

LE BARON DE VAUX

# L'ÉQUITATION EN FRANCE

## LES ÉCOLES DE CAVALERIE

PRÉFACE  
PAR  
S.A.I. le Prince

*BONAPARTE*

*Roland*



ORNÉ  
de 16 Planches  
ET  
de 270 Illustrations

PARIS

J. ROTHSCHILD, ÉDITEUR

13, RUE DES SAINTS-PÈRES, 13

1896

c  
274  
F

LES ÉCOLES  
DE CAVALERIE

---

L'ÉQUITATION EN FRANCE

# L'ÉQUITATION

## EN FRANCE

DEPUIS 1680 JUSQU'A NOS JOURS

ÉTUDE HISTORIQUE

ORNÉE

De 16 Planches et de 270 Illustrations

PAR

LOUISE ABBÉMA, CH. AUBRY, BAC, BERNE-BELLECOUR,  
BOMBLED, CARAN-D'ACHE, EUGÈNE CHAPERON, DE CLERMONT-GALLERANDE,  
CÉCILE CHENEVIÈRES, L. CHALON, COUSTURIER,  
DE CONDAMY, COMBA, E. DETAILLE, HENRY DUMONT, DANIEL FRANKLIN,  
DEBAS-PONSAN, CONSUELO FOULD, E. GRANDJEAN, GRAY,  
GASSER, H. GERVEX, GUILLAUME, JEANNIOT, JOB, MADELEINE LEMAIRE,  
JEHANNE MAZELINE, PAUL MERWART, MESPLÈS,  
ORANGE, POILPOT, HENRI PILLE, RÉALIER-DUMAS, ROYBET,  
JULES ROUFFET, TIRET-BOGNÈT, E. TITEUX, L. VALLET

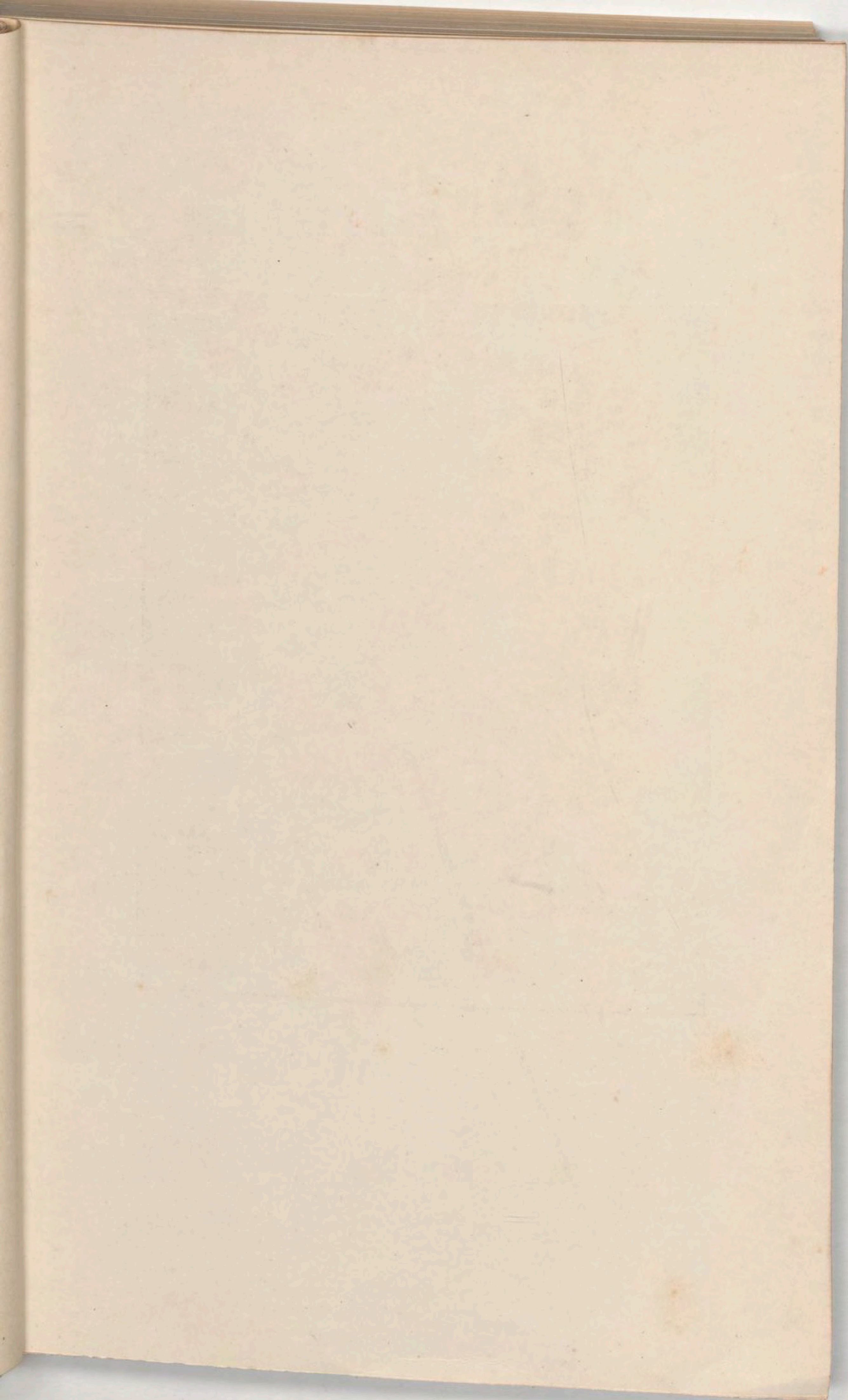


PARIS

J. ROTHSCHILD, ÉDITEUR

13, RUE DES SAINTS-PÈRES, 13

—  
1896





MADAME DE POMPADOUR

LE BARON DE VAUX

---

LES  
**ÉCOLES DE CAVALERIE**

VERSAILLES  
L'ÉCOLE MILITAIRE — L'ÉCOLE DE SAINT-GERMAIN  
SAINT-CYR — SAUMUR

---

*Etude des Méthodes d'Équitation des Grands Maîtres de l'Époque*

DE PLUVINEL, ROBICHON DE LA GUÉRINIÈRE  
BARON DE BOHAN, COLONEL D'AUVERGNE, VICOMTE D'ABZAC  
COMTE D'AURE, BAUCHER, ETC.

---

PRÉFACE

De Son Altesse Impériale le Prince

**ROLAND BONAPARTE**



PARIS

**J. ROTHSCHILD, ÉDITEUR**

13, RUE DES SAINTS-PÈRES, 13

---

1896



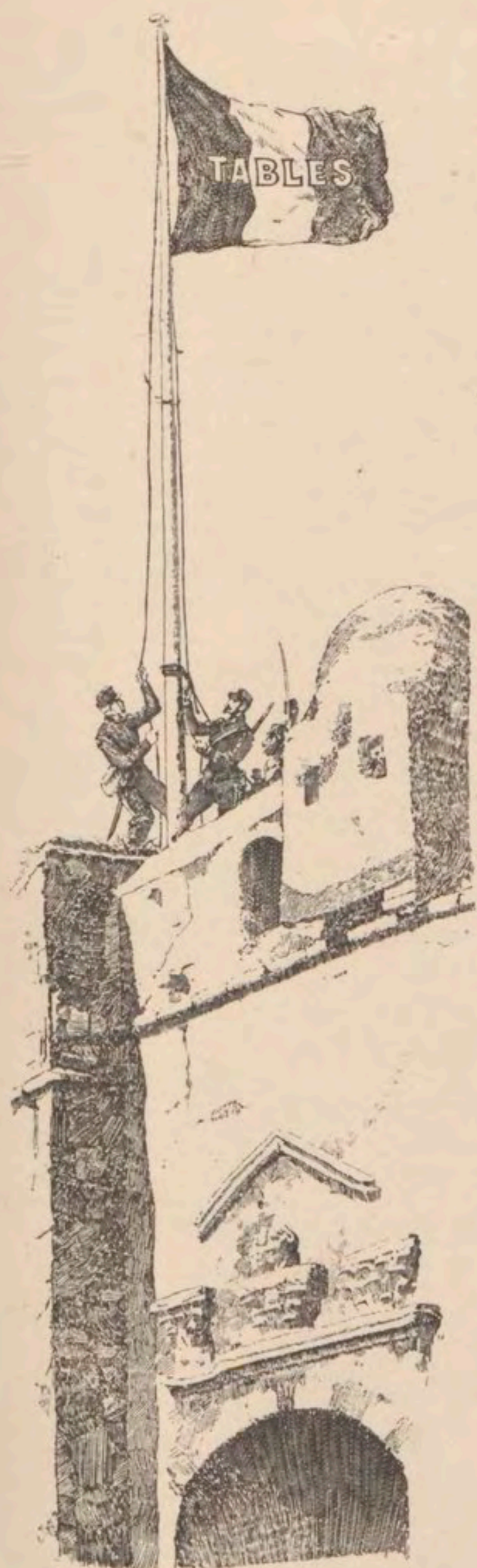


A

AUGUSTE ARNOULT

COMME UNE MARQUE DE VIVE RECONNAISSANCE  
ET D'AFFECTUEUX SOUVENIR

BARON DE VAUX.



# TABLE

## DES MATIÈRES

---

Pages.

<b>D</b>	ÉDICACE . . . . .	V
	TABLE DES MATIÈRES . . . . .	VII
	PRÉFACE DE S. A. I. LE PRINCE ROLAND BONAPARTE . . . . .	IX

L'ACADÉMIE DE VERSAILLES (1680 à 1830) . . . . .	1
---	---

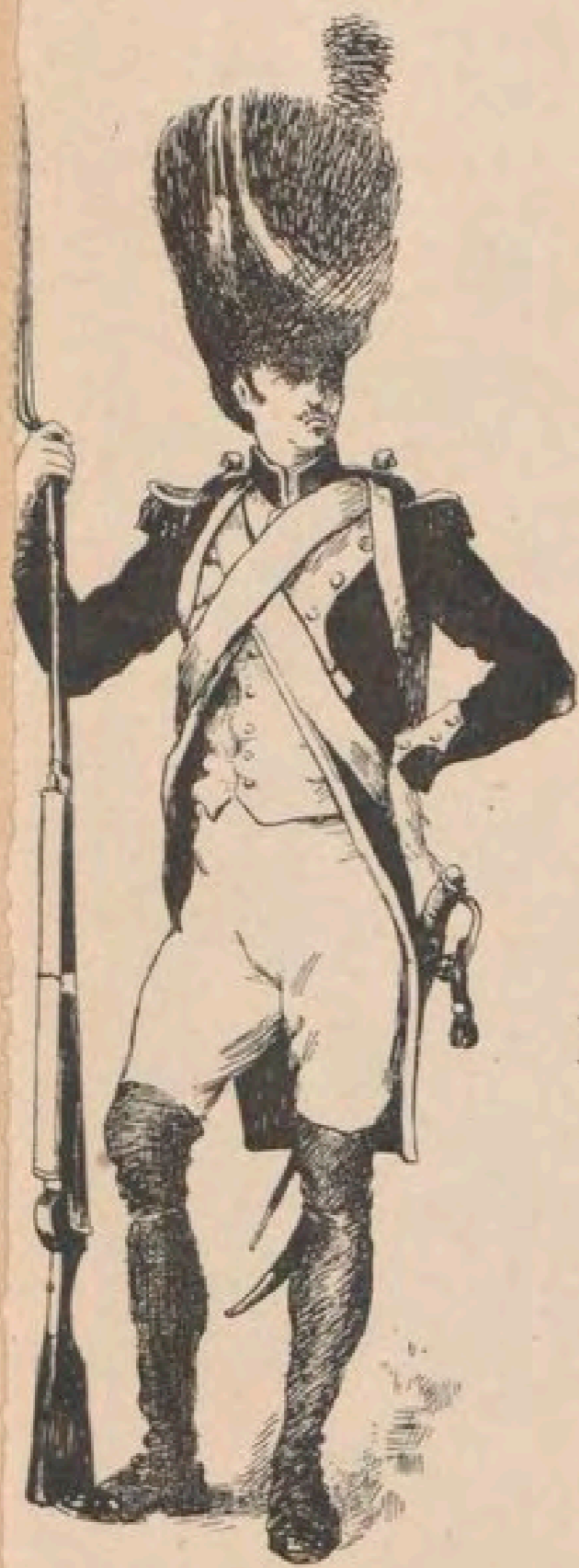
L'Équitation en France . . . . .	3
La Guérinière — d'Abzac — d'Aure . . . . .	14
Sedlitz et le roi Frédéric . . . . .	25
Personnel de la grande et de la petite Écurie . . . . .	30
L'École de Versailles sous la Con- vention . . . . .	37
Réorganisation de la Maison des Pages . . . . .	46
Les Écuyers de l'École de Versailles. Élèves de la grande et de la petite Écurie . . . . .	55
	63

L'ÉCOLE MILITAIRE (1751 à 1776) . . . . .	77
L'École royale militaire . . . . .	79
Le Manège de l'École . . . . .	90
Les Ressources de l'École . . . . .	102
La Sortie des Élèves . . . . .	109
L'École sous Louis XVI . . . . .	116
État nominatif des Élèves de l'École militaire sous Louis XV et sous Louis XVI . . . . .	127

L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAINT-GERMAIN (1809 à 1814) . . . . .	145
L'École de Saint-Germain . . . . .	147
Le Manège de Saint-Germain . . . . .	195

	Pages.
Napoléon à Saint-Germain . . . . .	166
Le Général Bellavène . . . . .	174
 L'ÉCOLE DE SAINT-CYR (1686 à 1896) . . . . .	 181
L'École de Saint-Cyr . . . . .	183
Le Prytanée de Saint-Cyr . . . . .	189
Saint-Cyr sous Louis XVIII . . . . .	211
La Section de Cavalerie à Saint-Cyr . . . . .	216
L'Empereur à Saint-Cyr . . . . .	223
L'Armorial de Saint-Cyr . . . . .	235
Le Livre d'Or de Saint-Cyr . . . . .	245
 L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR (1771 à 1896) . . . . .	 249
L'École de Saumur . . . . .	251
Le Commandement du Général Oudinot . . . . .	272
Enseignement de l'Équitation militaire à Saumur . . . . .	276
Le premier Carrousel de Saumur . . . . .	295
Arrivée du Général de Brack . . . . .	305
Baucher à Saumur . . . . .	317
Le Comte d'Aure, Écuyer en Chef . . . . .	331
Le Maréchal Pélassier à Saumur . . . . .	337
Réorganisation de l'École de Cavalerie . . . . .	349
Le Lieutenant-Colonel L'Hotte, Écuyer en Chef . . . . .	358
L'École de la Haie et du Fossé . . . . .	367
Le Cadre d'or de l'École de Cavalerie . . . . .	381
Le Cadre noir . . . . .	383
Tableau d'honneur . . . . .	384
 TABLE ET PLACEMENT DES 16 PLANCHES HORS TEXTE . . . . .	 391
 TABLE GÉNÉRALE DES PORTRAITS . . . . .	 393
 TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES, DES NOMS CITÉS ET DES GRAVURES . . . . .	 395





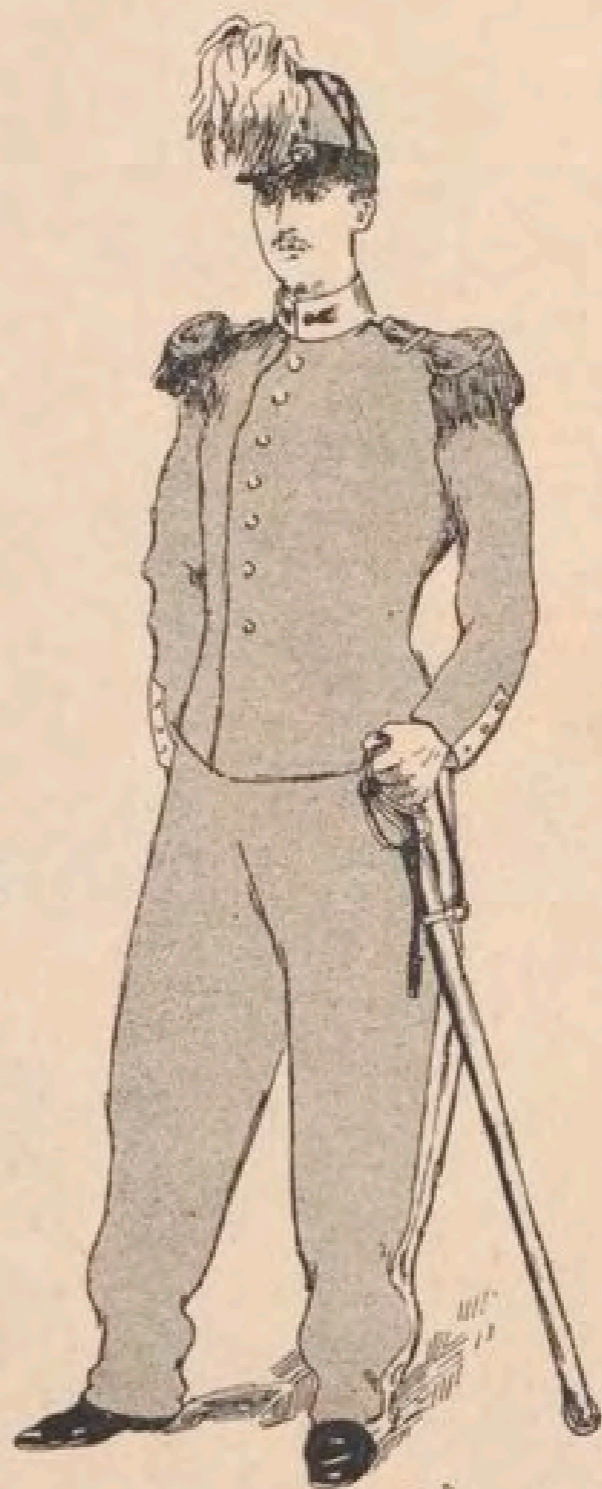
# PRÉFACE

PAR

S. A. I.

M<sup>gr</sup> LE PRINCE ROLAND

BONAPARTE



*Prantina*





## AU BARON DE VAUX



LE PRINCE ROLAND BONAPARTE

*Vous avez bien voulu demander à un ancien Saint-Cyrien de présenter à ses camarades de l'armée le beau livre militaire que vous offrez aujourd'hui au public français, si friand de tout ce qui touche à notre défense nationale.*

*J'ai lu avec un vif plaisir ces pages dans lesquelles vous parlez de notre grande École ; que de souvenirs elles ont réveillés en moi !*

*L'arrivée dans cette cour Wagram et les lettres de ce nom flamboyant, placées en tête de chaque mois de nos almanachs, sonnait lentement, mais joyeusement, l'heure de la délivrance ! Pour un jeune homme habitué à la vie libre, l'École était en effet une prison ; c'est*

là même un de ses grands défauts. L'interne des lycées ou des maisons religieuses n'y est point, au contraire, dépaysé ; sa vie de captif continue.

Par contre, pour nous, habitué aux grandes et mystérieuses forêts des Ardennes, aux Alpes radieuses d'où l'œil embrasse des horizons immenses, éclairés par les reflets d'une lumière se résolvant en poussière d'or, qu'elle fut triste, cette première nuit dans le dortoir de Zaatcha !



Ce nom africain était pourtant de bon augure, car c'est devant cette oasis algérienne que commença la carrière militaire, malheureusement si courte, de mon père, alors officier à la Légion étrangère.

Et cette revue dans laquelle nous vîmes, pour la première fois, ce drapeau enroulant dans ses replis de soie, frangés d'or, la devise du premier bataillon de France : « Ils s'instruisent pour défendre la Patrie ! »

Et puis cette dernière journée à l'École, celle qui précéda le « Pékin de Bahut ! » Assis sur un banc, près de la marquise





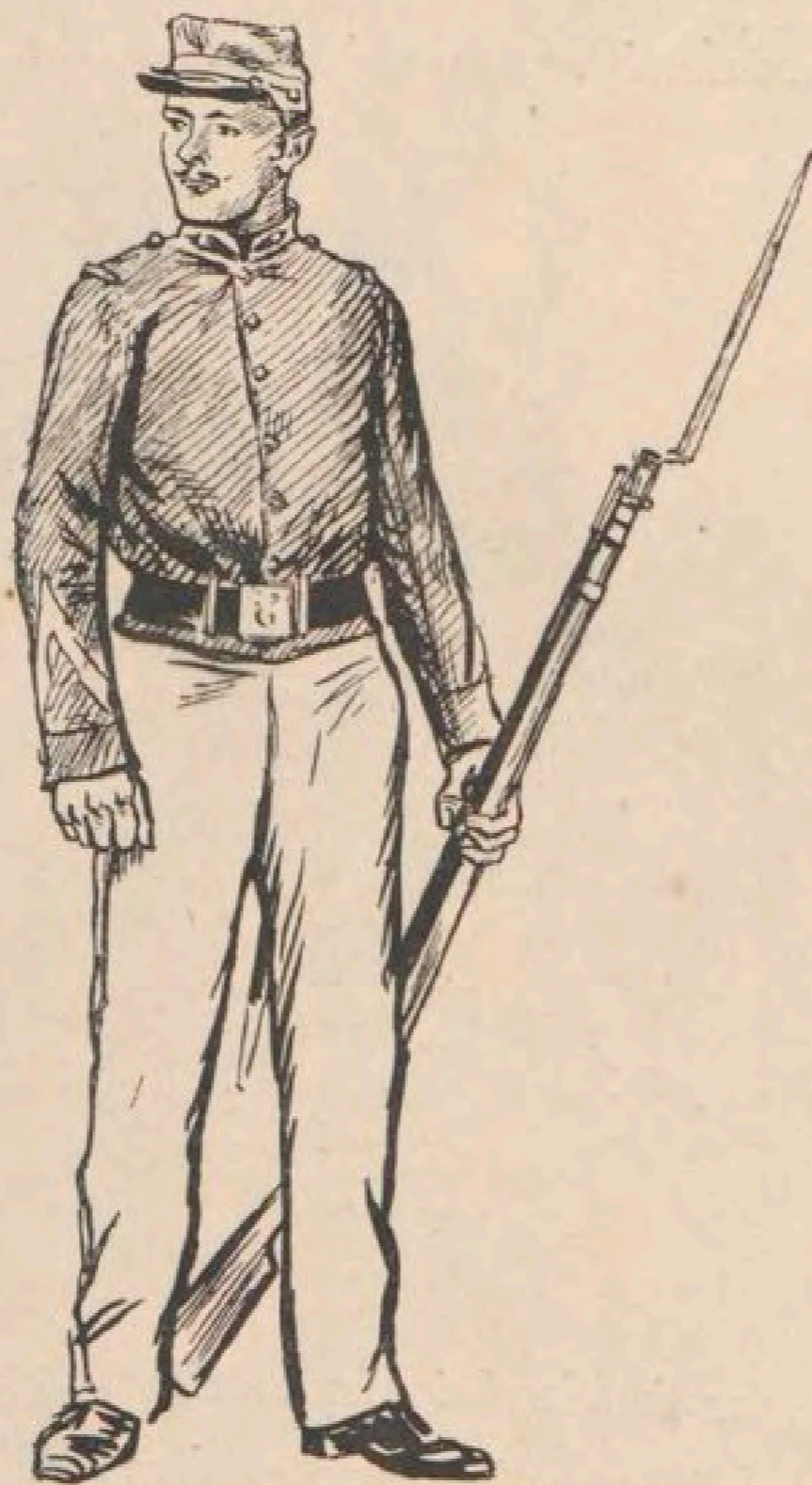
*des anciens, nous étions trois causant et faisant des projets pour l'avenir. L'un était riche, parent de ministre, il voyait la vie en rose ; l'autre, pauvre Alsacien, sans famille et sans patrie, était*



*mélancolique, car, même lorsque l'on a été peu heureux dans un endroit, on éprouve toujours une certaine tristesse angoissante au moment de le quitter ; que d'habitudes à abandonner, que de relations à rompre, quel inconnu devant soi !*

*En face de nous, la forêt de Marly traçait une bande bleutée piquée de laches jaunes, batteries avancées du camp retranché*

*de Paris. A ce moment, un incendie venait d'éclater dans un village dont je n'ai jamais su le nom ; les flammes rouges, jaillissant des volutes de fumée, montaient vers le ciel, jetant sur l'horizon un reflet de bataille. Elles furent tristes et déprimantes*



*pour moi, ces dernières heures passées dans cette cour Wagram, devenue solitaire.*

*Les melons m'avaient arraché mes galons de sergent ; je les leur abandonnai avec joie : d'autres allaient les remplacer.*

*Le tambour résonne ; nous nous rangeons une dernière fois dans la cour. Le brave et excellent général Hanrion passe une*

*revue finale ; la berloque retentit : on se précipite sous la voûte, se ruant vers la liberté, mais aussi vers l'inconnu.*

*Moins désireux d'entrer en contact avec lui et retenus par une espèce de regret, nous restons en arrière, mon camarade et moi, nous retournant pour contempler une dernière fois ces murailles qui avaient renfermé tant d'illusions destinées par la*



*force des choses à bientôt disparaître comme une légère fumée.*

*En me serrant la main, mon ami me dit, d'un ton qu'il s'efforçait de rendre joyeux : « Il est donc enfin arrivé, ce « Pékin de « Bahut ! » Oui, il était enfin arrivé, mais, hélas ! trop tôt pour lui. Quelques mois après, en marchant contre des bandes d'Arabes défendant leur patrie, dans le Sud Oranais, il était frappé d'une balle en pleine poitrine. Ce fut la mort d'un brave. Qu'elle dut être triste, sa dernière pensée : mourir dans le désert quand on n'a eu qu'un rêve, celui de voir fuir au delà du Rhin les étendards des hordes germaniques en arborant les trois couleurs de la grande nation sur les brèches de Metz et de Strasbourg ! J'ai*

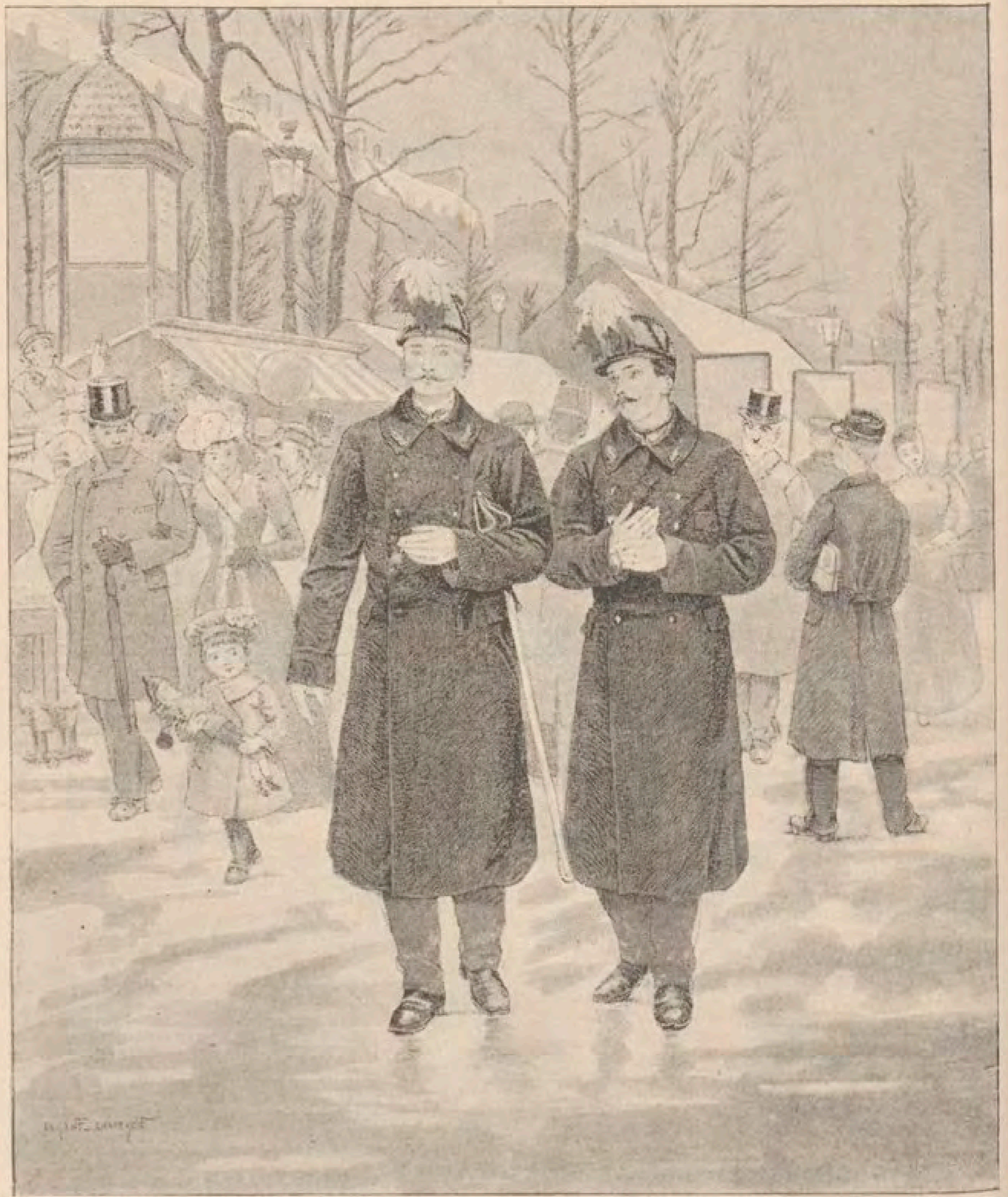
*eu la même vision, mais des politiciens haineux m'ont exclu des rangs de la nation armée.*



*Voilà les idées que nous inspirait cette École militaire dont vous parlez si bien dans votre livre ; je vous remercie de me les avoir rappelées.*

*Vous nous décrivez, avec une remarquable ampleur de vues,*

*ces Écoles de l'ancien régime d'où procèdent nos Écoles actuelles.  
Versailles et Saint-Germain nous fournirent ces intrépides*



*cavaliers que Murat et Lassalle conduisaient à la mort, mais  
aussi à la gloire, avec un entrain qui n'a jamais été dépassé :  
immortelles chevauchées de la grande épopée révolutionnaire.*

*Brienne et l'École militaire de Paris nous rappellent que*

*l'étude a été pour beaucoup dans la formation du génie militaire du Maître des batailles.*

*Aussi, devenu le directeur des destinées de la France, n'oublia-t-il pas les écoles militaires, pépinières d'officiers ; il fit installer à Saint-Cyr le Prytanée militaire inauguré par notre grand-père, et, quelques années plus tard, on y transporta l'École de Fontainebleau, obligée de quitter cette ville.*

*Enfin, j'ai lu avec plaisir l'histoire de cette École de Saumur, où se forment tant de beaux et bons cavaliers.*

*Avec justesse, vous montrez que l'équitation militaire doit avoir pour but de faire donner au cheval le maximum d'effet avec le minimum d'effort. Car, dans nos pays, le cheval est un capital trop précieux pour être gaspillé inutilement. Il n'en est pas de même dans les plaines de la Russie méridionale ou dans les prairies de l'Amérique du Nord ; les Cosaques et les Peaux-Rouges peuvent appliquer une méthode d'équitation moins ménagère des forces du cheval, car, dès que leur monture est hors de service, ils l'abandonnent et en trouvent tout de suite une autre. Cramponnés à leur selle ou les talons au ventre du cheval, ils obtiennent de celui-ci des effets étonnants, mais aux dépens de sa bonne conservation. Leurs positions à cheval nous paraissent étranges, car elles sont généralement en contradiction avec tous les principes enseignés chez nous, et seraient qualifiées de défectueuses. Il y aurait une étude curieuse à faire sur l'équitation des peuples primitifs.*

*Voulez-vous que nous revenions dans ce petit village de Saint-Cyr, où la très désagréable épouse du Roi-Soleil avait installé ses demoiselles nobles, et où une sœur de Bonaparte se trouvait au moment de la Révolution ?*

*Voulant, en 1793, la ramener en Corse, il alla la chercher, mais il dut solliciter l'autorisation du maire-citoyen Aubrun, qui*

*fit passer au jeune officier d'artillerie un examen de civisme.*

*Toujours soucieux de l'éducation de ses futurs officiers, il y revint plusieurs fois comme chef de l'État et y était reçu par le même maire au cri de : Vive l'Empereur ! Le farouche jacobin*



PRINCESSE BONAPARTE

*était devenu l'humble fonctionnaire du nouveau régime. Il était d'ailleurs en bonne compagnie : il n'avait fait que suivre l'exemple de bien plus grands personnages, régicides et autres.*

*L'École est dotée, dans son appellation officielle, de l'adjectif spéciale : pourquoi ? me direz-vous. Je n'en sais rien : cela doit tenir à des raisons philosophiques ayant cours chez Messieurs*

les employés des bureaux de la Guerre ; puisqu'elle est militaire, on ne doit pas, je pense, y faire des cours de théologie.

Son enseignement, comme vous le montrerez, est actuellement tout à fait technique ; mais la discipline, de l'avis unanime, n'est pas à la hauteur des nouvelles nécessités.

C'est une épave, une triste survivance d'une époque pendant laquelle Saint-Cyr était plutôt un collège militaire, où des jeunes gens terminaient leurs études générales, et où l'on daignait à peine leur donner quelques notions du métier des armes qu'ils n'étaient destinés à connaître à fond que par la pratique des corps de troupes.

Tout le monde a présentes à la mémoire les sévères critiques de Napoléon relatives à l'École militaire de l'ancien régime, où il passa un an, et celles qu'il formula d'une façon si vive au sujet de Saint-Cyr.





*La discipline générale y est presque identique, malgré son aspect militaire, à celles des lycées de l'État. Sous le prétexte très discutable d'empêcher certains élèves de commettre quelques erreurs de jeunesse, on enferme tout le monde, et ceux qui, dès leur enfance, ont été cloîtrés, continuent, comme nous l'avons déjà dit, leur existence monastique. Comme ils se rattrapent vite à la sortie ! Mais alors ils sont officiers, et les fautes commises ont une autre gravité. Ne vaudrait-il pas mieux qu'elles fussent commises, en tant qu'elles doivent se produire, pendant que nos futurs officiers ne sont encore qu'élèves ? L'École serait alors ce qu'elle doit être, un passage de la vie de famille ou de lycée à la vie libre d'officier. Cette dernière doit être digne et exempte de tous reproches, si l'on veut donner un salubre exemple à ceux que l'on est appelé alors à*



commander. Le respect ne se décrète pas, il s'impose par la dignité de la vie.

Que d'écoles, dira le philosophe, pour apprendre aux hommes à s'entre-tuer, suivant les règles d'un art raffiné ! Oui, la guerre est un crime, et l'horreur qu'elle inspire est tellement grande que de puissants chefs d'armées, ayant cependant conduit des peuples à la victoire, ont été obligés d'en convenir eux-mêmes. Qui ne se rappelle ces paroles d'un de nos plus sérieux ennemis, fils d'Empereur, Empereur lui-même, disant qu'il n'y a que celui qui n'a pas vu un champ de bataille qui puisse souhaiter la guerre !

Malheureusement, notre civilisation n'est pas encore assez épurée pour supprimer ce fléau et faire tomber du même coup les frontières qui séparent les hommes. Dans un avenir qui, je le crains bien, est encore fort éloigné, il n'y aura plus, il faut l'espérer, que des citoyens du monde. Jusque-là la guerre est et restera, pour une nation, le seul moyen de ne pas périr, car les agglomérations humaines sont comme les individus, elles luttent pour leur existence.

Autrefois, avec des armées peu nombreuses, composées en majeure partie de mercenaires, les nations n'étaient que faiblement engagées au moment d'une guerre.

Actuellement, il n'en est plus de même. Le peuple entier est en armes, toutes les forces sont utilisées, la lutte est devenue plus âpre ; il faut vaincre ou périr, car il n'y a pas de réserve.

Il faut donc alors faire tout ce qui est nécessaire pour être vainqueur, il faut pousser la guerre jusqu'à ses extrêmes limites, et être toujours prêt à prendre l'offensive pour ne pas se laisser surprendre.

A ce titre, les guerres de la Révolution et de l'Empire ne furent que la guerre défensive d'une société nouvelle croyant, avec raison, que la République est la forme inéluctable du gouvernement

*de l'avenir. Les armées napoléoniennes, délivrant du joug féodal les peuples qu'elles conquéraient, n'apportaient-elles pas d'ailleurs avec elles les idées de liberté, d'égalité et de fraternité ?*

*Nos officiers, n'ayant plus la pratique des guerres comme autrefois, doivent acquérir leur expérience militaire dans nos Écoles : de là leur importance.*

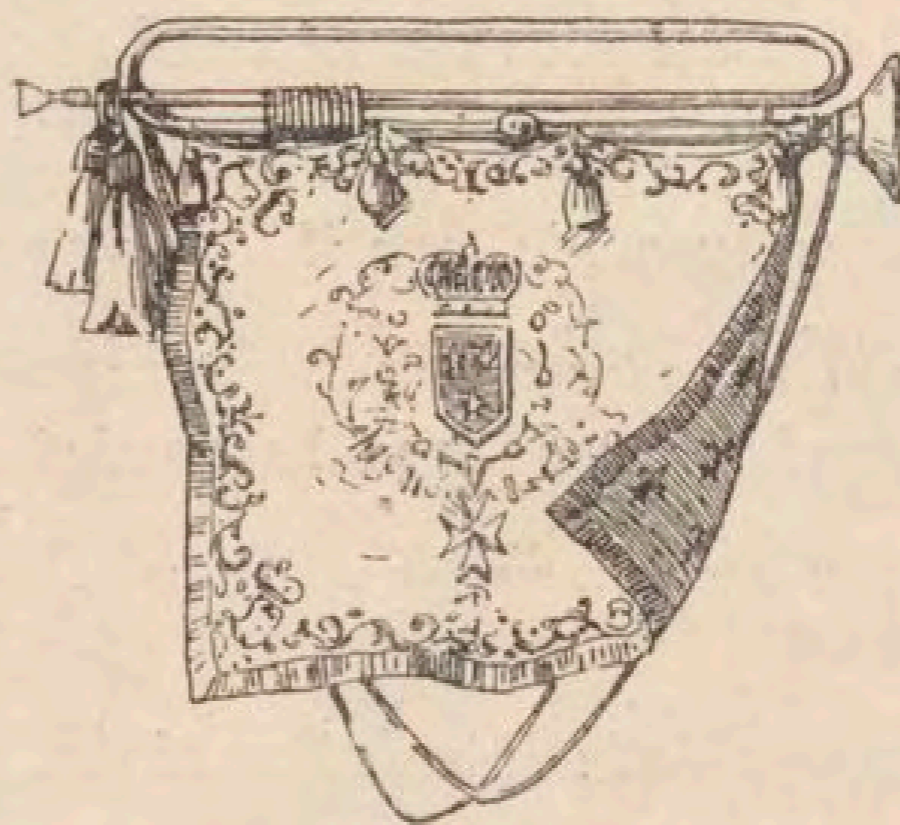
*Mais je m'aperçois que la passion des choses militaires m'entraîne au delà des limites que je m'étais fixées ; aussi arrêterai-je ici cette préface déjà trop longue.*

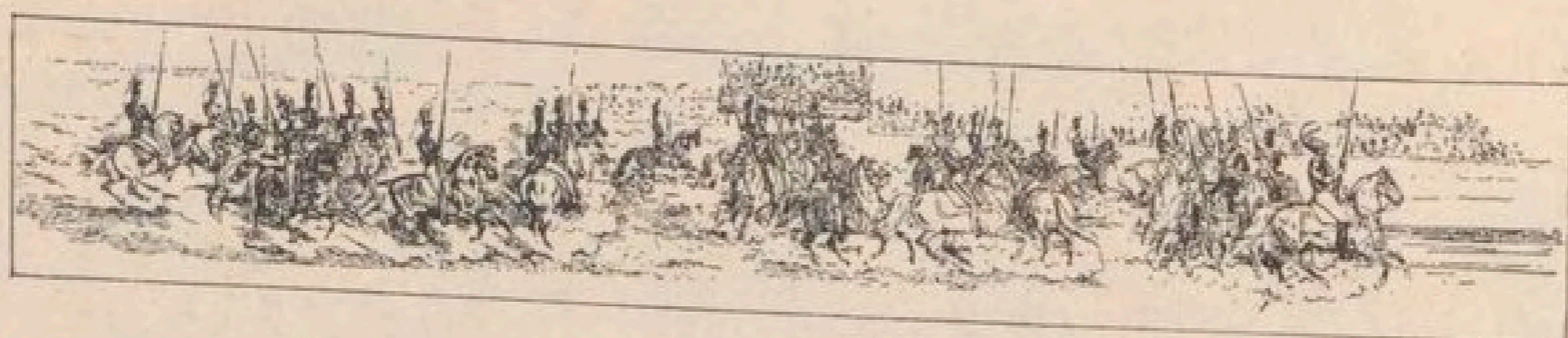
*En terminant, je tiens à vous faire un petit aveu, conclusion des pages qui précèdent, c'est qu'à la devise par trop modeste, inscrite actuellement au drapeau du premier bataillon de France, et que je rappelais tout à l'heure, je préfère toujours, et je ne suis pas le seul, la vieille formule révolutionnaire, plus française, plus hautaine et plus fière dans son laconisme militaire :*

*« Ils s'instruisent pour vaincre ! »*

P<sup>CE</sup> ROLAND BONAPARTE.

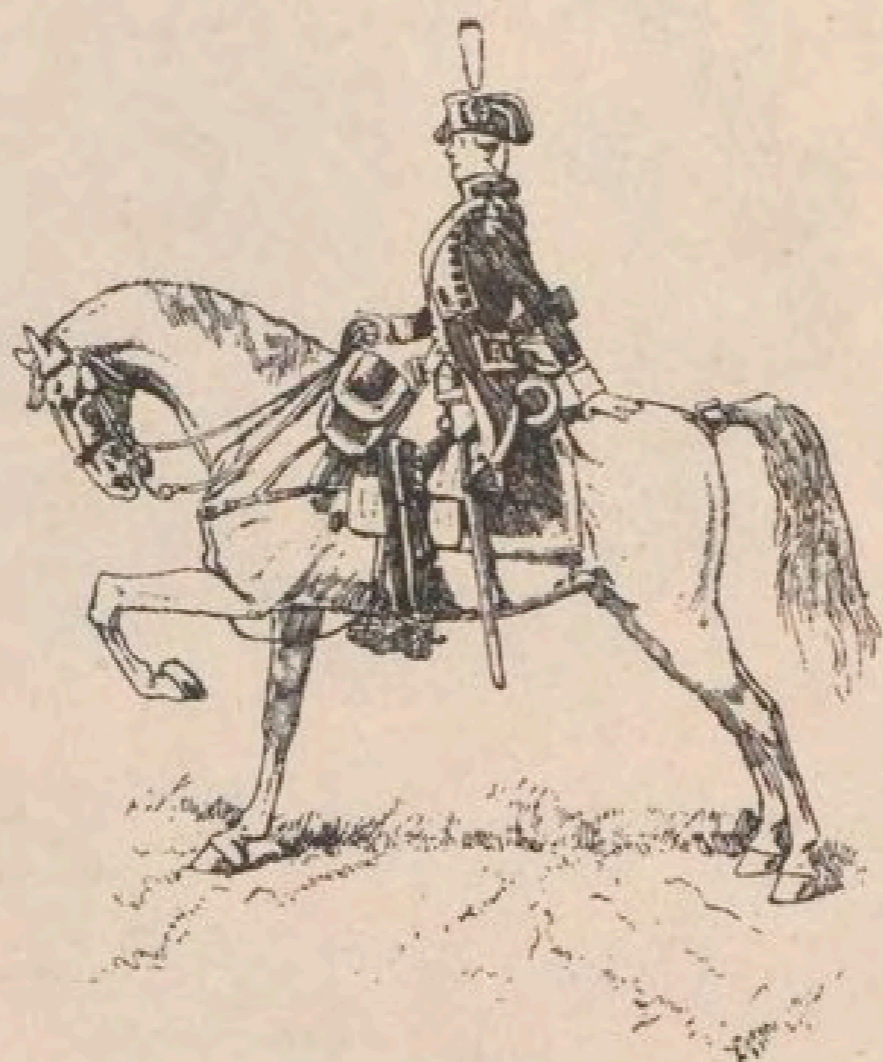
Paris, 2 Janvier 1896.



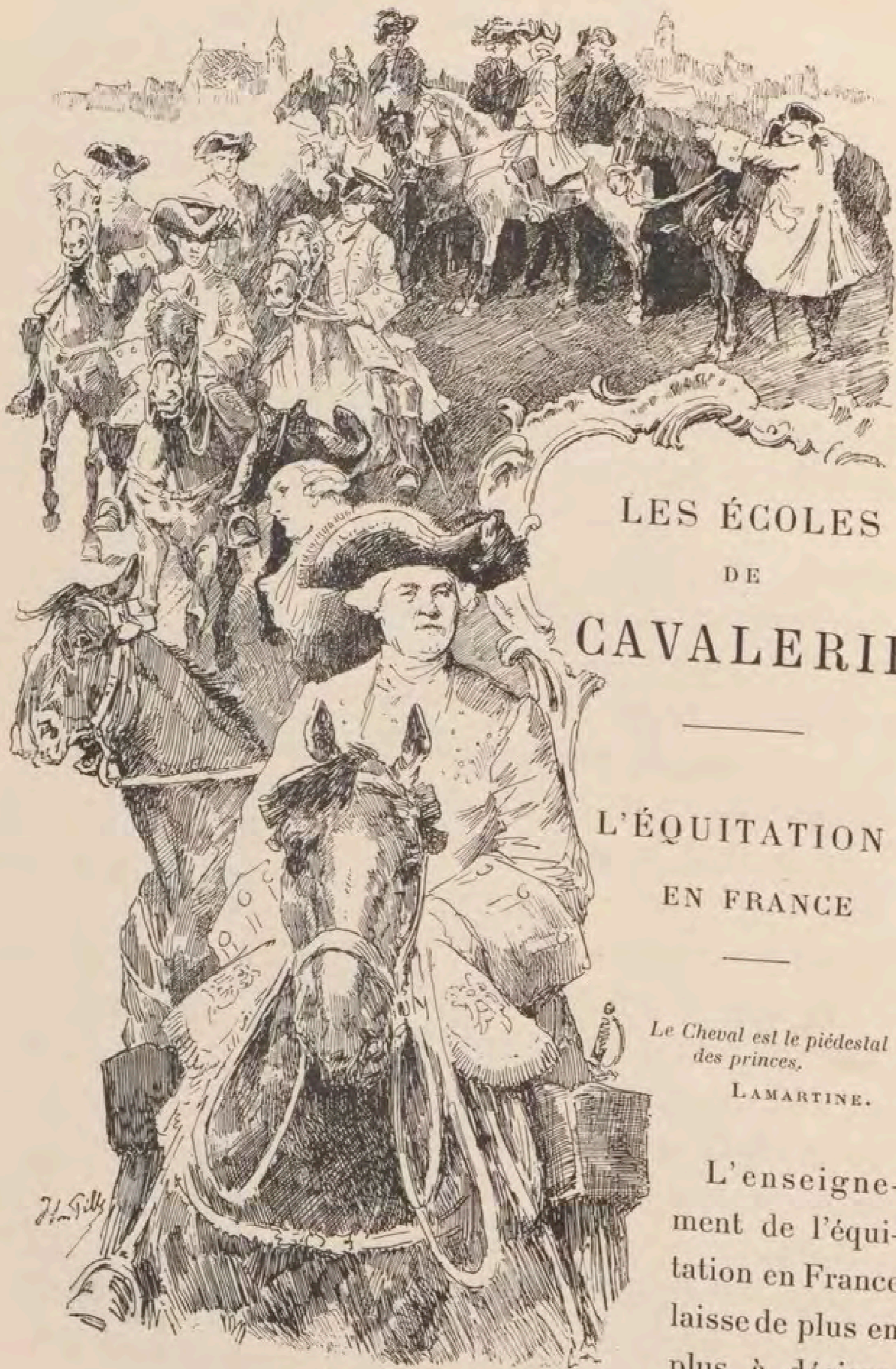


L'ACADÉMIE  
DE VERSAILLES

1680-1830







LES ÉCOLES  
DE  
CAVALERIE

L'ÉQUITATION  
EN FRANCE

*Le Cheval est le piédestal  
des princes.*

LAMARTINE.

L'enseigne-  
ment de l'équi-  
tation en France  
laisse de plus en  
plus à désirer.

Certainement, il

y a encore quelques bons cavaliers, hardis, entreprenants,  
maîtres de leurs montures; mais, à côté de ceux-là, il y en a de  
si faibles que nous nous demandons comment il se fait que

l'équitation est tombée dans cet état de marasme. Il faudrait, pour relever cet art, qui fut si en honneur chez les Grecs, au temps de Xénophon, en Italie, à l'époque de la Renaissance, qui brilla d'un si vif éclat en France avec les Pluvinel, les de la Broue, de la Guérinière et atteignit son apogée, comme fixité de doctrine et fini d'exécution, avec le vicomte d'Abzac, que quelques fervents missent à exécution le projet, que j'avais et que j'ai toujours, de créer à Paris une école nationale d'équitation.

La France, à toutes les époques, s'est fait un devoir d'encourager les arts; l'équitation, plus que tout autre, était autrefois largement soutenue. Alors, tout en comprenant que l'étude de l'équitation entraîne à des dépenses dont sont exempts les autres arts, notre pays sentait combien il était important de propager un savoir d'où pouvait émaner la force de notre cavalerie et le débouché de nos productions chevalines.

Aujourd'hui, les industries de toute nature, les arts les plus futiles, reçoivent de larges encouragements du gouvernement; l'équitation reste seule abandonnée.

Comment en sommes-nous arrivés à l'abandon d'un art si attrayant, si utile, en si grand honneur autrefois dans notre pays, qui s'impose aujourd'hui plus que jamais et devient une nécessité, par le fait de notre nouvelle loi sur le recrutement, astreignant toute la jeunesse valide et hommes faits, au service militaire obligatoire?

N'est-il pas profondément regrettable de voir cette belle et bonne équitation de l'École de Versailles et de Saumur, être de plus en plus abandonnée, alors qu'en présence de la guerre, sans cesse menaçante, le rôle des combattants exige, de nos jours, une pratique équestre plus parfaite? Sommes-nous donc condamnés à voir se perpétuer ces générations de cavaliers grotesques qu'on rencontre un peu partout?

Comment ont pu disparaître jusqu'aux derniers errements d'une Académie qui fut la première du monde, dont les décisions avaient force de loi dans la matière? Hélas! tout cela s'en est allé avec bien d'autres choses, dont le souvenir n'existe plus, sauf chez quelques « fanatiques », possédés encore d'une passion stérile pour un art qui est, dit-on, « démodé ».

L'équitation passe, évidemment, par une période difficile : lorsqu'on aperçoit la cohorte des *transportés* du bois de Boulogne, on se demande si vraiment on reviendra aux beaux jours de l'École française, de cette École si brillante, si honorée dans tous les pays.

Il ne faut pas jeter sa cravache par-dessus les manèges par-



CAVALIER DU TEMPS DE L'EMPIRE

ce que l'on constate des choses extraordinaires dans un monde, où le sport n'a rien à voir. Il est plus sage de compter sur le temps, d'espérer que la vélocipédie ne durera pas toujours, de se rappeler qu'après le vicomte d'Abzac on a eu d'Aure et Baucher.

Une génération de cavaliers peut encore tenir haut et ferme le drapeau de l'art équestre ; il suffit de prendre les contrôles de Saumur, de l'École supérieure de guerre, pour affirmer que l'armée a des écuyers que l'Europe entière nous envie.

Ce que l'on demande, c'est un peu plus d'élan dans le civil, élan qui reparaitra le jour où la République accordera à l'équitation la haute protection que la monarchie ne lui a jamais refusée.

A-t-on jamais vu un professeur d'équitation décoré? Non. Il



y en a eu pourtant de fort remarquables ; ils ont appris à des jeunes gens devenus généraux, qui, sur les champs de bataille où ils se sont couverts de gloire, mettaient à profit les solides leçons de leurs vieux maîtres, pour galoper devant les troupes et rester en selle des journées entières.

Les noms seraient faciles à citer. Aussi ne comprend-on pas comment des hommes de l'honorabilité de Pellier, de Victor Franconi, qui ont rendu des services immenses par leur enseignement, soient privés d'une distinction dont on est si prodigue à l'égard des maîtres d'armes.

Le comte Savary de Lancosme-Brèves écrivait, en 1842, les lignes suivantes :

« Si quelque voix s'élevait pour réclamer publiquement contre l'exclusion injuste qui frappe l'équitation, si elle faisait remarquer que, seule, elle n'est point admise dans les académies ouvertes aux représentants d'élite des autres sciences et des autres arts, un sentiment de surprise accueillerait sans doute cette prétention, et celui qui oserait s'en rendre l'organe passerait, aux yeux du plus grand nombre, pour un enthousiaste que l'amour-propre égare. »

Il n'y a pas de doute à avoir, l'équitation n'est pas en honneur en haut lieu, et l'on ne se rend pas compte des avantages qu'il y aurait à tirer, au point de vue de l'armée, de la fréquentation sérieuse des manèges.

Envisagée à un autre point de vue, on a trop oublié de nos jours que l'équitation n'est pas qu'une affaire de luxe, de mode et de plaisir, mais qu'elle est, de tous les exercices du corps, le plus noble, celui le plus propre à développer l'état physiologique de l'homme, à diminuer les tares héréditaires, engendrées par la tuberculose, l'alcoolisme, l'imperfection du développement des enfants des grandes villes, de la dégénérescence de la race, car

elle s'adresse à toutes les fonctions; or, comme elles sont toutes solidaires, il n'en est pas une dont l'énergie s'accroisse sans en mettre une autre en jeu et en augmente l'activité, car elle réveille celle qui se ralentit, maintient et ramène l'équilibre et rétablit l'harmonie entre tous les phénomènes physiologiques de la vie.

Ce que l'on ignore même, c'est qu'un des grands avantages de l'équitation bien enseignée est de fortifier tous les tissus, de donner plus de développement et de perfection aux principales fonctions de l'économie sans déterminer cette fatigue et cet épuisement que les grands exercices occasionnent, car rien n'est plus facile, d'ailleurs, que d'en graduer et mesurer l'effet.

« Le moral lui-même, comme le fait si bien remarquer M. Michel Lévy (*Traité d'Hygiène*, Paris, 1869), le moral se trouve heureusement modifié par l'équitation, d'abord en vertu de la réaction que l'état matériel des organes exerce sur lui, ensuite en raison des excitations directes qu'il reçoit. »

L'émotion timide du noviciat dans les manèges, l'étude inquiète des mouvements du cheval, l'espèce de lutte qui s'établit entre lui et le cavalier, les élans et les prouesses dus à l'émulation, les impressions plus rapides et plus variées que procure cet exercice, la fierté qu'on éprouve à dominer l'espace de plus haut et avec une grande puissance de locomotion, voilà autant de sensations inconnues du piéton, pour qui la promenade n'est souvent, comme l'a dit Voltaire, que le premier des plaisirs insipides.

Cette influence spéciale est particulièrement remarquable chez la femme. Pour elle, il y a d'abord à triompher de cette crainte innée, développée surtout dans les organisations délicates et nerveuses. Mais aussi, une fois que cette première terreur est surmontée, à mesure qu'un peu d'habitude affaiblit progressivement l'impression produite par la peur, on voit souvent les

femmes qui se livraient avec le plus d'appréhension à cet exercice passer subitement de la crainte au plaisir, du plaisir à la passion, et, par une sorte de réaction, la femme la plus timide devient, presque sans transition, une intrépide amazone. Voilà des particularités trop peu connues des familles.

En outre, l'équitation n'est-elle pas le meilleure antidote contre toutes les affections qui atteignent les hommes de cabinet, les bureaucrates ; contre le surmenage intellectuel de nos jeunes générations qui plient sous le faix des exagérations toujours croissantes, des programmes, des examens rendus chaque jour plus difficiles, sans qu'il en résulte une preuve bien certaine de la valeur des candidats ; contre l'étiollement, partout constaté depuis quelques années, des jeunes gens qui se préparent aux écoles du gouvernement ; contre la déchéance physique de notre race ?

La vie, la santé ont pour condition l'activité harmonique des facultés physiques et intellectuelles. *Mens sana in corpore sano*, suivant l'enseignement de l'école de Salerne.

Tel fut le but poursuivi par cette belle école italienne de la Renaissance au xv<sup>e</sup> siècle : faire des hommes accomplis en toutes choses, utiles au physique comme au moral. Elle mettait les exercices du corps à la hauteur de ceux de l'intelligence, elle exigeait une préparation solide aux luttes de la vie.

Parmi les exercices du corps, l'équitation restait l'art, l'exercice par excellence, comme étant le plus apte à démontrer l'intelligence et l'habileté pratique de l'élève. On l'avait reconnu comme le plus propre à développer les qualités physiques des jeunes gens en activant la circulation, la respiration, en agissant sur les agents des mouvements, en exigeant la coordination de tous les actes musculaires et en leur donnant la précision qui semble leur faire défaut ; enfin, à habituer la volonté à

dominer instantanément nos actes matériels, à les arrêter ou à les reproduire.

Autrefois, l'équitation comme l'escrime ennoblissaient. De nos jours, l'équitation est, pour beaucoup, une manière de monter à cheval innommée, indéfinissable et inexprimable ; elle n'est plus qu'un corollaire insignifiant et facultatif de l'éducation.

Pourquoi cette défaveur ?

Pourquoi cet art, qui peut rendre les plus grands services, est-il ainsi méconnu et déshérité par l'État ? Est-ce juste, est-ce prudent ? Surtout quand on voit organiser et encourager à l'étranger tous les moyens propres à développer le goût des exercices équestres, afin de porter à leur maximum de puissance toutes les forces vives de leur pays. Attendrons-nous qu'un nouveau désastre ait démontré la faiblesse de nos cavaliers ?

Servons-nous donc du cheval pour donner à nos enfants une éducation rude et sévère et le plus précieux de tous les biens : la santé. L'hygiène, la thérapeutique et la morale y trouveront leur compte ; la patrie, des cavaliers entreprenants, robustes, endurcis à la souffrance, plus à l'abri des atteintes du mal, et ceux doués de la fortune, un plaisir aussi utile qu'agréable.

Ce n'est pas tout : aux familles qui élèvent leurs enfants en serre chaude, en font des êtres délicats et maladifs, des pédants, des décapités de l'intelligence, nous leur dirons : Faites des hommes ! nous venons de vous en indiquer le moyen.

Aux municipalités de nos grandes villes, à nos députés, sénateurs, ministres, à l'État, que leur dire, que leur demander ? Une chose bien simple et peu coûteuse : de créer, comme en Angleterre, comme en Allemagne et autres pays étrangers et partout où la chose serait possible, des pistes cavalières, aux environs des promenades publiques, dans les parcs, et de ne plus considérer uniquement comme affaire de luxe et de plaisir

de riche l'exercice du cheval, mais bien comme une chose utile, nécessaire à toutes les classes de la société.

Nous les prions, en outre, de vouloir bien s'inspirer des grands principes de l'école de Salerne, qui plaçait les exercices du corps à la hauteur de ceux de l'intelligence; d'écouter le vœu formulé par le docteur Rochard (Académie de médecine, séance du 21 juin 1887), demandant que les exercices du corps, l'escrime et l'équitation entrassent avec un coefficient élevé dans les notes de classement des lycées et collèges et, à plus forte raison, ajoutons-nous, dans les examens des candidats aux écoles du gouvernement, et particulièrement des écoles de Saint-Cyr et Polytechnique, pour lesquelles le coefficient en équitation devrait être de quinze (15) au lieu de deux (2), c'est-à-dire le plus faible de tous, ainsi qu'il figure au programme des conditions d'admission en 1892. Ce qui constitue une cote négligeable, sans valeur.

Ne serait-ce pas, au contraire, sans rien changer, sans rien retrancher aux exigences des programmes d'examens du savoir intellectuel, un avantage immense que d'envoyer plus tard dans l'armée une grande quantité de recrues sachant monter à cheval, aptes à tous les services, et particulièrement à celui d'éclaireur, le plus difficile, un des plus importants et des plus délicats, dont la première qualité est l'audace, que donne seule l'assurance de pouvoir manier son cheval à son gré dans les circonstances les plus périlleuses ?

Ne voit-on pas quelle force de pareilles recrues apporteraient à tous les cadres de l'armée, depuis le haut jusqu'en bas ?

Quel encouragement ne serait-ce pas en outre pour les écoles d'équitation, qui auraient des élèves, qui pourraient vivre, au lieu de mourir d'inanition, et avoir des professeurs de valeur à la place des incapables que l'on voit en trop grand nombre et qui

n'ont de l'écuyer que le nom qu'ils se donnent, et que leur refuse le public éclairé ?

Aussi voit-on, de nos jours, l'enseignement de l'équitation être d'un fantaisiste inénarrable. Et comment pourrait-il en être autrement, le premier venu se croyant apte à professer un des arts les plus difficiles, qui exige une longue étude, une grande pratique et des aptitudes particulières, que, sauf d'honorables exceptions, l'on ne rencontre que rarement ?

Comment s'étonner du discrédit, de la défaveur qui s'attache, en France, à la profession d'écuyer, alors qu'à l'étranger elle est estimée et respectée à l'égal de celle d'un professeur de Faculté, de lettres ou de sciences ?

C'est qu'à l'étranger on a soin de choisir pour cet enseignement des gens intelligents et instruits ; on exige de la part de ceux qui s'y destinent des examens sérieux, roulant non seulement sur l'équitation pratique, mais encore sur toutes les sciences qui s'y rattachent, à savoir : l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la mécanique, l'hygiène.

Pourquoi n'avons-nous pas en France, comme chez les autres nations nos voisines, des écoles normales pour l'éducation physique ? Parce que nous sommes longs, en France, à secouer la vieille routine, ce qui est profondément regrettable.

Nous comprendrions l'oubli où est tombée l'équitation si on avait à peu près renoncé à l'usage du cheval. Mais il n'en fut jamais autant parlé. Jamais on n'a eu la prétention de le mieux connaître et de s'en servir aussi bien.

C'est au point que vous pouvez impunément dire des choses désagréables d'un homme sans qu'il en résulte rien de fâcheux pour vous ou pour lui ; mais, si vous avez le malheur de trouver qu'il ne monte pas bien à cheval, ah ! vous êtes à peu près sûr d'avoir l'honneur de recevoir ses témoins le lendemain.

Quitte à nous exposer à ce petit incident, nous prendrons la liberté de dire à nos contemporains, — nous en exceptons cependant quelques-uns, — non pas qu'il montent mal à cheval, mais qu'à part les individualités que j'excepte ils n'y montent pas du tout.

A la vérité, ils sortent de chez eux et y rentrent sans s'être tués, après avoir prêté plus ou moins à rire et — s'ils sont de bonne foi — s'être procuré un agrément très relatif. Si les deux compagnons de promenade ont fait bon ménage, c'est grâce à des concessions assez humiliantes pour celui dont la prétention est d'être le maître. Se tenir, vaille qui vaille, sur une selle, aller pas toujours où l'on veut et à peu près comme l'on peut, n'est pas monter à cheval.

Cet oubli et le mépris de toute tradition et de tout principe, dit le baron d'Étreillis, se dissimulent assez habilement sous la rubrique commode d'« équitation du dehors, large, manière anglaise », etc. Oh ! quant à être « large », on ne saurait le contester ; elle l'est tellement, en effet, que, si trois cavaliers montent ou descendent l'avenue du Bois-de-Boulogne, c'est l'allée qui ne se trouve plus assez « large », et il n'y a guère moyen de passer auprès d'eux sans risquer une ruade ou un choc quelconque.

Toutefois, et en ce qui concerne cette prétendue imitation anglaise, nos voisins, nous en sommes sûrs, seraient très surpris et surtout médiocrement flattés de s'entendre attribuer une telle manière de faire ; elle n'a de nom dans aucune langue, pas plus qu'elle n'existe dans aucun pays. Ceux-là seuls qui l'ont inventée peuvent en réclamer la paternité. Elle ne leur sera contestée par personne.

Mais finissons avec ces généralités et demandons comment donc est advenu le dégoût d'un art tenu autrefois en si grand honneur dans notre pays. Comment ont pu disparaître les préceptes de l'École française, traditionnellement connue sous le nom

d'*École de Versailles*, de cette école dont la réputation était universelle et dont le nom était connu même de ceux qui ne l'avaient jamais vue ?

Parce qu'aujourd'hui on ne monte plus à cheval que par chic ; l'équitation n'est plus un art, mais un plaisir frivole. Toute son importance réside dans la valeur présumée du cheval et les acointances mondaines ou le milieu social qu'on attribue au cavalier. On acquiert plus de considération — passez-moi le mot, car la considération est chose relative — en montant médiocrement un beau et mauvais cheval aux endroits et aux heures consacrées par la mode, qu'en montant très habilement un vigoureux animal, dont le modèle n'attire pas l'attention. La question du *tableau* passe avant tout.

Entre une tête distinguée qui se fixe harmonieusement à une encolure longue et fine, et une croupe bien fournie d'où la queue se détache avec élégance, le plus maladroit, assis avec une apparence de simplicité très calculée, peut se féliciter intérieurement ; le passant dira ou pensera : « Le beau cheval ! il doit valoir un prix exorbitant. Donc, l'homme est très riche. » Tout est là !

C'est cette équitation qui nous a conduits où nous en sommes.

La science de l'équitation, maintenant que tout le monde est soldat, est d'un intérêt général et ne peut périr. Oubliée, dédaignée aujourd'hui, elle saura, dans un avenir peu éloigné, triompher de l'indifférence et des obstacles qu'on lui oppose.







AIRS RELEVEZ

## LA GUÉRINIÈRE — D'ABZAC — D'AURE

**J**E sais bien que de tout temps les très bons écuyers ont été rares, mais je dois dire cependant que nous en avons compté quelques-uns, dont les noms sont cités avec orgueil dans les annales de nos anciens manèges. Depuis le sire de Grison, l'écuyer, raisonnant peu, mais tapant fort, jusqu'à Baucher, en passant par Pluvinel, La Guérinière, de Lubersac, de Nestier, Neuilly, d'Auvergne, de Bois-d'Effre, d'Abzac et d'Aure, l'équitation n'a fait que progresser. Et c'est en passant par ces divers maîtres que la science équestre était arrivée, à l'École de Versailles, à des hauteurs que jamais elle n'aurait pu dépasser.

L'autorité de l'École de Versailles s'étendait sur toute l'Europe ; on venait solliciter la faveur d'être admis à puiser la science à sa source la plus pure. C'était plus qu'une école d'équitation. Elle avait acquis le caractère d'une institution nationale, destinée à

maintenir notre supériorité dans une spécialité ayant, à cette époque, la plus réelle importance.

Ce fut avec les éléments de cette école que la République forma des officiers. Bonaparte, cet homme aux grandes inspirations, lui donna un nouveau lustre ; les Bourbons ensuite, aussitôt leur rentrée en France, replacèrent à la tête de l'équitation le vicomte d'Abzac et lui adjoignirent des hommes remarquables : MM. de Goursac et Charrette de Boisfoucaud.

Ces écuyers, déjà distingués dans la science équestre lorsque la Révolution de 1789 les frappa dans leur carrière, avaient mis à profit le temps de leur exil pour étudier l'équitation étrangère, et leur enseignement était d'autant plus précieux qu'ils ajoutaient aux principes de M. de la Guérinière ceux de l'école allemande. On vit alors se former sous leur direction une école, modèle de position, de grâce et de tact, en un mot la plus brillante et la plus solide équitation du siècle. Et cela en grande partie parce que les écuyers de cette école suivaient avec sagacité une tradition intelligente et qu'au moyen de cette tradition ils amenaient leurs chevaux, par une suite d'exercices bien gradués, à répondre avec calme et justesse à leurs moyens d'action, et surtout les rendaient parfaitement propres au service auquel l'animal était destiné. On doit ajouter encore que les écuyers dont je parle étaient non seulement bien placés à cheval, mais aussi parfaitement maîtres de leurs moyens d'action, n'opposant jamais intempestivement la main aux jambes et *vice versa*, et, par cela même, mieux que personne en état de monter à première vue des chevaux devenus irascibles, inquiets pour avoir été mis entre les mains de cavaliers brouillons et ignorants.

A ce sujet, je crois devoir rappeler une performance du vicomte d'Abzac pendant son séjour en Allemagne, à l'époque de l'émigration. Un jour, il promenait ses soucis dans les rues de Ber-

lin, lorsqu'il aperçut, entr'ouverte par hasard, la porte du manège royal. Involontairement, il s'arrêta. Il faut être possédé de l'invincible passion du cheval pour se faire une juste idée de l'attraction qu'exerce tout ce qui vous en rapproche, surtout quand on



FRÉDÉRIC GRISON

est privé de la satisfaire. M. d'Abzac, n'y pouvant plus tenir, entra et demanda la permission d'assister au travail qui s'y faisait, permission qui lui fut accordée sur-le-champ.

On venait d'amener un cheval appartenant aux écuries du roi et regardé, à ce qu'il paraît, comme immontable. Le vicomte d'Abzac, qui s'entretenait avec l'écuyer, s'offrit de le monter. Il

le monta à première vue sans provoquer de défenses, et il en tira un certain parti, ce qui fit dire à l'écuyer, qui le complimentait sur son savoir-faire : « *Vous êtes le diable ou M. d'Abzac !* »

— Effectivement, répondit le gentilhomme français, je suis le second et n'ai rien de commun avec le premier.



VICOMTE D'ABZAC

C'est, du reste, à ce même vicomte d'Abzac que le roi de Prusse fit offrir la direction des haras, ce qui fut noblement refusé.

L'École de Versailles, selon moi, n'avait pas, à proprement parler, une méthode; mais elle suivait, on peut dire alors, avec méthode d'excellentes traditions. Sa grande supériorité, c'est

qu'au point de vue de l'éducation du cavalier, par exemple, elle arrivait, par des moyens bien appropriés et des exercices bien gradués, à lui donner tout d'abord une position correcte et aisée, lui permettant plus tard de se servir de ses aides, sans mouvements trop apparents. De plus, elle ne lui laissait aborder les difficultés de l'équitation qu'autant que cette position ne pouvait plus en souffrir. En ce qui regarde le dressage des chevaux, ce qui caractérisait cette école, c'est non seulement le respect de ces traditions, mais encore une suite et une gradation dans le travail qui faisait qu'en matière d'exercices on allait toujours du simple au composé, un des meilleurs moyens de parler à l'intelligence de l'animal, et que l'on n'exigeait qu'à la longue des choses compliquées. Aussi ces hommes de Versailles, maîtres de leur assiette, de leurs moyens d'action, n'opposaient pas, je le redis encore, inutilement la main aux jambes, comme on le voit faire journellement par des cavaliers prétentieux, pour obtenir bien péniblement des allures artificielles, lesquelles se ressentent toujours des résistances que l'animal a opposées.

Du reste, en réalité, l'homme de cheval François Robichon de la Guérinière, que l'on doit regarder comme le fondateur de l'École française, a laissé un enseignement, qu'on ne peut guère qualifier de méthodique, mais qui peut être regardé comme très sage et très pratique, quoique n'ayant pas, on peut dire, de bases bien rationnelles. Et ce que l'on doit surtout à La Guérinière, c'est d'avoir préconisé une position à la fois plus aisée et correcte, qui fera toujours grand honneur à l'École française.

En effet, les hommes qui ont le plus contribué à perfectionner l'art équestre à cette époque sont M. de la Guérinière et l'élève de M. Lubersac, Montfaucon de Rogle, l'écuyer du Dauphin, qui avait appartenu comme page à la Grande Écurie. C'est en suivant les préceptes de ces deux illustres écuyers que l'École de

Versailles, — à laquelle n'a jamais appartenu le duc de Newcastle, quoi qu'en dise le baron d'Étreillis, — nous a donné des hommes de cheval remarquables, et surtout parce que les écuyers de cette École, comme je l'ai dit ailleurs, étaient non seulement bien placés à cheval, mais aussi parfaitement maîtres de leurs moyens d'action.

A ce propos, il me revient en mémoire une anecdote que je tiens de mon vieil et regretté ami Gausson, et qui, tout en confirmant ce que je viens de dire, peut avoir un certain intérêt pour ceux qui me lisent.

A l'époque où le comte d'Aure, ayant perdu sa position d'écuyer en chef du manège de Versailles, vint monter une école d'équitation à Paris, il s'était naturellement lié avec quelques grands amateurs de chevaux, et surtout avec lord Seymour, lequel, tout le monde s'en souvient, aimait mettre son monde dans l'embarras. Or il se trouvait qu'à ce moment lord Seymour, qui était, au fond, un cavalier assez ordinaire, mais doué d'une assez grande force physique, possédait un double poney gris d'un beau modèle et plein de vigueur, qu'il avait habitué, une fois mis au galop, à l'entrée du Bois, avec d'autres chevaux, à en faire à peu près le tour à fond de train. Il n'offrait, du reste, d'autres difficultés que d'*attaquer franchement les poignets*, au départ. Néanmoins, lord Seymour s'en tirait assez bien, car, étant en confiance sur l'animal, il le laissait courir d'abord sans chercher à le ralentir, et cela jusqu'à ce que le sujet fût un peu essoufflé. Mais le diable de poney s'emballait sous tous ceux qui cherchaient à modérer son train au début, et, dans ce moment, il était presque impossible de l'empêcher de plonger à la main et, par une puissante contraction latérale de la mâchoire inférieure, de paralyser complètement l'action du mors. Aussi, dans le moment, il vous arrachait, pour ainsi dire, les rênes des mains

pour courir plus vite. Ce cheval amusait beaucoup lord Seymour, car il avait déjà joué le tour à des amis, bons cavaliers d'ailleurs, de les faire *emballer*. Or, un jour, je ne sais à quelle occa-



ROBICHON DE LA GUÉRINIÈRE

sion, il lui prit la fantaisie de dire à M. le comte d'Aure que, tout écuyer à grande réputation qu'il était, il le ferait emballer par un cheval que lui-même montait journellement au Bois.

— C'est bien possible, répliqua M. d'Aure, d'un air dédai-

gneux, mais je ne serais pas fâché de monter ce *carcan-là*.

Le lendemain, après déjeuner, on se rendit à l'entrée du Bois avec quelques amis, et M. d'Aure montait, tout naturellement,



DE NESTIER

Écuyer ordinaire de la Grande Écurie du Roi.

le double poney en question ; puis, arrivé à l'endroit voulu, lord Seymour prit le galop en cherchant à se maintenir en tête : or c'était justement ce qui surexcitait le plus ce vigoureux cheval. Aussi, dès ce moment, il *plongea* violemment, et partit à fond de

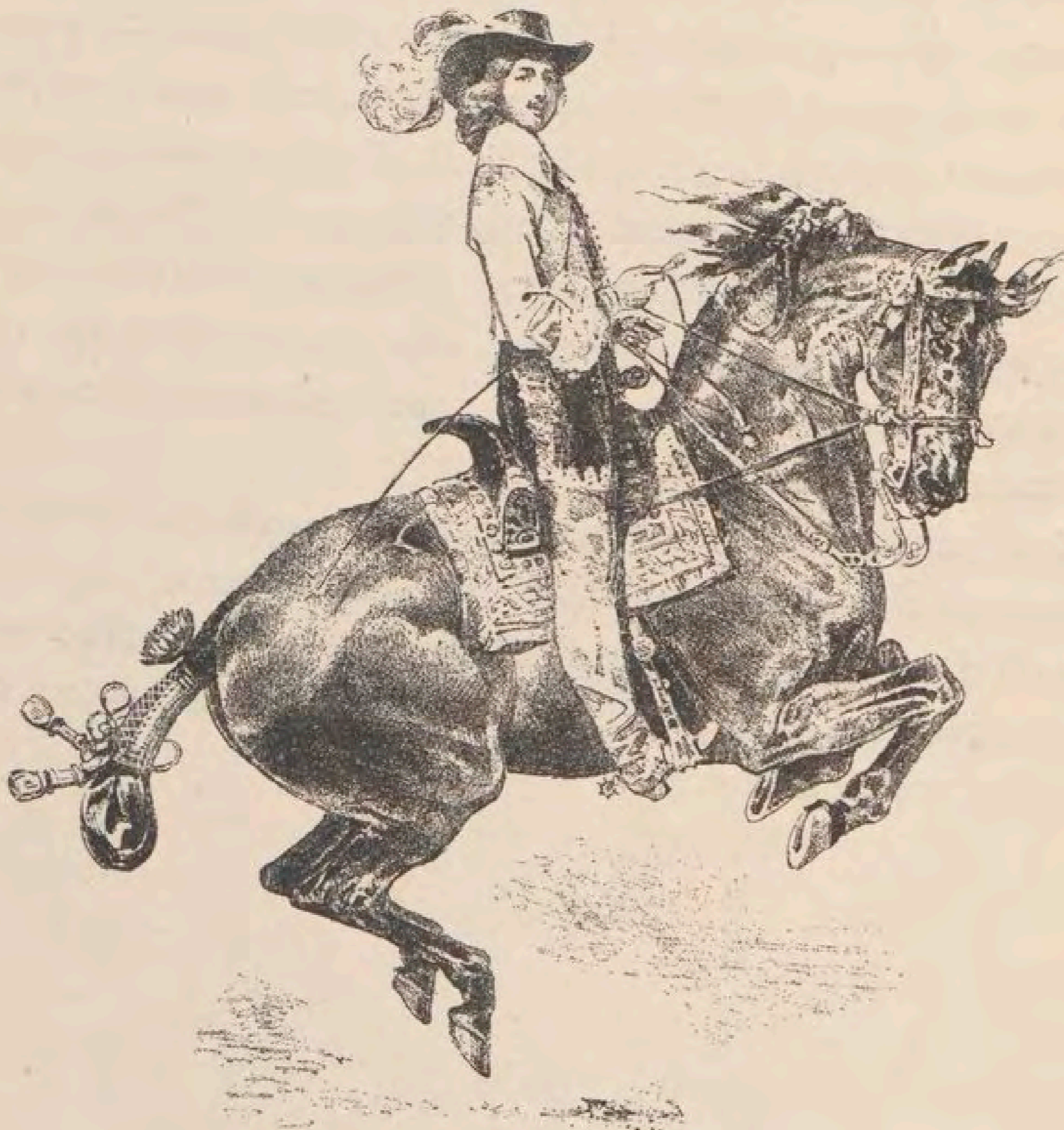


train. Après deux ou trois tentatives infructueuses pour lui relever la tête, l'ex-écuyer en chef du manège de Versailles avait pris son parti : il appliqua vigoureusement ses deux éperons dans les flancs du double poney, peu habitué à ce mode d'action, et laissa bientôt derrière lui lord Seymour, qui commençait déjà à trouver l'allure un peu vive et perdit bientôt de vue, M. d'Aure, à un large tournant d'allée.

Voici ce qui se passa entre le grand écuyer et son cheval. Après avoir parcouru à une allure désordonnée une assez grande distance, l'animal, qui avait, pour ainsi dire, les rênes sur le col, commença à souffler et à se ralentir de lui-même. Mais, à ce moment, son rude cavalier l'attaqua de nouveau, vigoureusement, à plusieurs reprises, et le double poney reprit momentanément son galop précipité. Aussi, au bout de peu de temps, se mit-il à souffler de plus en plus bruyamment, et à se ralentir d'une façon très marquée ; c'est alors que deux ou trois effets de main en élévation le mirent aisément au pas.

De son côté, lord Seymour, pensant bien que l'animal ne s'écarterait pas de sa route habituelle, avait coupé au plus court avec ses amis et ne tarda pas à rencontrer M. d'Aure, qui, magistralement placé et les rênes flottantes, laissait souffler son cheval, tout bleu de sueur, en lui passant doucement sa cravache sur la crinière. Puis, après l'échange de banalités, le comte d'Aure dit, d'un air un peu goguenard à celui qui avait voulu lui faire une niche : « *Milord, votre poney a besoin de rester un peu au pas, car, après avoir couru pour son compte, je l'ai fait courir un peu pour le mien. Quoi qu'il en soit, ajouta-t-il, l'animal a vraiment un bon galop, et, si vous le désirez, on pourra en faire un cheval de femme.* » Cette performance confirme, il me semble, ce que je disais sur la belle tenue et le tact équestre de tous les hommes qui ont illustré l'École de Versailles.

Il serait donc grand temps que nous revenions à cette équitation, car, sans elle, on ne fera jamais de vrais et de bons officiers de cavalerie.



LE DUC DE NEWCASTLE

En effet, le bon officier de cavalerie n'est pas celui qui sait seulement manier la cavalerie, il faut encore qu'il sache monter à cheval. Il faut qu'il soit tellement identifié à son cheval que les deux ne fassent qu'un ; il faut qu'il y ait entre eux un tel rapport, un tel accord, qu'ils sentent que rien ne pourra résister à leur impulsion.

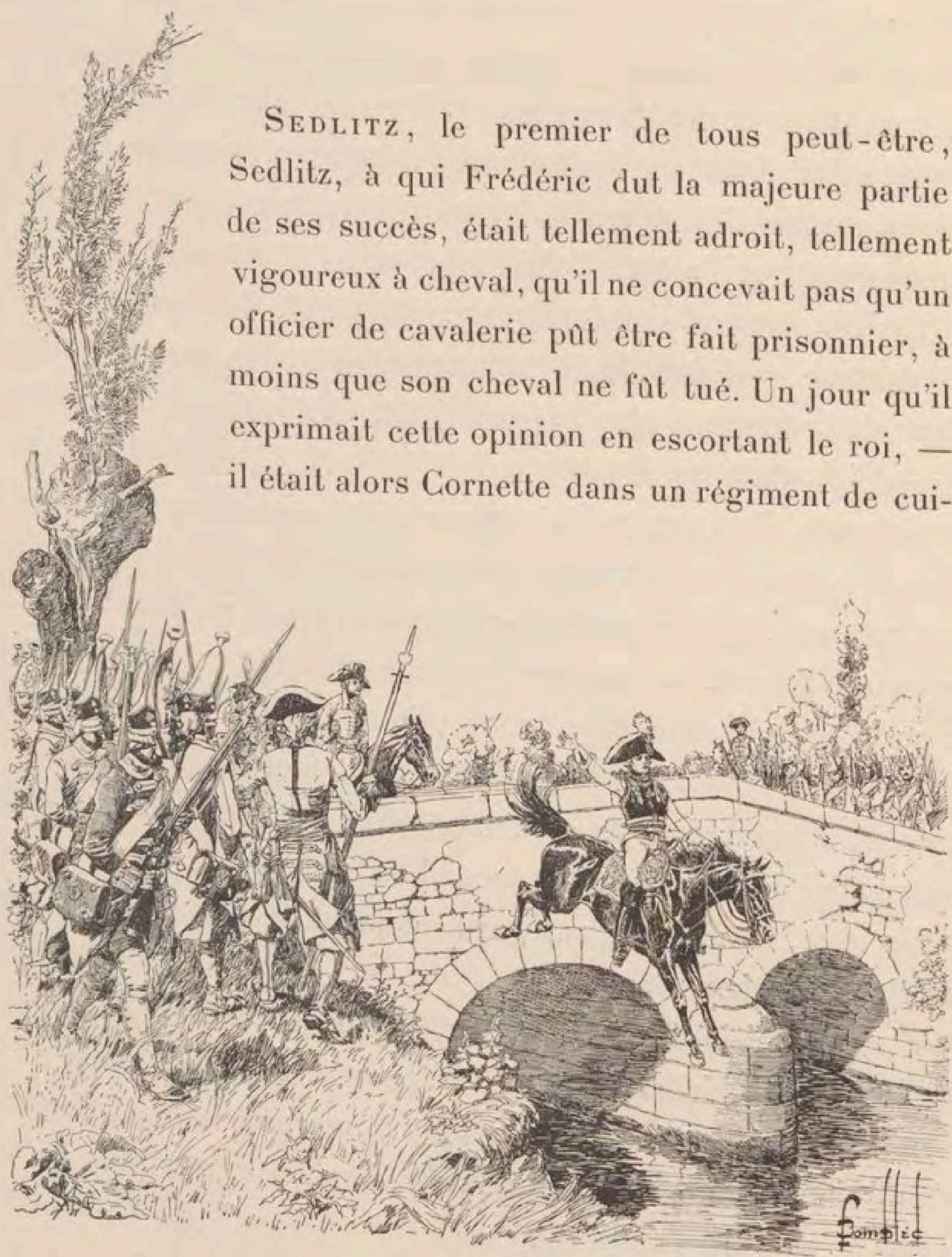
Mais si, au lieu de se trouver en quelque sorte sur son élément, l'officier de cavalerie ne fait pas corps avec son cheval, s'il est dérangé dans ses mouvements, en un mot s'il n'est pas complètement maître de cette seconde partie de lui-même au point de marcher, de courir pour ainsi dire par intuition, comment pourra-t-il conserver la liberté d'esprit si nécessaire dans le tumulte de la bataille; comment aura-t-il la faculté d'agir suivant les circonstances, faculté indispensable dans une arme où l'à-propos des charges fuit comme l'éclair, et où il faut quelquefois le saisir sans attendre un ordre supérieur venu peut-être de loin; où trouvera-t-il enfin l'élan suffisant pour entraîner à sa suite hommes et chevaux?

Non, jamais celui qui n'est pas très bon cavalier, qui n'est pas homme de cheval complet, fût-il d'ailleurs un génie, ne fera un bon officier de cavalerie. Que l'on consulte l'histoire, et l'on verra que les généraux de cette arme les plus distingués furent tous des cavaliers remarquables.



## SEDLITZ ET LE ROI FRÉDÉRIC

SEDLITZ, le premier de tous peut-être, Sedlitz, à qui Frédéric dut la majeure partie de ses succès, était tellement adroit, tellement vigoureux à cheval, qu'il ne concevait pas qu'un officier de cavalerie pût être fait prisonnier, à moins que son cheval ne fût tué. Un jour qu'il exprimait cette opinion en escortant le roi, — il était alors Cornette dans un régiment de cui-



rassiers, — Frédéric, à qui rien n'échappait, fut frappé de cette assurance et se promit de mettre son capitaine à l'épreuve. L'occasion ne tarda pas à se présenter.

Toute l'escorte était obligée de passer sur un pont. Le roi attendit qu'il fût au milieu. Se retournant alors vers Sedlitz, qui était entouré en avant et en arrière, il lui dit :

— Vous prétendez, Monsieur Sedlitz, qu'un officier de cavalerie ne doit jamais être fait prisonnier. Certes, c'est le propos d'un homme de cœur ; cependant, il y a des circonstances où l'on peut se rendre sans déshonneur. Supposez, par exemple, que nous soyons des ennemis : vous n'auriez pas la prétention de nous passer sur le corps ! Que feriez-vous alors ?

Sedlitz, prompt comme la pensée, pique des deux, s'élance avec son cheval dans le torrent, ne se fait aucun mal et revient à fond de train près du roi, auquel il dit, en s'inclinant :

— Sire, voilà ma réponse.

Cet acte d'adresse et de vigueur fut le commencement de la faveur et de la fortune de cet habile général.

Cromwel, âgé de quarante-quatre ans alors qu'il tira pour la première fois l'épée, était un cavalier exceptionnel. Son énergie morale et physique, ses conceptions hardies, une décision prompte et la terrible impétuosité avec laquelle il lançait son cheval au fort de la mêlée, en firent, dit l'historien anglais Nolan, un général de cavalerie sans second dans l'histoire.

Turenne, Condé n'étaient pas seulement de grands capitaines, ils étaient de bons écuyers.

Et que dirai-je des Lasalle, des Murat, des Caulaincourt, des Monbrun, des Kellermann, des Nansouty, des Richepanse, des d'Hautpoul et de tant d'autres dont le souvenir se rattache aux plus brillants faits d'armes de notre cavalerie, aux plus belles pages de la gloire française ?

Ces noms illustres ne sont pas les seuls dont puisse s'honorer notre cavalerie : à sa tête se trouvent des officiers généraux qui ont montré qu'ils étaient les dignes héritiers de ces grandes traditions ; d'autres, auxquels il ne manque que l'occasion pour suivre les nobles exemples de leurs devanciers ; et dans des rangs moins élevés, dans tous les grades, le nombre d'officiers distingués est tel, que l'on peut envisager avec sécurité l'avenir de la cavalerie et lui présager de nombreux succès, si on la laisse travailler en paix, et « si on n'en fait plus une source inépuisable d'expériences malheureuses et un vaste champ de fantaisie qui trahissent plutôt l'agitation stérile que le travail fécond ».

L'art de la guerre et celui de l'équitation se doivent réciproquement de grands avantages. Le premier a fait connaître de quelle nécessité il est de savoir mener sûrement un cheval, et cette connaissance a engagé à établir des principes pour y parvenir.

Il en a été ainsi de tout temps, et l'histoire rapporte que ce fut surtout pendant la guerre qu'il fit aux Assyriens, que Cyrus découvrit le mérite d'une bonne cavalerie, alors que les Mèdes lui furent d'un si puissant secours, principalement dans la poursuite de l'ennemi. « Il fit prendre à l'instant même, dit Ephrem Houël, les chevaux *braves et frais* des vaincus, les fit monter à ses soldats les plus alertes et en forma un corps de cavalerie. » Plus tard, le noyau s'augmenta de nouvelles recrues, et, peu d'années après, par les encouragements et le zèle de Cyrus, la Perse possédait la meilleure cavalerie du monde.

L'art de l'équitation était porté à Rome à un haut degré ; Plutarque dit expressément « qu'il serait aussi absurde de monter à cheval sans connaître l'équitation, que de vouloir jouer de la flûte sans connaître la musique ».

Au temps de César, qui lui-même était très habile cavalier, il était si honteux d'ignorer l'équitation, que cela avait donné

naissance au proverbe : *Neque equitare, nec litteras scire* (Ne savoir ni monter à cheval, ni lire); nous disons maintenant : « Ne savoir ni lire ni écrire. »

L'art de l'équitation était professé à Rome par les *equisones*, qui se chargeaient tout à la fois du dressage des chevaux et d'apprendre à la jeunesse de Rome l'art de monter à cheval.

Les Romains, à l'exemple des Perses, avaient une cavalerie hors ligne; et le cheval était, comme l'aigle, représenté sur les enseignes guerrières de Rome.

« C'étaient d'intrépides cavaliers, nous dit encore Ephrem Houël, que ces rudes Germains à l'œil bleu, à la chevelure blonde, couverts de la peau de l'ours et du bison et armés de l'angon d'acier. Leurs enseignes portaient un cheval blanc aux fougueuses allures. Leurs bardes chantaient les Walkyries, chevauchant sur d'ardentes haquenées : « Les déesses qui président au combat, « ces belles Walkyries étaient à cheval, couvertes de leur casque « et de leur bouclier. Allons, disent-elles, poussons nos chevaux « au travers de ces mondes tapissés de verdure, qui sont la « demeure des dieux. »

Le Franck chantait dans ses chansons d'amour : « Je sais faire huit exercices : Je me tiens ferme à cheval, je nage, je glisse sur des patins, je lance le javelot, je manie la lance; cependant une fille de Russie me méprise. »

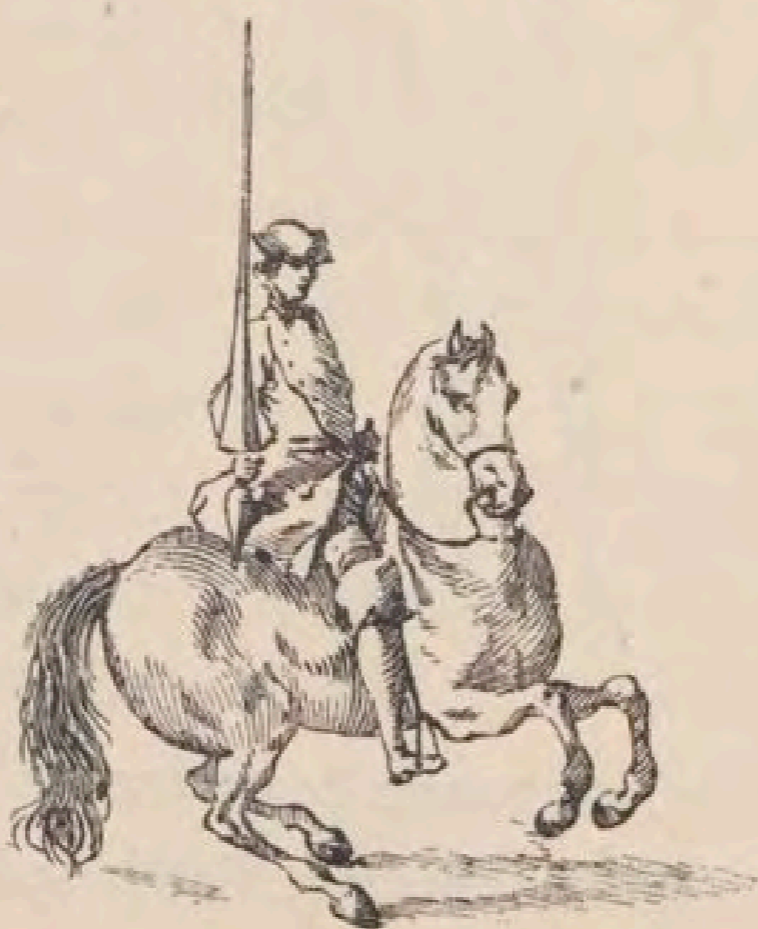
En prenant pied sur le sol gaulois, les Francs, en gardant leur propre expérience, s'approprièrent tout d'abord, comme par instinct, toutes les habitudes des Gaulois et des Romains. Ils puisèrent ainsi dans une triple source la science hippique, telle à peu près que nous la retrouvons de nos jours.

Le Sicambre devenu citoyen posa sur un monticule, près des eaux, la tour de bois qui formait le centre de son *alea*. Une épée et un cheval, voilà sa richesse, et cette richesse le rendait l'égal

des rois. Le don d'un cheval, chez les Germains, était la plus haute récompense du courage et de la valeur : « Ils attendent, dit Tacite, de la libéralité de leur chef ce cheval de bataille et cette framée sanglante et victorieuse. »

Le cheval est, comme on vient de le voir, de tous les êtres créés le plus utile à l'homme. Dès l'origine des peuples, il présida à la formation des empires, et, maintenant encore, un État sans cavalerie et sans la vie que donne le cheval serait à la merci du premier conquérant. C'est pour cela que nous ne comprenons pas l'indifférence des pouvoirs publics pour tout ce qui touche à l'art équestre ; la science de l'équitation, comme je le répète, est d'un intérêt général et ne peut périr.

Il n'y a rien à demander à cet égard aux ministres : leur règne est si court, si éphémère, que leurs bonnes intentions, quand ils en ont, n'ont pas le temps de se réaliser. C'est aux députés dont la volonté et la puissance plus durables se transmettent en se renouvelant, c'est aux députés qu'il appartiendrait de protéger efficacement une science qui, mieux connue et mieux appréciée, rendrait des services immenses au pays, et, indépendamment des autres avantages, aurait pour résultat infaillible une économie considérable dans le budget de la cavalerie.





## PERSONNEL

### DE LA GRANDE ET DE LA PETITE ÉCURIE

**C**E fut sous le règne de Louis XV que des arrêts du conseil d'État réglementèrent d'une manière définitive les conditions imposées pour être reçu dans les pages de la chambre du roi, dans les pages de la grande et de



la petite écurie, où les jeunes gens de la noblesse briguaient l'honneur d'être admis pour y faire, outre leur service auprès du roi, leurs *académies*, c'est-à-dire pour s'y perfectionner dans l'escrime, la danse, l'équitation, en un mot dans tous les exercices du corps, qui jouaient autrefois un rôle si important dans l'éducation aristocratique et servaient de préparation à la vie militaire en même temps qu'à l'existence du courtisan.

Avant la Révolution, la grande école française avait son siège à Versailles, où elle brillait du plus vif éclat de splendeur et de gloire.

Les écuries du roi fonctionnaient séparément et, en conséquence, étaient organisées avec des attributions différentes.

Cette organisation intérieure, créée par des décisions royales, recevait, suivant les temps et les exigences du service, des modifications dont il y a lieu de tenir compte.

En ce qui concerne la grande écurie, les modifications dans le personnel ont toujours été apportées, dit Charles Duplessis, par des règlements ou des édits royaux ; mais, pour la petite écurie, qui, au propre, était l'écurie du roi, une simple volonté du souverain, manifestée à M. le Premier, suffisait pour changer l'état des choses dans le sens de ses désirs.

La grande écurie, qui était considérée comme une académie équestre, destinée à l'instruction des futurs officiers ou des hauts fonctionnaires, avait les chevaux de selle spécialement affectés à la guerre, aux grandes chasses, aux grandes cérémonies et à l'enseignement équestre. Le dressage et la conservation des chevaux étaient donc l'affaire des écuyers attachés à cette écurie.

En 1785, la grande écurie était ainsi composée :

Le prince de Lambesc, grand écuyer de France ;

Marquis Malbec de Briges, premier écuyer ; M. de Lançon, écuyer commandant ; marquis de la Bigne, écuyer ordinaire ; François d'Abzac, écuyer ordinaire ; Alexandre Dumas de Goursac, écuyer ordinaire ; Dauphin de Goursac, écuyer cavalcadour ; Le Vaillant de Saint-Denis, écuyer cavalcadour ; baron de Saint-Étienne, écuyer élève ; chevalier de la Bigne, écuyer élève ; M. de Boisfoucauld, écuyer élève.

Le service d'honneur de la petite écurie comprenait :

Monsieur le Premier, qui était le Duc de Coigny, premier écuyer ; comte de Larboust, écuyer commandant ; chevalier de Villoutreys, écuyer cavalcadour ; marquis de Vernon, écuyer

cavalcadour ; marquis de Boisseuilh, écuyer cavalcadour ; marquis de Saint-Pol, écuyer cavalcadour ; comte de Boisseuilh,



MARQUIS DE LA BIGNE

écuyer cavalcadour ; chevalier de Cubières, écuyer cavalcadour ; de Renon, écuyer ordinaire.

Le service comprenait quarante pages et vingt écuyers du roi pour accompagner, nommés *écuyers par quartier*.



VERSAILLES — LA LEÇON D'ÉQUITATION



M. le marquis de la Bigne et M. le chevalier François d'Abzac, dont la réputation cependant n'a jamais égalé celle de son frère, le vicomte d'Abzac, qui avait quitté le manège de Versailles pour n'y revenir qu'à la Restauration, étaient alors les écuyers admirés de cette académie, où l'on ne restait qu'à la condition de faire son devoir, d'apprendre consciencieusement son métier.



CAMPEADOR MONTÉ PAR LE MARQUIS DE LA BIGNE

En effet, la supériorité de ces deux hommes de cheval était si éclatante aux yeux de tous leurs contemporains, qu'ils n'ont pas osé se prononcer sur la supériorité de l'un ou de l'autre.

Cependant, pour formuler une appréciation quelconque, ils ont dû recourir à un subterfuge, du reste assez ingénieux : « Pour faire un écuyer qui n'a jamais existé, — disait-on à cette époque, — il faudrait les jambes de La Bigne et la main de d'Abzac. »

J'ai raconté le tour de force accompli en Allemagne par le vicomte d'Abzac. Certes, il n'a pas dû manquer de jambes en cette occasion ! Quant à M. le marquis de la Bigne, son nom restera attaché au souvenir d'un exploit d'une autre nature, mais peut-être plus incompréhensible encore. Il fit et gagna le pari de mettre une heure, sans quitter le galop un instant, à se rendre de la porte de la Grande-Écurie à la porte du château de Versailles, c'est-à-dire à traverser la place d'Armes, son cheval ayant pour toute embouchure un fil de soie passé dans la bouche. Ah ! oui, il lui en a fallu, des jambes ; mais il n'a pas dû manquer de main non plus ! M. le marquis de la Bigne montait, nous dit le baron d'Etreillis, auquel j'emprunte cette anecdote, un cheval espagnol nommé le *Campeador*.

L'école des d'Abzac, tout en suivant les préceptes de La Guérinière, dégagea complètement l'équitation de toutes les superfluités, de toutes les inutilités en vogue du temps de Pluvinet, et que La Guérinière avait encore trop conservées, bien qu'il les eût cependant modifiées. Les d'Abzac voulaient une équitation moins restreinte et moins assise ; ils pressentaient déjà le changement qui devait un jour s'opérer dans cet art.

L'introduction en France des chevaux anglais, montés par les grands seigneurs aux chasses royales, les courses, l'organisation plus large de notre cavalerie commençaient à faire comprendre la nécessité de préparer les chevaux à marcher à des allures plus franches. Le talent de l'écuyer ne consistait plus alors seulement à faire parader, à fatiguer inutilement un cheval pour obtenir des airs relevés, mais bien à calculer ses forces, à les ménager et à régulariser ses allures. On ne conservait du tride que ce qu'il en fallait pour donner au cheval de l'élasticité et du mouvement ; on ne l'assouplissait que pour le rendre liant et le soumettre à la volonté du cavalier.

A côté des d'Abzac marchaient les écuyers militaires tels que Bohan, d'Auvergne, Mottin de la Balme, Melfort. Ces hommes sentaient peut-être plus encore la nécessité des modifications ; leur équitation devant s'adresser à l'instruction de nos troupes à cheval.

En 1789, l'équitation civile et militaire servait de type à toutes les écoles de l'Europe.

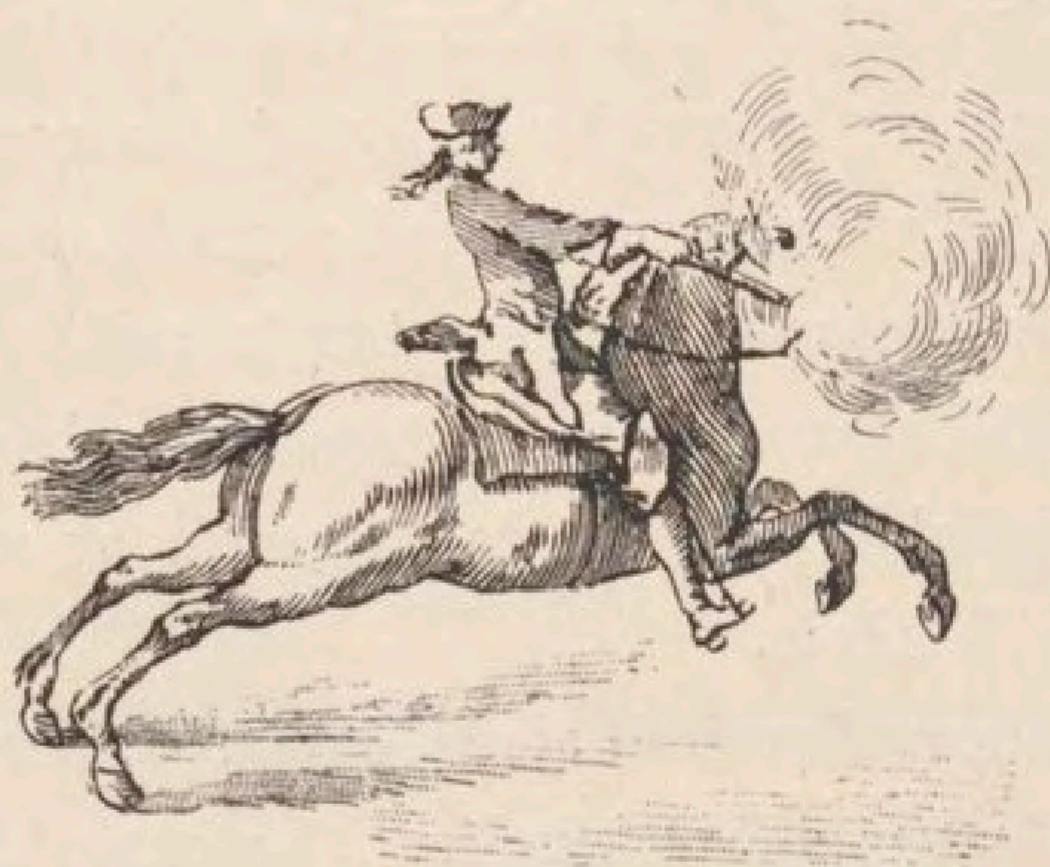
Les bases fondamentales de l'équitation à cette époque, — dont Versailles fut à la fois la complète et dernière incarnation, — résidaient principalement dans une excessive finesse d'aides, un tact et un sentiment particuliers. Les effets de force et de violence étaient sévèrement proscrits. L'écuyer et le cheval semblaient se mouvoir en vertu d'un accord si parfait qu'aucun signe extérieur ne venait en trahir le secret aux yeux de l'observateur. A cette époque, on eût ri de cette manière brutale où l'éperon ne quitte pas le flanc, où le cavalier se livre à des renversements de corps, le tout pour arracher un travail saccadé, violent, ou un de ces mouvements bizarres et antinaturels qui, appartenant au dressage des chiens savants ou rentrant dans la mécanique, ne sont point du véritable domaine de l'équitation ; au point de vue de l'art, c'est de l'hérésie.

La position du cavalier était aisée, élégante, correcte, à la fois exempte de raideur et de désinvolture. Le cheval était équilibré naturellement, assoupli, léger, *goûtant son mors*. Il en résultait un travail fin, délicat, gracieux et très agréable à regarder. Une légère pesée de l'assiette, une imperceptible pression du genou, un insaisissable doigté de la main, suffisaient au cavalier pour communiquer sa volonté à sa monture. L'animal semblait obéir à sa propre impulsion, bien plus qu'à une indication quelconque, et se plaisait sous cette domination dissimulée. Il acceptait, sans révolte, cette « main de fer enveloppée d'un gant de velours » et



travaillait gaiement avec tout l'entrain de sa nature, *puissant dans ses hanches et galant dans sa bouche*, suivant une expression de l'époque.

Malheureusement, quand la Révolution arriva, cette belle équitation devait, avec tous les arts, qui étaient atteints du même coup, avoir le plus à souffrir. Son sanctuaire, Versailles, soutenu par la munificence royale, disparut avec la royauté. Les autres écoles tombèrent également, et tous nos écuyers s'exilèrent ou trouvèrent un refuge dans les camps.





## L'ÉCOLE DE VERSAILLES

SOUS LA CONVENTION

**L**A Convention, qui avait aboli toutes les écoles instituées sous l'ancien régime, s'aperçut bientôt de la perturbation que causait cette disparition de tout enseignement équestre. Elle voulut, avant de disparaître, rétablir les institutions reconnues indispensables. Mais elle n'eut pas le temps d'achever sa tâche. Le Directoire, fort heureusement, la continua en décidant la création d'une école d'équitation. Versailles fut de nouveau destiné à faire l'instruction de nos troupes à cheval. Ce n'était plus le manège académique des temps passés, chargé de conserver les vieilles traditions en développant le progrès. L'équitation rationnelle, logique, fine, élégante, artistique avait disparu ; il ne s'agissait plus alors que de former à la hâte des instructeurs pour nos régiments.

A ce moment, l'équitation n'était plus enseignée publiquement en France, pas même par Thiroux, qui avait cependant toute liberté d'agir comme il l'entendrait à ce sujet, et cette lacune était très préjudiciable aux intérêts militaires du pays.

L'ouverture de cette École n'eut cependant pas lieu immédiatement, car un deuxième arrêté fut pris à la fin de fructidor an IV, par lequel l'École de Versailles devait être dirigée par deux officiers supérieurs, l'un ayant la direction de la tenue générale de l'École, l'autre ayant charge de maintenir la discipline, la police, l'instruction et tout le détail.



CHARLES THIROUX

Toutefois, Coupé, et Gervais furent mis à la tête du manège de cette nouvelle institution. On leur confia l'instruction de cette École; on ne redouta point l'insubordination, persuadé qu'on était alors que ces hommes spéciaux ayant fait d'un art, l'étude de toute leur vie, offraient pour instruire de bonnes garanties.

En raison de la promptitude avec laquelle il devint nécessaire de former des officiers, Coupé et Gervais furent donc les deux premiers instructeurs de l'École Nationale d'Équitation, et, tout imbus qu'ils étaient des principes de La Guérinière et des

d'Abzac, furent en quelque sorte les chefs d'une école que l'on peut appeler, avec raison, école de circonstance. Deux générations étant en présence, l'un n'ayant pas appris, l'autre n'ayant pas le temps d'apprendre, il devenait difficile de pousser très loin l'éducation des hommes et des chevaux. Dans beaucoup de circonstances, un cheval bien ajusté eût été un inconvénient, un danger, au lieu d'être un avantage.

Coupé et Gervais, que le ministre de l'intérieur Bennezech désignait comme des maîtres de premier talent, dans son rapport au Directoire, le 14 thermidor an IV (1<sup>er</sup> août 1796), enseignèrent une équitation très simple, qui consistait, à peu d'exceptions près, à laisser marcher les chevaux librement. Le fond de presque toutes les leçons données à cette époque était de dire : « Arrêtez et rendez. » Il s'agissait simplement d'arrêter à temps et de rendre à propos. N'ayant ni le temps ni la faculté d'assouplir les chevaux, de leur gagner les hanches, abandonnés en quelque sorte à eux-mêmes, les cavaliers restaient d'aplomb tant bien que mal, mais prenant toujours, en tout état de cause, la position la plus en rapport avec leur nature. C'est avec une équitation aussi peu savante, dans laquelle souvent l'instinct faisait tous les frais, que nos armées firent le tour de l'Europe.

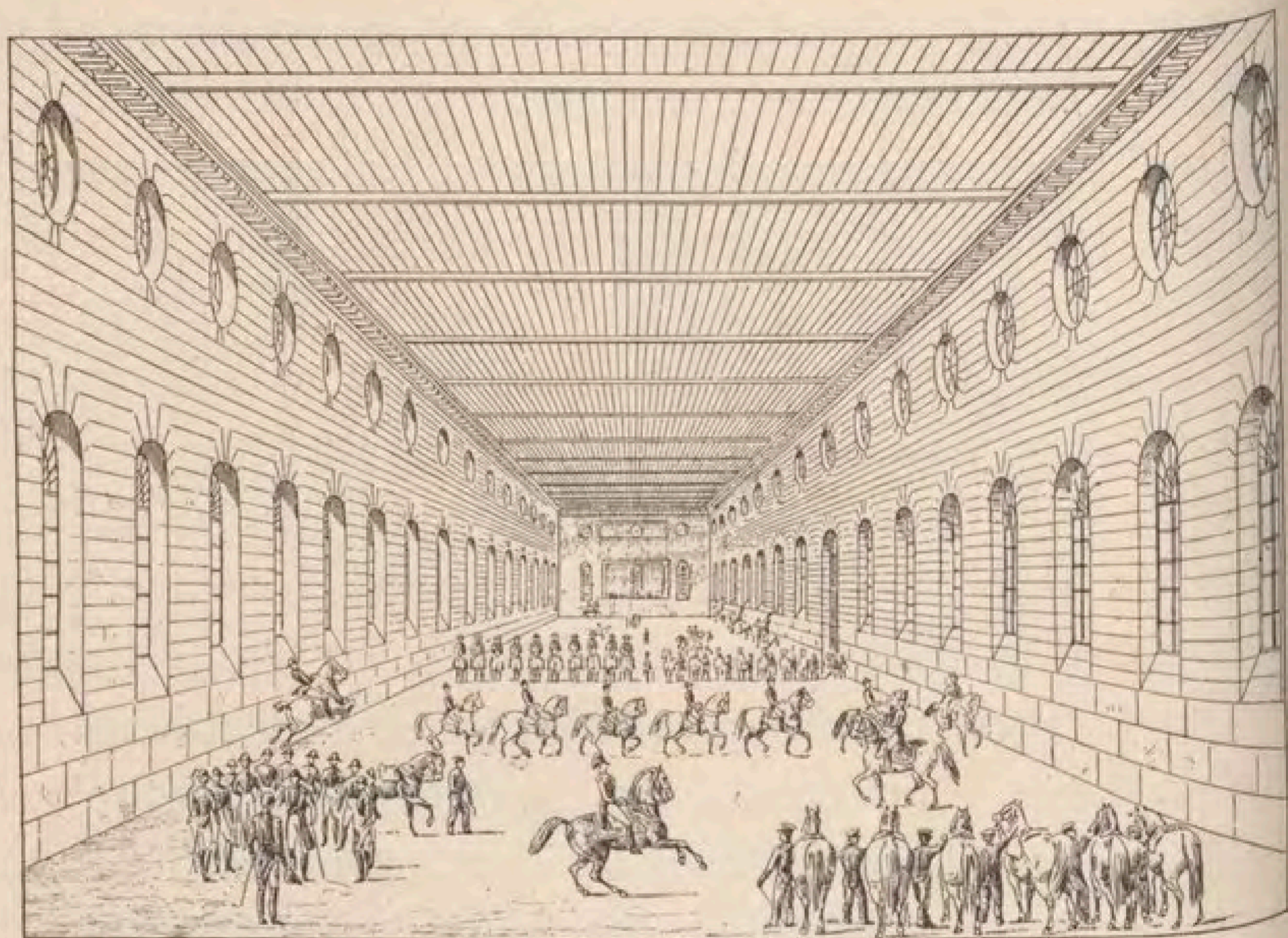
Si Napoléon avait su faire des prodiges avec une cavalerie, où les hommes de cheval étaient en si petit nombre, il reconnut cependant la nécessité, pour l'avenir, de faire pratiquer de bonne heure l'équitation à la jeunesse.

Mais n'anticipons pas. Revenons à Versailles, qui devint, par le décret du 23 floréal an VI, une institution purement militaire.

Le 27 brumaire an IV (18 novembre 1798), un nouveau décret du Directoire décida que l'École d'équitation de Versailles serait définitivement sous les ordres directs du ministre de la guerre.

Cette École était donc par le fait un établissement complè-

tement militaire, puisqu'un arrêté spécial défendit à l'avenir d'y envoyer des élèves civils. Les officiers et sous-officiers qui y furent admis n'y suivirent qu'un cours d'équitation et d'hippiatrique, comme on disait alors ; mais aucun autre cours n'y fut professé pendant toute la durée de son existence.



LE MANÈGE DE VERSAILLES

Lorsque le général Desnoyers fut nommé au commandement de l'École d'équitation de Versailles, celle-ci reçut du Directoire le nom d'École d'instruction des troupes à cheval, qu'elle conserva jusqu'au 10 août 1810, date de sa suppression.

A la Restauration, le marquis de Vernon, qui les connaissait, les appela de suite, lorsqu'il organisa le service des écuries de Louis XVIII et les nomma piqueurs.

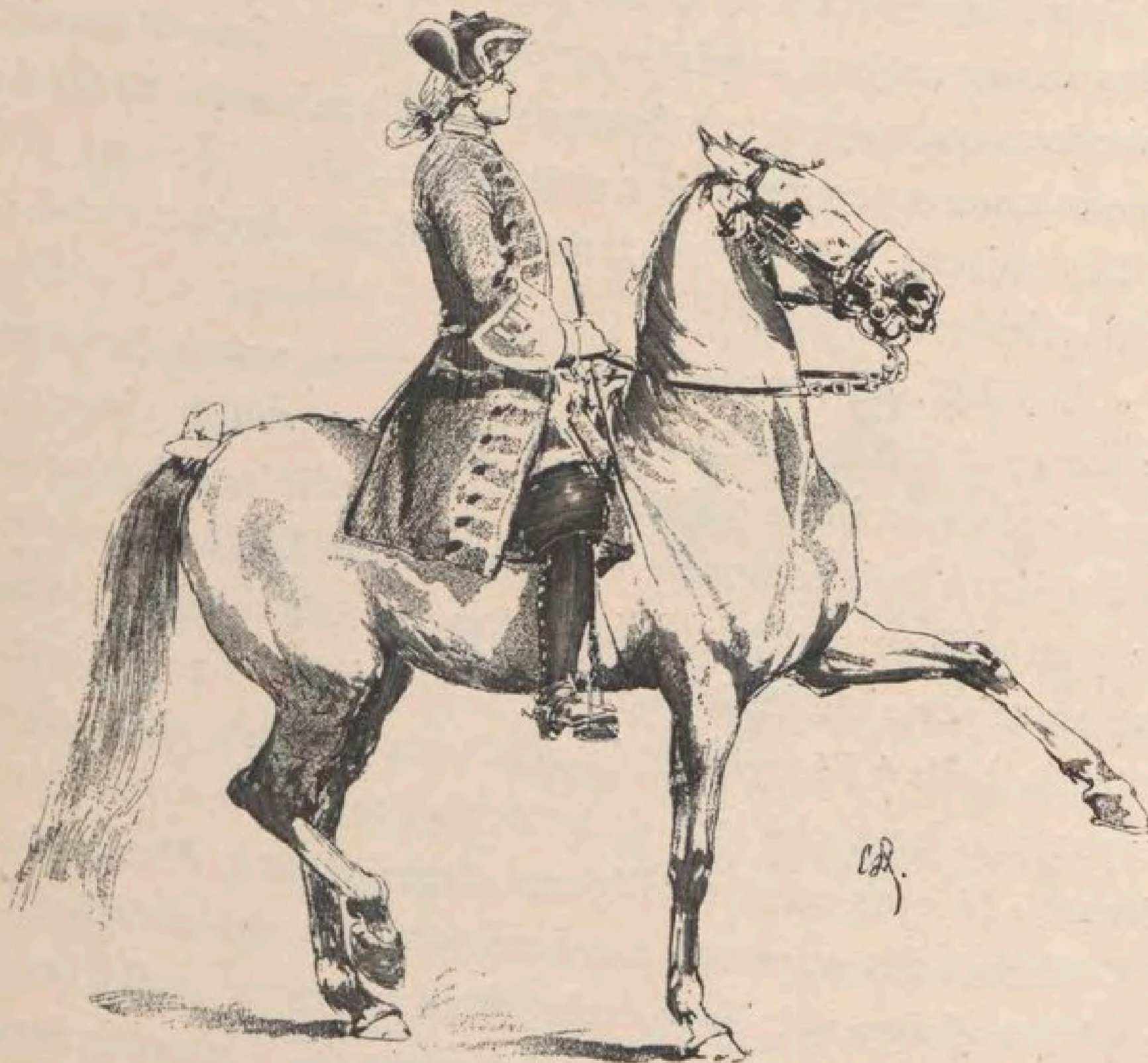
Versailles rendue à son ancienne destination, les deux d'Abzac, dépositaires de nos vieilles et saines traditions équestres, reprirent la direction du manège du roi.

Les écuyers qui secondaient MM. d'Abzac étaient :

ÉCUYERS DE MANÈGE

Vicomte Dumas de Goursac.  
Comte Charette de Boisfoucaud.

Vicomte d'Aure, élève écuyer du  
3 août 1814.



ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DE VERSAILLES

ÉCUYERS CAVALCADOURS

Marquis de Cubières.  
Comte de Saint-Pol.  
Vicomte de Bongars.

Chevalier de Rivière.  
Vicomte Charette de Boisfoucaud.

ÉCUYERS DE MAIN

Pasquier de Salaignac.  
Coqueray de Landel.  
Comte Bosquet de Saint-Pardoux.  
Marquis de Fresnes.

Vicomte de Salvert.  
Marquis de Martel.  
Marquis de Peyrelongue.  
Comte de Neuilly.

## EMPLOYÉS DE MANÈGE

Biètre, dit Gervais, piqueur.  
Coupé, piqueur.

Bellanger, sous-piqueur.  
Bergeret, sous-piqueur.

Tous, ils avaient pour la prospérité de l'École de Versailles les plus vastes projets, inspirés par un sage patriotisme. Comment, avec tous ces moyens, n'est-on pas arrivé à mieux faire ? C'est ce que va nous expliquer M. le comte d'Aure.

Les raisons qu'il nous donne paraîtront peut-être futiles, mais elles sont vraies.

« Les MM. d'Abzac voulaient, en commençant un élève pour le placer et le fixer à cheval, qu'il fût mis en selle à piquet ; ils voulaient une coiffure qui tînt sur la tête et préféraient pour cela le chapeau à trois cornes du temps de Louis XVI à cette espèce de pyramide en feutre, coiffée de travers et la pointe en avant, comme la portaient les tapageurs de l'Empire ; ils préféraient en outre la botte à l'écuyère et la culotte un peu juste au charivari, au pantalon large et à la botte forte ; ils donnaient encore la préférence à l'éperon court sur l'éperon d'une longueur démesurée. »

Ce furent des exigences aussi raisonnables qui contribuèrent le plus à éloigner de leur école. Monter sur une selle fermée était une humiliation ; porter un chapeau dit à la voltigeur de Louis XIV était un ridicule, et puis comment des vieillards portant tant de la poudre pouvaient-ils enseigner quelque chose ?

La transition qu'avait fait naître l'équitation militaire contribua également à éloigner la jeunesse d'alors de l'École de Versailles, où on attachait avec raison une excessive importance à la régularité de la position du cavalier. C'était donc la base première de l'enseignement, et cela se comprend aisément. On ne voulait plus de ce genre d'équitation : on copiait tout ce qui était militaire. Les officiers ayant contracté l'habitude de

mener leurs chevaux les rênes flottantes, tous les jeunes gens trouvèrent de bon ton d'avoir à cheval les jambes en avant outre mesure et de mener les chevaux à l'abandon.

Quand les masses font mal, le respect humain commande de les imiter dans la crainte d'être ridicule en faisant bien.

La mode adoptant en même temps l'équipement anglais, ceux qui sur les selles anglaises pouvaient plus facilement prendre cette posture ridicule, incommode et contraire à toute espèce de principes, prétendaient monter à l'anglaise, et, comme il était de très bon ton encore de copier tout ce que l'on croyait anglais, cette équitation, très peu anglaise, prévalut pendant toute la Restauration.



OFFICIER DE L'EMPIRE

On comprend du reste combien le manège de Versailles offrait peu d'attraits à cette jeunesse qui aurait dû se soumettre à un long et pénible apprentissage. Pour savoir, il faut apprendre; pour apprendre, il faut étudier. En toute chose n'est-ce pas la règle inflexible? Pourquoi en excepter l'équitation?

Pendant une année et souvent plus longtemps, l'élève du manège de Versailles était condamné à la selle française sans étriers, et cela sous une surveillance sévère et infatigable. On ne lui passait rien; dès que sa position s'écartait de la plus rigide régularité, il y était aussitôt rappelé. C'est le seul moyen de faire non seulement un écuyer, mais encore un cavalier. Le mouvement instinctif de tout homme à cheval est de remonter les genoux



et de pencher le haut du corps en avant. Or il faut prendre l'habitude de faire exactement le contraire sans avoir besoin même d'y penser. Tout cavalier préoccupé de sa position ou inquiet de rester sur sa selle ne peut avoir aucune action sur son cheval. Toutes ses facultés se concentrent forcément dans une seule idée : ne pas tomber. Dès lors il se contracte, se crispe, s'attache instinctivement à la bouche du cheval, et l'homme n'existe plus : c'est un volant sur une raquette ! En selle, il faut être comme assis dans un fauteuil, chez soi, mais y être complètement, afin de conserver la libre disposition de son jugement et surtout de ses effets de main ou de jambes. On doit faire agir les unes ou les autres simultanément ou isolément, sans même avoir besoin d'y penser : cela doit se faire tout seul, par suite d'une habitude en quelque sorte instinctive et mécanique.

Cette aisance, cette facilité de mouvement, cette sûreté de soi-même, une seule chose peut vous la donner : « trotter autour du manège sans étriers », mais trotter longtemps, indéfiniment, jusqu'à ce que l'on se sente maître de tous ses moyens. Alors, mais alors seulement, il est permis de savoir si l'on a le sentiment du cheval, si l'on pourra devenir écuyer.

C'est ce qui se faisait à Versailles et que les jeunes gens de famille aptes à devenir écuyers ne voulaient pas pratiquer. On n'avait plus le désir d'apprendre, ce qui explique comment la jeunesse d'alors n'a pas su profiter des avantages qui s'offraient à elle pour s'instruire.

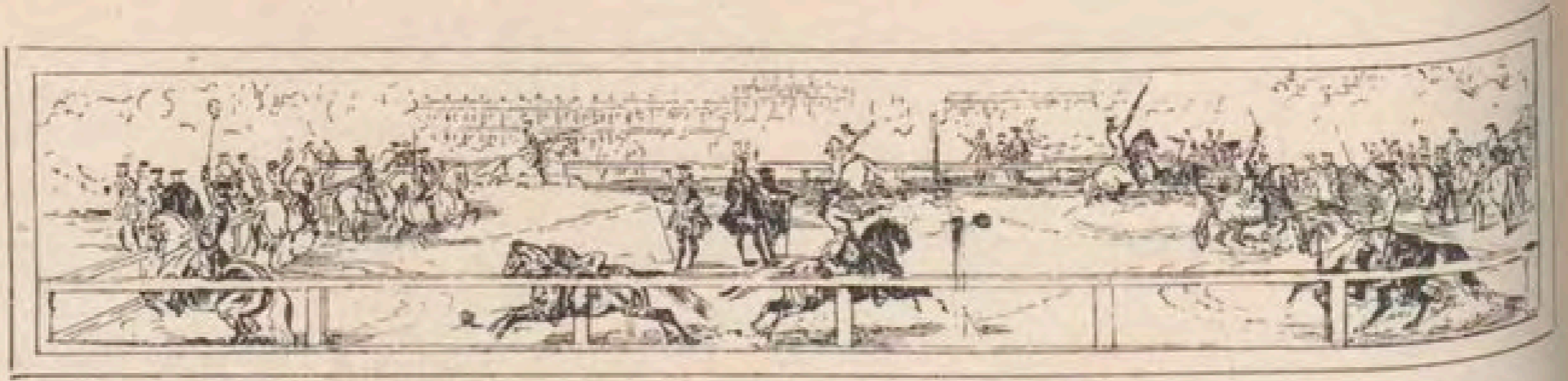
Le tort de la Restauration, sans nul doute, après avoir fait les frais d'une aussi grande organisation, est de n'avoir pas formé à Versailles une pépinière de sujets étrangers au service des écuries, pouvant, une fois leur éducation achevée, aller porter ailleurs les principes qu'ils auraient reçus. Cette organisation aurait certainement donné une impulsion salutaire à la science

équestre, dont aurait profité le manège du roi, qui, pendant les six premières années de sa réorganisation, malgré un matériel considérable en chevaux, capables de former plus de cent personnes, avait simplement pour élèves les gens du service des écuries, destinés à être un jour piqueurs ou sous-piqueurs, quelques jeunes gens de famille et un très petit nombre d'élèves privilégiés apprenant pour eux, mais non pour transmettre aux autres.

Et cependant l'École de Versailles, dont on ne saurait trop vanter les principes de tenue, de tact, de prudence, de décision, de justesse, était supérieure à toutes les autres écoles.

Aucune ne pouvait lui être opposée pour le dressage qu'elle obtenait par le temps et la patience, il est vrai, mais sans user les chevaux, tandis que, dans tout le reste de l'Europe, on cite quelques hommes seulement possédant ce précieux talent.





## RÉORGANISATION

### DE LA MAISON DES PAGES

**L**E marquis de Vernon avait plusieurs fois proposé au roi Louis XVIII une réorganisation générale de la Maison des pages ; mais le roi, toujours indécis de savoir s'il fallait nommer un grand écuyer ou s'il était préférable de laisser longtemps encore cette charge vacante, hésitait, lorsque la libération définitive du territoire et les bonnes conditions dans lesquelles les finances françaises se trouvaient, l'engagèrent à reconstituer l'École des pages. Il fit alors savoir au marquis de Vernon qu'il ait à lui soumettre toutes les propositions qu'il jugeait convenables pour une organisation complète du service de ses écuries.

La Maison des pages fut donc reconstituée par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> novembre 1820, et cette réorganisation, œuvre du marquis de Vernon, vint redonner au manège de Versailles l'éclat d'autrefois.

Au sujet de cette réorganisation, voici ce que dit Charles Duplessis :

« Pour l'enseignement de l'équitation, les pages de la grande Écurie étaient réellement favorisés, celle-ci ayant presque toujours possédé, pendant deux siècles, les maîtres les plus habiles

et les plus célèbres du temps ; tandis qu'à la petite Écurie, l'instruction équestre n'était donnée que par des écuyers de différents services, tels que les écuyers servants, dont le savoir ne pouvait être que des plus modestes, bien que quelques-uns d'entre eux, grâce à des qualités innées, avaient fini par devenir célèbres, comme Malbec de Briges, par exemple, après son passage à la grande Écurie du roi.

« Avant la construction du château de Versailles, la grande Écurie ainsi que la petite étaient installées aux alentours du palais des Tuileries. La première occupait en totalité les bâtiments connus sous le nom de grande Écurie, construits par Philibert Delorme ; et la petite Écurie, un hôtel situé dans la rue Saint-Nicaise, lequel porta plus tard le nom d'hôtel de Crussol. Cet hôtel possédait alors un manège destiné à l'instruction des pages attachés à ce service.

« Vers 1680, Louis XIV s'installa définitivement au château de Versailles, et toute la cour l'y suivit, ainsi que les deux Écuries, qui furent alors logées dans les deux grands bâtiments construits sur la place du château et faisant face au palais ; bâtiments qui, jusqu'à nos jours, ont conservé les noms de leur première affectation. »

Le grand écuyer, les écuyers, les pages, tout le personnel, en un mot, des deux Écuries y résidait ; et, cette installation nouvelle favorisant le développement de chaque partie du service, les Écuries du roi arrivèrent à un degré de perfection en toutes choses qui ne fut jamais dépassé.

Plusieurs pages des Écuries du roi devinrent célèbres comme écuyers, et parmi ceux-ci il faut citer : de Nestier, de Lubersac de Livron, le vicomte et le chevalier d'Abzac, les deux de Vitrac père et fils, les de Goursac et de Boisfoucaud, Malbec de Briges, de la Bigne, les O'Hégerthy et tant d'autres, tels que

les de Neuilly, les Dugard, de Jouan, etc. ; aussi disait-on au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'on voulait parler de l'École d'équitation des pages : « l'Académie de Versailles », en raison des écuyers célèbres



LE COMTE D'AURE

qui y avaient professé. Il en sera encore ainsi après 1815, grâce à l'enseignement équestre véritablement supérieur des deux d'Abzac, de Goursac et de d'Aure ; d'où l'on peut conclure que l'École d'équitation des pages du roi a été, pendant plusieurs siècles, la première École équestre du monde civilisé. Nous ne

saurions donc mieux faire, pour la représenter telle qu'elle fut alors, que de reproduire textuellement la description qu'en faisait, en 1861, un officier de cavalerie, le comte de Noë, qui avait été page sous la Restauration, et par conséquent élève de d'Abzac et de d'Aure.

Pour l'enseignement de l'équitation, les pages étaient divisés en deux classes, qui formaient la haute et basse École. La haute école, sous la direction du vicomte d'Abzac, comprenait les pages qui avaient déjà acquis un degré satisfaisant d'instruction dans l'art équestre. En entrant dans cette division, on recevait les éperons, marque distinctive de l'écuyer.

Il fallait voir ce noble vieillard, aux cheveux argentés, coiffé de son chapeau de manège classique, âgé de soixante-dix ans, le vénérable vicomte d'Abzac, donnant ses leçons avec une clarté, une précision, un air de cour, qui remplissaient les spectateurs d'admiration. Monté sur son cheval isabelle, à crins blancs, académiquement assis, il était le type du chevalier gentilhomme rappelant les belles gravures des anciens écuyers, en même temps qu'il était l'expression la plus noble de la perfection que l'on peut atteindre, à un âge même avancé, dans l'équitation académique.

La basse école comprenait les nouveaux pages. C'était le comte d'Aure, l'élève et l'émule du vieux d'Abzac, qui les formait. Porté sur son cheval *Le Cerf*, ce cavalier déployait tout ce que la jeunesse, la grâce jointe à une habileté consommée pouvait produire de plus séduisant dans l'art de l'équitation.

M<sup>me</sup> la dauphine et M<sup>me</sup> la duchesse de Berry honoraient quelquefois de leur présence la maison des pages, et c'était toujours aux heures de manège. Parties soit de Saint-Cloud, soit de Villeneuve-l'Étang, résidence favorite de M<sup>me</sup> la dauphine, les royales visiteuses venaient en costume d'amazone, suivies des

officiers de leur maison, pour admirer les prouesses de ces habiles écuyers, célèbres dans toute l'Europe.

Elles aimaient à voir les passes, les voltes, tous les airs de manège exécutés par les chefs de la vieille équitation française et par leurs élèves. Assises sur une chaise, entre les deux piliers qui servaient aux sauteurs, elles assistaient à la leçon tout entière.

« C'était, dit le comte de Noë, quelque temps avant la Révolution que fut donnée, dans le manège de l'École de Versailles, une représentation solennelle du grand art des pages. Une tribune toute couverte de velours cramoisi, avec franges et crépinettes d'or, fut établie à la hauteur des piliers. Là, entourée des officiers de sa maison, M<sup>me</sup> la dauphine assista au spectacle d'une séance académique équestre du temps de Louis XIV. Un des jeunes princes de la maison d'Orléans, M. le duc de Nemours, alors enfant, avait accompagné la dauphine de France. Trente beaux chevaux, de couleurs différentes, furent amenés dans le cirque royal par des piqueurs en livrée.

« Il y avait dix chevaux de couleur grise, dix de couleur baie et dix de couleur alezane ; tous étaient magnifiquement harnachés avec des selles dites à la royale, en velours rouge brodé d'or, et des nœuds de rubans, de couleur variée, nattés à la crinière et s'échappant en flots gracieux le long des tempes.

« Les dix chevaux gris portaient des rubans bleu de ciel ; les dix chevaux bais, des nœuds de couleur cerise ; les dix chevaux alezans, des nœuds violets.

« Trente jeunes pages en tenue de manège, veste de couleur chamois, culotte de velours bleu foncé, chapeau de manège sans ornement et bottes à l'écuyère, vinrent à pied saluer Son Altesse, après avoir reçu la gaule traditionnelle des mains des piqueurs. Ils s'élancèrent en selle, et le comte d'Aure, alors écuyer commandant du manège de Versailles depuis la mort de M. le vicomte

d'Abzac, conduisit la reprise des pages, dont le savoir-faire ne démentit pas la réputation de leur maître.

« Après des félicitations chaleureuses, M<sup>me</sup> la dauphine demanda à M. d'Aure de monter devant elle son fameux cheval *Le Cerf*. Obéissant aux ordres de la princesse, le noble écuyer exécuta des prodiges d'évolutions hippiques.

« M<sup>me</sup> la dauphine, ayant quitté l'estrade, tenait le jeune duc de Nemours par la main, lorsque, dans un des airs de manège exécutés par l'habile écuyer, *Le Cerf*, sous la main puissante qui le dirigeait, vint de l'extrémité du manège, à fond de train, sur les deux augustes personnages, jusqu'à toucher les pieds de M<sup>me</sup> la Dauphine.

« Alors M. d'Aure d'enlever son cheval, en le faisant pirouetter sur les jambes de derrière, aux acclamations des spectateurs, émus de la hardiesse et de l'habileté du cavalier.

« Le jeune prince, effrayé, recula, entraînant la princesse par la main.

« — N'ayez pas peur, lui dit-elle, n'ayant pas bougé et retenu l'enfant, n'ayez pas peur, il n'y a aucun danger. L'homme et le cheval ne font qu'un. »

« Puis elle se retira après avoir adressé à chacun une parole flatteuse. »

Ce tableau, peint sur le vif, en dit beaucoup plus que ce que l'imagination pourrait écrire et nous révèle un des côtés plus saisissants de ces illustres écuyers de l'École de Versailles, qui savaient si bien unir le talent à la simplicité et qui ont laissé dans l'esprit de ceux qui les ont connus le souvenir de la plus respectueuse admiration.

Si la création des pages du roi donna plus d'importance au manège de Versailles, les résultats qui en découlèrent pour l'art équestre furent presque nuls. Les pages, pris dans les grandes



familles de France, formaient une institution militaire destinée à fournir des officiers de cavalerie à l'armée. Ayant presque tous un grand avenir de fortune, ils n'acceptaient l'équitation que comme un art d'agrément simplement utile pour eux, et, par conséquent, leur instruction équestre ne pouvait être que fort secondaire et fort imparfaite.

L'École de Versailles pouvait rendre d'immenses services, mais, réorganisée à une époque d'indifférence, elle fut méconnue par ceux-là mêmes ayant le plus d'intérêt à la consulter.

Sa réforme, arrivée en 1830, dispersant le peu d'hommes capables qui restaient encore, fit perdre le souvenir des bonnes et saines traditions. L'art en avait été banni du reste par Napoléon, lorsqu'il signa, le 8 mars 1809, le décret qui créait dans la ville de Saint-Germain une école de cavalerie, destinée à remplacer l'académie équestre de Versailles. En militarisant jusqu'aux écuyers de l'École, en offrant aux officiers le manège comme marchepied militaire, l'art ne pouvait qu'en souffrir, et c'est ce qui est arrivé.

A l'équitation rationnelle, logique, fine, élégante, artistique de Versailles succéda une équitation toute de vigueur et d'énergie, peu savante sans doute, mais en rapport avec les goûts de l'époque. Les tournois et les carrousels, où les chevaux venaient parader dans des allures trides ou raccourcies, furent remplacées par les courses, la chasse, en un mot par ce qu'on appelait déjà alors l'équitation large.

C'est à cette équitation toute naturelle, toute de courage que nous devons l'équitation que nous voyons en vogue aujourd'hui. Si cette équitation — car l'équitation a marché avec les événements — avait été régularisée par des principes, on aurait pu dire à bon droit qu'après tout cette équitation valait bien l'autre, puisqu'elle vous apprenait à se servir largement d'un cheval par

tout pays, ce qui vaut beaucoup mieux que d'acquérir un semblant de science, avec lequel on ne marche pas du tout.

Les préceptes de notre ancienne équitation nous sont toujours nécessaires sans nul doute, et c'est pour cela que nous devons savoir gré au dernier grand écuyer du manège de Versailles, M. le comte d'Aure, d'avoir formulé certains principes qui ne l'avaient pas été avant lui, à savoir : qu'avant tout il faut être maître d'impulsionner à volonté l'animal ; ensuite, que la position de la tête et de l'encolure doivent être en raison de l'allure exigée ; enfin, qu'au point de vue surtout de l'emploi ordinaire du cheval, la main doit rester en communication *constante* avec la bouche de l'animal, pour *indiquer*, a cru devoir dire M. d'Aure, *la direction et déterminer la vitesse*. Il va même plus loin, car il préconise un appui sur la main d'autant plus accentué que l'allure est plus vive.

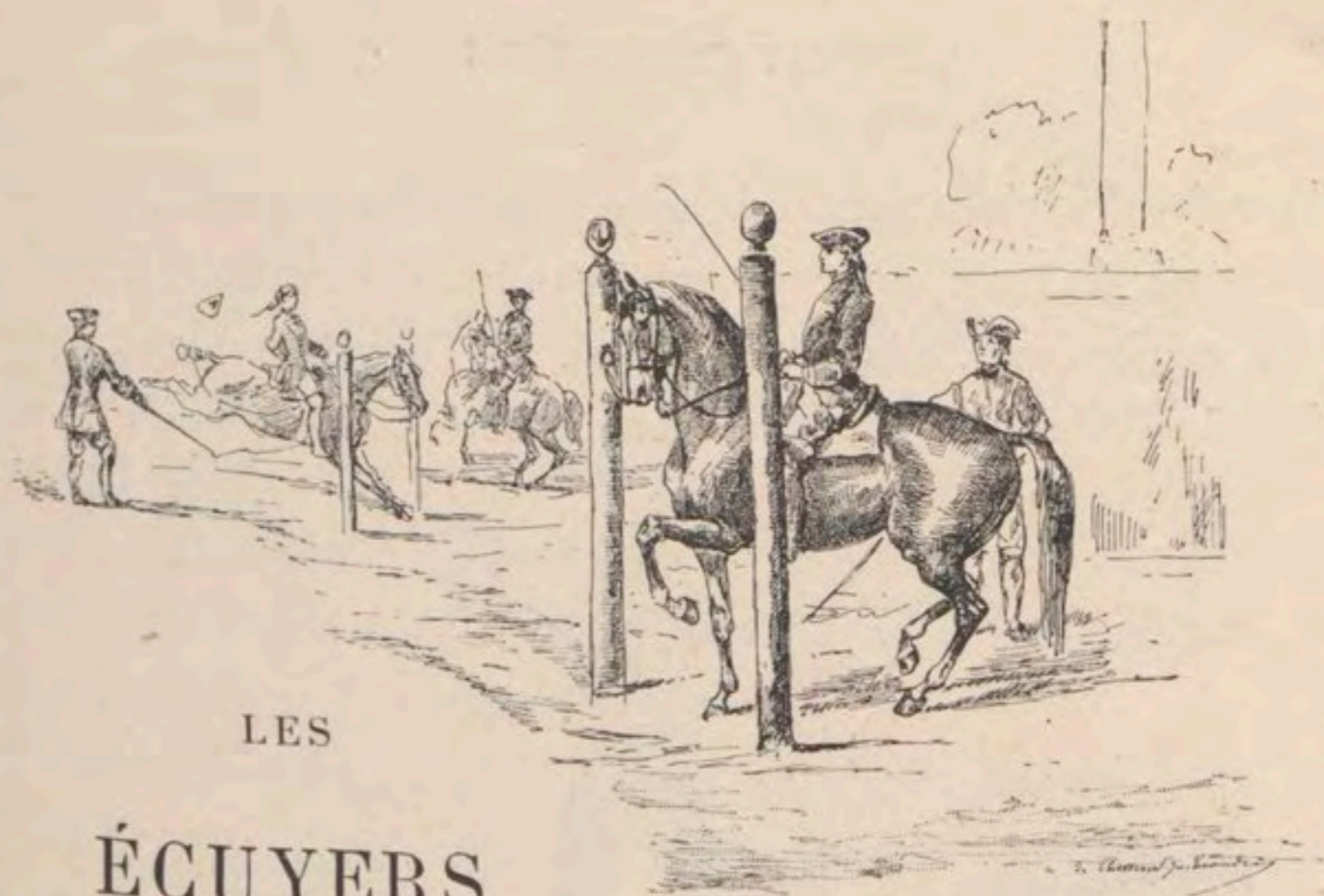
Les enseignements du comte d'Aure auront aidé à constituer une théorie rationnelle à la portée de tous les cavaliers et suffisante pour faire comprendre le rôle utile qu'il a rempli au point de vue de l'équitation de l'avenir.

L'équitation, comme toute chose, s'est modifiée suivant le caractère et les tendances des générations qui se sont succédé. L'académie de Versailles, par sa science fine et délicate, représentait fidèlement le bon goût et le sentiment artistique si développés chez la société de cette époque, précédant la Révolution, société qui, en tout, servait de modèle à celle de l'Europe. Mais tant d'événements se sont accomplis depuis, que grandes traditions et beaux usages sont passés, comme passent toutes choses en ce monde, obéissant en cela à cette loi fatale qui défend à une spécialité quelconque de rester fixe et immuable. L'équitation savante de ce temps, déjà bien loin de nous, ne pouvait faire exception. Quand bien même elle eût survécu à ce naufrage

général, son sort, forcément, eût été celui qu'elle a, c'est-à-dire de ne plus être pratiquée que par les « dilettanti », tant elle s'écarte de nos habitudes, de notre manière de voir et de faire.

Pour terminer ce que j'ai à dire sur l'École de Versailles, je signalerai principalement la belle position et l'aisance à cheval des écuyers de cette époque. Doués d'un tact extraordinaire, ils évitaient les défenses par une grande liberté laissée au cheval et par beaucoup de liant dans le cavalier. L'École de Versailles réunissait dans un seul faisceau tous les éléments de la science équestre existants alors. C'était un vaste champ à exploiter, où le talent trouvait dans les élèves des imitateurs, dans chaque confrère un rival sans jalousie, dans chaque étranger un admirateur. Un jour viendra où le pouvoir ouvrira les yeux, et, ce jour-là, l'École nationale d'équitation, dont je réclame depuis si longtemps la création, verra le jour.





LES  
ÉCUYERS

DE L'ÉCOLE DE VERSAILLES

**N**OTRE étude sur l'École de Versailles serait, il nous semble, incomplète si nous la terminions sans parler des grands maîtres en équitation qui en ont rehaussé la gloire et qui ont su fixer dans ses institutions l'enseignement équestre le plus perfectionné que l'on ait jamais possédé.

En tête de ceux-là figurent le vicomte et le chevalier d'Abzac, tous deux nés au château de Limayrac, en Dordogne. Le plus célèbre des deux fut Pierre-Marie, connu sous le nom de vicomte. Il fut page de la grande écurie du roi, puis écuyer cavalcadour et obtint, en 1770, le brevet d'écuyer ordinaire de la grande écurie et eut à Versailles la direction du deuxième manège, qu'il conserva jusqu'en 1781.

Il fut un des écuyers les plus remarquables de France, et son talent était tellement supérieur que sa réputation était universelle, son nom connu même de ceux qui ne l'avaient jamais vu. Le vicomte d'Abzac n'eut pas même de successeur dans la pra-

tique des doctrines dont il devait être la dernière personnification.

C'était, du reste, en s'appuyant sur les observations d'hommes d'un mérite rare, tels que Pluvinel, La Guérinière, etc., que le vicomte d'Abzac était arrivé à former cette école, modèle de posi-



DE PLUVINEL

tion, de grâce et de tact, en un mot la plus brillante et la plus solide équitation du siècle.

Le vicomte d'Abzac, qui avait été nommé colonel honoraire de cavalerie par Louis XVIII, conserva ce titre jusqu'à sa mort, survenue le 10 février 1827. La veille de sa mort, à l'âge de quatre-

vingt-huit ans, il montait encore au manège ses deux chevaux favoris, *Dentiste* et *Léos*.

Son frère, le chevalier d'Abzac, quoiqu'il lui succédât en qualité de directeur du deuxième manège, — charge qu'il conserva pendant près de huit ans, — était moins connu que lui. Sa réputation fut loin d'égaliser celle du vicomte d'Abzac, et son genre d'équitation s'éloignait un peu de celui de son frère. Là où il brillait surtout, c'était dans la pratique du dehors.

Il commanda longtemps le haras du Pin, où on conserve encore aujourd'hui la selle de velours rouge qui servait dans les grandes cérémonies au chevalier d'Abzac.

Le chevalier d'Abzac mourut à Versailles, en 1831, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, pourvu, comme son frère, du titre de colonel honoraire de cavalerie.

A côté des frères d'Abzac se trouve François-Étienne-Michel de la Bigne, qui avait la direction du premier manège, qu'il conserva jusqu'au 10 août 1792. C'était un homme d'un grand talent équestre, d'une véritable supériorité. J'ai raconté le tour de force équestre qu'il exécuta un jour sur la place d'armes de Versailles. Cela explique bien certainement la célébrité dont il jouissait sous Louis XVI, qui lui accorda plusieurs fois de fortes gratifications comme expression de sa satisfaction.

A certaines familles d'hommes, de même qu'à certaines races de chevaux, sont inhérentes des aptitudes particulières : quoi qu'on puisse dire, chez les uns comme chez les autres, « le sang est toujours le sang ». Ainsi, à près d'un siècle, nous retrouvons deux petits-fils de M. le marquis de la Bigne, tous deux militaires et hommes de cheval.

Le premier — mort pendant la guerre de 1870 — s'adonna à l'équitation savante, suivant ainsi la trace de ses ancêtres. Il restera cité comme un des meilleurs élèves de Baucher. Le second,

au contraire, suivant le mouvement hippique moderne, s'occupa exclusivement des courses.

L'un et l'autre étaient hommes de cheval et montaient à merveille dans un style différent, quoique partant du même principe, car il n'y a qu'une manière de monter à cheval. Si, il y en a deux : la bonne et la mauvaise.

Pendant la Révolution, on ignore ce que devint M. de la Bigne ; mais on le retrouve en 1825, adressant alors une requête au duc de Doudeauville, ministre de la maison du roi, le priant de lui faire accorder une pension annuelle de 10,000 francs, car presque toute sa fortune avait sombré pendant la Révolution.

Le duc de Doudeauville ayant consulté le prince de Polignac à ce sujet, ce dernier émit un avis contraire, et le duc repoussa le placet du marquis de la Bigne.

Cependant on aurait dû se souvenir que le fier et vieux gentilhomme avait refusé du roi Maximilien de Bavière les cinquante mille livres de traitement qu'il lui avait fait offrir, par l'entremise de son premier ministre, M. de Mongelas, s'il voulait venir à Munich établir des écuries et un manège sur le modèle de ceux de Versailles.

De la Bigne ne résista pas à ce refus, et, quelques mois après, il mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Le matin du jour où il rendit le dernier soupir, il avait monté son cheval *Le Cid*.

Après le marquis de la Bigne, il est juste de faire une place au vicomte Joseph O'Hegerty et au comte d'Aure.

Le vicomte O'Hegerty, après avoir professé à l'École de Versailles, fut chargé de la direction du manège des pages de Paris, dépendant de Versailles. Ses élèves acquéraient sous lui une décision et une solidité que Versailles ne pouvaient donner avec ses selles à piquet et ses selles rases, qui préparait néanmoins à une

belle position pour les exercices de Paris. Le travail du trot en selle anglaise, le saut des barrières, des fossés et des haies du bois de Boulogne, rien, de ce qui pouvait donner la confiance et la solidité que tout officier doit avoir, n'était omis ou négligé par le vicomte O'Hegerty; aussi les pages ont-ils toujours été désignés dans les régiments comme les meilleurs cavaliers. Il cherchait constamment à inspirer à ses élèves une tranquillité d'esprit sans laquelle on ne peut être maître d'un cheval difficile.

De famille irlandaise, le vicomte O'Hegerty dont le grand-père s'était fait naturaliser français, fut toujours très dévoué à son pays d'adoption. Écuyer cavalcadour du comte d'Artois, il le suivit à l'étranger lors de l'émigration, et, à sa rentrée en France, en 1814, il fut nommé par le prince écuyer commandant de ses écuries.

Après avoir été attaché aux équipages de selle et de trait du roi Charles X, il fut chargé, le 24 juin 1825, de la direction supérieure et de la surveillance du manège des pages de Paris, qu'il quitta au moment de la Révolution pour suivre en exil le roi Charles X.

Joseph O'Hegerty était d'une grande habileté équestre et d'un savoir qui le faisaient considérer comme un digne successeur du vicomte d'Abzac, son maître. Sa destinée le voulut autrement.

Le comte d'Aure, qui fut pendant quelque temps à la tête du manège de Versailles, s'est toujours distingué par une grande puissance d'exécution et une grâce particulière. Par un hasard assez étrange, cet écuyer qui a personnifié, pour nos contemporains, les derniers vestiges des principes de Versailles, se trouve précisément celui qui s'en est le plus écarté. Son professeur le vicomte d'Abzac, en parlant de lui, disait: « Ce ne sera jamais qu'un casse-cou! » Ce pronostic de l'illustre écuyer avait une certaine justesse d'appréciation, il est impossible de ne pas en



convenir. Mais il est juste d'ajouter que si le comte d'Aure s'est fait casse-cou, c'est qu'il avait compris de bonne heure que, pour affirmer sa supériorité dans un milieu qui ne s'occupait guère que de chasses, de courses de vitesse ou de sauts d'obstacles, il fallait qu'un homme de cheval de grande réputation fût en état de prouver qu'il pouvait mieux faire, même à première vue, que l'amateur où le piqueur le plus habile.

Doué d'aptitudes naturelles tout à fait exceptionnelles, ayant une solidité invraisemblable, jouissant d'une puissance de jambes extraordinaire, et par-dessus tout d'une audace sans limites, M. d'Aure, dès le début de son éducation équestre, se trouva mal à l'aise dans l'inflexible rigidité de l'enseignement de l'École de Versailles. Il se pliait difficilement à l'obligation de monter un à un tous les degrés de cette sage et savante gradation. En un mot, il sentait en lui la puissance de les franchir d'un bond et ne pouvait se résigner à contenir son impétuosité. Aussi secouait-il le joug chaque fois que cela lui était possible. Ces incartades, il est vrai, lui valurent parfois de sévères admonestations d'un maître dont la patience n'admettait aucune transaction avec les principes et les traditions.

Quoi qu'il en soit de toutes ces choses, je ne crains pas de redire encore qu'au point de vue de la pratique ordinaire on devra beaucoup au comte d'Aure ; ses enseignements auront aidé non seulement à constituer une théorie rationnelle à la portée de tous les cavaliers, mais aussi à prévenir les inconvénients qu'amène trop souvent la recherche d'une légèreté absolue et de cet équilibre toujours plus ou moins artificiel préconisé très longtemps par Baucher, le maître des maîtres en équitation savante.

Et puisque le nom de Baucher est venu sous ma plume, je crois ne pouvoir mieux faire que de reproduire lorsque je parlerai de l'École de Saumur ce qu'écrivait mon ancien maître le

général L'Hotte, dont personne ne peut nier la haute compétence, sur le comte d'Aure, dont il fut longtemps le disciple dévoué et pour lequel, on peut dire, il n'a pas eu de secrets. Personne ne peut donc porter un jugement plus autorisé sur la valeur équestre du comte d'Aure.

On doit considérer, à juste titre, le comte d'Aure comme une des plus éminentes personnalités que les annales de l'équitation française puissent jamais enregistrer.

Il ne me reste plus pour en finir avec Versailles, qu'à vous parler des trois piqueurs, Jardin, Coupé et Bièvre *dit* Gervais.

Jardin était fils d'un piqueur de la grande écurie du roi. Il fut élevé au manège de Versailles, où il travailla sous la direction du vicomte d'Abzac.

Après avoir été piqueur du premier manège et être resté en cette qualité aux écuries du roi jusqu'en 1792, on le retrouve en 1800 écuyer commandant les chevaux de selle du premier consul, fonction qu'il conserva sous l'Empire, avec le titre d'écuyer civil commandant les chevaux de selle de l'empereur.

Jardin mourut à Saint-Cloud, où il s'était retiré, le 16 février 1822.

Coupé était également le fils d'un piqueur de la grande écurie du roi. Il fut nommé très jeune au manège de Versailles, où il resta attaché en qualité de piqueur sous le Directoire, qui avait transformé l'École de Versailles en une école nationale d'équitation.

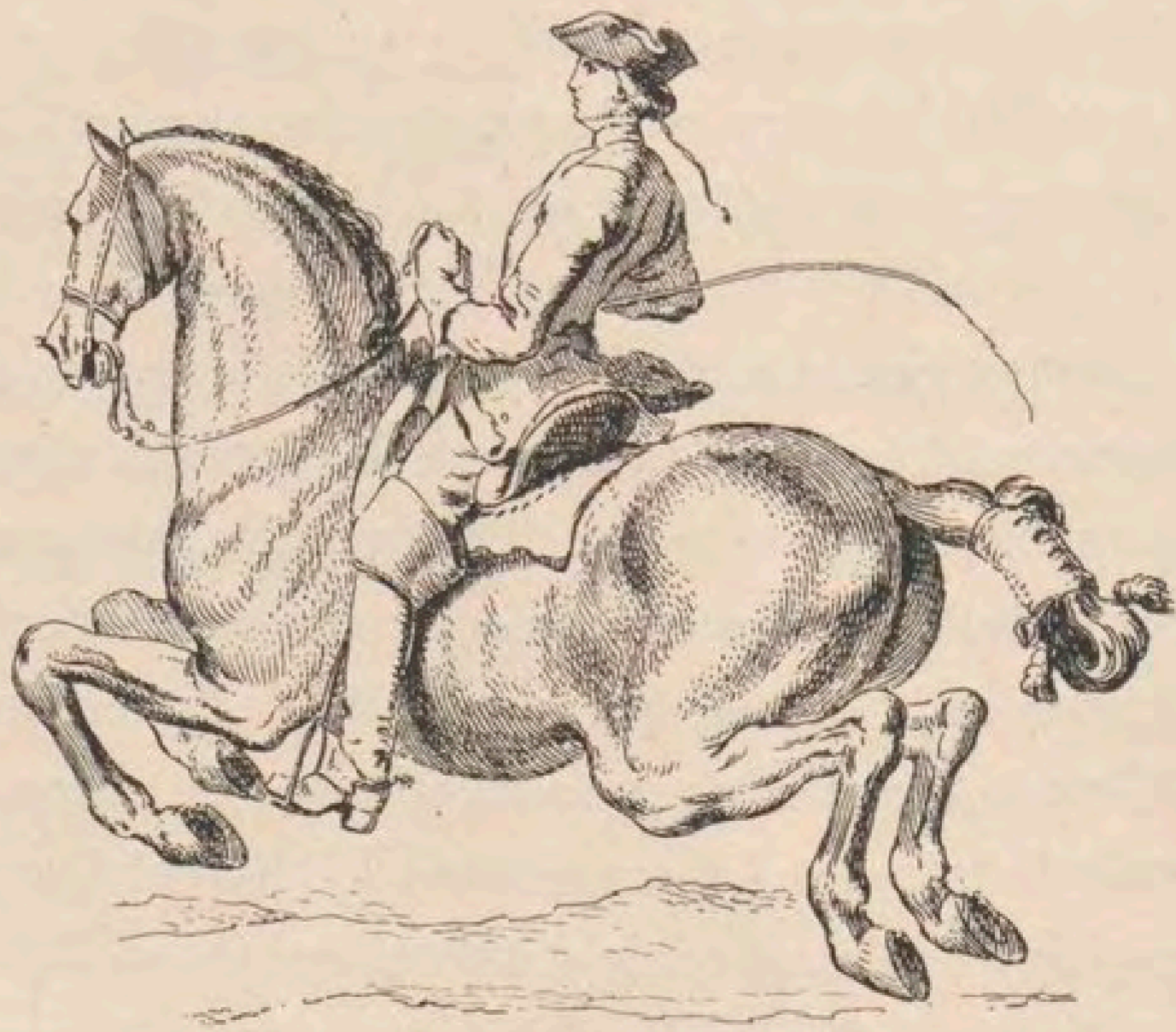
Coupé et son ami Gervais, que le ministre de l'intérieur Bennezech qualifiait de « maître de premier talent », dans son rapport adressé au Directoire le 14 thermidor an IV, furent les premiers instructeurs de l'École nationale d'équitation.

Lorsque l'École de Versailles fut supprimée, le 8 mars 1809, Coupé et son ami Gervais passèrent à l'École de Saint-Germain, et ils y restèrent jusqu'en 1814, sous les ordres des écuyers

Desoffy et Dutertre, ainsi que des sous-écuyers Bourlon et Cordier.

« Coupé et Gervais, dit Duplessis dans *l'Équitation en France*, furent donc élevés ensemble, instruits ensemble par les mêmes maîtres et dans les mêmes conditions. Ils eurent l'un et l'autre un emploi dans la grande écurie à partir de leur seizième année ; ils furent donc dès l'enfance camarades, puis amis, possédant dans leurs années de jeunesse le même emploi, les mêmes fonctions, le même traitement, les mêmes privilèges. Il n'est donc pas étonnant que leur existence ait été presque identiquement la même durant toute leur vie. »

Leurs talents équestres à tous les deux étaient des plus fins, et ils passaient avec raison pour des écuyers dignes de figurer parmi les plus habiles.





ÉLÈVES  
DE LA GRANDE  
ET  
DE LA PETITE ÉCURIE

**M**AINTENANT que nous avons parlé des Grands Maîtres qui ont illustré l'École de Versailles, donnons les noms de tous ceux qui ont été reçus dans la Grande et la Petite Écurie du Roi :

ÉLÈVES DE LA GRANDE ÉCURIE

1667

De NOAILLES.  
ARNOLFINI.  
De PAILLIÈRES.  
De la TOURELLE.  
De COUSTIN DE MANADAU.  
De VAUDÉTAR DE BOURNIN-  
VILLE.  
De VILLARS.  
De CHAMPLAIS DE COURCELLES  
De CHAUMEJAN DE FOURILLE.  
DOULLIN DE MESNILGLAISE.  
BRULART DE SILLERY.  
MARQUIS DE LEUVILLE.  
De STAVAYE DE LULLY.  
De la TOUR DE CHOISINET.  
TARDIEU DE MALISSY.  
D'ESPINAY DE BOISGUEROULT.  
De PEIRONENC.  
KERGRET DU HOELGO.  
De JALLOT DE BEAUMONT.  
D'ESPINAY, MARQUIS DE VAU-  
COULEURS.

De CLERMONT DE CRUSY.  
De L'ESTRADE DE FLORAC.  
COMTE DE LANNOY.  
AUBER DE VERTOT.  
CLINCHAMP DE BELLEGARDE.  
De MONTENAY.  
BRULART DE GENLIS.  
De SAINT-JEAN DE MOSSO-  
LENS.  
GOUFFIER DE BONIVET.  
De MEYRAN D'UBAYE.  
LEVERGEUR D'ACY.  
HUAULT DE BUSSY DE VAIRES.  
D'OILLEMÇON DE ST-GERMAIN.  
De PAS DE FEUQUIÈRES.  
De LA FRETTE.  
De CHAVAGNAC.  
De la CROÛTE DE SAINT-ABRE.  
De LAUBÉPINE comte de SA-  
GONNE.  
D'ABZAC DE VILLARS-MAYAC.  
BUADE DE FRONTENAC.  
D'ESTAING DE SAILLANS.  
D'ESTAMPES DE VALENCAY.

D'HARCOURT.  
De BEAUVAU DE RIVAU.  
De KERVENO.  
De BELLAY.  
De BARBEZIÈRES DE CHÉME-  
RAULT.  
CARBONNEL DE CANISY.

1668

De la VIEUVILLE D'ORVIL-  
LIERS.  
De LAVAL.  
De ROUVROY.  
De BOUELLES D'ESPEVILLE.  
CAURET DE NESLE.  
Des RÉAUX.  
De BEAUVAU.  
De la ROCHEFOUCAULT DE LA  
BERGERIE.  
De LANSAC.  
Le BRETON DE VILANDRY.  
De BAILLEUL DE SOISY.  
De VINTIMILLE DU LUC.

D'ESTOQUOY DE MONTROY.  
 Le JAY DE VILLIERS.  
 FAUTREAU DE MENIÈRES.  
 HOUEL DE MORAINVILLE.  
 De ROCHEFORT DE LA MOTTE-  
 THÉOBOU.  
 De CAILLEBOT DE LA SALLE.  
 De MAILLÉ DE LA TOUR-  
 LANDRY.  
 De BRIQUEVILLE DE LA LU-  
 ZERNE.  
 De BELLEMARE VALHEBERT.  
 De PIPPEMONT DE COUVRON.  
 De BEAUJEU.  
 De CHOISEUL D'EGUILLY.  
 De PERNES D'EPINAC.  
 Le NORMAND DE BEAUMONT.  
 De SAINT-MAURIS DE MONT-  
 BARRÉ.  
 De SAINTE-MAURE.  
 SÉGUIER.

## 1669

De VALLIQUERVILLE.  
 JOUMARD D'ARGENCE.  
 THIBOUT DES AUNOIS.

## 1670

De GAUVILLE.  
 BIRAT DE LISLEDON.  
 De GAMACHES.  
 QUATREBARBE DE LA ROUGÈRE.  
 De BAGLION DE LA SALLE.  
 De LIVRON.  
 BUREAU DE LA RIVIÈRE.  
 De BARAGNES.  
 De CHAMBORANT DE LA CLA-  
 VIÈRE.  
 CHESNEL DE MEUX.  
 De SAINT-JEAN DE TURIN  
 D'HONOUX.  
 De CHOIGNY DE BLOT DE  
 SAINT-AGOULIN.  
 De GUIRAN DE DAMPIERRE.

## 1671

Du MAINE DU BOURG.  
 Des NOTS DE LA FEILLÉE.

De THOU.  
 DEURGEOISIE DE BEAUREGARD.  
 De FROMENTIÈRES.  
 De GRAMMONT DE RIQUEMONT.  
 De POLASTRON.  
 Des MAZIS DU TRONCHET.  
 De BÉTHUNE.  
 De BROGLIE.  
 D'ABOS DE THÈMERICOURT.  
 De BIRAN DE GOHAS.  
 DAUVET DE BOUFFEY,  
 LA FONTAINE DE VERTON.  
 DAMAS DU BREUIL.  
 Du QUESNEL D'ALÈGRE.  
 De SAILLY.

## 1672

De la HILIERE.  
 De GUILLON DE MALLEMOUSSE.  
 De BUIGNY.  
 De JOYEUSE.  
 Le ROUX DE LA ROCHE DES  
 AUBIERS.  
 De LAUBÉPINE DE VERDE-  
 RONNE.  
 De CAULAINCOURT.  
 Le PARMENTIER DE CRIQUETOT.  
 De BORDEAUX DE JANVAL.  
 De BEAUVAU.  
 Le COC DE CORBEVILLE.  
 De ROCHECHOUART.  
 De MESSEY.  
 De la ROCHEFOUCAULT DE  
 LANGEAC.  
 De VILLIERS D'O.  
 De CREMEAUX D'ENTRAGUES.  
 De SAINT-CHAMANS.  
 GODET DE SOUDÉ.  
 FROTTIER DE LA MESSELIÈRE.  
 D'ORAISON.  
 De MURINAIS.  
 De CHATELIER.  
 De BEAUMONT DE VERNEUIL.  
 De JOHANNIS DE CHATEAUNEUF.  
 De LAMER DE MATAS.  
 De ROUCH DE SAINT-MARCEL.  
 D'OUTRELEAU.  
 D'ALBON DE SAINT-FORGEUL.  
 De SAINTE-COLOMBE DE LAU-  
 BÉPIN.

## 1673

De LATIER DE BAYANNE.  
 De BEAUMONT DE MIRIBEL.  
 Le CLERC DE BRION.  
 De BEAUMONT DE ROCHES.  
 Du CHAMBON DE TERNES.  
 De MONTESQUIOU DE XAIN-  
 TRAILLES.  
 De VILLIERS.  
 Le LOUP DE LA MATTEGLAIN.  
 De MAUGIS DES GRANGES.  
 De RONCY DE SISSONNE.  
 De VELU DE PASSY.  
 D'ANGLOS D'HÉROUVAL.  
 BRETEL DE LANQUETOT.  
 De CHAUVIGNY.  
 D'ASSIGNIES.  
 D'AUTEFORT DE MONTIGNAC.  
 De MORNAY DE MONCHE-  
 VREUIL.  
 Des REAUX.  
 De TISSARD DE CLAYE.

## 1674

Comte du CHATELET.  
 De LAMBERTIE.  
 De CAMBIS DE VELLERON.  
 Le BIHAN DE KÉRÉLON.  
 Du MESNIL DE BEAUMESNIL.  
 GODOUIN DE LA DAUBIAIE.  
 Le SENS DE FOLLEVILLE.  
 D'ANGLURE DE BOURLEMONT.  
 GARSULT.  
 De SAINTE AULAIRE DE FON-  
 TENILLE.  
 De CLÉRON DE SAFFRE.  
 De MONTIERS DE LA VALETTE.  
 De VALAVOIRE.  
 D'AIDIE DES BERNADIÈRES.  
 De la VEFVE DE METIERCELIN.

## 1675

BUREAU DE LA RIVIÈRE.  
 De CHOISEUL EGUILLY.  
 BRAQUE.  
 De BEAUVERGER DE MONTGON.  
 Le CLERC DE COULAINÉ.  
 De GROUCHY DE LA CHAUSSÉE.

De REINAUD DE LAGE.  
 Le BACLE DE MOULINS.  
 De BARBEZIÈRES DE CHEMERAULT.  
 De BOFFIN DE SAINT-ANGE.  
 GRIMALDI.  
 D'ESTAING DE SAILLANS.  
 De la TUDE DE GANGES.  
 De BIRAN DE GOHAS.  
 COMTE DE LISCOET.  
 De BAILLEUL DE CRESSENVILLE.  
 Du HARDAS DE CHAVIGNÉ.  
 Du PÉRIERS DE FLAYOLS.  
 Du PONT DIT COMPIÈGNE.  
 De LOR DE SERIGNAN (Deux).  
 De CAULAINCOURT.

## 1676

De POTTIERS.  
 De la ROCHE-AÏMON.  
 D'ABZAC DE PRESSAC.  
 PELOT.  
 De LONGUEVAL.  
 BOUTHILIER DE CHAVIGNY.  
 De GOUË.  
 AMFÉRIE DE CHAULIEU.  
 De MAÇON DU CHEY.  
 De MONTAINARD.  
 D'APORTO.  
 De VIENNE DE COMMARIEN.  
 De BATS DE CASTELMORE  
 D'ARTAGNAN.  
 De NEUFCHÈSES.  
 Du TOUR DE CUYE.  
 De GONTAUD.  
 Du BOUZET DE PODENAS.  
 De VESC.

## 1677

HARDOUIN CHEVRIER DE LA  
 CHESNAYE.  
 D'ESCORAILLES DE MAZE-  
 ROLLES.  
 De VOLOURAC.  
 De L'ESTRADE DE LA CAUSSE.  
 De HAYNIN.  
 VIAU DE BRUILLAC.  
 De JUCEALS.

BAILLET DE VAUGRENANT.  
 Du HARDAZ DE CHAVIGNÉ.  
 Le SÉNÉCHAL DE KERKADO.  
 De SAYN DE LA MOTTE.  
 GÉDOYN DE BELAN.  
 GOUFFIER D'ESPAGNI.  
 De FAYES DE ROCHEPIERRE.  
 De HANIVEL DE MENEVILLETTE.  
 De GASC DE SAINT-SAUVEUR.  
 FRÉZEAU DE LA FRÉGELIÈRE.  
 ZALUSKI.  
 De POUILLY DE CORNAS.

## 1678

De NOGARET DE CAUVISSON.  
 De BERGHES.  
 De LOUVENCOURT DE BLANGY.  
 De COËTLOGON.  
 De la ROCHE DE KERVEN.  
 De la RIVIÈRE.  
 De MONTJAN DE NIÉCOURT.  
 De GOURMONT DE COURCY.  
 CLÉREL DE RAMPAN.  
 De COMBLES DE NONCOURT.  
 De CHAPONAY.  
 De SALLES (neveu de Saint-  
 François de Salles).  
 De ROQUEFORT DE MACQUAIN.  
 De SAHUGUET DE TERMES.  
 De la FARCE.  
 Du BIEZ.  
 GRIMALDI.  
 De BONY DE LA VERGUE.

## 1679

BLIMOND DE MOUCHY DE  
 VIMES.  
 De BEAUVERGER DE MONT-  
 GON.  
 De CHALVET DE ROCHOUTEIX.  
 De NAUCASE.  
 GUION DE LA CHEVALERIE.  
 De SIRAN DE CABANAC.  
 De GELAS DE LEBÉRON.  
 De MAILHAC DE BESSAC.  
 DAMAS DU BREUIL.  
 De la MADELEINE RAGNY.  
 LE JAY.  
 De GIRARD DE SAINT-PAUL.

AUDOUIN DE BALAN.  
 Du CHATELET DE MOYENCOURT.  
 FERRERO DE MASSERAN.  
 De LANCY DE RARÉ.

## 1680

De VELEN.  
 BRAQUE.  
 De FÉLINS.  
 HENNEQUIN DE GELLENON-  
 COURT.  
 De PINGUES.  
 De LONGUEVAL.  
 De la ROCHEAÏMON.  
 De GALLARD DE BÉARN.  
 SAUVAGET DE CLOUX.  
 De LEIGNIER D'INAUMONT.  
 GUERRY DE LA GOUPILIÈRE.  
 De MONTIGNY.  
 MASSEL.  
 De LAGE.  
 De BROC DE CHEMIRÉ.  
 De BETOULAT DE LA PEL-  
 TIÈRE.  
 De MOREL D'AUBIGNY.  
 De CORN D'AMPARE.  
 De MARCATEL.  
 De VILLEDON.  
 De PODENAS DE VILLEPINTE.  
 FERET DE VARIMONT.  
 De PARIS DE LA NOUE.  
 PICHART DES FARGES.  
 BACTOLI.  
 Du CAIROU DE MÉZIÈRES.  
 De LA FONT DE SAVINES.  
 De BEAUVAU-MANONVILLE.  
 De VICHI DE CHAMPROND.  
 HENNEQUIN DE CHARMONT.  
 De BEAUFORT-CANILLAC DE  
 MONTBOISIER.  
 De VASSÉ.  
 De DEVEZEAU DE CHASSE-  
 NEUIL.

## 1681

De GASTEL DE MÉLICOURT.  
 De SAINT-JULIEN DE SAINT-  
 MARC.  
 De CHABANNES DE CUROANT.

De GRATELOUP DE MANTELAN.  
 De ROBIN DE BARBENTANE.  
 De MONTI DE REZÉ.  
 De GAULEJAC DE FERRALS.  
 Du FAY DE VERGETOT.  
 De GANGUENIÈRES DE SOUVIGNI  
 PANCTU DE CHAMBONNEAU.  
 De RIGAUD DE LAIGUE.  
 Des CHAMPS DE MARCILLY.  
 De MARNAIS DE LA BATIE.  
 De MONTMORENCY D'ÉCAN-  
 COURT.  
 D'ANJOUY DE LA NOBRE.

## 1682

De POUY DE SACERRE.  
 TROUSSIER DE LA GABETIÈRE.  
 De BATEFORT DE LAUBESPIN.  
 De BÉSANNES.  
 D'ORGLANDES.  
 BODET DE LA FENÊTRE.  
 FERA DE ROUVILLE.  
 GALLYE D'IBOUVILLE.  
 De LIGONDEZ.  
 De MOY.  
 D'ANNEVILLE DE CHIFREVAST.  
 ROSET (Deux).  
 De ROYÈRE DE PEYROUX.  
 De BELISSENT DE MALVES.  
 MAHAULT DE TIERGEVILLE.  
 De BOULENC DE SAINT-REMY.  
 De BOULENC, son frère.  
 TARDIEU D'ESCLAVELLES.  
 De la FARE.

## 1683

De CONTADE.  
 Des ECOTAIS DE CHANTILLI.  
 LANGLOIS DE MORTEVILLE.  
 BOURNEL DE MONCHI.  
 ROBERT DE CHAON.  
 De BEAUVERGER-MONTGON.  
 De ROQUART.  
 De MAYNEREL DE QUÉMI.  
 Du BREIL DE PONTBRIAND.  
 De CHATEL.  
 PREVOT DE TRAVERSAIS.  
 De GALARD DE BÉARN DE  
 BRASSAC.

D'ANGOS DE BOUCARÉS.  
 De LOR DE TARRAILLAN.  
 D'URTUBIE.  
 De GAMACHE.  
 De RAILLANE.  
 De CHALVET.

## 1684

De TARNEAU.  
 BARJOL DE RONCÉE.  
 De LAMESSAN.  
 De MARBEUF.  
 De BILLI D'ANTILLI.  
 De HENNIN-LIÉTART.  
 De THIARD DE BISSI.  
 De GAUFRETEAU DE PUINOR-  
 MAND.  
 De VILLENEUFVE DES TOU-  
 RETTES.  
 De RIOLLET.  
 De HALLOT D'ANFREVILLE.  
 D'ERLACK.  
 De BOUSQUET DE MONTLAUR.  
 De LA VAISSIÈRE DE CANTOI-  
 NET.  
 De VOLONZAC.  
 De GARCEVAL.  
 CAMSU D'IVOIRS.

## 1685

De CAULAINCOURT.  
 De MONTVALAT.  
 COMTE DE BROC.  
 DANVET DE RIEUX.  
 De BOIER DE MONTJAU.  
 De LAURENT DE GENNES.  
 BRUNET DE BEAUVILLE DE  
 FONTENAILLES.  
 Du HAN.  
 FOUCHÉ DE CIRCÉ.  
 De la TOUR.  
 Du BOIS DE GIVRI.  
 De MORETON DE CHABRILLAN.

## 1686

CHANUT DE LA HAIE.  
 AORÉLI.  
 D'ACHÉ.

PRUNIER DE SAINT-ANDRÉ.  
 Du GOURVINCE DU BRÉSIL.  
 De LAUGAN.  
 De SÈVE.  
 OSMONT D'AUBRI.  
 De FOUILLEUSE DE FLAVACOURT.  
 De SALINÉ.  
 Du FOSSÉ DE VATEVILLE.  
 De FIENNES DE LUMBRES.  
 De la FARRE.  
 De PIERRE DE BERNIS.  
 Du BAN DE LA FEUILLÉE.  
 De FORTIA DE MONTRÉAL.  
 TURPIN DE JOUÉ.  
 De SAINT-MATHIEU DE SAINT-  
 BRANDIER.

## 1687

GOUFFIER DE BOISSI.  
 De SAINT-GILLES DE ROMILLÉ.  
 De SEREIS D'ARONCEL.  
 De ROCHEDRAGON DE LA VAU-  
 REILLE.  
 D'AUTRI.  
 DROUIN DE BOUVILLE.  
 De la FARE.  
 BINEL DE MONTIFIREI.  
 De VELLARDE PAUDI.  
 De SAINT-MAURIS DE BOSJAN.  
 D'ARCI D'AILLI.  
 BARTOLI.  
 De BOISSARD DE LA RIGAUDE  
 RIE.  
 De VAUX DE LEVARÉ.  
 De VILLENEUVE DE VENCE.

## 1688

De SIGUIER DE ROGNI.  
 BARDOU DE SEGONSAC.  
 Du BAN DE LA FEUILLÉE.  
 De MONTLESUN.  
 De la TOUR DE LA CHAUX ET  
 DE MONTAUBAN.  
 De TALÉРАН DE GRIGNOLS.  
 De TALÉРАН DE BEAUVILLE  
 (son frère).  
 De la HAIE DE SAINT-HILAIRE.  
 Le NI DE COATUDAVEL.  
 Du TERTRE DE LA MORANDIÈRE.

1689

FOUCHÉ DE LIGNÉ.  
DU BOIS-BAUDRI DE LANGAU.  
DU TRÉVOU.  
D'EPINAY DE BOIS-GUEROULT.

DU PLESSIS D'ARGENTRÉ.  
GAUDET DES MARAIS.  
TONDUTI (DEUX).  
DE DURFORT DE GRAMAT.  
DE SIMIANE.  
CAMUS DE CHAVAGNIEU.

DE LA CROIX DE SUEILLES.  
DE BOKUM.  
DE FRAISSINET.  
DE WITH.  
DE LA BONINIÈRE DES CHATE-  
LIERS.





## ÉLÈVES DE LA PETITE ÉCURIE



1732

De SABINE.  
De VILLARS DE MAUVESINIÈRE.  
FLÉCHIN DE WAMIN, mort un  
mois après son entrée.  
De l'ÉTENDARD DE SAINT-  
LÉGER.

De VILLEMORT.  
De MAYROT DE MONTIGNEY.  
D'ALBERTAS.  
De BARBANÇOIS DE VILLEGON-  
GIS.

1733

De CROISMARE.  
De BOLANDRE.  
De GRAVERON D'ENDREVILLE.  
De SAINT-VÉRAN DE MONCALM.  
De BELLEVILLE DE RICHEMONT.  
Des ESSARTS DE LIGNIÈRES.  
De BAYARD.  
De BAILLY DE SAINT-MARC.  
De RULLY.  
De FALY DE GERLANDE.

1734

De MENOUE.  
De BEAUREGARD.  
De JOIGNY DE BELLEBRUNE.  
De LAROCHE-BOURSAULT.  
De CASTILLON.  
GODET DE VADENAY.  
D'AUXY.  
De JARZÉ.  
HAY DE NETUMIÈRES.  
De MONTOLIEU.  
ABOT DESCHAMPS.  
De la COUR PEAU.  
De VILLOUTREIX.  
De la VIEFVILLE.  
De ROQUEFEUIL.  
De la CROIX DE CERIZAY.  
D'ALBREUSE DE GAGEMONT.  
De STRADA.  
De LOUPIAC DE LA DEVÈZE.  
De FOURCHÉ DE QUÉHILLAC.  
De RIPERT D'ALOUZIER.  
De MERLE DE BEAUCHAMPS.  
De FOURCHÉ DE QUÉHILLAC  
DE VILLEFREGON.  
De CARLES.

1736

De VALORY.  
De THIEUVILLE.  
De la GORCE.  
De TERMES.  
D'ESPINCHIAL.  
De COURTARVEL.

1737

Des FOSSÉS DE COLLIOLLES.  
Le chevalier de KERSAUSON.  
De CALONNE DE COURTEBONNE.  
De MONTLEZUN.  
De MERLE.  
De MACON DU CHEY.  
De SAINT-SAUVEUR DE NO-  
ZIÈRES.

1738

D'ALBON.  
De la HAYE-MONTBAULT.  
De KERNEGUES.  
De SARCUS DE COURCEL.  
D'ESCOULOUBRES.  
D'HAUTPOUL.  
Le MUSTIN DE NUAILLÉ.  
De BAVALAU.  
De CALONNE.  
De BAYNE DE RESSAC.

1739

De la MARCHE.  
De la ROCHE-BROCHARD.  
De MERLE DE BLANCBUISSON.  
De CADIER DE VEAUCE.  
De MANDELLOT.  
De CHAVAGNARC.  
De GUISCARD.  
De BELLEBRUNE.  
De BRETONCEL.  
De LANCY DE RIMBERLIEU.  
De SAINT-GILLES.

De BRIEQUEVILLE DE LA LU-  
ZERNE.

Du CROZET DE CUMIGNAC.

De SAFFRAY.

1740

De MAULÉON.

De LORDAT.

Le chevalier d'HAUTPOUL.

Le VACHER DE LA CHAISE.

De RABODANGES.

D'INGUIMBERT.

1741

DUDRESSIER.

De SOMMERY } frères  
De SOMMERY } jumeaux.

De CHAVAGNAC.

De CHAMPIGNY.

De COUDRE.

1742

De VILLEVRAIN.

De SALMON DU CHATELLIER.

De DOCTEVILLE.

De la HAYE.

De TOCQUEVILLE.

De ROQUEFORT.

De MONTESQUIEU.

De MIRAIL.

De BLARUÉ.

De CONDAMINE.

De MANCE.

1743

Le MAIRE DE COURTEMANCHE.

ROUSSEL DE PERNES.

De SIRAN DE CAVANAC.

De JOUX DE REMIGNY.

De COETLOSQUET.

De la BRETONNIÈRE.

De MONTLIARD DE BUMONT.

De la CADIE.

D'AXAT.

De CONCEYLE.

1744

De la BILLARDERIE.

De BRUYÈRES DE CHALABRE.

De CHATELIER.

De PINETON.

1745

De GAILHAC.

De MÉNIL-DURAND.

De VOISIN D'ALZAU.

De VEYRAC DE LA VALETTE.

De CLERCY.

D'AUDIFFRED.

De la CLAVIÈRE.

1746

De PERNES.

GUYON DE POUZOLS.

De VILLOUTREIX.

De BLOSSET.

MARCEL D'ALLOUVILLE.

De MORARD.

De MONTALEMBERT.

De FAUTRIÈRES.

De RUMONT.

De CHOUVIGNY DE BLOT.

D'ALBERT.

1747

De MANTIN DE CROCHANS.

D'HAUTEFEUILLE.

De LONLAY DE VILLEPAILLE.

De BÉRARD.

Des FOUGERETS.

De MAILLÉ LA TOUR LANDRY.

De PREVINQUER.

De PRACONTAL.

De FONTENAY.

1748

De ROUX DÉGENT DE MORGES.

De FLAVIGNY.

De la VERGNE.

De TOUSTAIN.

De LORDAT.

BÉRARD DE MONTALET.

De VILLELONGUE.

De VILLELONGUE, cadet.

De la MESSELIÈRE.

1749

De VILLAINES.

De CALVIMONT.

De VAUX DE LEVARÉ.

De CATTEVILLE.

De la VILLEBRUNE LE SAIGE.

DUPRAEL.

De la FRUGLAYE DE KERVERS.

De BRUSSE.

D'HAUTEFEUILLE.

De BLAVAC.

De la BARAUDIÈRE.

Le chevalier de NIEUL.

De VERGUES.

De LORDAT.

De BOISSE ESCODECA.

1750

De DONS.

HEURTAULT DE LAMMERVILLE.

DUPONT DE LA ROUSSIÈRE.

De RICHEMONT.

De la BACHELLERIE.

De MONSPEY.

De KERMINGUY.

De la DEVÈSE.

Du TERTRE.

De SAINTE-MARIE D'AGNEAUX.

De CHIRÉ.

1751

De BOURGAREL DE MARTIGNON.

De BRESSOLLES.

De VAUX DE LEVARRÉ.

De BERMOND DU CAILAR.

Le chevalier de l'ESTANG

PARADE.

De BEAUVOLLIER.

De BONCHAMPS.

Du PAC DE BADENS.

De la ROCHELAMBERT.

D'ANCEL DE QUINEVILLE.

## 1752

De HOUDETOT.  
De LOUVIGNY.  
De la CROIX D'ARDANNE.  
De la CROIX D'ARDANNE DE  
RICHELIEU.  
De MACNEMARA.  
De GINESTOUS DE VERNON.  
De MALYVER DE VAUGRINEUSE.  
De MIFFLANT D'ANCOURT.  
GAUTIER DE TOURNAY.  
De MORTEUIL.  
De BLOTEFIÈRE DE LA VIEU-  
VILLE.  
De HAUTEFEUILLE.

## 1753

De LEVEZOU DE VEZINS.  
De CAMPREDON.  
De GOUYON DE THAMATS.  
De CHEVIGNÉ.  
LEROY DE LA POTHERIE.  
De VISSEC DE GANGES.  
DUPRAEL.  
De MORIN DE MONT CANISY.  
BOSC DE VITERMOND.  
ALEXANDRE D'HOMACHY.  
VAUCLAIN DE SACY.  
PALHASSE DE SAINT-HILAIRE.

## 1754

BARDOU DE SÉGONZAC.  
De JARENTE D'ORGEVAL.  
MORIN DE BANNEVILLE.  
DESEPINEL.  
HEURTAULT DE LAMMERVILLE.  
BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE.  
De VASSAN.  
BEC DE LIÈVRE DE CANY.  
De NOSSAY.  
De MAYET-DUPUIS-MONTBRUN.  
De MARSAY.

## 1755

DUVIVIER.  
De MÉHERENT DE SAINPIERRE.  
De MONTIGNY.

De BAUDRY DE LA BRUSSIÈRE.  
DUBOI DU GREGO.  
De MUSY DE VOSELLE.  
De la BELINAYE.  
De VILLOUTREIX DE BREIGNAC.  
De VILLOUTREIX DE ROYÈRE  
LA JUDIÉ.  
De LUBERSAC DE CHABRIGNAC.  
De la BAULME.  
De ROSTAING.

## 1756

DUBUISSON DE BLAINVILLE.  
De VILLAINES.  
Le chevalier d'ALLARD.  
De POTTERAS.  
De la PORTE DE BOSSOSEL.  
De MONTAIGU D'ENTRAIGUES.  
De VILLERS LA FAYE.  
De ROCHEDRAGON.  
Le chevalier de ROCHEDRA-  
GON.  
De GÈNES.  
De MONTALEMBERT.  
De GOUSSENCOURT DE GRIVEN.  
De STRADA.

## 1757

VIART DE LA MOTTE D'USSEAU.  
De NOBLET D'ANGLURE.  
De VERNON DE VILLERAM-  
BERT.  
De GIVERVILLE.  
De GURCELLE.  
De NAVAILLES.  
D'AUBIGNY.  
De RACAULT DE REVILLY.  
De L'ENFRENAT.

## 1758

De SEGONZAC.  
D'URGONS.  
De PERTHUIS.  
De VILLEMORE.  
De VINGTIMILLE.  
De PORCELETS DE MAILLANT.  
De SAINT-ROMAN.  
De PUEL DE PARLAN.

Le CHEVALIER DU BOUCHET.  
DUCHATEL.  
De LA GORCE.

## 1759

De SAINT-CHAMANT.  
De BÉRIGNY.  
De MONTBAS.  
De RULLY.  
De BOISSAY DE COURCENAY.  
De BUISSON.  
Du BOUCHER.  
Des ROYS D'ESPORT.  
De TENANCE.  
De BARBIN DE BROYES.

## 1760

De FORTISSON.  
De BUSSY.  
D'AUTRY DE VINGTIMILLE.  
De MERMNIS DE VALBONNE.  
De MENOÛ.  
FILLEUL DE LA FRENAYE.  
De MONTFAUCON.  
D'AYEMAR DE PANAT.  
D'ALTIER DE BORNE.  
De MONTREDON.  
Des COMTILS.  
De BANASTRE.

## 1761

De VIGNY DE VILLEMONT.  
De LA CARRE.  
De GUISCARD.  
De ROCQUIGNY DU FAYET.  
De SOURNIA.  
De VIART.  
De ROCHEMORE D'AIGREMONT.  
De FOUCAULT DE LARDY  
MALYE.  
De BAR DE MONCTALOU.  
De BANASTRE cadet.

## 1762

D'AUTRY DE VINGTIMILLE  
cadet.  
De VASSAN.

Le chevalier DE SAINT-CHAMANT.  
 De PENNOLÉ DE TREHOURET.  
 DE PENNOLÉ DE TREHOURET cadet.  
 De BOIS-BÉRANGER.  
 HUON DE KERMADEC.  
 LARDENOY DE BOLANDRE.  
 Le baron DE POISEUX.  
 DESCHAMPS DE BOISHÉBERT.  
 DU BOUEX DE VILLEMORT.  
 D'ESPINCHAL.  
 De BREVEDENT.  
 AUBERT DE PEIRELONGUE.

1763

De MONTESSON.  
 De TERNIRE.  
 De L'ÉPINE-DUPUIS.  
 De BUSSY.  
 D'AULÈDE DE PARDAILLAN.  
 De VITRY.  
 De LIGONES.  
 D'ANDIGNÉ.  
 De CUBIÈRES.  
 De MAYNADEAU.

1764

De VANCE.  
 De MARCONNET.  
 De LA ROMAGÈRE.  
 De ROQUEFEUILLE.  
 Le chevalier DE TRÉORET DE CARSTRAT.  
 De VEÏNI DE VILLEMONT.  
 De BAUDRE.  
 De GUILLAUME DE ROCHEBRUNE.  
 BELISSANT DE CAILLAVEL.  
 De SUBLE DUDICOURT DE LÉNONCOURT.  
 De GINESTOU.

1765

DESBARRES.  
 De LA MARE.  
 De SESMAISONS DE SAINT-FAIRE.

De VILLEVRAIN.  
 De VALORY.  
 De BEAUMONT.  
 De CHEFFONTAINE.  
 De VERNON.  
 De BONNAV.  
 De PELLERIN DE GAUVILLE.  
 LE ROY DE VILLE.

1766

De LA ROCHELAMBERT.  
 De BOCHENRY.  
 De TREVELEC.  
 De VERTON.  
 De MONTIGNY.  
 Des BROSSES.  
 BERNAD DE SAINT-LOUP.  
 De VALORY.  
 De COLLIQUET DE LÉVONCOURT.  
 De BAYARD.  
 De CHALENDAR DE LA MOTTE.  
 De LASCAZES DE BEAVOIR.  
 LA GÉARD DE CHERVAL.  
 Des REAUX.  
 De BANNE.

1767

Il n'y eut point de pages cette année, le roi ayant incorporé dans ses écuries les pages de M<sup>me</sup> la Dauphine et ceux de la reine au commencement de 1768.

M. de MANDELOT entra seul au mois d'avril avec les pages de M<sup>me</sup> la Dauphine.

1768

De SAINT-ROMAN.  
 De CAUPENNE D'ÉCHAUX.  
 De FICTE DE SOUCY.  
 De ROQUELAURE.  
 De LA PORTE.  
 De VANOISE.  
 SAIGNARD DE LA FRESSANGE.  
 De GAUTIERS DE MONTGUERS.  
 De LARETIGUE DE SORBETS.  
 D'ALTIER DE BORNE.

DURAND D'AUXY.  
 D'ARMUR.  
 De SAINT-GENIÈS.  
 De GOUJON DE THUISY.  
 De FRAGUIER.  
 De VASSAN.  
 De BRIQUEVILLE.

1769

De GOULAINE.  
 BEAUDRY D'ASSON.  
 De LONJON DE LA PRADE.  
 De LA ROCHELAMBERT.  
 De TILLY.  
 D'HAUPOULT.  
 De MONTAUGON.  
 De CHAZERON.  
 De GILBERTÉ.

1770

De PARIS.  
 De LA ROCHELAMBERT.  
 De BOURACHER.  
 De LA GOISE.  
 De GEURPEIL.  
 De BOTREL.  
 De VILLEPORIL.  
 De RANCHER.  
 De BASSIGNAC.  
 De CALONNE.  
 De GOMBAULT.  
 Des FIEUX.  
 De VINNEZAC.

1771

Le VAILLANT DE SAINT-DENIS  
 Le chevalier DE PARIS.  
 De SAINT-ROMAN.  
 De BOISDENEMETS.  
 D'HOUDETOT.  
 De SIOUGEAT.  
 D'AYAT.  
 Le chevalier DE LA PRADE.  
 Des ROYS.  
 De LA ROCHE SAINT-ANDRÉ.  
 De REGNON.  
 De CHATEAUNEUF.  
 De BAGNAC DE SARSAY.  
 FLAMENT DE BRUSAC.

## 1772

GUILLEMEAU DE SAINT-SOUPLET  
De PONT DE LA GRANGE.  
De CHATEAU-MONTAIS.  
De RICCÉ.  
De MESNIL-GERMAIN, mort  
page en 1773.  
De MONTECLAR.  
De GUENICHON DE DUESNE.  
De SAINT-AULAIRE.  
De SASSELANGE.  
Le BASCLE D'ARGENTEUIL.  
O'GORMAN.

## 1773

De ROLLAT.  
De GOUDON.  
GÉRAUD DE LA BORIE DE CAM-  
PAGNE.  
De LA ROCHE-AYMON.  
Le chevalier DE GALÉAN-GA-  
DAGNE.  
De PINSUM.  
De VILLOUTREIX.  
COURTIN DE MONTBRUN.  
De BONS.  
De VILLIAC.  
De CLÉRY DE SERANS.  
De CHARETTES DE BOISFOU-  
CAUD.  
De BONNECHOSE.  
De DUNES.

## 1774

Le chevalier DE RANCHER.  
DUPLIS.  
BINET DE JASSON.  
De VILLIERS.  
De MAULÉON.  
De RIENCOURT.  
De GOULAINÉ.  
MOREL DE THAN.  
De BELCHAMPS.

## 1775

FORGET DE BEZU.

Du DOUSSAY.  
De HERSÉ.  
DANZEL DE BAUFFLE.  
De TOUSTAIN DE LIMEZY.  
De CAPRIOL.  
De LAGARDE DE SAINT-ANGEL.  
De LALANDELLE.  
De RENNEL.  
DUFOUR DE SAINT-LÉGER.  
De CROZET DE CUMIGNAC.

## 1776-1777

LUGLE-LUGLIEN DE NAVIER  
De GALÉAN DE GADAGNE.  
De MACELLANGES.  
De SEIGUIN DE REYNES.  
DUBOUSQUET DE SAINT-PAR-  
DOUX.  
Le chevalier DE MUSSET.  
DUROUX DE VARENNES.  
De CAUSSADE.  
De BOUZIER DE LA FAYE.  
DOUCHER DE LA RUPELLE.  
DULAC.  
De JOIGNY DE BELLEBRUNE.  
De LESNIER.  
Le chevalier DE DAVESGOS DE  
COULONGE.  
De LALANDE.  
De SARCUS.  
De BONGARD.  
De TONQUEDEC.

## 1778

De BREVEDENT.  
De LUBERSAC.  
De LILLEROY.  
De LAURENCIN DE BEAUFORT.  
De LAURENCIN DE CHANZÉ.  
De LA GARDE DE SAINT-AN-  
GEL.  
D'ANDIGNÉ.  
De REMIGIOUX.  
D'ESCORAILLES.  
De BEAUVOIRE DE VILHAC.  
Le chevalier DE NAVIER.  
De GRIEU.  
De SAINT-MAURICE.  
De CHAPEDELAINE.

De LINIERS.  
De CHARVERON.  
De MONTLEZUN.

## 1779

Le chevalier DE BARBANÇOIS.  
De SAINT-PERN.  
De BRACHET.  
De LEAUMONT.  
De MARTEL.  
De BEAUCORPS.  
De la MESSELIÈRE.  
Du FAYEL.  
De LANCRY.  
De COURTIN DE BOURZOLLES.  
De RECLAINE DE LYONNE.

## 1780

De GRIMALDY DE RÉGUSSE.  
De PATRY.  
De MÉNILDOT.  
De BOUZIÈS.  
De CARBONNIER.  
De SÉGUR.

## 1781

De l'ÉSCOURT.  
De BUSSEUL.  
Du BOSPAGE.  
De COLLIQUET DE ROSNE.  
De CHAMPAGNÉ-GIFFART.  
De MAUBREIL.  
Le chevalier DE ROLLAT.  
De BARVILLE.  
D'AUREVILLE.  
De BONY.  
De TESSON.  
De l'ESPINASSE.  
De MONTY DE REZÉ.  
De SALTAT DE VIELCASTEL.  
De CUMONT.

## 1782-1783

De PARDIEU.  
Le chevalier DE REZÉ.  
De CHAMPAGNE.  
De RIOLLET DE GISSEY.

Le CORNU DE CORBOYER.  
 De CHAFFOY.  
 D'HEBSAIL.  
 Le chevalier de RECLÉSNE DE  
 LYONNE.  
 De la FAYE.  
 De BRUNET.  
 De SANZILLON.  
 De la BÉRAUDIÈRE.  
 De la CHASSAGNE DE SEREYS.  
 MAILLARD DE LANDREVILLE.  
 THUILLIERS DE MONTJOYE DE  
 LA ROCHE.  
 De TEYSSIÈRES.  
 De MONTAIGU.  
 De MONTCHAL.  
 De l'ENFERMAT.  
 De MAUMIGNY.  
 De LYONNE DE SERVON.  
 De la PORTE D'ISTERTIEUX.  
 De RIOULT DE NEUVILLE.

1784

De MÉRITENS DE ROSÉS.  
 De FOUCAUD.  
 Le chevalier DE TRION.  
 De VIGNY.  
 Du MOUSTIER DE CANCHY.  
 De Cussy.

De SAINTE-COLOMBE.  
 De RECLÉSNE DE LIONNE.  
 D'ESCORAILLES.  
 De PONS DE FRÉGIÈRES.  
 De RIPPET D'ALAUZIER.  
 De VILLENEUVE.  
 De la BRUYÈRE.

1785

De BONNAL.  
 De MONTAIGU.  
 DELAFONT DES ESSARTS.  
 De LÉAUMONT, cadet.  
 De MONTCHAL.  
 De POÉRIER DE FANQUEVILLE.  
 D'ODRESSIER.  
 JOURDAN DE SAINT-SAUVEUR.  
 De BRUSSE.  
 De SAINT-MEYMIT.  
 De LEMPS DE LA ROUVIÈRE.  
 De BADENS.  
 De MONDIOU.  
 De RANFREVILLE.  
 De SAINT-MAURIS.  
 De MÉREC DE VIVENS.

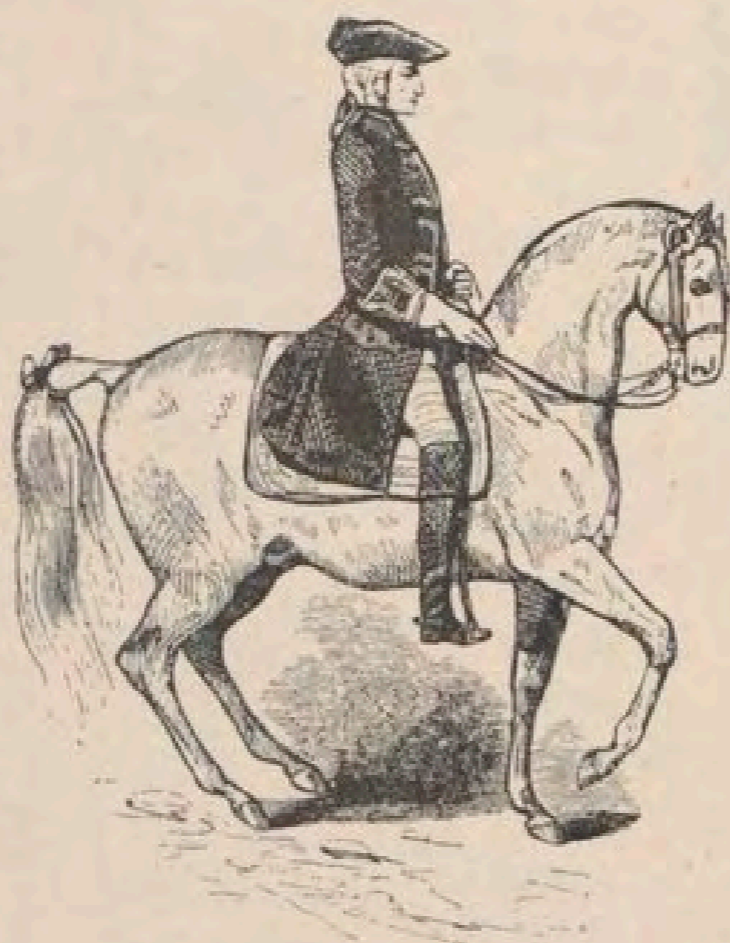
1786

De LASTIC.  
 De l'ÉTOURVILLE.

De l'ESCALE.  
 De BÉRAUD.  
 De la MOTTE DE BROONS.  
 De FOULERS.  
 Le chevalier d'ARZAC.  
 De NATTES DE VILLECOMTAL.  
 De la CLAYTE.

1787

De SAVIGNAC.  
 De BOUCHER.  
 De GRIFFOLET.  
 De PARDIEU.  
 De la TUDE.  
 De GRAVE.  
 De CARTILLON DE MONTAU.  
 De FRANQUEVILLE.  
 D'UDRESSIER.  
 De ROQUEFEUILLE DU BOUS-  
 QUET.  
 Le ROI DE BARDES.  
 De QUELEN.  
 D'ADHÉMARD.  
 De BOUCHIAT.  
 Le chevalier de LYONNE.  
 MORIN DE LITTEAU.  
 De BORRHAZEL.  
 De BEC DE LIÈVRE.



L'EMPIRE ET LA RESTAURATION



1808

De NAJAC.  
De LAURISTON.  
BALINGOURT.  
BEAUMONT.  
BONNAIR.  
BERLÉMONT.  
BOUDET.

BARRAL.  
CORVISART.  
DEVIIENNE.  
D'OUDETOT.  
DUPONT.  
D'AUBUSSON.  
D'HERVILLY.  
De la FRENAYE.  
DOUMERS.  
D'ANDELOT.  
De GABRIAC.  
La BARTHE DE TERMES.  
Le GRAND.  
La RIBOISIÈRE.  
LABASSÉE.  
LANTIVY.  
MONGENET.  
MASSÉNA.  
MONCEY.  
MONTCHOISY.  
MORARD DE GALLE.  
OUDINOT.  
ORDENER.  
PENTALBA.  
POINCOT.  
PETIET.  
SAINT-PERN.  
SAINT-MARSAN.  
BERTON-SOMBUIS-BARBE-CRIL-  
LON.  
GAVETTO-GORSEGNO.

1809

PALLAVICINI.  
CHABAN.  
DROUET.  
MAYNAUD DE PANCEMONT.  
GHILINI.  
QUIMPER DE LANASCOL.  
PERTHUIS.  
ASSIGNY.  
RIGAUD.  
CONTADES.  
SANOIS.

1810

BONGARS.  
CAMBIASO.  
CENTURIONE.  
De LACOUR.  
FERRERI.

1811

De BETOUS.  
DULYON.  
De FRENEL.  
BRUIS.  
De la CHAISE.  
De SAMBUY.  
GEVER.  
VERHUELL.  
HOLMBERG.  
STYRUM.  
VAN ASBECK.  
HÖEUFPT.  
DRUYVESTON.  
KRETCHMAR.  
BOUGAINVILLE.  
COHORN.  
DUMANOIR.  
De MONBADON.  
DARGV.  
BECQUET DE MÉRENVUE.  
DROULLIN DE MENILGLAISE.  
DEFAYET.  
DUBREUIL DE FREGOZAC.  
POILLOUE DE SAINT-MARS.  
DECHASTELET.  
De ROVERTO.  
ROUSSEAU DE CHAMOY.

1812

MALDEGHEM.  
MOLITOR.  
CAMBACERÈS.  
MORNAY.  
DREUX-BREZÉ.

CORTA.  
KNIPHAUSEN.

1813

LECLERC DE JURIGNÉ.  
GUDIN.  
SÉGUR.  
BONARDY SAINT-SULPICE.  
DEFENCYL.  
WAL DE SERRENT.  
De BOURGOING.  
GARNIER DE LA BOISSIÈRE.  
Le sénéchal de KERCADO-  
MOLAC.  
DUBRESNAY.  
SPADA.  
CHIGI.  
FALCONIERI.  
LANTÉ.  
DELZONS.  
MENSA.

1821

DIXMUDE DE MONTBRUN.  
De SAINT-HILAIRE.  
De la VILLENEUFVE.  
De MARCÉ.  
De MAILLÉ.  
De CHELERS.  
D'ALLEMANS.  
De CHAMPS DE BLOT.  
De RAIGECOUR.  
De CASTEJA.  
De VATHAIRE.  
De GOYON.  
De la SUZE.  
De CAQUERAY.  
D'ANDRÉ.  
De CUBIÈRES.  
De VACHON.  
De la POTHERIE.  
De la MARTHONIE.  
O'HEGERTY.  
De PRUNELÉ.  
De SAINT-CYR.  
De SAINT-POL.  
De CHEUX.  
LAW DE LAURISTON.  
De CHASTENET-PUYSÉGUR.

De GONTAUT-BIRON.  
SAINT-MAUR-MONTAUSIER.  
De CAZALÈS.  
De VIGNOLLES.  
De VOGUÉ.  
De FONTENAY.  
De BRUNET.  
De CAUMONT.  
DUPIN DE LA GUERIVIÈRE.  
De SOUCY.

1822

BORDESOLLE.  
De BELLEISLE.  
De COURCIVAL.  
CLEREMBAUT.  
SAINT-VALLIER.  
PRACOMTAL.  
De FALLETANS.  
De SALVERT.  
MORTEMART.  
DAVID DE BEAUREGARD.  
De MONTAGUT.  
De VANDIÈRES.  
CHATENET DE PUYSÉGUR.

1823

De SAINT-ALDEGONDE.  
De MAROLLES.  
De GALARD.  
De MARCELLUS.  
De COISLIN.  
De COETLOGON.  
De LA MARTHONIE.  
De CHANALEILLES.  
De ROUILLÉ.  
De BOISSET.  
TURPIN DE CRISSÉ.  
D'AUTEUIL.  
De LAMBERTYE.  
Be Noé.  
D'ALBON.  
De BOURMONT.  
De CASTRIE.  
De la VILLEGONTIER.  
De la FERRONAYS.  
De BERNETZ.  
D'ASTANNIÈRE.

1824

AUMONT.  
THOLOZAN.  
SASSENAY.  
LACOSTE.  
La VIELLEVILLE.  
WAL.  
PELLAN.  
BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE.  
CHOISEUL D'AILLECOUR.  
LAURISTON.  
RESSEGUIER.  
PILLE.  
CLERMONT MONT-SAINT-JEAN.  
CHEFFONTAINE.  
VAUDREUIL.  
LA BASSETIERRE.  
ROTHE.  
FORTON.  
MONTHOLON-SÉMONVILLE.  
FELTRE.  
PÉRIGNON.  
DUHAMEL.

1825

SAINT-LUC.  
AUGIER.  
BRIDIEU.  
L'ESPINAY.  
CASTRIES.  
DILLON.  
VOGUÉ.  
SAINT-ALDEGONDE.  
CURIAL.  
BARBANÇOIS.  
Le BELINAYE.  
VAUSSAV.  
PONTAC.  
COÉTUS.  
ROHAN.  
CRUX.  
BEAUMONT.  
NICOLAÏ.  
JUMILHAC.

1826

NICOLAÏ.  
BERTHIER.



Le POULLETIER-D'AUFLEY.  
 MARGUERITE.  
 SENNEVOYE.  
 BRETIGNIÈRES.  
 BÉTHISY.  
 ROUGÉ.  
 MESNARS.  
 KERNSORET.  
 PATTEAU D'HAUCARDIE.  
 ROUGÉ.  
 PLÉMONT.  
 SAINT-VINCENT.  
 DION.  
 LORGERIL.  
 NOÉ.  
 RIENCOURT.  
 LESEURE DUVERGIER DE LA  
 Roche JACQUELIN.  
 PÉRIGORD.  
 La BÉRAUDIÈRE.

1827

DUPLESSIS D'ARGENTRÉ.  
 LAGOY DE MEYRAN.  
 La PANOUZÉ.  
 LAVALX.  
 COËTLOGON.  
 MONTBRUN.  
 BÉTHUNE-SULLY.  
 SEGONZAC.  
 TRESSAN.  
 SAINT-MAURIS CHATENOY.  
 GARREAU.  
 ALTHON SHÉE.  
 DESCHAPELLES.  
 LANCOSME.  
 DOUHET DE ROMANANGES.  
 NELLE.  
 DURFORT CIVRAC.

GUERRY DE BEAUREGARD.  
 MAYNARD.  
 ROUGÉ DE MONTEYNARD.

1828

BERNIS.  
 GAIN DE MONTAGNAC.  
 La CHATRE.  
 LASTIC.  
 La GUÉRIVIÈRE.  
 La VINCENDIÈRE.  
 MONTAULT.  
 MAC-CARTHY.  
 NOAILLES.  
 MONTESQUIOU-FEZENZAC.  
 PONTEVÈS BARGÈME.  
 WALL.  
 MAQUILLÉ.  
 AUMONT.  
 JACQUINOT.  
 DEZERSEUL.  
 VIRIEU.  
 ROUGÉ.  
 PÉRIGORD.  
 COTTE.  
 TRICONNET.

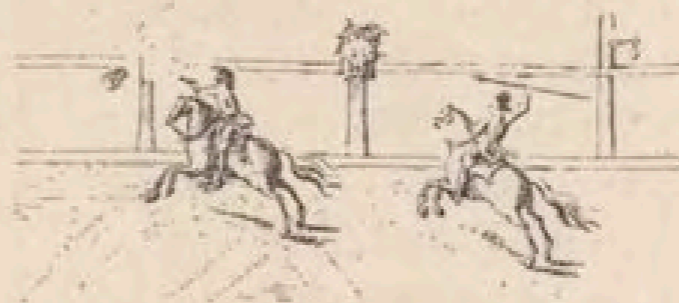
1829

COËTLOGON.  
 TRESSAN.  
 CHAILLON DE PONVILLE.  
 BONNECHOSE.  
 POLIGNAC.  
 IMÉCOUT.  
 Le REBOURS.  
 La TOUR DU PIN LA CHARCE.  
 BARTILLAT.  
 BÉTHUNE-SULLY.

CARBONNIÈRET.  
 DURFORT-CIVRAC.  
 La HITTE.  
 LANDRY SAINT-AUBIN.  
 MALET.  
 La BÉDOYÈRE.  
 La ROCHELAMBERT.  
 TOURNON.  
 LÉOUTAUD-DONNINE.  
 LOUVENCOURT.  
 PARDIEU.  
 JUIGNÉ.

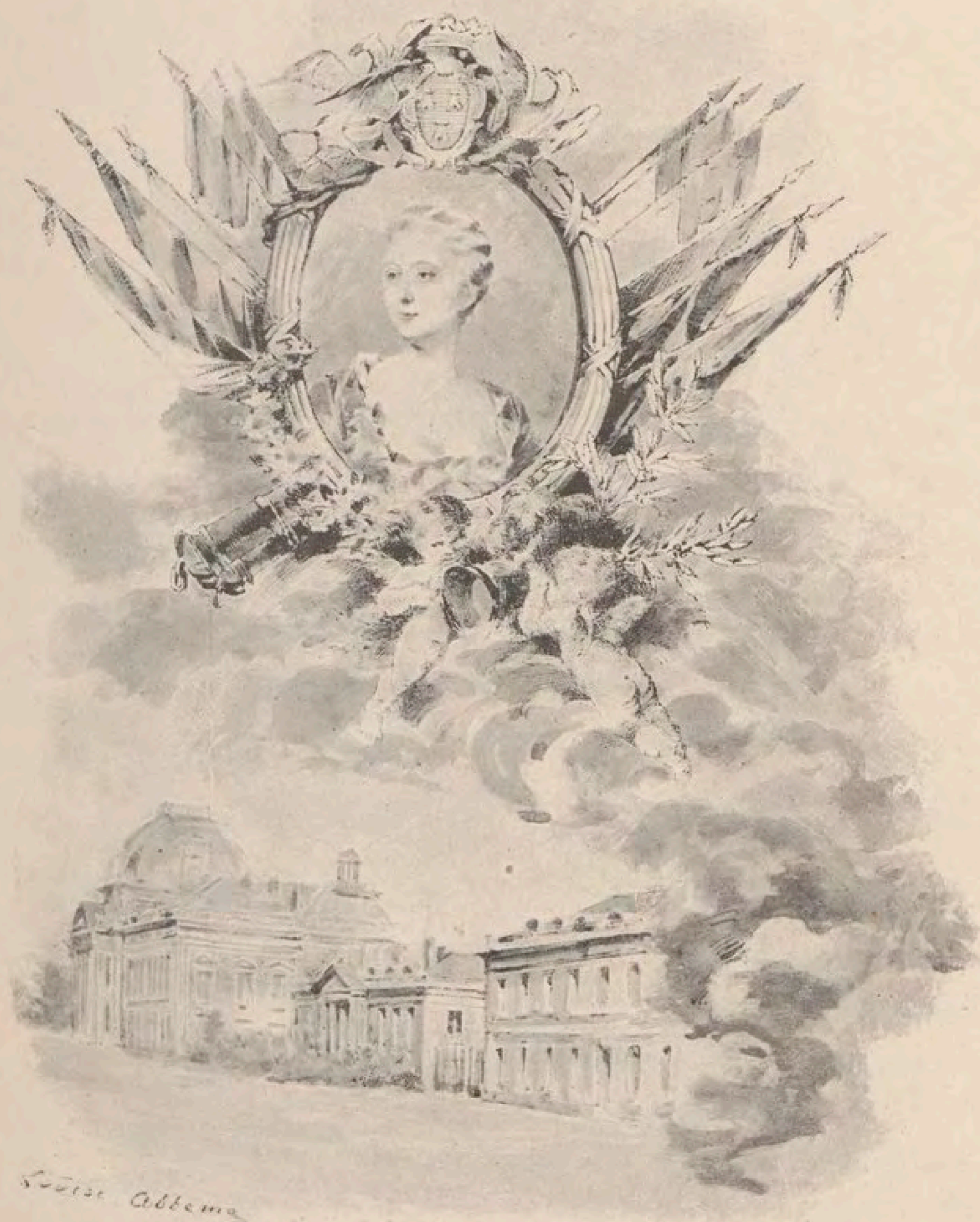
1830

CLERMONT-TONNERRE.  
 CHOISEUL.  
 MORTEMART.  
 BEAUFORT.  
 CHANTERAC.  
 CORNULIER.  
 CHABANNES.  
 GIRONDE.  
 GUERDAVIE.  
 MONTIYVAULT.  
 DAMPIERRE.  
 BÉTHUNE.  
 GASTAUT.  
 MONTALEMBERT.  
 LIGNERIS.  
 ROUCHEROLLES.  
 BIZEMONT.  
 CASSELLANE.  
 BEUVRON.  
 RILLY.  
 SOLÈRE.  
 PUYSEGUR.  
 Des PORCELETS.



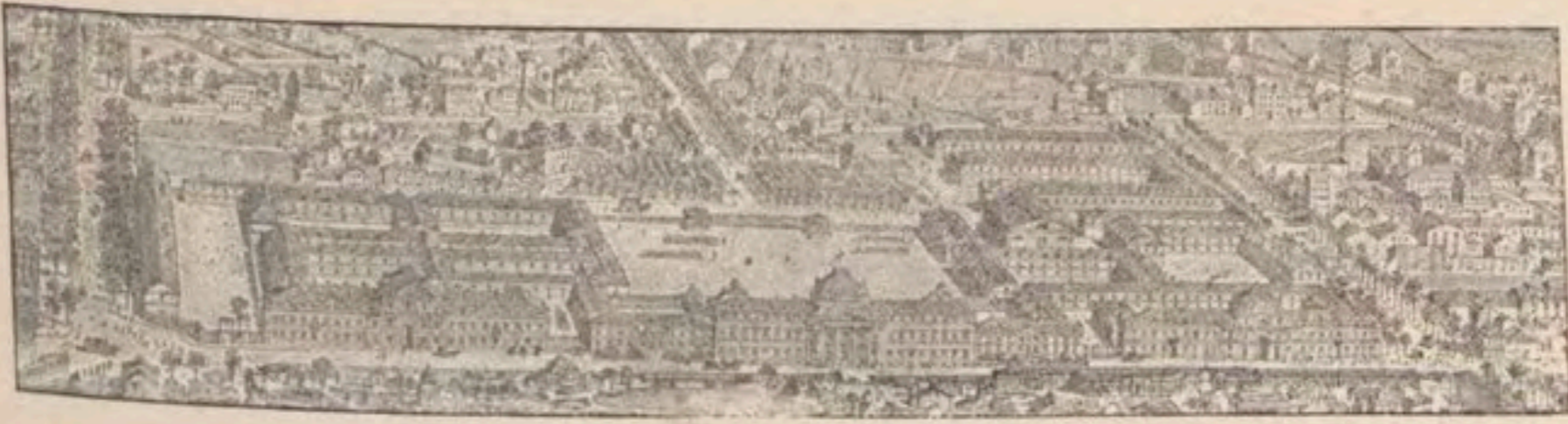
# L'ÉCOLE MILITAIRE

1751-1776



Goussier Abbema





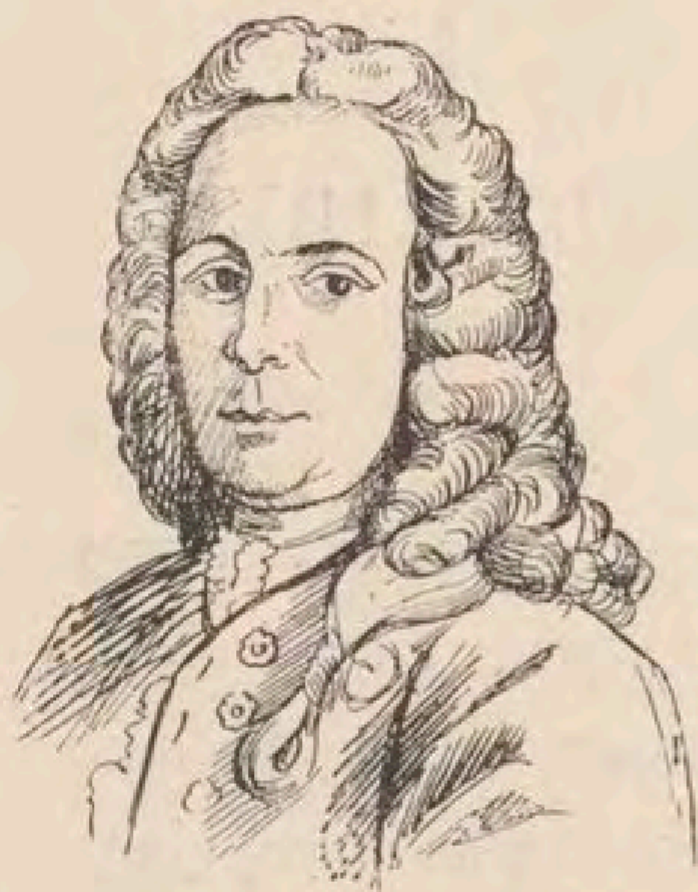
VUE ACTUELLE DE L'ÉCOLE MILITAIRE

## L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE

**L**E célèbre financier Paris-Duverney, que le vieux maréchal de Noailles appelait dédaigneusement *le Général des Farines*, avait toujours eu, au milieu de ses occupations multiples, l'idée de créer à Paris une École royale militaire. Ce projet, longtemps caressé, rencontra bon nombre d'adversaires ; mais, comme c'était l'idée fixe du vieux financier, il finit par y arriver en ralliant à son projet la favorite, M<sup>me</sup> de Pompadour, alors en pleine possession de la faveur royale. L'édit de fondation fut rédigé par lui ; il le modifia plusieurs fois, le soumit aux observations de ceux qu'il voulait gagner à sa cause ou qui pouvaient donner autorité à cette pièce si importante. La dernière rédaction fut la sienne, et le 22 janvier 1751, le roi Louis XV signa cet édit, après avoir vu toutes ses objections vaincues par l'habileté de l'ancien secrétaire des commandements du duc de Bourgogne, et par M<sup>me</sup> de Pompadour, qui lui dit pour le décider : « Sire, cette jeune École sera le berceau de la gloire, placé à côté de l'hôtel des Invalides, qui en est la retraite et le tombeau. »

Une telle création nécessitait un vaste local et, en attendant la construction de ce local, l'École militaire se constitua à Vincennes. Il fut statué qu'un hôtel splendide, digne en tous points de sa noble destination, serait édifié dans la plaine de Grenelle, sur la rive gauche de la Seine, à portée de l'hôtel des Invalides.

Paris-Duverney acheta de suite le terrain ; il le paya 277,860 livres ; il fit faire le plan des constructions, à élever par l'architecte Gabriel, accepta son projet et lui remit 500,000 livres avec ordre de commencer les travaux.



PARIS-DUVERNEY

Les constructions reconnues tout d'abord indispensables, commencées en 1752, furent terminées le 17 juillet 1755 après avoir donné lieu à de nombreuses contestations. C'est à cette construction de l'École militaire que se rattache le curieux épisode de la vie de Beaumarchais, auquel on doit l'éloquent mémoire que l'on connaît contre le comte de Lablache et le président Goïzman. Beaumarchais

avait fourni une somme importante au comte de Lablache intéressé dans l'affaire ; n'en pouvant rien tirer, il se décida à un procès resté célèbre dont on trouve tous les détails dans le *Mémoire*.

Au mois de juillet 1756, le conseil d'administration de l'École prit possession des nouveaux locaux et décida que toute l'École militaire, qui avait été créée selon l'édit royal, pour cinq cents jeunes gentilshommes sans fortune, qui depuis trois années existait à Vincennes, viendraient s'y installer.

Les élèves s'y installèrent donc, au nombre de 80, ainsi que les administrateurs et professeurs non mariés. Presque tout le personnel était civil, sauf le lieutenant du roi, qui avait le titre

et les fonctions de gouverneur ; le major de l'École, le commandant en chef des élèves, enfin les capitaines et lieutenants de compagnie.

Le personnel attaché à l'École militaire de Paris, une fois au complet, était ainsi composé : M. le marquis de Salières, lieutenant-général, gouverneur. Le marquis de Salières était âgé de soixante-cinq ans lorsqu'il reçut le gouvernement de l'École. Il avait conquis tous ses grades dans les états-majors. A Laufeld, où il servait en qualité de lieutenant général, c'est lui qui commanda la dernière attaque, qui emporta le village et décida du gain de la bataille ; MM. de Croismare, maréchal de camp, lieutenant du roi, commandant en chef ; de Bongars, mestre de camp de cavalerie, major de Lorry, lieutenant-colonel



BEAUMARCHAIS

d'infanterie, premier aide-major ; Fabre, sous-aide-major ; de Nort, de la Noue-Vieux-Pont, de l'Ange de la Maltierre, de Compaigne, de Rozières, d'Autriche, de Champignoles, capitaines de compagnie ; de Resseguier, de la Noue, de Rezet, de Capponi, l'Évesque de Puyberneau, Barry du Theil, de Courtade, lieutenants de compagnie ; Boileau de Saint-Pau, commandant des exercices d'artillerie ; Pâris-Duverney, intendant, conseiller d'État ; Pâris de Meyzieu, intendant en survivance ; du Pont, trésorier ;

Darget, secrétaire du conseil, garde des archives ; Cot, inspecteur-contrôleur ; de Fontenelle, sous-contrôleur ; d'Auvergne, écuyer en chef ; de Vivefoy, sous-écuyer ; Ciolly, maître de voltige ; Paris de Meyzieu, Dufresne d'Aubigny, directeurs des études ; de Kéralio, sous-directeur des études. Le plastron de maître d'escrime fut confié à Danet, maître d'armes de Louis XV, et maître teneur d'armes des pages de la chambre de la grande et de la petite



GABRIEL

écurie. L'École militaire était une chose excellente, toutes réserves faites à l'égard de l'injuste et exclusif privilège des enfants nobles au détriment des fils de braves officiers roturiers qui n'y pouvaient prétendre. L'École militaire, dans laquelle on sent l'influence de la Prusse ou plutôt une préoccupation inspirée par ce pays remuant, sur lequel Frédéric le Grand forçait tous les yeux de se fixer, l'École mili-

taire, disons-nous, avait pour objet de former les jeunes gens qu'on lui confiait dans les sciences militaires et de les plier à la discipline régulière du soldat, première et absolue condition de la victoire. L'École militaire devait être, comme l'avait dit M<sup>me</sup> de Pompadour, la première étape de ce grand voyage, dont l'hôtel des Invalides, fondé par Louis XIV, était la dernière.

L'édit royal de janvier 1751, qui fixait à cinq cents le nombre des élèves de l'École militaire, était précédé d'un préambule que nous allons reproduire en entier, car il rappelle les paroles éloquentes de Périclès, prononçant l'éloge des guerriers morts dans

la guerre du Péloponèse, adoptant, au nom de la patrie en deuil, les fils de ces héros :

« Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut!

« Il n'a peut-être jamais été fait de fondation plus digne de la religion, de l'humanité d'un souverain que l'établissement de l'hôtel des Invalides. Cemo-

« nument de la bonté du feu

« roy, notre très honoré sei-

« gneur et bisaïeul, eût suffi

« pour immortaliser son rè-

« gne. Jusqu'à lui, les officiers

« et les soldats, forcés par

« leurs blessures ou par leur

« âge de se retirer du service,

« ne subsistaient qu'avec pei-

« ne, dans nos provinces, des

« secours que leur accor-

« daient les roys, nos prédé-

« cesseurs, Louis XIV a eu

« le premier la gloire de leur

« assurer un azyle honorable dans lequel ils trouvent une sub-

« sistance commode, sans perdre les glorieuses marques de leur

« état, et un repos occupé de fonctions militaires proportionnées

« à leurs forces.

« Quoique nous n'ayons rien négligé pour maintenir et même

« pour augmenter la splendeur d'un si noble établissement,

« notre affection pour des sujets qui ont eu tant de part à la

« gloire de nos armes nous a fait chercher les moyens de leur

« donner des témoignages plus particuliers de notre satisfaction.

« Pour commencer à remplir ces objets, nous avons, par notre

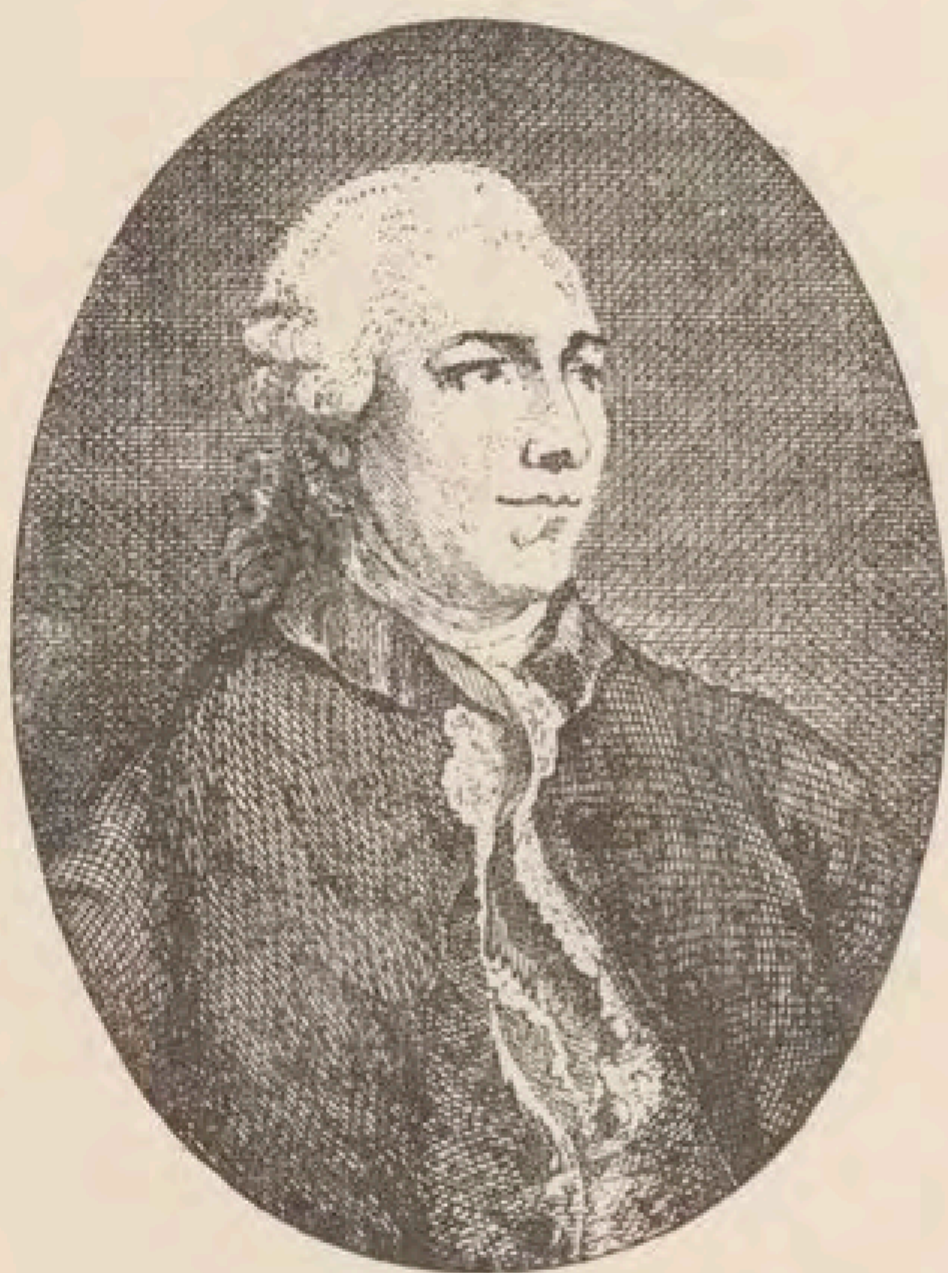


MARQUIS DE SALIÈRES



« édit de novembre dernier (17 novembre 1750) accordé la no-  
 « blesse à ceux que leurs services et leurs grades ont rendu  
 « dignes d'un honneur que la nature leur avait refusé, et nous  
 « avons ouvert à ceux qui voudront marcher sur leurs traces la  
 « carrière qui peut les y conduire.

« Il ne nous restait plus qu'à donner des preuves aussi sensibles



DANET

« de notre estime et notre  
 « protection au corps de la  
 « noblesse, à cet ordre de  
 « citoyens que le zèle pour  
 « notre service et la soumis-  
 « sion à nos ordres ne dis-  
 « tinguent pas moins que la  
 « naissance.

« Après l'expérience que  
 « nos prédécesseurs et nous-  
 « même avons faite de ce que  
 « peuvent sur la noblesse  
 « française les seuls prin-  
 « cipes de l'honneur, que  
 « n'en devrions-nous pas  
 « attendre si tous ceux qui

« la composent y joignaient les lumières acquises par une  
 « heureuse éducation ? Mais nous n'avons pu envisager sans  
 « attendrissement que plusieurs d'entre eux, après avoir con-  
 « sommé leurs biens à la défense de l'État, se trouvassent réduits  
 « à laisser sans éducation des enfants qui auraient pu un jour  
 « servir d'appui à leur famille et qu'ils éprouvassent le sort de  
 « périr ou de vieillir dans nos armées, avec la douleur de prévoir  
 « l'avilissement de leur nom dans une postérité hors d'état d'en  
 « soutenir le lustre.

« Nous avons tâché d'y pourvoir autant que nous avons pu par  
« les grâces que nous avons déjà répandues sur eux ; mais, les  
« dépenses indispensables de la guerre mettant des bornes à nos  
« bienfaits, nous avons préféré le bien solide de la paix à tout  
« ce que pouvait nous offrir de plus séduisant le succès sou-  
« tenu de nos armes. A présent que nous pouvons soulager plus  
« efficacement cette précieuse portion de la noblesse, sans que  
« les moyens que nous employerons augmentent les charges de  
« notre peuple, nous avons résolu de fonder une École militaire  
« et d'y faire élever sous nos yeux cinq cents gentilshommes  
« nés sans biens, dans le choix desquels nous préférons ceux qui,  
« en perdant leur père à la guerre, sont devenus les enfants de  
« l'État. Nous espérons même que l'utilité de cet établissement,  
« qui semblait n'avoir pour objet qu'une partie de la noblesse,  
« pourra se communiquer au corps tout entier et que le plan qui  
« sera suivi dans l'éducation de cinq cents gentilshommes que  
« nous adoptons servira de modèle aux pères qui sont en état de la  
« procurer à leurs enfants ; en sorte que l'ancien préjugé que la  
« valeur seule fait l'homme de guerre cède insensiblement au  
« goût des études militaires, que nous aurons introduit.

« Enfin nous avons considéré que, si le feu roy a fait construire  
« l'hôtel des Invalides pour être le terme honorable où vien-  
« dront finir paisiblement leurs jours ceux qui auraient vieilli  
« dans la profession des armes, nous ne pouvons mieux seconder  
« ses vues qu'en fondant une école où la jeune noblesse, qui  
« doit entrer dans cette carrière, pût apprendre les principes de  
« l'art de la guerre, les exercices et les opérations pratiques qui  
« en dépendent et les sciences sur lesquelles ils sont fondés. C'est  
« par ces motifs que nous nous sommes déterminé à faire bâtir  
« incessamment, auprès de notre bonne ville de Paris, et sous le  
« titre d'École militaire, un hôtel assez grand et assez spacieux

« pour recevoir non seulement les cinq cents gentilshommes nés  
 « sans biens pour lesquels nous le destinons, mais encore pour  
 « loger les officiers de nos troupes auxquels nous en confie-  
 « rons le commandement, les maîtres en tous genres qui seront  
 « préposés aux instructions et aux exercices et tous ceux qui



TIMBRUNE VALENCE

« auront une part né-  
 « cessaire à l'adminis-  
 « tration spirituelle et  
 « temporelle de cette  
 « maison. A ces causes,  
 « après avoir fait mettre  
 « cette affaire en déli-  
 « bération dans notre  
 « conseil, de l'avis de  
 « celui-ci et de notre  
 « grâce spéciale, nous  
 « avons, par notre pré-  
 « sent édit, perpétuel et  
 « irrévocable, dit, sta-  
 « tué et ordonné, di-  
 « sons, statuons et or-  
 « donnons... »

Tel était ce préambule qui pourrait encore aujourd'hui servir de modèle en changeant seulement quelques termes et les remplaçant par d'autres plus conformes à la loi d'égalité entre tous les citoyens. Il était suivi de vingt et un articles constituant et statuant sur les conditions d'admission, de sortie dans les régiments et le don d'une décoration que les élèves, devenus officiers, seraient tenus de porter toute leur vie, décoration accompagnée d'une pension de deux cents livres, pour les aider pendant les premières années.

**T**ous les élèves qui avaient été admis à l'École militaire, conformément à la volonté du roi, étaient donc sans fortune et, par conséquent, dans des conditions qui les forçaient à se soumettre aux règlements de l'École.

Tout d'abord le conseil examinait le dossier de chaque élève avant son admission. Le généalogiste des pages de la grande écurie, d'Hozier de Serigny, vérifiait ensuite les quatre degrés de noblesse que chaque élève devait posséder, contresignait les pièces et donnait presque toujours un avis favorable, de sorte que, si le jeune homme jouissait d'une bonne santé et n'était pas contrefait, il était certain d'être admis. Les preuves de noblesse étaient les mêmes que celles exigées pour l'entrée aux États : cent ans de noblesse et trois partages nobles. Cependant il y eut quelques exceptions motivées par les services du père. Quelques jeunes gens furent dispensés de justifier du quatrième degré de noblesse. Les frais de constatation de la noblesse étaient payés sur les fonds de l'École, à raison de 200 livres par certificat.

Une fois admis, ces jeunes gens étaient logés, nourris, habillés et instruits gratuitement, puis ils étaient soumis à un règlement du service intérieur dont certains détails seraient trouvés très durs aujourd'hui. Chaque élève avait sa chambre. Le lever était à cinq heures du matin, le déjeuner à sept heures, le dîner à midi, le goûter à quatre heures et le souper à huit heures du soir. Le coucher était à neuf heures en hiver et dix heures en été.

L'uniforme des élèves se composait d'un habit et d'une culotte de drap bleu avec parements et veste rouges, boutons blancs et chapeau tricorne. Au manège, les élèves avaient toujours un petit chapeau non galonné et, sous le chapeau, une queue tressée.

Cet uniforme était orné de signes distinctifs qui variaient suivant le mérite des élèves. La première classe portait une épau-  
lette d'argent sur l'épaule droite.

C'est dans cette classe que l'on choisissait tous les gradés. Celui de sergent-major était le premier de tous. Il exigeait chez le titulaire les plus éminentes qualités, car on ne recherchait pas seulement en lui l'aptitude aux différentes sciences, mais encore l'exac-



EUG. TITEUX

ÉLÈVE DE L'ÉCOLE MILITAIRE

titude à maintenir la subordination, la netteté et la précision dans le commandement, la fermeté jointe à la politesse pour se faire obéir, l'égalité dans l'humeur, une subordination exemplaire, et jusqu'à la décence dans les propos et les manières, afin qu'il servît d'exemple à toute l'École. Aussi, lorsqu'il s'agissait du choix

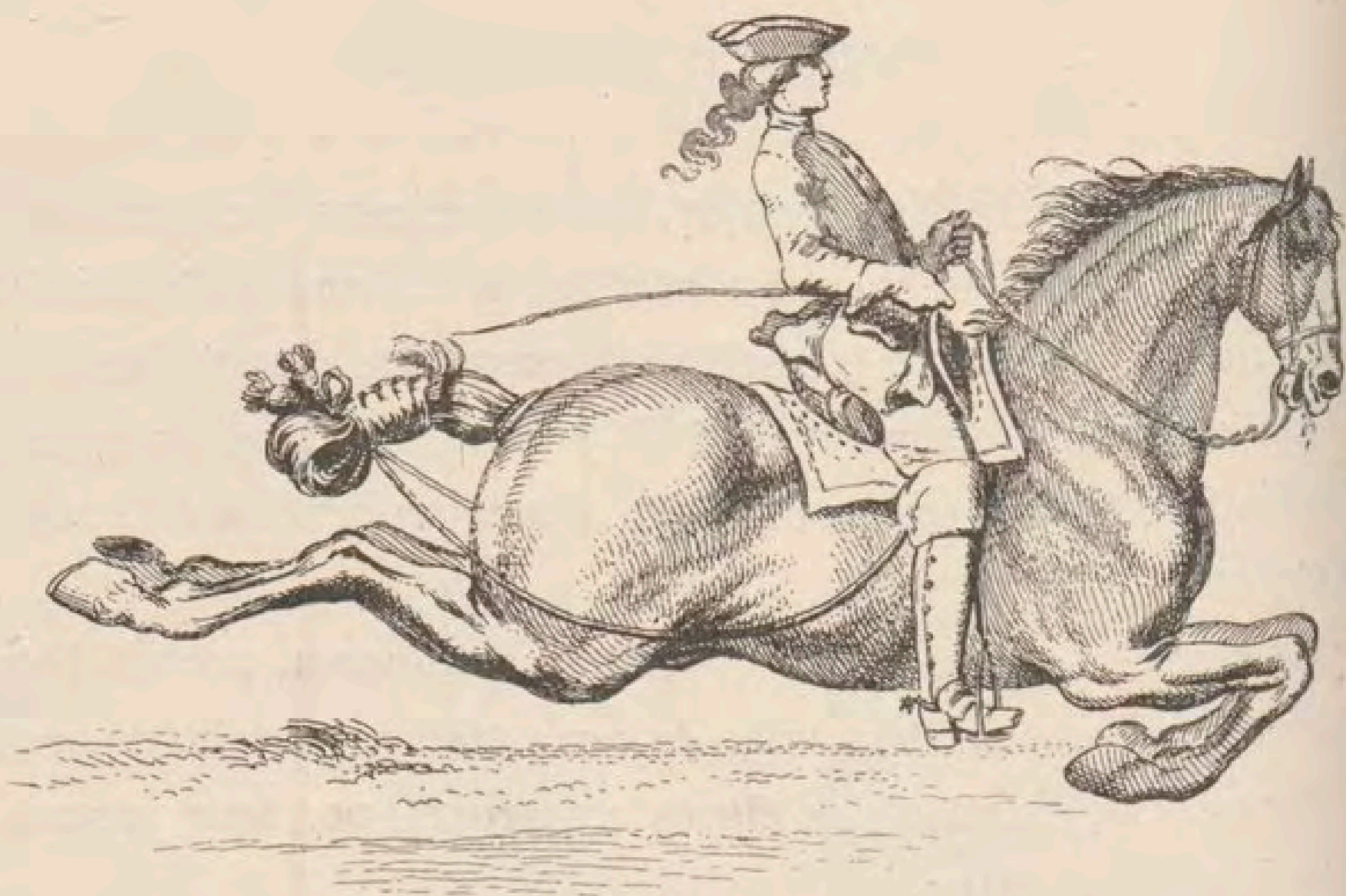
de ce sujet d'élite, l'état-major, les inspecteurs, les professeurs, maîtres et adjoints, étaient consultés, et le Conseil d'administration ne se déterminait à conférer le grade que d'après leurs avis.

La deuxième classe portait l'épaulette ponceau et argent et pouvait prétendre par sa conduite et son application à l'épaulette d'argent.

La troisième, composée des élèves médiocres, portait l'épaulette rouge; enfin, l'épaulette de bure était le partage de la quatrième classe, formée des élèves remarquables par leur paresse et leur insubordination.

Le programme des études était fort complet à l'École royale militaire. Les élèves y apprenaient la grammaire, les langues française et latine, allemande et italienne, les mathématiques, la fortification, le dessin, l'histoire, la géographie, l'artillerie, les théories sur la tactique et les évolutions, la danse, l'escrime et l'équitation.





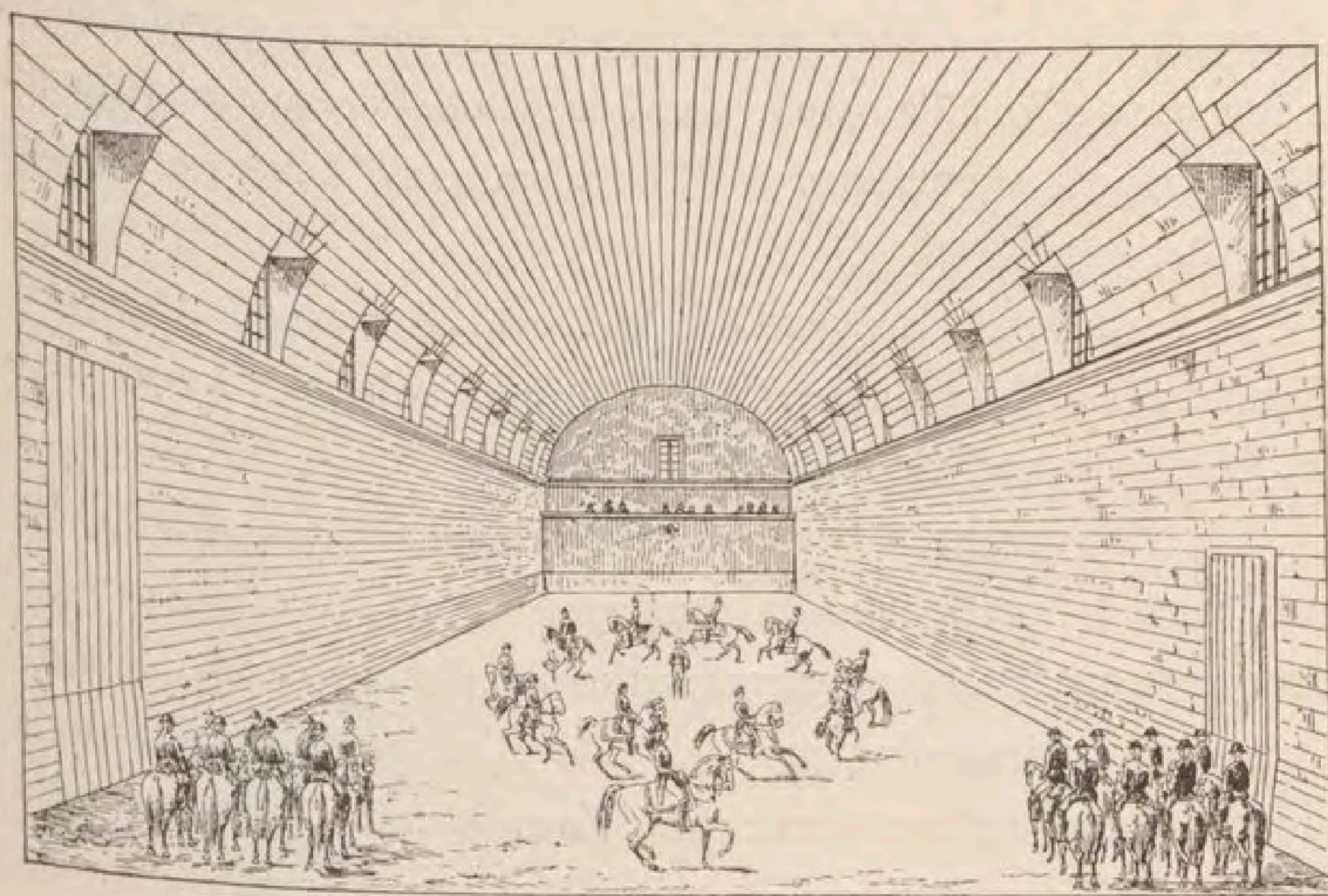
## LE MANÈGE DE L'ÉCOLE

**L**E manège de l'École militaire avait été installé avec luxe, et le roi, qui tenait l'équitation en grand honneur, y avait attaché comme professeurs deux écuyers remarquables : le célèbre colonel d'Auvergne et l'écuyer de Vivefoy, qui était également un homme de grande valeur. M. d'Auvergne eut encore sous ses ordres, de 1756 à 1779, le maître de voltige Ciolly, appartenant à une famille de gymnasiarques très appréciés à Paris.

En sorte que, dans la première période de son existence, l'École militaire n'a possédé que deux écuyers, dont le premier, M. d'Auvergne, écuyer en chef du manège, est resté pendant trente et un ans à la tête de cet enseignement, estimé et apprécié comme il méritait de l'être, non seulement du conseil d'administration de l'École, mais encore de tous ceux qui le connaissaient.

Quoique écuyer civil, M. d'Auvergne avait le grade de capitaine, titre honorifique, ainsi que celui qu'on accordait aux che-  
vau-légers de la garde, mais ne donnant point rang dans l'armée.

Plus tard, M. d'Auvergne obtint, sur sa demande, le titre de lieutenant-colonel de cavalerie; et c'est sous ce titre qu'il figure dans l'état militaire de France de 1787. Il en fut de même, du



MANÈGE DE L'ÉCOLE MILITAIRE

reste, sous la Restauration, pour les deux d'Abzac, le comte Dumas de Goursac et le marquis de Vernon qui portèrent aux écuries du roi, à Versailles, le titre de colonel honoraire.

Jacques Amable d'Auvergne était élève à l'École d'équitation de la compagnie des cheveu-légers de la garde du roi, et suivait, par conséquent, les cours du comte de Lubersac et de Montfaucon de Rogles, lorsqu'il fut nommé écuyer en chef du manege royal de l'École militaire.

Écuyer fort habile et très recommandable à tous les égards, le colonel d'Auvergne professa une doctrine un peu différente de



celle de son maître, et il y eut même une certaine rivalité entre son école et celle de M. de Lubersac, dont les principes étaient enseignés au manège de la maison du roi et dont Montfaucon de Rogles fut le plus habile interprète. C'était le duc de Chaulnes qui avait les frais de l'éducation de d'Auvergne aux chevau-légers. Sa nomination d'écuyer à l'École militaire, due au chevalier de Bongars et à de « hautes influences », causa un grand déplaisir à la compagnie. Elle voulait en faire le chef de son manège alors le plus réputé et que celui de l'École, grâce à d'Auvergne, ne tarda pas à éclipser.

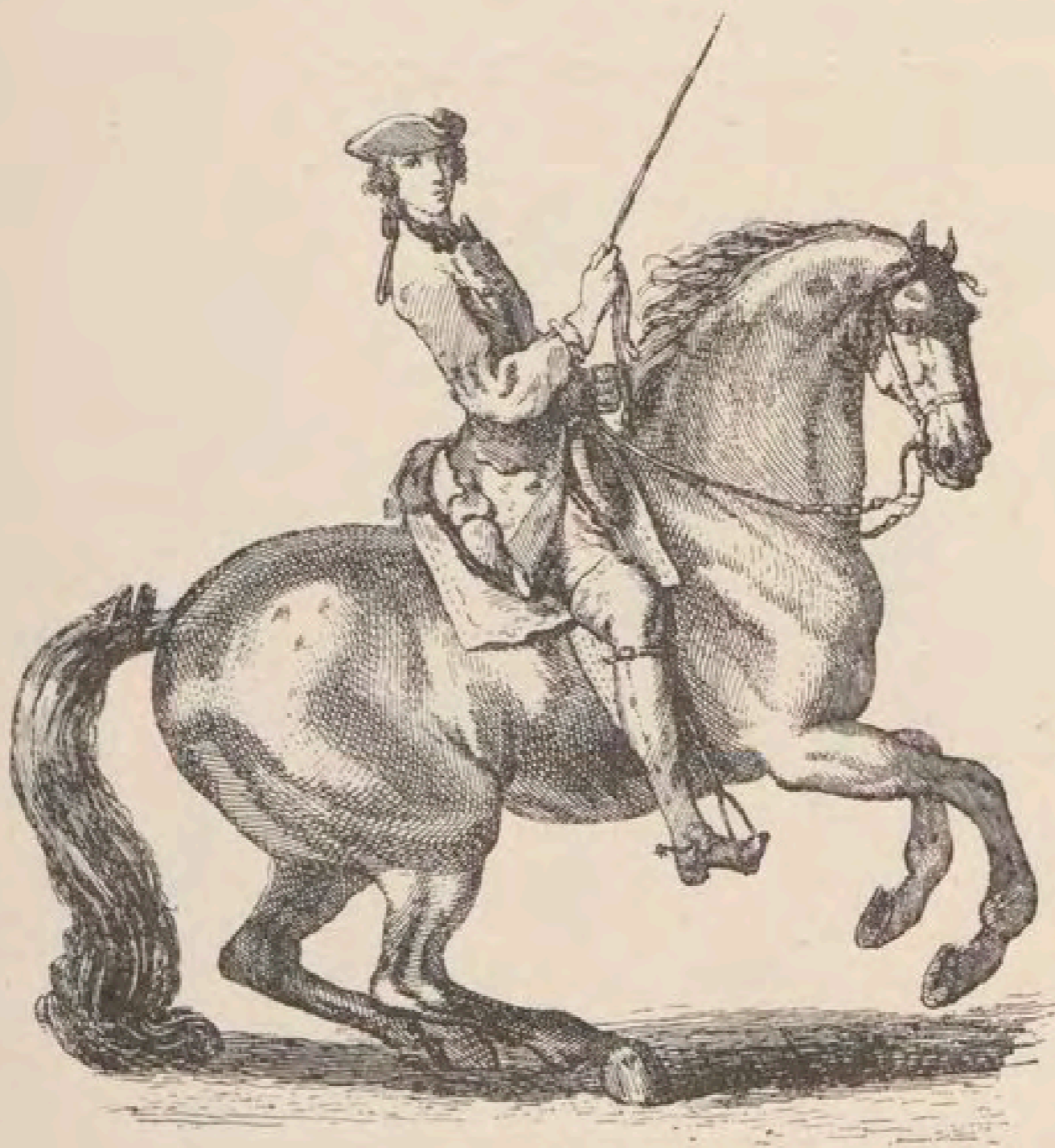
Le chevalier de Bois-d'Effre, qui avait été, avec le marquis de Chabannes et le baron de Bohan, élève du colonel d'Auvergne, en fait le plus grand éloge.

« M. d'Auvergne, dit-il dans ses *Principes d'équitation*, réunissait toute la perfection du plus rare talent. Admirable sur les chevaux dont la finesse exigeait une grande précision, il se montrait sur tous un grand maître, et il n'en était point qui ne fût embelli par sa brillante exécution. Jamais on ne le vit, impatient ou colère, faire subir à un cheval un châtement inconsidéré, parce que sa justesse lui indiquait toujours la cause d'une difficulté et les moyens de la surmonter, et il en appliquait les effets avec une précision singulière sur les chevaux qui paraissaient les moins domptables par l'extraordinaire de leur ardeur ou la rapidité de leurs mouvements; plus même ces qualités étaient brillantes, mieux il prouvait le mérite de son travail. Il enseignait avec le même succès, et tous ceux de ses élèves qu'il a pu instruire seulement trois années ont eu du talent, et, s'ils ne l'ont pas conservé, c'est qu'ils ont cessé de l'exercer.

« Toutes les personnes qui ont connu M. d'Auvergne confirmeront cet éloge et ajouteront qu'à son talent supérieur il joignait tout ce que la bonté a de plus touchant et la vertu de plus exemplaire. »

Sans insister plus qu'il ne faut sur l'enseignement équestre du colonel d'Auvergne, il est une chose certaine : c'est qu'il fut le premier *praticien* de son temps.

Les leçons d'équitation au manège de l'École militaire se donnaient tous les matins pendant quatre heures : de huit heures à



ÉLÈVE DE L'ÉCOLE MILITAIRE

midi, et, pour ces leçons, tous les élèves étaient répartis en deux divisions : premièrement, celle dite des commençants, qui ne montaient à cheval que trois fois par semaine, ainsi que cela se faisait à Versailles, pour les pages ; puis la division des anciens, qui montait à cheval tous les jours, et, lorsque les commençants allaient au manège, la durée totale des leçons était de cinq heures.

La classe des commençants était consacrée à la position du

cavalier, puis aux opérations simples et composées des mains et jambes. L'autre classe, qui n'était plus une classe, mais une troupe, était exercée à se rompre, à se former en bataille, à exécuter tous les mouvements nécessaires à l'« exécution de manœuvre ». C'était l'école de peloton, suivie de l'école d'escadron et des manœuvres de régiment.

Les élèves prenaient toujours la leçon d'équitation en petite



L'ÉCUYER EN CHEF D'AUVERGNE

tenue, avec le chapeau galonné d'or, la queue, qu'ils ajoutaient à leur coiffure, et les bottes à manchettes.

L'École possédait cinquante chevaux pour l'enseignement de l'équitation, et ce chiffre est allé quelquefois à soixante, mais n'a jamais été dépassé, malgré le grand nombre d'élèves montant chaque jour au manège. Il faut dire que l'écuyer en chef de l'École, dont la renommée allait chaque jour grandissant, était autorisé à recevoir des chevaux en pension ; ces chevaux étaient logés dans les écuries de l'École militaire et appartenaient à de

riches propriétaires dont les fils, remplissant les conditions exigées par certains articles du règlement, venaient chaque jour ou chaque deux jours monter au manège de l'École, dans l'après-dîner. La leçon leur était donnée par M. d'Auvergne.

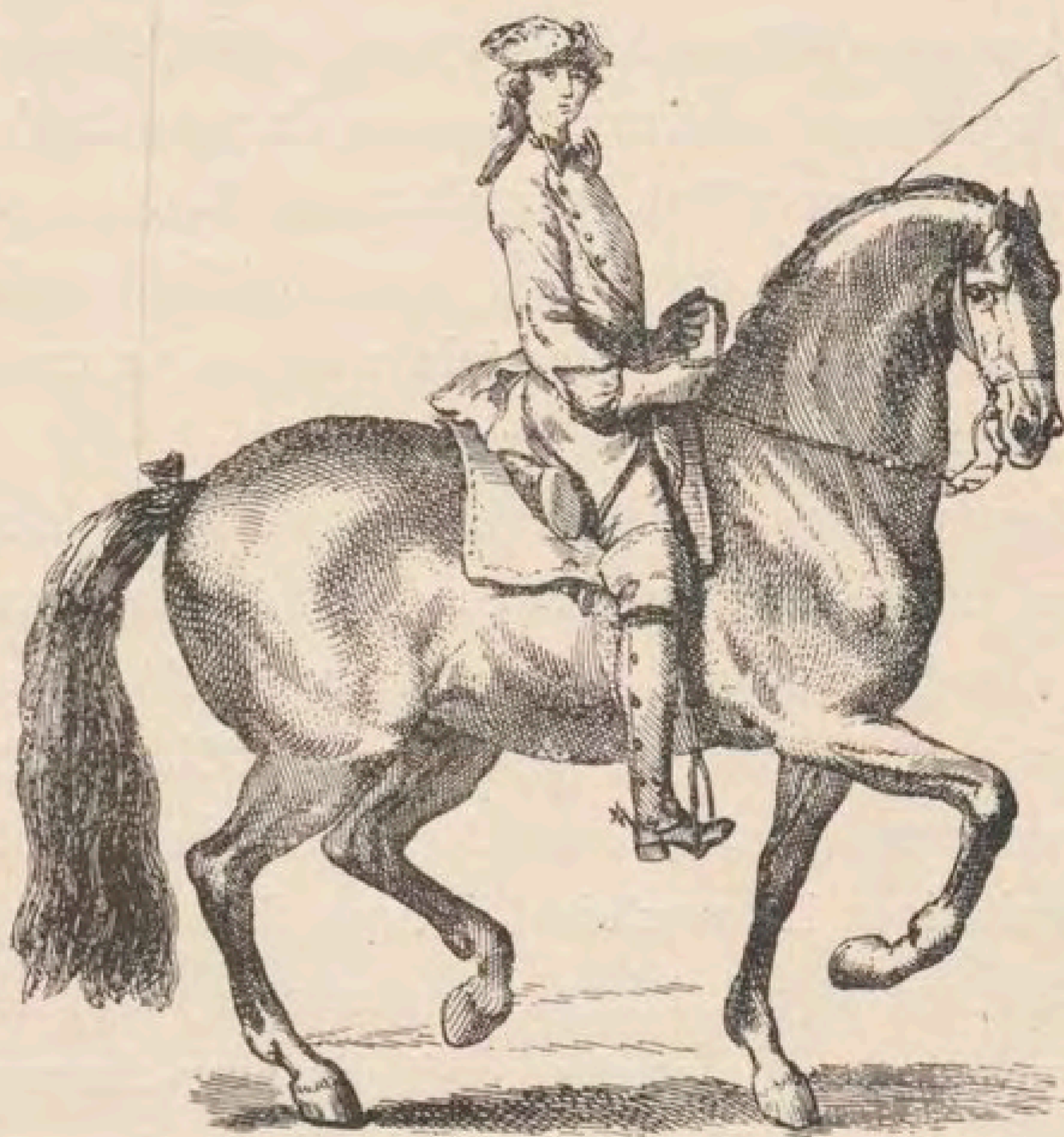
Les propriétaires des chevaux acquittaient à la trésorerie de l'École un prix journalier de nourriture, de logement, de soins et de ferrage, qui se payait par mois ou par quartier, et ces chevaux, qui étaient logés dans les écuries annexes du parc de Vaugirard, se trouvaient à la disposition journalière de M. d'Auvergne, qui pouvait les faire monter, quand et comme il voulait, par les élèves internes, d'autant plus qu'un certain nombre de ces chevaux n'étaient en pension que pour le dressage.

Indépendamment des élèves internes, le conseil de l'École autorisa au début, mais pendant quatre années seulement, des externes à venir prendre des leçons d'équitation avec M. d'Auvergne. Mais les leçons prises à l'École par ces élèves, dit Charles Duplessis dans son ouvrage *l'Équitation en France*, se bornaient simplement à l'équitation; ils montaient chaque fois les chevaux qui leur appartenaient et qu'ils laissaient ensuite en pension à l'École, de sorte que l'écuyer en chef pouvait disposer chaque jour de 120 à 130 chevaux pour l'instruction des élèves internes, les chevaux en pension étant uniquement confiés à ses soins. Cette admission d'élèves externes aux cours d'équitation fut supprimée le 26 mars 1774 par un arrêté du conseil, et cette suppression devait durer six années, puisqu'elle fut reprise en 1782, mais pour dix externes seulement, appartenant aux plus hautes familles de France, et par ordre spécial du roi.

Quelques lieutenants de cavalerie et d'infanterie venaient aussi prendre, chaque semaine, deux ou trois leçons avec M. d'Auvergne, qui était considéré, déjà à cette époque, comme le véritable fondateur de l'équitation militaire.

Dans sa démonstration mécanique de la meilleure position de l'homme sur le cheval, le célèbre écuyer nous dit :

« L'union, l'équilibre et le mouvement des corps étant du ressort de la mécanique, il est clair que l'équitation ou l'art de monter à cheval peut être subordonnée à ses lois, et, si on avait



ÉLÈVE DE M. DE LUBERSAC

eu plus tôt recours à cette science démonstrative, on aurait évité une marche équivoque qui nous a conduits à tant d'erreurs ; mais tel est l'esprit humain, parvenant quelquefois à la démonstration des vérités les plus abstraites, il erre d'autres fois auprès des vérités les plus simples.

« Le cavalier doit s'asseoir et s'enfoncer dans sa selle de manière qu'il y soit à son aise et que les fesses ne la quittent point, quelque mouvement que fasse le cheval. La tête doit être droite,

mais sans gêne, les épaules plates et un peu en arrière, la poitrine tant soit peu en avant, les bras pliés aux coudes et joints légèrement au corps, l'avant-bras soutenu à hauteur du coude et en dedans, la main des rênes trois doigts au-dessus du pommeau de la selle et quatre doigts en avant du corps, les jointures tournées



ÉLÈVE DU COLONEL D'AUVERGNE

du côté du corps et un peu renversées en dehors, et la main droite près de la gauche, mais de façon qu'elles aient toutes deux les mouvements libres.

« Il faut tenir les rênes de la main gauche jointes ensemble bien également et séparées par le petit doigt, la main bien fermée et le pouce sur le plat des rênes, dont le bout doit être renversé sur le premier doigt. Les hanches et les reins doivent être perpendiculaires aux fesses, la ceinture en avant, les cuisses tournées en dedans sur le plat, et les genoux fermés et serrés contre la

selle. Les jambes doivent tomber tout naturellement et ne point toucher au cheval que lorsqu'il faut lui donner des aides, les pieds fermes et plats sur les étriers, le talon de la botte devant seul déborder, sans que la pointe tourne ni à droite ni à gauche. »

Et, à propos des éperons :

« Lorsque le cavalier sera un peu ferme à cheval et maître de ses jambes, on lui donnera des éperons ; il en fera usage dans le cas où le cheval cabrerait ou se retiendrait trop : en un mot, quand son cheval n'obéira pas à ses jambes.

« Il faut prendre garde que le plus grand nombre de chevaux se révoltent si, en les punissant des éperons, on les laisse un seul moment dans le ventre après les en avoir frappés. Souvent cette action les rend ramingues et les habitue aussi souvent à ruer en marche contre le talon pour se venger du mal que le cavalier leur fait. En général, il vaut mieux réitérer le coup s'il y a besoin que de prolonger l'impression qui le suit ; d'ailleurs, il ne faut jamais appliquer l'éperon faiblement. C'est un châtement : c'est tout dire.

« Ce sont les éperons qui rendent l'animal fin et sensible à l'aide des jambes. On se sert quelquefois des éperons pour pincer ; mais c'est une aide qui ne doit être employée que sur les chevaux qui ont connu le châtement et qui n'y ont pas été rebelles. Si vous les mettez en usage sur les autres, elle n'opérera qu'un chatouillement contre lequel ils se défendent. L'action de l'éperon, soit en aide, soit en châtement, demande les plus grandes attentions dans les troupes qu'on instruit, car, en outre que le cheval peut se défendre, il peut aussi casser les jambes des voisins. »

On remarquera que, d'après M. d'Auvergne, le cavalier n'avait pas à baisser la main avant l'attaque, ce qui devait fausser l'aplomb du cheval.

Mais, comme ce n'est pas la critique de cette méthode que je

veux faire, revenons à l'écuyer en chef, dont le conseil supérieur de l'École faisait le plus grand cas, et l'on peut dire que, dans la direction du manège et des écuries, il faisait et obtenait tout ce qu'il voulait, tant ses avis étaient pris en considération.

La meilleure preuve de la haute estime que le conseil avait pour lui, trouve son expression dans l'arrêté suivant, qui le concerne :

« Les talents connus du sieur d'Auvergne, chef du manège de l'hôtel, pour toutes les parties de l'équitation, ses soins et son exactitude se manifestent de plus en plus tous les jours par les succès des élèves qui montent sous ses ordres; le conseil de l'hôtel, pour lui marquer la satisfaction qu'il a de ses services, a délibéré et arrêté, sous le bon plaisir de M<sup>gr</sup> de Choiseul, qu'il serait accordé audit sieur d'Auvergne une gratification annuelle, personnelle à lui, et sans tirer à conséquence pour la place qu'il occupe dans l'hôtel, de la somme de 1,000 livres, pour laquelle il sera inscrit sur les états de dépenses de l'hôtel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier dernier, et payé annuellement par le trésorier général de l'hôtel.

« Fait et arrêté le 28 Mars 1768.



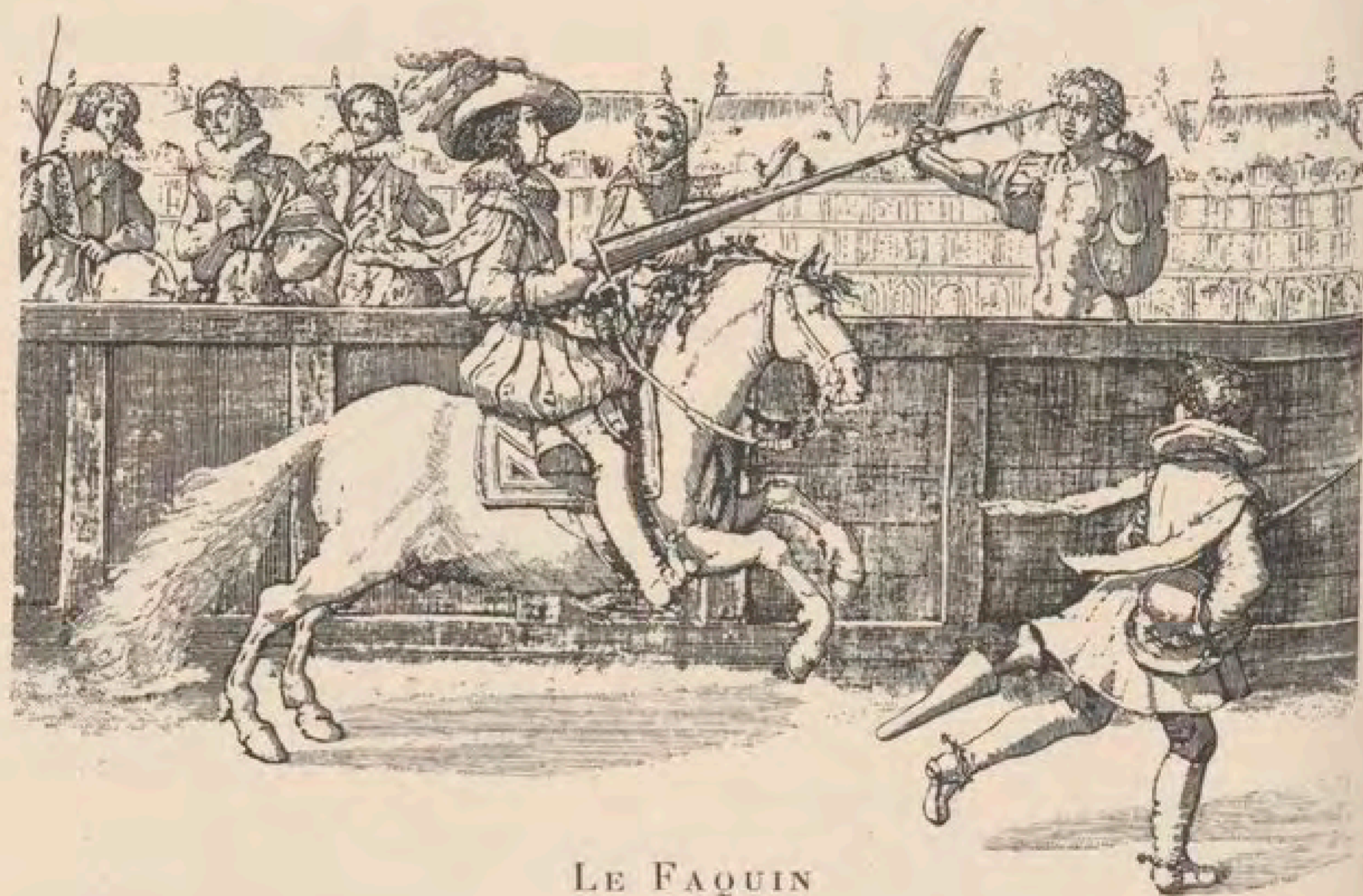
LE DUC DE CHOISEUL

« DE CROISMARE, DU VERNEY,

« BONGARS, BONJU, COT. »



Et c'était réellement justice, car le colonel d'Auvergne était non seulement un grand écuyer, mais encore un remarquable professeur. C'est lui qui, le premier, a formulé ce principe qu'un cheval doit être dressé en vue de tous les services, surtout le cheval de l'officier. Il voulait que le même cheval sût se renfermer dans les aides pour le travail de manège, que ce même cheval sût se



LE FAQUIN

détendre à l'extérieur, devint coulant dans les aides, et que, pour l'officier, après une charge à fond, il fût le plus maniable possible pour le combat individuel. Le colonel d'Auvergne, en fidèle élève de M. de Lubersac, faisait franchir à ses chevaux toutes les difficultés de la haute école, jusques et y compris les changements de pied au temps, indéfiniment sur toutes les lignes, en s'identifiant de telle façon avec le cheval que ses actions étaient imperceptibles.

Prenait-il un cheval rétif, il le dressait au manège, et, quand il avait vaincu les difficultés résultant de vices invétérés et qu'il avait ramené ce cheval, par une suite de moyens rationnels, à

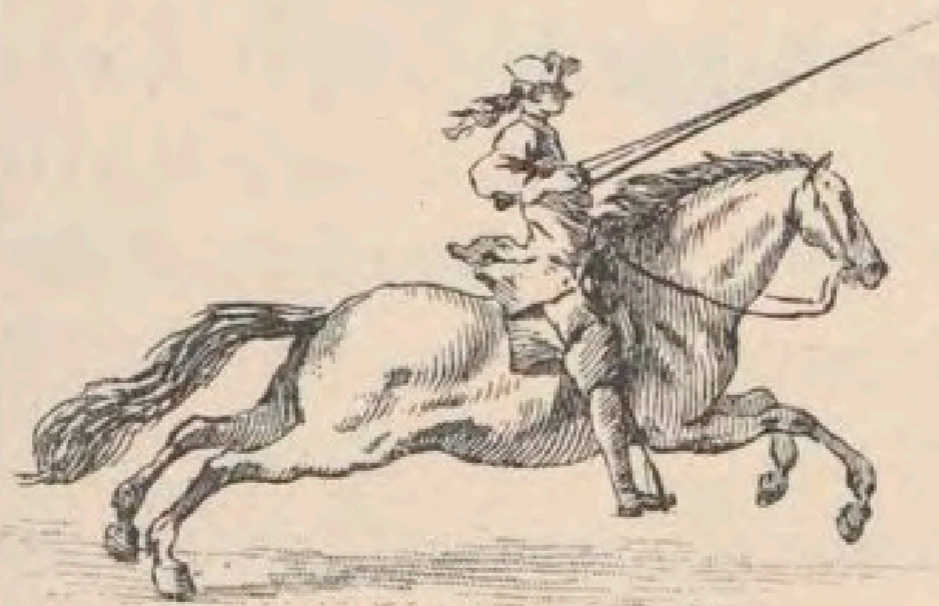
l'obéissance, il le faisait monter à un de ses élèves pour le travail du dehors. Il montait toujours, en un mot, avec un brio sans égal.

De Vivefoy, qui était sous les ordres du colonel d'Auvergne, était également un très bon écuyer, et, lorsqu'il demanda, comme récompense de ses services, la faveur d'avoir un deuxième cheval, nourri sur la caisse de l'École, le ministre Choiseul écrivit de sa main au bas de la requête : « Accordé à lui personnellement en considération de ses longs et bons services. 1<sup>er</sup> août 1775. »

Puis, en marge, de sa main également : « Remise lui sera faite de ce qu'il peut devoir de l'année dernière sur cet objet. »

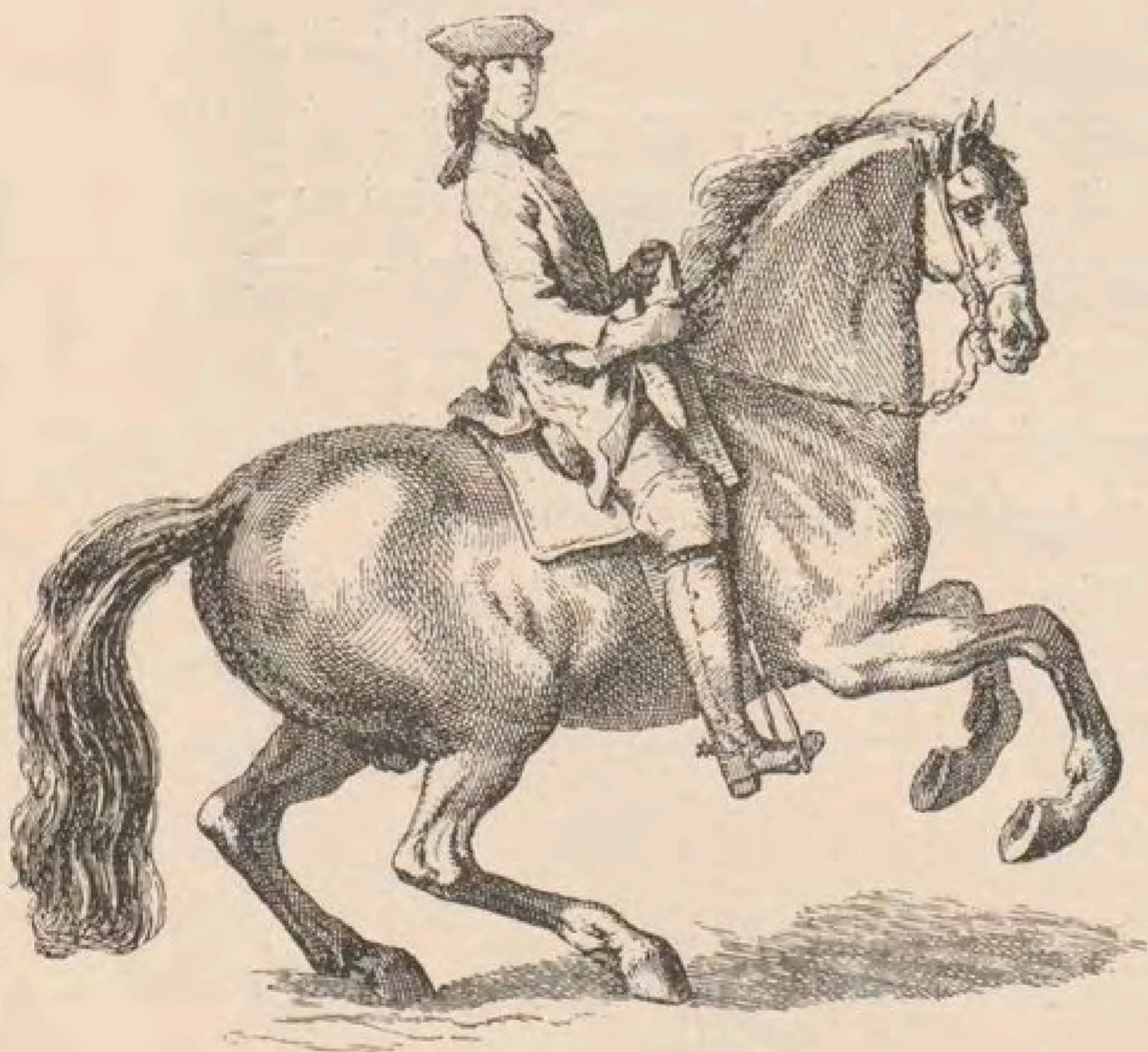
Le service journalier de l'écuyer en second était très chargé, car, après avoir donné, le matin, leçon aux commençants, il montait encore des chevaux après le cours, pour les dresser ou pour leur refaire la bouche ; et il assistait aussi dans les écuries au pansage du matin et du soir, forcé de ne pas quitter lesdites écuries, que tous les détails du service ne fussent terminés, en sorte qu'il ne pouvait jouir pleinement de la faveur, qui lui avait été accordée, de prendre pension à la table des officiers de compagnie.

Pour ces motifs, de Vivefoy demanda donc l'autorisation de manger seul et à avoir pour cela une indemnité. Le conseil y consentit, et lui accorda à cet effet, le 21 janvier 1765, une indemnité de 400 livres.





## LES RESSOURCES DE L'ÉCOLE



Pour s'établir et se soutenir, l'École militaire était entrée en jouissance, depuis avril 1750, d'un droit sur les cartes à jouer porté à un denier par carte. « J'aurais bien souhaité qu'il n'eût pas été question d'une imposition, quoique anciennement établie, pour soutenir un établis-

sement aussi désirable. Il faut croire qu'il est absolument impossible d'y parvenir sans cela », écrivait le premier président Maupéou au comte d'Argenson. Duverney sentait lui-même le discrédit que de semblables ressources pouvaient jeter sur la nouvelle institution. Aussi, dans les mémoires qu'il rédigeait à ce sujet, cher-

chait-il à s'excuser. — Le roi chercha le moyen de doter la chapelle et consentit, avec l'approbation du Saint-Père, à ce que le titre de l'abbaye de Saint-Jean de Laon, ordre de saint Benoît, vacant par le décès de M<sup>gr</sup> de Caylus, évêque d'Auxerre, fût éteint et supprimé et que la mense abbatiale (1), séparée de la mense conventuelle avec tous les droits, domaines, fruits, réserves et dépendances, fût mise et incorporée à la chapelle de l'École militaire.

La lettre du roi au pape est datée de Fontainebleau, le 1<sup>er</sup> novembre 1756, et les lettres patentes sur la bulle de Sa Sainteté du 31 juillet 1760, le sont de novembre 1762. Ces lettres patentes

furent enregistrées au Parlement le 15 juillet 1761. Il fut indiqué à ce sujet, sur un état certifié par l'intendant de l'École militaire, que la chapelle n'avait pas d'autres revenus que ceux de ladite abbaye, que les revenus montaient à la somme de 19,946 livres brutes et



LE PREMIER PRÉSIDENT MAUPÉOU

1. — La mense abbatiale était le revenu de l'abbé; la mense conventuelle, celui des religieux; la mense commune était le revenu dont les religieux et l'abbé jouissaient en commun.

de 14,947 livres 2 sols, tous frais et charges défalqués.

Pour éviter toutes contestations, le roi décida, par lettres patentes du 24 juillet 1766, que tous les biens dépendant de cette mense abbatiale seraient remis entre les mains de ces religieux, à charge par eux de payer annuellement la dotation de l'École militaire de Paris, soit une prime fixe de 12,000 livres.

Déjà Louis XV pouvait juger des résultats de l'institution, qui devait honorer son à toutes celles que abolies. Voulant que possible, à sa ment de sa bienveil- en conseil qu'une blie en faveur de militaire pour l'es- d'après les mêmes établies dans les commença le 1<sup>er</sup> no- finir le 1<sup>er</sup> novem-



CROIX DE NOTRE-DAME  
DU MONT-CARMEL

un arrêt du 30 juin 1759 renvoya devant les commissaires du conseil, les intendants et commissaires répartis dans toutes les provinces, toutes les contestations nées et à naître à l'occasion de cette loterie.

Afin que les élèves de l'École militaire pussent se soutenir dignement dans les premiers grades qui leur étaient confiés, le roi ordonna qu'indépendamment de leur solde, il leur serait alloué, sur les fonds de l'École, une pension annuelle de deux cents livres, tant qu'elle serait jugée nécessaire.

Là ne s'arrêtaient point encore les faveurs dont jouissaient les élèves de l'École royale militaire. L'édit du roi qui ordonnait la fondation de l'établissement leur accordait à leur sortie la croix

règne, et survivre 1789 pour toujours donc porter, autant perfection ce monu- lance, le roi décida loterie serait éta- l'hôtel de l'École pace de trente ans, principes que celles pays étrangers. Elle vembre 1758, pour bre 1787. Plus tard,



LOUIS XV



de minorité des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.

Le nombre des chevaliers de ces ordres, dont le grand maître était le duc de Berri, ne pouvait excéder cent, et l'on ne pouvait y être admis qu'à l'âge de trente ans accomplis.

Les chevaliers portaient à la boutonnière la croix des ordres attachée à un ruban de couleur amaranthe. La croix de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem était « d'or à huit rais, cantonnée de quatre fleurs de lis, d'un côté émaillée d'amaranthe avec l'image de la sainte Vierge au milieu et de l'autre émaillée de sinople avec l'image de saint Lazare. » Les officiers sortis de l'École devaient porter cette croix toute leur vie. C'était la récompense de services particuliers rendus à l'État et surtout à la personne du roi.

On accordait donc une insigne faveur aux élèves de l'École militaire en les recevant dans un ordre si rare, faveur d'autant plus appréciable que, si le nombre de cent chevaliers était atteint, on l'excédait pour eux. A l'âge de trente ans, ils pouvaient, avec l'autorisation du grand maître, porter la grande croix des ordres et le cordon. Plus tard, l'officier qui la possédait primait ses camarades pour la proposition à la croix de Saint-Louis.

D'après cette décision royale, les mauvais élèves se trouvant, par le fait, tout autant récompensés que les bons, Louis XV rapporta sa décision et ordonna que les quinze meilleurs élèves de l'École y aurent seulement droit. Cette modification eut lieu en 1760 et ne répondit pas encore aux volontés du roi, car, de quinze, le nombre des élèves désignés pour être reconnus novices tomba à six, puis, enfin, à trois, sous Louis XVI. L'administration de l'École proposait au choix du roi les six meilleurs élèves, parmi lesquels le souverain n'en décorait que trois. Cette dernière manière de faire ne subit plus de changement et fut conservée



telle, de l'année 1779 à l'année 1788, date du licenciement définitif de l'École.

La discipline se montrait paternelle, mais sévère à l'École, entièrement subordonnée au régime militaire. Entre tous les devoirs, l'obéissance tenait le premier rang. Elle était telle qu'un élève ne devait jamais répondre un mot à un ordre donné par un supérieur. Son devoir lui prescrivait de se soumettre sur-le-champ et sans examen, sauf ensuite à faire ses représentations à ce même supérieur, toujours disposé à les écouter.

Le conseil de police se réservait de réprimer et de punir les fautes. Les officiers n'avaient d'autre autorité sur les élèves que celle de les mettre aux arrêts ; ils rapportaient la faute par écrit, et le conseil prononçait la peine, qui pouvait aller jusqu'à la prison. A l'exercice, néanmoins, un officier de l'état-major avait le droit de mettre un élève en prison. Il l'y faisait conduire par un caporal et deux fusiliers de la garde des bas officiers invalides, et en rendait compte au conseil par écrit. Toute punition corporelle était inconnue : on s'adressait plutôt à l'esprit, et l'on mettait surtout en jeu l'amour-propre et l'émulation de la jeune noblesse, en faisant usage de la privation même de l'étude et des exercices, mesure louable, car elle obtint de grands succès.

Les récompenses se bornaient aux grades et aux distinctions d'épaulettes. Le conseil pensait que des enfants bien nés et nourris de bons sentiments devaient chercher les véritables récompenses dans la satisfaction que procure l'accomplissement du devoir et dans l'honneur qui en résulte. C'est pour accoutumer de plus en plus les élèves à une opinion qui doit servir de base aux principes militaires que le conseil de l'École avait admis cette restriction.

Chaque élève habitait une chambre séparée. Le lever sonnait à cinq heures et demie du matin, et le coucher à neuf heures du soir. Pendant ces quinze heures de réveil, neuf étaient consacrées

au travail, hormis les dimanches et fêtes. Nul ne pouvait se dispenser, sous prétexte d'études, d'une récréation nécessaire au repos de l'esprit et à l'exercice du corps.

Après la toilette du matin, on se rendait sur deux rangs à la chapelle, et l'on entendait la prière et la messe. L'inspection, le déjeuner, les exercices venaient ensuite, variant d'heure, suivant la saison. Puis se succédaient les études, les classes, les travaux pratiques, entrecoupés par les récréations, le dîner et le goûter. Le souper, la récréation du soir et la prière terminaient la journée.

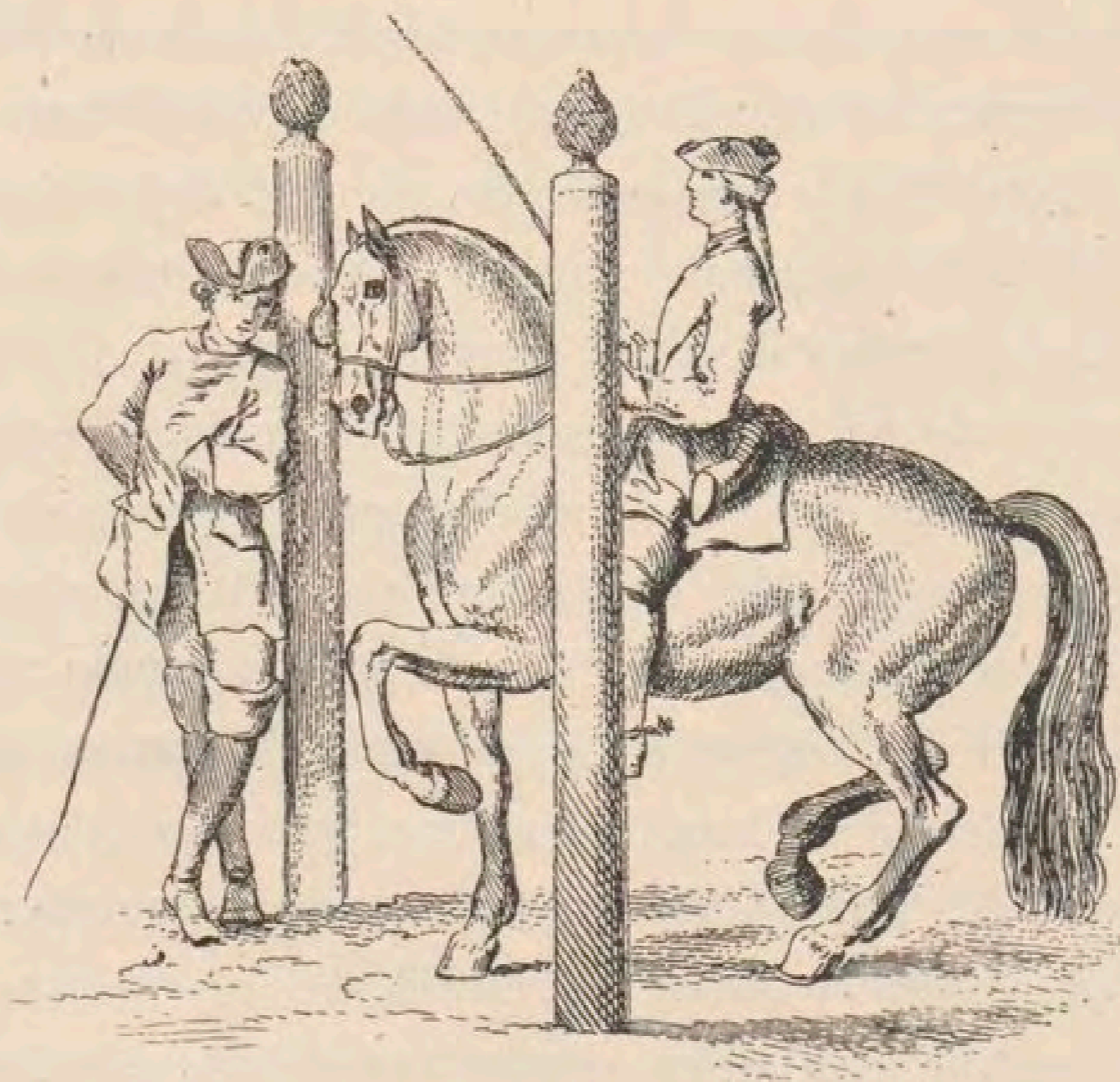
Les élèves étaient exercés chaque jour soit au maniement des armes, soit aux différentes évolutions qu'ils devaient un jour faire exécuter eux-mêmes. D'après tous les soins que l'on y apportait et l'habileté des instructeurs, il n'y avait pas lieu de douter que l'École deviendrait un jour une heureuse et excellente pépinière d'officiers majors, dont on commençait à cette époque à sentir tout le prix et dont on ne pouvait se dissimuler la rareté dans les rangs de l'armée. A cet effet, les élèves étaient divisés en deux classes : la première, commandée par un aide-major et composée des plus instruits ; la seconde, par un sous-aide-major.

Un silence absolu s'observait dans les rangs pendant les exercices ainsi qu'au manège et pendant la durée des classes. Toute désobéissance d'un élève vis-à-vis d'un professeur était punie de prison par le directeur des études, qui en rendait compte au conseil ; on exigeait même que la décence la plus grande régnât aux récréations. Il était interdit de se servir de termes grossiers, indignes de sortir de la bouche de jeunes gens bien nés, et même de se donner des sobriquets, souvent causes de querelles dont on voulait éviter jusqu'au moindre prétexte.

On n'apportait pas moins d'attention à la tenue des élèves. Outre que les inspections se passaient le matin, au lever, par les gradés d'abord, par les officiers de l'état-major ensuite, il était

expressément ordonné à tous ces gradés d'examiner souvent leurs divisions dans les différents instants de la journée où ils le pouvaient le plus commodément, tels, par exemple que les rassemblements. Ils devaient relever la négligence de l'élève et, en cas de récidive, en donner une note à l'inspecteur des études. Le gradé devenait dès lors responsable de la bonne tenue de sa division, et, s'il apportait dans ce devoir de l'insouciance ou un manque de volonté, le conseil le relevait de ses fonctions. Le conseil ne tolérerait pas davantage qu'un vêtement fût détérioré par la faute de l'élève. Tout habit, bonnet ou chapeau dégradés ou perdus étaient remplacés jusqu'à nouvel ordre par des vêtements de bure.

Voilà, en quelques mots, les bases sur lesquelles reposait l'École royale militaire, le plus bel établissement du monde, au dire des contemporains.





LA LEÇON D'ANATOMIE

## LA SORTIE DES ÉLÈVES

**E**N 1761, — dix années s'étaient passées depuis la fondation de l'École militaire, — un certain nombre d'élèves, arrivés à l'âge voulu pour entrer dans les armées, avaient été placés dans les régiments. Il fallut en régler la répartition d'une manière uniforme; ce but fut atteint par l'ordonnance du roi du 30 janvier 1761.

Les élèves qui avaient montré le plus d'aptitude pour les sciences étaient placés soit dans le génie en qualité d'ingénieurs et comme élèves de l'école de Mézières, soit dans l'artillerie en qualité de sous-lieutenants.

Les autres étaient répartis dans l'infanterie, la cavalerie et les dragons, suivant leurs dispositions; le roi tenait à ce qu'à tour de rôle, chaque régiment reçût des élèves de l'École militaire.

En plaçant les élèves dans les régiments, le roi ne les perdait

pas de vue ; après les avoir affiliés, ainsi que nous l'avons dit, à un ordre respecté dans l'armée, il les dotait d'une pension qu'ils conservaient jusqu'au grade de capitaine, ou jusqu'à ce que leur traitement s'élevât à 1,200 livres chaque année. Chaque élève emportait en plus un trousseau neuf, et un cheval, que l'École

leur accordait comme faveur.



LE MARÉCHAL DE BELLE-ISLE

M<sup>me</sup> de Pompadour, qui avait été, pour ainsi dire, la créatrice de l'École royale militaire, s'y intéressait autant que le roi. Presque chaque semaine, Paris-Duverney, qui avait été nommé intendant de l'hôtel, venait l'entretenir non seulement des affaires financières, mais aussi de tout ce qui pouvait intéresser cette fondation.

Le 21 mai 1759, après avoir fait annoncer sa visite, elle y vint un beau matin, en compagnie du maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, du comte de Cremilles, du prince de Soubise et du sieur de Langeac.

Après avoir visité l'École de fond en comble, M<sup>me</sup> de Pompadour se fit conduire à l'infirmerie, où elle trouva tout en parfait état. Elle en montra sa satisfaction au lieutenant du roi et au major qui l'accompagnaient.

Elle se rendit ensuite au déjeuner de quinze couverts que lui

offrait Paris-Duverney. Pendant ce temps-là, le gouverneur de l'hôtel faisait préparer les élèves qui devaient manœuvrer, devant la célèbre marquise, dans la cour de l'hôtel.

Après le défilé, qui eut lieu devant M<sup>me</sup> de Pompadour et le ministre de la guerre, on lui présenta les nouveaux officiers avec l'uniforme du régiment pour lequel ils étaient destinés.

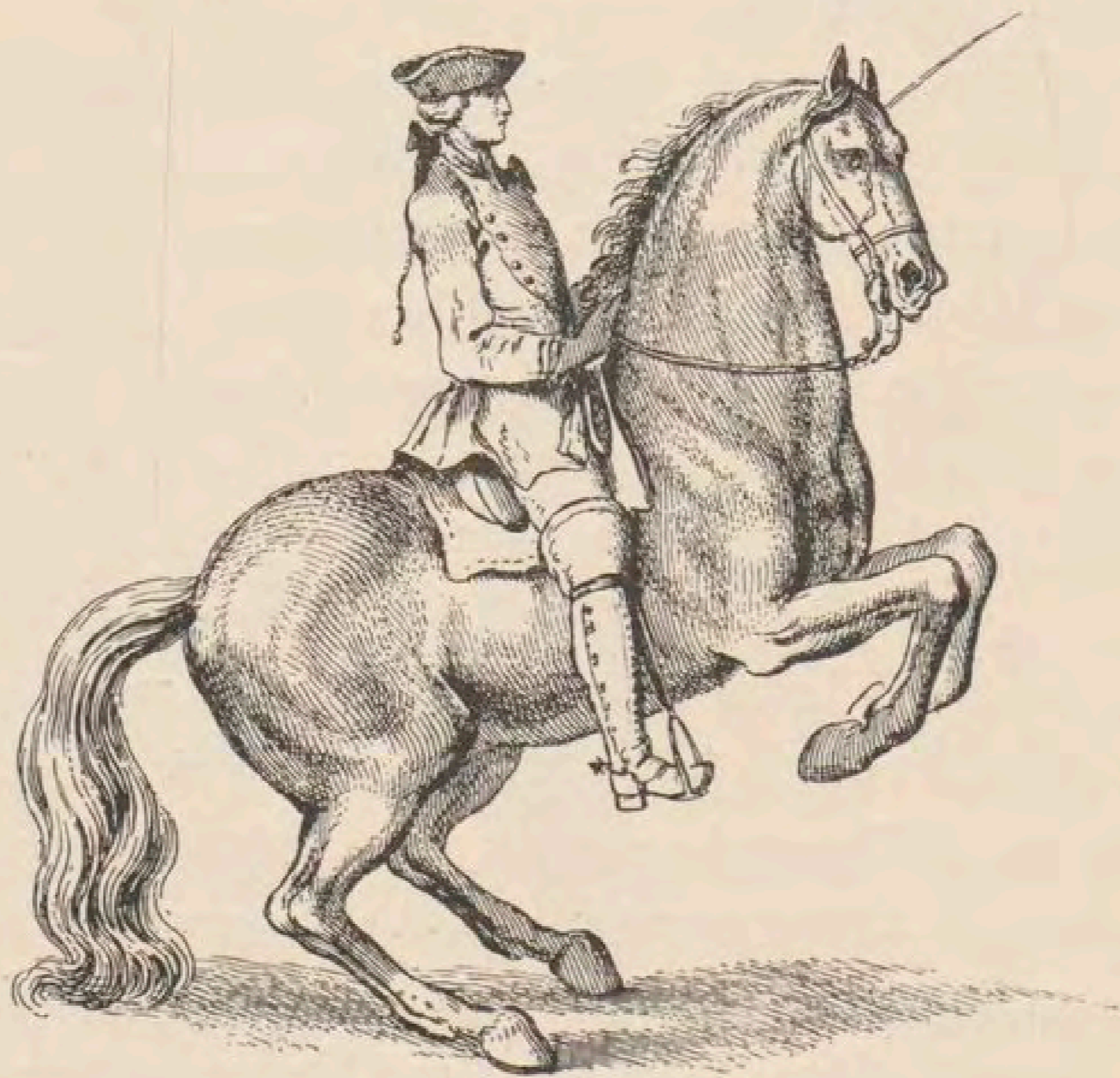
De là elle se rendit au manège, où l'attendait le colonel d'Auvergne à la tête des élèves-officiers de cavalerie, qui exécutèrent avec une maëstria remarquable tous les mouvements qui leur furent commandés. Les chevaux, parfaitement mis dans la main et dans les jambes, étaient liants et soumis à la volonté du cavalier; les cavaliers étaient à leur aise, et les mouvements du cheval étaient réglés de telle façon que rien ne les empêchait de se développer.

En un mot, tout le travail exécuté devant la marquise et le ministre de la guerre le fut avec une justesse et une précision infinies, et M<sup>me</sup> de Pompadour en marqua également sa satisfaction au colonel d'Auvergne en lui disant « que jamais elle n'avait nulle part vu d'aussi beaux et brillants cavaliers que ceux qu'on venait de lui présenter ». Et, de manière à bien montrer sa satisfaction, elle remit elle-même le brevet d'officier à chacun des jeunes gens qui y avaient droit.

Le lendemain, les officiers brevetés rejoignirent tous leur régiment.

L'année suivante, Louis XV vint également visiter l'École. Il était accompagné de M<sup>me</sup> de Pompadour, de la maréchale de Mirepoix, de la maréchale du Luxembourg. Louis XV, qui avait annoncé sa visite pour quatre heures, arriva à l'heure juste suivi des chevau-légers de sa garde. Il fut reçu par le maréchal de Belle-Isle, et le sieur de Croismare, commandant cette École, accompagné de tout l'état-major.

Après avoir passé toute l'École en revue, il demanda à voir manœuvrer les élèves à pied et à cheval. Sa visite au manège fut très longue : le roi, étant homme de cheval, avait tenu à faire exécuter lui-même quelques mouvements. Aussitôt après les exercices équestres commença le défilé, et le roi, très satisfait



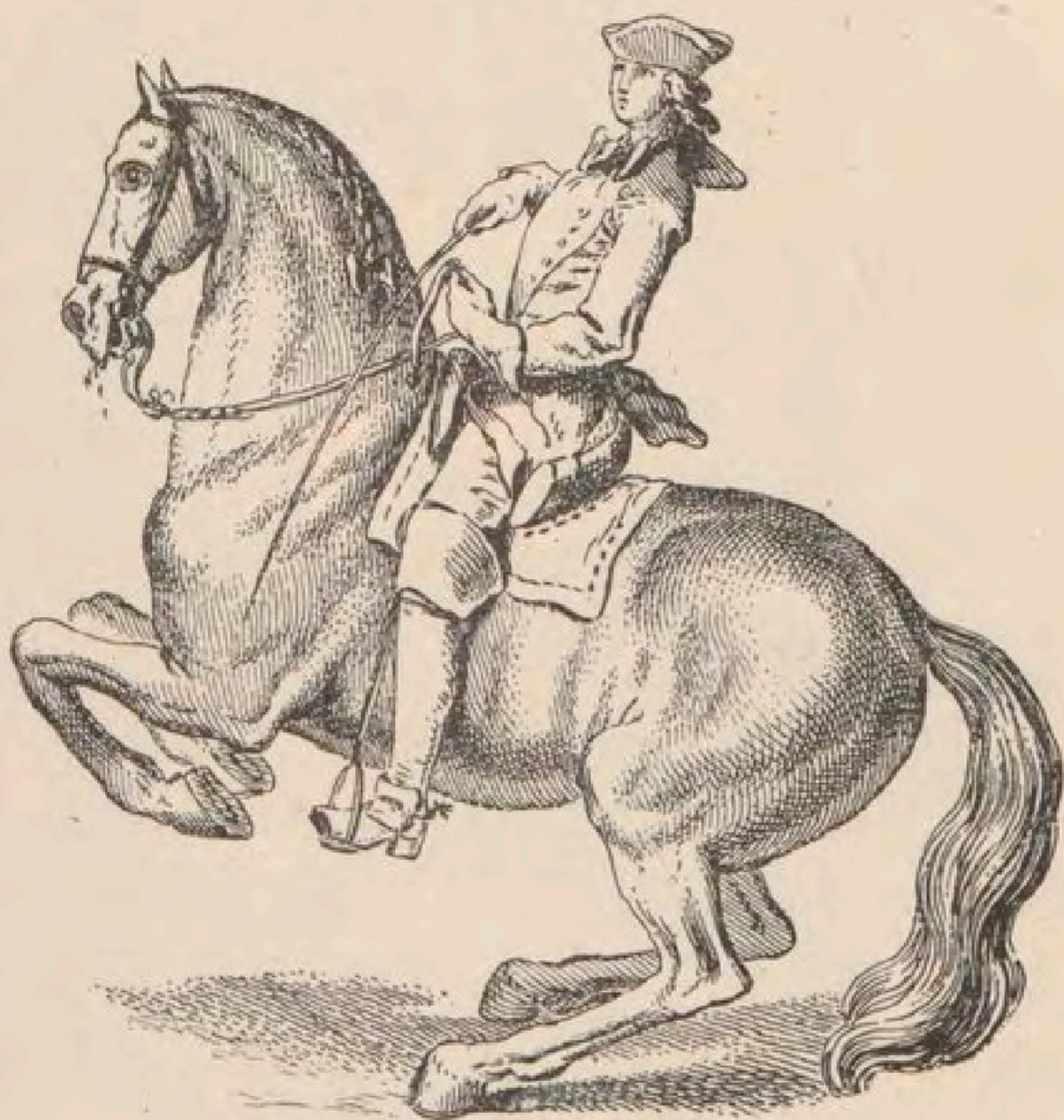
ÉLÈVE DE L'ÉCOLE MILITAIRE

de tout ce qu'il avait vu, dit à haute voix aux maréchaux, qui étaient venus le rejoindre et qui se tenaient derrière lui : « Messieurs les maréchaux, il y en a là qui deviendront un jour vos collègues, et nous les verrons. »

Ce fut au mois de mai 1753 que les premières nominations furent faites. Quatre-vingts jeunes gentilshommes furent installés à Vincennes et divisés en quatre compagnies. Deux Davoust y figurent, y précédant de quelques années le Davoust qui devait, au commencement du siècle suivant, timbrer son vieil écusson

des couronnes de prince et de duc et l'appuyer sur un bâton de maréchal de France.

Comme nous l'avons dit, on avait fait d'abord commander les compagnies par les officiers de l'armée. Le règlement de 1760 les supprima et les remplaça dans tous les grades des



ÉLÈVE DE L'ÉCOLE MILITAIRE

compagnies par des élèves faisant fonctions de capitaines, lieutenants, sergents, caporaux et anspessades, et ayant autorité sur leurs camarades. Tous devaient obéir au sergent-major-élève chargé de veiller aux détails du service. Sur les observations du chevalier de Kéralio, aide-major de l'hôtel, le commandement fut rendu aux officiers de troupe en 1761. A chaque compagnie on attacha un capitaine en premier, un sous-aide major, un capitaine en deuxième, deux capitaines en deuxième surnuméraires. Le commandement des élèves paraissait à M. de Kéralio inu-



tile et insuffisant ; il représenta que les exercices militaires s'en ressentaient, que des tiraillements se produisaient en raison de l'éga-



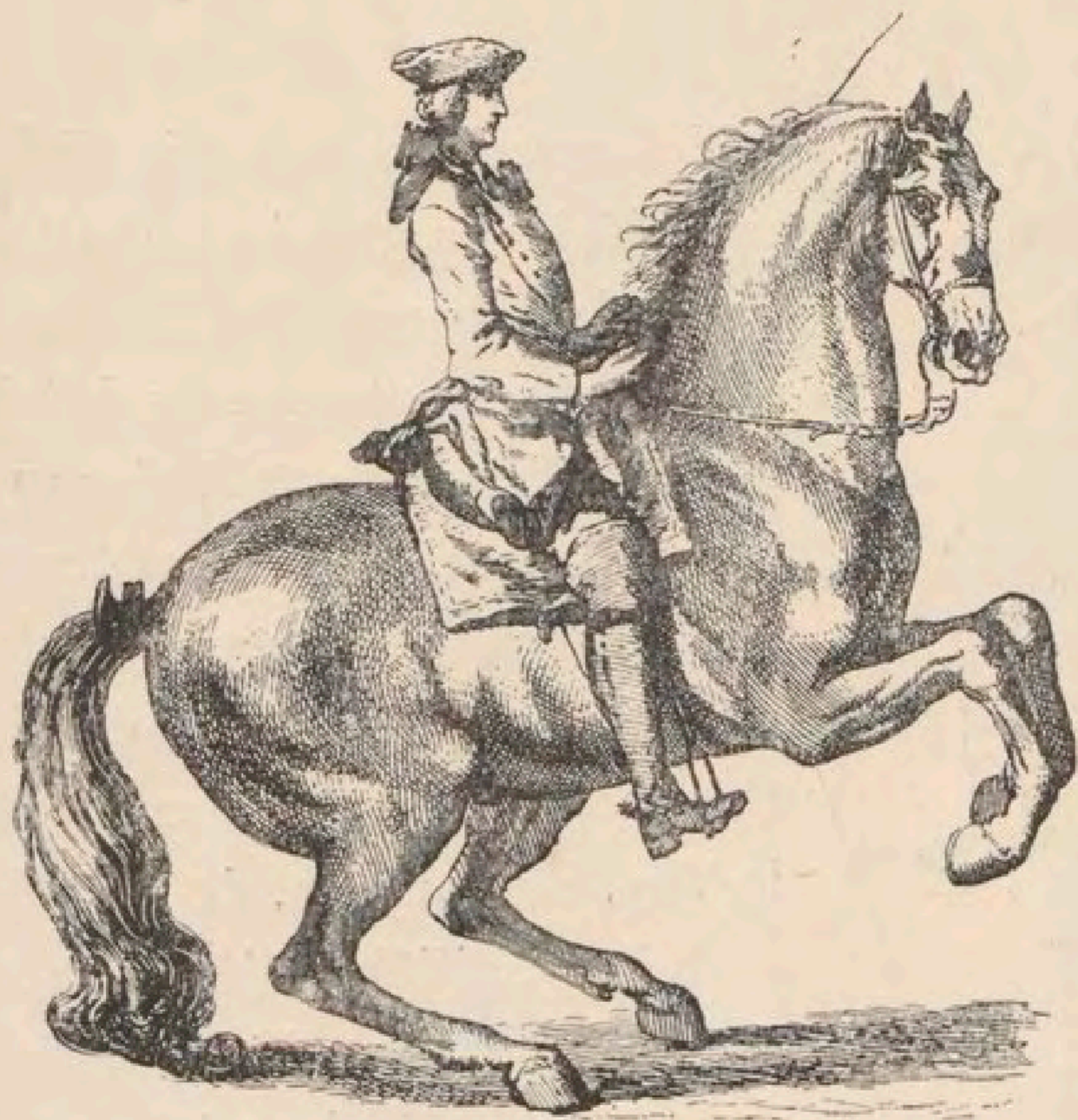
LE MARQUIS PAULMY D'ARGENSON

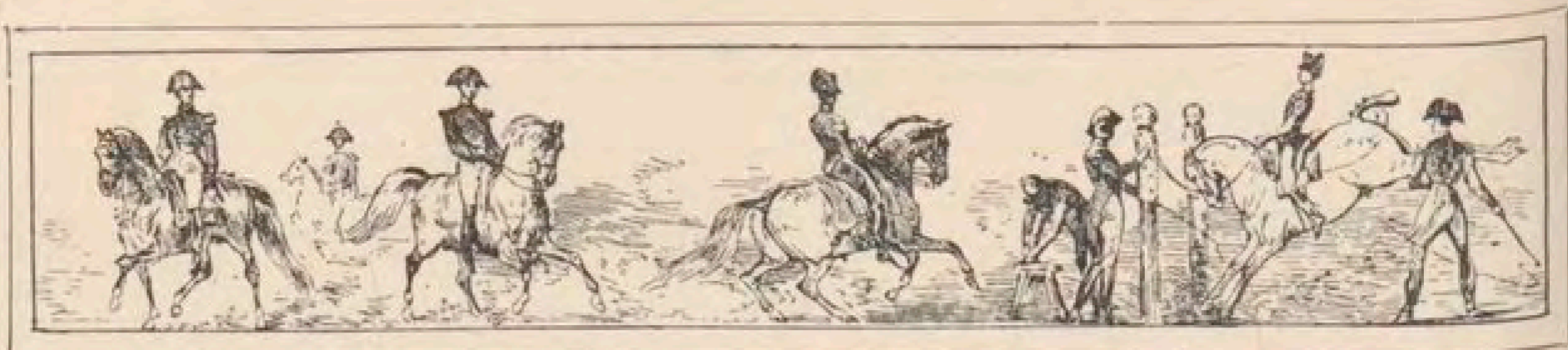
lité de rang comme élève et de la différence produite par le grade.

L'École royale militaire fonctionna de la sorte jusqu'en 1776, en ne subissant que des transformations insignifiantes.

Depuis sa fondation, janvier 1751, cinq ministres de Louis XV :

le marquis Paulmy d'Argenson, le maréchal de Belle-Isle, le duc de Choiseul et le marquis de Monteynard s'occupèrent successivement et avec un soin tout paternel de l'École militaire, et chacun agit à son égard dans un commun accord de vues et de pensées. Tous cherchèrent à perfectionner l'œuvre, en profitant de l'expérience de chaque année.





## L'ÉCOLE SOUS LOUIS XVI



Malheureusement Louis XVI, qui avait succédé à son grand-père le 10 mai 1774, trouva les charges de l'École trop onéreuses, et, en présence du déficit plein de périls du Trésor, le 1<sup>er</sup> février 1776, l'École fut supprimée. Les élèves furent répartis dans des collèges de province, dont les plus renommés étaient ceux de Sorrèze, de Brienne, de Tiron, de Beaumont, de Pont-le-Voy, de Tournon, de Pont-à-Mousson, de Rébais, d'Effiat, d'Auxerre, de Dôle et de Vendôme. Ces collèges portaient également le nom d'écoles militaires.

Le Ministre fit examiner par une commission composée de MM. Taboureau, Fouqueux et le Noir, conseillers d'État, l'administration du sieur Lambert du Pont, le collaborateur de Paris-Duverney. Cet examen tourna à l'honneur de cet administrateur, qui avait montré dans ses fonctions autant de zèle que de désintéressement.

L'opinion adoptée par le public était que chaque élève coûtait à l'État de 4,000 à 5,000 livres. M. du Pont prouva que non seulement la dépense pour chacun ne s'élevait qu'à 1,200 livres, mais encore qu'à l'expiration du privilège de la loterie accordée pour trente années à l'École militaire, cette maison se soutiendrait elle-même avec le seul revenu des économies qu'il avait opérées et qu'il opérerait encore lors même que la somme substituée par M. Turgot au produit du droit sur les cartes cesserait d'être payée par le trésor royal. C'était certainement le résultat prévu par Paris-Duverney, ce calculateur si infailible ; alors la fondation eût pu seule et sans aucun secours se suffire à elle-même, remplir de plus en plus sa noble destination et durer ainsi jusqu'au moment du cataclysme.



LOUIS XVI

M. le comte de Saint-Germain aperçut bien certainement qu'il s'était trompé ; mais, ne pouvant plus revenir en arrière, il fit nommer M. Lambert du Pont conseiller d'État pour le dédommager de ce qu'on avait injustement suspecté son administration.

Ainsi Louis XV avait fondé une École militaire à la fois préparatoire et spéciale. Ce plan était simple et d'une facile exécution ; quelques inconvénients pouvaient se montrer dans la pratique, mais ils se trouvaient dominés par les résultats qui seraient devenus de plus en plus significatifs. Cette première idée était

donc la meilleure. Pourquoi la changer, la bouleverser, puisque, à peine la chose faite, le Roi, cédant à un sentiment de remords, songe à la rétablir?

On pouvait dire que Louis XV avait marqué lui-même l'emplacement où il voulait que cet édifice fût construit. D'un côté on pouvait voir l'asile majestueux ouvert aux vieux officiers et aux soldats mutilés sur le champ de bataille, et, de l'autre, l'École où venaient se succéder les jeunes représentants de la noblesse française voués au métier de la guerre. Dans certains cas le fils pouvait être voisin de son père. L'École militaire était une fondation royale, fondation à laquelle, contrairement aux usages, il avait permis à quelques particuliers de contribuer de leurs biens. Le maréchal de Belle-Isle et Paris Duverney n'y avaient-ils pas consacré une partie de leur fortune pour un unique motif : l'éducation militaire? Les fondations étant inviolables, cette maxime de droit devait à plus forte raison être appliquée à l'École militaire. L'union de la mense abbatiale de Laon à la chapelle de l'École militaire avait été sanctionnée par une bulle du pape. Bonifier ne peut pas être un prétexte plausible pour supprimer. Aussi approuvait-on ce changement prescrit par les lettres patentes du 7 avril 1764, changement qui constituait une amélioration bien indiquée et non une suppression. « L'auguste fondateur, dit un mémoire du temps, voulait que ces jeunes gens fussent élevés sous ses yeux. Il connaissait l'essor qu'excite dans l'âme des jeunes rejetons de la noblesse française la présence du roi, d'un prince de sang, d'un ministre, et que rien ne peut inspirer dans les collèges militaires de province. Il serait aussi inconséquent de mettre l'éducation militaire entre les mains des moines, qu'il le serait de mettre un noviciat de moines entre les mains d'un état-major, et cette inscription « École militaire » sur la porte de quelques monastères est le comble du ridicule. »

Ainsi le public se préoccupait de ces réformes avec un peu d'exagération peut-être ; car il est de fait que les moines n'étaient nullement chargés de l'éducation militaire, mais bien des études humanitaires de jeunes gentilshommes pour lesquels devait être suivi le plan tracé de la main même du ministre. Il est certain que tout étranger entrant dans l'une de ces écoles militaires de province devait être profondément surpris, avant toute explication, d'y être reçu par des religieux et non par des hommes d'épée, et de ne rien y voir qui indiquât positivement la destination future des jeunes gens.

Ces plaintes avaient donc en somme leur raison d'être. M. de Saint-Germain résolut donc de rétablir l'École militaire de Paris dans des conditions toutes nouvelles qui viendraient donner une certaine satisfaction à la critique.

Ainsi donc, à peine l'École royale militaire venait-elle d'être licenciée que le ministre de la guerre, M. de Saint-Germain, fut le premier à proposer au roi de la rétablir, ce à quoi Louis XVI consentit en signant, le 17 juillet 1777, son rétablissement sous la dénomination d'École militaire des cadets-gentilshommes.

Dans la seconde période de son histoire, l'École militaire de Paris eut peu d'élèves, car ils ne furent que 130 ou 140 en moyenne depuis 1777 jusqu'en 1787. Ciolly, fort souffrant en 1779, demanda sa retraite : elle lui fut accordée avec une pension de 600 livres, et l'inspecteur général en profita pour proposer au prince de Montbarrey, ministre de la guerre, le sieur de Bongars, sous-lieutenant, depuis neuf ans dans le régiment des carabiniers du comte de Provence et neveu de feu de Bongars, brigadier des armées et lieutenant du roi à l'École militaire, comme troisième écuyer de manège. Le ministre accepta et accorda à de Bongars 2,100 livres d'appointements comme à un capitaine d'infanterie en activité.

Le colonel d'Auvergne, l'écuyer en chef, commençait à prendre de l'âge, et cette nomination fut faite en vue de le soulager, mais le zèle de d'Auvergne ne se ralentissait pas, et rien n'était plus flatteur pour lui que les nombreuses lettres que l'inspecteur général écrivait à son sujet et dans lesquelles il ne cessait de faire l'éloge de cet écuyer de haut talent.

Entre temps, le jeune Buonaparte Napoléone, qui était à l'école militaire de Brienne, subissait devant le sous-inspecteur de Kéralio le concours réglementaire de chaque année, et celui-ci le dési-

gnait de suite pour

Paris, avec la mention : *très bien*.  
C'est le 22 octobre 1784 que le jeune Buonaparte Napoléone fut porté sur les registres matricules de l'École royale militaire de Paris. Voici textuellement sur les compagnies : « 22 octobre (Napoléone), né le 15 août 1769. E (élève du roi.) » Ses notes



CIOULLY

l'École militaire de  
tion : *très bien*.

1784 que le jeune  
one fut porté sur les  
de l'École royale mi-  
ci son inscription  
trôles de la com-  
1784, de Buonaparte  
15 août 1769. E (élève  
étaient excellentes.

Lorsque le sous-inspecteur de Kéralio l'eut inscrit comme devant faire partie, l'année suivante, de la compagnie des cadets-gentilshommes, les pères minimes, qui dirigeaient l'École de Brienne, lui firent des observations au sujet de l'âge de Napoléon; mais de Kéralio leur répondit : « Je sais ce que je fais; si je passe par-dessus la règle, ce n'est pas en faveur de sa famille : je ne connais pas celle de cet enfant; c'est surtout à cause de lui-même : j'aperçois une étincelle qu'on ne saurait trop cultiver. »

Le futur empereur, qui devait plus tard remplir le monde de sa renommée et porter la puissance de la France à son apogée, occupa à l'École de Paris une cellule située au dernier étage et dont l'unique fenêtre donnait dans la grande cour. Il avait pour

compagnon de chambre le cadet des Mazis, né à Strasbourg le 6 septembre 1768, entré à l'École militaire en 1783, venant de celle de Rebais et admis en 1785 dans l'artillerie, en même temps que Napoléon. La plus sincère amitié les lia l'un à l'autre.



DUEL DE BONAPARTE ET DE LE PICARD DE PHELIPPEAUX

Las Cases, dans son *Mémorial de Sainte-Hélène*, où sont consignés les souvenirs de l'empereur sur son séjour à l'École militaire, l'appelle « des Mazis le fidèle ». D'après les règlements établis par le roi pour les cadets gentilshommes de la compagnie de Paris, en date du 11 juillet 1778, les lettres de sous-lieutenant furent expédiées au gouverneur, pour le jeune Buonaparte, le 15 août 1785.

Il prit rang dans l'armée à partir de ce jour, quoique ne devant



sortir de l'École que le 28 octobre. Il venait d'avoir ses seize ans et n'était resté à l'École militaire de Paris qu'une année. Il ne pouvait s'attarder sur les bancs, celui qui n'avait que si peu de temps pour parcourir de si grands espaces. Dans les cours qu'il suivait à l'École de Paris, il rencontrait un rival heureux qui l'emportait toujours sur lui. C'était le cadet Le Picard de Phelippeaux, né à Angles, en Vendée, plus âgé que Napoléon de deux ans, entré à l'École le 27 septembre 1781 et ne devant en sortir, aussi, dans l'artillerie, qu'en 1785.

Cette rivalité se traduisait souvent en voies de fait, que leur sergent-major-élève Picot de Peccaduc ne pouvait parvenir à arrêter. Il y eut même un jour une rencontre qui faillit coûter la vie au cadet Le Picard de Phelippeaux.

Cette rencontre, qui eut lieu dans la plaine des Sablons, avait été motivée par une décoration accordée à Phelippeaux. Voici comment :

D'après le règlement fait en faveur de l'École militaire, par M. le comte de Provence, le gouverneur formait tous les ans une liste de dix élèves devant concourir pour les trois croix de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel accordées par le grand maître. Le Picard de Phelippeaux et Bonaparte s'y trouvaient portés ; le premier fut choisi et priva celui-ci de porter à l'âge de seize ans cet ordre, dont la devise était : « *Atavis et armis.* »

Napoléon n'aurait trouvé certainement rien à dire à ce choix si Le Picard de Phelippeaux n'avait pas cherché à le brimer. Impatienté par des taquineries qu'il trouvait inutiles, Bonaparte voulut rappeler à l'ordre son rival, et c'est alors que Picot de Peccaduc, pour mettre un terme enfin à ces voies de fait continuelles, les engagea à en découdre. Ce Picot de Peccaduc, qui fut justement blâmé et même cassé de son grade pour avoir provoqué le duel, émigra plus tard en Autriche, où, sous le nom de baron de

Herzogenberg, il parvint au grade d'officier général et fut longtemps gouverneur de l'artillerie et du génie.

Il va sans dire que cette rencontre faillit avoir également des suites fâcheuses pour les deux jeunes gens ; mais, M. de Kéralio étant intervenu, on se contenta de les punir légèrement, en les engageant à ne jamais recommencer. M. de Kéralio mourut le 13 février 1788. Sa veuve vivait dans la misère, lorsque Napoléon I<sup>er</sup> lui accorda, en 1810, une pension de 3,000 francs. Ce fut le chevalier de Reynaud de Monts, mestre de camp de dragons, qui remplaça M. de Kéralio.

Bonaparte fut admis au régiment de la Fère comme lieutenant en deuxième, et des Mazis en qualité de lieutenant en deuxième surnuméraire. Le Picard de Phelippeaux entra dans le régiment de Besançon. Après s'être perdus de vue, ils devaient se rencontrer plus tard dans des circonstances personnelles et bien en dehors de toutes leurs prévisions.

Le Picard de Phelippeaux émigra en 1791, puis rentra en Vendée pour s'y battre avec ses amis et ses proches. Ayant voulu soulever le centre de la France, il fut pris et conduit à Paris, dans la même prison où était enfermé l'amiral anglais Sidney Smith. Étant parvenu à s'échapper et à gagner l'Angleterre, il eut encore l'audace de rentrer en France et l'adresse de délivrer l'amiral qui, nommé au commandement de la flotte d'Orient, emmena son sauveur avec lui. Confiant dans son activité et ses talents d'ingénieur, l'amiral donna à Le Picard de Phelippeaux le commandement de la place de Saint-Jean d'Acre, menacé par Bonaparte, devenu général en chef de l'armée française, et qui vint bientôt l'investir.

Les deux anciens cadets-gentilshommes se retrouvèrent donc face à face. Bonaparte fut obligé de lever le siège ; mais son constant adversaire, qui avait été bien servi par les circon-

stances, ne put jouir longtemps de son succès : il mourut de la peste peu de jours après. Dans la correspondance de l'empereur, on lit jour par jour les détails de ce siège célèbre, et il est à remarquer qu'il n'y cite jamais le nom de son condisciple.

Parmi les autres condisciples de Bonaparte à l'École militaire se trouve le jeune Davout, né le 10 mai 1770 à Annoux, diocèse



LE MARÉCHAL DAVOUT

de Langres, d'une famille noble de Champagne. Il ne se doutait pas, en entrant à l'École militaire, qu'un de ses camarades lui décernerait plus tard les glorieux titres de duc d'Auerstaëdt et de prince d'Eckmühl et la dignité de maréchal de France.

« A l'École militaire de Paris, disait l'empereur à M. de Las Cases, nous étions nourris, ser-

vis magnifiquement, traités en toutes choses comme des officiers jouissant d'une grande aisance, plus grande certainement que celle de la plupart de nos familles et fort au-dessus de celle dont beaucoup de nous devaient jouir un jour. »

L'hôtel nourrissait : 1° la compagnie de cadets ; 2° les professeurs ; 3° les capitaines des postes ; 4° le service commun, qui comprenait la cuisine, l'office et les domestiques. Il y avait, en outre, un extraordinaire, consistant dans la nourriture des chantres, les fêtes et dimanches, d'un clergé nombreux aux Fêtes-Dieu et dans les collations du prédicateur.

Les tables des cadets étaient de cinquante couverts, dont le

service était divisé par six ; ainsi, chaque table comprenait plusieurs services composés ainsi qu'il suit :

Dîner en gras : la soupe, le bouilli, deux entrées et deux assiettes de dessert.

Souper : un rôti, deux plats d'entremets, une salade et trois assiettes de dessert.

Dîner en maigre : la soupe, deux plats de légumes, un plat de graines, un plat de poisson, un plat d'œufs et trois assiettes de dessert.

Souper : un potage au riz, deux plats de légumes, un plat de graines, un plat de poisson, un plat d'œufs et trois assiettes de dessert.

A déjeuner et à goûter, du pain. A tous les repas, il était donné du vin coupé moitié d'eau, et, pendant l'été, on en portait dans les salles de manière à ce que cette consommation montât à une pinte de vin par jour par chaque élève.

Le 18 mai de chaque année, on faisait un service solennel pour Louis XV. La chapelle était décorée avec pompe et éclairée de 550 cierges. A la même intention, une messe basse se disait chaque jour.

Par la correspondance et par les mémoires de Paris-Duverney, on a vu comment la dotation de l'École militaire avait été établie : d'abord le droit sur les cartes, puis la mense abbatiale de Saint-Jean de Laon, la loterie de l'École militaire, les offices d'affineurs légués avec l'autorisation spéciale du roi à la dotation, puis enfin les revenus des immeubles tenant à la seigneurie de Grenelle, les loyers des maisons, etc.

Ces différents objets, devenus par aliénation propriété de l'École militaire, formaient à cette royale institution une base des plus solides. Rien ne fut d'abord changé à cet état de choses ; Paris-Duverney, puis Lambert du Pont administraient cette for-

tune et l'améliorait de jour en jour. Mais, successivement, le produit du droit sur les cartes, de la loterie de l'École militaire, remplacée par la loterie de France, des offices d'affineurs, rentra au trésor royal et fut remplacé par des rentes et indemnités produisant à peu près le même revenu, mais ne représentant pas la même solidité et faciles à enlever dans un moment donné, danger que, dès le début, Paris-Duverney avait signalé.

Ces mesures financières faisaient prévoir, dans un avenir prochain, la nécessité de supprimer l'École militaire.

En effet, les mœurs intérieures des élèves n'étaient plus les mêmes qu'autrefois, et l'École dépérissait chaque année. Les critiques que l'on adressait à son administration étaient nombreuses et justifiées. Louis XVI, pour ces motifs, résolut de la supprimer et signa, le 9 octobre 1787, une ordonnance, contresignée par le comte Lomenie de Brienne, portant règlement, qui disait :

« ARTICLE PREMIER. — Au 1<sup>er</sup> avril prochain, au plus tard, l'École royale militaire de Paris sera et demeurera supprimée. »

Tous les élèves reçurent alors un brevet de sous-lieutenant, et l'École royale militaire disparut pour toujours.



ÉTAT NOMINATIF  
DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MILITAIRE

SOUS LOUIS XV ET LOUIS XVI



La compagnie de cadets établie à l'hôtel de l'École militaire à Paris reçut, pendant ses dix années d'existence, un très grand nombre de cadets. Outre l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> et le général en chef vendéen Lescure, 41 officiers généraux en sortirent, se décomposant en : 2 maréchaux de France, l'intègre Davout et Clarke ; 10 généraux de division ou lieutenants généraux, parmi lesquels on peut citer Nansouty, Hédouville, Musnier de la Converserie, le duc de Mouchy ; 29 généraux de brigade ou maréchaux de camp, dont Boisgérard, tué au siège de Naples en 1799 ; Champeaux, tué à Marengo ; La Bruyère, tué à la prise de Madrid, en 1808 ;

le marquis de Talaru, ministre d'État et membre du conseil privé ; le comte de Mesnard ; Suzannet, tué en Vendée en 1815.

Du reste, comme beaucoup de noms, qui figurent sur les matricules de l'École militaire, sont encore en grand honneur dans l'armée française, il est certainement d'un grand intérêt pour les anciennes familles militaires de connaître les noms des élèves ayant été admis à l'École militaire sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Voici ces noms :



BOVAL DE RA-	D'AMERNAL.	D'ARNAULT, 2.
COUEL, 2.	D'AMERTOT.	ARNOIS DE BLANGUES.
D'ABDNILLE, 2.	D'ANCEAUME D'HOUDAN.	ARNOULT DE LA FOND.
ABSOLU DE LA	D'ANCEL DE PIERREVILLE.	ARRIGHI DE CASANOVA, 2.
GASTINE, 3.	D'ANCEL DE MAYNEUF.	D'ARTIGUES D'OSSAUX, 2.
D'ABZAC.	D'ANDRÉ.	D'ARSAC DE TERNAY.
D'ABZAC DE FALGUEYRAC.	D'ANDRÉ DE SAINT-VICTOR.	D'ASPREMONT, 2.
D'ABZAC DE TRÉVY.	D'ANJOU DU LONGUET.	D'ASSAS DE PEYREGOSSE.
ACARY DE BEAUCORCY.	ANGENOUST.	ASSELIN DESHARTS.
ACARY DE LA SUZE.	D'ANGLARS, 2.	D'ASSIGNY.
ACHARD DE LA HAYE.	D'ANGLARS DU CLAUX.	D'ASTIN.
D'ACHÉ, 3.	D'ANGLARS DE LA LAUVIE.	D'ASTORGUE.
ACHEUX.	ANGOT.	D'AUBARÈDE.
ACQUET D'HAUTEPORTE, 2.	D'ANPHERNET.	AUBÉ DE BRAQUEMONT.
D'ADHÉMAR.	ANSART.	D'AUBERJON.
D'AFÉON DE MOLÉRON.	ANSQUER DE KERNILLIS.	AUBERT DU PETIT-THOUARS, 3.
AGAR DE BUS.	D'ANTERROCHES.	D'AUBERT DE RÉSIE.
AGIS DE SAINT-DENIS.	ANTHOUARD DE VRAINCOURT.	D'AUBERY DU MAURIER, 2.
D'AGOULT, 3.	D'ANTIGNATE, 2.	AUBIN DE BOTCOUARD.
AGRAIN DES HUBAS.	ANTOINE.	AUBIN DE THOMIÈRE.
D'AIGURANTE.	ANTOINE D'ORCONTE.	AUBOULET DE LA PUISERIE, 2.
D'AIGUISY.	D'APCHIER.	AUCAPITAINE.
D'AIGUISY DE TOULY.	D'APVRIEUX DE LA BALME.	AUCAPITAINE DE LA BESNAR-
DE L'AIGLE DE CHAMPGER-	D'ARANDEL.	DIÈRE, 3.
BAULT.	D'ARBALESTRIER DE MONBLAR.	D'AUDEBART DE FÉRUSSAC, 2.
D'AINVAL.	D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.	AUGRON DE LA TRANCHÈRE, 2.
AJASSON.	D'ARCELET DE DRACY.	D'AULNAY.
D'ALDÉQUIER, 2.	D'ARAS.	D'AURELLE DES CORNAIS, 2.
D'ALÈS DE CORBET.	D'ARCHAMBAULT DE LANGUE-	D'Auvergne, 3.
D'ALLERIT.	DOUE.	D'Auvergne des COGNÉES, 2.
D'ALLONVILLE, 2.	D'ARCLAIT DE MONTAMY.	D'AUZANEAU DE GASTÉBOIS.
D'ALMONT.	D'ARCIZAS D'ESTANZAN, 3.	AVELINE DE NARCÉ.
D'ALPHONSE.	D'ARGY.	D'AVERTON, 5.
D'ALPHONSE DE PLANTATE.	D'ARGY DE MALMY.	D'AVESSENS DE SAINT-ROME.
ALVERNY DE LA PALME.	D'ARLANGES, 2.	AVRIL DE BOUTIGNY.
AMARITON DE MONTFLEURY.	D'ARLOZ.	AYMARD DE FRANCHÉLIN, 2.



Deaier-Dumas, pinxit.

BONAPARTE A BRIENNE





- BAILLET DE VAUGRÉNANT, 2.  
 BAISNAST DE SAULÈQUE, 2.  
 BALATHIER DE BRAGELOGNE.  
 De BALLAINE D'AMBREVILLE.  
 BALTHAZAR DE CARACCIOLI.  
 De BANCALIS DE PRUYNES.  
 BANCELS DE CONFOLENS.  
 BANNEROT DE CRIVILLER.  
 De BANYULS DE MONTFER-  
 RER, 2.  
 BARBAUD.  
 De BAR, 2.  
 De BAR DE LA GARDE, 2.  
 De BARANDIER-MONTMAYEUR  
 D'ESSUILLE.  
 BARBEROT D'AUTEL, 2.  
 De BARBIER DE BLAMONT.  
 BARBOT DE LA TRÉSORERIE.  
 De BARBUAT DE MAISONROU-  
 GE, 7.  
 De BARDEL, 2.  
 De BARDONIN DE SANSAC.  
 De BARÈGE.  
 De BARENTIN, 2.  
 De BARETYE.  
 De BARGETON DE VERCLAUSE.  
 BARIL DE FRANCVILLIERS.  
 De BARITAUT.  
 BARLATIER DE MAS.  
 BAROUX DE LA CHABOTTIÈRE.  
 De BARRAL D'ARÈNES.  
 De BARRAS LA VILETTE.  
 De BARRES DU MOLARD.  
 De BARROIS DE MANONVILLE.  
 De BARVILLE, 4.  
 BARTHÉLEMY-SERNIN DU MOU-  
 LIN.  
 BARTHOMIVAT DE LA BESSE.  
 De BATTINCOURT, 2.  
 De BAUD DU CASTELET.  
 De BAUDRAN.  
 De BAUDRE, 2.  
 De BAUDRE DE BAVENT, 2.  
 De BAUDRE DE SAINT-AMADOR.  
 De BAUDREUIL.  
 De BAULARD DE FLEURY.  
 De BAULAT.  
 De BAUSSET.  
 De BAUVIÈRE.  
 De BANOË D'ALOS.  
 De BATILLY, 2.  
 De BAZIN DE LA MOTHE.  
 De BAYOL DE PEYRESC.  
 De BEAUCORT.  
 De BAUDÉAN.  
 De BEAUFORT DE LESPARRE.  
 De BEAUFRANCHET.  
 BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, 4.  
 De BEAUQUAIRE, 2.  
 De BEAUREPAIRE, 5.  
 De BEAUVAIS.  
 De BEAUVAIS DE VOUTY.  
 De BÉCAVE DE FONTABLE.  
 De BÉDÉE, 2.  
 De BEFFROY.  
 De BEFFROY DE CONNEUIL.  
 De BÉJARRY, 3.  
 De BELCASTEL, 2.  
 BELCASTEL DE MONTVAILLANT.  
 De BELCHAMPS.  
 De BELHADE DE THODIAS.  
 De BÉLIGNY.  
 De BELLANGERS DE REBOUR-  
 CEUX, 3.  
 De BELLANGERS DE THOUROTTE.  
 De BELLEMARRE DE SAINT-CYR.  
 BELLOC DE ROCOMOR.  
 De BELLOT.  
 De BELÔT.  
 De BELLOY, 2.  
 BELVEZER DE JONCHÈRES-LI-  
 GEAC.  
 De BÉNAC.  
 De BÉNÉVENT.  
 De BÉRAIL.  
 De BÉRANGER.  
 De BÉRANGER DE NATTES.  
 De BÉRAUD D'ARIMONT, 2.  
 BERBIS DE LONGECOURT DE  
 RANCY.  
 De BERCHER DE MONCHE-  
 VREUIL.  
 De BERCY DE VAUDES.  
 De BERCHET.  
 De BERLAYMONT.  
 De BÉRINGUIER.  
 De BERMOND.  
 De BERMONDES DE GONCOURT.  
 De BERNARD.  
 De BERNARD DE COURVILLE.  
 De BERNARD DE LA CARBON-  
 NIÈRE.  
 De BERNARD DE LA FRÉGEOL-  
 LIÈRE.  
 De BERNARD DE MARIGNY, 3.  
 De BERNARD DE VOLVENT.  
 De BERNARD DE SASSENAY.  
 De BERNES DE LA HAYE.  
 BERTHAUX.  
 BERTHELOT, 3.  
 BERTHELOT DU COUBET.  
 BERTHELOT DU GAGE.  
 BERTHIER DE GRANDRY, 6.  
 De BERTHIER DE LA GIRAU-  
 DIÈRE.  
 De BERTIN.  
 De BERTIN DE SAINT-AURICE.  
 BERTRAM DE PALMAROLE.  
 De BERTRANDY.  
 De BESSE DE LA RICHARDIE.  
 De BETZ.  
 De BAZANNES.  
 De BESOLLES.  
 De BEXON D'ORMESCH.  
 BICHIN DE SANDRECOURT.  
 De BIDERIN DE SAINT-SURIN.  
 De BIENVENU DU BUCCO.  
 BIET DE L'ÉPINOY.  
 De BIGAULT, 2.  
 De BIGAULT D'AVOCOURT, 2.  
 De BIGAULT D'AMBREVILLE.  
 De BIGAULT DE GRANDRUT, 3.  
 De BIGAULT DE PARFOURU.  
 De BIGOS DE LA FALITRE, 2.  
 De BILIOTTI, 3.  
 De BILLAUT.  
 De BILLARD.  
 BILLETON DE VAUXCOURBON.  
 BILLOUARD DE KERLEREC.  
 BINET DE MARCOGNET, 2.  
 BIOTTIÈRE DE BORRON.  
 De BIRAGUE.  
 De BIRAGE.  
 De BIZEMONT, 3.  
 De BLACAS D'AULPS.  
 De BLAIR, 3.  
 De BLAIR DE LA BRUYÈRE.  
 De BLAIR DES ETANGS.  
 De BLANC DE SAINT-JUST.  
 De BLOCHAUSEN.  
 De BLOIS DE LA CALANDE.  
 De BOIS DE LIOURS.  
 BLOM DE BEAUPUY.

- BLOM DE BOISLAMBERT.  
 De BLONDEL DE BEAUREGARD, 3.  
 De BLOTEAU, 3.  
 De BLOTTEFIÈRE.  
 BOCQUETAY DE VILLERS.  
 BOCHART DE CHAMPIGNY.  
 De BOCRY.  
 De BODIN DE BOISRENARD, 2.  
 De BODIN DE GALAMBERT.  
 De BOISBÉRANGER DE BEAUVAIS.  
 De BOIS BOISSEL.  
 De BONY.  
 De BOISGÉRARD.  
 De BONNEMAIN.  
 De BRETTE.  
 De BOISGELIN DE KERDEC.  
 De BOISGUÉRIN DE BERNECOURT.  
 De BOISLINARD DE COUDRAY.  
 De BOISRAYON DE LA CHESNAYE.  
 De BOISSARD.  
 BOISSEAU DE LA GALERNERIE, 2.  
 De BOISSELIER.  
 De BOISSEUL, 3.  
 De BOISSIEUX, 2.  
 BOISSONNEAUX DE CHEVIGNY.  
 De BOMBELLES.  
 De BOMMARCHANT.  
 De BONAL.  
 BONDIER DE LA VALLEINERIE.  
 De BONDOIRE DE SERVIGNY.  
 De BONGARS.  
 BONIN DE COURPOL.  
 De BONISSENT, 2.  
 De BONNAFOS DE LA TOUR.  
 De BONNARD, 2.  
 BONNAVENT DE BEAUMEVIEILLE, 2.  
 De BONNAY.  
 De BONNAY DE BREUILLE.  
 De BONNAY DE NONANCOURT.  
 De BONNE, 2.  
 De BONNE DU VIVIER.  
 BONNEAU DE MONTAUZIER.  
 De BONNEFOUS DE CAMINEL.  
 De BONNECAZE.  
 BONNET DE BÉMONVILLE, 3.  
 BONNET DE MÉAUTRY.  
 BONNER DE MÉSERAY.  
 De BONNEVAL DE CHAUTAMBRE.  
 De BONNEVIE DE POGNAT, 2.  
 De BONNIOT DE CHEVILLON.  
 BONTEMPS DE MEUNIGNAC.  
 De BOUÉ DE POMARÈDE.  
 De BORREL.  
 BOSQUILLON DE BOUCHOIR.  
 BOSQUILLON DE FRESCHEVILLE, 3.  
 De BOSREDON, 3.  
 De BOSREDON DE BOSBIÈRE.  
 De BOTHEREL DE MORON.  
 De BOUBERS, 2.  
 De BOURBERS DE BERNATRE.  
 De BOUCHARD.  
 BOUCHER DE GIRONCOURT.  
 De BOUCHEMANN.  
 BOUCHER DE MORLAINCOURT.  
 BOUCHER D'ORSAY.  
 BOUDENS-VAN-DE-BOURG.  
 BOURDON DE LA COMBE.  
 De BROUILH.  
 De BOUFFEY DE CORDEBUGLE.  
 BOIRETTE DE BLEMUR.  
 BOULARD.  
 De BOULAINVILLIERS.  
 De BOULET DE BONNEUIL.  
 De BOULET DE LA BROUE.  
 BOURDON DE GRANDMONT.  
 De BOURGOGNE.  
 De BOURGOING, 2.  
 BOURKE.  
 BOURNAT DE LA PERCHE.  
 De LA BOUSSADIÈRE DE BEAU-REPOS.  
 BOUTAULT.  
 De BOUTIER DE CATUS.  
 BOUVIER DE CACHARD, 2.  
 BOUVIER DE CEPOY.  
 BOUVIER DE FONTANILLE.  
 BOUVIER DE LA MOTTE.  
 BOYER DE CHAMPRIEU.  
 BOYER DE CHOISY.  
 De BOYLESVE DE CHAMBALLAN.  
 De BRACHET.  
 De BOYVEAU.  
 De BOVET.  
 De BRACHET.  
 De BRAGASARGUES.  
 De BRAQUEMONT.  
 De BRAS-DE-FER, 2.  
 De BRAS-DE-FER DE MORTEAUX.  
 De BRAS-DE-FER D'OMMOY.  
 BREAL DES CHAPELLES.  
 De BRÉBEUF, 2.  
 De BRÉCY.  
 De BRÉCHARD, 2.  
 De BRÉCHARD DE BRINAY.  
 De BRESSAC, 2.  
 De BRESSOLES.  
 De BRETAGNE.  
 BRETTEL D'HIERMONT, 3.  
 De BRETTE.  
 De BREUILLY.  
 De BRIE.  
 De BRIANÇON DE VACHON DE BELMONT.  
 De BRIDIERS, 3.  
 De BRIE.  
 De BRIE DE SERRANT.  
 De BRIMONT.  
 De BRINON.  
 De BRIOIS DE LA MAIRIE.  
 De BROGLIE.  
 De BROÉ.  
 De BROC.  
 De BROC DE LA TUVELLIÈRE.  
 De BROSSARD.  
 De BROSSARD DE TORCY.  
 De BRUE DE SIGNY.  
 De BRUCHARD DE LA POLÉMIE.  
 De BRUCOURT.  
 De BRUET.  
 De BRUEYS.  
 BRUGIÈRE DE FARSAT.  
 De BRUNEAU D'ORNAC DE VERFEUIL.  
 BRUNEL DE LA ROQUETTE, 2.  
 De BRUNET.  
 BRUNVILLE DE POUSSY.  
 BUGNOT DE FARÉMONT, 2.  
 De LA BRUYÈRE.  
 De BULLION, 2.  
 De RUMEAUX.  
 DE BUONAPARTE NAPOLEONE.  
 BURDELOT DE MALFONTAINE.  
 BURLE DE CHAMPELOS.  
 De BUSSELOT.  
 De BUSSEUL.

- De BUTTAFOCO.  
De BUYS.  
De BUZELET, 2.  
De CABANAC.  
CACHEDENIER DE VASSIMONT, 2.  
De CACHELEU, 3.  
CACQUERAY DE LORME.  
CACQUERAY DE MONVEL.  
CACQUERAY DE QUILLEVILLE.  
CACQUERAY DE SAINT-QUENTIN.  
CADOT D'ARGENTEUIL.  
CAFFOD DE LA FERRIÈRE.  
De CAILLOU DE VALMONT, 2.  
De CAIRON DE MERVILLE.  
CALADON DIT DE BÉRANGER.  
De CALLIÈRES.  
De CALMIS DE MONTAZELS.  
De CALONNE D'AVESNES, 2.  
De CALONNE DE BEUFAIT, 2.  
De CALONNE DE RAGEAUD.  
De CAMBIS, 2.  
De CAME DE SAINT-AIGNE.  
CAMPHELL D'AUCHINBRECK.  
De CAMPTEL DE SAUJON.  
CANELLE DE LA LOBBE, 2.  
CANELLE DE PROVISY.  
CANON DE VILLE.  
CANTINEAU DE COMMAIRE.  
De CANTWEL.  
De CAORS DE SALARDIE.  
De CAPPY.  
CAPRIOL DE PAYRA.  
CAPRIOL DE PÉCHASSANT.  
De CARBONEL, 2.  
De CARBONNIÈRES DE CHAMASSY.  
De CARDAILLAC.  
De CARDEILLAC.  
De CARDEVAC D'HAVRINCOURT.  
CARDI DI SANSONNETTI.  
De CARDONE.  
De CARPENTIN DE BRETTEVILLE.  
De CARREY DE BELLEMARE.  
De CARRION DE MURVEIL, 2.  
De CARONDELET.  
De CARVOISIN.  
De CARVOISIN D'HONNOCOURT.  
De CASABIANCA.  
De CASAMAJOR-GESTAS.  
De CASTELLANE-MAZAUGUES.  
De CASTELNAU DE ROCHETAILLADE.  
De CASTILLON DE SAINT-VICTOR.  
De CASTILLON DE MOUCHON.  
CASTIN DE GUÉRIN.  
De CASTRES, 4.  
CASTRE.  
De CATON DE THALAS.  
De CAULAINCOURT.  
De CAUMONT.  
De CAUX DE CHASSÉ.  
De CLERVAUX.  
De CASAMAJOUR.  
De CASALTA.  
De CHABANES.  
CHABRON DE BOHAC.  
De CHAILLY.  
CHARLES DU CHATELET.  
De CHAMBARAN, 2.  
De CHAMBAUD DE LA JONCHÈRE, 4.  
De CHAMBON.  
De CHAMBON DE LA BARTHE.  
De CHAMBON DE TROUSSEAU, 4.  
De CHAMBORANT DE VILLEVERT.  
De CHAMBRAY.  
De CHAMISSOT.  
De CHAMPAGNAC.  
De CHAMPEAUX, 4.  
CHAMPION DE CICÉ.  
CHAMPION DE NANSOUTY.  
De CHAMPS.  
De CHANALEILLES DU VILLARD.  
CHANAUX DE LESCAUT.  
De CHANTELLOU.  
De CHATEAU-BODEAU.  
De CHATEAUNEUF DU MOLARD.  
De CHANTEPIE.  
De CHANTEREL.  
De CHATILLON.  
CHANTREAU DE LA JOUBERDRIE.  
CHAPEL DE LA SALLE.  
De CHAPELAIN.  
CHAPELLE DE FONTAINE.  
CHAPELLE DE LA SALLE.  
CHAPPUIS.  
CHARDEBOEUF DE PRADEL.  
De CHARGÈRE.  
CHARMONT MARTEL DE LA GALVAGNE.  
De CHARNIÈRE.  
CHARRIER DE FLÉCHAC, 3.  
CHARRIER DE MOISSARD.  
De CHARTONGNE.  
De CHALUS.  
De CHASTEIGNIER DE LA COURRIÈRE DE LA ROCHEPOSAY.  
De CHASTEIGNER DE TENESUE.  
De CHASSIN.  
De CHASTENET DE PUYSEGUR.  
De CHATEAUTHIERRY, 2.  
CHATTON DES MORANDAIS.  
De CHAUMAT.  
De CHAUMONT-QUITRY.  
De CHAUMONTEL.  
CHAUNAC DE LANZAC.  
De CHAUVELIN DE BEAUREGARD.  
De CHAUVET.  
De CHAVAGNAC.  
CHAVANAT DE MONTGOURS.  
De CHAVIGNY, 2.  
De CHAVIGNY DE MONTIL.  
De CHAZELLES.  
De CHENEVIÈRES.  
De CHENU, 2.  
CHENU DE MANGOU.  
CHENU DU SOUCHET.  
De CHERMONT, 2.  
CHESNEAU DE LA VIEUVILLE.  
CHEVALIER D'ALMONT, 2.  
De CHERS DE MONTBRUN.  
CHEVALEAU DE BOISRAGON, 2.  
CHEVIGNÉ DE LA GRASSIÈRE, 2.  
De CHEVRY.  
CHIC DE ROQUAING.  
CHIEUSSES DE COMBAUD.  
De CHIÈVRES D'AUJAC.  
CHONET DE BOLLEMENT.  
De CHOULY DE PERMANGLES.  
De CHOURSES.  
De CHOIGNY.  
De BLOT DU VIVIER.  
CILLART DE LA VILLENEUVE.  
De CINGAL.  
De CIR COURT.  
CLAPIER DE COLLONGUES.  
CLARKE.

- CLEBSATTEL DE CERNAY, 2.  
 De CLERMONT MONTTOISON.  
 CLÉMENT-MONTOISON.  
 CLÉMENT DE TILLY.  
 De CLÉRY.  
 De CLINCHAMPS, 4.  
 CLOZIER.  
 De COQUEREL.  
 COETLOGON.  
 De COETNEMPREN DE KERSAINT, 2.  
 De COIGNE, 3.  
 COLLARDIN DE CHANTELOUP.  
 COLLAS DE LA BARONNAIS, 3.  
 COLLIER DE LA MARLIÈRE, 2.  
 COLLINET DE LA SALLE, 2.  
 COLLOT DE SAULX.  
 De COLNET DU RAVET, 2.  
 COLOMB DE SAINT-THAMAR.  
 De COLOMBET.  
 COLONA DE CINARCA.  
 De COMBES DE MIREMONT.  
 De COMBES DE MORELLES, 2.  
 De COMBLES.  
 COMEAU DE CHARRY.  
 COMEAU DE SATENOT.  
 De COMBAULT D'AUTEUIL.  
 De COMEYRAS DE VERNHET.  
 De COMINGES.  
 De COMINGES DE BEAUDÉSERT.  
 COUPIGNY DES BORDES.  
 De CONEN DE PRÉPÉAN.  
 De CONDÉ.  
 De CONSTANT.  
 CONSTANTIN DU PIN.  
 CONTAUD DE COULANGES.  
 COQUEREL D'IQUELON.  
 COQUILLE.  
 De CORAIL.  
 CORBIER DE LAMBERT.  
 De CORCORAL DE SAINTE-GEMME.  
 De CORDEBOEUF DE BEAUVARGER DE MONTGON, 3.  
 De CORDES, 2.  
 De CORMEILLE.  
 CORNARO DE CURTON.  
 De CORNEILLAN.  
 De CORNOUAILLES.  
 CORVISART DE CONDÉ.  
 CORVISARE DE FLEURY, 2.
- CORVISART DE MONTMARIN.  
 De CORVOL, 2.  
 De COSNAC, 5.  
 De COSNE.  
 COSNE DU ROUVRAY.  
 De COSSART D'ESPIÈS.  
 De COSSON.  
 De COTTE DE LA TOUR.  
 De COUDENHOVE.  
 COUFFIN DU VALÈS.  
 COUHÉ DE LUSIGNAN.  
 COUILLARD D'HAUTMESNIL.  
 COUPPÉ DE KIRMENÉ, 2.  
 De COURCY D'HERVILLE.  
 De COURCY DE MAGNY.  
 COURLEM DE VRÉGILLE, 2.  
 COURS DE THOUMAZEAU.  
 De COURSON.  
 De COURSON DE KERNESCOPI, 2.  
 De COURSON DE LESSAC.  
 De COURSON DE LA VILLEHÉLIO.  
 De COURTEVILLE D'HODICQ.  
 COURTILHE DE SAINT-AVIT, 2.  
 De COURTOIS.  
 COURTOT DE CISSEY.  
 De COUSSY.  
 De COYNART.  
 CREITTE DE MÉTRIE.  
 De CRENDALLE DE CHAMBREUIL.  
 De CRÉNY, 2.  
 CRESPIN D'HUART.  
 De CROCHARD DE LA CROCHARDIÈRE.  
 De CROISILLES.  
 De CROIX DE DRUMET, 2.  
 De CROUSILLAC.  
 De CUGNAC.  
 De CRUZY DE MARCILLAC.  
 CROYÉ DE REUILLE.  
 CUDEL DE GUICHARD.  
 CULLON DE TROIS-BRIOUX.  
 CUMING DE CRAIGMILLEN.  
 De CUREL.  
 CURRIÈRES DE SAINTE-EULALIE.  
 De CUSTINE, 2.  
 De CUVERVILLE.  
 D'ACHON DES RIGAUDIÈRES.  
 D'ADVIVARD DALBIS.  
 D'ALIDAN DE LA BECTERIE.
- De DALMAS.  
 De DAMAS.  
 De DAMOISEAU DE LA BANDE, 2.  
 De DAMPONT, 2.  
 DANCEL DE PIERREVILLE.  
 DANDASNE D'ELINCOURT.  
 DANGERS DE CASTELGAILLARD.  
 DANJOU DE LA GARENNE.  
 DANJOU DE LONGUAY.  
 DANZEL DE BFLE.  
 DANZEL DE BOISMONT.  
 DARANDEL, 2.  
 DARCY.  
 DATTTEL DE LUTANGE.  
 DAUTAY DES ROCHES.  
 DAUVET.  
 DAVIAU DE PIOLANT.  
 DAVID DE CONFLANS, 2.  
 DAVID DE LASTOURS.  
 DAVID DES RENAUDIÈRES.  
 DAVOUT, 3.  
 DAX DE LESSALES, 3.  
 DEAN DE LUIGNÉ.  
 DEDON.  
 DEL PEIROU DE BAR.  
 DEL PEIROU DE MURAT.  
 DEL PUECH DE COMEIRAS, 2.  
 DEL PUECH DU PUY DE LA BASTIDE.  
 DELPY DE LA ROCHE.  
 DENIS DE KEREDERN, 2.  
 De DERVAL.  
 De DROUIN DE ROCHEPLATE-DES AIX.  
 DES BROCHERS DES LOGES.  
 DESCAFFRE.  
 DES ESSARTS, 2.  
 DES FORGES DES CAULIÈRES, 2.  
 DES FOSSÉS DE VILLENEUVE.  
 DES FRANCS, 2.  
 DES GLANES DE CESSIA.  
 DES HAYES DE BONNEVAL.  
 DES GODINS.  
 DES HENS DE FAVOLS.  
 DES ISNARDS, 2.  
 DES LACS DU BOSQUET D'ARCAMBAL.  
 DES MARES DE TRÉBON.  
 DES MARETS DE BEURAIN.  
 DES MARETS DE MONTCHATON.

- Des MAZIS.  
 Des MONTIERS DE LA COURONNE.  
 Des MOUTIS DE LA CHEVALERIE.  
 Des NOS, 2.  
 DESPENSE DE RAILLY.  
 Des PLAS.  
 Des PORCELLETS DE MAILLANE, 2.  
 Des PREZ DE CHAMPOLANT.  
 Des PREZ DE LA GRALLIÈRE.  
 Des ROCHES.  
 Des ROIS.  
 Des ROTOURS DE LA CHAUX.  
 Des ROYS.  
 DESOFFY.  
 DESOFFY DE CSERNEK, 3.  
 De DESSUS LE PONT DU RU.  
 Des VIGNES DE DAVAYÉ.  
 Des ULMES DE TROUGNY.  
 Du BUQ DE MARCUSSY.  
 DEVEREUX.  
 Duc DE MARSON.  
 Duc DE MONTIGNY, 2.  
 DUCLUSEAU DE CHABREUL.  
 DIGOINE DU PALAIS.  
 De DILLON, 2.  
 De DONISSANT DE CITRAN.  
 DONEZY.  
 DORIA.  
 DOUHET D'AUZERS.  
 DOUHET DE SOUZAC.  
 DOURDON DE PIERRFICHE.  
 DRAMARD DE BEUZEVAL.  
 De BREUILLE.  
 De DREUX-BRÉZÉ.  
 De DREUX-NANCRÉ.  
 DROUART, 2.  
 DROUART DE LEZEY, 2.  
 DROULLIN DE TANQUES.  
 DROUYN.  
 DRUMMONT DE MELFORT.  
 Du BAC DE COUDERC.  
 Du BARRY.  
 Du BAUDIEZ DE RETZ.  
 Du BOBERIL DU MOLANT, 2.  
 Du BOIS.  
 Du BOISGUÉHENEUC DE KERMAINGUY.  
 DUBOST.  
 Du BOUAYS DE LA BÉGUSSIÈRE.  
 Du BOUCHERON D'AMBRUGEAC.  
 Du BOUCHERON DE SAINT-HIPPOLYTE, 3.  
 Du BOUEXIC DE GUICHEN.  
 Du BOULET DE BONNEUIL, 2.  
 Du BOULET DE LA BROUE.  
 Du BREUIL DU MARCHAIS.  
 Du BREUIL DE THÉON DE CHATEAU BARDON, 2.  
 Du BRUEL DE SACONAY.  
 Du CASTAING DE TABOISSIES.  
 Du CASTELET.  
 Du CHAMP D'ASSAUT.  
 Du CHAFFAULT.  
 Du CHASSAING DE FRONBESIEU.  
 Du CHASSAING DE RATEBOUL, 2.  
 Du CHASTELLIER.  
 Du CHASTENET DE LA FERRIÈRE.  
 Du CHESNE.  
 Du CHEYLARD.  
 Du CHEYRON DE BEAUMONT.  
 Du COS DE MARENQUE.  
 Du COS DE LA HITTE DE GASPARD.  
 Du CROC DE CHABANNES.  
 Du CROZET.  
 Du CUP DE SAINT-PAUL, 2.  
 Du DRENEC DE TRÉDERN, 2.  
 Du FOUR DE LOBOCY.  
 Du FAURE DE PROULIAC.  
 Du FAYET DE LA BASTIDE.  
 Du FERRÉ DE SAINT-ROMAIN.  
 DE PERROUX THIRAT.  
 Du FOS DE MÉRY.  
 Du FOU DE Kerdaniel, 2.  
 Du FROU DE BLINIÈRE.  
 Du GAILLARD D'HEILLIMER, 2.  
 Du GARREAU DU GRÉSIGNAC.  
 Du GARREAU DE LA SEINIE.  
 Du GIBANEL DE COMBAREL.  
 DUGLAS.  
 Du GRAVIER.  
 Du GRETZ DE MONT-SAINT-PÈRE.  
 Du HAMEL DE CANCHY.  
 Du GUET.  
 Du HAN.  
 Du HAUTOY, 2.  
 Du HAUVEL.  
 Du HOMME.  
 Du HOUX.  
 Du HOUX D'AUTERIVE, 2.  
 Du HOUX DE MONTIGNY.  
 Du JAY.  
 Du LAC.  
 Du LAC DE CAZEFORT.  
 Du LAUX D'ALLEMANS.  
 Du LIGONDÈS DE ROCHEFORT.  
 Du LION DE ROCHEFORT.  
 Du MAINE DE SAINT-LANNE, 2.  
 Du MARCHÉ, 2.  
 Du MEILET.  
 Du MESNIEL.  
 Du MESNIEL DE LA PLESSE.  
 Du MESNIL DE SAINT-VALLE-  
 RY, 2.  
 Du MENIL-SIMON.  
 Du MESNIL-VILLIERS.  
 Du MONT.  
 Du MONT DE LA FRANCONNIÈRE, 2.  
 Du MONT DE SICNEVILLE, 2.  
 Du MOSNARD, 3.  
 Du MOSNARD DE VILLEFAYARD.  
 Du MOUCHET DE LAUBESPIN.  
 Du MOULIN DE MONTLEZUN DE LA BARTHETTE, 3.  
 Du MOULIN DES COUTANCERIES.  
 Du PAC DE BELLEGARDE.  
 Du PARÉ DE KERSTRAT.  
 Du PARC DE PENANGUER DE LOCMARIA.  
 Du Patural.  
 Du PELoux.  
 Du PELoux DE SAINT-ROMAIN.  
 Du PERoux.  
 Du PERoux DE LA FOREST.  
 Du PERRON.  
 Du PIN DU BATIMENT.  
 Du PIN DE SAINT-ANDRÉ.  
 Du PLESSIS D'ARGENTRÉ DE PONTES-  
 TAN, 2.  
 Du PLESSIS DE GRÉNÉDAN, 2.  
 Du PONT.  
 Du PLEIX DE CADIGNAC.  
 Du PONT D'AUBEVOIE DE LAUBERDIÈRE.

- Du PONS DU CHAMBON, 2.  
 Du PONT DE CHAMBON DE MÉZILLAC, 2.  
 Du PONT DE CHAMBON DE VERGER.  
 Du PONT DE COMPIÈGNE, 2.  
 Du PONT DU VIVIER.  
 Du RIEU.  
 Du PONTAVICE DES RENARDIÈRES, 2.  
 Du PONT DE PONTCHARRA.  
 Du PORTAIL.  
 Du POTET.  
 Du POUGET.  
 Du POUGET DE RENIAC.  
 Du PUCH DE MONTBRETON.  
 Du PUCH DE CHATEAUVERD.  
 Du PUCH DU PAILHAS.  
 Du PUCH DE SAINT-AMAND.  
 Du PUCH DE DIENNE DE CHEYLADE.  
 Du QUESNE.  
 DURAND DE LA CAPELLE.  
 De DURAT, 2.  
 De DURAT DE LUDAIX.  
 Du ROCHER DU PARGAT.  
 Du ROGNON DE ROCHELLE.  
 Du RONZAV DE LA BARBELNIÈRE.  
 Du ROSEL.  
 Du ROUSSEL DE LA BATISSE.  
 Du RUEL DES LANDAIS.  
 Du SAULZET.  
 Du SAUNIER DE SERRA DE MONT-SERVIER.  
 Du SAUSSAY DE LA CHAMPAGNE.  
 Du SOLIER.  
 Du TERTRE DE LA MARCQ, 2.  
 Du TERTRE D'ESCUFFANT, 2.  
 Du TRÉMOLET DE LA CHEISSERIE.  
 Du VAL.  
 Du VAL DE THAAS.  
 Du VERGIER DE KERGORLAY.  
 Du VERNE DE PRAILE, 3.  
 Du WIQUET DE L'ENCLOS, 2.  
 ECHALARD DE BOURGUIGNÈRE.  
 D'ELBÉE.  
 D'EMS DE MORAGNE.  
 D'ENCAUSSE DE LABATUT, 3.  
 ENJOBERT DE MARTILLAT.  
 ERNANT DE MOULINS.  
 D'ERNEVILLE DE POLIGNY.  
 D'ERRARD.  
 D'ESCORAILLES.  
 D'ESPÉRIÈS.  
 D'ESPIARD, 5.  
 D'ESPENCE DE RAILLY.  
 D'ESPINETTE, 3.  
 D'ESTERAD DE LAGAGNAC.  
 D'ESTIMAUVILLE DE BEAUMOUCHEL, 3.  
 ETOURNEAU DE LA TOUCHE.  
 EUDES DE MIRIVILLE.  
 D'EXTIER.  
 De FABERT.  
 De FAGES DE VAUMALE, 2.  
 De FAGUET DE MOMBERT.  
 De FAILLONNET.  
 De FAILLY, 3.  
 De FARAMOND DE LA FAJOLLE.  
 De FARIAUX.  
 De FARS DE FAUSSELANDRY, 2.  
 De FAUCHER DE LA LIGERIE.  
 De FAUCONNET.  
 De FAUDOUAS.  
 FAULTE DE VANTEAUX.  
 De FAURE.  
 De FAURE DE CHAZOURS.  
 De FAURE DE PERRET, 2.  
 De FAURE DE PROULIAC.  
 De FAUTEREAU.  
 De FAVEROLLES.  
 FAVRE DE LONGRY.  
 De FAY.  
 De FAY D'ATHIER.  
 De FAY DE VILLENEUVE.  
 De FÉ DE BOISRAYON.  
 FELETS D'ORIMONT.  
 De FÉLIGNY.  
 FERRET.  
 De FERRIÈRE.  
 De FÉRIET, 2.  
 FERRAND DE LA CONTÉ.  
 De FERRAR DE PONTMARTIN.  
 De FEUARDENT.  
 De FEUQUIÈRES.  
 De FEVRET DE FONTETTE.  
 De FIQUELMONT.  
 De FIENNES DE LA PLANCHE, 2.  
 FILLEUL D'AMERTOT, 2.  
 De FINANCE, 2.  
 De FINANCE DE LAUNOY.  
 De FINANCE DE VALCOURT.  
 De PITTE DE GARIÈS.  
 De FLAVIGNY, 2.  
 FLAVIGNY DE CHAMBRY.  
 FLEURIOT DE LANGLE.  
 De FLEURY DE CHOUMÈDE.  
 De FLEYRES.  
 De FLORANS DE MOLLIÈRES.  
 De FLORENTIN DE COURCELLES.  
 FLORIN.  
 De FLORINIER.  
 FLORIT DE CLAMOUSE, 2.  
 De FLOTTÉ, 2.  
 FLUTOT DE SAINT-GERMAIN.  
 FOLLIOT D'ARGENCE.  
 FOLLIOT DE CRENNVILLE.  
 FOLLIOT DE FIERVILLE.  
 De FONTANGES, 2.  
 De FONTENAY, 3.  
 De FONTENAY DE LA GUIARDIÈRE, 2.  
 De FORBIN DE GARDANNE.  
 FOREST DE BAST, 2.  
 FORGES DE SAINT-IGNOU.  
 De FORTAIN.  
 De FORTIA D'URBAN.  
 De FOSSÉ DE VILLENEUVE.  
 FOUASSE DE NOIRVILLE.  
 De FORTIS DE PILLES.  
 FOUCAUD.  
 FOUCAUD DE MARIMONT, 2.  
 De FOUCAULT, 5.  
 De FOUCHAIS DE LA FAUCHERIE, 4.  
 De FOUDRAS.  
 De FOUGIÈRES.  
 FOUQUES DE LA MOUSSINDIÈRE.  
 FOUQUET DE CLOSNEUF.  
 FOURRIER.  
 FOURIER DE SERRES.  
 De FURNAS DE LA BROUSSE DE FABREZAN, 3.  
 FOURNIER DE BOISAYRAUL D'OYRON.  
 De FOVILLE.  
 De FRAMERY.

- De FRAMONT.  
 De FRANCE, 4.  
 De FRANÇOIS DE BOISGISSON, 2.  
 De FRANSSURE DE VILLERS.  
 De FRASANS, 2.  
 De FRÉBOURG, 2.  
 De FRÉMONT DU ROSAY.  
 FRÉMYN DE FONTENILLE.  
 De FRESNE.  
 De FRESNAYE.  
 De FRÉTAT.  
 De FRÉVOL DE LA COSTE, 3.  
 De FRÉVOL DE RIBEINS.  
 De FROHART DE LA METTE.  
 De FROISSARD DE BERSALLIN.  
 De FUMEL.  
 FYOT DE LA MARCHÉ DE DRACY.  
 GAILLARD.  
 De GAALON.  
 De GABRIAC.  
 De GACHE DE VENZAC DE NEUVILLE.  
 De GALAMBERT D'HAUMONT DE LA PEYRE.  
 GALLERY DE LA TREMBLAYE.  
 De GALLIFET.  
 De GALLOIS D'HAUTECOUR.  
 De GANAY.  
 GANEL DE HAISTRELY.  
 De GANNES.  
 De GARNIER D'ARS.  
 De GARNIER DE LA BOISSIÈRE, 2.  
 GARNIER DES GARETZ, 2.  
 De GUARRIGUES DE NAUJAC DE LADEVÈZE.  
 De GASCO.  
 De GASCO DE LA ROCHE.  
 GASSOT DE ROCHEFORT.  
 De GASTÉBOIX DE LA MONDE.  
 GAUCHER.  
 De GAUDART DE MONTGIRAULT D'ALLAINES.  
 De GAUDECHART.  
 GAUDEL DE MAUMEXY.  
 GAUDRÉE-BOILEAU.  
 GAULME.  
 GAULMIN DE LA GOUTTE, 2.  
 GAULTIER.  
 GAULTIER DE BRULON.  
 GAULTIER DE LA HULINIÈRE.  
 GAUTTIER DE LA MOTTE.  
 GAUTTIER DE MONTGAULTIER.  
 GAUTTIER DE SAINT-PAULET.  
 GAUTTIER DE RIGNY.  
 GAUTTIER DE LA ROSIÈRE.  
 GAZEAU DE LANDRAIRE DE LA BOISSIÈRE.  
 De GENIBROUZE DE CASTELSPERS.  
 GÉRARD DE SAINT-AMAND, 2.  
 GÉRARD DE LANGALERIE.  
 GERMAIN DE LA ROQUETTE.  
 De GERMAÏ DE CIRFONTAINE.  
 GESLIN DE LA VILLENEUVE.  
 GIGAUT DE BELLEFONDS, 2.  
 De GIOU DE CAYLUS.  
 GILBERT DE CHOVIIGNY DE BLOT DU VIVIER.  
 De GILLIBERT DE MERLHAC.  
 De GIRARD.  
 De GIRARD DE CHARNACÉ.  
 GIRARD DE LA BATISSE.  
 GIRARD DE LANGLADE DE LA RAPINSOLLE.  
 GIRARD DE SAINT-GÉRAULT.  
 GIRARD DE VAUGIRARD, 2.  
 De GIRARDIN.  
 GIRAULT D'AGAY.  
 GIRAUDEAU DE LA NOUE.  
 De GIRONDE.  
 De GIRARDIN DE BRÉGY.  
 De GISLAIN DE BONTIN.  
 De GLANNE.  
 De GLAPION DE VERANVILLIERS.  
 GLASSON.  
 GODEFROY DE BOISJUGAN.  
 GODEFROY DE PONTORSON.  
 De GOGUÉ DE MOUSSONVILLIERS.  
 GOHIN DE MONTREUIL.  
 De GOMER.  
 GONDALLIER DE TUGNY.  
 De GONDRECOURT.  
 GONTAUT DE SAINT-GENIÈS.  
 De GORDON.  
 De GOTTWALTZ.  
 De GONDAL DE COURLANDE.  
 De GOUDAL DE LA GONDALIE.  
 De GUESLARD DE CHAMPIGNY.  
 De GOURCY.  
 GOURCY DE DAMPMARTIN.  
 De GOUHIER DE CHAMPEAUX.  
 GOURDEAU DE MONTIGNY.  
 GOURDEAU DE SAINT-CYR.  
 De GOURDON.  
 De GOURMONT.  
 De GOUSSENCOURT.  
 De GOUVETZ.  
 De GOUYON.  
 PRUDENT DE GOUYON.  
 De GOUZEL DE LAURIAT.  
 De GOUZENS DE FONTAINE.  
 De GOY, 2.  
 De GRAILLY.  
 GRANDEAU.  
 De GOURGALT.  
 GRAIN DE SAINT-MARSAULT.  
 De GRANDEMANGE D'ANDERNY.  
 GRANT DE BLAINFINDY.  
 GRANDIN DE MONSIGNY.  
 GRANDOIT.  
 De GRANDSAIGNE.  
 De GRANDSAIGNE D'HAUTERIVE, 2.  
 GRASSET.  
 De GRAVE.  
 De GRAY DE FLÉVY.  
 De GRÉAULME.  
 GRELLIER DE PUYBERNIER, 2.  
 GRELLIER DE CONEIZE, 2.  
 GRENIER DE CAUVILLE, 2.  
 GRENIER DE GIRON DE THAUDIAS.  
 De GRIMOUARD.  
 De GRÉPIÈRE DE MONCROC, 2.  
 De GRIVEL DE SAINT-MAURIS, 3.  
 De GROUCHY.  
 GUALÈS DE LA VILLENEUVE, 2.  
 De GUALY, 2.  
 GUÉDEVILLE DE MORANIVAL.  
 De GUÉNARD.  
 De GUERNLER.  
 GUÉRIN DE BRUSLARD.  
 GUÉRIN DE TARNAULT.  
 De GUERNON.  
 De GUÉROULT.  
 De GUÉROULT DE BOISCLAIREAU.  
 De GUERPEL.  
 GUERPEL DE RENNEVILLE, 2.  
 De GUERRIF.



- GUICHARD D'ORFEUILLE.  
 De GUILHEM DE CATY DE LA  
 PEYRÈRE DE SAINT-PASTOU.  
 De GUILLEBON.  
 GUILMOT DE VAUVERT.  
 GUILLERMIN DE MONTPINAY.  
 De GUILLET DE LA PLATIÈRE  
 DE LA MODIÈRE.  
 De GUILLON DE LA CHAUX.  
 De GUILLON DE ROCHECOTTE.  
 GUILLOTON DE KEREVER.  
 GUIOT.  
 GUIOT DU DOIGNON.  
 GUIOT DU REPAIRE.  
 De GUIRARD DE MONTARNAL, 2.  
 GUISARD DE LAVERUNE.  
 De GUISELIN DE TATEVILLE.  
 GUISLAIN DE VILLERS AU TER-  
 TRE WAVRINN.  
 GUITARD.  
 GUMPERTZ, 2.  
 GUY DE FERRIÈRE.  
 GUYON DE GUERCHEVILLE.  
 De GUYOT DE MALSEIGNE.  
  
 De HAISDURANLT, 2.  
 HALY.  
 HANUS DE SAINT-EUSÈBE.  
 D'HARANGUIER.  
 D'HARDINVILLIERS.  
 HARDOIN DE LA GIROUARDIÈRE.  
 De HARSCOUEY.  
 D'HASTREL DE LA CHAROS-  
 SIÈRE.  
 D'HASTREL DE RIVEDOUX.  
 HATTE DE LONGUERUE.  
 De HAUT DE MALLAVILLER.  
 De HAUSSAY.  
 D'HAUTPOUL, 2.  
 HAYNIN.  
 D'HÉBERT DE BOULON.  
 HÉDELIN, 2.  
 De HÉDOUVILLE, 5.  
 D'HELIAND.  
 D'HÉLIE DE SAINT-ANDRÉ.  
 D'HÉLIS.  
 HELLOIN DE COURCEY.  
 HELLOIN DE BARBANÇOIS.  
 HELLOUIN DE MÉNIBUS.  
 D'HERMERY DE LABRÈGEMENT.  
 De HENNEAU-BERTAUCOURT.
- D'HENNEZEL DE GEMENAIN-  
 COURT.  
 HENRY DE KERGOEL DU QUN-  
 GO.  
 HENRY DE KERMARTIN, 2.  
 D'HÉRAL.  
 HERBEREAU DE LA CHAISE.  
 De HEURTAUMONT.  
 HOCART.  
 HOFFMAN.  
 HOPKINS.  
 D'HOUCOURT.  
 D'HOUCOURT DE LAUBIGEOIS.  
 De HOUDAN DES LANDES.  
 De HOUDETOT DE COLOMBY.  
 D'HUART.  
 De HUDEBRT DES BOIS.  
 HUE.  
 HUE DE MIROMÉNIL.  
 HUE DES MOULINS.  
 HUET DE SOURDON.  
 HUMBERT.  
 HUNAULT DE LA CHEVALERIE.  
 HUON DE KERMADEK.  
 HUREAU DE LIGNY.  
 D'HURCOURT.  
 HUSSON.  
  
 D'INDY.  
 D'IPPRE.  
 IRLAND DE LAVACE.  
 ISAMBERT.  
 D'ISARN.  
 ISLE DE BALLODE, 2.  
 D'ISTRIA-GALLONI.  
 D'IVOLEY, 3.  
 D'IVRY.  
  
 JACQUELOT DE MONTCETZ.  
 JACQUES DE GACHES DE VEN-  
 ZAC DE NEUVILLE.  
 JABLONOWSKY.  
 De JAMES.  
 De JAMES DE LONGEVILLE, 2.  
 JANVRE DE LESTORTIÈRE.  
 JACQUESSON.  
 De JACQUOT D'ANDELARRE DE  
 ROSEY.  
 De JARRIGE DE LA MORÉLIE  
 DES BIARDS, 2.  
 De JARRY.
- JASSAUD DE THORANE.  
 De JAUBERT, 2.  
 De JAUNAY.  
 De JEAN.  
 De JEAN DE SAINT-MARCEL.  
 De JOANNIS, 2.  
 De JOANNIS DE LA BRILLANE.  
 De JOUENNE D'ESGRIGNY, 3.  
 JOREL DE SAINT-BRICE.  
 De JOURDA DE VAUX DE CHA-  
 NOLLES.  
 JOURDIN DE VILLERS.  
 JOUSLART D'IVERSAY.  
 De JOUSSERANT DE LA CHAUX.  
 De JUGLART.  
 De JULIEN DE MORIÈS.  
 De JULIEN DE VINÉZAC, 2.  
 JULLIOT DE LONGCHAMPS.  
  
 De KAGUENECK.  
 De KERENOR.  
 De KERMAREC DE TRAUROUT.  
 De KERMEL.  
 KERPAIN DE KERSALLA.  
 De KERPEZDRON.  
 De KERRET DE KERAVEL, 2.  
 KERSAUSON DE PENANDREF.  
 KERVEN DE KERSULEC, 2.  
 De KERUSEC DE KERGUFF DE  
 GUELZIC.  
 De KLASTEN.  
 KLOPSTEIN DE MARCHEVILLE.  
  
 De LAAGE DE LA BRETOL-  
 LIÈRE, 2.  
 De LAAS.  
 LABADIE DE GAUSIE D'ADRYEN  
 LAISNÉ DE SAINT-PÉRAVI.  
 De la BARRE, 2.  
 De la BARRE DE LOUBRESAY.  
 De la BARRE DU TILLEUL.  
 De la BARRIÈRE.  
 De la BARTHE.  
 De la BARTHE DE PACHAS.  
 De la BAULME.  
 De la BELLIÈRE DE CHAVOY.  
 La BORDE DE GRANCHER,  
 La BORDE DE MÉZIÈRES.  
 La BORIE DE ROUZET.  
 La ROUENIÈRE.  
 De la BOULAYE, 2.

- De la BROISE.  
 De la BRIFFE D'AMILLY, 2.  
 De la BROUSSE.  
 De la BROUE DE VAREILLES.  
 De LABROUSSE.  
 De la BRUYÈRE, 3.  
 De la BUFFIÈRE.  
 De la CARRE.  
 La CASSAGNE DE SAINT-LAURENT, 2.  
 La CHAPELLE.  
 La CHAPELLE DE MORTON.  
 De la CHASSAIGNE.  
 De la CHASTRE, 3.  
 De la CHAUSSÉE.  
 De la CHEVARDIÈRE DE LA GRANDVILLE.  
 La CHEVIÈRE.  
 La CLERGERIE.  
 De la COLOMBIÈRE.  
 De la COSTE.  
 De la COUDRE.  
 La COUR DE BALLEROY.  
 La COUR DE BRETTEVILLE.  
 De la COURT DE GRAINVILLE.  
 La COUR DE LA GARDIOLLE, 2.  
 De la CROIX.  
 De la CROIX DE CASTRIES.  
 De la ROUVERAYE.  
 La DAGUIE DE CALÈS.  
 De la FALUÈRE.  
 De la FAIGE.  
 De la FAIRE.  
 De la FITTE DU COURTEIL, 4.  
 De la FITTE DE PELLEPORC.  
 De la FONTS DE BERNIS, 2.  
 De la FONTS SAINT-ALGIS.  
 La FONTAINE.  
 La FORCADE.  
 De la FOREST-DIVONNE.  
 De la FORGUE DE BELLEGARDE, 5.  
 De la FRUGLAYE, 2.  
 De la FUTZUN DE LA CARRE, 2.  
 De la GARDE DES POUJOLS DE CHAMBONAS.  
 LAGEARD DE CHERVAL, 2.  
 De la GAUZIE, 3.  
 De la GAUZIE DE FLAMBELLE.  
 De la GAUZIE DE PONTÉJAC.  
 De la GORSSE DE LIMOGES, 2.  
 De la GRANDIÈRE, 4.  
 La GRANGE DE LA RONDE.  
 La GRANGE DE TARNAC.  
 La GUERRANDE.  
 De la HAYE-MONTBAULT.  
 De la HOUSSAYE DE MAIZICOURT.  
 LAIGLE DE CHAMPGERBAULT.  
 De LALAIN.  
 De LALANDE DE VERNON.  
 De la JUGIE.  
 L'ALLEMANT DE VILLEHAUT.  
 L'ALLEMANT DE VILLIERS.  
 La MACHE DU FÉRON.  
 De la LUZERNE.  
 De l'ALLUYANTS D'ORMAY.  
 LAMBERT DE CAMBRAY.  
 De la MARCHÉ DE DRACY.  
 La MARTHONIE.  
 De la MORÉLIE DES BIARDS.  
 La MORRE.  
 De la MOTTE.  
 De la MOTTE BARACÉ.  
 De la MOTHE-FÉNELON.  
 De la MENGOTTERIE.  
 De la MOTHE DE FLOMOND.  
 De la MOTTE DE MONTRÉVOST.  
 De la MOUSSE.  
 De la MYRE DE BOISGONTAUD, 2.  
 De LANCE.  
 De LANCRY DE PRONLEROY.  
 LANCELOT DE QUATREBARBE.  
 LANDANNET.  
 La LANDE DE VERNON.  
 La LANDELLE.  
 L'ANGLAIS.  
 De LANGLE DE LA RONCE.  
 LANGLOIS DE RAMENTIÈRES.  
 De LANGUEDOU DE LA VINETTE.  
 De LANGON.  
 De LANNEAU DE MARCY, 3.  
 De LANNŌY DE BEAUREPAIRE.  
 De LANNŌY DE LA CHAUSSÉE.  
 De la NOE.  
 De la NOUE, 3.  
 De la NOUE DE VAIR, 2.  
 De LANSADÉ DE PLAIGNES, 2.  
 La PARRADE LIEUCAMP.  
 La PASTURE.  
 De LAPELIN.  
 De la PERRIÈRE DE ROIFFÉ.  
 De la PIERRE DE FREMEUR.  
 De la PORTE D'ISSERTIEUX.  
 De la PORTE DE VAUX.  
 LARCHER DE LA TOURAILLE.  
 De LARDIÈRE.  
 La RIGAUDIE.  
 De la RIVIÈRE, 2.  
 De la ROCHE, 2.  
 De la ROCHEAYMOND, 2.  
 De la ROCHE DE CLENNE.  
 De la ROCHE DE LA CARELLE.  
 De la ROCHE-PONCIER.  
 De la ROCHEFOUCAULT.  
 De la ROCHE SAINT-ANDRÉ, 2.  
 De la ROCHE-VERNAVY.  
 De la ROCHENÉGLY DE CHAMBAS, 2.  
 La ROCHETTE DE SALBAS.  
 La ROCHETTE DE LA TOUR.  
 De la ROQUE DE CHANFRAY.  
 De la ROQUE DE CHAVAGNAC.  
 De la ROQUE DE SÉVERAC.  
 De LARTIGUE D'ARNÉ.  
 De LARTIGUE DE GOUYTES.  
 De La RUE.  
 De la RUE DE FRESNAY.  
 De la RUE D'HÉRICOURT.  
 De la SAIGNE SAINT-GEORGES.  
 La SALLE.  
 LASCAZES DE LA CAUSADE, 2.  
 LAS DE BRIMONT.  
 De la SERRE.  
 De la SERRE DE VILLEMARIN.  
 De LASSUS.  
 De LASTIC DE SAINT-JAL, 2.  
 De LATENAY DE LISSAC.  
 De la TEYSSONNIÈRE, 3.  
 La TOUCHE DE LA GUILLONNIÈRE.  
 De la TOUR DE GOUVERNET DE VERFEUIL, 2.  
 De la TOUR DU MESNIL, 3.  
 De la TOUR-DU-PIN-MONTAUBAN.  
 De la TOUR DE SAINT-IGEST, 2.  
 De LAUGIER DE BELLECOURT.  
 De LAUMOY.  
 LAUNAY DE BOIS-LUCAS.  
 De LAUR.  
 De LAURENCIN DE CHANZÉ, 2.

- De LAURÉTAN, 3.  
 De LAUTREC.  
 De LAVAL.  
 De LAVALETTE.  
 De la VALLÉE DE PIMODAN, 2.  
 De la VERGNE, 2.  
 De la VERGNE DE CERVAL.  
 De la VIGNE DE DAMPIERRE.  
 De la VILLELÉON DE KERGEON.  
 De la VILLELÉON DE VILLEVALIO, 2.  
 De la VILLETTE.  
 De LAVOIRIE.  
 De la VOLVENNE.  
 Le BAS DE GIRANGY DE CLAYE.  
 Le BIENVENU DU BUSC.  
 Le BLANC DE FERRIÈRE.  
 Le BŒUF DE VALDAHAN.  
 Le BLOY DE LA PORNERIE.  
 Le BLOY DES GRANGES.  
 Le BLOY DE VITRAY.  
 Le BON.  
 Le BIENVENU DU BOURG.  
 Le BORGNE DE KERUSORET.  
 Le BOUCHER DE MARTIGNY.  
 Le BOULLEUR.  
 Le BOURGEOIS DES BANCs.  
 Le BOURGEOIS DES MARDIS.  
 Le BRUN DE LA MESSARDIÈRE.  
 Le CARRUYER DE BEAUVAIS.  
 Le CARRUYER DE LINSEQ.  
 Le CAT DE BAZANCOURT.  
 Le CAUF DE BANNEVILLE.  
 Le CHARRON, 3.  
 Le CHARTIER.  
 Le CHARTREUX DE MONZEVILLE.  
 Le CHAUFF, 2.  
 La VAISSIÈRE DE LA VERGNE.  
 Le CLERC DE LA FERRIÈRE.  
 Le CHEVALIER DE LONGUEVILLE.  
 Le CLERC DU TOT.  
 Le CLERC DE JUIGNÉ.  
 Le CLOUSTIER.  
 Le COMTE DE BEAUMONT.  
 Le COMTE.  
 Le CONTE DE GIZAY, 2.  
 Le CONTE DE NOUANT DE RAREY, 2.  
 Le CONTE DE NOUANT DE PIERRECOURT.  
 Le CONTE DU RIVAUT.  
 Le CONTE DE VALMONT.  
 Le CONTE DE LA VARANGERIE.  
 Le CORDELIER DES FOURNEAUX.  
 Le CORNU DE VILLARCEAUX.  
 Le COURT DE BERU, 3.  
 Le COUSTURIER D'ARMÉNONVILLE.  
 L'ÉCUYER D'HAGNICOURT.  
 L'ÉCUYER DE LA PAPOTIÈRE.  
 Le DENAY DE QUEMADEUC.  
 Le DUCHAT.  
 Le DUCQ D'ETH.  
 De LEAU.  
 De LEC, 2.  
 LEFEBVRE.  
 Le FEBVRE DE CHASLE.  
 Le FEBVRE DE LADONCHAMPS.  
 Le FEBVRE DE VULMOND.  
 LEFEUVRE DE LA FALUÈRE.  
 LEFFE DE NOUE.  
 Le FORESTIER.  
 Le FORESTIER DE BOISFROUGER, 2.  
 Le FORESTIER DE LAUMOSNE.  
 Le FOULON DE SAINT-AUBIN DE LA RIVIÈRE.  
 Le FRUGLAIS.  
 Le GAC DE LANSALUT.  
 Le GALLOIS DE HAUTECOURT.  
 De LEGGE.  
 De LÉGIER, 2.  
 De L'ÉGLISE DE FÉLIX, 2.  
 Le GOBIEN.  
 Le GONIDEC DE KERALIC.  
 Le GONIDEC DE Kerdaniel.  
 Le GONIDEC DE PENLAN.  
 Le GRAND.  
 Le GRAS, 3.  
 Le GRAY DE FLÉVY.  
 Le GUALÈS.  
 Le GUALÈS DE LANZION.  
 Le HANTIER DE LA BIZIÈRE.  
 Le HANTIER DE GLATIGNY.  
 De L'HOSPITAL.  
 Le JOLIS DE VILLIERS.  
 Le LIEUR DE VILLE-SUR-ARCE 2.  
 Le LOUREUX DE MARNIÈRE, 2.  
 Le MAÇON DE TRÈVES.  
 Le MARCHAND DE CHARMONT, 2.  
 Le MASTIN.  
 Le MAYE DE MOYSEAUX.  
 Le MELOREL DE LA HAICHOIS.  
 Le MAIRE DE COURTEMANCHE.  
 Le MÉTAER.  
 Le MINTIER, 2.  
 Le MOINE D'AUBERSMÉNIL.  
 Le MOINE DE BOISGAUTIER, 2.  
 Le MOUTON DE BOISDEFFRE, 4.  
 Le NEUF DE TOURNEVILLE.  
 Le NEVVOU DE CARFORT.  
 Le NEVEU DE DUNGY.  
 LENFERNAT.  
 LANFERNAT D'AVROLLES.  
 LENFERNAT DE LA RESLE.  
 Le NOBLE DE BAILLEUL.  
 Le NOIR DE PAS-DE-LOUP.  
 Le NORMAND DE LOURMEL, 2.  
 Le NORMAND DE LA TRANCHADE.  
 Le NORMAND D'ÉTIOLES.  
 Le NOURY DE LA GUIGNARDIÈRE.  
 LÉONARD DE SAINT-CYR, 3.  
 Le PARMENTIER.  
 Le PELLERIN DE GAUVILLE.  
 Le PELLETIER DE MOLANDÉ.  
 Le PELLETIER DE SAINT-FARGEAU, 2.  
 Le PETIT DE BRAUVILLIERS.  
 Le PETIT DE CATILLON.  
 Le PICARD D'AGEVILLE.  
 Le PICARD DE PHÉLIPPEAUX.  
 Le PRÉVOST D'IRAY.  
 Le QUEUX.  
 Le RAHIER DES BORDES DE LA BERGE.  
 Le RICQUE DE ROCOURT.  
 Le ROUGEC DE GUERDAVID.  
 Le ROUX DE FEUGUERAY DE RICARVILLE.  
 Le ROUX DU MINITRY.  
 Le ROUXEAU DE ROSENCOAT.  
 Le ROY D'ALLARDE.  
 Le ROY DE BURY.  
 Le ROY DE BURY D'ANTECOUR.  
 Le ROY DE GRANVAL.  
 Le ROY DE LA TROCHARDAIS.  
 Le ROY DE LENCHÈRE, 2.  
 Le ROY DE LIMEUX.  
 L'ESCALE.  
 De LESCOURS.

- Le SEIGNEUR.  
 Le SÉNÉCHAL.  
 Le SÉNÉCHAL DE CARCADO.  
 De L'ESPÉRANCE.  
 Le SENS.  
 LESGUISÉ D'AIGREMONT.  
 De L'ESPINASSE, 2.  
 De L'ESPINE DE GRAINVILLE.  
 De LESQUEN, 2.  
 De LESQUEVIN.  
 De LESTANG.  
 De LESTENDANT.  
 De LESTRANGE.  
 Le SUEUR DE GIVRY.  
 Le SUEUR DE SURVILLE.  
 Le VALLOIS.  
 Le VASSEUR.  
 Le VENEUR.  
 Le VENEUR DE LA VILLE-CHA-  
 PRON.  
 De L'ÉVÊQUE.  
 LEVESQUE.  
 De LEVESON DE CASTELMUS DE  
 VEZINS.  
 Le VEYER DE BELAIR, 2.  
 Le VICOMTE, 3.  
 Le VICOMTE DE BLANGY.  
 Le VICOMTE DE VILLEGOURIO.  
 Le VIEUX DE CORCELLE.  
 De LÉVIS.  
 De LEZARDIÈRE.  
 LEZIART DE LA VILLORÉE.  
 L'HERMITE DE SAINT-DENIS, 2.  
 L'HOSPITAL.  
 L'HUILLIER DE LA CHA-  
 PELLE, 6.  
 De LICHY.  
 De LIEURAY.  
 De LINIERS.  
 De LISLE DE LA BOUTIGNIÈRE.  
 LISSE DE CARBONNIÉ.  
 LIVET DE BARVILLE, 3.  
 LOAISEL DE VILLEDENEU, 2.  
 De L'OLIVIER DE BONNE, 2.  
 LOMBARD DE COMBLES, 4.  
 LOMBILLON D'ABANCOURT.  
 De LONDEIX DE LA BROUSSE.  
 De LONDEIX DE PUITIGNON.  
 De LONGEAUX.  
 De LONGECOMBE DE THOY.  
 De LANGUEVAL.  
 De LONGUEVAL D'HARAU-  
 COURT, 2.  
 De LONLAY.  
 De LORAS.  
 De LORT.  
 De LORT DE SÉRIGNAN, 2.  
 De LOSTENDE DE RAIGNEFORT.  
 LOUBAT DE BOHAN, 2.  
 De LOUVAIN.  
 LOUVEAU DE LA RÈGLE.  
 LOUVEL DE FRESNE.  
 LOUVEL DE JANVILLE, 2.  
 De LOYAC DE LA BACHELLE-  
 RIE, 2.  
 De LOYSDE LOINVILLE.  
 De LOYNES D'AUTEROCHE.  
 De LUBERSAC.  
 De LUC.  
 De LUILLIER DE ROUVENAC, 2.  
 De LUPPÉ DE BESMEAUX.  
 LUQUET DE GRANGEBEUVE.  
 LURION DE L'ÉGOUTHAIL.  
 De LOWENDAHL.  
 De LYVER DE BREUVANNES, 3.  
 MABILLE.  
 MAC-MAHON DE LEADMORE.  
 MACQUART DE RULLECOURT.  
 De MAILCAMP.  
 MAGNIEN DE SERRIÈRES.  
 De MAGNY DE ROUEMONT.  
 De MAIGNAC.  
 MAILLARD DE BOIS-SAINT-LYS.  
 MAILLARD DE LISCOUET.  
 De MAILLET.  
 De MAILLER.  
 De MALLIEZ.  
 De MAINTENANT.  
 MAIOUL DE SUS-SAINT-LÉGER.  
 De MAGUELONNE DE SAINT-  
 BENOIT.  
 De MALAUZAT.  
 De MARLATIC.  
 De MAGNAN.  
 MALET DE LA FARGE.  
 De MALHERBE, 3.  
 De MALHERBE D'AMANVILLE.  
 De MALHERBE DE GRANCHAMP.  
 De MALLERET.  
 De MALLEVOUT DE VAUMORANT.  
 De MALTZEM, 2.  
 De MALVIN DE MONTAZET DE  
 PACHINS.  
 MAMIELLE DE MARIEULLE.  
 De MANVIEUX.  
 De MARANS, 2.  
 De MARANS DE LA BASTIDE.  
 De MARCASSY.  
 De MARCÉ.  
 De MARCENAY.  
 MARCHA DE SAINT-PIERRE-  
 VILLE.  
 De MARCHANT DE CHARMONT.  
 MARCHANT DE GERMIGNY.  
 De MARCUSSY.  
 De MARESCOT.  
 MARIE DU ROCHER DE COL-  
 LIÈRES.  
 De MARGUENAT.  
 De MARGUERIE.  
 De MARIONNELZ.  
 MARMIESSE.  
 De MARNE.  
 MARQUESSAC DE LA REILLE.  
 De MAROLLES.  
 De MARS.  
 De MARSANGES, 2.  
 De MARTEL, 2.  
 De MARTIN DE BOURDAINVILLE.  
 De MARTIN DE GARS, 2.  
 De MARTIN DE LA BIGOTTIÈRE.  
 De MARTIN DE MARCLENNE.  
 De MARTIMPREY DE CHOISI-  
 MENT.  
 MARTIN DE MONTAUDRY.  
 MATHARL DU CHÉRIE.  
 MASSON DE PERTRÉ D'EGLANS, 2.  
 MASSON DE RANCÉ.  
 De MATHEY.  
 MATHEZON DE KERANOBLE.  
 MATHIS.  
 MATHIEU DE MOULON.  
 MATRA.  
 De MAUBEUGE, 3.  
 De MAUBEUGE DE CHAMPVOISY.  
 De MAUCONVENANT DE SAINTE-  
 SUZANNE.  
 De MAUDUIT D'HAINVILLE.  
 MAUGER.  
 De MAULÉON.  
 MAULÉON DE SAINT-SAUVY.  
 De MAUPEOU D'ABLEIGES.

- MAURAT.  
 MAURICE DE SIERSBERG.  
 MAURY DE LA PEYROUSE.  
 De MAUSSABRÉ.  
 MAUSSABRÉ DE BUSSIÈRE.  
 MAUSABRÉ DE GASTESOURIS.  
 De MAUSSAC.  
 De MAUVISE.  
 MAYAUD DE BOISLAMBERT.  
 MAY D'AUNAY.  
 De MAY DE FONTAFERT.  
 De MÉALET DE COURS.  
 MEAUDRE DE PALLADUC.  
 De MEAUSSÉ.  
 De MEAUSSÉ DE LA RAINVILLE  
 MECFLET DE LA RUETTE.  
 MÉCHINET.  
 MÉDRANO DE BEAULAT.  
 De MÉJANÈS, 2.  
 MÉJANÈS DE LAS COMBETTES.  
 MÉJANÈS DE PUELLOR.  
 De MÉJANÈS DE VEILLAC, 3.  
 De MENGIN DE FONDRAGON, 3  
 De MENGIN DE SALABERT.  
 De MENOÛ.  
 De MONTERGON DE MERGOT.  
 De MECQUENEM.  
 De MERCASTEL.  
 MERLE DE LA GORCE.  
 MÉRIGOT DE SAINTE-FÈRE.  
 MÉRY DE LA CANORGUE.  
 De MÉSAN JEAN.  
 De MESNARD.  
 De MESSEY  
 De MÉZIÈRES DE L'ESPER-  
 VANCHE.  
 MICHEL DE ROISSY.  
 MICHEL DES GUIs.  
 De MICHEL DU ROC.  
 MICHELIS DE VILLARS.  
 MICHON DE VOUGY, 2.  
 MICHON DE PIERRE-CLAU.  
 MIEULET DE RICAUMONT.  
 MILON DE MESME.  
 De MICOUD.  
 MIGNON DE LA MIGNONNIÈRE.  
 MIGNOT DE LA MARTIZIÈRE.  
 MINETTE DE BEAUJEU.  
 De MIQUEL D'USTOU DE SAINT-  
 GENIÈS.  
 De MIRAMBEL.
- MIRE.  
 MISCAULT.  
 De MOGERÈS.  
 MOISSON DE PRÉCORBIN  
 MOKRONOWSKY DE BOGOZIA.  
 De MONCHENU DE TODURE.  
 De MOUCHY.  
 De MONCORPS.  
 Be MONDENARD.  
 MONDENARD DE ROQUELAURE  
 DE LA PASSONNE.  
 De MONDION.  
 De MONDION D'ARTIGNY.  
 Be MONDUZER DE CABANAC.  
 De MONET DE LA MARQUE.  
 De MONFRABOEUF DE RAZAT.  
 MONGEOT D'AGUILLECOURT  
 MONGOET D'HERMONVILLE.  
 De MONTAGNAC.  
 De MONTAGU DE FAVOLS.  
 MONTAGNAC DE CHAUVANCE, 2.  
 De MONTALEMBERT DE CERS, 2.  
 De MONTALEMBART DE VILLARS  
 MONTARBY DE DAMPIERRE.  
 De MONTALIVET.  
 De MONTAUT.  
 De MONTAUT DA SAINT-SÉVIER.  
 De MONTAUNET.  
 De MONTBEL, 2.  
 De MONTCALM DE SAINT VIG-  
 TOR.  
 MONTCHENU DE TODURE.  
 De MONTCHEVREUIL.  
 De MONTEYNARD.  
 MONTET DE LA MOHLIÈRE, 3.  
 De MONTFORT, 3.  
 De MONTGUYON.  
 De MONTI.  
 De MONTIGNY.  
 De MONTLEZUN.  
 De MONTMÉJANE.  
 Le MONTMORENCY-LAVAL, 2.  
 De MONTOLIEU.  
 De MONTPELAT.  
 De MONSAULNIN.  
 De MONTROND, 6.  
 MINIER DE PRILLY.  
 MORARD DE GALLE DE LA BA-  
 YETTE.  
 MORGENG DE TOURVILLE.  
 De MORÉAL.
- MOREL DE LA CARBONNIÈRE.  
 MOREL DE LA COLOMBE.  
 De MORIN DE VOMERAY.  
 MORGUES DE SAINT-GERMAIN.  
 MORGUES DE LANTRAC.  
 MOUTON DE CHABRILLANT.  
 MOROT DE GRÉSIGNY.  
 MOSNY, 2.  
 De MOTHES DE BLANCHE.  
 De MOUCHERON DE FREULLE-  
 MONT.  
 De MOURET DE MONTROND, 2.  
 MOUSSELARD.  
 De MONSIN DE VILLERS.  
 MOUSTOULAC DE LA FAGE.  
 De MOYRIA, 3.  
 De MUN DE SARLABOUS.  
 De MUNG DE LA FERTÉ, 3.  
 De MURAT.  
 De MUSNIER DE LA CONVER-  
 SERIE, 3.  
 De MUSSET DE PATAY, 2.  
 De MUSSEY (*ci-devant Mayeur*).  
 De MYON DE COMBERVAUX.  
 De NAGLE.  
 De NAJAC.  
 De NARGÉ.  
 De NATTES', 4.  
 De NATTES DE NADAILLAN.  
 NEPVEU DE BELLEFILLE, 2.  
 NEYON DE SOISY, 2.  
 De NICEVILLE, 2.  
 De NICEVILLE DE VILLERS, 2.  
 NICOLAS DE LA COSTE.  
 De NOAILLES.  
 De NOEL.  
 NOGERÉE.  
 De NOLLENT DE COULLERVILLE.  
 De NOLLENT DE FATOUVILLE.  
 NOLLET.  
 NOLLET DE LEYPAUD.  
 De NOMPÈRE DE CHAMPAGNY, 2.  
 De NOUËL DE VILLEHULIN, 2.  
 De NOUË.  
 NOURQUER DU CAMPER.  
 De NOVION.  
 De NOYEL DE PARANGES.  
 De NOYEL.  
 De NOYELLE.  
 NOZIÉ DE LA BANDE.

- O CARROL PATRICE.  
 D'ORCEAU DE FONTETTE.  
 O'CONNOR, 3.  
 D'OMS DEL VIVOR DE MONTALT.  
 OMER D'ETAMPES.  
 D'ORCHONTE.  
 ORIEULT DE GRANDMARE.  
 D'ORILLAC, 3.  
 D'ORTOMAN.  
 D'ORNANO.  
 D'ORVILLE D'ANGLURE, 2.  
 OUDEAU D'ESCOURT.  
 OUDAN.  
 De PACARONY DE BERTHE-  
 NOUVILLE.  
 PAIGNON DE LA BORIE.  
 De PAILLARD D'HARDIVIL-  
 LIERS, 3.  
 PANEVÈRE DE LA JUGIE.  
 De PAGANY.  
 De PANTHOU.  
 PANTIN DE LANDEMONT.  
 PAPON DE BRUEIL.  
 PARAVICINI.  
 PARCHAPPE.  
 PAREL D'ESPEYRAT DE LA CHA-  
 TONIE, 2.  
 PARENT DE LANOV.  
 PARENT-DE-SAINT-ORIEN.  
 De PARFOURU DE JOUVEAUX.  
 De PARISOT.  
 PARSCAU DU PLESSIX.  
 PASQUET.  
 PASQUET DE LA REVANCHÈRE.  
 PASQUET DE SALAIGNAC, 2.  
 PATISSIER DE LA FORESTILLE.  
 PATRAS DE CAMPAIGNO.  
 De PATTRIZZI.  
 PATRONNIER DE GANDILLAC.  
 De PATY.  
 De PAVIOT.  
 PÉCAULD.  
 PÉCAULD DE CHANGIN.  
 PÉCAULD DE LARDERET.  
 De PECHPEYROUDE BEUCAIRE  
 De PÉHU, 3.  
 De PÉLISSIER DES GRANGES.  
 De PELLEGARS DE MALORTIE, 2.  
 PELLEGRIN DE LESTANG.  
 PELLETIER DE LIANCOURT.  
 De PENGUERN.  
 De PERCY.  
 De PERCIN.  
 De PERCIN DE MONTGAILLARD.  
 PÉPIN DE BELEISLE.  
 De PERNON.  
 PERNOT.  
 De PERRACHE D'AMPUS, 3.  
 PERRAULT.  
 PERRAULT DE MONTREVOST, 2.  
 De PERRIN.  
 PERRIN DE CHABRILLES DE  
 DE LENGARY.  
 PERRIN DE LA BESSIÈRE.  
 PERSON DE GRANDCHAMP, 2.  
 De PERUCCA DE BARTES.  
 De PÉRUSSE D'ESCARS.  
 PETIT DE LA BORDE, 2.  
 PETIT DE LA BORDE DE MÉ-  
 ZIÈRES.  
 PETIT DE VONCOURT.  
 PÉTREMONT DE VALAY.  
 PÉTRICONI.  
 De PEYROTTE DE SOUBÈS.  
 PEYTE DA MONTCABRIÉ.  
 De PHELINES DE VILLERSFAUX.  
 De PLUVIER DE SAINT-MICHEL.  
 PICON D'ANDREZEL.  
 PICCOT DE PECCADEUC.  
 PICOT DE BAZUS.  
 PICOT DE MORAS, 2.  
 De PICQUOT DE JUILLAC.  
 PICQUOT DE MAGNY.  
 PIDOUX DE MONTANGLAUST.  
 De PIÈRES, 2.  
 De PIERRES.  
 De PIERRE DE BRIE.  
 De PIERRE DE PUYGREFFIER.  
 De PIERREPONT.  
 PIGLON DE BOCREGNOULT, 2.  
 PILLOTE DE LA BARROLIÈRE.  
 PINAULT DE BONNEFONDS, 3.  
 PINEAU DE VIENNAY.  
 De PINS, 2.  
 PIOGER DE RETONVAL.  
 PIOGER DE SAINT-PEREUR.  
 De PIOLENC, 2.  
 PIQUET DE LA HOUSSETTE.  
 PLAISANT DE BOUCHIAT DE  
 CHAUNAT.  
 De PLANTADE.  
 De PLANCHETTE DE PICGON.  
 De PLUMENT DE BAILLAC.  
 De PLUNKETT.  
 PLUVIER DE SAINT-MICHEL.  
 De PODENAS.  
 De POILVILAIN DE CRÉNAV.  
 De POILVILAIN DE MISOUARD, 2.  
 De POGNAT.  
 De POIRSON.  
 De POLASTRE.  
 De POLERUZKI.  
 De POLIGNAC.  
 De POMPERY.  
 De PONS.  
 De PONSONAILLE DE GRISOLS  
 DU CHASSAN, 2.  
 De PONTBRIANT.  
 De PONTEVÈS, 2.  
 De PONTEVÈS-LA-FOREST.  
 PONTUAL DE VILLERAULT.  
 PORET.  
 PORET DE BLOSSEVILLE.  
 POTIER DE QUESNEY.  
 POULAIN DE MAUNY, 2.  
 POUILLAIN DE BRUSTEL.  
 POUILLAIN DE LA FORESTRIE.  
 De POURCHERESSE DE FRAI-  
 SANS.  
 De POURROYS DE QUINSO-  
 NAS.  
 POUSSINEAU DE VANDŒUVRE, 2  
 POUY.  
 De PRA DE PESEUX.  
 De PRADES DE LA VALETTE.  
 De PRÉPETIT.  
 De PRESSAC.  
 De PRESSAC DE LIONCEL.  
 PRÉVERAND DE SONNEVILLE.  
 De PRÉVOST DE LUMIAN.  
 PRÉVOST DE SAINT-VINCENT.  
 PRÉVOST DE TRAVERSAY, 4.  
 De PREZ D'ANDRIVON DE LA  
 QUEUE, 2.  
 PRIEUR DE ROCQUEMONT.  
 De PRINCÉ DE MELLÉ.  
 De PRUINES.  
 PUJO DE LABATUT DE LEN-  
 GROS.  
 De PUJOL.  
 PUNJET DE CAVENSAC, 2.

- PUNJET DE MONTFORT.  
 De PURGOLT DE LOVENHARDT.  
 De PUTTECOTTE DE RENNEVILLE, 2.  
 De PUY-GREFFIER.  
 PUYOU DE POUVOURVILLE, 2.  
  
 QUARRÉ D'ALIGNY.  
 QUARRÉ DE CHELERS.  
 De QUAREBARBES, 2.  
 De QUÉLEN DU PLESSIS.  
 QUÉLO DE CADOUZAN.  
 De QUERELLES, 2.  
 QUEUX.  
 QUEUX DE SAINT-HILAIRE.  
 QUIEFDEVILLE.  
 De QUINQUÉRAN DE BEAUJEU.  
  
 De RHAUDY.  
 RADO.  
 De RAGUET DE FOSSÉ.  
 De RAGUET DE LIMAN, 2.  
 De RAILLARD DE PRAUTHOY.  
 RAITY DE VITRÉ.  
 De RAIMOND DE LA NOUGARÈDE, 3.  
 De RAYMOND DE LASBORDES.  
 RAMFRÉVILLE DES NOYERS.  
 RANCHER.  
 RANDENRAEDT DE MANDRE DE MONTUREUX.  
 De RANGUEIL DE POPINCOURT.  
 RANDON DE GROLLIER.  
 De RASSENT.  
 De RASTEL DE ROCHEBLAVE.  
 RAULIN DE BELVAL, 4.  
 RAULLIN DE GUEUTEVILLE.  
 De RAXIS DE FLASSAN, 3.  
 RAYMOND HISMÉDON DE BÉRANGER.  
 De RAZES.  
 REDON DE LA PUJADE, 2.  
 De REGNAUD ALLEMAND DE BELLECIZES.  
 De REGNIER DE LA MOTTE.  
 De REGNIER DE ROHAULT, 2.  
 RÉMÉON DE LONGUEVAU.  
 RÉMÉON DE THORIGNY.  
 RÉMOND DU MESNIL.  
 RÉMOND DE SAINT-LOUP.  
 RENARD DE SAINT-MALO.  
  
 De RENTY, 2.  
 De REGUISTOU D'AUTEVILLE.  
 De RESSEGUIER.  
 De REVIERS.  
 De REVIERS DE MAUNY, 2.  
 De REYNACH.  
 REYNAUD DE MONTS, 2.  
 De RIBIER DE LAIRE.  
 RICHARD DE BATILLY, 2.  
 RICHARD DE BÉLIGNY.  
 RICHARD DE CASTELNAU.  
 RICHARD DE LA BERTONALIÈRE.  
 De RICHERY D'ALLONS.  
 De RICHOUFZ.  
 De RIDOUET DE SANCÉ, 2.  
 De RIGAUD DE VANDREUIL.  
 RIGNAC.  
 De RIGOT DE MONTJOUX, 3.  
 RIOLS.  
 De RIOM DE PRADT, 2.  
 RIVOLS DE LADEVÈZE.  
 De RISON.  
 De RIVIÈRE DE RIFFARDEAU.  
 De RIVOLLE.  
 De ROBERT.  
 ROBERT DE CHATEAUNEUF DU MOLARD, 2.  
 De ROBERT DU CHATELET, 2.  
 ROBERT D'ÉSCRAGNOLLE.  
 ROBERT D'HURCOURT.  
 ROBERT DE LA RIVIÈRE.  
 ROBIU DE COULOGNES.  
 ROBINEAU DE SAINT-RÉJAN.  
 ROBINET DE PLAS, 2.  
 ROBIAU DE TROGUINDY.  
 De ROCHE DE CAVILLAG.  
 ROCHETTE DE MALAUZET.  
 ROYHON DE VORMESEILLE.  
 De RODAIS.  
 De RODAREL DE SEILHAC.  
 De ROHAN-GUÉMÉNÉE.  
 ROLLAND DE RENGERVÉ.  
 De ROMANET DE ROSAY.  
 De ROMÉ.  
 De RONNAY.  
 ROQUARD, 2.  
 De ROQUES.  
 ROQUE DE CORBOIRE.  
 ROQUE DE FOURCHAUD.  
 De ROQUEFEUIL, 4.  
  
 De ROQUEFEUIL D'AMBER.  
 De ROQUELAURE DE POMPIGNAC.  
 De ROQUEMAUREL.  
 De ROQUEVERT.  
 ROSE.  
 De ROSIÈRES DE SORANS.  
 Du ROSSEL.  
 ROSSEL DE CERCY.  
 De ROSSEL DE FONTARÈCHES.  
 De ROSSET DE FLEURY, 2.  
 De ROTHE DE NUGENT.  
 De ROSSI.  
 De RONCY.  
 De ROUEN DE BERMINVILLE.  
 DE VALLIQUERVILLE.  
 De ROUEL DE BOISMASSOT.  
 De ROUIN.  
 ROUGEAT.  
 ROUGEOT DE MONCRIF.  
 De ROUGEMONT.  
 ROUGIER.  
 ROUILLÉ DU GOUDRAY.  
 ROUSSEAU DE SAINT-AIGNAN.  
 ROUOT.  
 De ROUX D'ARBAUD, 2.  
 ROUX DE BONNEVAL.  
 De ROUX DE MORGES.  
 ROUX DE ROGNON DE ROCHELLE, 2.  
 ROY DE LA CHAISE.  
 ROY DE PANLOUP.  
 ROYER DE FONTENAY.  
 ROYER DE FONTENAY DE DONNEMARIE, 2.  
 RUAUT.  
 RUAYS.  
 RUAYS DE LA SAUVAGERIE.  
 De RUEL DES LANDAIS.  
 De RUOLZ.  
  
 De SABATER.  
 De SABREVOIS.  
 De SABINET.  
 SAGET.  
 De SAGEY.  
 SAGEUZ DE BREUVERY.  
 SAINCTIGON.  
 De SAINCTON, 2.  
 De SAGLES DE SARCÉ.  
 De SALM-SALM.

- De SAINT-CRIGQ, 2.  
 De SAINT-CYR.  
 De SAINT-DÉLIS.  
 De SAINT-FÉLIX.  
 De SAINT-JUST D'ANTINGUES.  
 De SAINTE-GRESSE.  
 De SAINT-LÉGER.  
 De SAINT-LÉGIER DE BOIS-  
 ROND D'ORIGNAC.  
 De SAINT-LÉGIER DE LA SAUS-  
 SAYE.  
 De SAINT-MAURIS, 3.  
 De SAINT-OURS DE LUSSAC.  
 De SAINT-PAER DE CARLAC, 2.  
 De SAINT-PÉ.  
 De SAINT-PEZRAN.  
 De SAINT-POL DE VILLEDIEU.  
 De SAINT-PRIVÉ.  
 De SAINT-SAUVEUR.  
 De SAINTE-HERMINE, 2.  
 De SAINT-SIMON.  
 De SAINT-SIMON ROUVRAY DE  
 CENDRICOURT.  
 De SAINT-VICTOR.  
 De SALHA.  
 De SALIGNAC.  
 De SALIN DE NIAR.  
 De SALIS.  
 De SALLEMARD.  
 De SALVERT.  
 De SANCHELY DE MASCAR-  
 VILLE.  
 SCINDRET DE TRIANON.  
 De SANGLIER.  
 SANGUIN DE LIVRY.  
 SANZILLON.  
 SAQUIS DE TOURÈS.  
 De SARCÉ, 2.  
 SARCILLY.  
 De SARIAC.  
 SARRAU D'ARASSE.  
 SARRAZIN DU CHAMBONNET.  
 SARRAZIN DE LA DEVISE.  
 De SARRIEU DE LA JANCE.  
 SARS.  
 De SARTIGES DE SOURNIAC.  
 De SAULMIN DE PLEISSAC.  
 De SAUVAGE D'EYQUERN.  
 De SAUVAN D'ARAMON.  
 De SAUZAY.  
 SAVATTE DE GENOUILLE.  
 SAVATTE DE LA RESSONNIÈRE.  
 SAVIGNAC DE VAUX.  
 De SAVONNIÈRE.  
 Chevalier de SAXE.  
 De SCHAWEMBOURG.  
 De SCHWILGUÉ, 2.  
 SÉGAUD DE L'ÉSTANG.  
 SCOURION DE BEAUFORT.  
 De SÉGUIN DE CABASSOLLE.  
 De SÉGUIN DE PIÉGON, 2.  
 De SÉGUINS, 2.  
 De SÉGUIN DE PAZZIS D'AUBI-  
 GNAN.  
 De SÉGUR DE CABANAC, 2.  
 De SÉGUR DE MONTAZEAU, 5.  
 SEIGNEUR.  
 De SELVE.  
 De SENAUT.  
 De SENS DE MORSAN.  
 De SERAN D'ANDRIEU.  
 De SERRE.  
 De SERRECAVE.  
 De SERS D'AULIX.  
 De SÉVERAC DES JUGES.  
 SÉVERAC DE SÉGUR.  
 De SEYTURIER.  
 SIBERT DE CORNILLON, 2.  
 SIGAUD DE LESTANG.  
 De SIGNY.  
 De SILLY, 2.  
 De SIMONI.  
 De SIMONÉ DE BROUTIÈRE, 2.  
 SIMONI DE PÉTRICORNI, 2.  
 SIOCHAN DE KERSABIEC, 3.  
 SIREDEY DE PRÉFORT.  
 De SIRESMÉ.  
 De SABINATZ.  
 De SOLAGES.  
 SOLAN DE SABOULIERS.  
 De SORET DU TILLEUL.  
 SOUCHET D'ALVIMART, 2.  
 SOUFFRAIN.  
 SOUQUET DE LA TOUR.  
 De SPADA.  
 SPINETTE.  
 SUALEZ D'AULAN.  
 De SUC DE SAINT-AFRIQUE.  
 De SURIREZ DE SAINT-REMI.  
 De SUZANNET.  
 De TABOURET DE CRESPIY, 2.  
 TAILLANDIER DE ROUVILLE.  
 TAILLEVIS DE JUPEAUX, 2.  
 De TALLEVAST DU PRÉ.  
 De TALARU.  
 De TANE.  
 De TAHUREAU.  
 TARTEREAU DE BERTHEMONT.  
 De TASCHER.  
 TASCHEREAU DES PICTIÈRES.  
 De TAURIAC, 2.  
 TAVEAU DE MORTEMER.  
 TAILLÉ DE LAUBRAY, 3.  
 TEILLÉ DE VAURY.  
 De TEMPEST.  
 De TERMES.  
 De TERRASSON DE VERNEUIL, 2.  
 TESTAS DE FOLMONT, 2.  
 TESTE DE SAINT-DIDIER.  
 De TEXIÈRES DE BOISBER-  
 TRAND.  
 De TEYSSIÈRES DE MIREMONT.  
 THABERT DE LA VRILLAYE.  
 De THÉZAN.  
 De THÉZAN DE LUC.  
 THIBALLIER DE DOMMARIE.  
 THIBAUT D'ALLERIT.  
 THIBAUT DE NOBLET DE LA  
 ROCHETULLON.  
 THIBAUT DE PIERREUX.  
 THIERRY, 2.  
 THIERRY DE LA COUR.  
 De THIEULIN.  
 De THIEULIN DE SAINT-VIN-  
 CENT.  
 De TIRCUY DE CORCELLES.  
 THIRAT.  
 THIREL DE GENNETÉ.  
 De THOMAS D'ARNEVILLE.  
 THOMASSIN.  
 De THOMASSY.  
 THOREAU DE LA MARTINIÈRE.  
 THOREAU DES ROCHES.  
 De THOUVENIN D'AMONVILLE, 2.  
 THOUVENOT DE FLEURY.  
 TUBERT DE LA VRILLAYE.  
 De THUMERY, 2.  
 De TILLY.  
 De TILLY DE PRÉMONT, 2.  
 De TIMBRUNE-VALENCE.  
 De TIREMOIS.  
 De TISSENIL D'ANVAUX.



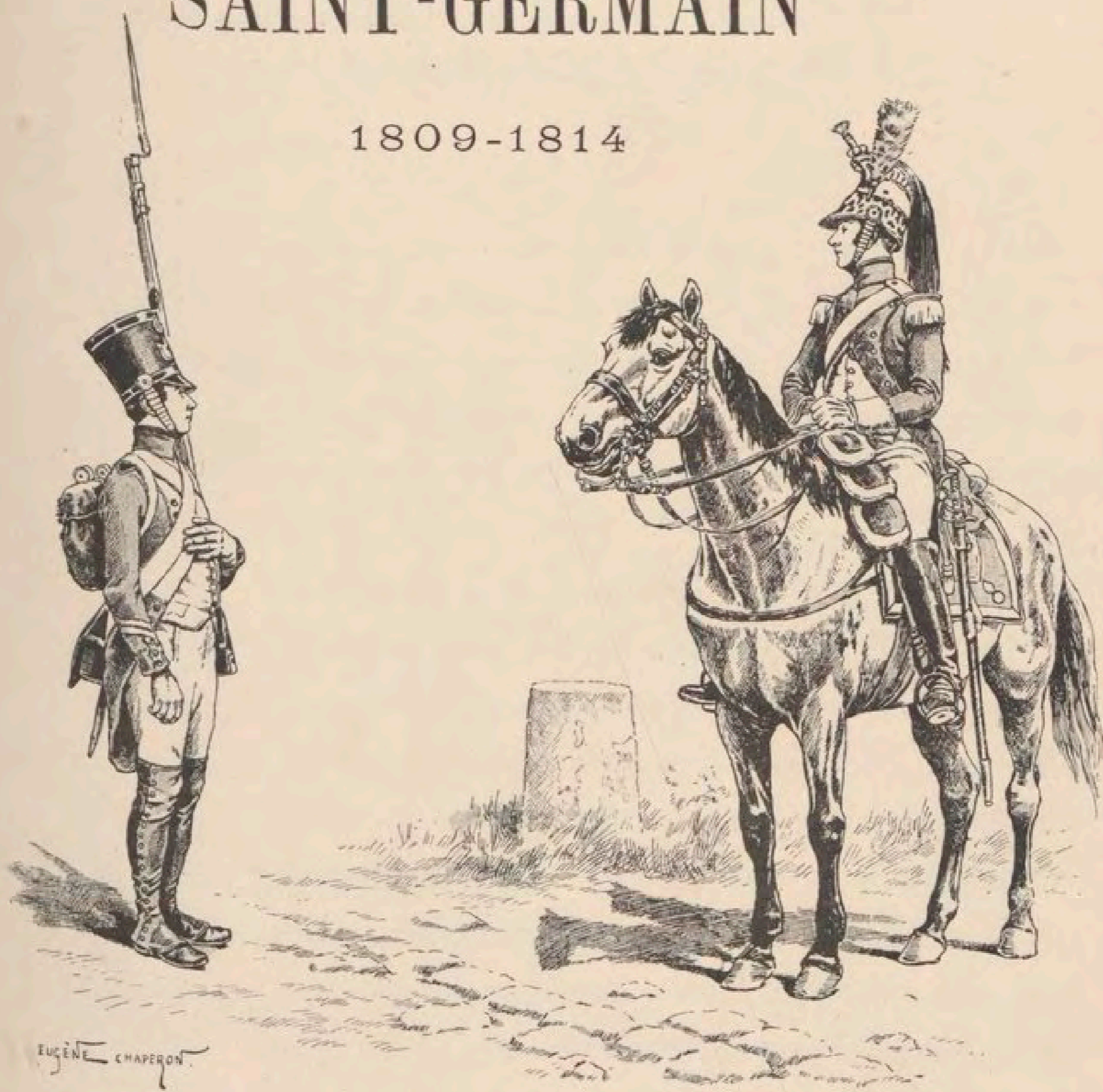
- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p>De TORCY.<br/>De TOULLIÈRES.<br/>De TOULOUSE LAUTREC DE<br/>MONFLA.<br/>De TOURNEMINE, 2.<br/>TOUZALIN.<br/>TOYTOT.<br/>TRANCHARD DE LA VERGNE.<br/>TRIE DE PILLAVOINE.<br/>TRION DE MONTALEMBERT.<br/>De TRÉMAULT.<br/>TRÉMOLET DE LA CHEYSSERIE.<br/>TRETON DE VAUJUAS.<br/>De TRÉPEZEC.<br/>De TSCHOUDY, 3.</p> <p>D'UMIÈRES D'ORMEIRAS.<br/>D'URRE DE MOLANS.<br/>D'UHART.</p> <p>De VALBRUNE.<br/>De VALLES, 2.<br/>De VALLEAUX.<br/>VALENTIN AVICE.<br/>De VALLIÈRES.<br/>De VALORY, 4.<br/>De VANDEL, 2.<br/>De VANEL.<br/>De VANEL DE LISLEROY.<br/>De VANSAY DE CONFLANS.<br/>De VARANGE.<br/>De VARENNES, 2.<br/>De VAROQUIER.<br/>De VASCONCELLE.<br/>De VASSAL DE LA GARDE, 2.<br/>De VASSAL DE MONTVIEL.<br/>De VASSAL DE RIGNAC.<br/>De VASSART, 2.<br/>De VASSAUX, 2.<br/>De VATHAIRE DE GUERCY.<br/>De VAUCOCOURT.</p> | <p>De VAULEROIS DE NEUFLIZE.<br/>VAUFLEURY DE LA DURAN-<br/>DIÈRE.<br/>De VAUGRIGNEUSE.<br/>De VAULX D'ACHY.<br/>De VAVERAY DE MÉNONVIL-<br/>LE, 2.<br/>De VAUX.<br/>De VAVINCOURT.<br/>VAUDEPONT DE RIVIÈRE.<br/>De VEILHAN.<br/>De VENDIÈRES DE GAUMONT.<br/>VENDEMOIS DE FONTAINE, 2.<br/>De VENOIX DE GARENCELLE.<br/>VERDELON.<br/>De VERDONNET.<br/>VERDUN DE BALLANT, 2.<br/>VERNIER DE BYANS.<br/>De VERNON.<br/>De VERNOU DE BONNEUIL.<br/>De VERRIÈRE.<br/>De VERTEUIL, 3.<br/>De VEZIER DE LA MARRE.<br/>De VÉSIAN.<br/>De VEYLE DE PIONINS.<br/>VIART DE CHALVOSSON, 2.<br/>De VICHY, 2.<br/>De VIDAL.<br/>De VIDRANGES.<br/>VIÉNOT DE VAUBLANC, 3.<br/>VIGIER.<br/>VIGNON DE BARGNOUX DE SER-<br/>VASCA.<br/>De VILLACENCI DE CASTRIES, 2<br/>De VIGUIER DE GRUN.<br/>De VILLAUCOURT.<br/>De VILLEBOIS.<br/>De VILLEDON, 2.<br/>VILLEDON DE GOURNAY.<br/>VILLEDON DE SANSAY.<br/>De VILLÈLE, 2.</p> | <p>De VILLELONGUE, 3.<br/>VILLELONGUE DE GUIGNICOURT.<br/>VILLELONGUE DE NACRAN.<br/>VILLELONGUE DE NOIRAN.<br/>VILLENUEFVE DE COUÉ.<br/>De VILLENAUT.<br/>De VILLEMOUNE DE LA RIBBE.<br/>De VILLENEUVE D'ESCLAPON, 2.<br/>De VILLERCAU, 2.<br/>De VILLERS AU TERTRE, 2<br/>De VILLIERS.<br/>De VILLIERS D'HERBIGNY.<br/>De VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.<br/>De VINEZAT.<br/>De VINCENT.<br/>De VINS DE MUSNÈGRE.<br/>De VENTIMILLE DU LAC.<br/>VISDELOU DE LISCOUET.<br/>De VIOLAINE.<br/>De VION DE GAILLON.<br/>VISDELOU DE BÉDÉE.<br/>De VIRGILE.<br/>VITIER, 2.<br/>De VISSAGUET.<br/>De VITRAC DE VANDIÈRES.<br/>De VOISINS, 3.<br/>VOISINS DE BRUGAIROLLES.<br/>VOLLANT DE BERVILLE.<br/>De VASSEY, 2.</p> <p>De WASSERVA, 3.<br/>De WAVRANS.<br/>VITASSE DE VERMANDOVIL-<br/>LERS.</p> <p>De Y-D'ESPINOY.</p> <p>ZEDDES.<br/>ZOLLER.<br/>De ZURLAUBEN.</p> |
|---|--|--|



L'ÉCOLE DE CAVALERIE  
DE

SAINT-GERMAIN

1809-1814







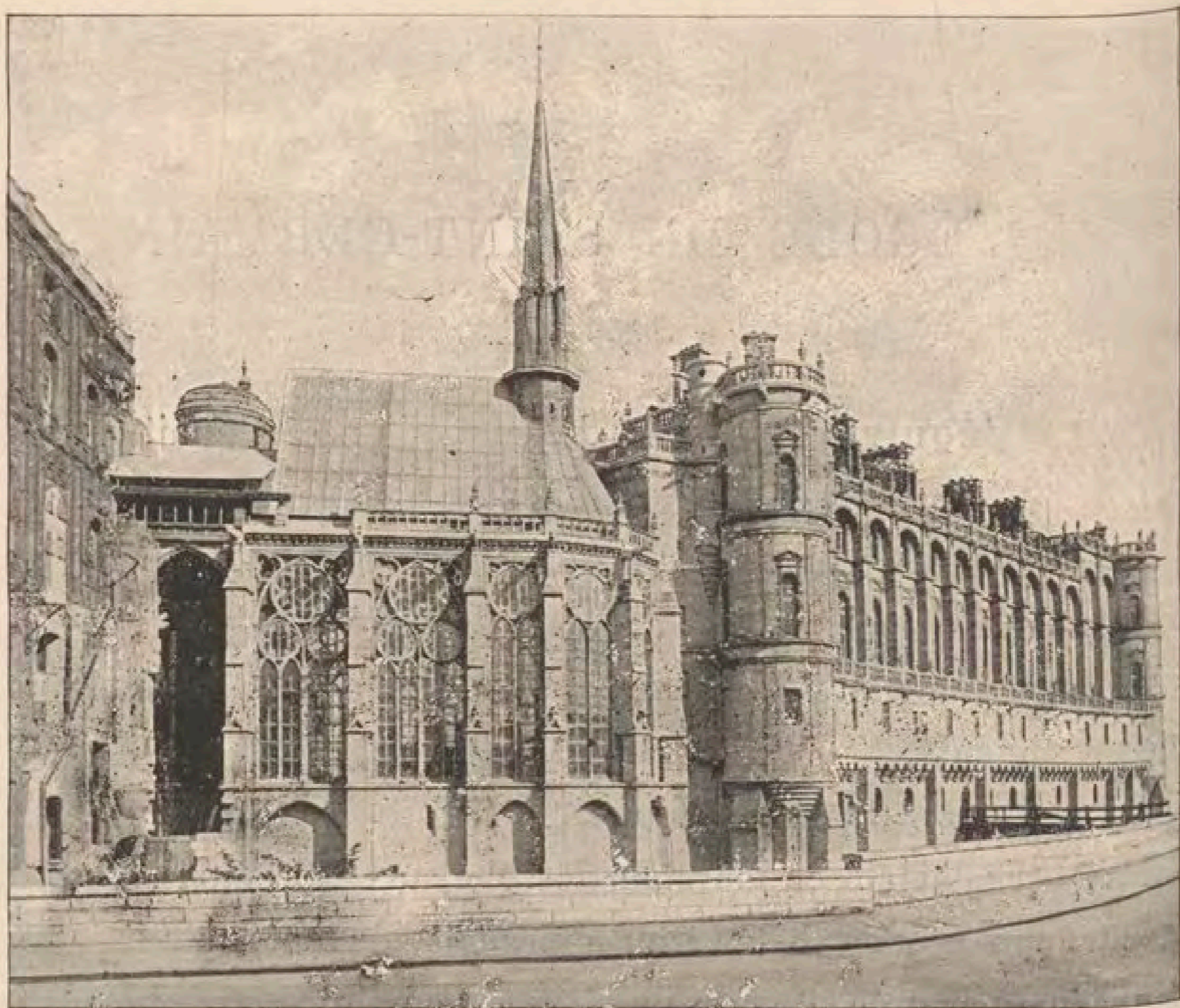
## L'ÉCOLE DE SAINT-GERMAIN

**L'**ÉQUITATION fine et délicate qu'on pratiquait à l'École de Versailles ayant disparu avec la Révolution, il se fonda une nouvelle école que l'on peut appeler avec raison, ainsi que je l'ai déjà dit, école de circonstance, car il ne s'agissait plus alors que de former à la hâte des instructeurs pour nos régiments.

L'équitation de cette époque consistait donc, à peu d'exceptions près, à laisser marcher les chevaux librement. Une fois assuré sur la selle, le cavalier apprenait souvent, autant par instinct que par préceptes, la manière de conduire son cheval, fermant les jambes pour le faire marcher, tirant la bride pour l'arrêter ou diminuer sa vitesse ; il laissait flotter les rênes quand il allait à peu près selon son désir.

Il faut avouer qu'un enseignement semblable est fait pour dégoûter les jeunes gens et que l'élève doit posséder un vif amour de l'équitation, une persévérance à toutes épreuves et une grande facilité pour devenir écuyer avec de tels éléments. C'est cependant avec cette équitation aussi peu savante, dans laquelle souvent l'instinct faisait tous les frais, que nos armes firent le tour de l'Europe.

Napoléon, en homme qui connaissait son métier, tout en ayant fait des prodiges avec cette cavalerie, reconnut bien vite que cet état de choses ne pouvait durer, et, pour y remédier, il voulut faire pratiquer de bonne heure l'équitation à la jeunesse.



CHATEAU DE SAINT-GERMAIN

Et, en même temps qu'il réorganisa les haras, pour assurer des remontes à sa cavalerie, il institua, par décret du 8 mars 1809, l'École militaire de Saint-Germain.

Le château de Saint-Germain était mis à la disposition du ministre de la guerre, pour y faire les réparations et les arrangements nécessaires, ainsi qu'une somme de 300,000 francs pour la construction du manège et de la carrière.

L'empereur attachait une grande importance au manège.

tout en étant très partisan des modifications apportées à l'équitation par les écuyers militaires, le colonel d'Auvergne, le baron de Bohan, Mottin de la Balme et Melfort.

Il savait qu'il fallait rendre le cheval pratiquement commode et l'habituer graduellement au service auquel on le destinait. La question était donc, avant tout, de l'assouplir et de l'équilibrer, afin d'être bien porté sur son rein, de le faire léger à la main, obéissant aux jambes, pour le diriger, changer sa direction ou l'arrêter brusquement, afin de parer à temps à toutes les éventualités qui pouvaient surgir sur un champ de bataille. Il voulait qu'on fasse à la fois l'éducation de l'homme et du cheval, en les mettant à même, tous les deux, l'un d'exiger un service auquel l'autre était rendu propre.

C'est dans ce but que le crédit de 300,000 francs, primitivement accordé, fut, sur la demande du ministre de la guerre, duc de Feltre, porté à 586,000 francs, et, le 17 mai 1809, Napoléon signa, à Schoenbrunn, le décret d'organisation de l'École spéciale de cavalerie de Saint-Germain, dont voici les différents articles :

« ARTICLE PREMIER. — L'École militaire de cavalerie, créée par notre décret du 8 mars, sera composée de 600 élèves et d'un état-major chargé de leur police et de leur instruction.

ART. 2. — L'état-major comprendra un général de brigade, un colonel ou un major commandant en second, un administrateur comptable, deux chefs d'escadrons, deux adjudants-lieutenants de cavalerie, deux capitaines d'infanterie, un lieutenant d'artillerie à cheval, un quartier-maître trésorier, quatre professeurs de mathématiques, quatre professeurs d'histoire et de géographie, deux professeurs de belles-lettres, deux professeurs d'administration militaire, deux écuyers, deux sous-écuyers, deux professeurs d'art vétérinaire, deux maîtres d'escrime, un médecin, un chirurgien, un aumônier bibliothécaire.

En outre seront attachés à l'École : un artiste vétérinaire pour les chevaux malades, un maître tailleur, un maître sellier, un maître culottier, un maître bottier, six trompettes et un brigadier trompette.

Le nombre des piqueurs, palefreniers, maréchaux ferrants et agents divers sera en raison des besoins du service journalier de l'École de cavalerie.

ART. 3. — Les élèves seront partagés en deux escadrons, chacun à trois compagnies. Chaque compagnie à 100 hommes, avec un maréchal des logis-chef, un maréchal des logis; un brigadier-fourrier et huit brigadiers.

ART. 4. — Énumération des professeurs cités ci-dessus.

ART. 5. — Le règlement de Saint-Cyr servira provisoirement.

ART. 6. — Il y aura un conseil d'administration.

ART. 7. — Il y aura un commissaire des guerres. »

C'est ainsi que l'École de Saint-Germain fut et resta organisée jusqu'au mois d'août 1814.

Aussitôt le décret d'organisation promulgué, le colonel Maurice, commandant l'École d'équitation de Versailles, reçut l'ordre de faire conduire à Saint-Germain, pour les premiers besoins de l'instruction, les chevaux, les palefreniers et tout l'attirail nécessaire.

Les élèves, admis à l'école militaire de Saint-Germain, durent être âgés de seize à dix-huit ans, avoir 4 pieds 10 pouces de taille au moins, avoir terminé leurs études et leurs humanités et connaître l'arithmétique entière et la géométrie jusqu'aux plans inclusivement.

L'intention de l'empereur était d'attirer à cette école les jeunes gens appartenant aux familles nobles et riches : en élevant la pension à la somme de 2,400 francs, il empêchait tout mélange qui aurait pu les offusquer et les éloigner. Voulant donner un

avantage aux élèves du Prytanée de la Flèche, qui avaient du goût pour l'arme de la cavalerie, il autorisa leur entrée comme pensionnaires à l'École de Saint-Germain au prix de 1,500 francs. Puis, le 11 décembre 1809, il revint sur sa première décision de n'y admettre aucun boursier. Seulement, un tiers des places fut réservé à ces mêmes élèves et aux fils de militaires élevés dans les lycées.

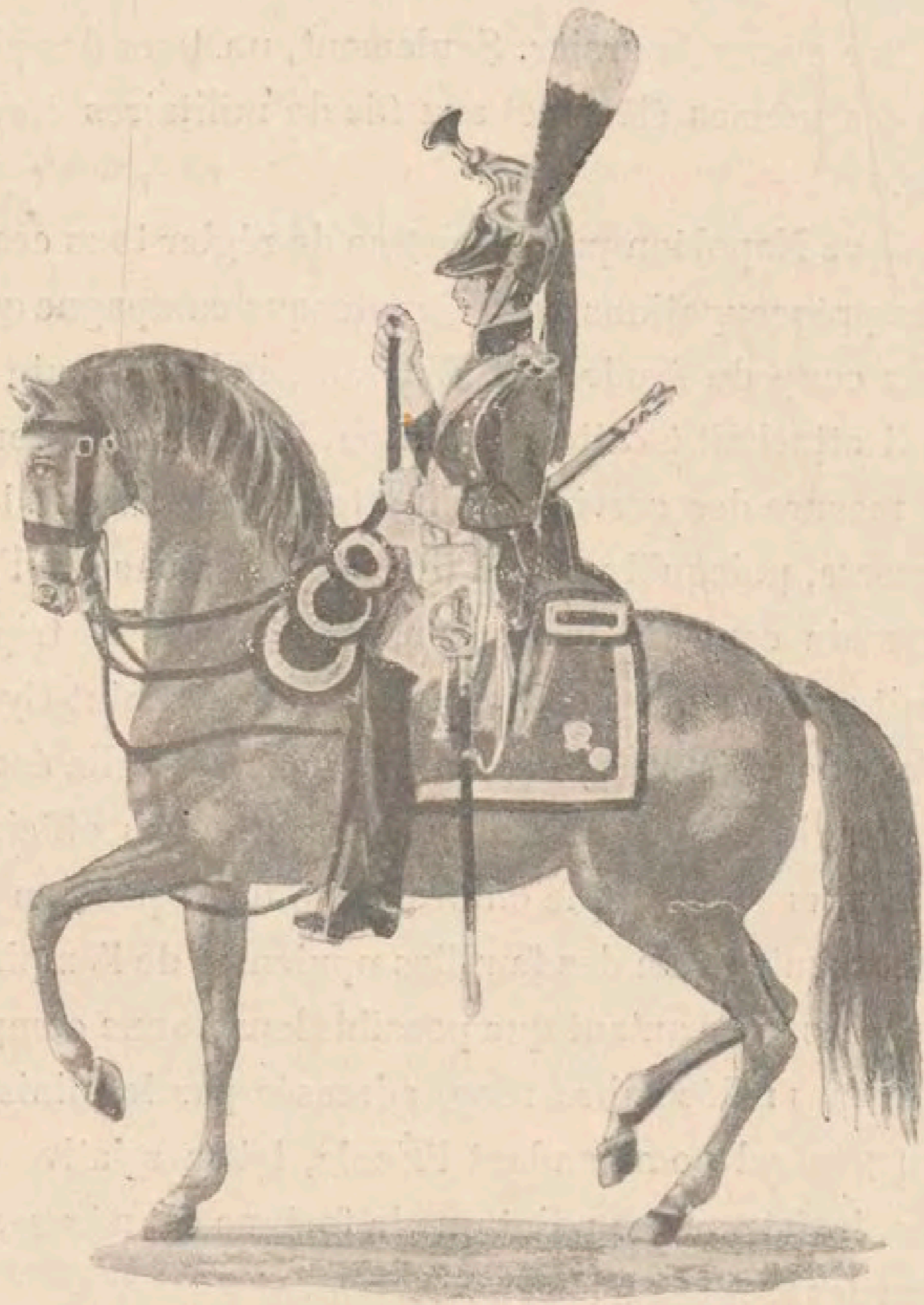
Le soin que Napoléon prit lui-même de régler tous ces détails, malgré les préoccupations de la gigantesque campagne qui devait aboutir au coup de foudre de Wagram, indique toute l'importance qu'il attachait à cette institution, l'espoir qu'il fondait sur elle et la mesure des services qu'il attendait de sa cavalerie pendant la guerre, puisqu'il voulait tirer, tous les ans, de l'École de Saint-Germain cent cinquante sous-lieutenants, le triple de ce que fournit aujourd'hui à cette arme l'École de Saint-Cyr.

Un séjour de trois ou quatre années dans une telle école attestait, en outre, la volonté d'inculquer à ces jeunes officiers l'instruction la plus solide, et le chiffre élevé de la pension celle de ne les puiser qu'au sein des familles opulentes de l'empire et, par ce moyen, d'assurer autant que possible leur bonne composition : Une lettre du 11 décembre 1809, adressée par le ministre de la guerre au général commandant l'École, lettre relative au choix des élèves, insiste sur ce point que la fortune est nécessaire pour servir dans les troupes à cheval.

L'état-major de l'école ne put être nommé que le 8 août, à la fin de la campagne de 1809, à laquelle avait pris part le ministre de la guerre lui-même et d'où il revint avec le titre de duc de Feltre. Le commandement de l'École fut confié au baron Clément de la Roncière, général de division. Le baron Brunel, colonel du 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs, eut le commandement en second. Ces deux officiers supérieurs étaient chacun amputés d'un bras.



Les maîtres écuyers étaient au nombre de quatre, dont deux écuyers, Desoffy et Dutertre, et deux sous-écuyers, Bourlon et Cordier. Valois fut seul nommé professeur d'hippiatrique.



ÉLÈVE DE SAINT-GERMAIN

Le premier décret d'admission porte la date du 17 septembre 1809. Il comprend 45 candidats, dont 10 venus de l'École de Saint-Cyr. Le deuxième décret est du 30 septembre suivant. De grandes familles de France, de Hollande, de Belgique et de l'Italie répondaient aux vœux de l'empereur, et les contrôles de



MADemoisELLE DE LA VALLIÈRE



l'École, à ses débuts, enregistrent parmi les élèves admis à suivre les cours les étrangers suivants :



LE GÉNÉRAL CLÉMENT DE LA RONCIÈRE

D'Hoene-Steenhuyse, Lamelink, Picke, Schoormann, Vandehagen, Vanheerbrouck, Wurbouck, Ghyland de Meeren, Elz-Rubenach, Cattaneo, Adorno, Durazzo, Doria, Taparelli-Alezio, Barberini, Sciamanna, etc., etc.

Parmi les noms français figurent Lacroix de Ravignan, Maublanc de Chiseuil, de Saint-Chamans, de Mailly, fils du maréchal de France guillotiné en 1793; de Chalendar, général de division; de Clermont-Tonnerre, de Clermont-Mont-Saint-Jean, Barbeyrac de Saint-Maurice, de la Vieuville, de Bois-le-Comte, général de division; de Suleau, ancien préfet, sénateur; de Vaux, de Rilliet, généraux de division; Noël, général de division; Passy, ancien ministre des finances; baron Vincent, sénateur; Pellion, général de division; Berryer, général de brigade; de Neuilly, général de brigade; de Colbert, de Brissac, de la Rochefoucauld, de Mornay, de Montesquieu, de Lévis, de Morel, général de brigade; de Contades, de Bauffremont, d'Esclignac, etc.

Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, fils du fidèle conseiller de Napoléon, fut un des plus brillants élèves de cette école.

Inscrit au numéro 241, il est sorti de l'École, le 21 septembre 1812, pour être placé comme sous-lieutenant à la Grande-Armée de Russie. Il fut plus tard maréchal de France, ministre de la guerre et commandant en chef de la garde impériale sous le troisième Empire.

Les admissions, puis les sorties des élèves avec le grade de sous-lieutenant, n'étaient jamais régulières, et, en raison du grand nombre de vacances qui se produisaient alors dans les régiments, surtout après une grande bataille, l'Empereur accordait alors aux élèves de l'École de Saint-Germain, toutes les fois qu'il était forcé de compléter les cadres, des nominations irrégulières et instantanées, déterminant également les admissions dont les dates ne pouvaient être fixées d'avance. Le 1<sup>er</sup> janvier 1810, l'École comptait 88 élèves pensionnaires; 32 chevaux garnissaient les écuries. La situation au 16 décembre de la même année donne 135 élèves et 134 chevaux; celle de 1811, 164 élèves, et 130 chevaux; celle du 1<sup>er</sup> janvier 1812, 182 élèves

et 150 chevaux, et celle du 1<sup>er</sup> janvier 1813, 201 élèves à 2,400 fr. et 8 n'en payant que 1,500, et 200 chevaux.



ÉCUYER CAVALCADOUR

Les cinq ailes du château et leurs pavillons avaient été jugés suffisants, dit Ferdinand Lacombe dans son histoire du château de Saint-Germain, pour recevoir l'état-major et 600 élèves. Voici quelle fut la distribution des appartements. Dans l'aile ou cour-

tine du midi, on établit les logements d'officiers, la salle du conseil, la bibliothèque et les bureaux. Les façades et les pavillons qui avaient vue sur le parterre furent consacrés aux dortoirs ou chambres des élèves. Le pavillon du nord contenait à lui seul cinq grandes chambres au rez-de-chaussée, prenant jour sur le parterre par quatorze croisées, et les classes au premier étage.

Un petit appartement, garni de cheminées de marbre et de panneaux dorés, dans le pavillon de l'ouest, que la tradition locale désigne comme celui de M<sup>lle</sup> de la Vallière, fut attribué aux sœurs infirmières. La cour extérieure, trop restreinte, ne pouvait convenir aux promenades des élèves. On en créa une à l'extérieur, sur le parterre ; elle était close de murs avec une tourelle à chaque angle, et, pour y arriver, on y jeta un léger pont en charpente sur le fossé qui la séparait de la façade du nord. Ce pont avait été baptisé par les élèves le *Pont des soupirs*, car c'était par ce passage qu'ils introduisaient en cachette les belles amies, qui venaient leur faire oublier les sévérités de la discipline.

On raconte même, dans les mémoires du temps, que deux élèves qui se disputaient le cœur d'une nouvelle Hélène s'y battirent en duel, et que l'un d'eux fut si grièvement blessé que son adversaire et ses témoins furent obligés, pour cacher le fait au général commandant l'École, de le porter à la nuit tombante dans un café voisin, d'où d'autres camarades le ramenèrent, en disant qu'il avait été blessé dans une rixe avec des pékins. L'esprit de corps était si grand chez ces jeunes gens, que jamais l'autorité ne connut la rencontre. La grande galerie des fêtes ou salle de Mars demeurait sans emploi. Elle tombait en ruines, et la pluie y pénétrait par toutes les fenêtres. On l'utilisa comme salle d'exercices ou de récréation quand il faisait mauvais temps.

Dans les bâtiments qui avoisinaient l'hôtel du Maine, on plaça les palefreniers, les chevaux, la forge et les magasins. Ces écu-

ries pouvaient contenir 178 chevaux et durent suffire au service



ÉCUYER-PROFESSEUR

pendant toute la durée de l'établissement, car il résulte du relevé

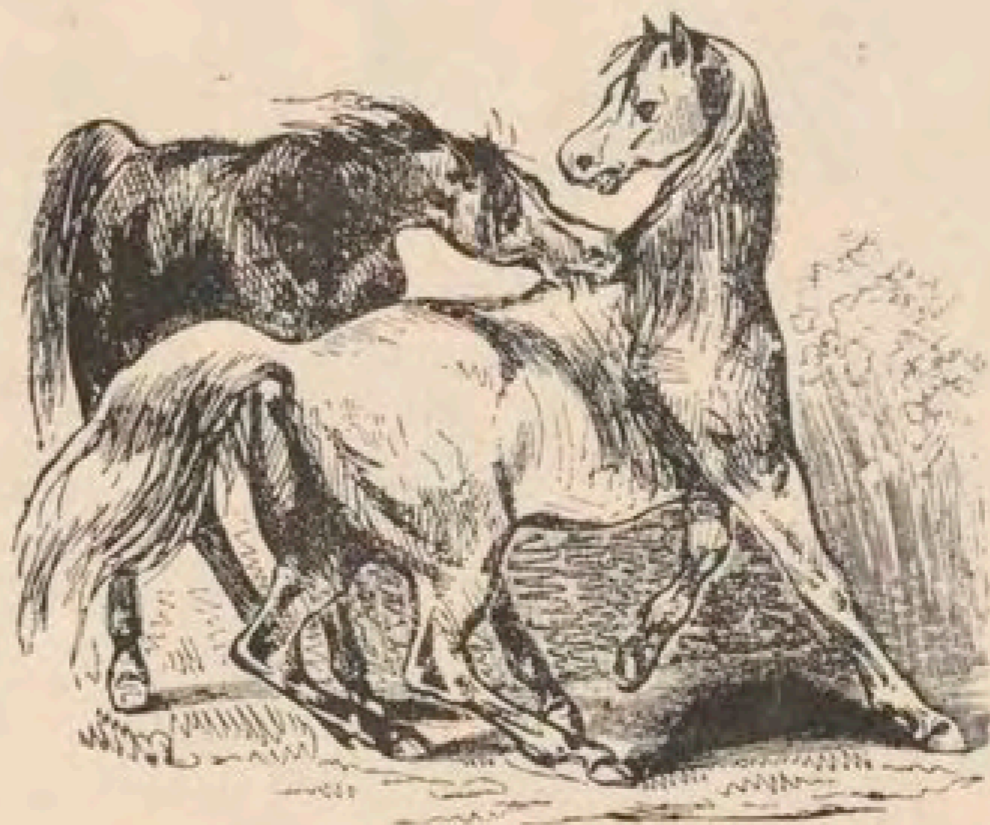


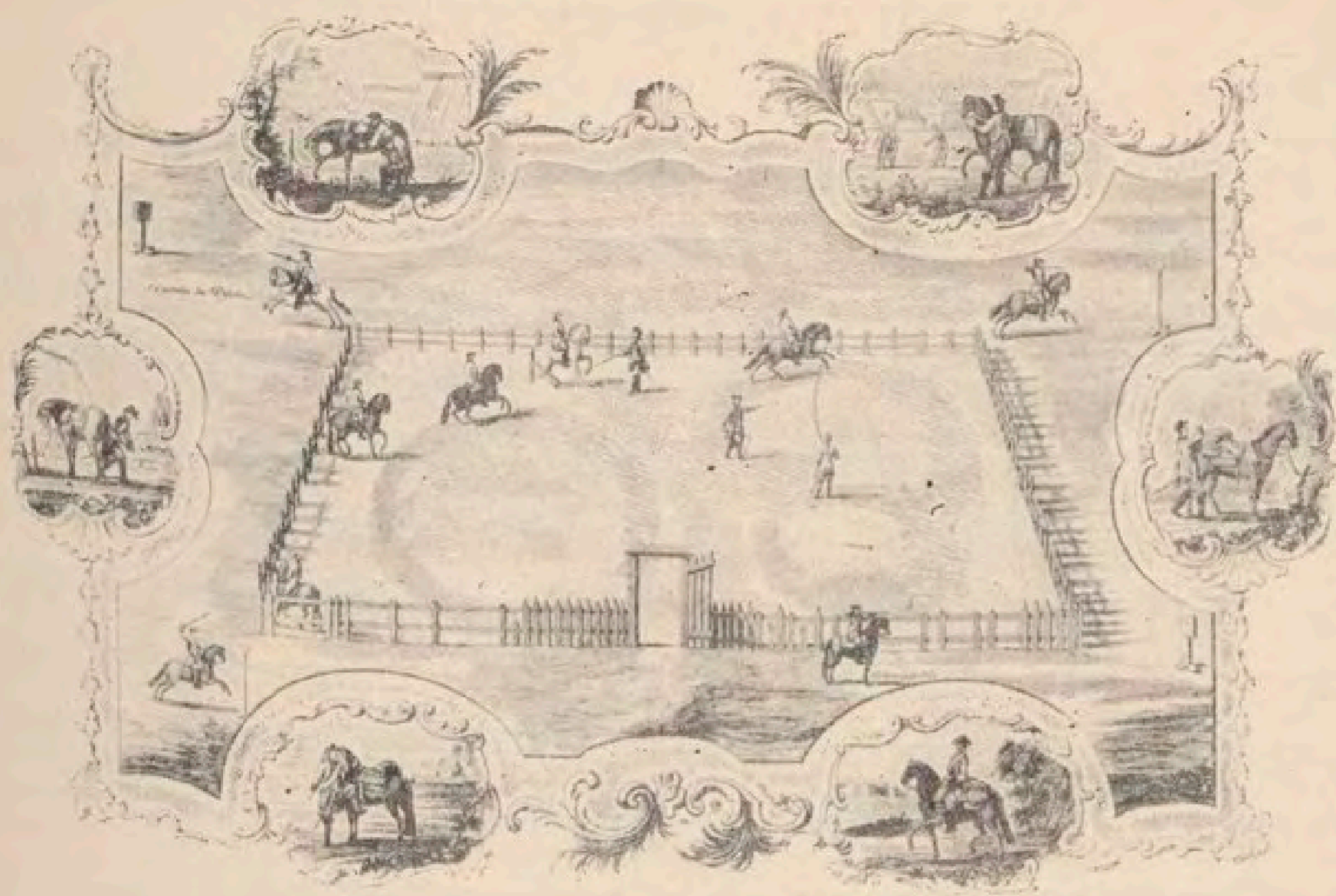
des contrôles que, de 1809 à 1814, il ne disposa que de 110 chevaux de manège dont 102 provenant de l'École de Versailles et 8 de Saint Cyr, et 58 chevaux d'escadrons, en tout 168 chevaux.

Après l'organisation définitive de l'École, une ordonnance du ministre de la guerre régla la tenue des élèves de la manière suivante : habit bleu à revers blancs avec collet, parements et pattes écarlates, veste ou gilet de drap blanc, culotte de peau blanche, bottes à l'écuyère, éperons bronzés ; shako à tresse blanche, avec un plumet de couleur différente, suivant les compagnies.

Les boutons portaient l'inscription suivante : *École militaire de cavalerie*. D'après Lacombe, cette tenue, quoique ordonnée, ne fut pas mise en usage. Au lieu du shako, les élèves coiffèrent le casque de dragons. L'habit bleu fit place à un habit vert avec collet, revers, parements de la même couleur, mais brodés d'un liséré blanc, doublures rouges, poches en long, bordés d'un liséré rouge. Le revers, qui s'ouvrait, laissait voir le gilet blanc. Le reste de la tenue était conservé.

A cheval, cet uniforme martial et plein d'élégance devait parer à ravir ces fiers adolescents, que les triomphes de l'Empire rendaient de bonne heure amoureux de la gloire et des armes.





TRAVAIL DE CARRIÈRE

## LE MANÈGE DE SAINT-GERMAIN

**L**A petite tenue était également fort élégante : elle se composait d'une veste en drap vert avec culotte de peau blanche et bottes à l'écuyère avec éperons bronzés. C'était généralement dans cette tenue que les élèves se rendaient au manège et à la carrière pour suivre le cours d'équitation que leur faisait le commandant Désoffy et le capitaine Cordier.

Ces deux remarquables écuyers, qui avaient été formés à l'École de Versailles, sentant que leur équitation s'adressait à l'instruction d'officiers de cavalerie, s'empressèrent de la simplifier.

Le talent de l'écuyer ne consistait plus alors à faire parader un cheval pour obtenir des airs relevés, mais bien à calculer ses forces, à les ménager et à régulariser ses allures.

La Guérinière, du reste, dans son traité d'équitation, tout en s'étayant des principes de La Broue, de Pluvinel, élague de leur école ce qu'il croit inutile à la sienne. S'il conserve encore des allures trides et relevées, il simplifie beaucoup, néanmoins, le travail des anciens maîtres. L'ordre qu'il introduit dans les reprises de manège est plus rationnel, plus en rapport avec ce que l'on doit exiger du cheval dans l'usage habituel. Les principes qu'il offre sont basés sur la raison ; il ne pense pas que tous les chevaux puissent être soumis au même travail, qu'ils puissent être dressés dans le même laps de temps. Les exigences sont basées sur leurs moyens et sur leurs forces.

En régularisant les principes, La Guérinière fit faire à l'art un progrès incontestable. Admirateur de La Broue, et de Newcastle, il les prit pour modèles. Pratiquant un travail qui tendait beaucoup à assouplir les hanches et les épaules, il conservait à la bouche une légèreté extrême et ne considérait un cheval ajusté que lorsque, fidèle à l'action des jambes, à l'attaque ou au pincer de l'éperon, il se dirigeait et se maintenait placé du devant par la simple pesanteur des rênes.

Les écuyers qui professaient alors à l'École de Saint-Germain, n'ayant que fort peu de temps à eux pour former leurs élèves, tout imbus qu'ils étaient des principes de La Guérinière et du vicomte d'Abzac, furent obligés de suivre la méthode du baron de Bohan, dont le traité d'équitation était devenu la règle la plus parfaite des régiments et des écoles.

Cette méthode ne pouvait servir qu'à faire l'instruction des troupes à cheval ; il ne s'agissait plus, du reste, à cette époque, que de former à la hâte des instructeurs pour nos régiments. Dans beaucoup de circonstances, un cheval bien ajusté eût été un inconvénient, un danger au lieu d'être un avantage.

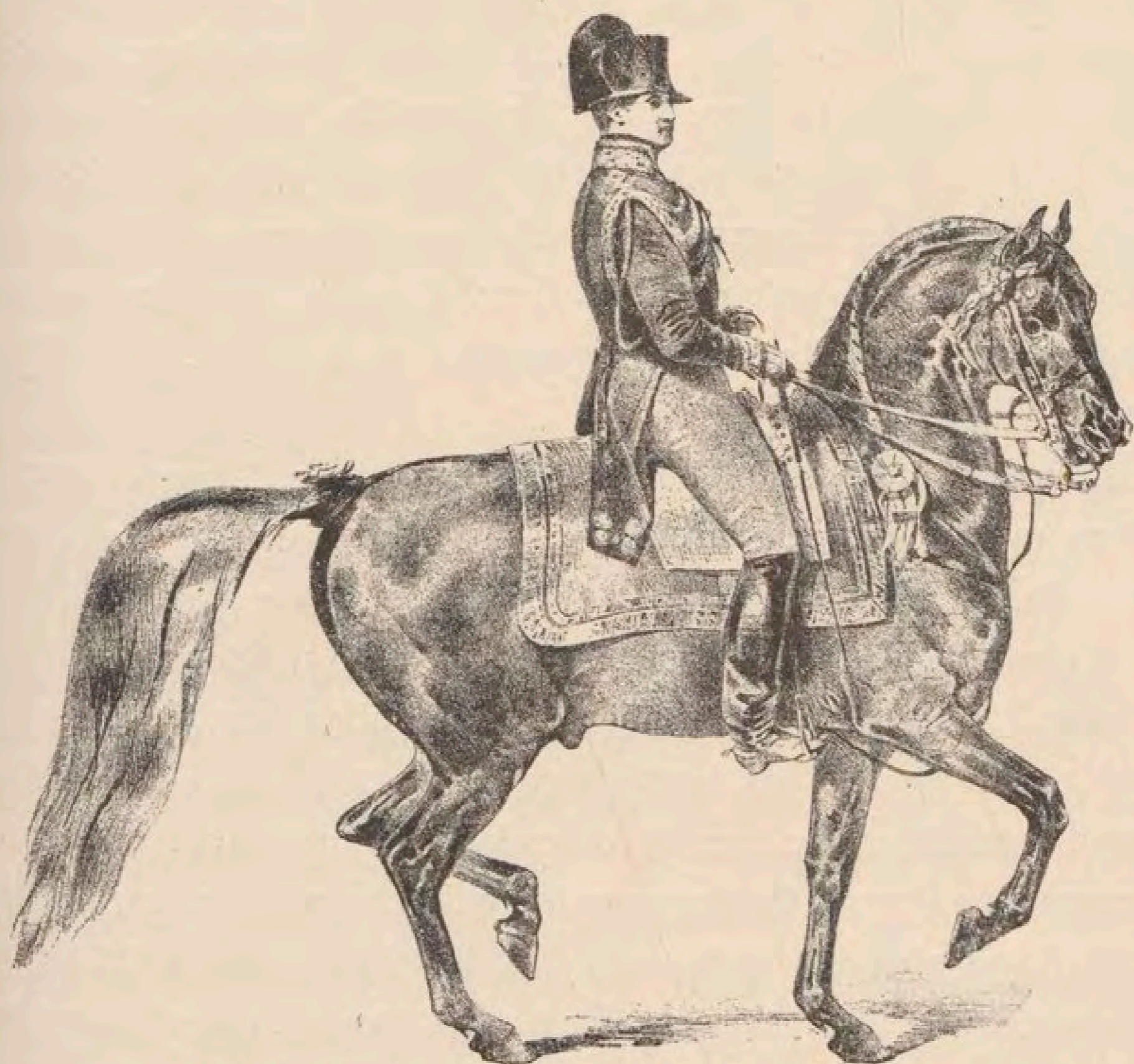
L'art de l'équitation, dit le baron de Bohan, de quelque ma-



LE DUEL DE SAINT-GERMAIN



nière qu'on l'envisage, ne peut être considéré sous un point de vue utile que par l'application qu'on peut en faire à rendre plus redoutable une arme essentielle. Eh ! quel motif plus encoura-



*A. Bory*

CAPITAINE CORDIER, SOUS-ÉCUYER

geant pour ceux qui l'exercent que de diriger vers ce but leurs peines et leurs talents ?

« Cependant l'opinion générale est qu'il ne faut point faire un écuyer du cavalier, et l'on a raison, soit qu'il attache à cette qualité d'écuyer un talent supérieur, impossible à acquérir dans la cavalerie, soit qu'on ne considère dans les avantages de cet exer-

cice que l'art d'exécuter de brillantes inutilités. Ce qui fonde davantage la répugnance que la plupart des officiers ont pour le mérite de ce genre vient du calque ridicule qui s'en est fait, en adoptant comme instruction militaire les différents airs de manège, en cherchant à donner au cavalier une position trop académiste, en sacrifiant le possible à l'impossible. Mais il n'en faut pas moins une instruction adoptée à l'objet qu'on se propose, relative à *l'espèce d'hommes et de chevaux qui composent la cavalerie et au service qu'on veut en tirer*. Alors on supprimera des écoles tous ces petits obstacles qui n'ont pas le mérite de la difficulté vaincue... »

L'équitation de cette époque consistait donc, à peu d'exceptions près, à laisser marcher les chevaux librement. On a pu voir du reste, sur des gravures de l'époque, la tenue à cheval des anciens piqueurs ayant passé du service de Napoléon à celui de Louis XVIII, qui, pour donner plus de flottant aux rênes de la bride, les tenaient au bouton, ayant la main très en l'air, les coudes écartés outre mesure, et les laissant aller à tous les mouvements du cheval. On comprendra qu'avec une telle position il n'était pas aisé d'avoir la main fixe. Du reste, cette fixité de la main n'était nullement appréciée à cette époque; quand on voulait désigner un cheval dressé, on disait qu'il était mis au bouton.

On ne demandait plus aux cavaliers de faire passer, piaffer ou « cheminer des deux pistes » leurs chevaux : ce qu'on voulait, c'est qu'ils sachent bien « toutes les évolutions nécessaires à la guerre ». Le fond de presque toutes les leçons données à cette époque était de dire : Arrêtez et rendez. Il s'agissait simplement d'arrêter à temps et de rendre à propos. N'ayant ni le temps ni la faculté d'assouplir les chevaux, de leur gagner les hanches, on se contentait de faire des cavaliers : l'École de Saint-Germain ne pouvait donner que ce qu'on lui demandait!

Tout élève qui se serait écarté de cette méthode, qui se serait avisé de tourmenter, de contorsionner un cheval, de le faire parader et changer de pied inutilement, eût été sévèrement puni.

Néanmoins, on avait gardé de l'ancienne équitation l'usage du sauteur entre les piliers, puis ensuite en liberté. C'est un des exercices les plus salutaires pour devenir solide : un cavalier qui tient sur un sauteur entre les piliers ou en liberté, en selle rase, fait preuve d'une grande souplesse et d'une grande fixité.

C'est à M. de Pluvinel que nous devons l'usage du sauteur entre les piliers, et, puisque le nom de cet écuyer vient sous ma plume, je crois devoir reproduire un extrait



PIQUEUR DE NAPOLÉON

du discours qu'il adressait à Louis XIII, enfant, alors qu'il était son professeur, et qu'on pouvait lire sur une immense pancarte placée au fond du manège de l'École de Saint-Germain. Ce passage est écrit assurément dans un style vieilli mais remarquable à toute époque par la justesse de l'expression de la pensée :

« Toutes les sciences et les arts que les hommes traitent par raison, ils les apprennent en repos, sans aucun tourment, agitation ni appréhension quelconque, leur étant permis, soit en la présence ou en l'absence de celui qui les enseigne, d'étudier en leur particulier ce que leurs maîtres leur ont enseigné, sans être inquiétés de quoi que ce soit...

« Mais, en l'exercice du cheval, il n'en est pas de même,



car l'homme ne le peut apprendre qu'en montant sur un cheval, duquel il faut qu'il se résolve de souffrir toutes les extravagances qui se peuvent attendre d'un animal irraisonnable, les périls qui se rencontrent parmi la colère, le désespoir et la lâcheté de tels animaux, jointe aux appréhensions d'en ressentir les effets, toutes lesquelles choses ne se peuvent vaincre ni éviter qu'avec la connaissance de la science, de la bonté de l'esprit, la solidité du jugement, lequel faut qu'il agisse dans le plus fort de tous ses tourments avec la même promptitude et froideur que fait celui qui est assis dans son cabinet, tâche d'apprendre quelque chose dans un livre, tellement que, par là, on peut connoître très clairement comme quoi ce bel exercice est utile à l'esprit, puisqu'il l'instruit et l'accoutume d'exécuter nettement et avec ordre toutes les fonctions parmi le tracas, le bruit, l'agitation et la peur continuelle du péril, qui est un acheminement pour le rendre capable de faire les mêmes opérations parmi les armes et au milieu des hasards qui s'y rencontrent... »

Tels étaient les enseignements équestres que recevaient les élèves de l'École de cavalerie de Saint-Germain.

Le manège dans lequel ils prenaient la leçon d'équitation ne pouvait contenir que dix-huit à vingt cavaliers à la fois ; leurs exercices et leurs manœuvres trouvaient sur la carrière, mise à leur disposition, tout le terrain nécessaire à la pratique extérieure du travail.

Mais ils se laissaient trop étourdir par l'écho du canon, qui traversait la frontière, ils étaient trop esclaves de l'ardeur juvénile qui entraînait leur imagination sur nos champs de bataille pour se livrer complaisamment à d'autres études qu'à des études militaires.

Et ils avaient même tellement hâte de quitter l'École que

souvent le général eut à réprimer des désordres qui se manifestaient dans l'intérieur de l'établissement. Des duels avaient lieu fréquemment entre les élèves ; la nourriture laissait beaucoup à désirer, le pain était mauvais, les aliments ne valaient guère mieux, et la boisson était détestable ; des familles alarmées firent entendre des plaintes qui trouvèrent accès jusqu'au souverain.





## NAPOLÉON A SAINT-GERMAIN



L'empereur voulut voir par lui-même, et, le 14 avril 1812, sans attendre le rapport qu'il avait demandé sur le régime de cette école, il arriva à l'improviste, sans que rien n'eût été préparé pour le recevoir.

Il était quatre heures du soir environ, lorsque l'empereur, que personne n'attendait, fit son entrée à l'École de Saint-Germain. Il n'était accompagné que du ministre de la guerre, le duc de Feltre auquel, quelques jours auparavant, il avait adressé la lettre suivante :

« Monsieur le duc de Feltre, il me revient toutes sortes de  
« plaintes sur l'École de Saint-Germain. Ces plaintes ont le très  
« mauvais effet de dissuader les familles riches d'y envoyer  
« leurs enfants. On m'assure que le pain est très mauvais, la  
« nourriture insuffisante, l'éducation très dure, l'instruction  
« nulle, hormis pour le militaire.

« Faites-moi un rapport sur le régime de cette école. Le pain  
« doit y être très bon, la nourriture abondante, l'éducation supé-  
« rieure à l'École de la Flèche et paternelle, l'instruction variée ;  
« on doit y enseigner le dessin, la musique, l'histoire, la géogra-

« phie, la littérature. Cette École ne remplit pas mon attente.  
 « Elle est destinée à recevoir les enfants des familles les plus  
 « riches de France, et on les en éloigne. Cette école jouit du  
 « plus mauvais renom dans le public.  
 « Sur ce, etc.

« NAPOLÉON. »

On comprend la surprise et l'émoi que causa l'arrivée du souverain, qui n'avait voulu prévenir personne de sa visite, de manière à mieux voir ce qui se passait. Il savait par expérience, ayant été élève de l'École militaire et de l'École de Brienne, que lorsqu'une visite de ce genre était annoncée à l'avance, on trouvait



LE DUC DE FELTRE

tout en parfait état, parce qu'on s'arrangeait de manière à cacher tout ce qui ne devait pas être vu. C'est ce qu'il ne voulait pas ; aussi, à peine son arrivée était-elle signalée par la sentinelle, qu'il se dirigeait immédiatement vers les cuisines. Le commandant de l'École, le général de la Roncière et son état-major se portèrent en hâte au-devant du souverain, qui leur annonça que les plaintes nombreuses qui lui étaient parvenues, sur le régime suivi à Saint-Germain, l'avaient engagé à venir voir par lui-même ce qu'il y avait de fondé dans ces réclamations, et son intention était de voir tout en détail.

Son premier désir, en entrant aux cuisines, fut de goûter le pain, et il le trouva détestable. En 1812, le pain de munition était loin d'égaliser, en qualité, celui que mangent aujourd'hui nos soldats. Il était fabriqué de farine de méteil, de trois quarts froment et un quart seigle, avec extraction de son, à 15 pour 100 de la farine brute, ce qui lui donnait une couleur noirâtre et peu appétissante.

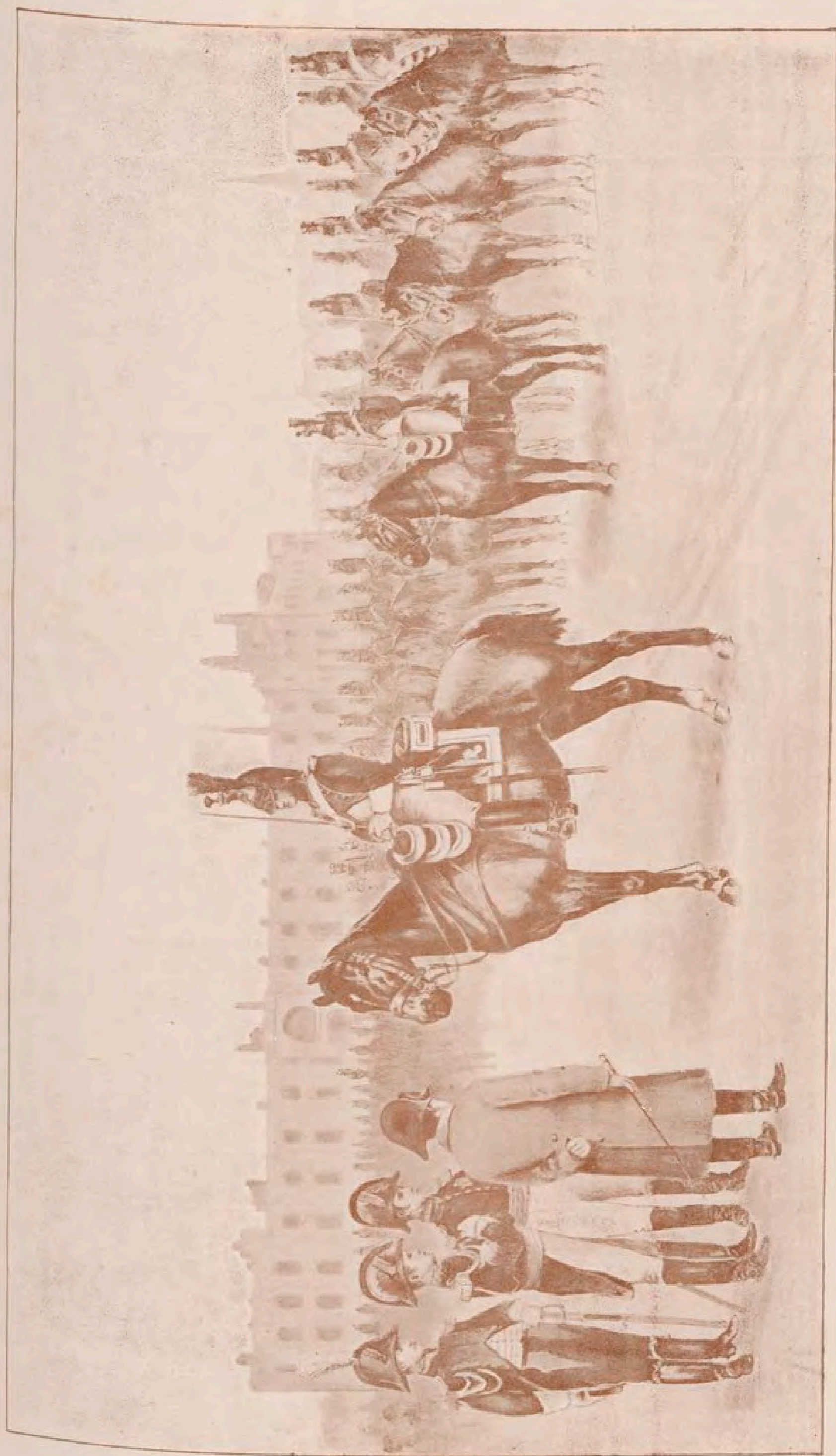
Les aliments de l'ordinaire ne lui parurent satisfaisants ni comme préparation ni comme composition. Et ce qui choqua encore Napoléon, c'est qu'on faisait manger cette jeunesse, appartenant aux meilleures familles de France, dans des gamelles en fer battu, comme les soldats, et sa surprise redoubla quand il apprit que les élèves n'avaient pas de réfectoire et mangeaient dans leurs chambres.

Le général de la Roncière chercha à mettre ces imperfections sur le compte du budget ; mais l'empereur n'aimait pas beaucoup à discuter : il coupa court aux explications que lui fournissait le commandant de l'École en lui donnant ordre d'établir un réfectoire et d'y garnir les tables de nappes et de serviettes et de remplacer la gamelle par de la vaisselle en faïence.

Il continua son inspection : et son mécontentement ne fit que s'accroître en découvrant toutes sortes d'imperfections.

Dans les classes, les professeurs, contrairement aux règlements, étaient vêtus de costumes de différentes couleurs ; pas un ne portait l'uniforme. La salle de visite, en mauvais état et située sous une voûte du rez-de-chaussée, lui parut mesquine et inconvenante. Il fut obligé de reconnaître que l'appréhension que les familles riches avaient d'envoyer leurs enfants à l'École de Saint-Germain était en partie justifiée, les plaintes étaient malheureusement exactes et n'avaient rien d'exagéré.

Avant de quitter l'École, Napoléon fit donner ordre aux élèves



J. Rouffet del.

NAPOLÉON A L'ÉCOLE DE SAINT-GERMAIN



de monter à cheval ; il se rendit d'abord au manège où se trouvait déjà l'écuyer en chef Desoffy et le capitaine Cordier, qui firent

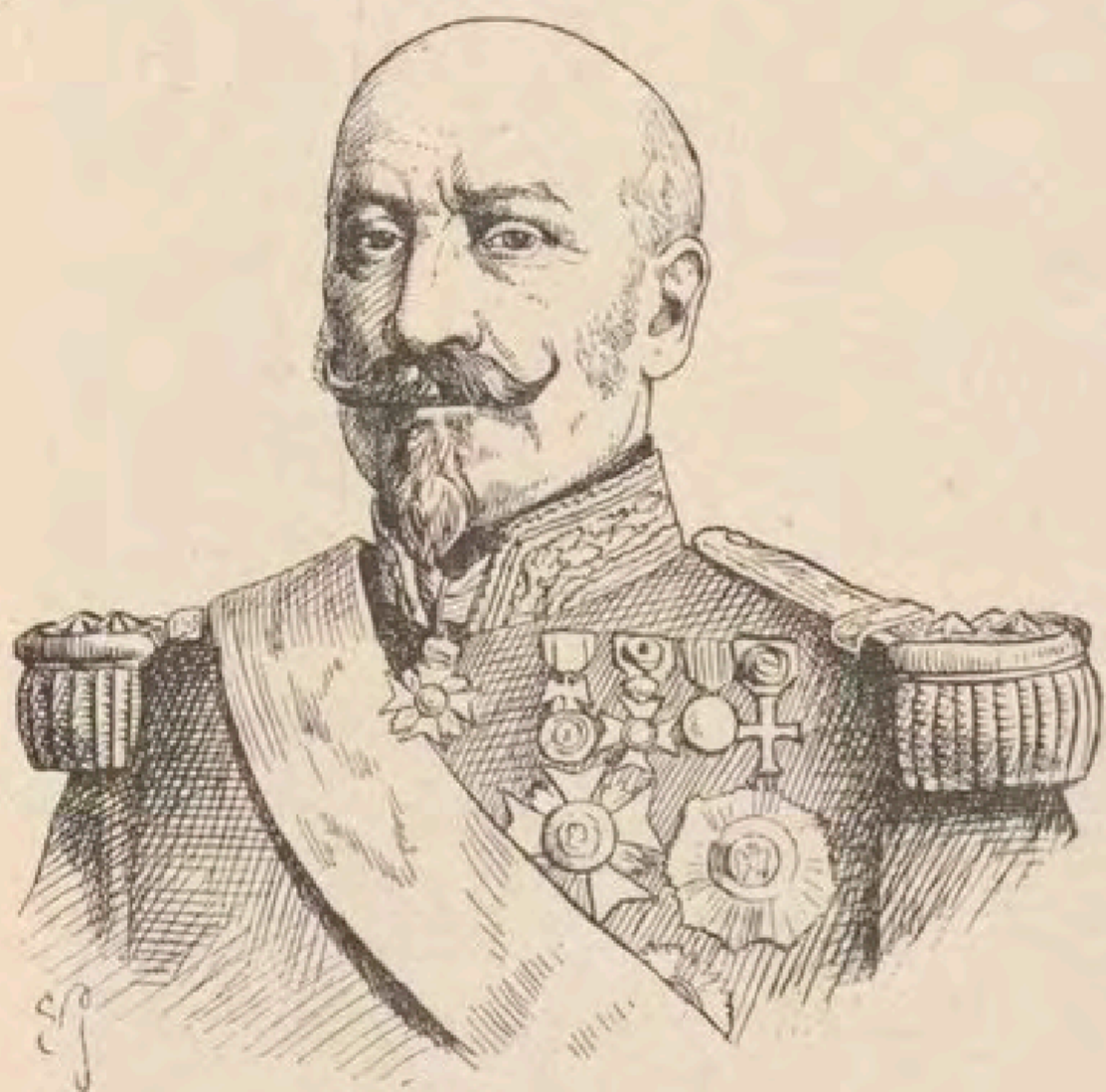


DE BAUFFREMONT ET REGNAUD DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY

exécuter rapidement aux élèves au pas, au trot et au galop les principes généraux de l'équitation, selon la méthode, suivie alors à l'École de Saint-Germain, qu'on pouvait appeler la



méthode de de Bohan, mais dont l'enseignement s'en écartait un peu. L'empereur en fit l'observation au capitaine Cordier, qui avait pris le commandement de la reprise, tout en le félicitant de la bonne tenue que gardaient ses élèves, pendant les exercices équestres. Le sous-écuyer Cordier, que nous retrouverons plus tard à Saumur, n'eut aucune peine à faire comprendre à Napoléon,



LE MARÉCHAL  
REGNAUD DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY

ancien élève du colonel d'Auvergne à l'École Militaire, que, s'il ne suivait pas de point en point la méthode du baron de Bohan, c'est qu'avant tout il fallait mettre l'art de l'équitation à la portée de toutes les intelligences et ne pas l'astreindre à des règles qui ne peuvent être applicables d'une manière générale. L'en-

fant ne peut avoir sur un cheval les mêmes points de contact qu'un homme d'une taille moyenne; il en est de même de celui-ci par rapport à un plus grand.

Si l'on met à la torture un élève pour le placer à cheval, on n'obtiendra qu'une position raide et forcée. Il faut, au contraire, lui donner avant tout une grande aisance. On conçoit sans peine que le sujet qui aurait peu de dispositions a moins de chances d'acquérir une bonne tenue si l'on use de moyens violents pour la lui faire prendre. L'homme même de forme naturellement élégante réussira moins bien, si vous contrariez son organisation.

Loin donc d'exiger des positions forcées de ses élèves, le capitaine Cordier leur laissait chercher d'eux-mêmes leur équilibre et les points d'appui qui donnaient ce naturel, cette aisance et cette solidité, qui firent grand plaisir à l'empereur, et, pour manifester sa satisfaction aux élèves, Napoléon accorda la sous-lieutenance à ceux de l'âge de vingt ans qui avaient deux années de présence à l'École, ainsi qu'à ceux qui y comptaient quinze mois, à la condition qu'ils y demeureraient encore trois mois.

Cette mesure, accueillie avec enthousiasme et gratitude, enlevait cinquante-trois jeunes gens à l'établissement et en ajournait quarante. Parmi ces élus se trouvaient les élèves Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Pellion, de Rilliet, de Chalendard, de Bois-le-Comte, Noël, etc., qu'on retrouvera plus tard, l'un maréchal de France, commandant en chef de la garde impériale du troisième Empire, et les autres généraux de division.

Cette inspection suffit au rapide jugement de l'empereur. Il avait tout vu, et, à part le manège, il trouva que tout laissait à désirer ; aussi, en prenant congé du général La Roncière, il résuma son sentiment en quelques mots :

« *L'École ne répond nullement à mon attente, et il faut qu'elle devienne le plus bel établissement du monde.* »

Le général de la Roncière comprit que l'empereur était très mécontent, et il chercha le moyen de quitter le commandement de l'École sans être révoqué.

Le général, cependant, avait des états de service superbes. Entré au régiment comme chasseurs, à la légion de Rosenthal, 1<sup>er</sup> mars 1793 ; sous-lieutenant le 20 mars de la même année ; passé au 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, le 10 juin 1793 ; lieutenant le 1<sup>er</sup> septembre 1793 ; capitaine le 27 septembre 1795, réformé le 21 février 1796 ; officier d'ordonnance, près le général Lefèvre, le 29 février 1796 ; rentré au 19<sup>e</sup> régiment à cheval,

le 30 juin 1796 ; chef d'escadron, le 19 février 1797 ; nommé provisoirement chef de brigade, à la suite, par le général Macdonald, sur le champ de bataille de la Trébie, le 19 juin 1799 ; nommé par le même général au commandement du 19<sup>e</sup> régiment de dragons, le 10 juillet 1799 ; général de brigade, employé à la 2<sup>e</sup> division de grosse cavalerie de la Grande-Armée, le 31 décembre 1806 ; employé en la même qualité à l'armée du Rhin, 15 octobre 1808, et à l'armée d'Allemagne, avril 1809 ; général de division, 11 juin 1809 ; commandant l'École spéciale de cavalerie, 8 août 1809 ; remplacé dans ces fonctions, le 20 août 1812 ; commandant la 27<sup>e</sup> division militaire (Turin), le 8 septembre 1812 ; en non-activité, le 1<sup>er</sup> mai 1814 ; inspecteur de cavalerie, le 28 mai 1815 ; en non-activité, le 1<sup>er</sup> septembre 1815 ; retraité le 6 octobre 1815.

Relevé de la retraite au mois de février 1831 ; inspecteur général de cavalerie, puis de gendarmerie jusqu'en 1835 ; puis disponible ; remis en possession de sa pension de retraite le 12 avril 1848.

Campagnes : 1793, 1794, 1795 et 1796, armées du Nord et de Sambre-et-Meuse ; 1797, 1799, armées d'Italie, de Rome et de Naples ; 1800 et 1801, armée Gallo-Batave ; 1804, armées des côtes de l'Océan ; vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande-Armée ; 1807, armée d'Allemagne.

Coup de feu à la jambe gauche à la bataille de la Trébie, le 19 juin 1799.

Amputé du bras gauche, à la bataille d'Eckmühl, le 22 août 1809, par suite d'un coup de feu ; à la même bataille il fut atteint de onze coups de sabre sur la tête et sur différentes parties du corps.

Membre de la Légion d'honneur, le 11 décembre 1803, officier le 14 juin 1804, commandeur le 25 décembre 1805, grand-officier le 30 avril 1815 ; chevalier de Saint-Louis, le 29 juillet 1814.

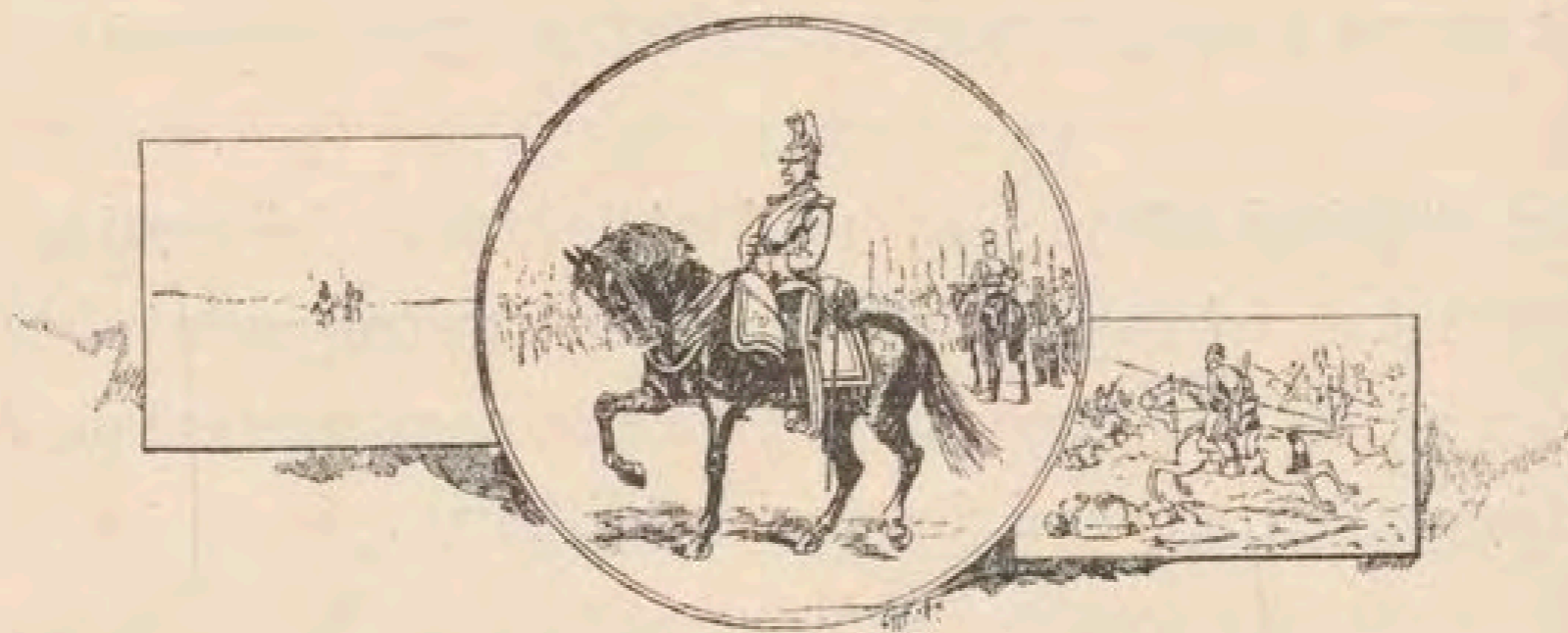
Malgré toutes ces blessures et ces actions héroïques, le gé-

néral comte de La Roncière (1), dont le nom est inscrit au côté Est de l'Arc de triomphe, fut remplacé provisoirement dans son commandement par le général Bellavène, commandant de Saint-Cyr et inspecteur général des écoles militaires.

---

(1) Le général Clément de la Roncière était né le 2 février 1773 à Amiens, fait baron de l'Empire le 17 mars 1808 et comte en 1815.





## LE GÉNÉRAL BELLAVÈNE



LE GÉNÉRAL BELLAVÈNE

Le général Bellavène, qui recevait provisoirement le commandement de l'École de Saint-Germain, était doué d'une taille athlétique, d'une voix imposante et sonore, d'un regard pénétrant; nul homme ne rappelait mieux l'image d'un héros. Les élèves regardaient avec admiration la jambe de bois qu'il avait gagnée à Rastadt; ils se souvenaient avec respect des preuves de courage qu'il avait données dans la campagne du Rhin, au passage de Kehl, à Kinzig. Le commandant, sévère tour à tour et bienveillant, parfait administrateur, vigilant et dévoué, était bien l'homme le plus propre à commander à une jeunesse fougueuse et irritable.

Aussitôt la prise de son commandement, et pour répondre au désir de l'Empereur, qui voulait que les jeunes gens accoutumés à l'aisance trouvassent à l'École de Saint-Germain, autant que pos-

sible, la même existence que dans leurs familles, la nourriture fut mieux préparée, et les repas beaucoup plus copieux. Le pain devint très blanc. Ces mêmes repas furent pris dans une salle à manger provisoire, disposée dans le salon du rez-de-chaussée. Les élèves eurent des serviettes et mangèrent dans de la faïence de Rouen.

Quelques élèves, les plus anciens probablement, obtinrent des chambres séparées, avec des rideaux à leurs lits.

Le parloir fut transformé et devint aussi commode qu'élégant, et les parents eurent l'autorisation de venir visiter leurs enfants tous les jours de la semaine.

Malgré toutes ces améliorations, le général Bellavène ne considérait pas le château de Saint-Germain comme bien approprié à sa destination. Sa correspondance avec le ministre de la guerre témoigne sans détour de ce sentiment. Les dépenses à faire pour mettre en état cette école étaient tellement considérables, — l'architecte Lepère réclamait 100,000 francs pour les transformations à opérer seulement à l'intérieur, — qu'il demandait qu'on ajournât les grandes dépenses consenties par l'Empereur tant qu'on n'aurait pas résolu l'indispensable problème de réunir directement le manège et les écuries aux bâtiments du château.

Le rapport du général Bellavène produisit son effet, car l'installation nouvelle ne fut jamais achevée, et la palissade de bois qui devait clore la carrière où avaient lieu les exercices militaires ne fut jamais placée, malgré l'ordre qu'en avait donné l'Empereur à l'intendant des bâtiments de la couronne.

L'École marchait néanmoins beaucoup mieux : le commandement du général Bellavène avait porté ses fruits, et, lorsque, le 2 décembre 1812, le général Maupoint de Vendeuil, nommé en remplacement du général Clément de la Roncière, revint d'Espagne pour succéder au général Bellavène, il trouva l'École en pleine voie de prospérité.

Sous la direction du général Bellavène, le chiffre des élèves était monté à 200, et aucun désordre ne s'était produit. Les plaintes avaient cessé, et les élèves témoignaient d'un goût plus prononcé pour les études auxquelles ils étaient astreints ; ils manœuvraient beaucoup mieux et mettaient même dans toutes leurs manœuvres une coquetterie qui faisait plaisir à voir ; leur



tenue était admirable. On sentait que tous ces jeunes gens mettaient toute leur gloire à devenir de bons troupiers. Ils avaient si réellement l'amour de leur métier que le froid excessif de l'hiver de 1812 n'interrompit point un seul jour les exercices au manège, ni les manœuvres, ni les théories. Ils méritaient bien, vraiment, à cette époque, la confiance que l'Empereur avait en eux, et ils ne faisaient point mentir la

légende : *Ils apprennent à vaincre*, qu'il avait fait peindre dans la salle de Mars, où ils étaient exercés, chaque jour, au maniement des armes.

L'École continua à prospérer jusqu'en 1813 ; mais, à partir de cette époque, la lutte de Napoléon contre tous les peuples de l'Europe coalisés contre la France prit un développement extrême, et la jeunesse, qui ne cessait de courir aux armées pour sauver l'honneur du pays, n'avait plus le temps de passer par les écoles pour y étudier l'art de la guerre et toutes les sciences qui s'y rattachent.

L'établissement souffrit des revers de nos armes et des sacri-

fices imposés au trésor public. Les améliorations, les achats d'immeubles, tout fut suspendu. Préoccupé de réorganiser ses légions et de sauver la monarchie, l'empereur ne pouvait songer à son école de cavalerie que pour y puiser de nouveaux officiers.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1813, l'institution ne possédait plus que 146 élèves; au 1<sup>er</sup> janvier 1814, elle en comptait 156, dont 28 boursiers, et 153 chevaux.

Enfin, au 1<sup>er</sup> juillet suivant, elle était réduite à 76 élèves, dont 25 boursiers. Il n'y avait plus dans les écuries que 79 chevaux de manège et 12 d'escadron.

En cette année néfaste, malgré des prodiges d'énergie et de courage, l'adversité brisa

nos armes, et l'année 1814 brisa l'Empire et ses institutions, et, le 1<sup>er</sup> août de cette année-là, l'École de cavalerie de Saint-Germain fut supprimée par une ordonnance spéciale de Louis XVIII.

L'École de Saint-Germain avait eu quatre années d'existence. Pendant ces courtes années, 558 élèves figurent sur le registre matricule. De ces élèves, il faut en retrancher quelques-uns qui ne rejoignirent pas l'École; quelques autres, enregistrés comme élèves pensionnaires, devinrent ensuite boursiers; en sorte qu'en réalité le chiffre des élèves n'atteignit pas 540.





L'École de Saint-Germain donna donc à l'armée 315 officiers de cavalerie ; 9 devinrent généraux, les autres rentrèrent dans leurs familles ou furent dirigés sur Saint-Cyr à l'époque du licenciement.

Les promotions sont ainsi réparties :

1810 . . . . .	3
1811 . . . . .	16
1812 . . . . .	59
1813 . . . . .	133
1814 . . . . .	104
Total. . . . .	<u>315</u>

Le premier élève promu officier fut M. de Clermont-Tonnerre, nommé au 13<sup>e</sup> régiment de cuirassiers le 20 juin 1810, et le dernier M. de Saint-Firmin, nommé le 14 juillet 1814, la veille du licenciement.

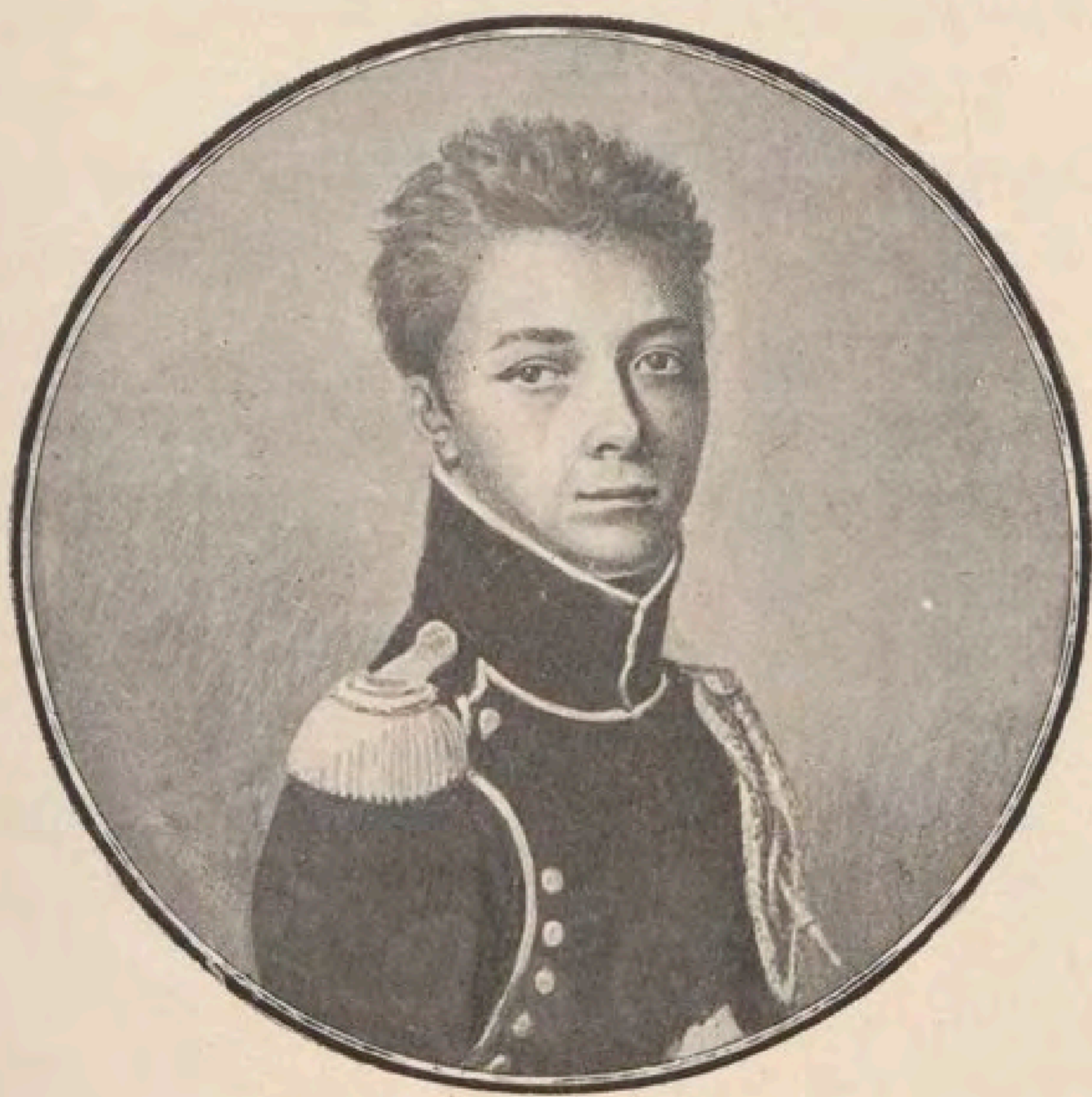
Parmi ces jeunes gens, un grand nombre étaient issus de familles auxquelles s'attachait une célébrité d'origine déjà ancienne. D'autres ne durent qu'à la distinction de leurs travaux dans les hautes sphères de l'armée ou de l'administration les splendeurs de leur propre lustre ; ils en ont fait rejaillir l'honneur sur l'institution qui leur ouvrit l'accès d'une si belle carrière.

Le plus illustre est, sans contredit, l'élève Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, inscrit au numéro 241, entré en 1812 et sorti la même année, par décret de l'empereur, pour être placé comme sous-lieutenant à la Grande-Armée de Russie ; depuis, membre des Assemblées constituante et législative, ministre de la guerre, maréchal de France et commandant en chef de la garde impériale.

Un fait mystérieux se rattache aux souvenirs de l'École de cavalerie de Saint-Germain. Dans les premiers mois de l'année 1814, un détachement d'élèves fut envoyé à Bayeux par mesure

de guerre. Un de ces jeunes cavaliers manqua un jour à l'appel et disparut sans que des recherches incessantes aient jamais pu donner le moindre indice sur son sort.

Pendant le règne de Louis-Philippe, on eut à faire des répara-



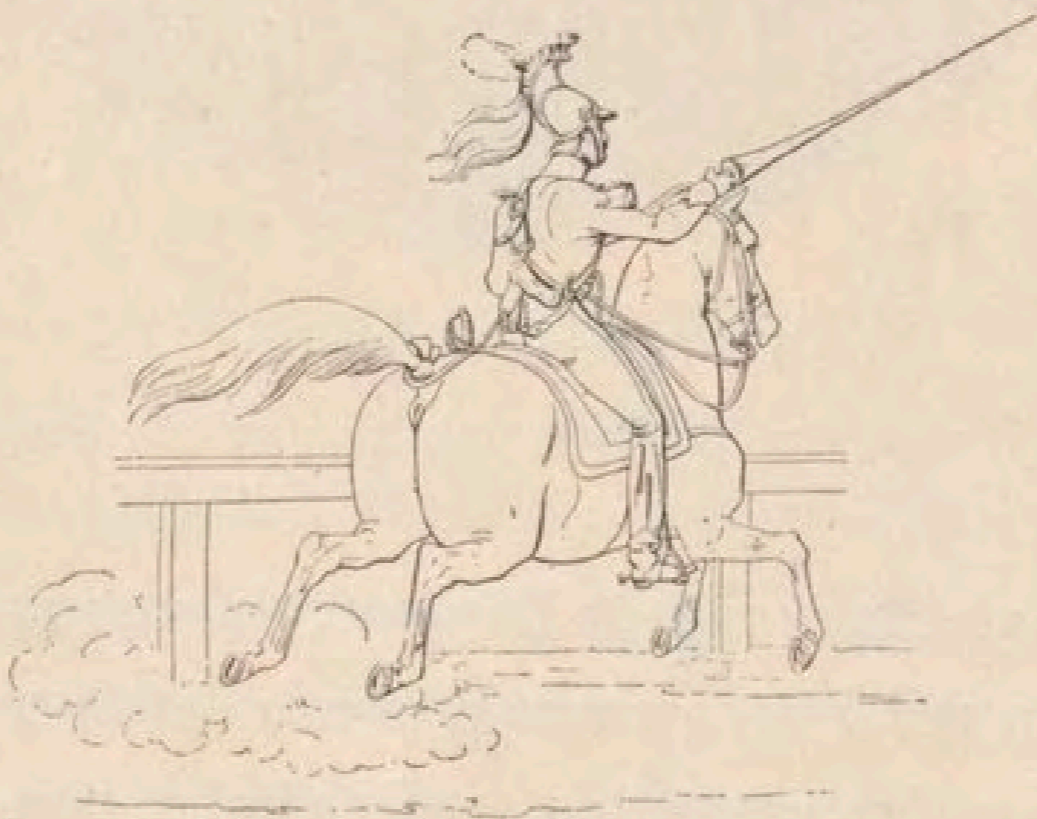
DE SAINT-FIRMIN

LE DERNIER PROMU DE SAINT-GERMAIN

tions dans une vieille écurie de Bayeux ; en creusant de nouveaux fondements, on mit à découvert le squelette d'un jeune homme pouvant, au dire des médecins, avoir atteint l'âge de dix-sept à dix-huit ans au moment de son décès. On se rappela alors qu'à l'époque où on pouvait faire remonter le fait, cette même écurie avait été occupée par les chevaux du détachement de l'École de Saint-Germain qui avait séjourné à Bayeux. On fut amené à penser qu'un duel avait eu lieu et que l'un des deux combattants, ayant succombé, avait été enterré sur place par ses camarades,

L'École de Saint-Germain, que l'Empereur avait organisée avec cette rapidité de conception si remarquable et si bien aidée par les souvenirs de l'élève de l'École de Brienne et du cadet gentilhomme de l'École militaire de Paris, a-t-elle, en fin de cause, rempli son but? A-t-elle parfaitement cadré avec l'esprit du temps et toutes les circonstances de la guerre? Nous l'affirmons, et, pour soutenir cette affirmation, nous avons pour nous l'irréfutable autorité des chiffres que nous avons cités.

Une école militaire qui, dans l'espace de quatre ans, a fourni à la cavalerie 315 officiers peut fièrement revendiquer sa place dans l'histoire de nos institutions, quelle qu'ait été la courte durée de son existence.



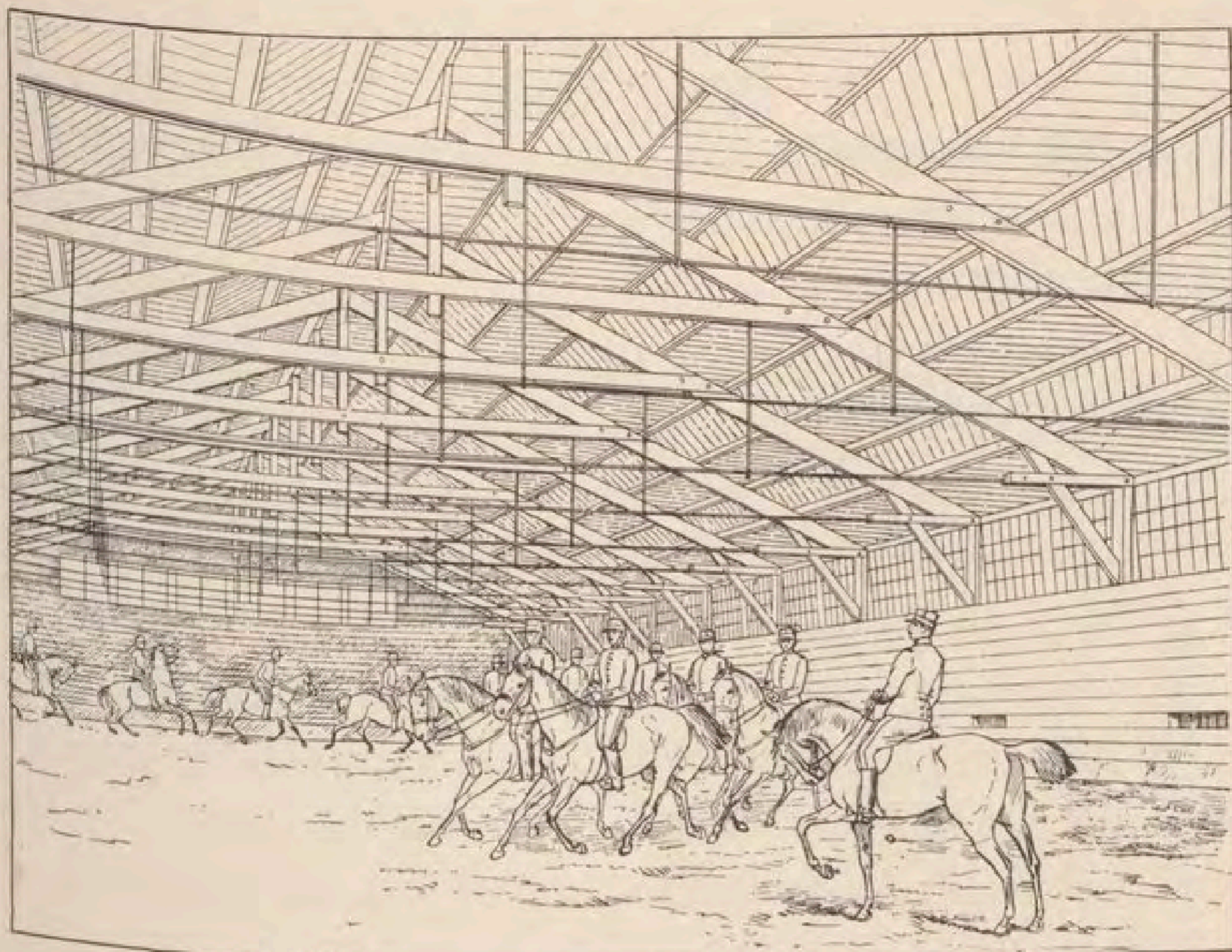


L'ÉCOLE  
DE  
SAINT-CYR

1686-1896

*Th. Mayer*





MANÈGE DE SAINT-CYR

## L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

**C**'EST en 1686, par édit du 18 juin, que M<sup>me</sup> de Maintenon obtint de Louis XIV la fondation de la maison d'éducation dite « maison royale de Saint-Louis » où deux cent cinquante demoiselles nobles étaient entretenues sur la cassette du roi.

Le 3 août suivant se fit l'inauguration de la maison avec une pompe toute religieuse, en présence seulement de M<sup>me</sup> de Maintenon et de quelques dames de la cour. L'évêque de Chartres, Ferdinand de Neuville, frère du maréchal de Villeroy, étant empêché par son grand âge, son vicaire général, M. Brisay de

Denouville, assisté d'un nombreux clergé, bénit solennellement l'église et y célébra la messe, qui fut chantée pour la première fois par les dames.

Il fit la visite et les aspersions prescrites par la liturgie dans toutes les parties de la maison ; il proclama la supérieure et les dames professes devant toute la communauté, ainsi que le supérieur ecclésiastique ; il les installa au chapitre et reçut leur serment de fidélité aux constitutions ; enfin, après avoir béni le cimetière, il chanta un *Te Deum*.

Le lendemain, les demoiselles qui étaient encore à Paris arrivèrent, et leurs exercices et études commencèrent. « Je les ai vues toute la semaine, écrivait M<sup>me</sup> de Maintenon, à leurs heures de travail, à leurs heures de récréation, dans leurs actes de piété, et tout cela est réglé avec beaucoup d'ordre et de simplicité. »

Alors commença pour elle un travail qu'elle a continué pendant toute sa vie avec un zèle égal à sa persévérance, travail où sa gloire est restée pure de tout nuage.

Ses ennemis ont pu lui reprocher son élévation prodigieuse, son influence sur Louis XIV, la part qu'elle eut aux fautes de la fin de son règne ; mais amis et ennemis se sont accordés à louer l'établissement de Saint-Cyr, « cette œuvre de son cœur, de son esprit et de son crédit ».

Elle s'y est montrée en effet, comme institutrice, d'une perfection qu'elle avouait elle-même en disant : « Comme la Providence m'avait destinée pour Saint-Cyr, je dois croire qu'elle m'a donné des grâces spéciales pour cet institut. » Et, vers la fin de sa vie, elle ajoutait : « Toutes les fois qu'on voudra me donner des louanges sur ma capacité pour l'éducation des enfants, je les avalerai à longs traits, car je suis véritablement persuadée que j'en sais beaucoup là-dessus. » Pendant trente années, cette maison fit sa principale occupation : elle y allait, tant qu'elle était à Ver-

sailles, au moins de deux jours l'un pour y passer la journée entière, et, presque tous les jours, la matinée. Elle arrivait, dit Théophile Lavallée, dès six heures du matin, s'en retournait



LULLI

vers six heures du soir et s'employait aux détails de la maison, de l'éducation des demoiselles, de la conduite de la communauté.

Elle allait de classe en classe et d'office en office, pour voir agir



les maîtresses et les officières, pour donner ses avis, pour remarquer s'il n'y avait rien de meilleur à faire que ce qu'on faisait ; on l'a souvent vue, aux infirmeries des dames et des demoiselles, consoler et servir les malades, peigner les demoiselles convalescentes et exercer d'autres œuvres semblables.

Quelques jours après la cérémonie d'installation, les visites commencèrent. Toutes les princesses vinrent, l'une après l'autre, admirer « la nouvelle fondation de Louis le Grand » ; la première fut M<sup>lle</sup> de Montpensier, *la Grande Mademoiselle*. Elle était suivie de M<sup>me</sup> de Montespan, qui eut l'étrange idée de venir contempler la création de sa rivale. Aussi M<sup>me</sup> de Maintenon ne se trouva-t-elle pas à Saint-Cyr pour la recevoir. Après les princesses vint le duc du Maine, alors âgé de seize ans, puis tous les autres princes, des dames de la cour et d'illustres prélats.

Le roi, à cette époque, était grièvement malade, et ce ne fut que le samedi 7 septembre qu'il vint visiter Saint-Cyr. Il n'était accompagné que de M<sup>mes</sup> de Maintenon, de Montchevreuil et de Gramont.

C'est pendant le cours de cette visite que fut chanté, pour la première fois, sur la musique de Lulli, l'hymne composé par M<sup>me</sup> de Brinon à la louange du roi :

Grand Dieu, sauvez le Roi ;  
Grand Dieu, vengez le Roi,  
Vive le Roi !

Qu'à jamais glorieux,  
Louis, victorieux,  
Voie ses ennemis  
Toujours soumis.

Grand Dieu, sauvez le Roi ;  
Grand Dieu, vengez le Roi,  
Vive le Roi !

Cet hymne, ou plutôt ce cantique, eut une destinée assez

étrange. Hændel, dans une visite qu'il fit à Saint-Cyr en 1721, l'ayant entendu, le trouva à son goût, le copia et le fit entendre au roi d'Angleterre, George I<sup>er</sup>. Celui-ci le trouva charmant, l'adopta comme chant national et en fit le *Gode save the King*.

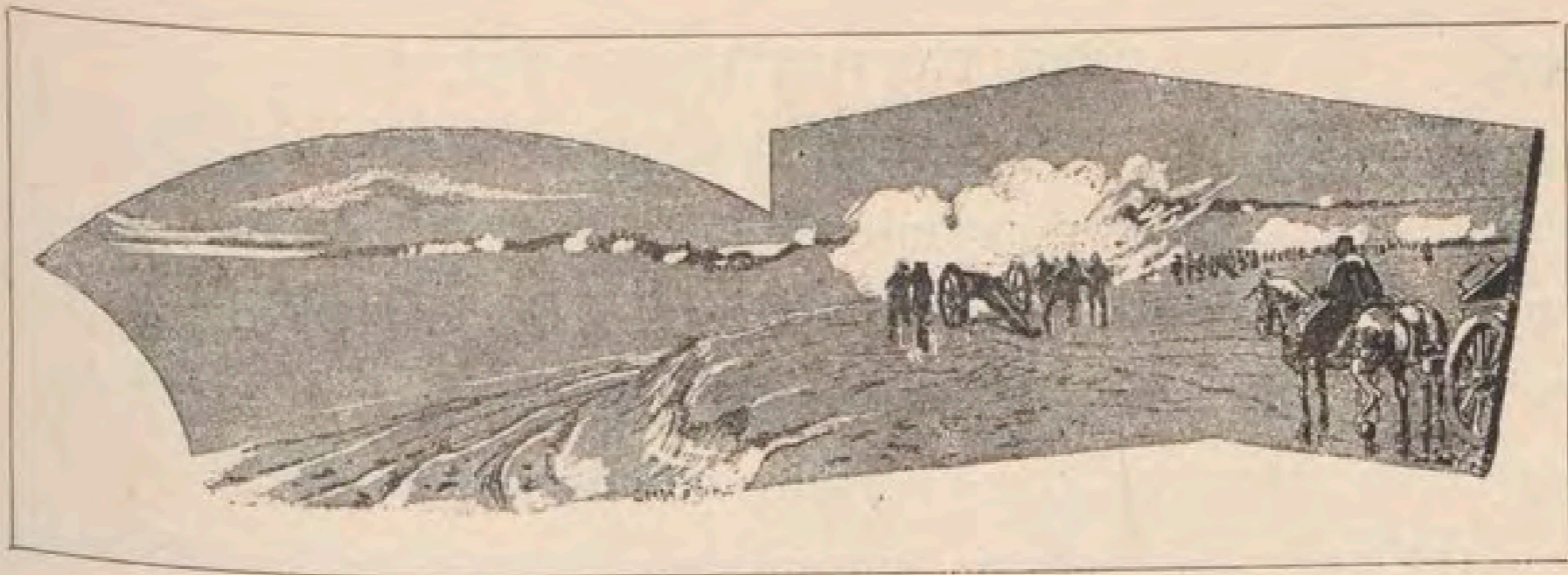
Les Anglais ne reconnaissent point cette origine de leur air national; mais ils ont beau faire et beau dire : les paroles et la musique étant identiquement les mêmes que l'hymne de Saint-Cyr, on ne fera jamais entrer dans la tête de personne que ce sont les demoiselles de Saint-Cyr qui aient emprunté, trente et quelques années auparavant qu'il parût en Angleterre, un chant consacré à la louange d'un roi hérétique et ennemi, pour l'appliquer spécialement à Louis XIV.

Mais, comme ce n'est pas des demoiselles de Saint-Cyr qu'il doit être question, il nous suffira de rappeler que cette institution, brillante sous Louis XIV, alla en s'affaiblissant sous Louis XV, et, aux premiers jours de la Révolution, la maison royale de Saint-Louis, changée d'abord en maison nationale d'éducation, fut supprimée par décret de l'Assemblée législative du 16 août 1792. Les demoiselles de Saint-Cyr furent renvoyées chez leurs parents, et l'on remarque, entre autres, sur le registre de sortie la demoiselle Marie-Anne Bonaparte, remise à son frère, capitaine d'artillerie, pour la reconduire en Corse. La maison fut complètement évacuée le 1<sup>er</sup> avril 1793. Ses revenus montaient alors à la somme de 496,406 livres, et ses dépenses étaient de 440,336. De 1668 à 1793, il y fut élevé 3,161 demoiselles appartenant à la noblesse militaire pauvre. Le 13 brumaire, un hôpital fut établi.

Par arrêté du Directoire en date du 17 messidor an VI, l'hôpital de Saint-Cyr fut supprimé et converti en une succursale des Invalides; le 22 nivôse an VIII, les Invalides furent transférés de

Saint-Cyr à Versailles. La maison resta vide quelques mois seulement, et, le 1<sup>er</sup> germinal an VIII, dit Mortimer d'Ocagne, le premier Consul y installa le Prytanée français pour les enfants des militaires morts et de tous les hommes ayant rendu service à la patrie.





## LE PRYTANÉE DE SAINT-CYR



LUCIEN BONAPARTE

L'installation s'y fit avec pompe en présence de Lucien Bonaparte. Il eut le savant Crouzet pour chef; sous sa direction éclairée et la collaboration de professeurs remarquables, tels que Deguerle, Lefebvre, Fleury de l'Écluse et des mathématiciens Hauchecorne et Bourdon, le prytanée prépara pour différentes carrières une foule d'hommes qui s'y distinguèrent.

Cependant, à une époque où tout était à régler, les débuts présentaient bien des difficultés.

Le premier Consul, dont l'œil si vigilant se portait à la fois sur tous les points, avait été, dès le 15 mai 1801, visiter le prytanée de Saint-Cyr. A son retour, et le même jour, il écrit à Chaptal, ministre de l'intérieur :

« J'ai été visiter le prytanée de Saint-Cyr, citoyen ministre. J'ai été peu satisfait de la tenue de cet établissement. Tous les

enfants sont nus et sans uniforme. Il n'y a aucune règle, aucun ordre, ni dans l'instruction, ni dans la police, ni dans l'administration. Il m'a paru que les élèves étaient dépourvus des meubles les plus nécessaires. Il me paraîtrait convenable :

« 1° Que les parents ne fussent pas chargés de l'habillement des enfants, hormis du trousseau; 2° que les élèves fussent divisés par compagnies; 3° qu'ils eussent un ancien tambour afin de faire faire tous les mouvements militairement, et un sous-officier de vétérans pour les exercer et commander les marches, dans les différentes distributions de la journée.

« L'administration m'a paru vicieuse en ce que l'administration de Paris pourvoit à toutes les dépenses. Je désirerais qu'il y eût dans tous les prytanées un conseil d'administration, que l'administration centrale donnât à ce conseil 600 francs par élève; moyennant quoi, il serait chargé de faire toutes les dépenses et de payer les professeurs. Il n'y a pas de bibliothèque dans ce prytanée; il en faudrait une de deux mille volumes en histoire, en géographie et en voyages.

« Je désire que vous me présentiez un projet de règlement pour tous les prytanées. Il n'y a point d'inspecteur pour mettre de l'uniformité et de la règle dans toutes ces administrations.

« Tous les règlements organiques, tant pour la discipline que pour l'administration, sont à faire. »

C'est à la suite de cette lettre, motivée par la visite du premier Consul à Saint-Cyr, que Chaptal fit un rapport au gouvernement.

Quand Chaptal eut terminé son travail et qu'il fut approuvé par le premier Consul, les administrateurs du prytanée, Hourier, Éloi, Lefèvre-Corbinière, Ladigeois et Nicod firent paraître un prospectus pour donner connaissance aux familles des conditions d'admission dans les différents collèges dépendant de leur administration.

Ce prospectus, rédigé sur les indications de Napoléon, ne tarda pas à produire son effet : six semaines après, Saint-Cyr comptait deux cents élèves boursiers, fournissant seulement un trousseau en entrant, plus une cinquantaine d'élèves payant annuellement une pension de 900 francs.

Quelque temps après l'inauguration, qui avait été faite par le ministre de l'intérieur, le premier Consul retourna visiter Saint-Cyr, qu'il trouva dans un état déplorable, et il écrit à Chaptal, le 11 février 1803 :

« Je vous prie, citoyen ministre, de donner ordre qu'on travaille à la nouvelle infirmerie du Prytanée de Saint-Cyr : les malades y sont très mal, l'infirmerie manque de draps, de linge et de beaucoup de meubles nécessaires ; donnez ordre que tout cela soit fourni le plus tôt possible. »

Le premier Consul continuait en priant le ministre d'élaborer un règlement, ce qui fut fait, et, après quelques critiques sur certaines parties du rapport ministériel, les règlements organiques de tous les collèges du Prytanée furent arrêtés.

Les élèves reçurent un uniforme : habit, veste et culotte de drap bleu, collets et parements bleu céleste ; un chapeau rond au-dessous de quatorze ans, un chapeau à la française à partir de cet âge. Les boutons furent en métal jaune, portant l'indication du collège en légende et le mot « Prytanée » au milieu.

En 1804, malgré les prescriptions de l'arrêté consulaire, qui fixait à 500 le nombre d'élèves du Prytanée, 250 boursiers et 250 pensionnaires payant 900 francs, on comptait, dit M. Lefol, de 700 à 800 élèves à Saint-Cyr. Ils n'avaient pour les surveiller que deux vieux officiers : Colsin et Colin, assistés de quelques maîtres de quartier. « Si les grands, ajoute-t-il, profitaient avec avantage des leçons de leurs savants professeurs, il n'en était pas de même des petits, car ils manquaient des soins réclamés par

leur jeune âge; battus par leurs maîtres, et, de plus, obligés, chaque jour, n'importe le temps, de faire l'exercice avec des fusils



CHAPTAL

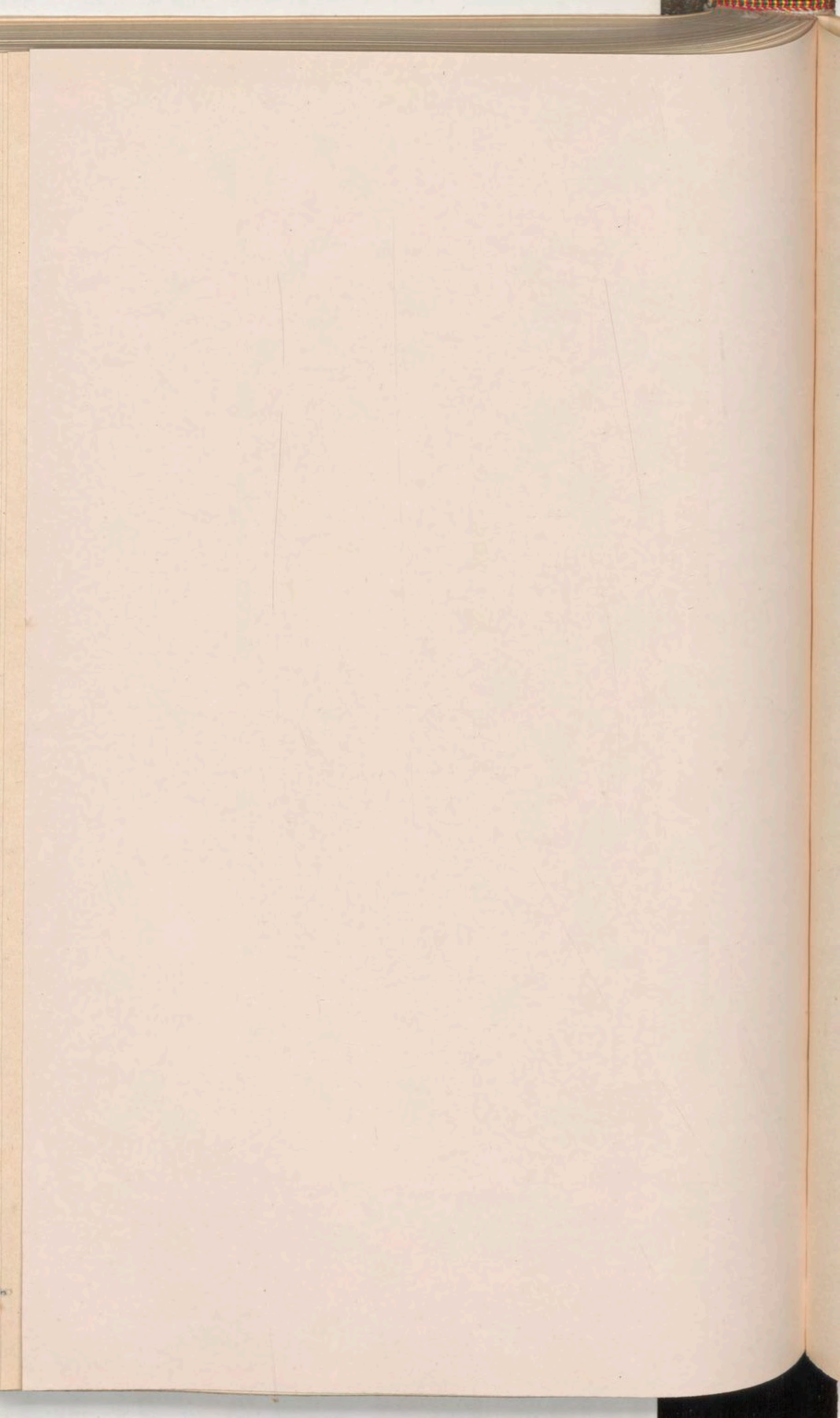
peu appropriés à leur taille, c'est à peine s'il leur restait assez de force pour suivre les leçons avec fruit. »

Devenu empereur, Napoléon visita Saint-Cyr après la campagne d'Austerlitz. Quand il vit que ces jeunes gens, qu'il croyait presque formés au métier militaire, n'étaient encore que des éco-



A SAINT-CYR





liers, que non seulement les moins âgés, mais encore les grands ne pouvaient se former en bataille et moins encore manier habilement leurs fusils, qu'ils n'étaient commandés que par de vieux



OFFICIER INSTRUCTEUR

officiers se servant de leur canne en guise d'épée, il résolut, dit de Montzey (1), de soumettre cette maison au régime militaire et de lui donner pour chefs des hommes rompus au métier. Du reste, les tendances et l'esprit des élèves concordaient parfaitement avec

(1) *Institutions militaires de la France.*

les idées de l'Empereur. Au récit de ses victoires, les têtes s'enflammaient, les classes se provoquaient, et, dans ces petites guerres, plusieurs furent blessés. « Un d'eux, dit M. Lefol, mourut des suites d'un coup de pierre qu'il avait reçu à la tête dans une de ces rencontres. »

Dans une très curieuse lettre qu'il adressa au ministre Champagny le 31 juillet, l'Empereur exprime tout le mécontentement que lui a causé sa visite à Saint-Cyr. « On n'y suit pas le plan d'études établi pour les lycées. On n'enseigne pas aux élèves l'histoire et on ne leur apprend que fort peu de géographie. On ne commence à leur enseigner les mathématiques qu'après leur avoir fait faire la rhétorique, en sorte qu'il y a des jeunes gens de seize ans qui ne savent pas faire une addition. Les élèves sont mal tenus. Les professeurs et les maîtres d'études ont un extérieur très négligé. Cependant on leur a donné un costume pour qu'ils s'en servent dans leurs fonctions. Qu'ils soient mal mis hors de l'école, cela les regarde ; mais, dans leur classe, l'Empereur veut qu'ils se montrent avec des dehors qui imposent.

« Autre détail qui a vivement choqué l'Empereur : les croisées des premières cours étaient remplies de femmes, soit du directeur, soit des professeurs. L'hôpital, commencé depuis trois ans, n'est pas encore terminé. Il n'y a pas de pharmacie. Les sœurs ne sont pas logées. Très peu d'élèves ont appris le port d'armes, et ils l'exécutent très mal, avec des fusils dégoûtants de rouille. L'habillement de beaucoup d'élèves est en lambeaux, sans uniformité. Les uns sont mal chaussés, d'autres portent des bas de soie. Tout cela annonce le plus grand désordre dans l'administration. »

Après cette mercuriale, l'Empereur invitait le ministre à lui soumettre un projet de décret dont il lui signalait les divers articles pour la réorganisation du prytanée.

Le décret organique, changeant définitivement le collège de

Saint-Cyr en prytanée militaire, fut signé le 31 août 1805, au camp de Boulogne.

Le général de brigade Gilbert-Louis Dutheil fut nommé, le 15 décembre 1805, au commandement du prytanée militaire, dont



LE MINISTRE CHAMPAGNY

l'état-major fut ainsi composé : 1 général de brigade commandant, 1 chef de bataillon, 2 capitaines, 1 quartier-maître, 1 aumônier, 1 médecin, 1 chirurgien-major, 1 aide-major, 1 sergent d'artillerie, 1 tambour-maître et 6 tambours.

Le décret prescrivait, en outre, de préparer le local pour contenir 600 élèves, dont 200 au-dessous de douze ans et n'en ayant pas moins de sept, 200 au-dessous de quinze et 200 au-dessous

de dix-huit. Les élèves âgés de plus de seize ans, sachant l'école de bataillon, devaient compter, à partir de cette époque, comme soldats et faire l'exercice avec le fusil de dragon ; la seconde catégorie se servait de mousquetons. Les plus âgés, et dont le temps comptait à l'École comme service, devaient former une garde à la porte du Prytanée, en suivant le règlement observé dans l'infanterie.

La nouvelle institution fut inspectée chaque année par un inspecteur général, qui fut le général Bellavène, alors commandant de l'École spéciale militaire de Fontainebleau, créée en vertu d'un décret organique du 28 janvier 1803 (8 pluviôse an XI).

Les élèves formèrent trois bataillons de quatre compagnies chacun. Les compagnies étaient de cinquante élèves.

Les appels et les inspections avaient lieu comme dans les régiments.

Tous les élèves mangeaient à la gamelle et possédaient des masses établies et distribuées comme à l'École de Fontainebleau.

Pour l'Empereur, le Prytanée de Saint-Cyr, c'était BRIENNE, plus le régime militaire qu'il y avait adapté ; l'École spéciale de Fontainebleau, qu'il avait créée étant premier Consul, c'était la *compagnie des cadets gentilshommes de l'hôtel de Paris* : il suivait pas à pas les souvenirs et les errements du passé, en les simplifiant d'après les idées qu'il avait déjà hautement exprimées alors qu'il n'était encore que simple élève. « Ne vaudrait-il pas mieux, avait-il, à cette époque, inscrit dans un mémoire, au lieu d'entretenir un nombreux domestique, de leur donner des repas à deux services, de faire parade d'un manège très coûteux tant pour les chevaux que pour les écuyers ; ne vaudrait-il pas mieux, sans toutefois déranger le cours des études, les astreindre à se servir eux-mêmes, moins leur petite cuisine qu'ils ne feraient pas,

leur faire manger du pain de munition ou d'un autre qui en approcherait, les habituer à battre leurs habits et à nettoyer leurs souliers et leurs bottes? Puisqu'ils sont pauvres et destinés au service militaire, n'est-ce pas la seule éducation qu'il faudrait leur donner? Assujettis à une vie sobre, ils deviendraient plus robustes, sauraient braver les intempéries des saisons, supporter avec courage les fatigues de la guerre et inspirer un respect et un dévouement aveugles aux soldats qui seraient sous leurs ordres.» (*Mémoire de Napoleone de Buonaparte, cadet gentilhomme.*)

Ici, comme partout ailleurs, une pensée unique présida à la résolution de cet homme de génie. Il voulut que tous les jeunes gens destinés au même service reçussent une impulsion unique, que leurs idées sur la discipline et l'art de la guerre fussent puisées à la même source, qu'elles fissent corps avec l'instruction technique donnée à tous par les mêmes maîtres.

A la fin de l'année scolaire, les élèves et pensionnaires qui avaient terminé leurs études et qui savaient l'école de bataillon subissaient l'examen pour l'admission à Fontainebleau.

Ils pouvaient aussi, avec l'autorisation du ministre la guerre,



GÉNÉRAL DUTHEIL

se présenter à l'examen de l'École polytechnique, de l'École de marine ou de l'École de Metz, où ils entraient sans passer par Polytechnique.

Ceux dont les examens étaient insuffisants étaient renvoyés dans les régiments comme caporaux-fourriers.

Les élèves de Saint-Cyr n'eurent pas toujours besoin, pour devenir officier, de passer par Fontainebleau : à cette époque, l'avancement était rapide, et Napoléon avait besoin constamment de rajeunir son armée ; et puis les corps manquaient de sujets pour faire des officiers et des sous-officiers.

Après les combats de Schleitz et de Saalfeld et la bataille d'Iéna, où bon nombre d'officiers furent tués, l'empereur, profitant de l'esprit militaire du prytanée, fit sortir soixante-dix élèves, les fit diriger sur Berlin, où il s'était rendu en traversant, cette fois en vainqueur, le champ de bataille de Rosbach, où les Français, sous la conduite du maréchal de Soubise, avaient été battus en 1756 par Frédéric, et les attacha en qualité de fourriers aux régiments qui se trouvaient dans cette ville sous les ordres du maréchal Davout, qui avait gagné la bataille d'Auerstaëdt le même jour que lui la bataille d'Iéna. Il les nomma sous-lieutenants, après la campagne de 1807, par un décret daté de Schœnbrunn.

Napoléon, arrivé le 25 novembre à Posen, en partit dans la nuit du 15 au 16 décembre, après un séjour de dix-neuf jours, et fit son entrée dans la capitale de la Pologne. Après la bataille de Pultusk, les combats de Golymin et de la Soldau, il résolut de prendre ses quartiers d'hiver sur la Vistule. Il y suivit d'abord son armée, et revint à Varsovie le 1<sup>er</sup> janvier 1807. Le 16, il écrit au général Dejean, directeur de l'administration de la guerre, cette lettre si glorieuse pour les élèves de l'École : « Monsieur Dejean, si l'École de Fontainebleau, l'École polytechnique et

Saint-Cyr peuvent fournir des sujets ayant l'âge, vous pouvez les envoyer ici ; je les reverrai avec plaisir : *Car il n'y a rien de si brave et de si exemplaire que cette jeunesse* (ARCH. DE L'EMPIRE). » Ce magnifique certificat donné en pleine guerre par l'Empereur à l'École spéciale militaire se trouve en *minute* aux archives impériales et en *copie* au dépôt de la guerre.

Le même jour, il pensait à donner un asile aux filles de ses légionnaires. « Je vous prie, écrit-il à M. Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, de ne pas oublier mes enfants d'Austerlitz, dont je n'ai pu encore m'occuper. Je vois avec plaisir que la maison d'Ecouen paraît vous convenir. Arrangez tout pour le mieux. »

Par ces décrets qui avaient suivi de près la bataille d'Austerlitz, l'Empereur avait particulièrement adopté tous les enfants des officiers et soldats qui y avaient été tués.

Le Prytanée militaire resta établi à Saint-Cyr jusqu'au 24 mars 1808.

A cette époque, l'Empereur, étant à Saint-Cloud, écrivit à Duroc, grand-maréchal du palais : « J'ai pris un décret pour transférer à Saint-Cyr l'École de Fontainebleau. Le manège de l'École militaire sera acheté par moi 100,000 francs. »

Cette mesure en nécessitait une autre : celle de pourvoir le Prytanée de Saint-Cyr d'un autre local.

Cet autre local devait être naturellement la maison de la Flèche.

L'École spéciale de Fontainebleau et l'École spéciale de Saint-Cyr n'ont été, comme on voit, qu'une seule et même institution ; il n'y eut qu'un simple *transfert* du palais de François I<sup>er</sup> à la maison fondée par Louis XIV.

La dernière entrée à l'École de Fontainebleau fut celle du nommé Martin-Saint-Jean, n<sup>o</sup> 2079 ; le suivant entra à l'école militaire de Saint-Cyr sous le n<sup>o</sup> 2080. C'était un nommé Hallot.



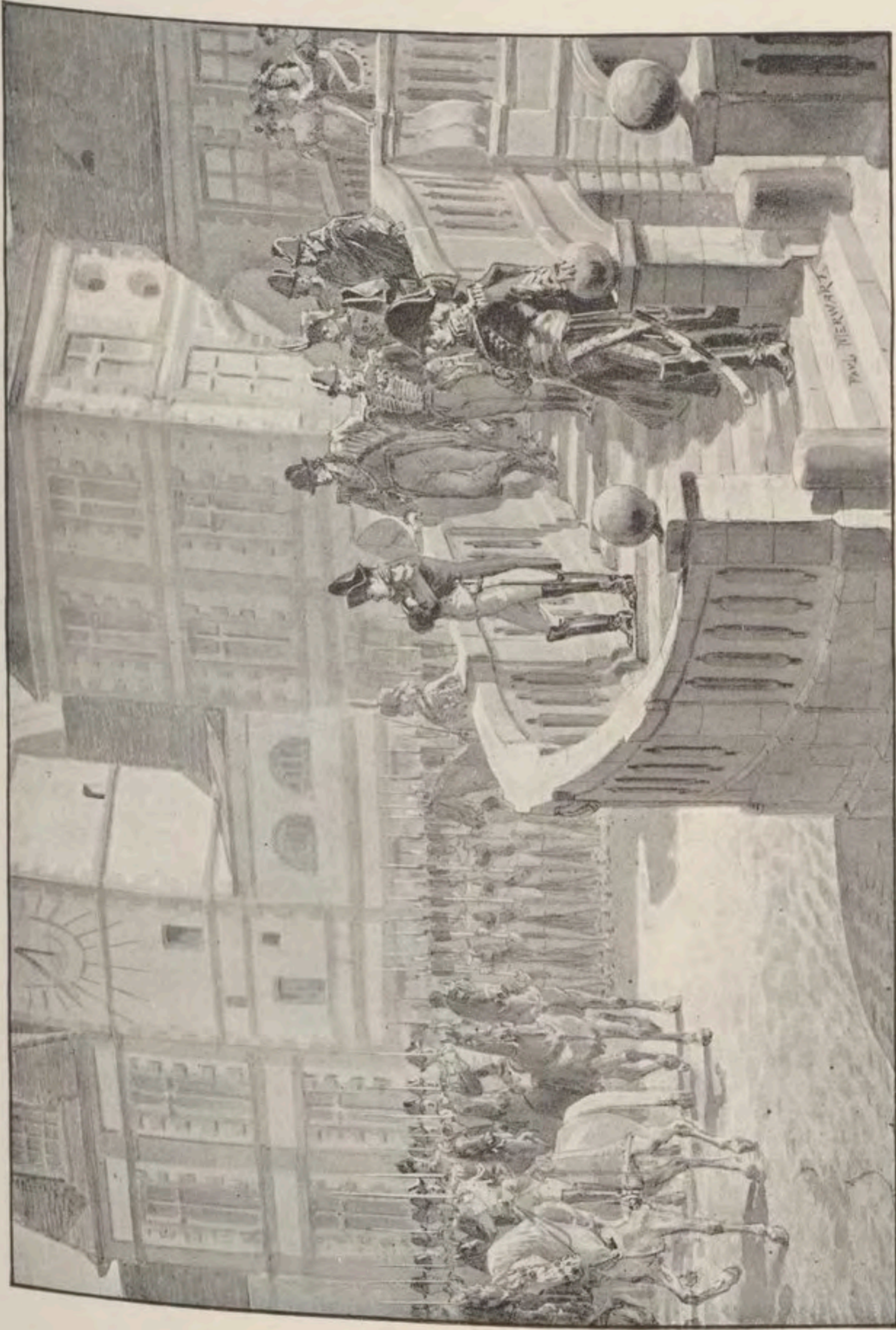
Une fois l'École de Fontainebleau transférée à Saint-Cyr, quelque chose manquait pour compléter l'œuvre de l'Empereur : c'était de faire des cavaliers. Le peu de savoir des officiers sortant de l'École dans l'art de l'équitation était tel que dans une de



DUROC, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS

ses lettres au général Clarke, ministre de la guerre, Napoléon indique ses préoccupations à ce sujet :

« J'ai été voir, hier, écrit l'Empereur, l'École militaire de Saint-Cyr ; je l'ai trouvée moins bien qu'à Fontainebleau. Il m'a paru qu'on s'était relâché beaucoup sur la tenue et l'instruction. J'en ai témoigné mon mécontentement au commandant et au vice-conné-



NAPOLÉON PASSANT EN REVUE L'ÉCOLE DE FONTAINEBLEAU

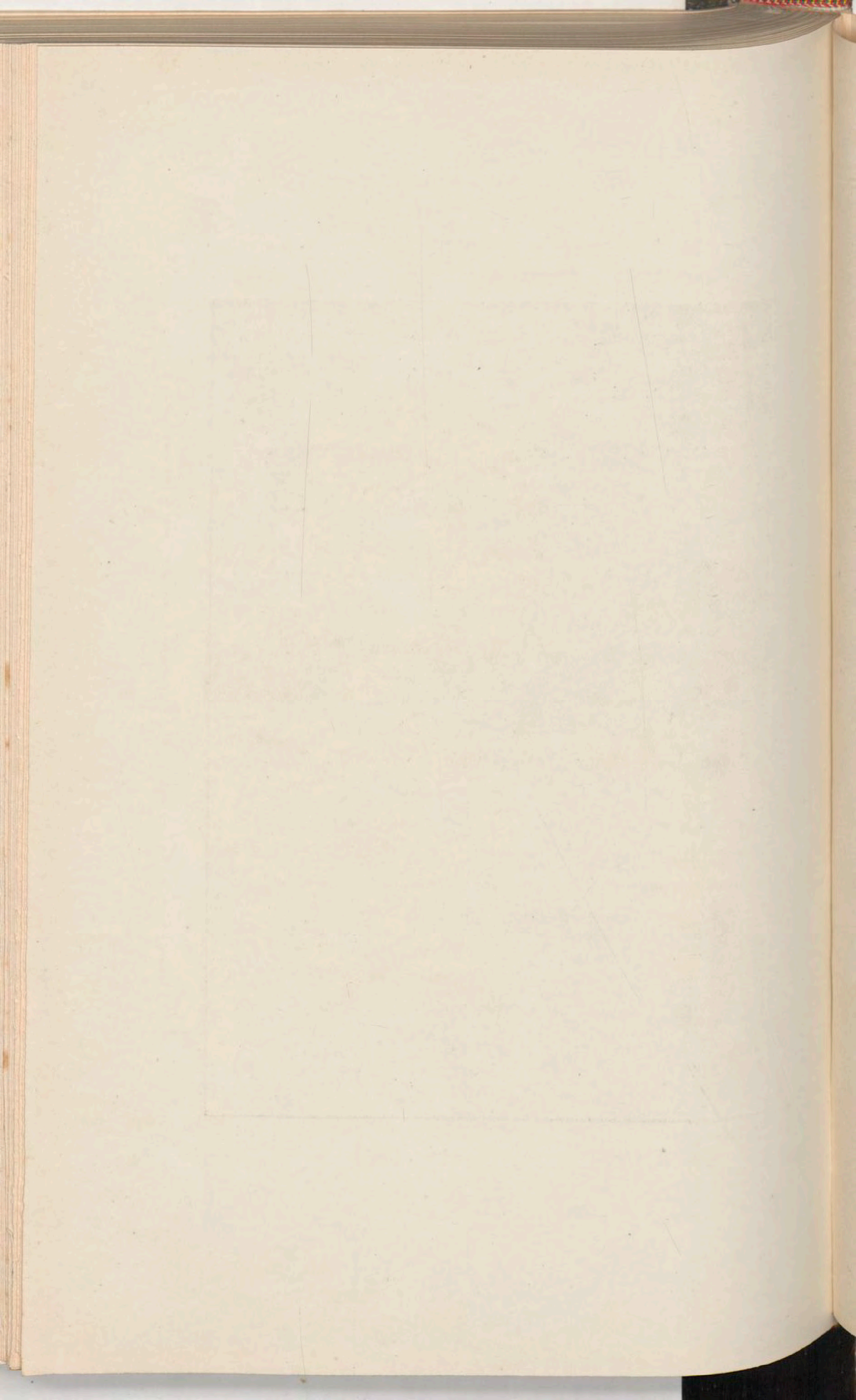


table qui aurait dû y faire de fréquentes visites pour s'assurer que l'intégrité des règlements était maintenue. Il m'a paru mauvais : 1° qu'on n'ait point mis l'infirmerie dans le nouveau bâtiment, au lieu de la placer au milieu du corps de logis ; 2° qu'il n'y ait que dix-huit élèves qui travaillent à l'équitation. Cependant il y a dix-huit chevaux qui peuvent servir à exercer soixante-douze élèves. Vous savez le besoin qu'a la cavalerie d'officiers intelligents et connaissant le cheval. Il me semble que tout un manège pour dix-huit élèves, c'est ne pas remplir mon but et perdre un temps utile... » etc., etc.

L'équitation à Saint-Cyr était considérée pour ainsi dire comme une quantité négligeable, puisque les sorties pour la cavalerie n'eurent lieu que dans le rapport de un onzième ; la plus grande partie des élèves de cette catégorie entrèrent dans l'arme des dragons, moitié fantassins, moitié cavaliers, combattant à pied et à cheval.

Les circonstances étaient graves, les besoins pressants, les vides dans les cadres de plus en plus nombreux. Napoléon, sentant qu'il était nécessaire de former rapidement des officiers de cavalerie, décida la création de l'École spéciale de cavalerie de Saint-Germain, comme une annexe de l'École de Saint-Cyr.

Saint-Cyr continua à avoir son manège, où professait l'écuyer Deleuze, que nous retrouverons plus tard au manège de Saurmur, et, disons-le, l'enseignement qu'il y pratiquait nuisit beaucoup au développement de l'École de Saint-Germain. Il y nuisit tellement que l'Empereur, sur la proposition du duc de Feltre, voulut supprimer le manège à Saint-Cyr.

Quelques mois auparavant, c'est-à-dire le 3 juin 1811, un décret décida que les élèves désireux de servir dans l'artillerie à pied ou à cheval seraient admis à des cours de théorie et de pratique, tels qu'ils étaient professés à l'École de Metz ou à l'École polytech-

nique pour cette arme. Ces élèves étaient examinés par l'examineur d'artillerie et envoyés dans les régiments comme lieutenants en deuxième. Cette catégorie de saint-cyriens qui poussaient plus loin que leurs camarades l'étude des mathématiques forma dans l'École une sorte d'aristocratie, et ceux qui en faisaient partie reçurent le surnom honorifique de *Sinus*.

Le plus grand nombre des élèves aspira à ce titre ; mais l'Empereur fixa le nombre des futurs officiers d'artillerie, pour ne pas trop appauvrir le recrutement de l'infanterie.

La consommation d'officiers et de sous-officiers était énorme ; une seule bataille suffisait pour dépeupler les cadres, qu'on ne complétait qu'avec une extrême difficulté. « Tout soldat, dit le général Foy, sachant lire et écrire, exerçant sur ses camarades une influence quelconque d'opinion, et qui ne sourcillait pas à l'approche du danger, était sûr d'arriver, si la mort lui en laissait le temps... »

Mais l'Empereur voulait avoir à sa disposition des éléments successifs pour remplacer les généraux que les événements avaient formés et dont les talents naturels et l'intelligence s'étaient trouvés à la hauteur de ces mêmes événements. Les balles ne les respectaient pas plus que leurs soldats, et les armées avaient déjà éprouvé des pertes bien sensibles.

L'Empereur trouva donc ces éléments dans ces pépinières militaires, qui semblaient d'autant plus fertiles qu'il y prenait de sujets. L'enfant, le jeune homme, sortis souvent d'un centre qui lui était hostile, amenés quelquefois de force à ces écoles, étaient bientôt transformés par l'exemple et animés de l'ardent désir de prendre part, à leur tour, à des luttes gigantesques. Beaucoup se trouvèrent ensuite en complet désaccord de pensées et de croyances politiques avec leurs familles, quand, à de rares intervalles, il leur fut permis de les revoir.

L'Empereur voulait, avant tout, pour les grades les plus élevés, la santé et la jeunesse. Les vingt-cinq hommes de guerre les plus renommés de l'armée française en 1796 ne présentent-ils pas une moyenne d'âge de vingt-sept ans ?

Ces conditions, il ne pouvait les rencontrer d'une manière certaine que chez les élèves de ses écoles qui recevaient presque au sortir de l'enfance leur première épaulette, quand les autres n'avaient pu la gagner que longuement, au prix de cruelles fatigues et de blessures altérant pour toujours leur constitution.

Par les écoles militaires seules, on peut entretenir, dans les armées, permanence de *jeunesse*, d'*intelligence* et de *savoir* dans les grades supérieurs ; en dehors, c'est une exception rare, non du talent de tel ou tel, mais du peu de temps qu'il a devant lui.

Louvois, le ministre de la guerre de Louis XIV, était tellement de cet avis qu'il fut le premier à appliquer l'idée qu'avait eue de la Noüe : « d'institutions de ce genre ».

Lorsqu'il fit signer au Roi, le 12 juin 1682, le décret créant deux compagnies dites de cadets-gentilshommes destinées à recevoir les jeunes gens de quatorze à vingt-cinq ans qui, désireux de suivre la carrière des armes, voudraient acquérir une bonne éducation militaire, n'était-ce pas fonder les écoles militaires ?

Une erreur assez répandue, c'est de croire que, sous l'ancien régime, il suffisait, pour arriver officier, d'avoir de la naissance et de l'argent. Ce fait est inexact.

« Pour parvenir au rang d'officier, dit M. Louis Rousselet (1), il fallait, depuis Louis XIV, avoir servi comme simple soldat dans une compagnie un temps plus ou moins long. Ces *cadets* destinés à devenir officiers étaient au nombre de deux dans chaque compagnie.

---

(1) *Nos Grandes Écoles militaires et civiles*, par Louis Rousselet. — Hachette.

« Les cadets d'une grande naissance avaient seuls le privilège de faire leur service dans les compagnies de mousquetaires, dans les gardes du corps ou dans deux compagnies du régiment d'infanterie appelé régiment du roi. Les cadets des régiments ordinaires n'avaient aucun droit. Selon les circonstances, ils devenaient sous-lieutenants ou cornettes ; mais ce n'étaient là que des grades temporaires, qui ne se donnaient qu'au moment de la guerre. La paix signée, les sous-lieutenants et les cornettes étaient réformés et redevaient cadets comme auparavant. »

Les cadets étaient casernés comme des soldats et, en dehors du service, ils étaient libres d'aller où ils voulaient. Il leur était interdit cependant d'aller au théâtre.

Comme instruction militaire, les cadets recevaient celle qu'on donnait alors dans les régiments, et ils étaient tenus, comme les autres troupes, à prendre part aux corvées et aux différents services que nécessitait la ville où ils tenaient garnison.

Le roi, qui aimait cette jeunesse, visitait souvent les différentes compagnies de cadets qu'il avait créées. Dans une lettre de Louvois datée de 1683, on lit : « Le roi monta hier à cheval, en intention de voir la citadelle, il trouva sur l'esplanade la compagnie des cadets de Besançon, à laquelle il vit faire l'exercice, et y prit tant de plaisir qu'il y demeura jusqu'à la nuit. Sa Majesté avoua qu'elle n'avait vu aucune troupe, pas même les compagnies de mousquetaires, faire l'exercice aussi juste que cette compagnie, qui est composée de trois cent soixante et tant de cadets, parmi lesquels il y en a plus de quarante qui n'ont pas plus de quatorze ans, et qui cependant commandent l'exercice comme pourraient le faire les officiers. » Tant que Louvois vécut, dit encore Louis Rousselet, les compagnies de cadets subsistèrent. Mais, le ministre mort, l'institution ne tarda pas à disparaître, et, en 1694, les cadets furent de nouveau répartis dans les régiments.

C'est cette idée de Louvois qui présida, sous Louis XV, à la création de l'École Militaire ; sous la Convention, à l'École des enfants de Mars, où l'on recevait les fils des républicains servant



LOUVOIS

aux armées qui avaient été blessés ou étaient morts au champ d'honneur, et plus tard, sous le consulat et le premier Empire, à l'École spéciale militaire de Fontainebleau d'abord et de Saint-Cyr ensuite.

Malheureusement, les événements qui se précipitaient allaient



porter un coup fatal à l'École de Saint-Cyr. La fortune, si longtemps fidèle à l'empereur Napoléon, avait abandonné ses drapeaux. Son départ pour l'île d'Elbe avait débarrassé les Bourbons d'un redoutable ennemi qui, bien qu'abattu, effrayait encore les puissances victorieuses ; à tout prix, il fallait se débarrasser de toutes les institutions qui pouvaient rappeler son souvenir.

Le 31 juillet 1814, l'École de Saint-Cyr fut licenciée par le gouvernement de la Restauration, et l'École militaire créée par l'édit de 1751 se trouvait rétablie avec les modifications nécessitées par les circonstances, sous le commandement du lieutenant général comte Dupont de Chaumont, qui en fut nommé gouverneur.

L'École de Saint-Cyr était à peine licenciée que celui qu'on appelait l'ennemi public était aux Tuileries. Son premier soin fut de rétablir l'École, sous le commandement de son ancien gouverneur, le général Bellavène, conformément à l'ancienne organisation de 1804.

Le 1<sup>er</sup> mai 1815, Napoléon écrivit à Davout, alors ministre de la guerre, pour lui prescrire de faire envoyer à Saint-Cyr six pièces de canon dans le cas où la batterie aurait été désarmée (1).

En même temps, l'Empereur ordonnait de former quatre compagnies composées des élèves les plus âgés et de les exercer à la manœuvre afin qu'ils pussent servir quatre batteries de huit pièces chacune.

Les événements empêchèrent d'utiliser cette ressource.

Waterloo obligeait l'Empereur à reprendre pour toujours le chemin de l'exil. Les Anglais, auxquels il était allé, confiant dans leur loyauté, demander asile, lui donnaient pour résidence le rocher de Sainte-Hélène.

---

(1) *Histoire de l'École de Saint-Cyr*, par un ancien saint-cyrien. — Librairie Ch. Delagrave.

Louis XVIII, après trois mois d'absence, rentrait aux Tuileries, où seul de tous les siens il devait mourir.

L'occupation de notre territoire par les armées étrangères ne lui permit pas de songer, dans les premières années de son règne, au rétablissement de l'École militaire. La secousse qui venait d'ébranler encore l'Europe devait inspirer à Louis XVIII le désir de rattacher le plus possible l'armée à sa dynastie. Or l'École de Saint-Cyr était encore pleine des souvenirs de l'Empire; il était donc naturel qu'on cherchât à les éteindre.

L'ordonnance du 6 septembre 1815 supprimait de fait l'École spéciale de Saint-Cyr, qui l'était déjà en principe, par la loi du 30 juillet 1814.

Après la dissolution de l'École spéciale militaire, les bâtiments de Saint-Cyr ne restèrent pas longtemps inoccupés, le gouvernement de la seconde Restauration ayant activement poussé la reconstitution des écoles militaires de tous genres.

En attendant le vote de la loi sur le recrutement, deux écoles préparatoires furent installées : l'une à la Flèche, l'autre à Saint-Cyr.

L'ouverture de l'école préparatoire de Saint-Cyr eut lieu le 17 mars 1816 et fut faite par le duc d'Angoulême, neveu du roi, qui se rendit à Saint-Cyr entouré d'un brillant état-major,



LOUIS XVIII

d'aides de camp et d'officiers généraux, et accompagné par les autorités civiles et militaires du département de Seine-et-Oise.

Cet état de choses dura jusqu'au 31 décembre 1817, époque à laquelle parut une ordonnance royale qui fit, de l'école prépa-

ratoire de Saint-Cyr, l'École spéciale militaire.

Les places furent données au concours moitié gratuitement aux enfants des militaires, moitié aux fils des autres Français qui pouvaient payer une pension. Non seulement il fallait subir des examens pour entrer à l'École, mais nul n'était nommé sous-lieutenant, après les deux années



MARÉCHAL DE GOUVION SAINT-CYR

d'études, s'il ne satisfaisait à de nouveaux examens.

C'est le maréchal de Gouvion Saint-Cyr, dont le talent d'organisateur excite encore à l'heure actuelle, après tant d'années écoulées, l'admiration des hommes compétents, qui avait été chargé de la réorganisation de l'École.

Encore aujourd'hui, Saint-Cyr, dans ses éléments intérieurs constitutifs, est, à peu de choses près, resté tel que l'établit l'ordonnance royale de décembre 1817.



L'EMPEREUR !



D'après les bases ainsi posées, l'École de Saint-Cyr commença à marcher, alimentée d'un côté, par les élèves de l'école préparatoire ; de l'autre, par les admis au concours général.

Les débuts étaient faciles : plus de la moitié des élèves sortaient de l'École et étaient rompus depuis longtemps à la discipline militaire ; ils retrouvaient à Saint-Cyr des chefs aimés, qu'ils connaissaient dès l'enfance et auxquels ils étaient habitués à obéir.

Le programme des études était sagement gradué et modéré dans ses exigences. Au mois d'août 1819, le premier bataillon de France, commandé par le général comte d'Albignac et le colonel de Morel, prenant le pas sur toutes les autres troupes à la revue du roi, put déjà prouver qu'aucune ne lui était supérieure, pour le maniement des armes et la régularité des manœuvres, poussée jusqu'à la perfection.

Le bataillon de Saint-Cyr se composait de huit compagnies, commandées chacune par un sergent-major, deux sergents et quatre caporaux, qui avaient autorité sur leurs camarades. L'uniforme était alors un habit bleu à revers, le collet et les lisérés de couleur amaranthe, pantalon bleu, épauettes rouges, souliers, guêtres de drap et shakos, buffleteries blanches, fusil de dragon et sac de soldat. Les élèves sous-officiers portaient un rang de fil d'or sur leurs épauettes.

Le grade de sergent-major avait son importance pour l'avenir de celui qui l'obtenait : il pouvait, en effet, remplir plus tard,



ARMAND CAREL

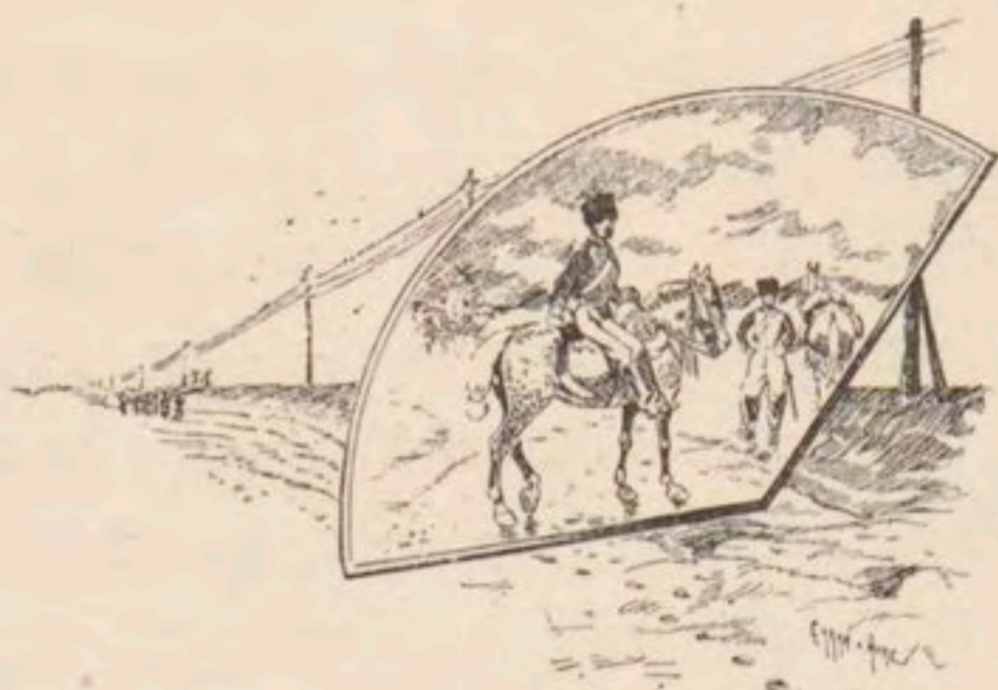
dans les corps, les emplois d'adjudant-major et de major, dont les titulaires devaient, d'après les termes de la loi sur l'avancement, avoir porté les galons de sous-officier (1).

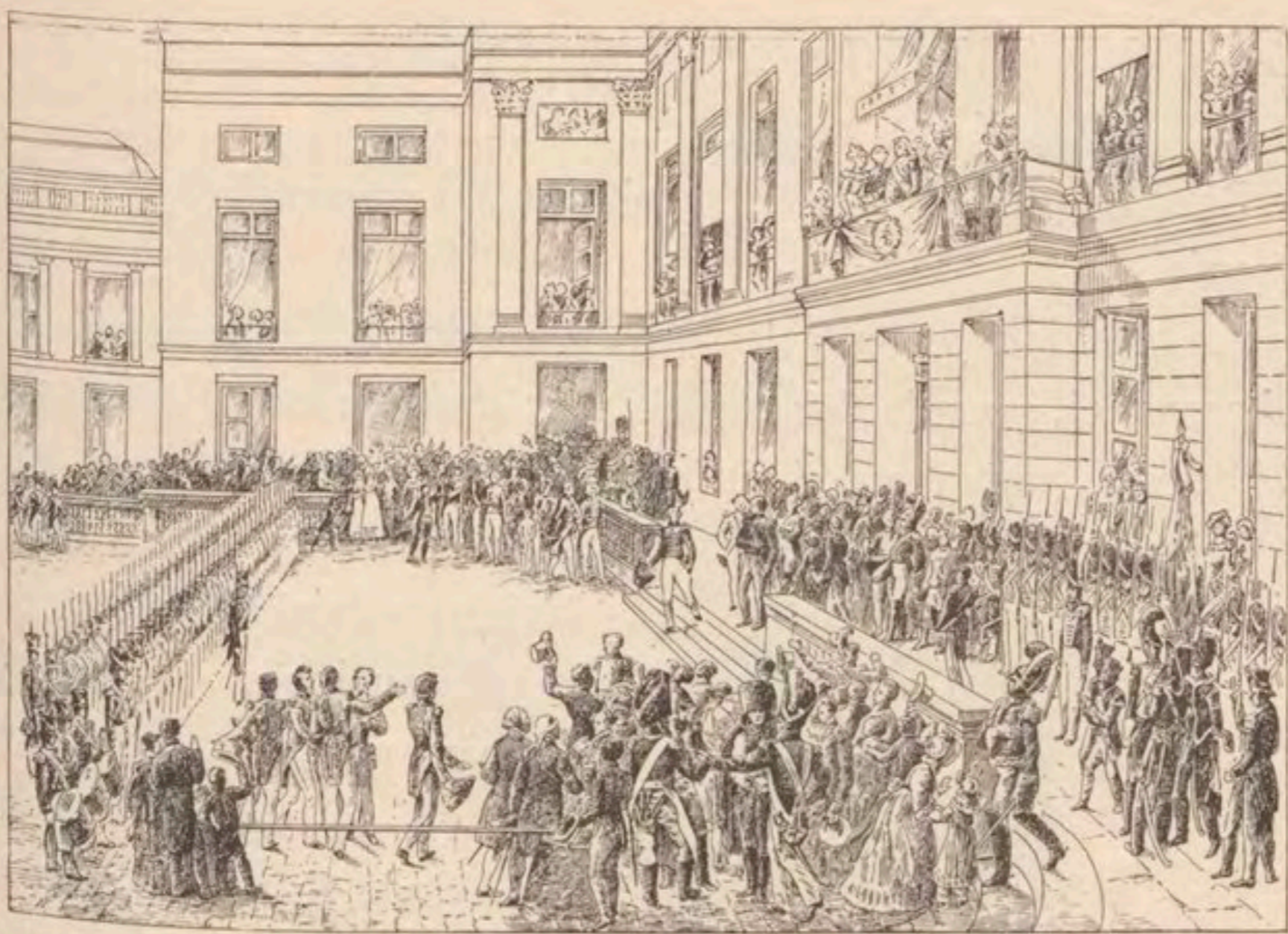
Dans la première promotion, c'est-à-dire celle qui quitta l'École en 1820, figure, sous le numéro 88, Armand Carrel, entré au 89<sup>e</sup> de ligne avec le grade de sous-lieutenant.

Pendant toute la Restauration, sauf les visites royales, aucun événement d'importance ne vint troubler l'existence active et régulière de l'École. Les élèves se destinant à la cavalerie recevaient pendant leurs deux années de présence des leçons d'équitation, puis entraient directement dans les régiments.

Par une ordonnance royale du 5 novembre 1823, l'École de Versailles fut rétablie, et son unique destination fut de servir d'école d'application aux élèves sortant de Saint-Cyr désignés pour la cavalerie.

(1) Montzey. — *Institutions d'éducation militaire.*





LOUIS XVIII A SAINT-CYR. — D'APRÈS LE VASE DE SÈVRES CONSERVÉ A L'ÉCOLE.

## SAINT-CYR SOUS LOUIS XVIII

**L**ouis XVIII s'occupa beaucoup de l'École militaire de Saint-Cyr. Il la passa fréquemment en revue, et dans la salle des visites se voit un magnifique vase de Sèvres, sur lequel se trouve reproduite la revue, que le roi passa, dans la cour du château de Saint-Cloud, le 8 août 1819.

Le bataillon de Saint-Cyr devait être encore passé en revue par un descendant des Bourbons, mais dans des circonstances bien différentes. En 1814, le bataillon avait escorté Marie-Louise, qui partait de Paris; en 1830, il accompagna jusqu'à Versailles Charles X, qui s'éloignait de sa capitale soulevée.

L'École occupait le poste d'honneur à l'arrière-garde. En arrivant à Versailles, le bataillon fit halte dans la grande avenue du Palais.



Bientôt après arrivèrent les voitures qui emmenaient la famille royale.

Le bataillon présenta les armes, les tambours battirent aux champs, et, pour la dernière fois, le drapeau de l'École salua Charles X, partant avec tous les siens pour l'exil.

L'École fut licenciée, et les élèves envoyés en congé; mais une

décision ministérielle leur enjoignit quelques jours après d'avoir à rejoindre sans délai. Ceux qui ne seraient pas rendus à Saint-Cyr, le 22 août au plus tard, devaient être considérés comme démissionnaires et rayés des contrôles.



CHARLES X

La révolution de 1830 enleva à l'École son titre de royale et fit disparaître le privilège qui existait en faveur des fils de militaires. Toutes les places se donnèrent au concours, et tous les élèves durent payer une

pension. Seulement, pour venir en aide aux familles peu fortunées, on établit un certain nombre de bourses, qui furent données de préférence aux fils des officiers.

L'École de Versailles ayant été supprimée, c'est à Saumur qu'étaient dirigés les saint-cyriens destinés à la cavalerie.

Ils étaient classés par ordre de mérite, choisissaient leurs régiments d'après leurs numéros de classement, et ces numéros étaient inscrits sur leurs états de service comme une note devant plus tard influencer sur leur avancement.

L'événement le plus important qui eut lieu à Saint-Cyr sous

Louis-Philippe fut la remise du drapeau au bataillon que le roi passa en revue, à Versailles.

Aussitôt après la revue, le roi, qui était à cheval, se plaça au centre, fit battre un ban, et, prenant dans sa main le dra-



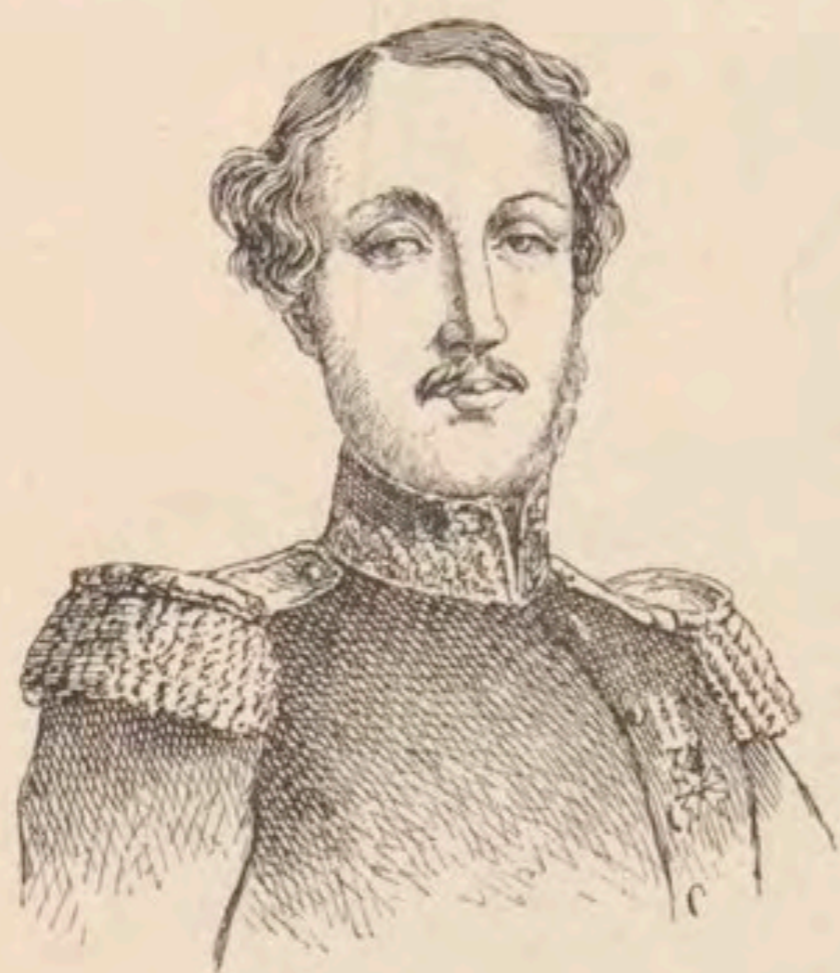
LOUIS-PHILIPPE

peau, qu'il allait donner à l'École, il prononça le discours suivant:

« Je viens réaliser la promesse que je vous ai faite de donner à l'École le drapeau qu'elle a si bien mérité par sa conduite, par son application, par son patriotisme et par le bon esprit dont elle est animée. Le plaisir que j'éprouve à vous le présenter est augmenté en vous le donnant en présence de ce grand monument où je vous ai conduits moi-même, pour vous montrer cette imposante réu-

nion des grands souvenirs de notre histoire et de toutes les gloires de la France.

« C'est là ce qui doit vous guider dans la carrière qui s'ouvre devant vous, sous ces nobles couleurs, dont la vue fait toujours une si noble impression dans toute la nation et que nous avons reprises avec tant de bonheur il y a déjà sept ans. Vous saurez soutenir l'honneur du drapeau tricolore comme l'ont fait vos devan-



LE DUC D'ORLÉANS

ciers, et, si jamais vous devez le porter au combat, la France entendrait de nouveau retentir dans vos rangs le cri des contemporains de ma jeunesse, en 1792 :

Nous entrerons dans la carrière  
Quand nos aînés n'y seront plus.  
Nous y trouverons leur poussière  
Et la trace de leurs vertus.

« Et, comme eux, vous suivriez ces nobles exemples, vous vous monteriez dignes du nom

français, et, partout où la voix de la patrie vous appellerait à sa défense, vous seriez prêts à verser votre sang pour l'honneur, la liberté et la sûreté de la France. »

Ce fut au milieu des transports du plus vif enthousiasme et aux cris répétés de « Vive le Roi ! » que Louis-Philippe remit le drapeau, le 16 mai 1837, au major de la promotion des anciens.

L'École reçut encore une fois, en 1847, les visites des ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, et, en 1848, à la nouvelle des événements dont Paris venait d'être le théâtre, l'École entière quitta Saint-Cyr avec armes et bagages et se rendit à Paris, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Une députation d'élèves se présenta

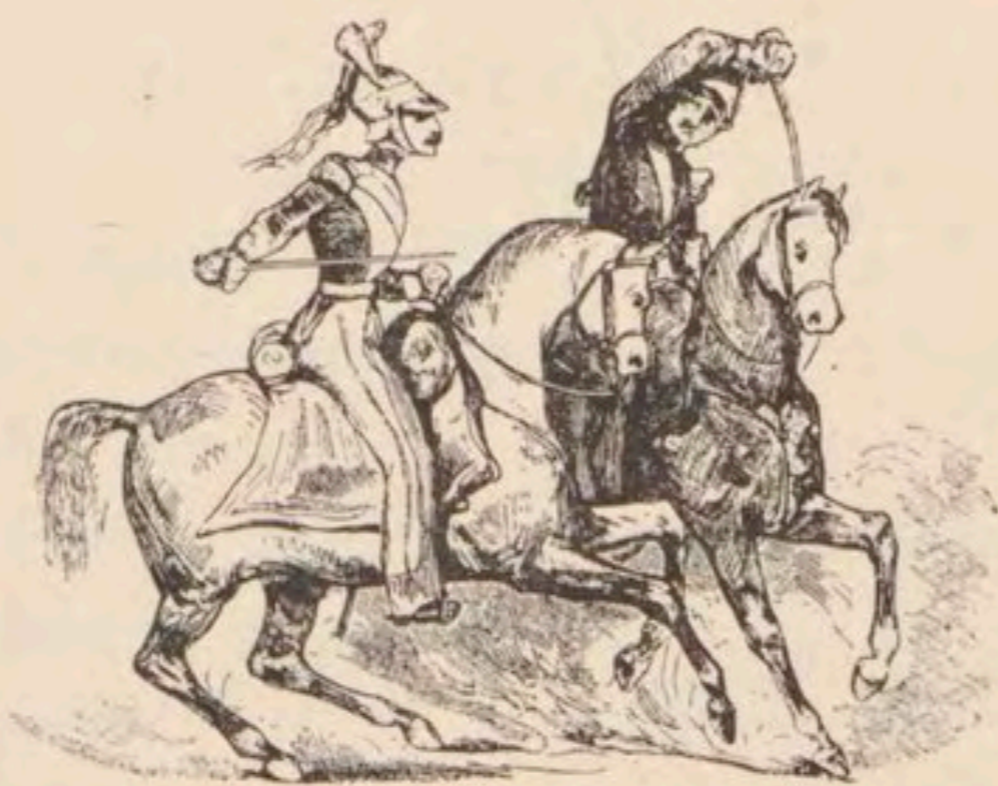
aux membres du gouvernement provisoire pour faire, au nom de l'École, adhésion au nouvel ordre de choses et se mettre avec dévouement à la disposition du gouvernement, qui s'empressa d'accueillir avec faveur l'offre de ces jeunes gens.

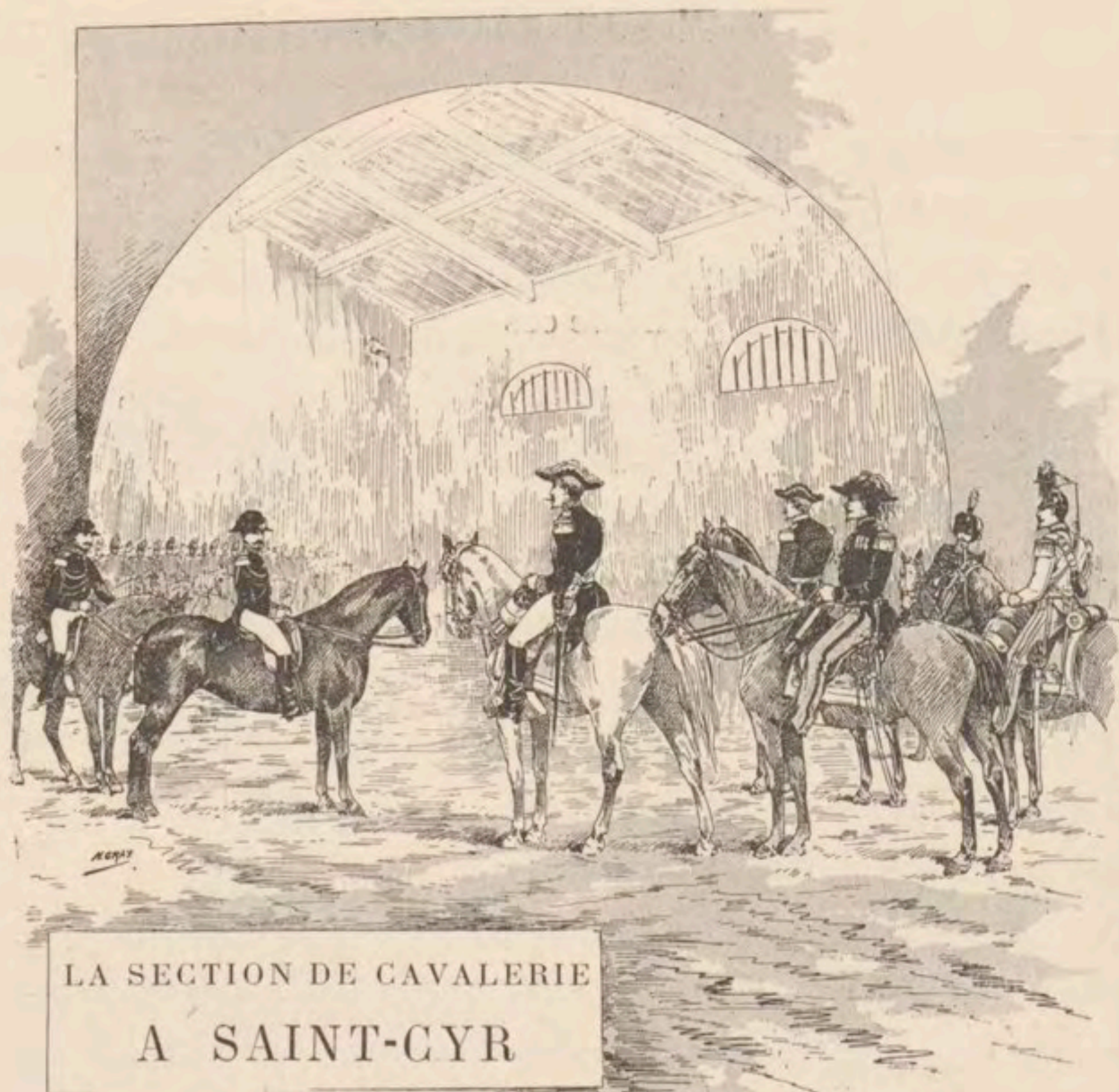
La République de 1848 modifia peu l'École; on chercha seulement à établir la gratuité complète; mais ce décret de l'Assemblée nationale ne fut jamais appliqué; chef du pouvoir, le général Cavaignac le modifia, parce qu'il serait une charge trop lourde pour l'État, et se contenta d'établir un plus grand nombre de bourses pour les jeunes gens sans fortune.

Dans les nombreuses transformations subies par l'École spéciale militaire, on a pu voir qu'il n'est presque jamais question de l'équitation, qui, depuis 1824, avait cessé de faire partie de l'enseignement donné à Saint-Cyr.



LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC





LA SECTION DE CAVALERIE  
A SAINT-CYR

**C**'EST en 1853 que fut organisée, par un décret du 30 septembre, la section de cavalerie. Avant cette époque, les élèves de Saint-Cyr optaient, à la fin de leur deuxième année d'études et par rang de classement, pour l'arme dans laquelle ils désiraient servir, et ceux qui se destinaient à la cavalerie étaient envoyés à Saumur pour y faire, pendant deux ans, l'apprentissage nouveau que comportait le service dans cette arme.

Ces jeunes officiers arrivaient à Saumur, sans avoir aucune teinture de leur arme; quelques-uns, séduits par de brillants

uniformes, ou attirés dans la cavalerie par des traditions de famille, ou inspirés par les nombreuses suggestions qui, à l'âge de vingt ans, décident des vocations, montaient à cheval pour la première fois de leur vie en entrant dans les manèges où s'illustrèrent les Cordier, les d'Aure, les Baucher, etc.

Quelques mécomptes survenaient, mais rarement, il faut le dire, dès les premières leçons d'équitation : des conformations rebelles, des constitutions peu robustes, des appréhensions insurmontables se révélaient. Mais le sort en était jeté : il fallait poursuivre la carrière qu'on avait imprudemment choisie, sauf à subir les conséquences d'une infériorité inéluctable.

Cependant le temps, comme toutes choses, rapprochait ces différences d'aptitude ; l'âge modérait la hardiesse des uns ou atténuait le découragement des autres ; tel, qui devait, à ses formes sveltes, des débuts équestres brillants, se trouvait frappé d'obésité, tandis que tel autre, moins bien partagé au début, conservait ses formes jeunes ; l'habitude suppléait dans une certaine mesure à l'habileté, et, finalement, la masse des officiers issus de ce régime faisaient honneur à leur profession.

Ce système avait cependant un grand inconvénient : les officiers-élèves, astreints à un stage de quatre ans, étaient immobilisés dans les écoles, tandis que leurs camarades de l'infanterie pouvaient, après une seule année à Saint-Cyr, être envoyés rapidement dans les corps de troupe, perfectionnés rapidement dans les dépôts et, enfin, dirigés sur l'armée, comme on le vit pour un grand nombre.

Trois promotions de futurs officiers de cavalerie furent immobilisées pendant la guerre de Crimée.

On avait déjà résolu, avec raison, d'abrégé cette évolution de quatre ans pour former l'officier de cavalerie, et il fut décidé que les élèves de Saint-Cyr se vouant à la cavalerie seraient ini-

tiés à l'équitation pendant leurs deux années de Saint-Cyr, sauf à compléter leur instruction équestre par une année supplémentaire à Saumur, année qui, selon les circonstances et sous l'influence de différentes instructions ministérielles, fut diversement appliquée et fut plus ou moins consécutive aux années de Saint-Cyr.

Cette idée était assurément séduisante et empruntait une bonne part de son succès à ce que les jeunes gens, étant mis à cheval deux ans plus tôt, étaient, en quelque sorte, plus malléables et dans de meilleures conditions pour se familiariser avec l'équitation; mais elle fut frappée de stérilité par une clause particulière, dont les conséquences n'apparurent que longtemps après.

Les élèves composant ce que l'on appela la « section de cavalerie » devenaient assurément d'excellents cavaliers et ne le cédaient en rien à leurs devanciers, malgré la suppression d'une année de stage; mais, leur admission dans la cavalerie étant le prix d'un concours d'équitation, il advint naturellement que les seuls admis étaient ceux qui, dès leur jeune âge, avaient été rompus à l'exercice du cheval, et qui, ayant le privilège de la fortune, avaient pu recevoir cette éducation de luxe.

Les statistiques démontrèrent plus tard que la cavalerie, pour le service de laquelle les qualités de jeunesse sont un appoint précieux, était l'arme la plus vieillie et la plus déshéritée en officiers jeunes, parce que ces officiers, qui avaient dû leur admission dans la cavalerie à des avantages de fortune, donnaient leur démission en masse et cédaient la place aux officiers plus âgés, provenant des sous-officiers.

De nouvelles considérations s'imposèrent; mais, comme je ne saurais signaler les nombreuses modifications subies par la section de cavalerie de Saint-Cyr, dont le dernier mot sur sa réglementation n'est pas encore dit, je ne parlerai que du mode de recrutement fixé par le décret du 30 septembre 1853, qui disait :

« ARTICLE PREMIER. — Les élèves de l'École impériale spéciale militaire se destinant à l'arme de la cavalerie, au lieu d'être envoyés à l'École de cavalerie de Saumur pour y compléter leur instruction, recevront, dans l'intérieur de l'École militaire à Saint-Cyr, à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1853, l'enseignement théorique et pratique nécessaire pour les mettre à même, à leur sortie de ladite École, d'être placés immédiatement comme sous-lieutenants dans les divers régiments de cavalerie.

« ART. 3. — Tous les élèves qui en auront fait la demande au moment de leur entrée à l'École seront autorisés à suivre (à titre d'essai et pour un laps de temps qui sera déterminé par notre ministre) des cours d'équitation qui serviront à faire connaître ceux d'entre eux qui auront l'aptitude voulue pour servir dans la cavalerie.

« ART. 4. — L'essai terminé, le général commandant l'École, le commandant en second, l'officier supérieur chargé des exercices de cavalerie et l'un des écuyers professeurs se réuniront pour former une liste de ces élèves par ordre d'aptitude au service de l'arme.

« Les premiers suivant l'ordre de cette liste, et dans la limite des besoins présumés des régiments de l'arme, feront définitivement partie de la section de cavalerie. »

Ce décret rendu, une section de cavalerie fut organisée.

Un chef d'escadron en fut le chef, ayant sous ses ordres immédiats un capitaine instructeur pour l'enseignement militaire et un capitaine écuyer pour l'enseignement équestre spécial. Des lieutenants furent attachés à chacun de ces deux services.

La section de cavalerie fut établie sur des bases répondant en partie à l'organisation de Saumur. Les écuries reçurent des chevaux d'armes, de manège et de carrière. Le gymnase couvert fut rendu à sa destination primitive. Il redevint manège, mais, étant insuffisant, un second manège de bien plus grandes dimensions fut construit. Par suite des exigences du service, un autre



manège, un peu moins grand que le précédent, fut encore livré à la section en 1863.

Le chef d'escadron Harman fut le premier commandant de la section de cavalerie.



LE COMMANDANT L'HOTTE

Le chef d'escadron L'Hotte lui succéda au commencement de 1860.

Avec un écuyer de cette valeur, le cours d'équitation de Saint-Cyr ne devait pas tarder à donner de sérieux résultats.

Sorti de l'École de Saumur comme sous-lieutenant-élève, avec le numéro 1, le commandant L'Hotte était revenu à l'École comme lieutenant d'instruction, où, quoique méritant *sans con-*

*teste* le numéro 1, il faillit ne pas l'obtenir à cause de sa prédilection marquée pour la méthode Baucher, ce qui était alors dangereux, le comte d'Aure étant écuyer en chef.

C'était tellement dangereux que le général de Goyon fit appeler le lieutenant L'Hotte, et, là, devant tous les membres du Conseil d'instruction réunis, on lui dit que ses opinions bauchéristes étaient la seule objection à son numéro 1. Comme si la pensée et l'opinion qu'un élève peut avoir devraient influencer sur son classement ! On lui demanda si c'était vrai et pourquoi. Trop loyal pour nier, et l'appât de l'honneur du numéro 1 ne pouvant l'emporter sur celui du courage de son opinion, le lieutenant L'Hotte répondit au général, qui lui demandait de prendre l'engagement de ne plus se dire élève de Baucher et de ne plus pratiquer sa méthode : « Je ne saurais renier mon premier maître ni cesser de reconnaître ce qu'il m'a appris ; mais, en venant à Saumur, je savais aussi y trouver d'utiles enseignements, et, si je suis revenu à l'École de cavalerie, c'est attiré surtout par le désir de m'instruire à l'école de M. d'Aure. »

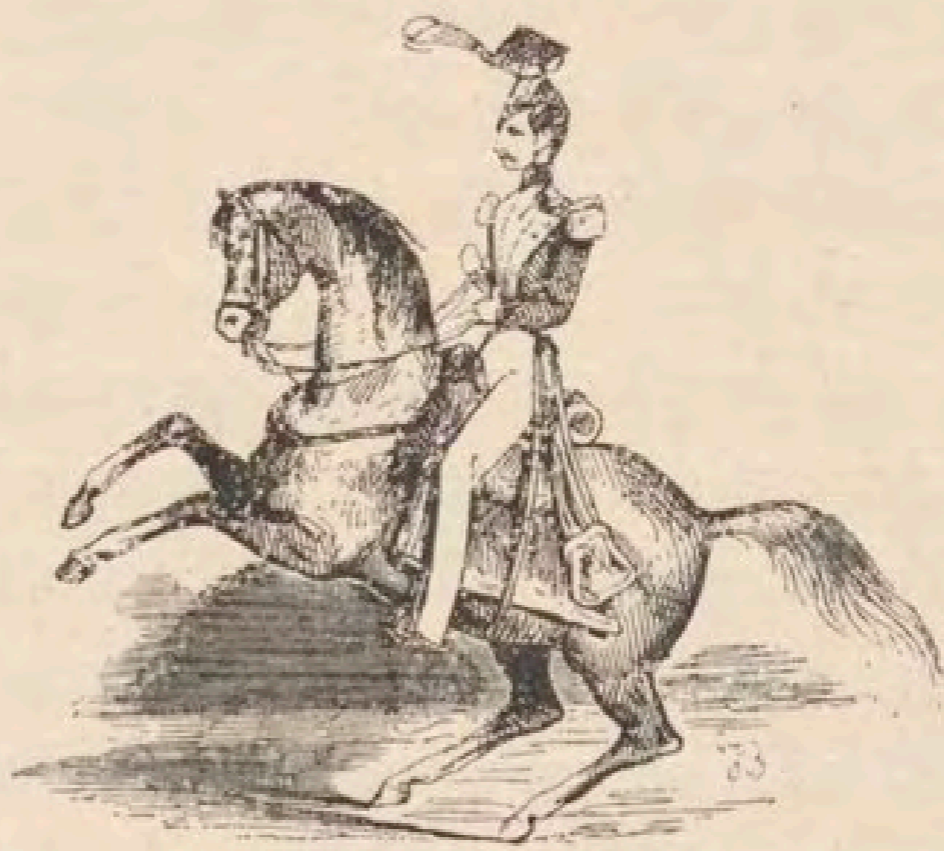
Le comte d'Aure prit la parole et dit :

« Je me charge de ramener M. L'Hotte à mes principes », et le lieutenant L'Hotte eut son numéro 1.

Homme du devoir, le commandant L'Hotte enseigna à Saint-Cyr l'équitation qu'il devait enseigner. Son premier soin, en prenant le commandement de la section de cavalerie, fut d'établir un steeple dans l'allée centrale d'un petit bois attenant à l'École, et, dans ce même petit bois, il fit tracer une piste sinueuse et étroite, ne permettant le passage que d'un cavalier de front. Cette piste, destinée au travail de carrière sans étriers, serpentant à travers les arbres, constitua un élément d'instruction précieux pour affermir la tenue des cavaliers.

Un carrousel clôtura l'année 1860. Ce ne fut pas sans peine

qu'il put avoir lieu. Le ministre de la guerre d'alors donnait toutes ses préférences à l'École de Saumur et était peu favorable à la section de cavalerie, aux innovations qui pouvaient y être introduites. Il n'était donc pas possible de lui demander les fonds nécessaires pour l'acquisition d'un matériel répondant à celui que Saumur emploie pour ses carrousels. Les officiers et les élèves composant la section de cavalerie se cotisèrent alors; le général de Monet, commandant l'École, donna également son offrande, et, grâce à cette souscription, on put réunir les fonds nécessaires à l'achat d'un matériel très complet. Quant à la carrière où devait se faire le carrousel, elle fut tracée sur le terrain de manœuvre réservé à la section de cavalerie et encadrée par un mur en terre couronné d'une haie. L'année suivante une carrière entourée de lices, dite carrière du carrousel, fut établie sur la limite du petit bois où se trouvait le steeple, et c'est dans cette carrière que furent donnés les carrousels qui suivirent celui de 1860.



## L'EMPEREUR A SAINT-CYR

**C**ETTE même année 1860 fut marquée par une visite de l'empereur. Napoléon III n'était venu qu'une seule fois à Saint-Cyr alors qu'il était président de la République.

La manière dont il avait été accueilli par les élèves n'avait pas été très chaleureuse.

Le costume que portait le président, et qui était tout à fait

en dehors de l'uniforme d'officier général, avait surpris les élèves, et ce costume, un peu théâtral, avait été certainement pour beaucoup dans la réception assez froide



L'EMPEREUR AU STEEPLE DE SAINT-CYR

faite au président. Toujours est-il que Napoléon III en avait gardé le souvenir et qu'il n'avait pas renouvelé sa visite.

Voici la circonstance, toute fortuite, qui eut pour conséquence sa seconde visite à Saint-Cyr : Le général Fleury,



LE GÉNÉRAL FLEURY

accompagné du comte d'Aure, inspecteur des écuries de l'empereur, et du colonel Verly, commandant les cent-gardes, vint à Saint-Cyr pour voir le commandant L'Hotte monter son cheval *Zégris*, dont le squelette est, aujourd'hui encore, conservé dans les collections de l'École militaire. Pendant l'entretien qui suivit la séance équestre, qui fut des plus brillantes,

il fut question de la satisfaction que donnerait à l'École militaire un témoignage d'intérêt venant du souverain. Le général



LE COLONEL VERLY

Fleury, après s'être renseigné sur les circonstances qui avaient accompagné la visite dont j'ai parlé plus haut, jugea qu'il serait bon de la renouveler. Il alla trouver le général de Monet pour

s'entendre avec lui à ce sujet, puis l'assura qu'il userait de toute son influence pour déterminer l'Empereur à venir à Saint-Cyr, ce qui fut fait, car, peu de temps après, l'Empereur vint à l'École spéciale militaire, accompagné du général Fleury. Le souverain assista aux exercices de bataillon, aux exercices équestres des élèves de cavalerie et témoigna le désir de voir le commandant de la section monter son cheval *Zégris*.

L'empereur fut accueilli aussi chaleureusement qu'il pouvait le désirer, et il exprima hautement sa satisfaction de tout ce qu'il avait vu. Au cours de cette visite, il se passa un fait tout à l'honneur des élèves et qui témoigne des sentiments dont ces jeunes gens étaient animés à l'égard des officiers de cavalerie chargés de leur instruction.

Le steeple venait d'être franchi et très brillamment par les élèves de deuxième année. Le lieutenant-écuyer qui les commandait devait passer les obstacles le dernier.

Il montait une jument nommée *Bisaiquë* qui franchissait fort bien, mais qui était très déplaçante au saut.

Le dernier obstacle présentait une difficulté particulière. Il était formé de deux haies assez rapprochées pour que le cheval qui sautait un peu long fût obligé de prendre son second temps de ferme à ferme. Arrivé à cet obstacle, l'écuyer, fortement émotionné par la présence de l'Empereur, tomba entre les deux haies. Ses élèves coururent alors après la jument, brisèrent les rênes; puis, la ramenant à proximité de l'Empereur, un élève dit, assez haut pour être entendu : « Ce n'est pas étonnant que notre écuyer soit tombé : les rênes sont cassées. »

Une histoire assez amusante se rattache à cette visite. Au moment où l'Empereur, qui avait été accompagné par tout l'état-major de l'École, prenait congé du général de Morret, et se retournait pour monter en voiture, il fut abordé par une jeune femme, fort

jolie, coquettement attifée, qui, en lui offrant un bouquet de violettes, marmotta quelques mots que le souverain seul entendit.

Le premier moment de stupeur passé, on se demanda comment cette femme, qui dissimulait ses fleurs sous une grande mante bretonne, avait pu pénétrer ainsi dans l'École, malgré la consigne sévère qui avait été donnée.

Vite, on appela les hommes de service pour faire expulser cette intruse, pour laquelle on ne saurait être trop sévère, et naturellement la salle de police allait pleuvoir drue comme grêle, sur les malheureux qui l'avaient laissée entrer.

L'Empereur, intervenant aussitôt, demanda grâce pour la bouquetière et pour les hommes de garde, en disant : « Comment voulez-vous, Messieurs, qu'avec des yeux comme ceux de cette jeune fleuriste on ne passe pas partout ? C'est le meilleur des laisser-passer. »

Se rendant au désir du souverain, personne ne fut puni, et la bouquetière put quitter l'École sans être inquiétée le moins du monde.





Naturellement le soir, dans Saint-Cyr et les environs, on fit sur cette histoire une masse de commentaires, on bâtit mille légendes, et les journaux de l'époque parlèrent même d'un attentat.

Ce n'était rien de tout cela, c'était tout simplement une jeune fille appartenant à une famille de militaires, vivant retirée à Versailles, qui, en apprenant la visite de l'Empereur à l'École de Saint-Cyr, avait voulu voir le souverain de près et n'avait trouvé rien de mieux que de se déguiser en bouquetière, pour arriver jusqu'à lui. Comment était-elle entrée dans l'École, dont l'accès est ordinairement fort difficile et qui devait l'être davantage ce jour-là ?

Mon Dieu ! d'une manière bien ordinaire, en ne demandant rien à personne, et en entrant comme si elle avait été de la maison ; couverte de sa mante, personne n'avait fait attention à elle, pas même à ses beaux yeux, que le Souverain avait remarqués.

La jeune écervelée de cette époque est aujourd'hui une bonne et brave sœur de charité, qui appartient à un hôpital militaire du Dauphiné.

Avant 1853, comme je l'ai dit déjà, le choix de la cavalerie dépendait du numéro de sortie, et les élèves qui étaient admis à servir dans cette arme allaient passer deux ans à Saumur avant d'entrer dans les régiments.

Lorsque la section de cavalerie fut établie, chaque élève, au moment de son entrée à Saint-Cyr, dut manifester son désir de servir dans l'infanterie ou dans la cavalerie. Les candidats cavaliers subissaient alors des épreuves équestres pendant un mois ou plus, et le choix définitif reposait uniquement sur leurs aptitudes spéciales. En quittant Saint-Cyr, les élèves étaient envoyés directement dans les régiments.

Mais, plus tard, les officiers sortant de Saint-Cyr durent passer un an à Saumur, après être restés un an dans leurs régiments. Puis, nouvelle modification : c'est en sortant de Saint-Cyr que les élèves vont passer un an à Saumur avant de rejoindre leurs régiments. Le choix ne se faisait alors à Saint-Cyr qu'en passant de 1<sup>re</sup> en 2<sup>e</sup> année, tous les élèves montant également à cheval pendant la première année. Ce changement, qui n'était pas le dernier, permettait aux élèves qui n'avaient pu se familiariser avec le cheval avant leur admission à Saint-Cyr, et dont le goût et les aptitudes pour l'équitation se développaient en première année, d'entrer dans la section de cavalerie. Par suite, il donnait au recrutement de la section un élément très appréciable, dont il avait été privé jusqu'alors, et supprimait un privilège pour ceux qui avaient monté à cheval avant leur entrée à l'École.

Parmi ces derniers, du reste, on en trouvait en réalité qui n'offraient pas toutes les garanties d'aptitudes : ils avaient, en effet, monté à cheval dès leur enfance ; ils s'étaient montrés, dans les épreuves subies à l'arrivée à l'École, bien assis, bien placés, familiarisés avec toutes les allures, mais ils avaient déjà, à ce moment, acquis tout ce qu'ils pouvaient obtenir de leurs moyens ; leurs progrès étaient insignifiants, et il n'était pas rare que, dans les exercices difficiles de la fin de la deuxième année, ils ne répondissent pas aux espérances qu'ils avaient fait entrevoir à leur début.

Cette manière de recruter la section diminuait le nombre des officiers de cavalerie, quittant l'arme par démission, sans avoir rendu au pays des services en rapport avec les sacrifices considérables, nécessités par l'entretien du personnel et des chevaux, qu'exige l'instruction de la section. L'esprit de la section y gagnait lui-même ; elle cessait d'être un noyau de jeunes gens favorisés par la fortune ; elle recrutait ces sujets d'origines

diverses dont le mélange réalisait plus exactement la composition normale du corps d'officiers dans les régiments.

Le stage d'une année dans l'infanterie initiait les élèves cavaliers aux règlements, aux exercices et aux traditions de cette arme.

Enfin, il y avait là pour tous, pendant la première année, une *invite* au travail; ce fut une des causes particulièrement déterminantes du nouveau décret. On vit monter le niveau des études de la section dont l'infériorité sur le bataillon s'accusait par les classements.

En 1868, dit le général L. Hanrion, dans ses *Neuf années de commandement*, les élèves cavaliers étaient répartis sur la liste de sortie de la manière suivante :

1 <sup>er</sup> tiers . . . . .	10 élèves
2 <sup>e</sup> tiers . . . . .	18 —
3 <sup>e</sup> tiers . . . . .	24 —
	—
	Total : 52 élèves.

Les garanties pour que l'admission dans la cavalerie fût la récompense du travail étaient telles que, pendant huit ans, cinq candidats seulement, parmi ceux qui étaient dans ces conditions pour l'obtenir par leur classement, furent éliminés lors de l'établissement des listes définitives, parce qu'ils n'avaient pas, comme équitation, l'aptitude voulue.

Un nouveau décret vint modifier, pour la troisième ou la quatrième fois, le recrutement de la section de cavalerie.

D'après ce décret, les élèves de deuxième division optent pour la cavalerie au classement de Pâques. Ils sont examinés par une commission composée ainsi qu'il suit :

Le commandant en second ;

Le directeur des exercices de la section de cavalerie ;

L'un des capitaines attachés à l'École.

La liste des élèves paraissant aptes au service de l'arme est soumise à l'approbation du général commandant l'École.

Cette liste comprend, autant que possible, un nombre d'élèves supérieur d'un quart aux besoins présumés de la cavalerie.

Les élèves ainsi désignés, disait l'article 45 de ce décret, recevront des leçons spéciales d'équitation jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ce décret est encore modifié, et, à l'heure qu'il est, celui en vigueur fait une part tellement large aux favorisés de la fortune qu'on se demande si vraiment la chose est possible. Les élèves optent pour la cavalerie à leur entrée à l'École, et, trois mois après, à l'inspection générale, qui a lieu en janvier, la liste d'aptitude est arrêtée et signée. Ceux qui, avant leur entrée à l'École, n'ont pas ou ont peu monté à cheval arrivent à cette époque de l'année avec trois mois à peine de leçons d'équitation, trois mois d'hiver pendant lesquels le froid, engourdissant l'apprenti cavalier, lui enlève de sa souplesse, lui ôte de sa confiance et ralentit ses progrès, qui ne deviendraient réellement sensibles que pendant les saisons du printemps et de l'été. Toute l'aptitude de ces élèves pour le cheval n'a pu encore se développer, la vocation chez eux ne s'est pas prononcée ou ne s'est pas complétée, de sorte qu'on voit échouer à la première épreuve des jeunes gens qui, avec une plus longue préparation, auraient pu devenir une excellente acquisition pour la cavalerie.

Cette mesure est préjudiciable à cette catégorie d'élèves ; elle l'est aussi, ce qui est plus fâcheux, à une répartition mieux équilibrée, entre l'infanterie et la cavalerie, des éléments divers comme origine sociale qui composent le contingent d'officiers fournis annuellement par Saint-Cyr, et, par suite, on peut prévoir, pour l'avenir, des démissions plus nombreuses dans la cavalerie.

En résumé, les modifications ont été nombreuses depuis 1867, et il n'est pas étonnant qu'après ces incohérences un vent de destruction souffle de nouveau sur la section de cavalerie. Cependant il est de toute nécessité de maintenir l'existence de cette section et, pour la maintenir, il ne s'agit que d'améliorer l'état de choses existant.

Les améliorations à apporter sont, il nous semble, des plus simples : suppression du concours d'équitation pour l'admission dans la cavalerie et option des futurs officiers de cette arme exclusivement d'après les droits de leur classement général ; organisation de la section de cavalerie sur des bases assez solides pour permettre de supprimer, *immédiatement*, la troisième année de stage à Saumur.

Maintenant, on pourrait créer un autre système de toutes pièces, et, comme je suis aussi de cet avis, je terminerai mon historique de l'École de Saint-Cyr avec ce que dit à ce sujet un auteur anonyme, qu'on dit être un officier général, dans une *Étude sur la Cavalerie* parue il y a déjà quelques années :

« L'École de Saint-Cyr actuelle étouffe dans ses murs. Elle pouvait suffire autrefois quand pour sa part elle n'avait à pourvoir qu'au renouvellement annuel de 300 officiers ; mais ce chiffre est presque doublé aujourd'hui et est encore insuffisant, si l'on se préoccupe du recrutement des officiers de complément.

« Nous avons accumulé près de 900 jeunes gens de vingt ans en moyenne, dans une école unique, dont les professeurs ne connaissent plus leurs élèves ; les examens, forcément courts et superficiels, puisqu'ils sont multipliés par un très grand nombre d'élèves et de matières, consistent seulement dans des examens oraux, qui font appel à la mémoire et à l'à-propos d'efforts passagers plutôt qu'à un travail sérieux.

« L'extension des programmes et des exercices pratiques



NAPOLÉON III



engendre un surmenage auquel succède un besoin invincible de détente, lorsque le jeune officier, entrant au régiment et livré à lui-même, devrait, au contraire, déployer tout son zèle et montrer sa valeur ; des abus graves se produisent, des écarts de discipline passent inaperçus ; le jeu et l'oisiveté intellectuelle y règnent sans être troublés ; des substitutions de personnes se glissent aisément dans les interrogations ; le travail réfléchi, qui exige le silence et la persévérance, y est impossible. On n'y enseigne pas plus pour incruster le savoir que l'on y apprend pour savoir ; car il suffit de calculer habilement les tours de « colle » ou les chances d'un examen final, sans se préoccuper d'une concordance quelconque entre les leçons professées et l'objet du travail, de l'enchaînement des idées, de la méthode progressive qui, seuls, conduisent à une assimilation sûre et complète des matières enseignées. L'École de Saint-Cyr n'est plus une pépinière dans laquelle on forme des hommes, mais une variété « de boîte à Bachot » dans laquelle s'agitent une foule de jeunes gens ayant leurs générosités et leurs ardeurs, mais aussi leurs défaillances de zèle et leur pétulance, au milieu de professeurs désintéressés du succès de leur mission et étonnés de la facilité avec laquelle leur auditoire, les commissions d'examen et les inspecteurs généraux se déclarent satisfaits.

« Hélas ! il n'y a pas de quoi être satisfait d'un pareil chaos, et nous sommes bien forcé de reconnaître la supériorité des neuf écoles de Saint-Cyr allemandes, dont le budget n'est pas plus élevé que celui de notre école unique (2 millions) et qui produisent chaque année le triple de sujets ; les cours de ces écoles ne sont que de dix mois et comprennent seulement 100 à 150 élèves chacune, répartis en quatre classes, de façon qu'un même professeur n'ait pas plus de 25 à 30 élèves.

« Bien différentes aussi sont, en Allemagne, les épreuves de



capacité, qui consistent, pour chaque élève, dans une sorte de thèse écrite, qui dure quatre jours, et dans un examen oral qui dure une heure sur chaque matière, épreuves qui aboutissent à la délivrance ou au refus d'un certificat, sans qu'il soit question de classement ni de tableau d'honneur pour les lauréats.

« Nous ne voulons pas pousser plus loin ces comparaisons qui seraient accablantes pour nous et qui sortiraient, d'ailleurs, du cadre de cette étude, dont nous avons borné le sujet à ce qui peut intéresser la cavalerie.

« Nous retirerons seulement de cet exposé la nécessité impérieuse de dissoudre graduellement l'École de Saint-Cyr actuelle et de former successivement une dizaine d'autres écoles militaires réparties sur tout le territoire et pouvant recevoir 1,500 élèves au lieu de 900. »

Le ministre de la guerre qui oserait licencier « le premier bataillon de France » s'exposerait peut-être à l'impopularité, mais il aurait rendu à l'armée et au pays un signalé service.

Quant au sort de la section de cavalerie au milieu de cette transformation, il serait facile de l'assurer en créant une école spéciale de sous-lieutenants de cavalerie, comme l'était autrefois l'École de Saint-Germain.





LE MARÉCHAL  
BARAGUAY-D'HILLIERS

LE MARÉCHAL  
CANROBERT

LE MARÉCHAL  
DE MAC-MAHON

LE MARÉCHAL  
FOREY

LE MARÉCHAL  
PÉLISSIER

## L'ARMORIAL DE SAINT-CYR

**S**i je n'ai pas parlé du service intérieur de l'École, des congés et des vacances, alors que cependant la première sortie des saint-cyriens qui a lieu en décembre, à la Noël, est tout un événement dans la vie des jeunes gens qui se montrent au public pour la première fois dans leur tenue, c'est que je n'ai pas voulu m'écarter du cadre que je m'étais tracé et dans lequel ne devait entrer que l'étude de l'équitation à l'École de Saint-Cyr. Je ferai une exception, cependant, en citant les noms des élèves devenus généraux, car ils forment en quelque sorte l'armorial de Saint-Cyr et donnent raison au dernier et sublime mot d'ordre donné à ses officiers par Maurice de Saxe, couché sur son lit de mort, révélant dans cette parole tout le secret de sa fortune et de son génie : *Laboremus!*

Que ce mot d'ordre soit donc toujours le nôtre!

Avant de parler des généraux, citons les cinq élèves qui sont devenus maréchaux de France. Ce sont : le maréchal Baraguay d'Hilliers ; le maréchal Pélissier, duc de Malakoff ; le maréchal Certain de Canrobert ; le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta ; le maréchal Forey.

Les généraux de brigade et de division sont : le marquis de Talhouët de Bonamour, élève en 1805, promu général de brigade

en 1816; le baron de Beurnouville (Martin), entré en 1806 et nommé en 1817 général de brigade. Puis viennent : comte de Damrémont, marquis de Castelbajac, vicomte de Nomper de



MAURICE DE SAXE

Champagny, comte de Montlivault, comte de la Roche-Fontenilles, comte d'Argout, marquis d'Hautpoul, comte d'Astorg, Collomb d'Arcine, comte de Dampierre, vicomte Sébastiani, marquis de Faudoas, Despans-Cubières, Fourier d'Hincourt, marquis de Bonneval, vicomte de Berthier, Delamalle, Baron de Lascours, vicomte de Rigny de Gaultier, comte Gueully de Rumigny, Feuchères, Jacqueminot, comte Ordener, marquis de

Lawœstine, marquis de Grouchy, baron Anthoine de Saint-Joseph, baron Morell, Gemeau, Lalande, Jacobi, Mangin, Duvivier, Moline de Saint-Yon, Létang, Gazan, Sillègue de Galz Malvirade Parchappe, Bougenal, Brack, Ballon, de Narp, de Tannay-Sallonier, Favereau, Fusthamel, d'Hennault de Bertancourt, d'Aussaguel de Lasbordes, Hatry, Heurault de Sorbée, Rachis, marquis de Cramayel, Péronne dit Perron, de Rostolan, de Tarlé, Aupick, Guesviller, Courtot, Caminade, Levasseur, Lafontaine, Boullé, Levêque de Vilmorin, Duhot, Guillabert, baron de Lostende, Prax, de Golstein, Lanthonnet, de Joly, Depanis, Bedeau, Galinier, Lechartier de la Varignière, de Bremond, d'Y de Résigny, Mocquery, Talandier, Pougeart-Dulimbert, de Coullibœuf de Blocqueville, Thiéry, Gentil, Girod, Petit-Dautrive, baron de Varaigne, Regnault, Dutocq, Reveux, Carrelet, Massoni, Neumayer, Thiery (J.-F.-V.), Vidal de Lauzun, Paillot, Diettmann, Budan de Russé, Comman, Cavaignac, Vesco, Charon, comte de Sparre, de Bréa, Husson, de Ricard, Perrot, Siméon, Poinsignon, Morin, Pélissier, Foy, Renault, Mauduit, Ménard, Delannoy François, Deguen, Lapeyre, de Lussy, de Salles, Bonet, Morris, Pelletier-Descarrières, Cazac, Allouveau de Montréal, Tieffé de Lievreville, Rey, de Ladmirault, Le Flô, de Mac-Mahon, Alexandre, Dumesme, Martin de Bourgon, Chasseloup-Laubat, de Crény, Thouvenin, de Gouvenain, Maizière, Grobon, Forey, Sauvan, Roche, Perrin, de Barral, Certain Canrobert, de Bressolles, comte de Goyon, Rolin, Buisson d'Armandy, d'Alphonse, Walsin-Esterhazy (J.-M.-L.-L.), de Cotte, Brunet, Marulaz, Eynard, de Géraudon, d'Allonville, Maissiat, Satareau, d'Authouard-Vraincourt, Mayran, Allot, Cœur, Bouat, Peyssard, Lemaire, Bougourd de Lamarre, d'Aurette de Paladines, Bouyade, Dubern, O-Keiffe, de Nouë (A.), de Berthier (G.-L.), Jamin, André, de Bousingen, Uhrich, d'Autemarre d'Erville, Besançon,

Tournier, comte de Nouë (L.-V.), Folz, Marselon, baron Fririon, Carbuccia, Le Normand de Lourmel, Espinasse, marquis d'Estienne de Chaussegros de Lioux, de Martinprey (E.-C.), de Lafont de Villiers, Grésy, de la Motterouge, Duval, d'Exea, Larchey, marquis de Liniers, Genestet de Planhol, comte de Monet, Richard, Toscan du Terrail, Lyautey, baron Marion, Thomas, de Pontevès, de Beaufort d'Hautpoul, Haillet, Arcelin, Grandchamp, Gouyon de Saint-Loyal, Sol, Soumain, baron Durrieu, de Martinprey (A.-A.), de Faily, Bourbaki, de Marguenat, Trochu, Beuret, Guérin de Tourville, Cler, Coste de Champéron, Perrin-Jonquières, Courtot de Cisse, de Saint-Pol, de Wimpfen, Braive, de Pecqueult de Lavarande, Breton, Pradal, Manèque (A.-C.-F.-J.), comte Latrille de Lorencez, Deligny, de Tourne mine, Cuny, de Marolles, Borel de Bretizel, de Lostanges de Saint-Alvère, de Malberbe, Jannin, Picard, Blanchard, Dumont (C.-L.), Goze, Ladreit de la Charrière, de Carondelet, Douay, Perigot, Boyer, Campenet, comte Lion, Duhesme, Tisserand, vicomte Louis Devilliers, de Labadie d'Aydren, O'Farrell, Hugo, de Vaudrimy-Davout, baron Ambert, comte Sutton de Clonart, Chalon, Nesmes-Desmarest, Bataille, Danner, Baret de Rouvray, baron Neigre, de Maud'huy, Lenoble, de Margadel, Damas, comte de la Serre, Ducrot (A.-A.), d'Oullenbourg, Rose, de Fayet de Chabannes, de Baillencourt dit *Courocl*, Le Rouxeau de Rosencourt, Saurin, de Goussencourt, Dalmas de Lapérouse, Suau, Pietrequin de Prangey, Lebrun (B.-L.-J.), de Castagny, baron de Bonnet-Maurelhan Polhes, Bruno, Michelet, Ridouel, Le Vassor-Sorval, Dieu, Jarras, Pourcet, Guyot de Lespart, baron Anselme, comte d'Alton, Doëns, de Laveaucoupet, baron Mignot de la Martinière, Guérin, Mongin, de Bertier, Martin de Bou lancy, de Mezange de Saint-André, Hardy de la Largère, Guignard, Dubos, Vernier de Byans, Conseil-Dumesnil, Montaudon,

Raoult, Espivent de la Villesboisnet, baron Lamaire, vicomte de Montfort, Grenier, Bichon de Caussade, Lartigue, Metman, Mattat, Lenormand de Bretteville, Brahaut, Berger de Castelan, Peufuntenio de Cheffontaine, vicomte Bonnemains, baron Ameil, Courson de la Villeneuve, de Taxis, Ferru, Tixier, Mazel-Dugoulot, Guérin, baron de Waldersbach, comte Pajol, baron Susbielle, de Cauvigny, Chardon de Chaumont, O'Malley, L'Heriller, baron d'Azémar, Martineau-Deschenez, de Maussion, Letellier-Valazé, d'Auvergne, Brincourt, de Waubert de Genlis, Véron dit *Bellecourt*, de Méri de la Canorgue, de Brémond d'Ars, Courson de Villeneuve, Cambriels, Dargent, Simon de la Mortière, de Neveu, de Toulangeon, Lepic, Saget (E.), baron Martinot de Cordoue, d'Espinassy de Venel, Begougne, baron de Juniac, Duportal-Dugoasmeur, Delamorte-Charens de Francoière, Ribourt, Reinaud-Boulogne de Lascours, Brayer, baron Aymard, Moucheton, de Gerbois, Peitavin. Le Poittevin de la Croix, Mangin (L.-E.), Guiomar, Lapasset, Theremin, de Chanaillles, Lepic, Lacretelle, comte Reille, Osmont, Nicolaï, Fauvart-Bastoul, Pajol (L.-E.-L.), Renault (H.), de Chargère, de Longuerue, Duplessis, Halna du Fretay, Besson, Bordas, du Preuil, Clinchant, Fraboulet de Kerleadec, vicomte de France, Agard de Rouméjoux, Archinard, baron de Gondrecourt, de Potier, Renson, Bernier-Maligny, Nayral, Nicolas-Nicolas (J.-C.), Sanglé-Ferrière, Desusleau de Malroy, de Gramont (A.-L.), de Bruchard, de Bernis (Pierre), Becquet de Sonnay, Desaint de Marthille, Capriol de Péchassant, Charmet, de Fontanges, de Couzan, Michel, Lallemand, Colson, de Braner, de Béville, Henry (P.), Barry, Schmitz, Ferradou, Bittard des Portes, de L.-T. de Septeuil (L.-T.), Letellier-Blanchard, Chanzy, Pelletier de Montmarie, de la Bastide, Eudes de Boistertre, Maire, Noël, Paulze d'Ivoy, de Maubranes, Horix de Valdan, Daudel, Wolff, Ma-

nèque (C.-J.-S.), de Montfort, Arnault de Saint-Sauveur, Moréno, Pradier, Girard, Berger, de Colomb, Lefebvre (A.-E.-F.), de Lajaille, de Gaujal, Le Roy de Dais, de Postis du Houlbec, Maurice, Tilliard, Appert, Hartung, Berthaut, Faure, Zentz, Chagrin de Saint-Hilaire, Carteret-Trécourt, Mangin (L.) de Villeneuve, Benoît, Bocher, Leforestier-de Vaudreuve, Paturel, Lecomte, du Moulin, Morand, Courty, de Carrey de Bellemare, Bertrand, Borel (J.-L.), Rebilliard, de Place, Giraud (M.-A.), de Montarby, Boyer, Roussel de Courcy, Bressolles, Martenot Chadelas de Cordoue, Blol, de Formy de la Blanchetée, Thornton, Deplanque, Séatelli, Camo, d'Aries, de Loverdo, Minot, Grémion, de Sonis, Lamothe, Dumont (J.-E.), Giraud (J.-B.-J.), Bonneton, de Lathoulade, Galinier, de Bigault d'Avocourt, Oudinot de Reggio (V.-A.-H.), Daguerre, de Gramont (A.-A.-A.-T.), Ferret, Copmartin, Robert, d'Audebard de Férussac, Cottret, Sautereau, Dupart, Merle, Le Tourneur, Balland, Lian, de Tuce, de Boërio, Hainglaise, Charlemagne, Feillet Pilatrie, Tillion, de la Mariouze, Brunot de Rouvre, Vuillemot, Lecointe, Robinet, Haca, de Belgarric, Sée, Février, Saussier, Frémont, de Geslin, Amellet, Louveau de la Guigneraye, Delebecque, Rolland, Davout d'Auerstaëdt, Guichard de Vaisse-Roquebrune, Hanrion (L.-F.-J.), de Viel d'Espeuilles, Forgemol, Sumpt, de Vouger de Chanteclair, Derroja, Loysse, de Curten, de Jouffroy d'Abbans, de Bouillé, Billot, Dufaure du Bessol, Boyer (P.-B.-A.), Huyn de Verneville, Peychaud, de Percin-Nothumberland, Dulyon de Rochefort, Mercier du Paty de Clam, Carrelet (P.), Ponsard (J.-B.-X.-B.), du Val de Dampierre, Follope Janin (L.-H.-F.), Lewal, *L'Holle*, Bréger, Petit (L.-J.-E.), Lebrun (P.-C.), d'Ornant, Henrion-Bertier, Vittot, Flogny, Munier, Féline, de Lounay, Baudoin (J.-L.), Durand de Villers, de Gressot, Japy, Dauphin, Mena, Bonvoust, d'Andigné, Lamy (Z.-E.), Charreyron,

Lourde, Hanrion (B.-A.), Bréart, Vilmette, Logerot, Mircher, Lanne, Gombaud de Sereville, Ducrot (H.-L.), d'Abzac, Cramezel de Kerhué, de Boucheman, Friant, Thiery (P.-G.), Péan, Hervé (V.-C.), d'Arguesse, Campenon, Boré-Verrier, Clemeur, Kampf, de Biré, Hugues, Bordin Le Mordan de Langourian, Thomassin, Despetit de la Salle, Comte, Davenet, Hubert de la Hayrie, de Bauffremont, Le Mains, Brice, Nérin, Vilette, Thi baudin, de Beaufort (P.-P.-L.), Ritter, de Brem, de la Tour d'Auvergne Lauraguais, Broye, de Waldner-Freundstein, Filippi, Thoumini de la Haulle, Mieullet de Ricaumont, Regley de Kœnigseg, de la Soujeole, Desandré, Clappier, Gouzil, Hochstetter, Robillot, Lechesne, de Renusson d'Hauteville, de Lignièrès, Lespiau, Cloux, Galland (E.), Melon, de Cools, de la Porte, Savin de Larclause, Saint-Martin, Robert (A.), de Guiny, Leclair, d'Andlau, Barrachin, de Boisdénemetz, Pesme, Fay, Bluem, Allard, Etienne, Gaillard, Grandin, Thomas de Dancourt, Deffis, Robillard, Tisier, Pittié, de Brécourt, Le Nez Cotty Villain, Jaquelot de Moncets, Petiet, Cholleton, Coiffé, Cailliot, Loizillon, Fabre, Carré de Busserolle, Landrut, de Gislain, Germain, Isnard, Mathelin, Warnet, Truchy, Millot, Gaume, d'Ussel, Pichot-Duclos, Dusan, Arnoux, Boulanger, Pierre, Micquel de Riu, Thomas (N.-J.), Philebert, de Hay Durand, Collignon d'Ancy, Mesny, Le Toullec, Guillemain, Rollet, Chanteclair, Bigron, d'Aubigny, Sabattier, Maurand, Saget (H.), Bonie, Delpech, Gerder, Cajard, d'Hautefort, de Jessé, Droz, Gueytat, Quénot, Heintz, Gand, Lucas, Bousse-mard, Jamais, Baillod, Galland (J.-N.-T.), Regnier, Chevals, Thoma (G.), Loncla, Jobey, Pereira, de Louvencourt, Pesme, Lemoine, Humann, Augey-Dufresse, Paris, Fischer, Cullet, Lardenois, Herbé, Behague, Pujade, Bellegarigue, Zeude, Haillet (C.-H.), Innocenti, de Bastard d'Estang, Lamy (P.-E.), Boquet, Hervé (F.-J.-M.), Prou-



vost, Castanier, Marthe, Mathieu, Effantin, Parlier, Simard de Pitray, Renaud (T.-H.), Chomereau de Saint-André, Gay, Sermensan, Boudet, Raison, Renaudot, de Négrier (F.-O.), de Brême (G.-H.), des Roys, O'Neill, d'Arbo, de Pouilloüe de Saint-Mars, Tramond, Valessie, Donnio, Prudhomme, Vanson, Bossan, Répécaud, Hubert Castex, de Sonis (Th.), Boune, Vigneaud, Pierron, Millot, Duhesme, de Verdière, Keiser, Gervais, Lenfumé de Lignières, Lecer, Bruneau, Caffarel, de France, Jacquemin, Verrier, Boutard, Hepp, de Cointet, Faniau, Seigland, Swiney, Giovaninelli, de Bouligny, Castaigne, Duval (L.-P.-M.-V.), Cadet, de la Roque, Larchey, Laveuve, Ducheyron, Bertrand (G.), Clément, Segourné, Bérenger, Roussel, Carmier, Danloux, Rozier de Linage, Chanoine, Hervé (G.-M.), Azaïs, Lourde-Laplace, Luzeux, Riff, Cottin, de la Boninière-de Beaumont, Delavau, Leclere (F.-S.), Hugot, Le Guern, Petit (C.-E.-Hipp.), Lamiraux, Guillet, Renault-Morlière, Grisot, Potier (V.), Faverot de Kerbrech, Sonnois, Dimoff, Deadé Chesneau, Lemaitre, Garnier des Garets, Rapp, Schneegans, Moulin, Bertrand (P.-L.), Gosse de Serlay, Petitgand, Madelor, Brissaud, Yung, Faivre, Zédé, Fain, Noyez, Gallimard, Dufaud, Roustain, Thomas, Boitard, Reynal de Tissonnière, Dombrot, Rothwiller, Grosjean, de Lantivy de Trédion, Gaillard, Gérard, de Sesmaimaisons, Morin, Bonnet, Motras d'Hestreux d'Elloy, Durrmeyer, Guioth, Emond d'Esclevin, Le Mouton de Boisdeffre, Roullet, Potiron de Boisfleury, Lamorelle, Bayard, Strohl, Schneider (C.-F.), Noël, Avezard, du Chambdge, Fisson Joubert d'Aubry, de Puymorin, Brault, Bernard, Cote, Loynnard de la Girennerie, Senault, Lebrun, Paquette, Le Lorrain, Grivet, Adorno de Tscharner, Cary, Lucas, Duchesne, Pagès, Noëllat, Bourdon, Henry de Kermartin, Bérenger, Magnan, Koch, Edon, Duquesnay, Bidot, Belin, Michaud, Moreau-Revel, Garcin, Jollivet, Livet,

Combarieu, Thiéry, Championnet, Moulz, Tadiou, Plessis, Muzac, Kessler, Menessier de la Lance, Faure-Biguot, de Lavigne, Derrecagaix, Chambert, Harty de Pierrebourg, de Briey, Lanes, Mourlan, Ollivier, Mille, Leplus, de Saint-Julien, Colbert, Besaucèle, Cyvoct, Guerrier, Cœuret de Saint-Georges, Parison, Aubry, Blanchet, Nassoy, Aragonnès d'Orcet, Gossart, Lambert, de Chauvenet, Dulac, Hautb, Besson, de Salles, Faulte de Vanteaux, Travailleur, Robillar, Jeannerot, Darras, Lacoste de l'Isle, Bonnet, Chedeville, Joly, Guérin d'Agon, Boisgard, Libermann, Alessandri, Seignobosc, Letouzé de Longuemar, Lachau, de Boysson, Massiet, Morin, Callet, Sonnois, de Monard, Crétin, Renouard, Bousson, de Benoist, de Brye, Metzinger, Descharmes, Jeantet, Godard, d'Hugonneau de Boyat, Grasset.

Notre travail serait incomplet si nous ne citions pas les noms des élèves étrangers qui ont appartenu à l'École de Saint-Cyr.

En tête de ces derniers figure le prince Georges Bibesco, qui, au Mexique comme pendant la guerre franco-allemande de 1870, s'est montré non seulement un officier de grande valeur, mais encore un intrépide soldat. A côté de lui se trouvent le prince Cantacuzène, Kalerg, Movrocordato, Ossaka, Harada, prince Kan-In, Omer-bey, Hussein-bey, Chérif-bey, Daoud-Khan, Abdullhah-Ben-Mégaoud, Oûm, Do-Hun-Chan, Jecker, Negrepointe, Mohammed-Saïd-Toussoun, Faramarz-Khan, Charve et le prince de Monaco.

Pour compléter l'heureuse pensée qu'avait eue le général de Monnet, de faire graver sur des tables de marbre, placées à la salle des visites, les noms que je viens de citer, le général Haurion fit graver à son tour, pendant son commandement, sur d'autres tables de marbre qui se trouvent dans le chœur de la chapelle, les noms des anciens Saint-Cyriens généraux ou colonels tués à l'ennemi.

Non content de faire connaître aux élèves ceux qui furent les plus glorieux parmi leurs devanciers, le général Hanrion voulut aussi leur montrer comment ils savaient mourir.

Pour honorer davantage la mémoire de ces glorieux morts et afin que leur vie militaire fût un exemple pour les futures générations d'élèves, le général décida qu'il serait fait sur chacun d'eux une notice relatant d'une manière succincte les faits qui avaient le plus honoré leur carrière, et chaque jour, à l'appel de l'exercice, les élèves étant au port d'armes, la lecture d'une de ces notices précédait celle des ordres et des décisions.

En procédant ainsi, le général Hanrion a eu une noble pensée dont tout le monde doit lui savoir gré, car la première leçon que recevaient en entrant à l'École les futurs officiers de l'armée était une leçon de dévouement à la patrie.

Ces inscriptions, les notices lues aux élèves et qui leur retracent tant de brillants services couronnés par une mort glorieuse, toutes les évocations du passé inculquent non seulement à ces jeunes gens les sentiments du plus pur patriotisme, mais encore exaltent chez eux, au grand avantage de l'esprit de corps, l'orgueil du titre de Saint-Cyrien.

C'est le livre d'or des promotions passées, le martyrologe sur lequel semble flotter l'ombre hautaine des lauriers symboliques. En les parcourant, l'on croit relire les pages lumineuses et sombres de notre histoire militaire, celles qui racontent les inoubliables victoires et les nombreuses défaites.



**C**ES deux listes sont là comme pour dicter leur devoir aux officiers futurs pour leur apprendre ce que furent leurs aînés et ce qu'ils devront être un jour, afin de porter haut le drapeau et soutenir la ferme devise du vieux bahut.

LES VOILA : PRÉSENTEZ ARMES !



GÉNÉRAUX DE DIVISION

	ÉLÈVE	MORT	BATAILLE
de DAMRÉMONT (DENYS)	1803	1837	Constantine
MAYRAN	1819	1855	Crimée
BRUNET	1819	1855	Crimée
ESPINASSE	1833	1859	Magenta
DOUAY (Abel)	1827	1870	Wissembourg
RAOULT	1833	1870	Reichshoffen

	ÉLÈVE	MORT	BATAILLE
DECAEN . . . . .	1827	1870	Metz
GUYOT DE LESPART . . . . .	1825	1870	Sédan
RENAULT (Pierre) . . . . .	1825	1870	Paris
REGNAULT . . . . .	1805	1848	Paris
de BRÉA . . . . .	1806	1848	Paris
DAMESNE . . . . .	1824	1848	Paris
de BARAL . . . . .	1824	1850	Algérie
de PAQUEULT DE LAVARENDE . . . . .	1831	1855	Sébastopol
LE NORMAND DE LOURMEL . . . . .	1828	1854	Sébastopol
de PONTEVÈS . . . . .	1822	1855	Sébastopol
de SAINT POL . . . . .	1827	1855	Sébastopol
BRETON . . . . .	1822	1855	Sébastopol
de MAROLLES . . . . .	1825	1855	Sébastopol
BEURET . . . . .	1827	1859	Montebello
CLER . . . . .	1832	1859	Magenta
DIEU . . . . .	1831	1859	Solférino
DOENS . . . . .	1828	1870	Forbach
COLSON . . . . .	1839	1870	Reichshoffen
MAIRE . . . . .	1829	1870	Reichshoffen
BRAYER . . . . .	1831	1870	Metz
de MARGUENAT . . . . .	1830	1870	Metz
MANÈQUE . . . . .	1830	1870	Metz
MORAND . . . . .	1843	1870	Beaumont
TILLIARD . . . . .	1836	1870	Sédan
GIRARD . . . . .	1838	1870	Sédan
THEREMIN D'HAME . . . . .	1834	1870	Laon
LE COMTE . . . . .	1837	1871	Paris
BESSON . . . . .	1833	1871	Paris
LE ROY DE DAIS . . . . .	1832	1871	Paris
LADREIT DE LA CHARRIÈRE . . . . .	1825	1870	Paris

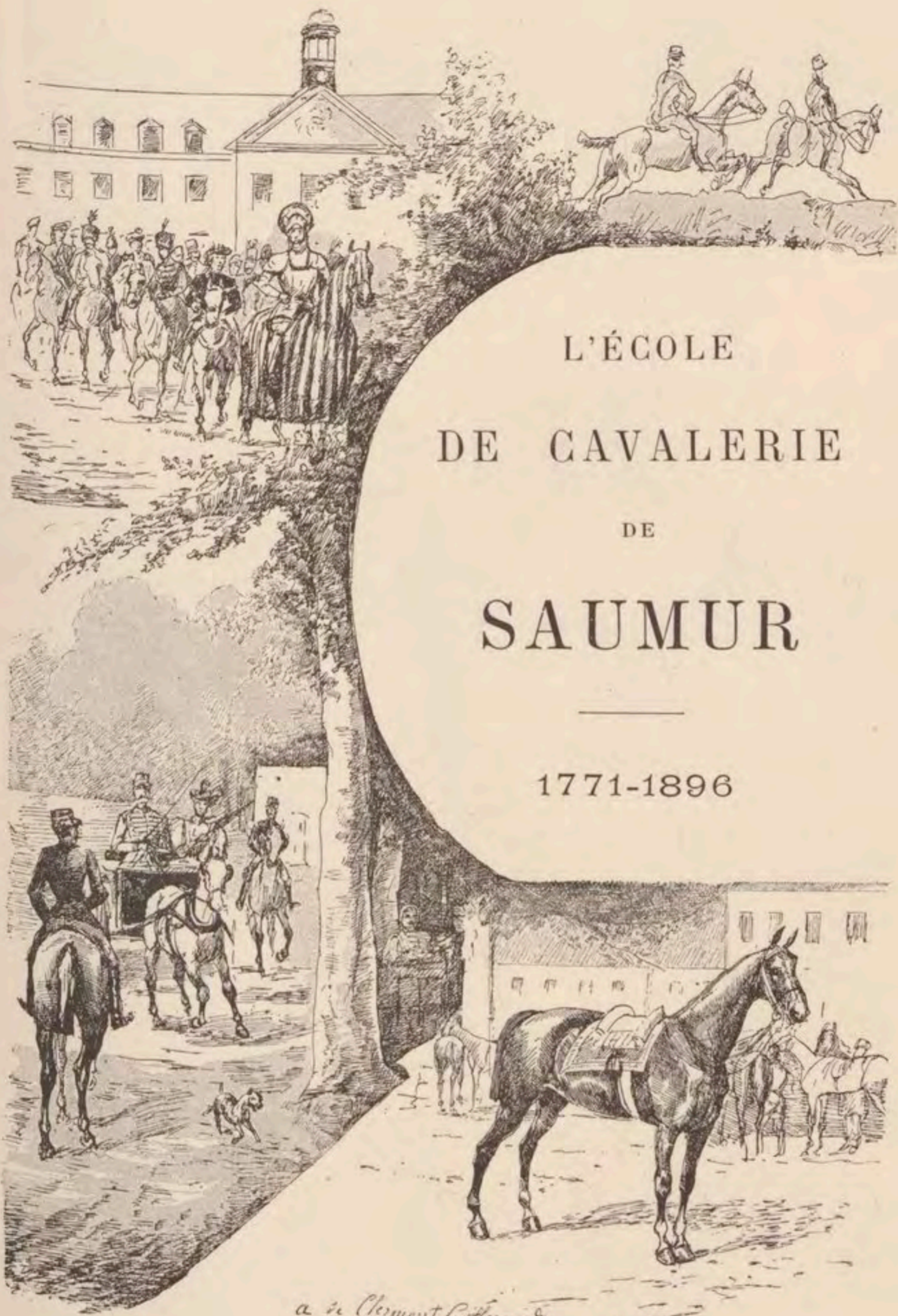
## COLONELS

	ÉLÈVE	MORT	BATAILLE
MOUZINOT . . . . .	1803	1814	Montereau
BOURBAKI . . . . .	1803	1827	Morée
de CAMAS . . . . .	1826	1854	Inkermann
VIENTOT . . . . .	1823	1855	Sébastopol
HARDY . . . . .	1818	1855	Sébastopol
de BRANCION . . . . .	1819	1855	Sébastopol
MALHER . . . . .	1819	1855	Sébastopol
BOUVILLE . . . . .	1818	1855	Sébastopol
de JAVEL . . . . .	1819	1855	Sébastopol
de la TOUR DE PIN . . . . .	1824	1855	Sébastopol
CAVAROT . . . . .	1825	1855	Sébastopol
DAVID . . . . .	1823	1855	Sébastopol
CHARLIER . . . . .	1822	1859	Magenta

	ELÈVE	MORT	BATAILLE
DROUHOT . . . . .	1823	1859	Magenta
de CHABRIÈRE . . . . .	1825	1859	Magenta
de SENNEVILLE . . . . .	1831	1859	Magenta
LAUR . . . . .	1833	1859	Magenta
MENESSIER . . . . .	1835	1859	Magenta
PAULZE D'IVOY . . . . .	1832	1859	Melegnano
LACROIX . . . . .	1827	1859	Solférino
WAUBERT DE GENLIS . . . . .	1827	1859	Solférino
BROUTTA . . . . .	1828	1859	Solférino
DOUAY (Gustave-Paul) . . . . .	1829	1859	Solférino
CAPIN . . . . .	1829	1859	Solférino
de MALEVILLE . . . . .	1832	1850	Solférino
MARTIN (J.) . . . . .	1840	1864	Mexique
POISSONNIER . . . . .	1845	1870	Frœschviller
de FARCHÉSSIN . . . . .	1842	1870	Frœschviller
de SAINT-HILAIRE . . . . .	1835	1870	Spickeren
SUPERVIELLE . . . . .	1832	1870	Metz
AMADIEU . . . . .	1834	1870	Metz
CAILLOT . . . . .	1835	1870	Metz
COUSIN . . . . .	1839	1870	Metz
ARDANT DU PICQ . . . . .	1842	1870	Metz
FRABOULET DE KERLEADEC . . . . .	1843	1870	Metz
de BÉHAGLE . . . . .	1831	1870	Beaumont
de COUTENSON . . . . .	1841	1870	Mouzon
ROZIER DE LINAGE . . . . .	1830	1870	Sedan
CLIQUOT DE MENQUE . . . . .	1837	1870	Sedan
BEAUDOIN . . . . .	1840	1870	Sedan
GUYS . . . . .	1841	1870	Sedan





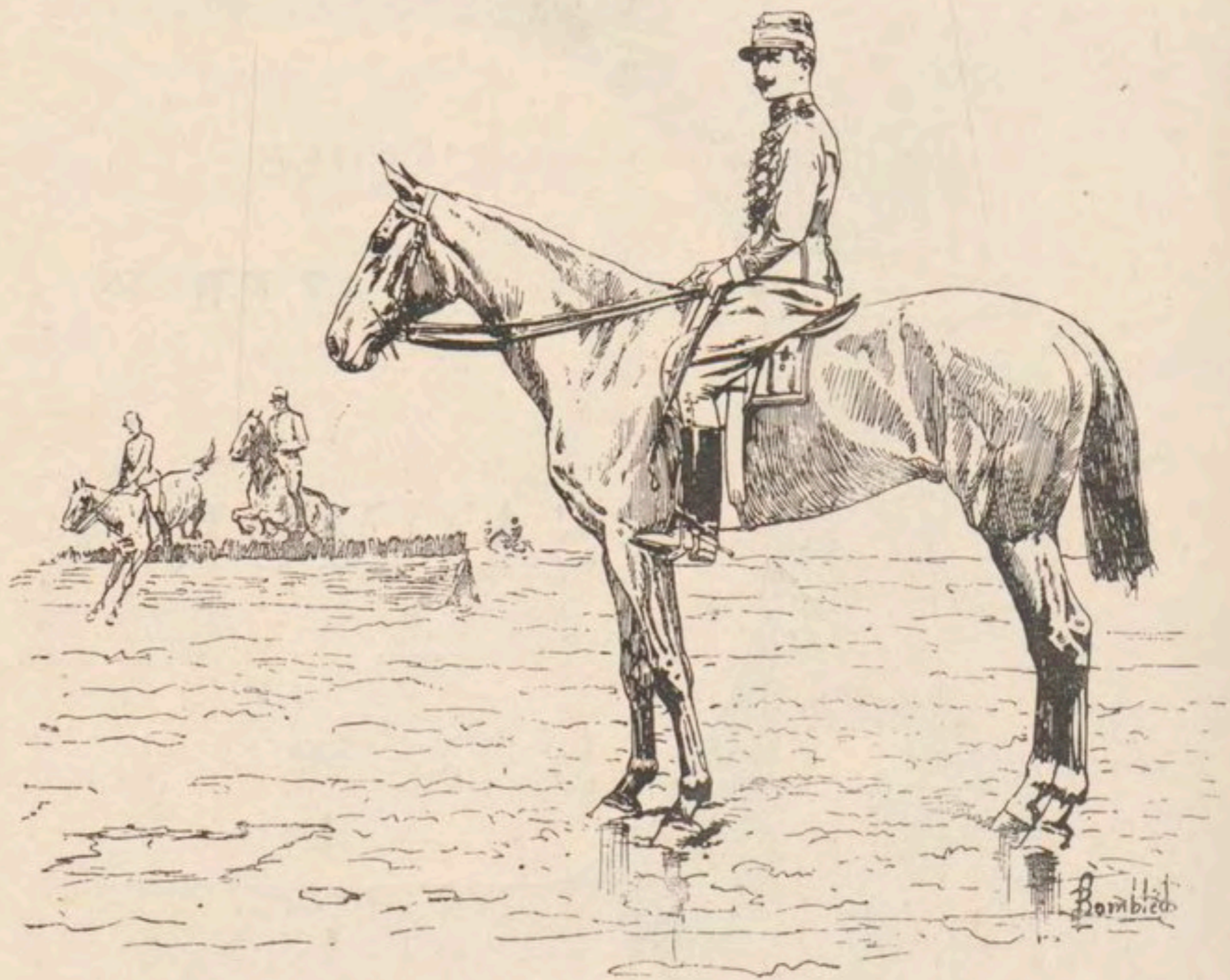


L'ÉCOLE  
DE CAVALERIE  
DE  
SAUMUR

1771-1896

*a. de Clermont-Gallerande*







L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

## L'ÉCOLE DE SAUMUR

**D**E l'École de Saint-Cyr la transition est toute naturelle à l'École de cavalerie de Saumur, asile ouvert encore, — il faut l'espérer, — malgré son organisation actuelle, aux préceptes des grands écuyers qui ont illustré les annales de son histoire équestre.

Sans remonter à Duplessis-Mornay qui créa, à côté de l'Académie qu'il avait ouverte à Saumur, une école d'équitation, où l'on professait toutes les méthodes alors en vogue, on peut dire que l'École de cavalerie date de 1771. C'est la brigade de carabiniers, en garnison dans cette ville, qui en posa la première pierre, en 1763 ; et ce fut le marquis de Poyanne, leur colonel, qui prit le commandement de l'École, une fois qu'elle fut définitivement constituée.

A cette époque, il n'y avait pas d'écuyers attitrés à l'École ; ils étaient choisis parmi les officiers de carabiniers. Les cours étaient purement équestres ; on enseignait une tenue solide et commode et un emploi du cheval en rapport avec l'arme de la cavalerie, comme le commandait la méthode de Dupaty de Clam, ou celle

du baron de Bohan, qui fut appliquée plus tard. Il est à remarquer combien les anciens maîtres insistaient sur la position du cavalier, et il faut voir avec quel bon sens pratique ils insistaient sur ce sujet, ne permettant à l'homme de rien entreprendre sur le cheval avant qu'il fût aisément et solidement assis. En 1783, on annexa à l'École un cours d'hippiatrique enseigné d'après les principes du célèbre professeur Bourgelat, qui venait de créer les écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort.

Bourgelat avait débuté dans la vie comme avocat ; c'était un homme de cheval res-  
sant plus au cheval  
était chargé de défen-  
après la perte d'un pro-  
barreau et se donna  
cheval. Homme de  
a fourni à la science  
règles qu'un infatigable



BOURGELAT

découvrir. Il fut plus vétérinaire qu'écuyer : mais l'équitation doit lui être reconnaissante de sa théorie des aplombs et de ses lignes de proportion, qui établissent d'une façon si nette l'équilibre du cheval.

Il a étendu le cercle des connaissances des écuyers ses prédécesseurs vétérinaires ainsi que lui et parmi lesquels se trouve en première ligne de Solleysel, l'auteur du *Parfait Maréchal*. Gaspard Saunier et Garsault.

L'École ne tarda pas à se faire une grande réputation, et nombre de jeunes gens, appartenant à ce que la France avait de plus distingué, demandaient à suivre les cours de l'École de cavalerie, dont la réputation allait chaque jour en augmentant. Les carabiniers étaient comblés d'éloges, et Louis XVI, en les passant en revue, leur témoigna, à son tour, toute sa satisfaction.

marquable, s'intéres-  
qu'aux causes qu'il  
dre. Un beau jour,  
cès, il abandonna le  
tout entier à l'étude du  
haute intelligence, il  
équestre la matière des  
travailleur peut seul

Les visiteurs de marque ne tardèrent pas à visiter l'École, et, parmi les visites les plus marquantes de cette époque, il convient de citer celle de l'empereur Joseph II. Ce fut avec un véritable enthousiasme, dit la chronique saumuroise de Paul du Ratois, « que la population apprit l'arrivée prochaine de l'empereur Joseph II. Il avait pris le nom de comte de Falkeinstein; mais partout il était devancé par sa réputation de bonté et de grâce, d'esprit et de générosité.

« Dans les premiers jours de juin, quinze jours avant l'arrivée du comte de Falkeinstein, toute la noblesse de l'Anjou et une foule d'étrangers des provinces voisines se rendirent à Saumur. Telle fut l'affluence des curieux que, après avoir transformé toutes les maisons en auberges et hôtels garnis, un grand nombre se trouvèrent sans gîte et passèrent les nuits dans les bals organisés au Jeu de Paume, pour se dédommager, par le plaisir, de la perte du sommeil. Jamais la ville n'avait présenté un aspect plus brillant et plus heureux, pas même aux époques où la cour l'avait visitée.

« Les carabiniers, flattés de l'estime d'un si grand prince, préparaient tout pour lui faire la plus magnifique réception; ils savaient que le désir seul de voir manœuvrer le corps royal de Monsieur l'appelait à Saumur, et que le ministre de la guerre



DUPATY DE CLAM

avait donné l'ordre d'y réunir les cinq brigades; leur enthousiasme égalait celui des habitants.

« Le 17 juin, à onze heures du matin, on vit arriver, par la route



DE SOLLEYSSEL

d'Angers, deux petites voitures en osier, ouvertes de tous côtés, et d'une forme inconnue dans ce pays. Dans la première était le comte de Falkenstein avec le prince de Colloredo; dans l'autre, les officiers du comte. Une acclamation générale, qui retentit

dans toute la ville, annonça l'arrivée de l'illustre voyageur ; en un instant les rues par lesquelles il devait passer se trouvèrent remplies de curieux de toutes les classes. Le grand Pont-Neuf, dont les deux trottoirs étaient occupés par des dames élégamment parées, présentait un coup d'œil magnifique. Chacun cherchait à découvrir lequel de ces étrangers était l'empereur. Ceux qui avaient vu la reine Marie-Antoinette, dont il était le frère, le reconnurent facilement, mais à cette différence que Marie-Antoinette avait toutes les grâces de son sexe, et Joseph l'air noble et mâle du sien. Son costume était extrêmement simple, un habit brun uni sans aucune décoration, une culotte de peau, des bottes et un petit chapeau gris.

« Il descendit, au milieu d'une foule immense, à l'hôtel de la *Corne* ; on le suivit jusque sur le palier de son appartement. Là, il fut obligé de demander grâce et la liberté de l'auberge. Le marquis de Poyanne, accompagné des principaux officiers de carabiniers, vint le saluer. On amena trois chevaux superbement harnachés, et, peu de temps après, l'empereur parut en uniforme vert et monta à cheval avec deux personnes de sa suite. Il se rendit au quartier, visita avec beaucoup d'attention la caserne, le manège et les écuries et examina avec le plus grand détail tout ce qui composait l'ameublement des officiers et des soldats. Il trouva en cet endroit une multitude de personnes parmi lesquelles il remarqua le chevalier du Crochart de Lude, jeune militaire décoré de la croix de Saint-Louis, et de la plus belle figure, mais ayant une jambe de bois.

« Quel dommage ! » dit-il, en le regardant avec intérêt.

« Le corps des carabiniers, en grande tenue, était rangé en bataille dans les prairies du Bray. On y conduisit le comte de Falkenstein, qui, en arrivant, ne put cacher sa surprise à la vue de ce superbe régiment. La beauté des hommes, celle des chevaux,

la richesse et l'éclat de l'uniforme renouvelé depuis peu, tout était fait pour étonner même les personnes accoutumées à voir ce que les souverains offrent de plus brillant. Après avoir parcouru la ligne d'un œil rapide : « Point de salutation », dit-il



L'EMPEREUR JOSEPH II

au marquis de Poyanne, qui commandait les évolutions ; et aussitôt on vit le comte, après qu'il eût examiné les hommes, les chevaux et toute les parties de l'équipement, se porter avec rapidité sur tous les points d'où il pouvait mieux juger de l'exactitude des manœuvres. Deux carabiniers, dont

l'un fut blessé d'un coup de feu et l'autre tomba embourbé avec son cheval dans une mare, où il manqua de périr, reçurent des marques de sa générosité, et on le vit se montrer des plus empressés à les secourir. Toutes les manœuvres furent exécutées avec autant de célérité que de précision ; le comte en témoigna sa satisfaction au commandant, le marquis de Poyanne, avec les éloges les plus flatteurs.

« Ensuite, il témoigna le désir de voir le régiment à pied ; on

# CORPS DES CARABINIERS.

MONSIEUR Frère du Roi Commandant général.



DE PAR LE ROI

**B** Brillante Jeunesse, qui brûlez du désir d'acquérir de la gloire, accourez sous les Etendards du **CORPS DES CARABINIERS**, aux ordres de **MONSIEUR**, Frère du Roi, vous y trouverez tout ce qui peut rendre votre carrière glorieuse & agreable. La composition de ce Corps destiné aux grandes expéditions ne permet pas d'y admettre d'étrangers, vagabonds, ou gens sans aveu. ce n'est qu'à des Français connus & fidèles, que Sa Majesté veut confier le sort de ses armes. Indépendamment de l'Académie d'équitation établie dans ce Corps, on y a rassemblé tous les genres d'Instruction auxquels les Jeunes gens doivent le plus se livrer, l'escrime en fait d'armes, la danse & l'écriture. On observe que ce Corps est monté, équipé, armé & habillé de neuf, & que l'habillement est décoré d'agréables distinctions en galons & en chapeau bordé en argent, & que la paye y est plus forte que dans les autres Corps. Les jeunes gens de conduite ont la plus grande perspective d'avancement, par les places de Portes-Etendards & de Sous-Officiers.

S'adresser à **M. DE RAINCOURT**, Major aud Corps, rue Neuve, N° 697. ou au **S<sup>r</sup> GRANMONT**, rue d'Arènes à Besançon. Les personnes qui procureront de beaux hommes seront généreusement récompensées. On ne les prend qu'à 5 pieds 5 pouces, jeunes d'espérance.

**PAREILLES AFFICHES SONT SUR LA PORTE**

Tiré des archives de M. le Marquis de Rancourt.

de l'Imprimerie de Louis-Denis, Imprimeur du Roi.

L'AFFICHE DES CARABINIERS





le fit aussitôt défiler devant lui, et, tandis qu'il s'entretenait avec le commandant, les carabiniers se rendirent au grand trot à la caserne, changèrent d'uniforme, et, lorsque le comte arriva, tout



CARABINIER DU COMTE DE PROVENCE (1773)

le régiment, en habit de manège, était rangé en bataille sur le Chardonnet. Après plusieurs évolutions, l'illustre voyageur prit congé du marquis de Poyanne, du comte Rochambeau, lieutenant général, du chevalier de Montaigu et du comte de Béthune, colonel des carabiniers, et se rendit à son hôtel.

« Quand il quitta Saumur, la même foule l'accompagna de ses

acclamations flatteuses, auxquelles il répondit par un vivat. »

Quelques temps après, l'École de Saumur, dont la réputation continuait à grandir, reçut la visite de Paul I<sup>er</sup>, empereur de Russie.

Il y fut reçu, sous le nom de comte du Nord, avec le même cérémonial que l'empereur d'Autriche, par le comte de Chabrilant, maître de camp, qui avait succédé au marquis de Poyanne, mort à Vendôme en 1781.

L'illustre visiteur fut étonné de la belle tenue des carabiniers, qui étaient plus que jamais les enfants gâtés de la cavalerie, et, comme le comte de Falkenstein, il trouva le régiment superbe, en tous points digne de sa belle réputation; il témoigna à plusieurs reprises sa satisfaction en voyant manœuvrer ces habiles cavaliers, dont la supériorité et la précision, dans les mouvements les plus difficiles, étaient incomparables.

Saumur, dont la prospérité avait doublé depuis l'installation de l'École, chantait la gloire des carabiniers sur tous les tons, et pas une fête n'était donnée sans qu'il y fussent invités. Aussi, pour prouver aux habitants leur reconnaissance, pour l'accueil amical qu'ils recevaient partout, il fut décidé, le 1<sup>er</sup> février 1787, que le régiment donnerait dans sa caserne une fête à laquelle seraient invitées la noblesse et la haute bourgeoisie de la ville et des environs. Les grands appartements de l'État-Major furent bientôt changés en salles de bal, de festins, de jeu, et décorés d'une manière aussi noble qu'élégante. Chaque officier, dit le capitaine Picard (1), s'empressa de faire venir de son pays ce qu'il y avait de plus estimé en gibiers, poissons, fruits, vins et liqueurs; de manière que les tables offrirent en abondance, aux convives étonnés, tout ce que la France produit de plus délicat et de plus exquis.

---

(1) PICARD, *Origines de l'École de Cavalerie*.

Un écrivain du cru a dit à ce propos : « Plusieurs dames se firent remarquer par leur beauté ; presque toutes se distinguèrent par leur fraîcheur, leurs grâces ou l'éclat de leur parure. Tous les officiers faisaient les honneurs ; leur politesse prévenante envers



LE COMTE DE CHABILLANT

les hommes, leurs attentions respectueuses et délicates auprès des femmes, reste de cette galanterie chevaleresque qui distingue encore nos militaires de ceux des autres nations ; la gaieté et le bon ordre qui régnaient dans cette nombreuse assemblée, enfin tout, jusqu'à la belle musique du régiment, se réunit pour la perfection de cette charmante fête, dont les Saumurois conservèrent toujours le plus agréable souvenir.

Malheureusement, tous les programmes de fêtes allaient bientôt disparaître, car la nouvelle organisation de l'armée, entraînant la transformation des brigades de carabiniers en régiment, devait changer de tout en tout la vie militaire de Saumur.

L'année suivante, les carabiniers reçurent l'ordre de changer de garnison. Ce départ fut un deuil pour Saumur, car, à côté des regrets que produisait cette séparation, elle causait à la ville une perte irréparable, puisqu'il entraînait la fermeture de l'École, et sa suppression quelque temps après.

Le départ des carabiniers causa donc un gros chagrin à Saumur; les adieux furent touchants, les fêtes données à cette occasion eurent un caractère de tristesse, qui était l'expression des regrets de tous.

Les dragons de Penthièvre, commandés par le duc de la Rochefoucault-Liancourt, remplacèrent les carabiniers du comte d'Artois, mais ce fut une simple garnison; et cette garnison permit à un de leurs officiers, le capitaine de Florian, d'y composer deux pastorales fort jolies, *Estelle et Galathée*.

Après deux années de garnison, les dragons de Penthièvre cédèrent la place au ROYAL-ROUSSILLON, qui avait pour colonel le comte de Briqueville.

Saumur, toute aux événements politiques qui secouaient si violemment la France, ne songeait plus à son École de cavalerie, qui ne devait revenir qu'à la fin de l'Empire.

Pendant ces époques si mouvementées, l'équitation était un peu délaissée en tant qu'art; on n'avait pas le loisir d'étudier. C'est à cette époque cependant que Charles Thiroux, qui avait dirigé le *manège bourgeois* de la rue du Pont-aux-Choux, où on n'enseignait qu'aux fils de bourgeois, fit paraître son ouvrage principal intitulé *Équitation, œuvres complètes de Charles Thiroux, citoyen français*. Ce traité, divisé en deux parties,

contenait premièrement des éléments d'équitation, deuxièmement l'art de dresser les chevaux tant à la selle qu'au trait.

Œuvre fort originale, mais dans laquelle il est trop souvent et trop longuement question de lui et des siens.

Thiroux était réellement un bon écuyer, il montait sûrement et élégamment les plus grands chevaux. Aucun cheval ne paraissait dans son manège qu'il ne l'essayât lui-même.

Sa méthode fut examinée à l'École nationale des troupes à cheval de Versailles où se faisaient alors les cours d'équitation militaire, mais elle ne fit faire aucun progrès à l'équitation; son style prétentieux a certainement contribué à embrouiller les plus simples principes.

Les événements, en se précipitant, devaient ramener à Saumur l'École de cavalerie. L'École de Saint-Germain, qui n'avait été qu'une école spéciale de cavalerie comme l'École militaire de Saint-Cyr une école spéciale d'infanterie, venait d'être supprimée; et cette suppression, qui laissait une immense lacune dans nos institutions militaires, faisait espérer de nouveau de voir rouvrir, à Saumur, les manèges et les carrières.

Le maréchal Soult s'aperçut à son entrée au ministère de cette



S. A. R. M<sup>gr</sup> LE COMTE D'ARTOIS  
COLONEL GÉNÉRAL DES CARABINIERS  
(1815-1823)

lacune, et le Roi, par son ordonnance du 23 décembre 1814, créa à Saumur une école de cavalerie. On avait d'abord songé à Angers, en souvenir de la célèbre académie de cette ville, où non seulement les jeunes gens des plus hautes familles de France, mais aussi de l'étranger, avaient reçu les principes de l'équitation, sous l'intelligente et habile direction de MM. de Pignerolle, lesquels avaient été les maîtres de Sir Wellesley, depuis lord Wellington. Cet avantage, dit-on, fut alors refusé par les administrateurs de cette ville, en raison des désordres moraux que pouvait y im-

porter un pareil éta-  
but était de fortifier  
nes officiers et d'y  
teurs devant répéter  
les corps les mé-  
cipes, que la guerre  
négliger. Mais ce  
alors une école di-  
tion pour l'école spé-  
les élèves désignés



LE GÉNÉRAL  
DE LA FERRIÈRE

blissement, dont le  
l'instruction des jeu-  
former des instruc-  
et transmettre dans  
thodes et les prin-  
si continue avait fait  
n'était pas encore  
rectement d'applica-  
ciale militaire, dont  
pour l'arme de la

cavalerie recevaient dans la maison même, et pendant leurs deux années de séjour, des leçons d'équitation suivies ; ils en faisaient plus tard l'application dans leurs régiments, et beaucoup d'entre eux demandèrent, au même titre que leurs camarades, à aller passer à Saumur le temps nécessaire pour profiter des cours.

Le commandement de cette nouvelle école fut donné au lieutenant général de la Ferrière, débris glorieux et mutilé de nos grandes guerres, connu dans l'armée sous le nom *La Jambe de Bois*.

Le général Levesque de la Ferrière était né le 9 avril 1776, à Redon, d'une ancienne et honorable famille de Bretagne (1). Il

(1) *Origines de Saumur*, par le capitaine Picard.

avait fait ses études avec succès au collège de Rennes et était entré comme sous-lieutenant au 99<sup>e</sup> régiment d'infanterie au commencement de 1793, n'ayant encore que seize ans. Il fit avec le corps les campagnes de 1793 et 1794 aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse et du Rhin-et-Moselle. Ayant été nommé aide de camp du général Monet en 1795, il le suivit à l'armée de l'Ouest, où il devint commandant des guides du général en chef Bernadotte. Après la suppression de ce corps il est nommé chef d'escadron au 1<sup>er</sup> hussards en 1802, passe ensuite en cette qualité au 2<sup>e</sup> de même arme et se signale dans la campagne d'Austerlitz, durant laquelle il est détaché plusieurs fois et chargé de missions périlleuses, dont il se tire avec autant d'intelligence que d'intrépidité. Nommé major en 1806 au 3<sup>e</sup> régiment de hussards, qu'il commande à Iéna, il est grièvement blessé, par un coup de biscaien, au genou gauche, et reçoit plusieurs coups de sabre. Promu en 1807 au grade de colonel de ce régiment, qui acquit, sous ses ordres, une grande réputation, il signale sa bravoure à Tudela, ainsi que dans divers combats, qui précédèrent l'évacuation du Portugal. A Alba de Tormès en 1809, et au combat d'Alcoentre en 1810, il défait, par un mouvement de retour des plus brillants, une cavalerie supérieure à la sienne, pendant qu'elle s'adonnait à une poursuite imprudente. Il y est blessé encore, ainsi qu'au passage du col de Banos, et au combat de Miranda de Corvo, où il reçoit deux coups de feu, qui l'obligent de quitter momentanément l'armée. De tels services avaient été récompensés par le titre de baron de l'Empire, le brevet de commandeur de la Légion d'honneur et par une dotation en Westphalie. Il fut fait, en 1811, général de brigade et commanda la cavalerie de l'armée du Nord de l'Espagne. Deux ans après, il est nommé général major des grenadiers à cheval de la garde impériale, et fait à la tête de cette belle troupe la campagne de Saxe, où il se distingue encore



par sa bravoure à Dresde et à Leipzig ; il est blessé de nouveau, ainsi qu'à Hanau où, de concert avec le général Nansouty, il ouvre par une brillante charge à fond, à la tête de la cavalerie de la garde impériale, le passage qu'un feu d'artillerie bien nourri, et habilement dirigé par le brave général Drouet, avait préparé. C'est à cette affaire que les gardes d'honneur firent si bonne contenance ; le général La Ferrière se plaisait à rendre à ces jeunes militaires une justice, qu'ils trouvèrent alors dans tous les rangs de l'armée. Ce service signalé, qui rouvrait à notre armée en retraite la route de France, lui valut le grade de général de division dans la garde, le titre de comte et la place de chambellan. Dans la campagne de France, en 1814, il soutint sa réputation aux combats de Chaumont, Bar-sur-Aube, à la bataille de Montmirail, à Château-Thierry, à Reims où il enleva les corps ennemis en totalité, enfin à la prise de Craonne où il fut atteint d'une balle à l'épaule droite qui lui fit une forte contusion. Il eut la jambe gauche emportée par un boulet dans la bataille qui suivit, lorsque, sous les ordres et sous les yeux de l'empereur, il chargeait à la tête de ses grenadiers une batterie formidable. Porté sur un brancard et passant non loin de Napoléon, il se mit sur son séant, mettant son chapeau à la main et faisant entendre avec une exaltation, digne de remarque dans ce cruel moment, le cri de « Vive l'Empereur ! » après quoi il subit l'amputation avec le plus grand courage. C'est à ce brave général qu'on confia la direction de l'École. Il avait servi pendant neuf ans dans l'arme des hussards, il en avait gardé un souvenir très durable et aimait à parler du temps où il portait les bottes à la housarde.

Après la Restauration, il portait tous les jours sa tenue de général-major des grenadiers à cheval de la garde impériale. Il n'avait changé que sa cocarde. C'était bien le vrai général de cavalerie à la conception forte et énergique. Son bras

était aussi vigoureux que son coup d'œil était prompt et sûr.

Le général de la Ferrière racontait qu'il avait donné un napoléon au maître bottier de son régiment quand il était chef d'escadrons aux hussards, parce que ce bottier, en lui essayant des bottes, lui avait dit qu'il n'avait jamais chaussé un pied et une jambe aussi bien faits. Quoiqu'il ait eu la jambe coupée, au-dessous du genou, il montait à cheval.

Son chasseur portait derrière lui sa jambe de bois à la grenadière.

Le général de la Ferrière montait une petite jument que le capitaine Bachon avait dressée en liberté dans le manège.

Le capitaine Bachon était un des capitaines instructeurs du cadre de l'École en 1816. Il tenait toujours une prise entre le pouce et l'index. C'était un vieux grognard qui ne se gênait pas. Il y avait à l'École un colonel peu apte à remplir ses fonctions qui venait souvent au manège faire des observations intempestives. Un jour, Bachon exaspéré, se retourne du côté de la porte et s'écrie d'une voix de stentor : Suzanne (c'était le nom du portier du manège), ouvrez les portes, par la vingt bon Dieu ! que le colonel f... le camp. F... nous la paix, mon colonel.

L'équitation fut confiée à deux écuyers et deux sous-écuyers.

Dans cette organisation, les cours étaient divisés en partie théorique et en partie pratique, et comprenaient ce qui est relatif aux services et ordonnances de la cavalerie et à l'équitation proprement dite.

Il y avait deux manèges, l'un militaire, l'autre civil. Le premier était sous la direction du marquis de Chabannes, le second sous celle du capitaine Cordier.

Le marquis Ducroc de Chabannes, écuyer de l'ancienne roche, ayant toutes les capacités voulues pour régénérer notre cavalerie,

avait sous ses ordres les officiers et sous-officiers de grosse cavalerie, l'ancien sous-écuyer de l'École de Saint-Germain, M. Cordier, les officiers et sous-officiers de cavalerie légère.

Un manuel extrait des ouvrages de La Guérinière et de Montfaulcon formait la base de l'enseignement, et tous les écuyers étaient tenus de se conformer aux principes qu'il indiquait.

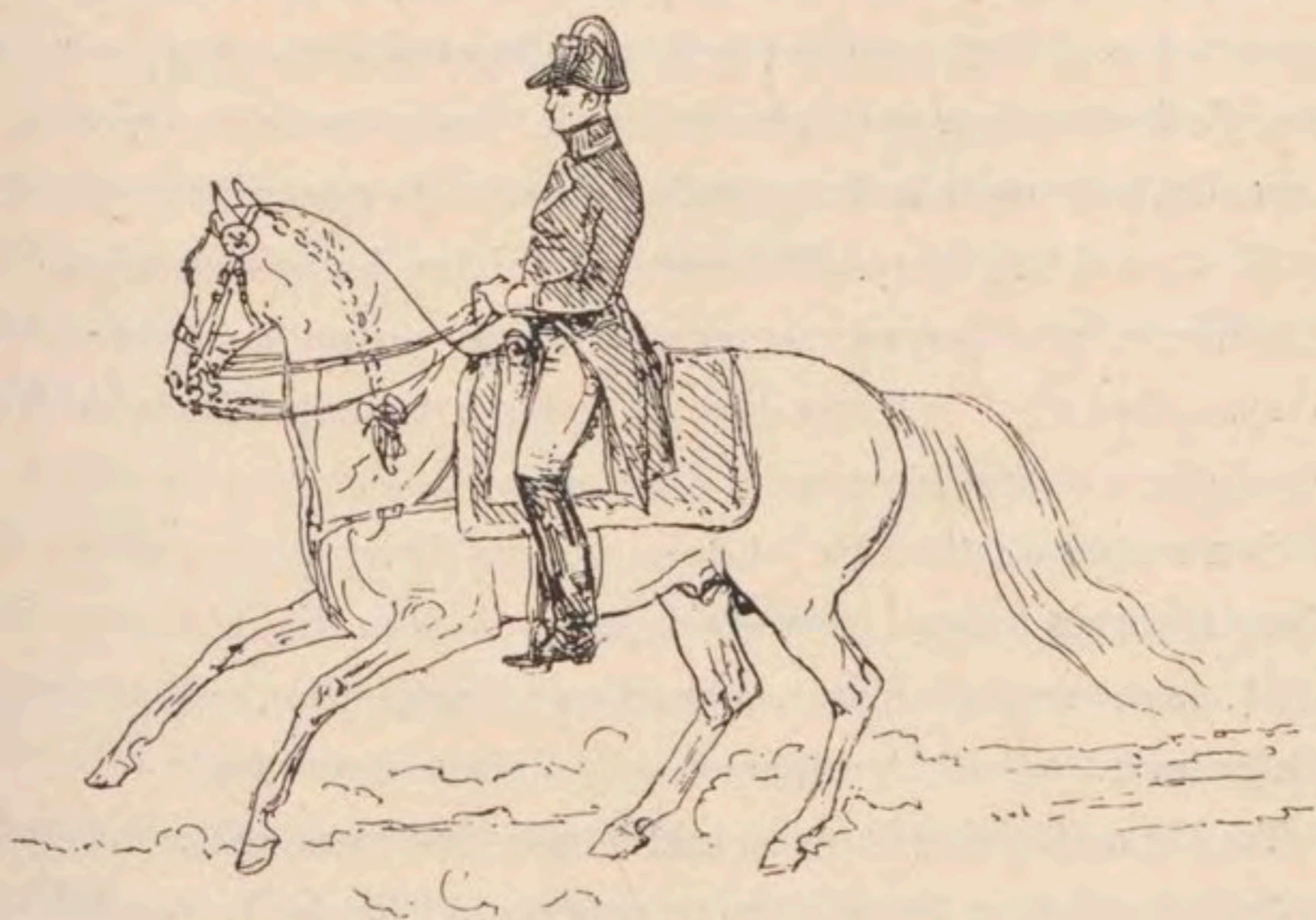
On voit, par ce simple exposé, qu'un esprit d'ordre et de sagesse avait présidé à cette organisation et que, si les intentions des fondateurs avaient été suivies, un avenir brillant était réservé à l'École. Chaque partie du service, en effet, avait à sa tête un chef habile. Les jeunes officiers, lorsqu'ils sortaient des mains des capitaines, excellents instructeurs, pour passer dans un régiment, étaient des cavaliers remarquables en état de former de bons soldats. Mais l'École de Saumur ne devait pas rester longtemps sous la direction des deux écuyers que nous avons nommés.

Le marquis de Chabannes, trouvant que les principes d'équitation renfermés dans le manuel étaient trop restreints, y ajouta des notes qui ne furent pas approuvées ; des explications eurent lieu. L'écuyer, en homme de cœur et de conscience, ne voulut pas sacrifier ses convictions, fruit d'une longue expérience et d'études profondes. Ne pouvant plus marcher d'accord avec l'autorité militaire, il se retira ; les regrets et les souvenirs qu'il a laissés en quittant l'École, les conseils judicieux qu'il donnait encore dans sa retraite à ses anciens élèves, témoignent du bien qu'il aurait pu faire s'il avait conservé la direction du manège de Saumur.

Le marquis de Chabannes, qui s'était retiré au château de Bagnaux, près de Saumur, était né en 1754. Après avoir été élève à l'École militaire, où enseignait le colonel d'Auvergne, il fut envoyé, le 1<sup>er</sup> juin 1772, en qualité de sous-lieutenant, au régiment de cavalerie du roi. Les notes équestres qu'il avait obtenues

pendant son séjour à l'École militaire lui valurent, à son arrivée au régiment, l'honneur d'être chargé de l'instruction à cheval de son régiment. Cinq ans après, il est nommé aide du camp du comte de Vaux, au camp de Rennes.

En 1785, il est envoyé comme capitaine à l'École d'équitation de Béthune où il professe le cours de l'équitation militaire. Pourvu



LE MARQUIS DE CHABANNES

d'une compagnie au 6<sup>e</sup> régiment de cavalerie le 15 septembre 1792, il fait la campagne de 1792 en Savoie, celle de 1793 au siège de Lyon, celle de 1794 sur les Alpes. Le 18 avril 1795, il est nommé commandant temporaire d'Alais par le représentant du peuple Girot-Pouzolle. Le 1<sup>er</sup> septembre 1795, il est réformé. Le 17 janvier 1804, il est rappelé à l'activité et nommé adjoint à l'état-major des troupes du cantonnement de Saintes. En 1805, il prend part à l'expédition des Antilles et à la campagne de l'armée du Nord, où il est adjoint à l'état-major de l'armée, le 21 novembre.

En 1806 et en 1807, il est employé en Dalmatie et retraité le 19 mars 1808. Nous le retrouvons régisseur des haras, à Langonnet le 10 juillet 1811, puis chef de dépôt à Teuveren, le 6 octobre 1813; il cessa ses fonctions en 1814. Le 19 janvier 1815, il était nommé écuyer en chef à l'École de cavalerie de Saumur.

Le départ du marquis de Chabannes fut le signal de la défaveur qui ne tarda pas à accueillir les écuyers civils de l'école; néanmoins elle se maintint telle qu'elle avait été créée, avec sa double instruction militaire et civile, jusqu'en 1822, époque à laquelle, à la suite de la tentative avortée du général Berton qui avait trouvé quelques adhérents parmi les jeunes cavaliers de Saumur, elle fut supprimée et rétablie par ordonnance du roi du 5 novembre 1823, à Versailles, dans les bâtiments situés en face du château et appelés écuries d'Artois.

Son *unique destination* fut de servir aux élèves sortant de Saint-Cyr, désignés pour la cavalerie, et qui, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1824, ne reçurent plus dans celle-ci que l'instruction spéciale pour l'infanterie.

Tout le matériel et le personnel attachés au manège furent, après un court séjour à Saint-Cyr, transférés à l'École de Versailles, dont la direction fut donnée à un colonel de cavalerie, sous les ordres du général commandant Saint-Cyr.

Les jeunes officiers portaient l'uniforme du corps auquel ils appartenaient et, pour les détails du service, un petit uniforme particulier.

Le pansage journalier était fait par des cavaliers non montés et formés en compagnies.

Les études s'appliquaient à l'exercice à pied et à cheval, au tir de la carabine et du pistolet, à un cours élémentaire d'hippiatrique, clinique et pratique quant à la maréchalerie. Les élèves officiers devaient connaître à fond la théorie sur le service des troupes

à cheval et en campagne, appliquée autant que possible sur le terrain, surtout pour les reconnaissances; et à tous les différents exercices de corps, ils devaient joindre celui de la natation.

Un colonel commandant en second, un chef d'escadrons chargé de la direction de l'instruction, quatre capitaines instructeurs et un personnel complet pour tous les besoins du service furent nommés par le ministre. L'époque de l'inspection générale annuelle fut fixée au mois d'octobre.

Les deux premiers sur la liste du concours pouvaient être, après deux années d'emploi à l'instruction, nommés lieutenants-adjoints. Ces fonctions leur étaient réservées.

L'administration dépendait entièrement du conseil de l'École spéciale militaire.

La même ordonnance établissait dans cette école une école de trompettes dirigée par un capitaine, sous les ordres du colonel commandant. Ces élèves trompettes formaient une compagnie, commandée par un capitaine, quatre maréchaux des logis et brigadiers élèves eux-mêmes. Le but de cette création était de former des trompettes brigadiers et maréchaux des logis.

Mais on finit par s'apercevoir que Saumur, très profitable aux jeunes officiers sortant de l'École militaire et restant soumis à l'autorité du même général, privait des mêmes avantages les officiers des corps, dont l'instruction ne pouvait pas être uniquement dirigée au corps par ceux qui y arrivaient en subordonnés.

Le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, résolut donc, après deux ans d'essai, de réorganiser l'École de Saumur, d'après les bases de l'ordonnance de décembre 1814 et de la composer de manière à satisfaire à toutes les exigences. Une des principales était d'établir, en même temps pour l'École spéciale, une école d'application de cavalerie.

Par son ordonnance du 10 mars 1825, le roi Charles X transféra l'École de Versailles à Saumur, où elle prit la dénomination d'École royale de cavalerie.

Le commandement en chef en fut confié au général Oudinot, officier du plus grand mérite, dont les états de service le recommandaient particulièrement à la direction qui lui était confiée. Entré le 25 décembre 1805 comme page à la maison militaire de l'empereur, il est nommé premier page le 13 octobre 1808; le 17 août 1809, il passe lieutenant à la compagnie de 1809 en Aulet 1810, le maréchal l'attachait comme menait avec lui en Espagne pendant les années de cette dernière était nommé lieutenant-chasseurs de la garde.



LE GÉNÉRAL  
OUDINOT

Le 13 janvier 1812, il est fait chevalier de la Légion d'honneur et, le 27, il passait capitaine. C'est avec ce commandement qu'il fit la campagne de Russie et celle d'Allemagne en 1813. Il fut blessé d'un coup de biscaïen au pied, à la bataille de Leipsick; à l'affaire de Hanau, il reprit, à la tête de son escadron, six pièces d'artillerie légère de la garde, et fit prisonnière une partie du bataillon, qui s'en était emparé. On ne s'étonnera donc pas de le voir nommé officier de la Légion d'honneur le 28 novembre 1813. Il prit également une part brillante à la campagne de 1814. A la bataille de Montmirail, il fit, à la tête de son escadron, un bataillon prussien prisonnier. A la bataille de Craonne, il fut blessé d'une balle à la cuisse. Le 1<sup>er</sup> avril 1814, il était nommé chef d'escadrons toujours aux chasseurs de la garde

sait en qualité de compagnie d'élite du 5<sup>e</sup> titre qu'il fit la camtriche. Le 12 juillet prince d'Essling se aide de camp et l'empagne et en Portugal 1810 et 1811. Le 7 septembre année, Oudinot nant en premier aux Le 13 janvier 1812, il

et le 27, colonel du 25<sup>e</sup> dragons. Le 11 mai suivant, il prenait le commandement des hussards du roi et, le 27 septembre 1815, celui des hussards du Nord. Le 13 août 1814, il avait été fait chevalier de Saint-Louis ; le 18 mai 1820, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur. Le 12 juin 1822, il était mis à la tête du premier régiment de grenadiers à cheval. Enfin, le 4 mars 1824 lui apportait le grade de maréchal de camp, et c'est à ce titre que, le 17 novembre, il prenait le commandement de l'École royale de cavalerie.

Cette période de l'existence de l'École de Saumur fut signalée par des améliorations dues au général commandant, qui était non seulement un officier général de très grande valeur, mais encore un homme de cheval remarquable. Tel fut, entre autres, le privilège de recevoir un capitaine de chaque régiment pour le former à l'instruction civile et militaire, mesure qui avait l'avantage de donner une impulsion salutaire à la science équestre.







## LE COMMANDEMENT DU GÉNÉRAL OUDINOT

**L**E roi Charles X avait une grande affection pour le marquis Oudinot ; car, quand il l'appela au commandement de l'École de cavalerie de Saumur, en novembre 1824, il lui donna carte blanche.

La confiance du roi était entre bonnes mains. Le général Oudinot était un des plus remarquables généraux de cavalerie.

C'est pendant qu'il exerça son commandement, que l'École fut organisée d'une manière si intelligente.

L'École comprenait des jeunes soldats qui, pris à leurs débuts dans la carrière, y recevaient de suite l'instruction militaire et équestre la plus irréprochable. Parmi ces jeunes gens, les uns allaient dans les régiments comme sous-officiers, chargés d'instruire à leur tour ; les autres restaient à l'École pour former le cadre nécessaire et se perfectionner encore. De Saint-Cyr venaient les jeunes élèves connus sous le nom d'officiers-élèves, et qui venaient directement à Saumur sans passer par les régiments, parce qu'ils puisaient là de suite les principes les meilleurs, et pendant deux années on cherchait à les faire approcher le plus possible de la perfection. Passant directement de Saint-



LE MARÉCHAL OUDINOT



Cyr — où on apprend trop de choses, et où l'équitation et l'art de la cavalerie sont naturellement sacrifiés, — dans un régiment où l'on ne s'occupe d'eux que d'une façon superficielle, ils ne peuvent que perdre un temps précieux.

L'École recevait encore des officiers qui, étant déjà venus faire un cours, cherchaient à se perfectionner ou des officiers sortant des rangs et n'étant pas encore venus. La première année, on envoya des capitaines.

Outre le service intérieur des régiments de troupes à cheval, la théorie sur le service en campagne, appliquée sur le terrain, l'équitation militaire et l'ordonnance de cavalerie, l'exercice à pied et à cheval, le tir de la carabine et du pistolet, la gymnastique, la natation et la voltige, l'hippiatrique, il y avait des cours de dessin faits par le fameux Aubry, de topographie, d'art, d'histoire et d'administration militaire.

Une école de trompettes était annexée; on y prenait de jeunes enfants depuis douze ou treize ans. Il y avait à la tête de cette École un adjudant et deux trompettes majors, ayant sous leurs ordres des professeurs. A l'âge de dix-huit ans, ces jeunes élèves pouvaient entrer dans les régiments pour y former des trompettes et des musiciens.

Il y avait aussi une école de maréchalerie; le général Oudinot appela à la direction de cette École M. Havoux, professeur émérite qui, non seulement savait démontrer, mais forgeait avec une rapidité et un savoir remarquables. Il était connu dans l'ancienne armée, et l'on racontait qu'un maréchal de l'empire avait dit un jour: Je donnerais deux napoléons pour voir Havoux forger un fer et ferrer un cheval. Havoux avait une réputation bien méritée d'opérateur remarquable; il était appelé dans tout le Saumurois dans les cas exceptionnellement difficiles.

Le général Oudinot créa aussi un haras d'études, avec étalons

et juments, un écuyer professeur y faisait un cours. Les officiers voyaient les étalons, les poulinières et les poulains ; ils apprenaient quels soins il fallait leur donner, on leur faisait un cours de botanique, afin qu'ils puissent connaître les propriétés de toutes les plantes fourragères.

Les chevaux de l'École étaient soignés par des palefreniers dont le général avait réglé la tenue. Ils portaient le lampion, la cravate, l'habit à la française, le pantalon noir et un gilet rouge. Ils étaient commandés directement, par des chefs appelés surveillants, qui portaient le lampion, le frac avec collet et parements amarante, et l'épée.

L'état-major de l'École était remarquablement composé. On y voyait tout d'abord comme écuyers rien que des professeurs civils, dont les noms sont restés longtemps légendaires, Cordier, Flandrin, Ducroc de Chabannes, Deleuze, Rousselet, Le Roy et Beucher de Saint-Ange. Pendant que l'équitation était confiée à de si remarquables maîtres, c'était Jacquinet de Presle qui professait l'art militaire, avec deux lieutenants comme répétiteurs ; en 1818, il y avait 138 officiers suivant ces cours.

M. Cordier, l'écuyer en chef, commandant le manège, était un écuyer de mérite, fervent disciple de l'équitation académique, professée aux écuries du roi, avant 1789, et qui pouvait se dire le disciple des élèves des frères d'Abzac, dont il professait la même doctrine équestre.

Engagé volontaire, le 28 octobre 1792, au 23<sup>e</sup> régiment de chasseurs, il fit de suite campagne et fut blessé, le 18 mars 1793, à Nerwinde. Le 20 septembre de la même année, il fut nommé adjudant-major du 3<sup>e</sup> bataillon de l'Aisne, puis sous-lieutenant au 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs le 28 février 1795, grade avec lequel il fit les campagnes de 1796 et de 1797. En 1799, il était lieute-

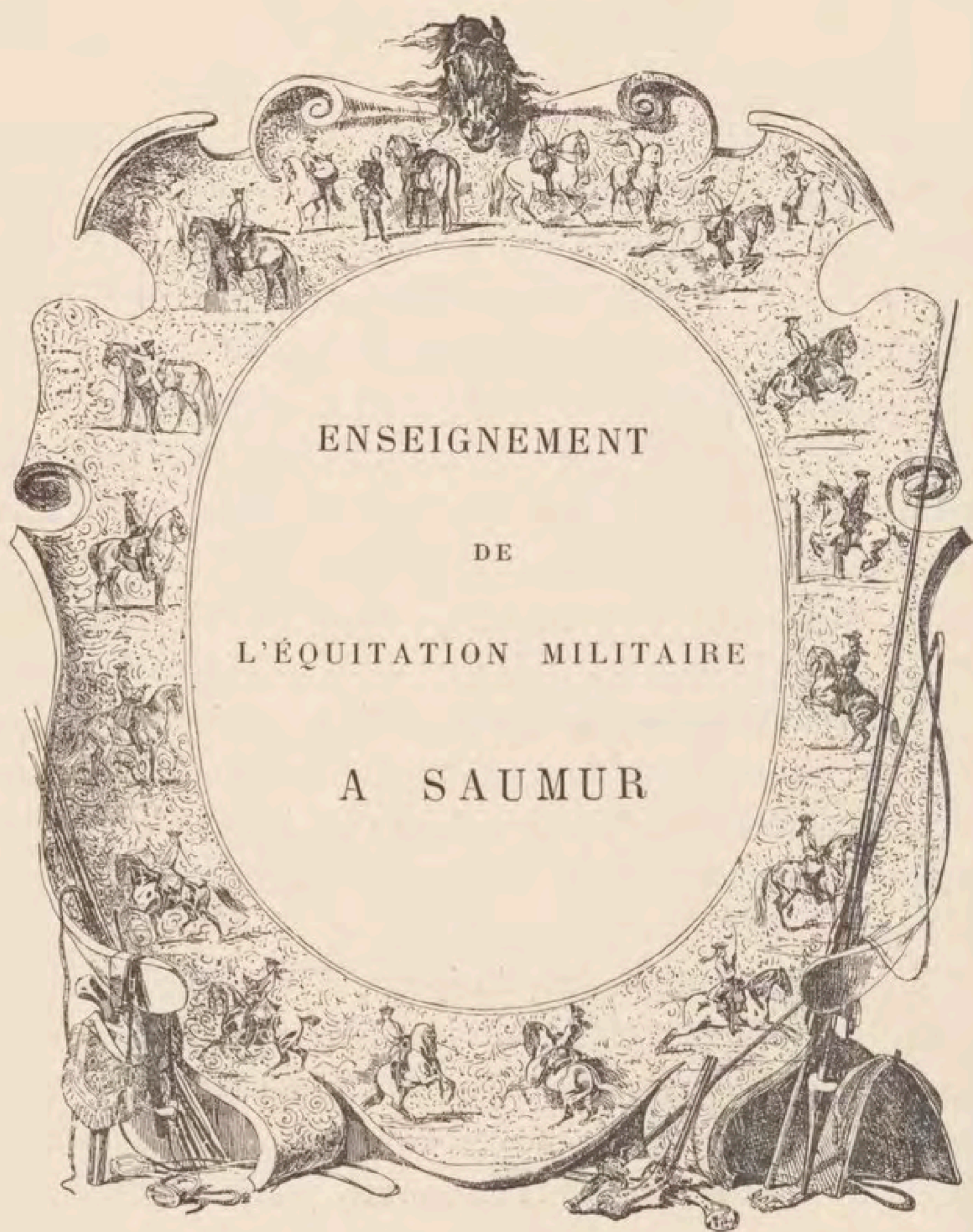
nant à l'armée de Naples et assista à la bataille de la Trébia. Il fut capitaine le 8 juin 1803, et resta au delà des Alpes jusqu'en 1809. Le 18 novembre 1810, il était mis à la retraite.

Entre temps il avait été, pendant dix-huit mois, envoyé comme élève à l'École nationale d'équitation de Versailles, et il y avait fait preuve de beaucoup de talent; aussi fut-il en 1811, après sa retraite, nommé sous-écuyer à l'École de cavalerie, à Saint-Germain, avec Desoffy, son ancien maître à Versailles, et Dutertre, ces deux derniers y professant depuis 1809.

L'École de Saint-Germain ayant été supprimée le 1<sup>er</sup> août 1814, Cordier fut nommé, huit jours après, officier instructeur à la compagnie des gendarmes du roi, et, le 19 janvier 1815, écuyer de l'un des manèges de Saumur. Le 28 mars 1822, il passa avec ce titre au manège de Saint-Cyr et, en 1825, il prend la direction, comme écuyer en chef, du manège de l'École de cavalerie de Saumur.

Tout en étant partisan des principes académiques de l'ancienne école, M. Cordier fut obligé de se conformer au *Cours d'équitation militaire*, dans lequel s'étaient fondus et modifiés le *Manuel du manège* prescrit par le général de la Ferrière, le cours d'hippiatrique de M. Flandrin, et l'ordonnance provisoire de cavalerie de l'an XIII.





**A** PARTIR de cette époque, il n'y eut plus, ou du moins il fut censé n'y avoir plus à l'École de Saumur qu'une seule et même équitation pour les deux manèges et pour les deux branches de l'instruction; elle fut nommée, dans la pratique comme dans la théorie, *Équitation militaire*, afin que sa dénomination exprimât positivement son caractère. L'École prit définitivement aussi le nom d'ÉCOLE DE CAVALERIE, ce qui indi-

quait de profondes modifications et une grande extension donnée à l'enseignement et aux travaux.

Les cadres de l'École se composaient alors, d'après le capitaine Picard, auquel j'emprunte ces renseignements, de la manière suivante :

1825

## ÉTAT-MAJOR DE L'ÉCOLE

MM. Oudinot . . . . .	<i>Maréchal de camp.</i>
Blin . . . . .	<i>Colonel.</i>
Dupré . . . . .	<i>Lieutenant-Colonel.</i>
De Gripière . . . . .	} <i>Chefs d'escadron.</i>
Defieux de Montaunet . . . . .	
Goudemetz de Neuville . . . . .	<i>Major.</i>
Lopin de Gémeaux . . . . .	} <i>Capitaines-Instructeurs.</i>
De Lennox . . . . .	
Tourreau . . . . .	
Tartas de Couques . . . . .	
Clère . . . . .	
Salleton . . . . .	
De Coataudon . . . . .	} <i>Capitaines-Majors d'École.</i>
Lanneau . . . . .	
Salmon de Clairval . . . . .	
De Bourzac . . . . .	
Boutin . . . . .	<i>Capitaine-Trésorier.</i>
Gouvigneaux . . . . .	<i>Lieutenant, officier d'habil.</i>

## ÉCUYERS CIVILS

MM. Cordier . . . . .	<i>Écuyer en chef.</i>
Flandrin . . . . .	<i>Écuyer professeur.</i>
Deleuze . . . . .	<i>Écuyer de 1<sup>re</sup> classe.</i>



MM. Rousselet . . . . .	<i>Écuyer de 2<sup>e</sup> classe.</i>
Le Roy . . . . .	} <i>Écuyers de 3<sup>e</sup> classe.</i>
Beucher de Saint-Ange . . . . .	

Une des physionomies les plus intéressantes de l'ancienne École est certainement le commandant Gasser. C'est ainsi qu'un général qui l'avait connu disait à son petit-fils qui entrait à l'École de cavalerie : « Gasser est légendaire, c'est un nom difficile à porter dans la cavalerie française. » Il était entré au service comme enrôlé volontaire, le 21 avril 1814, à la rentrée de Napoléon de l'île d'Elbe. Après avoir fait la campagne de France, pendant laquelle il fut blessé d'un coup de sabre, il fut placé aux hussards du Bas-Rhin, commandé par le colonel de Castellane. Ce colonel vit de suite les aptitudes remarquables et variées de Gasser, aussi le désigna-t-il pour être envoyé à Saumur, il voyait en lui l'étoffe d'un instructeur hors ligne. Gasser suivit les cours de l'École du 1<sup>er</sup> avril 1816 au 9 février 1818 et obtint un certificat très élogieux du général de Laferrière, qui avait pour lui une estime toute particulière. Malgré tout ce qu'il put faire, il ne put pas obtenir, pour ce brillant élève, une proposition pour le grade de sous-lieutenant qui lui était due. Laferrière, dit la Jambe de Bois, était général de division, il fallut donc envoyer, pour inspecter l'École, un personnage plus élevé que lui en grade. Le duc d'Angoulême fut choisi. Afin de donner plus de force aux notes qu'il avait données à Gasser, le général lui fit prendre, devant ce prince, le commandement des deux divisions de sous-officiers. Gasser avait déjà une voix très forte et son *garde à vous* étonna le duc d'Angoulême, qui s'approcha de lui, le lorgna et lui demanda pourquoi il portait des cadettes et la queue, ainsi qu'un panache qui n'était pas d'ordonnance. « Monseigneur, répondit Gasser, c'est l'ordonnance de mon régi-

ment. — Quel est votre colonel? — Le colonel de Castellane, commandant les hussards du Bas-Rhin. — Ah! Boni de Castellane, un fou! D'où êtes-vous? — Je suis Alsacien. — Mais d'où? — De Strasbourg. » Alors, se retournant du côté de son aide de camp: « Les Strasbourgeois sont tous bonapartistes, rayez ce sous-officier. »

Pour expliquer cette boutade, il faut dire que les Strasbourgeois avaient, en effet, très mal accueilli le duc d'Angoulême et le duc de Berry, qui étaient venus passer la revue de la garde nationale de Strasbourg en tenue de *généraux russes*.

Cité deux fois pour sa belle conduite au combat de Logrono, où il fit prisonnier un colonel de dragons, et au combat de Talaveyra de la Reina, Gasser fut nommé sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> hussards, et envoyé à Hagueneau, en revenant d'Espagne. Le colonel de Müller, qui commandait le régiment, avait dans ses écuries un jeune cheval qui n'était pas dressé et qui promettait d'être assez difficile. Sa remarquable conformation, qui lui promettait un dressage laborieux, engagea Gasser à l'acheter au colonel. Le régiment en quittant Hagueneau vint en garnison à Thionville; la proximité de la frontière fit connaître au commandant Gasser quelques personnes de Luxembourg, et il fut même engagé à servir de garçon d'honneur à un jeune Luxembourgeois. Il se rendit à cette fête de gala en tenue; les officiers prussiens qui tenaient garnison dans la ville le prièrent de déjeuner avec eux. Il accepta; mais il eut soin de ne pas paraître comprendre leur langue. On mit à côté de lui un officier sachant le français pour lui servir d'interprète. A la fin du repas, ils demandèrent à leur commandant de les conduire à son haras avec l'officier français afin de lui faire monter un de ses étalons, qui certainement le désarçonnerait. On offrit à Gasser de faire une promenade, il accepta. Arrivé

à la propriété, Gasser se vit présenter un étalon assez farouche tenu en main par deux uhlans; le commandant lui offrit de le monter; Gasser accepta. Les officiers prussiens se regardaient en souriant; ils espéraient que l'officier fran-



LE COMMANDANT GASSER

çais serait bientôt à terre. A peine Gasser fut-il en selle qu'il ordonna aux cavaliers de lâcher le cheval; celui-ci se mit à bondir comme un furieux. Gasser l'attaqua vigoureusement avec ses éperons et l'embarqua au galop de charge. Les Prussiens le crurent emballé; mais il revint bientôt au petit galop vers le commandant auquel il dit en très pur allemand: « Vous avez là un excellent cheval. » On laisse à penser combien les officiers prussiens furent vexés.

Quand il fut appelé à Saumur pour faire un cours d'officier d'instruction en 1829, Gasser partit de Thionville sur son cheval *Dombrowski*, en doublant les étapes, laissant successivement en chemin un officier de cuirassiers et M. de Kerdilo, officier aux hussards de la garde, qui vantait beaucoup son cheval. Nommé écuyer à l'École après son cours, il fut obligé de vendre son cheval, qu'il remplaça par un cheval persan nommé le *Sophi*. Les officiers qui avaient été ses élèves racontaient que c'était une grande récompense, réservée seulement aux plus habiles, de monter le *Sophi*. Il était monté seulement par les écuyers. Un jour que le commandant Rousselet dirigeait une reprise, M. Bachon, qui devint plus tard écuyer du prince impérial, et qui, à cette époque, était sous-maître de manège, montait le *Sophi* en queue de reprise; on était au pas. Le commandant avait l'habitude de commander très doucement. Bachon, qui songeait à autre chose sans doute, fut tout à coup étonné de voir ceux qui le précédaient le distancer; il serre les jambes un peu trop brusquement sans penser qu'il montait le *Sophi*. Le cheval l'envoya aussitôt décrire sa tangente et dans sa chute il se brisa la clavicule.

Bachon, étant en convalescence dans le Bordelais, poussa jusqu'à Bordeaux. Sa première visite fut pour le manège de cette ville, où il se présenta comme grand amateur d'équitation. A la fin du cours, le professeur annonça qu'il allait faire venir un cheval nommé *Coco*, qu'il avait dressé pour en faire un sauteur dans les piliers. Il se vantait beaucoup d'avoir dressé ce cheval, quand Bachon reconnut *Dombrowski*.

« Monsieur, dit-il à l'écuyer, vous appelez ce cheval *Coco*, c'est un nom qui ne doit pas lui plaire; moi, je l'appellerais *Dombrowski*. » Et, en prononçant ce nom, Bachon prit une voix très forte comme était la voix de Gasser; aussitôt le cheval se mit

à hennir doucement en signe de contentement. — Puis Bachon continuant : « *Dombrowski!* demande l'avoine ! » Le cheval gratta le sol de sa jambe gauche. « *Dombrowski!* demande la goutte pour ton maître », le cheval gratta de la jambe droite. Et maintenant « en garde ! » le cheval se dressa sur les jambes de derrière : il sembla imiter un homme faisant de l'escrime. On voit d'ici la tête de l'écuyer et les rires des élèves !

Une fois l'École bien constituée, le ministre de la guerre vint la visiter et fut enchanté de tout ce qu'on lui montra ; le travail de manège l'émerveilla, surtout celui qu'exécuta le colonel Cordier, dont la position à cheval élégante, correcte, à la fois exempte de raideur et de désinvolture, faisait plaisir à voir. L'écuyer en chef et le cheval qu'il montait semblaient se mouvoir en vertu d'un accord si parfait, qu'aucun signe extérieur ne venait en trahir le secret aux yeux de l'observateur. Le cheval, équilibré naturellement, assoupli, léger, « goûtant son mors », pour me servir d'une expression technique, semblait obéir à sa propre impulsion bien plus qu'à une indication quelconque ; il travaillait gaiement avec tout l'entrain de sa nature, « puissant dans ses hanches et galant dans sa bouche ».

Le ministre fut tellement empoigné par ce travail qu'avant de quitter le manège, il complimenta l'écuyer en chef en lui demandant de recommencer cette reprise.

Le colonel Cordier se rendit immédiatement au désir du ministre et termina son travail par un piaffer des plus brillants qui, au point de vue du plaisir des yeux, était des plus parfaits.

En se retirant, le ministre de la guerre laissa au général Oudinot un ordre du jour rempli de félicitations pour les élèves, les professeurs, et leur écuyer en chef, le colonel Cordier.

Tout en se conformant aux prescriptions ministérielles, pour l'enseignement de l'équitation militaire à Saumur, le colonel

Cordier était resté un grand admirateur de l'académie de Versailles, où l'art était élevé à des hauteurs qu'il ne lui a jamais été donné de dépasser, et son bonheur était de faire travailler ses chevaux selon les préceptes de cette École.

C'était pour lui une jouissance, car, ne vous y trompez pas, l'équitation est une jouissance morale et physique, si étrange que cela peut paraître, — par le temps de bicyclette qui court, — à beaucoup de gens. Assurément, pour la ressentir il faut cer-

taines aptitudes

la passion du che-

est comme cela

monde. Quand

unes et possédé

une source inta-

et de plaisirs,

luptés. On recom-

jours et on ne se

qu'enfermé dans

cherche, par la savante décomposition des mouvements de

l'animal, l'harmonieuse cadence de ses « airs » les plus relevés,

soit qu'en plein soleil l'on se prenne à écouter, résonnant dans

soi, le branle précipité du galop de l'un de ces admirables

chevaux de pur sang qui, s'en allant à travers champs, le cou

tendu, la tête allongée, les naseaux ouverts, rasant le sol dans

une admirable vitesse ! Ce sont là les deux extrêmes ; mais cha-

cun a sa poésie, son charme, sa volupté ! Chagrins, inquiétudes,

ennuis, mauvais souvenirs, vous laissez tout derrière vous, et

vous êtes emporté sur les ailes du vent, jusque dans ces do-

maines enchantés du pays des rêves, où se retrouvent les

bonheurs évanouis. C'est à notre avis une des suprêmes jouis-

sances données par Dieu à l'homme ; bien peu d'autres laissent



LE GÉNÉRAL BERTON

et surtout avoir

val ; mais il en

de tout en ce

on est doué des

de l'autre, c'est

rissable d'études

bien plus, de vo-

mence tous les

lasse jamais, soit

le manège l'on

moins de regrets après elles et se renouvellent aussi facilement.

Pour en revenir à Saumur, dont la renommée allait chaque jour grandissant, grâce à l'habile et heureuse impulsion donnée par le général Oudinot, qui montait à cheval de la façon la plus remarquable, cette institution militaire ne tarda pas à accuser nettement son influence, dans toutes les améliorations qui se produisirent dans l'arme de la cavalerie.

A côté du colonel Cordier se trouvaient du reste des écuyers d'une valeur équestre incontestable ; et ce serait injuste de n'en point parler, car ils ont tous de brillants états de service. Deleuze, qui appartenait au manège civil en qualité d'écuyer de première classe, entra au service militaire en 1794, et, le 26 novembre 1802, il était admis à l'École d'équitation de Versailles, en qualité d'élève sous-officier. Le 28 août 1808, il fut nommé sous-écuyer à l'École de Saint-Cyr, situation qu'il occupa jusqu'en 1815. Le 28 février 1816, il passait au même titre à l'École de Saumur, revenait à Saint-Cyr comme écuyer en 1822 ; et, lorsque l'École d'application fut transportée, en 1824, à Versailles, après la conspiration du général Berton, Deleuze quitta de nouveau l'École spéciale militaire pour l'École de cavalerie en qualité d'écuyer de manège et revint avec celle-ci à Saumur dans les premiers jours de 1825.

Cette année-là, il fut nommé écuyer de première classe, position qu'il conserva jusqu'en 1832, époque à laquelle il prit sa retraite.

Après lui venait Le Roy qui fut avant tout un excellent et brave militaire, qui fit toutes les campagnes de la République et de l'Empire. En 1796, il était blessé à la bataille de Pétersheim ; et, comme dans cette même journée il avait sauvé la vie à son officier de peloton et contribué à reprendre à Royal-Allemand deux caissons, il reçut un sabre d'honneur et fut fait brigadier.

Le 30 décembre 1797, il était détaché à l'École nationale d'équitation de Versailles, d'où il sortait le 23 septembre 1799. Sous-officier le 12 juillet 1800, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur le 4 décembre 1803. Sous-lieutenant en 1806, il fut grièvement blessé et fait prisonnier en 1807 et resta quelques mois en captivité.

Lieutenant en 1809, il est encore blessé à Wagram et a son cheval tué sous lui; passe en 1811 dans les grenadiers à cheval

la garde avec le grade de sous-lieutenant, fait ainsi les campagnes de 1812 et de 1813 et est nommé, le 14 septembre de cette dernière année, officier de la Légion d'honneur. Capitaine pendant la campagne de 1814, il est désigné, en conservant ce grade, pour le corps royal des cuirassiers de France; fait la campagne de 1815, a un cheval tué sous lui à Mont-Saint-Jean et prend sa retraite le 26 mars 1816. Il l'avait bien méritée, car il était difficile, même en ce temps, de trouver plus brave et parfait soldat.

Le 13 janvier 1819, Le Roy est nommé sous-écuyer civil à l'École de Saumur, puis, le 28 mars 1822, passe à Saint-Cyr avec une situation identique; le 6 mars 1824, revient à l'École d'application de cavalerie, installée momentanément à Versailles, la suit, le 11 mars 1825, dans son retour à Saumur; est nommé écuyer de deuxième classe en 1832 et prend enfin sa retraite en 1836, après quarante années de services des plus honorables.

M. Le Roy s'appelait Achille; il avait été blessé au talon par une balle à la bataille de Wagram; chaque année cette blessure se rouvrait. Ce brave officier, qui avait pris une part très glorieuse, comme je le dis plus haut, à toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, aimait à raconter les batailles auxquelles il avait assisté. Les officiers abusaient de cette habitude pour se faire dispenser de monter à cheval.



L'officier un peu fatigué d'une nuit orageuse n'avait qu'à aborder M. Le Roy au commencement de la reprise et à se plaindre d'une petite indisposition, puis il le mettait sur le récit d'une de ses campagnes ; la reprise entière se passait sans que l'écuyer songeât à autre chose.

Quand, en août 1830, le général de Laitre fut nommé au commandement de l'École, il donna un dîner auquel il convia l'état-major. Après le repas, le général, ayant autour de lui les officiers, racontait quelques épisodes de sa belle carrière. C'était, dit-il, pendant la campagne de 1813, Messieurs, j'étais entouré d'un certain nombre d'ennemis, les hommes que j'avais avec moi étaient tués ; j'allais subir le même sort, quand j'aperçois le bonnet à poil des grenadiers de la garde. J'étais sauvé ; c'était un peloton de ces braves, commandé par un officier d'une stature superbe qui me dégagea.

Tout à coup M. Le Roy, qui avait jusqu'alors mordu ses lèvres, s'avance et lui dit : Eh bien ! vois-tu, général, c'était moi ; je les ai lardés avec ma latte, tous ceux qui t'entouraient..... j'en ai encore le bras fatigué.

L'écuyer de troisième classe qui professait avec Deleuze et Le Roy était Beucher de Saint-Ange ; c'était également un officier qui avait fait en 1810 l'expédition de Calabre, et en 1812 la campagne de Russie, où il avait été porté à l'ordre du jour.

C'était un très bon écuyer qui s'est fait à Saumur une place très brillante.

Quant à Flandrin, dont les talents comme professeur d'hippiatrique sont si connus, il venait de l'École vétérinaire d'Alfort, où il avait professé de 1805 à 1811. Il est l'auteur d'un cours d'hippiatrique très remarquable, qu'on retrouve dans le *Cours d'équitation militaire*, qu'il fit paraître à Saumur le 24 mai 1825.

Il a rédigé aussi les *Leçons normales d'équitation militaire*,

qui contiennent en trente-neuf pages plus d'observations réellement savantes et de vérités pratiques sur la structure de l'homme et le mécanisme de sa charpente dans l'action équestre, qu'on en trouverait dans les ouvrages réunis des auteurs qu'il y passe en revue.

Il y avait encore le commandant Rousselet. C'était un savant écuyer, fin et délicat, personnifiant, c'est le cas de le dire, l'École française par sa douceur, son tact, et son exécution toujours pure et dégagée de tous effets de force et de contrainte. Il avait aussi de brillants états

Il était né en 1779 le département des Py-s'engagea, le 22 septembre de chasseurs à Rousselet ne cessa fut blessé de cinq Rodrigo, en Espagne, Arcis-sur-Aube le 22 Sous-lieutenant

1812, il fut, à l'âge de trente-cinq ans, nommé chef d'escadrons, le 3 avril 1814, puis mis en disponibilité.

Son habileté à monter à cheval le fit désigner le 19 janvier 1815 pour être écuyer à l'École de cavalerie de Saumur; le 22 mars 1822, il passa au même titre à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, et en 1825, lorsque l'École de cavalerie quitta Versailles, pour revenir à Saumur, Rousselet y revint aussi, à la date du 6 janvier, comme écuyer de deuxième classe, mais cette fois pour ne plus quitter l'École.

En 1832, il était écuyer de première classe, rang qu'il conserva jusqu'en 1849, année dans laquelle il prit sa retraite et fut remplacé par M. Bachon.

M. Rousselet, qui commanda momentanément le manège, en



LE COMMANDANT  
ROUSSELET

de services militaires. à Saillagousse, dans rénées-Orientales. Il bre 1799, au 22<sup>e</sup> régi-cheval. De 1800 à 1814, d'être en campagne et coups de sabre à Diego-et d'un coup de feu à mars 1814.

en 1809, lieutenant en

1858, après la mort du commandant Champet, était écuyer à l'École depuis 1815. Il se faisait remarquer par sa douceur, son grand calme, et je dirai par sa manière de maîtriser les chevaux, qui semblait du *magnétisme*. Il était adoré de ses élèves ; aussi, quand il quitta l'École, les officiers lui offrirent comme souvenir une superbe cravache dont le pommeau, en argent doré, représentait une tête de cheval avec les yeux en rubis.

M. le comte de Montlaur, qui était officier d'instruction en 1847, a fait, pour rappeler une des performances du commandant, le portrait de M. Rousselet montant le *Sans-Pareil*, avec un petit ruban de soie passé dans la bouche, en guise de mors de bride. Voici cette performance. Un jour, les officiers de la division du commandant Rousselet sortaient avec lui du manège au moment où le cheval le *Chasseur* rentrait à l'écurie au galop de charge, avec son cavalier, qui fut jeté dans la mangeoire. « Vraiment, mon commandant, dirent les officiers, on ne devrait plus laisser monter ce cheval dans le chardonnet, il arrivera un jour un malheur, car il s'emballe toujours. — Bah ! on ne sait pas le monter. — Mais, mon commandant, cela arrive à tout le monde. — Eh bien ! qu'on me l'amène, je vais le monter devant vous, avec mon cordon de soie (1). J'irai au fond du chardonnet, je reviendrai au galop de charge, et je m'arrêterai à la place que je vais marquer avec le bout de ma cravache. — Au nom du ciel, mon commandant, ne faites pas cela, dirent les officiers. — Laissez-moi faire. »

Le *Chasseur* est amené, le commandant Rousselet le fait débrider, ajuste les étriers, passe le petit ruban de soie dans la bouche du cheval, le caresse à l'encolure et à la tête, en lui donnant ensuite un morceau de sucre ; puis, le regardant dans

---

(1) Le commandant avait toujours ce ruban dans sa poche. Quand il venait au manège, des dames de sa connaissance, il montait avec ce ruban.

les yeux, il lui dit : « Voyons, *Chasseur*, je veux te monter et je suis un vieil écuyer, bien vieux, tu seras bien gentil. » Le commandant s'arrête en montrant une légère impatience : « Messieurs, il ne me comprend pas. » Il recommence et enfin, après beaucoup de caresses et de paroles flatteuses, il reprit : « Messieurs, *Chasseur* m'a compris, je vais le monter. » En effet, le commandant monte à cheval et va jusqu'au fond du Chardonnet; *Chasseur* semble emporté; mais, au moment où il arrive près de la raie faite sur le sable, le commandant lui dit d'une voix douce : « Holà ! » et le cheval s'arrête aussitôt.

Quelques années plus tard, le commandant Rousselet était en retraite, il habitait sa petite maison du Pont-Fouchard, à la porte de laquelle son cheval tirait la sonnette avec ses dents pour annoncer qu'il venait chercher son maître ou que son maître rentrait avec lui, lorsque, au commencement de novembre 1854, M<sup>me</sup> Marie-Isabelle (1) fut envoyée à Saumur par le Ministre de la guerre pour démontrer sa méthode de dressage.

Le général de Rochefort et l'écuyer en chef étaient absents. Le colonel, qui commandait l'École, par intérim, ne chercha peut-être pas assez à approfondir la nouvelle méthode. Toujours est-il que les résultats ne semblaient pas extraordinaires; quand le général revint, il fut prévenu de ce qui se passait, et, avant de voir le travail de cette écuyère, il demanda au commandant Rousselet de l'accompagner le lendemain matin au manège, afin d'avoir son avis sur cette nouvelle méthode.

M<sup>me</sup> Isabelle parla avec emphase de sa manière de procéder, des résultats qu'elle avait obtenus, et enfin elle finit en disant : « Général, je vais vous faire amener un jeune cheval d'une remonte récente, qui n'a jamais été sellé ni bridé; il est difficile à

---

(1) *Écuyers et Écuyères*. — J. Rothschild, éditeur.

approcher. Dans quinze jours, il sera complètement mis. » Le cheval arrive, le commandant Rousselet, après avoir demandé au général l'autorisation de le monter, considère attentivement le cheval, s'approche de lui, parvient après quelques difficultés à lui prendre la crinière, le caresse, le flatte, le regarde bien dans les yeux, lui donne du sucre, demande une selle et une bride, et le monte. Le commandant avait alors soixante-quatorze ans; il le porte en avant jusqu'à la piste, lui caresse doucement l'encolure, lui rend la main et met pied à terre en disant : ce n'est pas plus difficile que cela ! Le général lui serre la main et le remercie. Quelques jours après, M<sup>me</sup> Isabelle quittait Saumur. Mais M. le comte d'Aure et M. de Montigny avaient été tellement froissés du séjour, à l'École, de M<sup>me</sup> Isabelle, qu'ils avaient donné leur démission.

L'Empereur, comme compensation, nomma M. d'Aure inspecteur de ses écuries, et M. de Montigny fut mis à la tête d'une école de dressage.

L'enseignement traditionnel de l'École de Versailles était œuvre de trop grand aspect et de trop forte constitution pour ne point résister aux travestissements et aux ébranlements qu'il a subis tour à tour, et de généreux esprits comme ceux dont je viens de retracer les portraits, justement soucieux d'une gloire nationale, devaient tenir à honneur de le faire revivre. C'est justice de proclamer que, sans ces éminents écuyers qui professaient alors à l'École de Saumur, il ne serait plus rien resté d'une école qui fut une véritable académie.

En aucun pays, du reste, on n'aurait pu trouver, à cette époque, l'équivalent de cette académie d'équitation militaire, dépositaire de nos vieilles et saines traditions équestres. Le général Oudinot, qui avait toutes les capacités voulues pour régénérer notre cavalerie, tout en suivant avec la plus grande sollicitude

le travail de manège, chercha à compléter l'instruction équestre des élèves en leur faisant pratiquer le travail de carrière. A cet effet, il obtint du ministre l'autorisation d'acheter des chevaux irlandais, qui devinrent des chevaux de carrière; et ce travail fut pratiqué, chaque jour, sur le terrain qui se trouve derrière le bâtiment principal de l'École, où a lieu le carrousel. Les élèves furent exercés, sur des selles anglaises, à la pratique de l'équitation vraiment militaire, c'est-à-dire aux allures franches, développées ou allongées selon l'occasion jusqu'au *summum*. Les reprises se terminaient toujours par des sauts de haies, de fossés, d'obstacles semblables à ceux qu'on est susceptible de rencontrer en campagne.

Ce travail, inauguré à propos, au moment où une équitation toute naturelle, toute de courage, devenait en vogue, fit faire de rapides progrès à l'équitation militaire, dont le propre est la hardiesse et la rapidité.

Ces progrès étaient, en quelque sorte, le triomphe des idées équestres du marquis de Chabannes; elles sont exposées tout au long dans son *Cours élémentaire et analytique d'équitation ou résumé des principes de M. d'Auvergne*, publié en 1827.

« Il est deux manières très distinctes, dit ce vieil écuyer, de considérer et d'apprécier la science équestre : l'une consiste dans cette faculté acquise à l'aide d'une tenue vigoureuse, et au moyen de quelques expédients, de soumettre, bon gré mal gré, un cheval à l'obéissance; genre de talent qui trahit souvent la confiance, compromet presque toujours la sûreté de celui qui s'y fie, et qui a le double inconvénient de miner d'ordinaire le sujet avant de l'avoir rendu propre à aucune espèce de service.

« Mais, lorsqu'on considère l'équitation dans celui de ses attributs qui constitue ce talent un art, c'est alors qu'il peut devenir recommandable, et, pour s'en faire sous ce rapport une

juste et convenable idée, il faut se le représenter comme une réunion combinée de diverses connaissances préliminaires ou accessoires qui en font essentiellement partie, et dont chacune d'elles, considérée isolément, peut présenter un plus ou moins haut degré d'instinct, mais qui, appréciées en masse et relativement à la connexion qu'elles ont entre elles, et aux secours mutuels qu'elles peuvent au besoin se prêter, surtout par la manière plus ou moins judicieuse de mettre leurs ressources à profit, peuvent, par leur concours, servir à fixer en définitive la juste mesure du mérite de l'écuyer.

« ... Un établissement essentiellement militaire, dont l'unique ou du moins le principal objet est l'instruction équestre d'un grand nombre d'officiers de cavalerie, dont la destination ultérieure est de régénérer et de propager cette même instruction dans leurs corps respectifs, et auxquels, sous ce rapport, se trouve en quelque sorte confiée la destinée de nos troupes à cheval, rentre dès lors dans la classe des établissements d'un intérêt majeur digne de fixer d'une manière toute particulière les regards et la sollicitude du gouvernement. Et, s'il est de l'essence d'un tel établissement que tout ce qu'on y enseigne y soit admis de confiance, il devient aussi, et par cela même, de la plus haute importance de n'admettre et de ne tolérer dans le cours de cette instruction que des doctrines avouées par l'art et des pratiques qui puissent être profitables à celui qui, par devoir, est astreint à s'y conformer; comme aussi qu'elles soient de nature à pouvoir être propagées, et puissent en même temps se concilier avec les règlements militaires... Que si, cependant, on persistait à diriger cette instruction d'après les mêmes éléments (contradictaires), ce serait se préparer les mêmes regrets, car, indubitablement, ils auraient les mêmes résultats. J'ajoute que vainement l'autorité interviendrait dans

ce cas pour accréditer ces doctrines et ces pratiques *fantastiques* ; les règlements les plus impératifs à cet égard tomberaient bientôt d'eux-mêmes en désuétude, au fur et à mesure que l'expérience en aurait démontré l'abus, les vices, et ici l'exemple du passé peut suffire pour faire préjuger de l'avenir.

« ... Je dois faire observer que, parmi les diverses doctrines qui se trouvent répandues dans l'ensemble de ce cours, il en est qui ne se concilient pas toujours parfaitement avec un grand nombre de celles qui semblent aujourd'hui faire loi en cette partie. Je ne saurais surtout admirer les idées exagérées que l'on s'en forme trop généralement, et que le charlatanisme de certains écuyers trouve son intérêt à accréditer. La science équestre serait hérissée de difficultés ; l'espoir d'y obtenir des succès est placé par eux dans une perspective éloignée ; ils les font dépendre de conditions si multipliées et tellement rares à réunir, que l'ambition la plus illimitée oserait à peine y élever des prétentions ; enfin, à en juger d'après leur dire, on serait disposé à croire qu'ils ont eu bien plus pour objet de se créer des admirateurs que de se former des émules. »

Plus loin, le marquis de Chabannes ajoute, en parlant de sa sixième leçon :

« Cette leçon, qu'on peut regarder comme purement complémentaire, a pour objet les diverses allures artificielles auxquelles il peut être convenable que le cavalier comme le cheval ne restent pas entièrement étrangers, bien que l'usage en doive être circonscrit ; je veux parler de ces allures ou *airs* de manège qui peuvent avoir pour résultat d'ajouter à la souplesse et à l'agilité du sujet ce qui impose la condition qu'ils y soient amenés progressivement et par les moyens doux. Tels sont le passage, le piaffer, la marche sur les deux pistes, sous quelque dénomination qu'on la désigne, etc. Mais, ici, les procédés se présentent



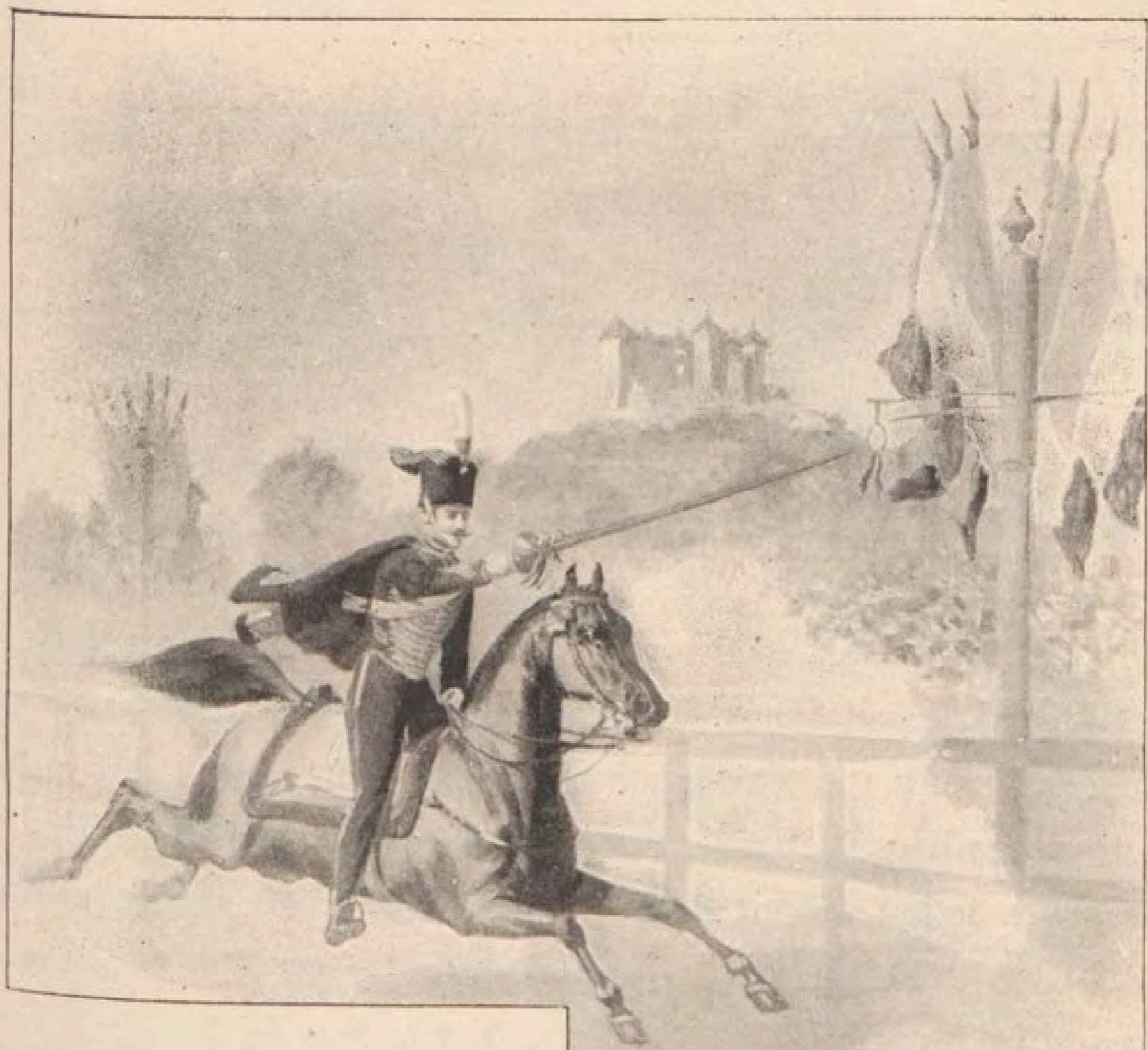
si naturellement à celui qui en est au point où je suppose l'élève que ce serait faire en quelque sorte injure à sa perspicacité que de lui indiquer les procédés qu'il doit employer.

« Je n'ai garde, du reste, de mettre au nombre de ces exercices admissibles, surtout dans nos manèges militaires, ces airs relevés, espèce de jongleries qui n'ont d'autre mérite que faire parfois briller la médiocrité aux yeux de l'ignorance, et qui seraient de véritables vices à réprimer dans le sujet qui y serait naturellement enclin.

« Toutefois, j'excepte de cette proscription l'exercice du saut proprement dit, le seul qui n'ait jamais fait partie de l'instruction équestre, et que je considère pourtant comme un complément indispensable à l'instruction d'un cavalier militaire ; aussi suis-je loin de le classer au rang des airs artificiels, bien moins de le considérer comme une épreuve pour le talent, car il se borne ici à savoir se tenir sur son cheval.

« Aussi sa science consiste-t-elle bien moins à lui apprendre comment il doit s'y prendre pour sauter, qu'à s'abstenir de tout ce qui pourrait l'en empêcher. »





LE PREMIER CARROUSEL

DE

SAUMUR

**L**e général Oudinot, en voyant les bons résultats que lui donnait le travail de carrière, chargea l'écuyer en chef d'organiser un carrousel. On répétait ce travail depuis plusieurs jours déjà, lorsque la visite de la duchesse de Berry fut annoncée à l'École, et ce fut en sa présence, le 20 juin 1828, que se donna le premier carrousel de Saumur.



L. Chalons

Ce carrousel, conduit par l'écuyer en chef Cordier, se composait de huit quadrilles. Il eut lieu en deux reprises avec les écuyers et les officiers dont voici les noms :

MM. Flandrin, écuyer professeur ; Deleuze, Rousselet, écuyers de 1<sup>re</sup> classe ; Le Roy, écuyer de 2<sup>e</sup> classe ; Beucher de Saint-Ange, écuyer de 3<sup>e</sup> classe ; Champet, capitaine écuyer ; de Pointe de Gévigny, lieutenant sous-écuyer ; Lopin de Gemeaux, de Lennox, Renaux, Tartas de Conques, Desombs de Fajac, de Salleton, de Coataudon, de Bourzac, capitaines instructeurs ; Salmon de Clairval, capitaine major ; Delherm de Novital, lieutenant d'instruction du 17<sup>e</sup> chasseurs ; Chenoise, lieutenant d'instruction du 1<sup>er</sup> grenadiers à cheval ; Romain, lieutenant d'instruction des chasseurs de la Gaule ; Choquin, lieutenant d'instruction, 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie à cheval ; Duhesme, lieutenant d'instruction du 1<sup>er</sup> carabiniers ; Oudet, lieutenant d'instruction du 4<sup>e</sup> cuirassiers ; Despinoy, lieutenant d'instruction du 1<sup>er</sup> carabiniers ; Boyer, lieutenant du 8<sup>e</sup> cuirassiers ; Doullenburg, lieutenant du 9<sup>e</sup> cuirassiers, Barbier de Landrevie, lieutenant du 8<sup>e</sup> dragons ; Domier, lieutenant du 1<sup>er</sup> dragons ; Martin de Boulancy, du 1<sup>er</sup> chasseurs ; d'Hervas, lieutenant du 3<sup>e</sup> chasseurs ; Duquesne, lieutenant du 4<sup>e</sup> hussards ; Dumas, lieutenant du 1<sup>er</sup> hussards ; Desrotours, de Vaux, Berthelot de Villeneuve et d'Hoffelize.

Cette fête fut fort belle, car le carrousel ne laissa absolument rien à désirer. Tous les officiers qui y prirent part étaient des cavaliers hors ligne, avec lesquels on n'avait rien à craindre.

Toute la ville de Saumur était pavoisée ; et de la gare à l'hôtel de ville, où la duchesse devait descendre, on ne voyait que festons et astragales. Les rues étaient jonchées de fleurs ; de toutes les fenêtres, on jetait des roses sur son passage, et c'est à qui des dames de la ville lui offrirait un bouquet.

Après avoir été saluée par la municipalité, la duchesse se rendit

à l'École, au milieu du même enthousiasme, et, après avoir passé la revue, qui eut lieu sur le Chardonnet, la princesse se rendit dans le salon du Roi, où le général Oudinot lui présenta tous ses officiers.

Elle demanda ensuite à visiter les bâtiments de l'École et le manège. Elle y arriva à trois heures environ; elle ne fut pas peu surprise du magnifique spectacle qui l'attendait. Le *Journal de Saumur* de cette époque rend compte de la manière suivante de cette fête militaire :

« ... A trois heures, Son Altesse royale s'est rendue au manège de cavalerie, où l'attendait un spectacle nouveau pour elle.

« Cette fête militaire, annoncée par les journaux de la capitale, avait attiré une affluence prodigieuse de personnes de distinction, venues de plusieurs départements voisins, et même de Paris; plus de deux mille dames rivalisant de grâce et d'élégance dans



leurs parures, placées sur un amphithéâtre disposé à cet effet, entouraient la carrière où devaient avoir lieu ces jeux.

« La princesse était sur un balcon richement décoré au milieu de ses dames d'honneur et de son premier écuyer, de M. le général Oudinot, commandant l'École royale de cavalerie, de M. de Charnière, maire de la ville de Saumur, que Madame avait daigné faire appeler auprès d'elle, et de plusieurs officiers généraux et d'autres personnes de marque.

« L'étendard de l'École ombrageait la tête de Son Altesse royale, et, en face, au-dessus de la musique, avaient été placées les armes de Berry avec deux lanciers en faction.

« Cette immense assemblée, cette vaste arène, cette pompe guerrière enfin, tout rappelait parfaitement à l'imagination l'éclat des joutes et des tournois des anciens chevaliers.

« Nos hardis cavaliers ne portent point, comme jadis, les couleurs chéries de leurs dames ; mais plus d'un cœur bat secrètement et fait des vœux pour un beau et gracieux chevalier ; plus d'une gente demoiselle emportera précieusement une douce image et de tendres souvenirs.

« Écoutez ! dans l'immense arène règne le silence de l'attente ; tous les yeux sont fixés aux barrières qui viennent de s'ouvrir devant d'élégants écuyers en galant costume de manège. Les fanfares sonnent : une mâle et suave musique annonce l'arrivée des combattants.

« Pendant qu'elle exécute une marche guerrière, la troupe d'élite s'avance à la file et se déroule comme une écharpe aux brillantes couleurs. Voici les dragons chevelus, aux crinières épaisses et flottantes, aux têtes étincelantes ; les robustes cuirassiers, ces formidables leviers qui écrasent celui qui les soulève ; le colossal carabinier, comme eux étincelant de fer, à la sanglante crinière, à la poitrine d'acier ; puis ces hardis lanciers qui soutiendraient

le ciel sous leurs lances, s'il venait à tomber, comme disaient nos aïeux ; puis l'alerte chasseur, le descendant des paladins, des Roland, des Olivier, comme dit Ambert. Mais combien de doux regards se tournent vers ce gracieux et coquet cavalier, paré comme pour un jour de fête et un cercle de femmes ! Mais demandez à l'ennemi, comme aux dames, ce qu'est le houzard de France. J'aime le mâle artilleur au costume grave et sévère que doit noircir la poudre. Après eux viennent les élèves et plus tard les émules des Bohan, puis une division composée de l'élite de Saint-Cyr, de ces jeunes hommes au sang ardent et généreux qui renouvellent nos vieilles races militaires à demi éteintes dans leurs châteaux, oubliées de leurs glorieuses traditions du champ de bataille.



LA DUCHESSE DE BERRY

« Le carrousel était ainsi composé :

« Huit quadrilles armées de lances antiques, de javelots et de sabres, formées par huit écuyers en grande tenue, huit capitaines instructeurs, quatorze lieutenants d'instruction de toutes armes, et quatre officiers élèves de l'École, sont entrés dans la carrière, ayant à leur tête M. Cordier, écuyer commandant et chef du carrousel. Tous ces officiers, les chevaux étant par robe dans

chaque quadrille et marchant par des pas de côté, sont arrivés successivement, la lance en arrêt, vis-à-vis de la Princesse, et ont fait le salut de la lance.

« La scène s'anime : aux deux bouts de la carrière se rangent par divisions les poursuivants du nouveau tournoi ; les chevaux mordent le frein et s'échauffent au son d'une belliqueuse musique exécutée par les élèves du gymnase musical. On donne le signal de l'ouverture des exercices. Ce sont d'abord des évolutions difficiles, compliquées, qui attestent le progrès de l'instruction équestre, la grâce et l'adresse de l'écuyer.

« A ces premiers exercices succèdent les joutes à la lance et au sabre, les courses de bague et de la tête. Comme nos anciens preux, nos jeunes cavaliers, au galop de leurs coursiers, pointent avec une merveilleuse justesse la tête du Maure suspendue à un poteau, ou la bague qu'ils viennent déposer dans une cuirasse aux pieds de la Princesse, reine de la fête. La course du javelot suit les joutes brillantes. Les cavaliers s'élancent à la file, un dard à la main. Rien de plus hardi, de plus chevaleresque que cet exercice, quand il est exécuté avec adresse et vigueur : c'est une heureuse réminiscence des combats antiques ; une tête de Méduse peinte sur un bouclier est le but que doit atteindre le javelot : elle se hérissé sous une foule de dards lancés au galop des chevaux poussés à toute bride.

« Ces jeux brillants, où toutes les quadrilles indistinctement ont rivalisé d'ardeur et d'adresse, ont souvent excité les bravos des spectateurs, et surtout ont paru faire plaisir à la Princesse.

« Plus d'une fois Son Altesse royale, en témoignant sa satisfaction, a regretté d'être séparée du duc de Bordeaux, qui, disait-elle, eût été transporté de joie à la vue d'un pareil spectacle, si bien en harmonie avec son goût pour les exercices militaires.

« Après la course des bagues, le général Oudinot ayant prié

Madame de daigner permettre qu'il lui fût fait hommage, en mémoire de cette heureuse journée, d'un anneau du carrousel, et Son Altesse royale ayant bien voulu l'agréer, la cuirasse contenant les anneaux enlevés et celui destiné à la princesse fut aussitôt apportée par M. Chenoise, lieutenant au 1<sup>er</sup> grenadiers à cheval, et M. d'Hofflize, officier élève; l'écuyer commandant, M. Cordier, ayant offert à Madame l'anneau dont elle avait accepté l'hommage, Son Altesse royale, par un insigne honneur pour l'École, s'en décora aussitôt en faisant l'éloge du carrousel et de l'adresse de tous les cavaliers qui y avaient concouru.

« Sur cet anneau en or, on avait gravé d'un côté :

A. S. A. R. MADAME LA DUCHESSE DE BERRY

ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE

et sur l'autre :

CARROUSEL DE SAUMUR

LE 20 JUIN 1828

« Les jeux ont été terminés par des évolutions et des mouvements d'ensemble, parfaitement exécutés par ces quadrilles, attestant tout le pouvoir d'une main habile et exercée sur ces chevaux souvent fringants et indociles.

« Dirons-nous les gracieuses et brillantes figures du manège ? Ces anneaux tournoyants et rapides de la spirale qui se déroule sur elle-même comme un serpent aux mille couleurs ? Voyez donc, ce large cercle d'hommes et de chevaux se resserre en bondissant, les lames hautes, les crinières au vent, le fer retentissant sur la poitrine des cavaliers et sur les flancs des coursiers ! Ces anneaux se pressent et se poussent comme s'ils étaient mus par une seule force dont la puissance est assise sur la croupe du premier cheval. Ils courent sur l'arène, ils volent, ils



se croisent à l'œil ébloui dans l'immense circonférence, hale-tants, poudreux... Enfin, l'espace leur manque, mais l'impulsion est donnée : le dragon furieux n'arrêtera pas ses cercles rapides ; voici la tête qui se retourne sur elle-même comme si un ennemi l'eût assaillie par derrière ; elle revient, entraîne après elle les anneaux qui la suivent ; ils se déroulent ainsi en sens renversé du centre à la circonférence, et, à mesure qu'ils s'élargissent dans la carrière, la rapidité de leur course augmente : c'est le paroxysme de la rage du dragon. Mais il atteint la circonférence, il vole, libre dans l'espace. Sa colère s'apaise ; par des demi-voltes successives le monstrueux dragon se traîne en serpentant lentement, comme épuisé, d'un bout de la carrière à l'autre : c'est la serpentine.

« Mais voici un nouveau spectacle que présente la carrière : c'est un champ de bataille. La terre tremble sous la course d'un escadron qui fournit en ordre, avec un ensemble admirable, une charge imprévue, rapide comme l'éclair ; les coups de feu, le fer qui heurte le fer, tout convient à une saisissante illusion. Une compagnie de grenadiers accueille d'une vive fusillade cette charge foudroyante, la colonne fait demi-tour, se replie et va se reformer pour une nouvelle attaque à l'extrémité de la carrière. Cette fois, elle est irrésistible, c'est un tourbillon qui doit balayer tout sur son passage. Les tirailleurs qui la harcelaient, le carré qui l'avait attendue à la baïonnette, tous se dispersent et s'élan-cent armés par-dessus la barrière, que viennent frapper les poi-trails des chevaux maîtrisés par leurs habiles cavaliers, immo-biles maintenant comme des statues équestres. Foudroyés à bout portant par l'infanterie à couvert derrière les barrières, l'escadron se replie rapidement, comme la première fois, en ébranlant la terre, et se reforme loin du feu de ses insaisissables ennemis.

« Le carrousel étant fini, Madame a demandé au général

Oudinot qu'il fût de nouveau exécuté le lendemain en sa présence, « afin, daigna-t-elle ajouter, de témoigner à l'École le plaisir qu'elle y avait éprouvé et de trouver l'occasion d'être plus longtemps entourée des habitants de Saumur, dont l'accueil lui avait été si agréable. »

Le succès de ce carrousel exécuté avec une précision et une régularité des plus remarquables faisait à la fois l'éloge de l'écuyer en chef et de ses lieutenants. Finesse, science, distinction, tout y était réuni, et on comprend aisément qu'en assistant à cet admirable spectacle la duchesse de Berry ait demandé à le revoir une seconde fois. A aucune époque on ne fit mieux nulle part.

Mais la Révolution de 1830 arrive et crée, à côté de cette belle équitation de Saumur, une équitation nouvelle, dont l'anglomanie fait tous les frais. Les tournois, les carrousels sont remplacés par les courses, les chasses, les steeple-chase, etc. Cette équitation toute naturelle, toute de courage, mise à la mode par une jeunesse riche, élégante et appartenant à un certain milieu social, ne demandait qu'à être régularisée par des principes. L'École de Versailles marchait dans cette voie quand elle fut supprimée : les anciennes traditions, déjà modifiées par d'Abzac, devaient se modifier encore. L'époque, voulant une équitation large, avait besoin, tout en conservant le souvenir des préceptes qui servent à placer le cheval, à régulariser ses allures, à le sou-



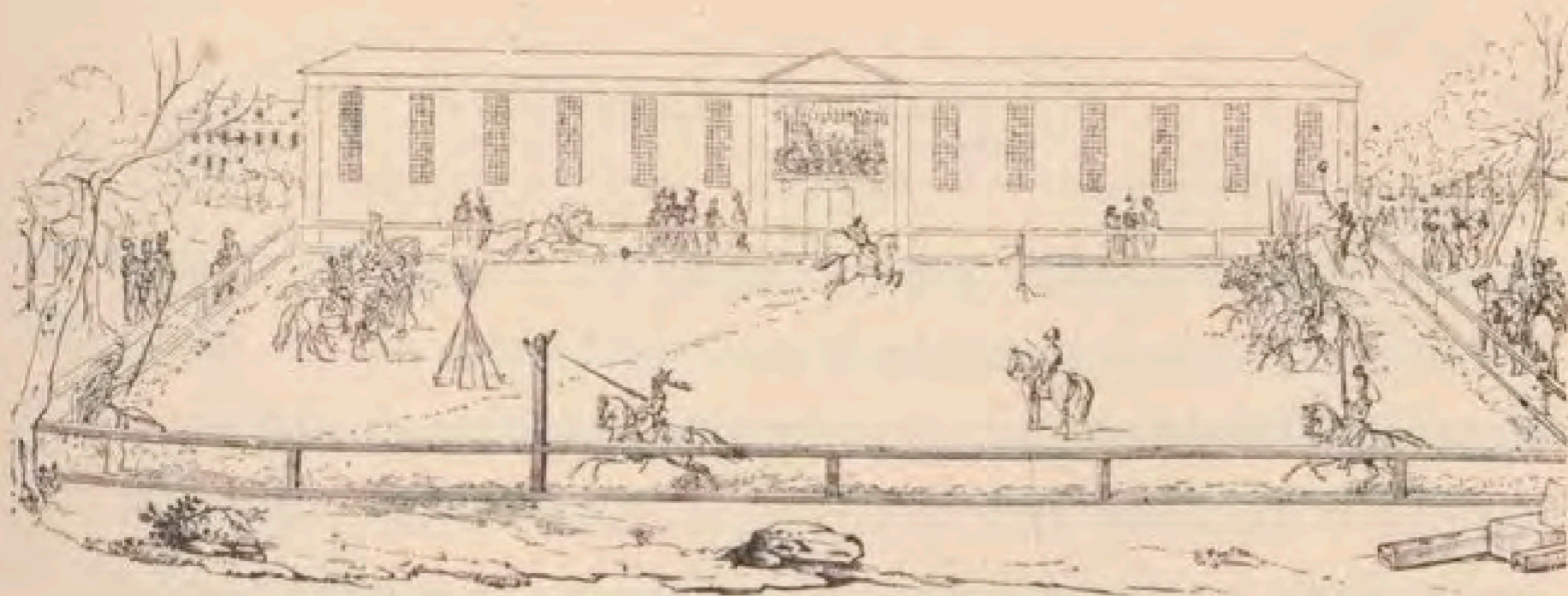
LE COLONEL CORDIER  
ÉCUYER EN CHEF

mettre enfin à l'obéissance la plus complète, de connaître les moyens qui tendent à provoquer et à maintenir la franchise dans les allures.

Le vent était aux réformes : l'écuyer en chef et l'écuyer professeur étaient remplacés par trois chefs d'escadrons. Le commandant Renaux prenait la succession, comme directeur du manège, de l'écuyer en chef Cordier, ayant sous ses ordres Rousselet comme premier écuyer civil.

Rousselet était heureusement un habile praticien, ayant beaucoup de tact et de patience, un homme sage et méthodique à cheval, qui sut rallier l'école du dedans à l'école du dehors. Imbu des anciennes traditions, il avait su se plier aux exigences équestres de l'époque, et, lorsque le chef d'escadrons Champet vint remplacer, comme écuyer en chef, le commandant Renaux, Rousselet, qui retrouvait en lui un ancien élève de Cordier, fut tout-puissant au manège. Il en profita pour lui consacrer tous ses soins à l'École.



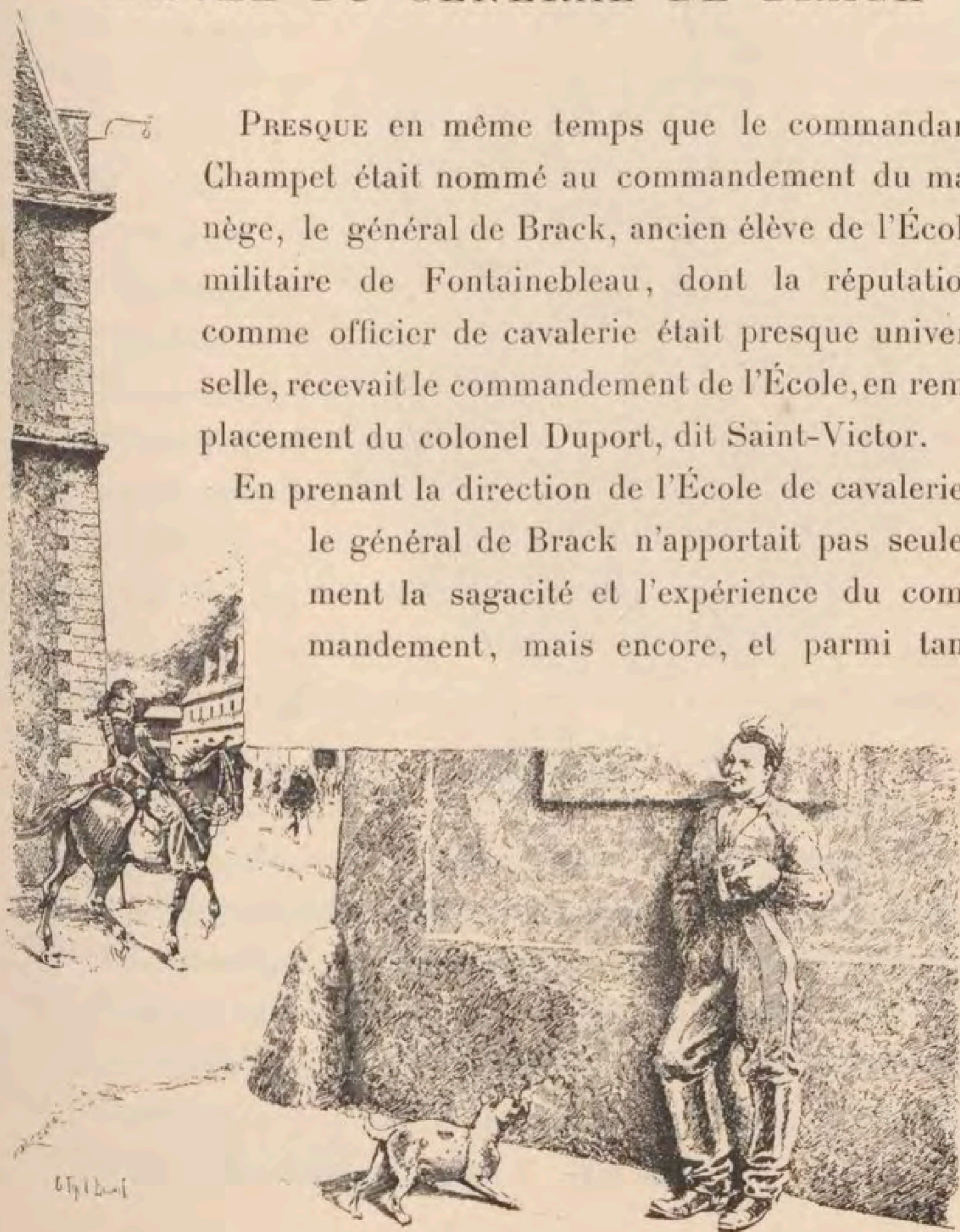


COUR DU CARROUSEL

## ARRIVÉE DU GÉNÉRAL DE BRACK

PRESQUE en même temps que le commandant Champet était nommé au commandement du manège, le général de Brack, ancien élève de l'École militaire de Fontainebleau, dont la réputation comme officier de cavalerie était presque universelle, recevait le commandement de l'École, en remplacement du colonel Duport, dit Saint-Victor.

En prenant la direction de l'École de cavalerie, le général de Brack n'apportait pas seulement la sagacité et l'expérience du commandement, mais encore, et parmi tant



G. T. L. B.

d'autres qualités militaires, développées à la grande école qui l'avait formé, la renommée d'un esprit judicieux et instinctif, plein de séductions pour la jeunesse qu'il allait diriger. Cette réputation lui a survécu : elle captive encore l'admiration de tous les cavaliers, et elle subsiste comme une auréole glorieuse autour de son nom.

Après quelques mois de commandement, le général de Brack, voyant que le personnel équestre était un peu terne, — car, à part Rousselet, il n'y avait pas un écuyer de réputation, — voulut plus en renom, et il à venir passer quelque temps à Saumur, afin de le donner en modèle à ses écuyers. On pense la sensation que fit cette visite dans un pareil milieu. Jour et heure furent fixés ; tous les écuyers, sous-maîtres et officiers-élèves se rendirent au manège pour y voir monter à juste titre cet écuyer si justement célèbre.



LE GÉNÉRAL  
DE BRACK

Après quelques mois de commandement, le général de Brack, voyant que le personnel équestre était un peu terne, — car, à part Rousselet, il n'y avait pas un écuyer de réputation, — voulut plus en renom, et il à venir passer quelque temps à Saumur, afin de le donner en modèle à ses écuyers. On pense la sensation que fit cette visite dans un pareil milieu. Jour et heure furent fixés ; tous les écuyers, sous-maîtres et officiers-élèves se rendirent au manège pour y voir monter à juste titre cet écuyer si justement célèbre.

On amena au comte d'Aure le cheval *Sans-Pareil*, alezan brûlé de pur sang.

*Sans-Pareil* était une nature énergique et dressé par Rousselet ; on peut dire qu'il était le reflet du savant écuyer, c'est-à-dire d'une douceur extrême et d'une courtoisie parfaite, ce qui n'excluait pas sa nervosité.

Le comte d'Aure monta *Sans-Pareil*, et, comprenant bien, en voyant les tribunes du manège encombrées d'officiers et d'élèves, qu'il était l'objet de la curiosité de tous les assistants, il étudia le cheval au pas pendant au moins un quart d'heure ; puis il exécuta au trot et au galop, avec sa grâce habituelle, tout le travail le plus complet, le plus irréprochable de l'ancien

manège de Versailles, sous les bravos répétés de la foule frémissante.

Le lendemain, le comte d'Aure prouva qu'il n'était pas seulement un homme brillant au manège, mais aussi, ce qui était sa vraie réputation, un homme hardi, ayant du perçant; il monta le cheval du capitaine de Bou-lancy en carrière, avec cette vigueur qui lui était propre, et sauta à différentes reprises une barrière à la hauteur de 1<sup>m</sup>,20. L'admiration était à son comble.



LE COMMANDANT CHAMPET  
ÉCUYER EN CHEF

Le surlendemain, le comte d'Aure, sûr de lui, confiant dans sa valeur et quelque peu grisé par l'enthousiasme qu'il avait su inspirer, déjeûna chez le commandant Champet; et, comme la table était bonne et les vins généreux, il s'y attarda un peu : du moins on le supposa, et ce que je vais raconter semble confirmer cette opinion toute bienveillante cependant, puisqu'elle sert, sinon à excuser, du moins à expliquer les fautes qu'il commit.

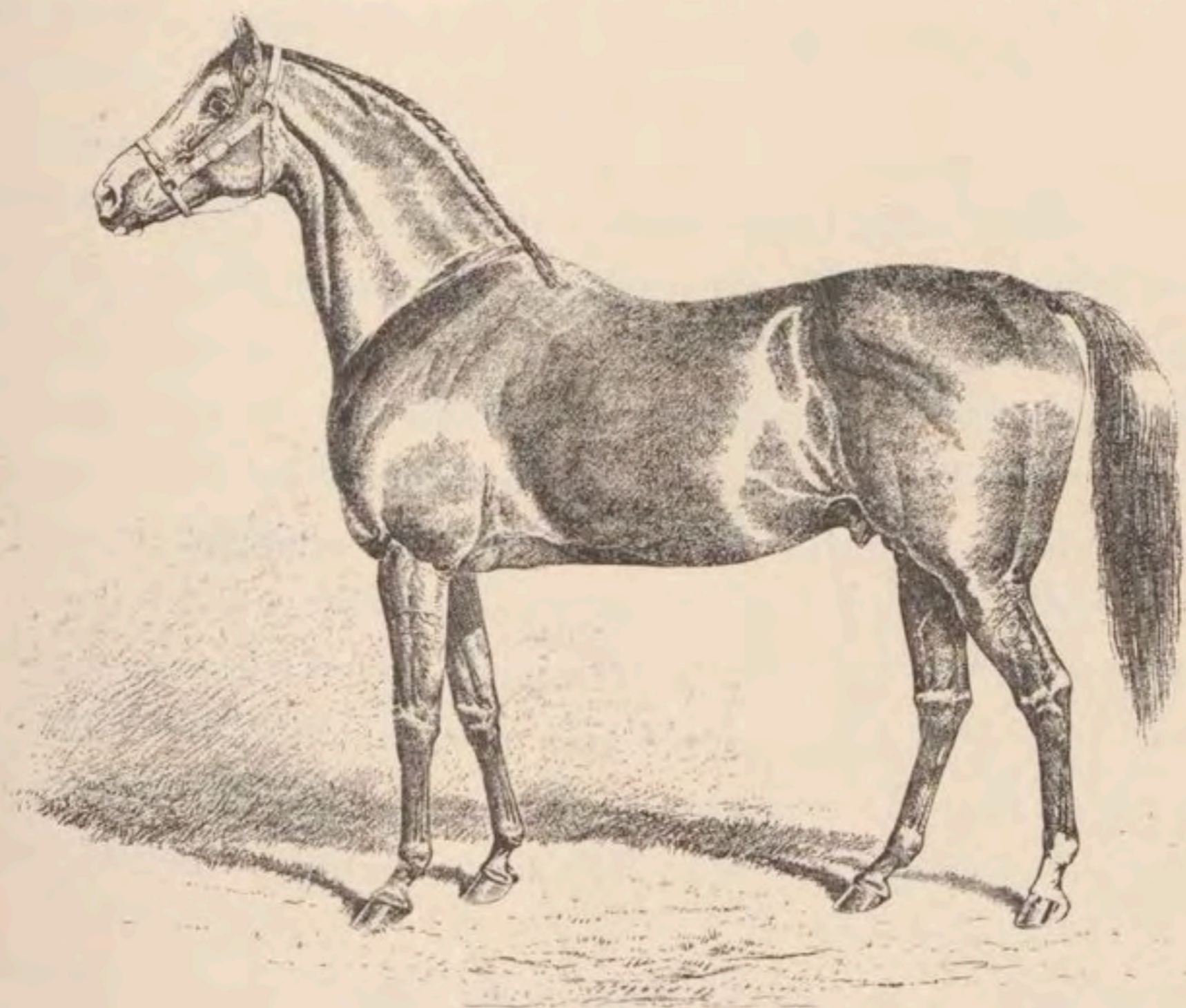
Le surlendemain donc, on amena de nouveau *Sans-Pareil* au comte d'Aure qui le remonta au manège, devant la même affluence que le premier jour. Le comte d'Aure n'avait pas plutôt les rênes en main et l'étrier droit chaussé que de pied ferme il se mit à cravacher à plusieurs reprises l'encolure de sa monture, qu'il embarquait au galop, les éperons au flanc. Que l'on juge de la stupéfaction des spectateurs et surtout de *Sans-Pareil*, habitué à la douceur et interprétant toujours les aides de son cavalier Rousselet avec une soumission parfaite, d'être traité de la sorte.

*Sans-Pareil* se porta en avant par une fugue; et dès lors il y avait inimitié accusée de sa part. Cependant, une partie du travail, malgré la surexcitation du cheval, fut, sinon d'une régularité exempte de reproches, satisfaisant. *Sans-Pareil* obéissait, mais sans sa grâce et sans son brio habituel; la souplesse avait disparu : on aurait dit une vraie raquette.

Voulant en finir et sentant combien il était loin de la veille, le comte d'Aure résolut de stupéfier l'assistance. Il multiplia ses mouvements, employa des effets de force qui exaspérèrent plus encore *Sans-Pareil*. Enfin, dans un doublé dans la longueur du manège, M. d'Aure voulut obtenir des changements de pied du tac au tac; ce qu'il obtint tout d'abord par des renversements exagérés à tel point, que *Sans-Pareil*, au paroxysme de la colère, se mit à *siffler* comme un serpent, secouant la tête sur le mors, et protesta énergiquement en s'arrêtant d'abord, puis en se dérochant et en allant se jeter sur le talus de gauche. Là, s'engagea une lutte terrible, dans laquelle le comte d'Aure reprit le dessus et rapporta en quelque sorte *Sans-Pareil*, sur la ligne du milieu, où se termina cette épreuve.

*Sans-Pareil* était arrêté, les membres écartés, la queue fouaillant en tous sens, l'encolure tendue, la tête basse, l'œil hagard,

les barres et les flancs rouges de sang, *humilié* enfin d'un pareil travail. Un silence froid, glacial, accueillit l'illustre écuyer; mais disons, à sa louange, qu'après avoir mis pied à terre, il caressa le cheval sur le front, en disant hautement : « *Va, tu es un brave animal, je l'ai monté comme un c...!* — C'est vrai! » s'écria quelqu'un,



SANS-PAREIL

Ce quelqu'un était M. Michaux, lieutenant sous-écuyer alors, mort, il y a quelques années, dans les environs de Saumur, comme général de brigade. C'est lui qui nous a conté cette anecdote, en ajoutant qu'à la suite de ces mauvais traitements, *Sans-Pareil* fut, pendant plus de huit jours, intraitable, immontable et dangereux, même pour son palefrenier.

Malgré cet échec, le comte d'Aure n'en était pas moins un écuyer extraordinaire. C'était un splendide improvisateur bien



fait pour stupéfier les spectateurs. Le travail à première vue fut toujours son côté le plus brillant, celui qu'il affectionnait le mieux. On lui amenait un cheval réputé pour être d'une excessive difficulté, d'une nature intraitable, aussitôt il le montait. Tout d'abord, il s'engageait une lutte pendant laquelle l'écuyer résistait aux défenses les plus désespérées de l'animal ; celui-ci ne tardait pas à prendre le respect de l'adversaire, dont il ne pouvait se débarrasser. L'animal une fois dominé, M. d'Aure, à l'aide de l'assiette et des jambes, se l'envoyait sur la main, où il le recevait toujours en plein mors de bride, les rênes de filet nouées et ballantes. Après l'avoir ballotté ainsi durant quelques minutes, il finissait par le fixer le rein engagé sous lui, l'encolure haute, la tête demi-placée dans un équilibre faux évidemment, mais sur lequel il le « piano-tait » avec une justesse et une précision vraiment merveilleuses.

Un jour qu'une personne lui témoignait son admiration pour la lutte qu'il venait de soutenir avec un cheval difficile, le comte d'Aure lui répondit avec sa voix enrouée : « *Quand je suis sur un carcan, je l'envahis!* » C'est un mot qui peint très bien et dont il faut se souvenir.

Un semblable travail, nécessairement, était incorrect, irrégulier, mais toujours brillant.

Le commandant Guérin, qui lui succéda comme écuyer en chef à Saumur, me disait souvent que le comte d'Aure n'obtenait des résultats que par des effets de force, une brutalité sans égale qui terrifiait les chevaux qu'il montait, — je parle de chevaux non dressés, bien entendu, — par des mouvements, par des moyens enfin qui doivent être bannis de toute école. Il se produisait souvent chez les chevaux qu'il montait des tares presque immédiates, et lui-même n'était pas exempt des efforts qu'il faisait, puisqu'il était affecté de hernies inguinales. Je dois dire que cette opinion

n'est pas partagée par le général L'Hotte, malgré les quelques exemples pouvant l'accréditer.

Aussitôt que le comte d'Aure eut quitté Saumur, le commandant Rousselet, — c'est ainsi qu'on le nommait parce qu'il était chef d'escadron de cavalerie, — reprit *Sans-Pareil* au manège et ne tarda pas, grâce à sa finesse de main, qui était remarquable, à remettre le cheval et à obtenir de lui tout ce qu'il voulait.

L'École, tout en rendant d'immenses services à la cavalerie, pouvait faire mieux encore et, sur la demande du général de Brack, intervint, en 1840, un règlement définissant, d'une manière très nette, le but de l'institution, qui était de former des instructeurs pour les corps de troupes à cheval, de créer des sous-officiers instructeurs et d'instruire les élèves de l'École spéciale militaire, désignés pour la cavalerie.

A cet effet, un lieutenant ou sous-lieutenant par chaque régiment de cavalerie, d'artillerie ou d'escadron du train des équipages militaires était désigné pour suivre les cours de l'École royale de cavalerie.

Les cours suivis par ces officiers étaient de dix-huit mois.

Étaient encore admis les sous-lieutenants sortant de Saint-Cyr et destinés au service de la cavalerie. Le cours de ces officiers, qui prenaient la dénomination d'officiers-élèves, était de vingt et un mois.

Les brigadiers ou cavaliers susceptibles de devenir de bons sous-officiers instructeurs étaient choisis par l'inspecteur général sur la proposition du chef de corps. Le séjour à l'École était de trente mois.

Le même règlement comprenait une école de maréchalerie et une école de trompettes, dans le but de fournir aux corps de troupes à cheval des maréchaux ferrants et des trompettes.

Pour les maréchaux ferrants, on recevait des cavaliers ayant

déjà exercé cette profession dans leurs régiments, à défaut des engagés volontaires de cette profession. Pour les trompettes, on recevait des enfants de troupe, des fils de gendarmes en activité, des fils de militaires retirés du service. Ils devaient être âgés de dix-sept ans.

Leur admission était prononcée par le ministre de la guerre.



LE COMMANDANT GUÉRIN  
ÉCUYER EN CHEF

Ce règlement, sans être le dernier terme du progrès, était fort sage, car il permettait à l'École de cavalerie de soulager les régiments, en aidant au perfectionnement de certains rouages qui leur étaient nécessaires, et de propager par des éléments incessamment renouvelés les vrais principes, les bonnes méthodes, les vues judicieuses propres à assurer le fonctionnement uniforme, régulier, utile, de ces régiments. Le général de Brack faisait de Saumur de plus en plus le conservatoire d'équitation et d'application

méthodique des règlements de la cavalerie, et, lorsqu'eut lieu le carrousel en présence du général inspecteur d'Audenarde sur la carrière du carrousel qu'on inaugurerait, cet officier général ne put s'empêcher de dire « qu'il avait assisté à un des plus beaux spectacles qui lui ait été donné d'admirer ! »

L'École, du reste, depuis l'arrivée du général de Brack, avait été complètement transformée. Il est même intéressant de rappeler les progrès et les améliorations apportés par les soins de ce brillant chef de cavalerie.

Voici ce que dit le capitaine Picard à ce sujet :

« A son arrivée, les élèves travaillaient pendant plus d'un an avec des chevaux en bridon et ne montaient les chevaux de carrière que pendant les six derniers mois de séjour à l'École ; il



OFFICIER SOUS-ÉCUYER DE SAUMUR

fit abrégé le travail en bridon et fit commencer le travail de carrière quatre mois après l'arrivée des élèves.

« Les reprises de ce travail n'avaient lieu qu'au trot, et l'instruction se terminait par le saut d'une seule barrière. En introduisant de grandes allures, en multipliant les obstacles à franchir et en

prescrivant que les selles rases fussent seules en usage pour le travail, il fit gagner l'équitation en franchise et en hardiesse.

« Le carrousel, excellent exercice par lui-même, offrait des lacunes, puisque les officiers et les sous-officiers seuls étaient appelés à y paraître et qu'on n'y travaillait qu'individuellement. Il voulut que les cavaliers aussi y prissent une part active et y manœuvrassent par pelotons et escadrons. D'après cette pensée, le carrousel devint une sorte de solennité offrant un résumé de toute l'instruction équestre et manouvrière.

« Dans l'instruction théorique, on abusait du littéral au point de faire apprendre par cœur aux élèves le cours d'équitation militaire et les ordonnances sur le service intérieur, des places, etc. D'après ses ordres, on se borna à apprendre littéralement la seule ordonnance de cavalerie ; pour toutes les autres, on n'exigea plus que le sens. Dès lors l'intelligence grandit en raison inverse des efforts de la mémoire, et le problème en facilita l'étude, en la rendant plus fructueuse que résolue.

« La manière de ferrer les chevaux difficiles présentait des dangers par les moyens de violence qu'on était obligé d'employer. Il introduisit la méthode Balassa, par la ferrure sans contrainte ; un abrégé de cette doctrine fit partie du manuel de maréchalerie.

« Les fers trop lourds, il les fit alléger.

« Les maréchaux n'apprenaient pas à faire des clous ; il combla cette lacune dans leur instruction.

« Il exigea qu'avant de ferrer un cheval, chaque maréchal fit l'application des principes reçus dans les théories en raisonnant, en présence du professeur, sur les défauts du pied ou des aplombs, en indiquant comme conséquence la ferrure à employer dans ces différents cas.

« Il réforma tous les instruments de contrainte employés jusqu'alors.

« Il ajouta à la tenue des maréchaux, et comme encouragement mérité, un ornement qu'ils désiraient depuis longtemps.

« Il opéra une révolution complète dans la musique de l'École, qui put dès lors fournir non seulement de bons trompettes, mais encore des brigadiers et trompettes-majors.

« Un seul étalon, défectueux, taré et dont tous les produits étaient manqués, existait au haras d'expérience de l'École ; le but n'était pas atteint, car on ne pouvait calculer des croisements avec un seul étalon. Pour sortir de ce cercle vicieux, il fit réformer l'étalon, et les juments du haras allèrent chercher à Angers des accouplements appropriés, en attendant qu'il fût accordé une station d'étalons. Déjà, sur ses demandes motivées, un étalon de pur sang anglais avait été acheté en Angleterre pour le haras de l'École.

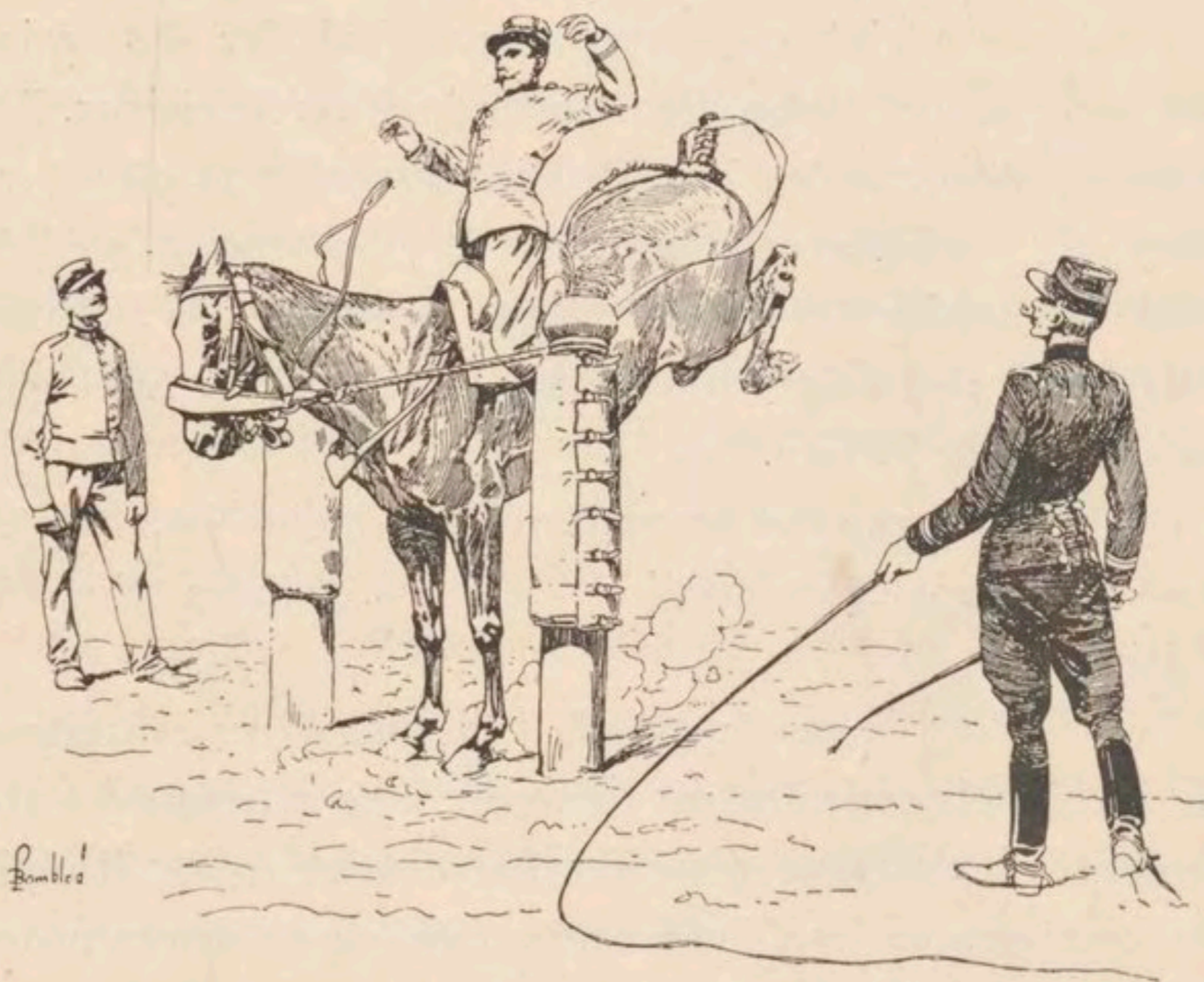
« Dans les réformes et les améliorations moins importantes, il y aurait à signaler les créations de salles d'études, chauffées et éclairées.

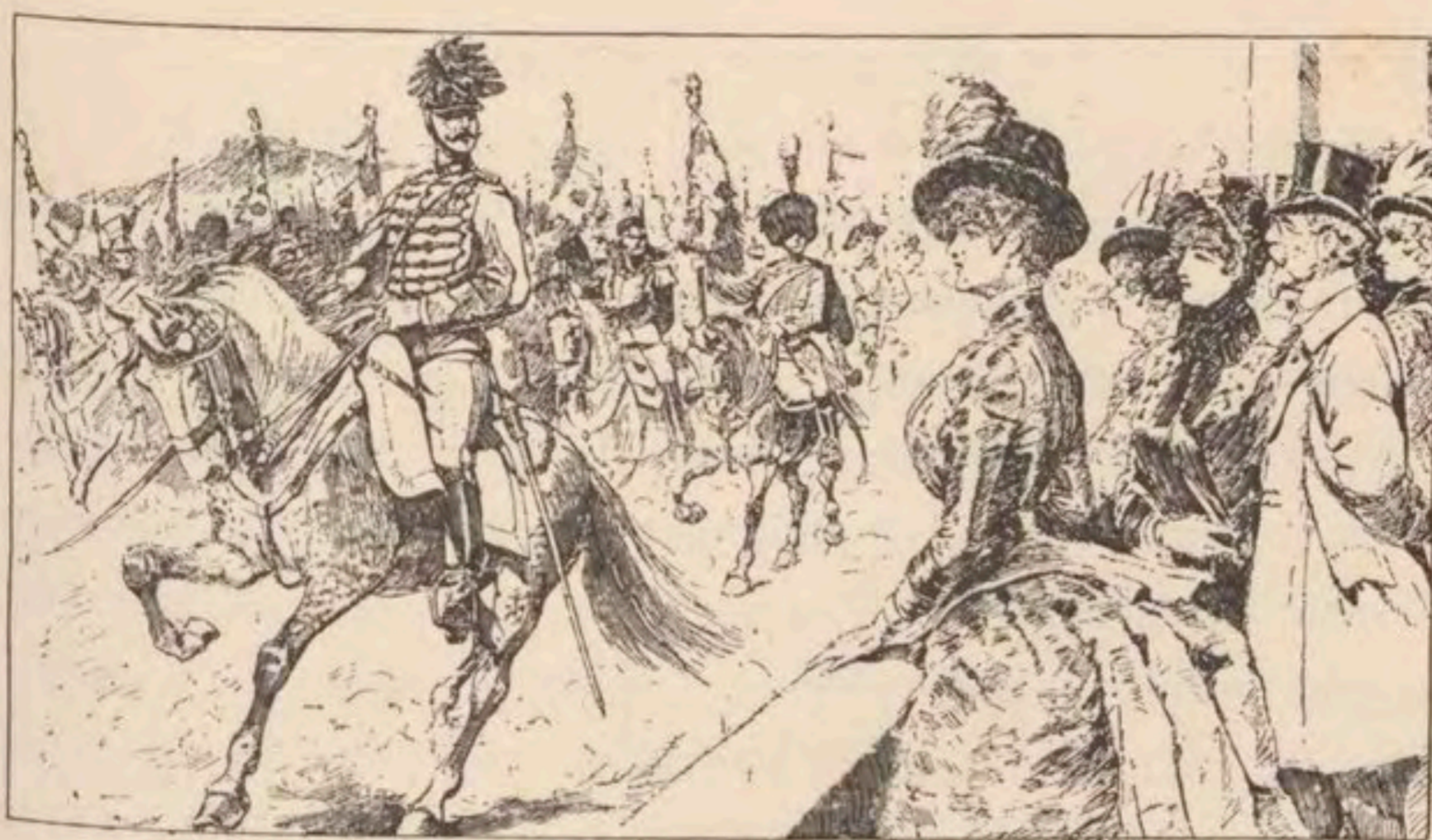
« Les chevaux de manège avaient de mauvaises couvertures et de sales licols nullement en harmonie avec la beauté des chevaux et avec les autres accessoires d'un manège royal ; il obtint des couvertures en drap d'une forme élégante et bien entendue, ainsi que des licols en buffle blanc.

« Rien n'annonçait dans l'École le succès des officiers d'instruction ou élèves qui s'étaient distingués. Aucun souvenir honorable ou flatteur ne les rappelait à l'École : il fit établir dans le salon du Roi des tables de marbre sur lesquelles furent gravés, en lettres d'or, les noms des premiers numéros de mérite de chaque division. »

Le général de Brack ne put malheureusement pas continuer son œuvre : le 11 décembre 1840, il quittait le commandement de

l'École, et il était remplacé par le général Chevalier de Prévost. Quelques mois après, le commandant Champet cédait sa place d'écuyer au commandant Delherm de Novital.





## BAUCHER A SAUMUR

**L**ORSQUE le commandant Delherm de Novital, qui passait avec raison pour un savant cavalier, prit la direction du manège, Baucher faisait son apparition dans le monde équestre.

Tout le monde courait au cirque pour l'admirer et l'applaudir, et, comme il stupéfiait les spectateurs par la précision avec laquelle il montait ses chevaux, il fut visité par des hommes spéciaux. Parmi ceux-là se trouvait le général Oudinot qui avait commandé l'École de cavalerie, lors de sa réorganisation en 1825.

Il retourna plusieurs fois au cirque et, en juge impartial, dégageant tout son amour-propre d'homme de cheval éminent de la question d'appréciation, reconnut qu'il y avait dans Baucher quelque chose de vrai et de supérieur, dans la pratique, à tout ce qui avait paru jusqu'alors.

Ayant conservé une sorte de tutelle sur l'École de cavalerie,



le général Oudinot, très en faveur à cette époque, ne voulant pas s'en rapporter à sa propre appréciation, pensa au savant homme de cheval le commandant Rousselet, qui personnifiait l'École française, le fit venir à Paris, le conduisit au cirque où, dans sa bonne foi de vieux soldat, éloignant tout sentiment de mesquine jalousie et ne pensant qu'au parti que l'on pouvait tirer des moyens employés par Baucher, il rendit pleine justice au praticien.

Peu de temps après la rentrée de Rousselet à l'École, le ministre de la guerre, sur les instances réitérées du général Oudinot, donna l'ordre à l'écuyer en chef, le commandant Delherm de Novital, de se rendre à Paris pour y étudier en personne, et sous la direction du nouveau maître, la méthode Baucher.

M. Delherm de Novital était un homme de cheval très remarquable, très bien posé à cheval, et qui, comme tous les hommes de cette époque, prêchait par l'exemple. Il quitta l'école pour se rendre à Paris ; mais sentant, en bon et honnête homme qu'il était, toute la responsabilité qui pesait sur lui, écuyer en chef, par le jugement qu'il aurait à porter, il résolut, quoique partisan de l'ancienne école, — il n'y en avait pas d'autre, — d'étudier consciencieusement celle dite à la Baucher.

M. de Novital revint émerveillé, abjurant le passé, et dans son rapport il disait : « *La méthode Baucher est une nouvelle fontaine de Jouvence, où les vieilles traditions viendront se retremper.* »

C'est dire que sans perdre de temps le commandant de Novital s'empara de ses sous-maîtres, pour les initier à ce qu'il avait vu et appris. Dire combien les nouveaux moyens, expliqués avec précision et clarté, et suivis des résultats inconnus jusqu'à ce jour, électrisèrent ces jeunes sous-maîtres est impossible ; et déjà, dans leur modeste sphère, ils causaient, discutaient sans cesse entre eux, en dehors des leçons, cette méthode qui, dans

les régions plus élevées, allumait les passions et les inimitiés.

Vers le milieu de janvier 1843 arrivaient à Saumur *Partisan* et *Buridan*, envoyés par Baucher, qui était reçu à l'École pour initier à sa méthode les capitaines instructeurs de Saumur et les capitaines instructeurs des régiments, qu'on y avait convoqués.

Baucher, à Saumur, pour appuyer ses leçons de démonstrations, monta à plusieurs reprises *Partisan*, cheval de pur sang dont j'ai retracé dans les *Hommes de cheval* (1) la perfection du travail, la plus remarquable méthode du maître; épais carrossier du Yorkshire, qui ne pouvait, dit le baron d'Étreillis, être imité *Partisan* comme une oie peut contrefaire un cygne; mais enfin la contrefaçon était parfaite.



LE COMMANDANT  
DE NOVITAL  
ÉCUYER EN CHEF

contrefaçon était parfaite.

Baucher voulait prouver *a fortiori* la valeur de sa méthode; il eut plein succès.

En dehors des leçons qu'il donnait aux capitaines, Baucher voulait aussi initier à sa méthode les sous-maîtres de manège; il leur donna la leçon pendant un mois, et laissa derrière lui cette pépinière d'écuyers dont on parla beaucoup à cette époque. Ce furent: MM. Martin, Ducat, d'Autras, Guérin qui fut écuyer en chef de Saumur, de Constant et Dijon qui, plus tard, fut écuyer-commandant à l'école d'état-major.

Maintenant, je pense qu'il n'est pas inutile de m'étendre lon-

(1) J. Rothschild, Éditeur.

guement sur l'étonnante habilité de Baucher, de ce puissant charmeur dans l'art que cultivaient avec tant de passion nos pères ; car, parmi ceux qui l'ont connu, qui l'ont vu pratiquer, pas une voix ne peut s'élever pour lui contester une puissance de moyens d'action surprenante ; ainsi, ceux mêmes qui ont nié, plus ou moins, la partie pratique de ses doctrines ont convenu que son talent d'exécution ne pouvait être surpassé. Quel est, en effet, le cavalier de cette époque, aimant son art, qui n'a pas admiré les magnifiques chevaux d'école montés par M. Baucher, et même par quelques-uns de ses élèves ?

C'est ici le moment de dire que le créateur de la nouvelle méthode d'équitation n'a pas eu de maître, et c'est peut-être à cela qu'il doit l'originalité de ses conceptions. Quant au point de départ de son système, il n'est peut-être pas sans utilité et sans intérêt de le rappeler, quoique la chose soit en elle-même de la plus grande simplicité. Ainsi, dans le temps où M. Baucher professait à Rouen, il avait acheté un double poney normand qui, quoique très doux, présentait, au début de son dressage, une très forte et passive résistance à l'action du mors.

Or, un jour que le maître le montait comme sujet d'étude, il s'avisa d'opposer simplement, en place, une tension de rênes à peu près égale à la force que l'animal employait pour résister ; et, tout songeur, il attendit, car il cherchait pour ainsi dire à tâtons le moyen de vaincre ce moyen de contraction inerte de certains muscles de l'encolure et de la mâchoire ; or, au bout de peu d'instant, l'animal prit, en cédant, la position du ramener et devint léger à la main. *Bienfaisant* — c'était le nom du sujet — avait *rendu*, comme le dit quelque part M. Baucher.

Dès ce moment, le principe qui sert de base à la nouvelle école était trouvé : *Le ramener donnait la légèreté, et, comme tous les chevaux devaient pouvoir se ramener, conséquemment devenir*

*légers à la main, par cela même la mobilisation de la masse était rendue facile dans tous les sens.*

Il est certain que malgré l'assouplissement de tous les foyers



BAUCHER SUR PARTISAN

musculaires de l'encolure, tendant à faciliter la position du ramener, le maître, qui obtenait très vite le ramener en place et au pas, le maintenait difficilement à une allure un peu franche ; mais il en découvrit bien vite la cause. C'est que l'arrière-main,

dans ses manifestations impulsives, tendait toujours, et c'est d'ordre naturel, à provoquer la contraction des extenseurs de l'encolure. Aussi comprit-il de suite la nécessité d'assouplir à son tour cette arrière-main, au moyen du reculer et de la mobilisation de la croupe dans tous les sens ; et c'est également par des effets de jambes, ayant la main pour *écho*, qu'il parvint à faire primer, à volonté, la flexion de l'arrière-main sur sa détente. Alors, une fois maître des fléchisseurs de la croupe, il arrivait facilement à paralyser l'action des extenseurs de l'encolure.

Or M. Baucher ne devait pas s'arrêter là : son intuition équestre, si extraordinaire, lui fit comprendre bien vite que, pouvant agir en quelque sorte exclusivement sur l'ensemble des fléchisseurs, en s'opposant plus ou moins à l'action des extenseurs, il devait arriver à obtenir aisément le rapprochement des extrémités, et, conséquemment, donner à volonté de la cadence et de l'élévation aux allures, c'est-à-dire maintenir l'équilibre nécessaire à ce qu'exige le travail de haute école, et provoquer même au besoin, en place, le jeu de toutes les puissances musculaires, qui constitue le rassembler complet.

Mais pour imposer ce genre d'exigences à l'animal, l'action des jambes devenait bien vite insuffisante, et il en vint, tout naturellement à l'emploi de l'éperon, en agissant avec une grande gradation, — car on se servait alors de l'éperon à cinq pointes, — pour en arriver ensuite à des attaques de plus en plus énergiques en place d'abord, puis ensuite en mouvement, au fur et à mesure que la main utilisait, au profit de l'élévation de ce mouvement, l'action de la détente ; et cela, afin d'arriver à la plus grande *concentration de forces* possible, pour me servir du langage de M. Baucher.

On comprend alors que l'animal, une fois habitué à se *renfermer* sur les oppositions alternées ou simultanées de la main

et des jambes, ne pouvait plus se soustraire aux moyens d'action de son cavalier ; mais il est évident qu'avec la plupart des chevaux dont la construction plus ou moins défectueuse se prêtait peu à ce genre d'équilibre, il fallait en arriver forcément à l'emploi de puissantes attaques et, pour ne pas amener de désordre, suivre une gradation très habilement ménagée. C'est à ce sujet qu'un de ses élèves auquel il avait fait obtenir au moyen de l'éperon des résultats qui l'étonnaient, ne put s'empêcher de lui dire : « *C'est extraordinaire ! c'est admirable ! Mais l'éperon est un rasoir entre les mains d'un singe !* » Paroles plus significatives qu'elles n'en ont en l'air au premier abord, surtout quand il s'agissait d'obtenir, comme je viens de le dire, une concentration de forces telle, que les extenseurs de l'arrière-main ne puissent plus agir qu'en élévation. Or, c'est ce qui, accompagné de la légèreté ou plutôt de la mobilité de la mâchoire, constituait seul, aux yeux du maître, le rassembler complet.

On comprend aisément combien fut grand le succès de Baucher à l'École de cavalerie, d'autant plus grand qu'il pratiquait toutes ces choses avec une habileté sans égale et que ceux qui travaillaient sous sa direction obtenaient également de très beaux résultats. Maintenant, quant à sa tenue à cheval, contrairement à ce qu'ont pu penser les hommes qui ne l'ont vu que sur ses chevaux d'école, elle était, à ce qu'il paraît, très grande.

Un de ses meilleurs élèves, qui avait travaillé avec lui à Rouen, a souvent raconté qu'il était très solide et même *indécrochable*. Il paraît même qu'à l'époque où il donnait des leçons d'équitation à Rouen, il avait dressé un sauteur qui, étant à la longe, et sur un signe de l'écuyer, se rapprochait brusquement du centre du cercle par un bond suivi d'une capriole. Or les meilleurs élèves de Baucher ne pouvaient parvenir à rester ferme en selle, lorsque le mouvement se produisait ; lui seul, malgré

l'adresse de ceux qui tenaient la longe, n'était jamais déplacé. M. Gaussen, qui fut également un de ses élèves, me disait à ce sujet: « Quant à moi, impossible d'apprécier la solidité à cheval de M. Baucher, car je n'ai jamais vu un cheval se défendre sous lui; la gradation qu'il suivait dans le dressage était si intelligente et si méthodique, que l'animal arrivait à la soumission et à exécuter les mouvements exigés, sans avoir eu l'occasion de chercher à résister aux moyens d'action du célèbre écuyer. »

Je quitte ce sujet, mais non sans protester aussi contre cette véritable énormité qui consiste à dire que M. Baucher n'était pas en état de monter dehors à toutes les allures des chevaux dont les plus jeunes jockeys se tirent avec aisance; ceci n'est vraiment pas acceptable, car Baucher a commencé par là, puisque, étant jeune, il était attaché comme piqueur aux écuries de la duchesse de Berry. De même, je ne comprends guère qu'on puisse encore s'étonner que cet écuyer inimitable ait prétendu qu'il n'y avait pas de *bouche dure* et que le plus ou moins de sensibilité des flancs ne pouvait faire qu'un cheval supporte, avec calme, l'appui de l'éperon, tandis qu'un autre se contracte violemment au moindre mouvement des jambes. Or ces choses-là, qu'on ne l'oublie pas, sont ses plus beaux titres de gloire équestre. Et puis, ne sont-elles pas démontrées aujourd'hui pour tous ceux qui ont pratiqué l'équitation savante? N'est-il pas devenu évident, en effet, que ces différentes résistances que rencontre la main n'ont pas pour cause le plus ou moins d'épaisseur de la partie charnue, qui représente les *barres*? N'a-t-on pas vu assez de chevaux *forçant* plus ou moins, au début du dressage, la main de leur cavalier, arriver, après un travail méthodique, à répondre au moindre effet de rênes, et sur la bouche desquels il devenait difficile de trouver le moindre point d'appui? Enfin, ne sait-on pas aussi que les différentes

résistances que rencontre l'action du mors ne tiennent pas non plus à la position que prend la tête? Non, et c'est prendre, dans ce cas, l'effet pour la cause.

Du reste, M. de Bois-d'Effre avait eu l'intuition de cette vérité le jour où il a dit : *Toutes les résistances tiennent au manque d'équilibre de la masse!* Et le maître des maîtres en équitation savante a simplement été plus loin en démontrant qu'en rendant facile le jeu des extenseurs de la mâchoire et des fléchisseurs de l'encolure, on pouvait obtenir la même légèreté chez tous les chevaux; ensuite, que cette légèreté amenait *l'harmonie des forces* et conséquemment *l'harmonie dans les mouvements*. Or, si cela n'est pas encore la vérité absolue, nous n'en devons pas moins à M. Baucher d'avoir approché le plus de cette vérité, formulée dans le *Vade-mecum équestre*, de Maxime Gaussen, et que voici : « *Toutes les résistances tiennent à l'état moral de l'animal, comme au peu de gradation suivie pour lui faire supporter son frein et répondre aux différents effets que l'on peut exiger de ce frein.* »

Ainsi rendez d'abord le cheval confiant; faites-vous comprendre, suivez une gradation méthodique dans l'emploi de vos moyens d'action de même que dans vos exigences, et vous ne verrez pas naître ces résistances trop fréquentes et si persistantes, surtout quand vous n'avez pas soin de donner satisfaction dans une juste mesure au besoin de l'animal.

Baucher quitta Saumur en laissant derrière lui un sillon lumineux dans lequel il n'y avait plus qu'à marcher. Les leçons, continuées par le commandant Delherm de Novital, obtinrent des résultats surprenants, tellement surprenants, que les adversaires de Baucher se mirent de suite en campagne pour *tomber* le grand écuyer. Tout ce qu'il y eut d'intrigues, de haine, de mauvaise foi, à cette époque, si mémorable dans les annales de l'équi-



tation, est indescriptible. Ils finirent par triompher, car quelque temps après arriva à l'École de cavalerie l'interdiction des nouvelles doctrines.

Le commandant de Novital, quoique Bauchériste, aussi convaincu que fervent, mais avant tout officier soumis aux devoirs que lui imposait la discipline, se conforma à l'ordre de prescription de tout emploi de la méthode Baucher, et exigea que tout son personnel en fit autant; seulement, comme il était libre de faire avec les chevaux qui étaient sa propriété ce qu'il voulait, il ne songea plus qu'à démontrer aux yeux ce qu'il lui était défendu d'enseigner par la parole.

Quelques mois après cette interdiction, M. Laurent Franconi était venu à Saumur avec sa troupe, et le général commandant l'École avait mis à sa disposition le petit manège pour y établir son cirque. C'était à la porte de ce petit manège qu'on trouva morte, un matin, une fort belle fille de vingt ans, qu'on ne connaissait dans Saumur que sous le nom de « la marchande de chansons ».

Mille légendes, plus extraordinaires les unes que les autres, circulaient, à cette époque, sur le compte de cette créature aux grands yeux vert-de-mer, à la carnation éblouissante, qu'on avait vue paraître plusieurs fois au café-concert, qu'elle avait abandonné pour vendre des chansons.

Elle se tenait toujours dans les parages de l'École; et, comme elle avait une voix forte et bien timbrée, il lui arrivait souvent de chanter les chansons qu'elle débitait.

L'histoire de cette malheureuse était celle de beaucoup de ses pareilles. Elle avait quitté le domicile paternel pour mener la vie libre. Elle était fort heureuse, lorsqu'elle rencontra sur sa route un sous-maître qui la fit *trébucher*.

Abandonnée au bout de peu de temps, amoureuse folle de

celui qui l'avait initiée à l'amour, elle ne voulut pas le quitter ; et c'est ainsi quelle venait chaque jour vendre ses chansons, autour de l'École. Un jour, désespérant de ramener l'infidèle, elle s'empoisonna à la porte du manège, où il travaillait tous les matins, et c'est comme cela qu'on découvrit que la pauvre « marchande de chansons » était la fille d'un restaurateur d'Angers.

Il était temps du reste que la pauvrette mourût, car on ne retrouva sur elle qu'un porte-monnaie vide, une médaille de la vierge et sa dernière chanson :

« Il s'en va, ce cruel vainqueur,  
 Il s'en va plein de gloire,  
 Il s'en va méprisant mon cœur  
 Sa plus cruelle victoire ;  
 Et, malgré toute sa rigueur,  
 J'en garde la mémoire.  
 Je m'imagine qu'il prendra  
 Quelque nouvelle amante,  
 Mais qu'il fasse ce qu'il voudra,  
 Je suis la plus galante  
 Mon cœur me dit qu'il reviendra,  
 C'est ce qui me contente. »

Laurent Franconi, aussitôt installé, fit une visite à domicile à l'écuyer en chef de Novital qui, sachant l'heure à laquelle le savant écuyer, son aîné de beaucoup, montait le matin, jugea opportun de lui rendre, à cheval sur *Ourphaly*, la visite qu'il en avait reçue.

Cet *Ourphaly* était un cheval fort peu brillant, que le commandant avait choisi ainsi pour bien montrer ce qu'on pouvait faire avec la méthode Baucher. Quelques semaines après, il émerveillait tout le monde par une série de tours de force, inconnus avant lui à l'École, et exécutés avec la plus étonnante précision.

Après avoir échangé avec Laurent Franconi les compliments d'usage, le célèbre écuyer pria le commandant de Novital, qu'il savait devenu bauchériste, de vouloir bien lui monter sa jument

*Norma*. Était-ce un piège ? Je ne le crois pas, car Laurent Franconi était un trop honnête homme pour cela.

— C'est à vous, maître, lui répondit le commandant de Novital, de monter *Ourphaly* : je suis chez moi, je vous demande cet honneur.

Laurent Franconi, saisissant avec empressement la gracieuseté de celui dont il était l'hôte, descendit de *Norma* et monta immédiatement *Ourphaly*. Décrire le parti étourdissant qu'il tira de ce cheval qui avait été baucherisé *in extenso* est impossible ; disons seulement qu'il le monta mieux encore que l'écuyer éminent qui l'avait dressé. Ah ! si les adversaires de Baucher avaient été témoins du résultat obtenu par celui qui représentait alors au plus haut degré l'équitation de Versailles, combien eût été différente leur appréciation !

A son tour, Laurent Franconi offrit *Norma* au commandant de Novital, qui la monta non sans quelque émotion, tant était grande son admiration pour le brillant écuyer, qu'il venait de voir à l'œuvre sur ce cheval baucherisé, et tant aussi dans cette modestie, apanage du vrai talent qui lui était propre, le commandant de Novital redoutait d'être inférieur à lui-même. Il n'en fut rien, et, après avoir étudié *Norma* pendant quelques minutes, il lui fit exécuter tout son travail avec une telle perfection que Laurent Franconi s'écria : « *Vous êtes bien un maître !* »

Entre temps, le duc de Nemours, qui était un grand admirateur du comte d'Aure, s'en vint visiter l'École, et, après avoir assisté à tous les cours d'équitation, il demanda à voir une reprise de manège par les sous-maîtres d'abord, et une seconde par les écuyers.

Ce dernier travail, conduit par le commandant de Novital montant *Ourphaly*, fut exécuté avec la plus grande science équestre. Le prince, qui était accompagné de la duchesse de



LA MARCHANDE DE CHANSONS



Nemours, manifesta à plusieurs reprises son contentement, qui devint un vrai enthousiasme lorsqu'il vit le travail élégant et gracieux d'*Ourphaly*, passant de la belle cadence du passage élevé et soutenu à l'inimitable allure du passage précipité, puis,



LE DUC DE NEMOURS

après avoir décrit mille détours charmants, entremêlés de légères pirouettes, les rênes flottantes, emporter son cavalier, avec la vitesse de l'oiseau, autour de l'étroite circonscription de l'enceinte du manège.

Le prince fut tellement satisfait, que le soir, au bal donné chez le général en son honneur, il félicita de nouveau le commandant de Novital; celui-ci respectueusement fit observer à son altesse

que c'était à la méthode Baucher qu'il devait ce résultat.

La méthode Baucher, malgré le succès obtenu par un de ses plus savants représentants, continua à être proscrite à l'École; et, de manière à bien montrer qu'on n'en voulait à aucun prix, le comte d'Aure fut chargé de recueillir la succession du commandant Delherm de Novital, comme commandant du manège. Il venait à l'École, disait-il, pour déraciner le mal et détruire la gangrène. Son arrivée à Saumur fit sensation, comme bien on pense.





LE COMTE  
D'AURE

ÉCUYER EN CHEF

**L**E comte d'Aure, quoiqu'on puisse dire, a été un véritable et grand écuyer et laissera une trace sérieuse dans l'histoire de l'équitation; et, s'il s'est laissé entraîner à abuser quelquefois de sa puissance à cheval, si on peut lui reprocher quelques performances un peu risquées, ces performances avaient même leur

utilité, quand on veut bien se rendre compte du but qu'il voulait atteindre et des circonstances dans lesquelles il se trouvait.



Le dernier écuyer de Versailles a eu une idée mère très pratique dont il a poursuivi la réalisation, autant que les entraînements du milieu où il a été jeté par les événements et son caractère le comportaient. M. d'Aure avait senti qu'il fallait mettre les anciennes traditions équestres en harmonie avec les exigences modernes, et, de plus, il a cru qu'il était nécessaire de prouver que l'ancien écuyer cavalcadour de Louis XVIII et de Charles X, le brillant représentant de l'École française, pouvait se mettre avec aisance sur le premier cheval venu, et faire mieux que ceux qui n'avaient que l'habitude et un peu d'à-propos. Car, en réalité, après la chute du manège de Versailles, qu'eût été M. d'Aure s'il n'avait pu démontrer à tous les grands amateurs, qui ne s'occupaient que d'équitation de dehors, qu'on pouvait leur apprendre autre chose que d'exécuter brillamment une reprise de manège, sur des chevaux routinés à ce travail ?

Aussi, à son arrivée à l'École, le comte d'Aure, s'apercevant qu'on ne faisait pas une assez large part, ce qui était vrai, à l'équitation hardie, qui est le propre de celle qu'on doit enseigner à des soldats, s'attacha à en développer l'instruction. Le travail de carrière, qui était avant lui trop longtemps maintenu dans le terrain de manœuvres, le Chardonnet, fut pratiqué plus tôt à l'extérieur, sur les grandes routes. Quand les courses furent instituées à Saumur, il prit l'initiative pour y faire participer les élèves ; ce qui donna un grand élan à l'équitation du dehors. Le comte d'Aure assistait presque toujours à ces exercices ; en revanche on le voyait moins au manège. Malgré cela, le comte d'Aure était un véritable maître, et j'ajouterai même, avec M. Gaussen (1), que sa supériorité était telle qu'elle paraissait souvent empreinte d'une bonhomie dédaigneuse.

---

(1) *Revue des haras*. — Juillet 1884.

M. d'Aure était bel homme, très élégamment posé à cheval, quoique ayant vers la fin de sa carrière les genoux un peu remontés, conséquence de ses hernies, acquises par les lutttes qu'il avait parfois provoquées. Homme d'extérieur, il fut splendide; cavalier hors ligne, il se jouait des obstacles, et, pour affirmer sa supériorité, rien ne l'arrêtait.

On devra beaucoup à M. d'Aure; on lui devra surtout d'avoir formulé certains principes qui ne l'avaient pas été avant lui, à savoir qu'avant tout il faut être maître d'impulsionner à volonté l'animal; ensuite, que la position de la tête et de l'encolure doivent être en raison de l'allure exigée; enfin, qu'au point de vue surtout de l'emploi ordinaire du cheval, la main doit rester en communication *constante* avec la bouche de l'animal, pour indiquer, a cru devoir dire M. d'Aure, *la Direction et déterminer la vitesse*. Il va même plus loin, car il préconise un appui sur la main d'autant plus accentué que l'allure est plus vive.

Comme équitation académique, le comte d'Aure était un modèle de précision, et il possédait une finesse d'aides irréprochable; c'est-à-dire que le cheval semblait travailler de lui-même, l'homme de cheval ne trahissant aucune de ses actions par aucun mouvement. Néanmoins, l'ancien écuyer de Versailles préférait l'équitation du dehors à celle du manège. Il s'attachait surtout à faire des cavaliers hardis, entreprenants, doués de cette tenue, de cette audace, de ce mépris du danger sans lesquels un homme de cheval ne saurait jamais être complet. Cependant, son enseignement différait beaucoup de cette « manière anglaise », si en vogue aujourd'hui, et qui nous offre chaque jour le spectacle d'un cavalier s'en allant par les avenues du Bois, levé sur ses étriers, son cheval embouché avec un filet de course et ayant l'air de prendre son « canter », le tout pour marcher le train d'un cheval de fiacre à l'heure. S'il allait plus

vite, cela deviendrait dangereux pour lui-même, ce qui le regarde, mais ce le serait peut-être davantage pour les autres.

Cet enseignement vigoureux, pratique, suffisait amplement aux besoins de l'armée, et l'on peut dire à bon droit que le comte d'Aure apprenait à ses élèves à se servir largement d'un cheval par tous pays, ce qui vaut mieux que d'acquérir un semblant de science avec lequel on ne marche pas du tout. La doctrine du comte d'Aure pouvait se résumer en ceci : « En avant ! toujours en avant et encore en avant ! »

Le comte d'Aure fut, comme je l'ai dit, un des promoteurs des courses militaires, et cette innovation, qui devait rendre tant de services à l'équitation militaire, ne passa pas sans critiques.

C'est au mois d'août 1850 que l'on vit pour la première fois, sur l'hippodrome d'Angers, des officiers de l'École, et ils s'y comportaient ma foi fort bien. Parmi les noms inscrits dans cette course se trouvent ceux de M. d'Aure, fils de l'écuyer en chef de l'École de cavalerie, arrivé premier, de la Bouquetière, de Ressayrier et de la Salle.

Les courses d'Angers étaient à peine terminées que le général de Goyon, commandant alors l'École, obtenait du ministre l'autorisation de créer à Saumur, selon la demande de l'écuyer en chef, des courses militaires. Les nombreux et brillants succès des officiers ont démontré l'utilité de ces exercices, qui sont considérés aujourd'hui comme un couronnement classique de l'enseignement équestre, digne pendant du carrousel.

La première course qui eut lieu à Saumur fut fort intéressante ; huit des plus beaux chevaux du manège, — tous pur sang, — y prirent part. Le premier prix, une paire de pistolets et une cravache d'honneur, fut gagné par M. de Lajaille, lieutenant d'artillerie, montant *Catin* ; le deuxième prix revint à M. de Linières, montant *Quiroga*.

Le *Cours d'équitation de l'École* était depuis longtemps trouvé insuffisant. A chaque inspection générale, on signalait le fait au général inspecteur, et cela en restait là. Cet état de choses nuisant à l'unité si essentielle de l'instruction avait frappé le général de Goyon, et, comme il voulait faire cesser cette irrégularité dans l'enseignement, il obtint du général de division Korte, chargé de l'inspection de l'École, la promesse formelle que le *Cours d'équitation de l'École* serait révisé.

Quelque temps sion fut composée riel et convoquée le Mais les commis- jamais; le conseil cole, qui avait hâte vœu, à l'unanimité, l'ouvrage de l'é- Saint-Ange.

d'Hippologie a de *cours d'équita-* qu'il indique d'une

cite que le dernier les sujets d'études qu'il comprend, savoir : 1° la connaissance du cheval, 2° l'hygiène, 3° l'industrie chevaline.

La quatrième partie, rédigée par le comte d'Aure, est désignée sous le titre : *Cours d'équitation*.

L'année suivante, le général de Goyon fut nommé aide de camp du prince président de la République, et, quelques mois après, remplacé par le général de Rochefort, un cavalier militaire des plus énergiques qui ne négligea rien pour maintenir et étendre la réputation de l'École de cavalerie de Saumur. Il a laissé du reste les meilleurs souvenirs tant à Saumur qu'à l'École.



LE GÉNÉRAL  
DE ROCHEFORT

après, une commis- par ordre ministé- 2 décembre 1850. sions n'en finissent d'instruction de l'É- d'en finir, émit le de l'adoption de cuyer Beucher de

Le titre de cours été substitué à celui *tion militaire*, parce manière plus expli-

qu'il comprend,

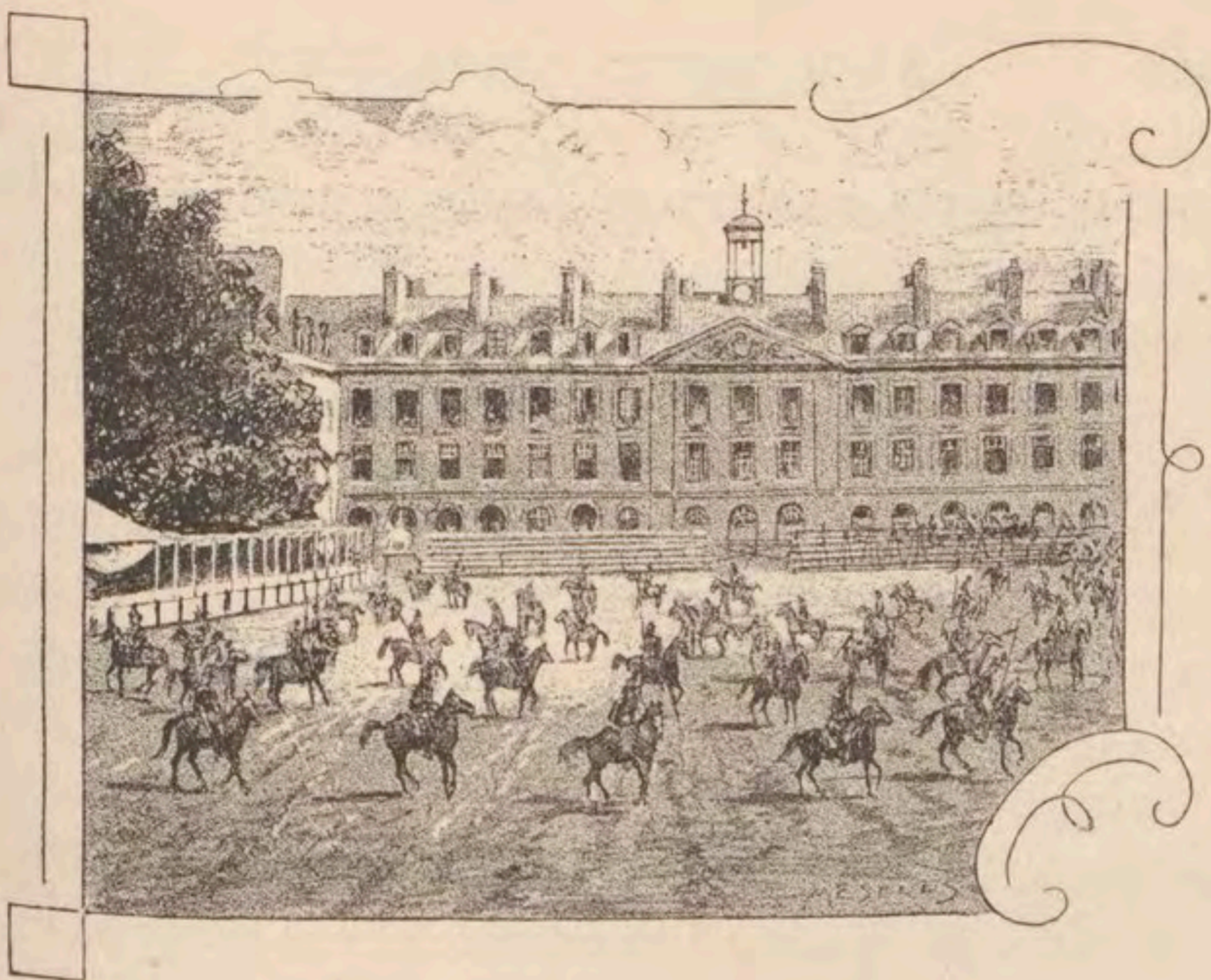
En prenant le commandement de l'École, le général de Rochefort annonça que le ministre de la guerre avait définitivement adopté, pour l'instruction, les cours d'équitation et d'hippologie de MM. d'Aure et de Saint-Ange. Ces cours devinrent des livres classiques pour toute la cavalerie.

Si l'équitation du dehors avait fait des progrès sous la direction du comte d'Aure, il n'en était pas de même du manège, les anciens écuyers, sous-écuyers et sous-maîtres ayant disparu, peu à peu, par voie d'avancement. Chaque nouveau, pour ne pas déplaire au maître, qui était peu tolérant pour les partisans de Baucher, donnait la leçon comme il l'entendait.

Cependant, l'École possédait encore quelques partisans convaincus de la méthode Baucher. Parmi ceux-là figurait en tête le capitaine Guérin, beau et puissant cavalier.

Le comte d'Aure, auquel cet officier avait été particulièrement signalé comme un bauchériste enragé, fut pour lui, à part quelques petites piques, plutôt bienveillant, et lorsque, en 1855, il dut quitter l'École, il désigna le capitaine Guérin comme son successeur.





## LE MARÉCHAL PÉLISSIER A SAUMUR

**M**ONSIEUR Guérin n'avait alors que quatre ans de grade de capitaine, et l'emploi d'écuyer en chef était du grade de chef d'escadrons ; il y avait encore une autre difficulté plus sérieuse, c'est qu'il n'était pas porté au tableau d'avancement, et qu'il y avait des capitaines beaucoup plus anciens que lui dans le cadre de l'École.

Le comte d'Aure, consulté par le ministre de la guerre à ce sujet, répondit : « Il n'y a qu'un homme qui convienne sous tous les rapports pour mettre à la tête du manège, c'est le capitaine Guérin. » Et le capitaine Guérin fut nommé écuyer en chef et maintenu dans son grade de capitaine.

Dès que le capitaine Guérin prit le commandement du ma-

nège, il s'attacha à uniformiser l'enseignement et à y établir une fusion entre la méthode d'Aure et la méthode Baucher, l'une symbolisant l'équitation hardie du dehors, et l'autre l'académie équestre de haute école ; et, pour arriver à ces résultats, il fallait prêcher d'exemple, ce qu'il avait commencé à faire déjà sous le commandant d'Aure, en montant derrière lui, en reprise d'écuyers, un cheval de demi-sang nommé *Intrépide*, avec lequel on pouvait le voir le lendemain à la chasse, toujours à la queue des chiens et un des premiers à l'hallali.

Le capitaine Guérin dressa en outre, selon le même système, un cheval anglais, grand, trapu et très ardent. Il s'appelait *le Norfolk*. C'était un cheval de haute école des plus soumis et des plus réguliers à l'intérieur et le plus vaillant à l'extérieur.

La démonstration de la fusion de ces deux méthodes était faite, mais il fallait la vulgariser et détruire à tout jamais ce préjugé que l'homme montant en haute école, entre les quatre murs d'un manège, était incapable d'exécuter le moindre travail extérieur, de même que le cheval de haute école était impropre au dehors.

Pour cela faire, le capitaine Guérin résolut de prendre lui-même la direction de ses sous-maîtres de manège, de leur faire dresser de jeunes chevaux de manège et de carrière, de remettre en instruction ceux qui laissaient à désirer, et, à l'aide d'un travail progressif et raisonné, il forma une pépinière d'écuyers qui marqua et parmi lesquels je citerai MM. Esnaut, Triboulet, Javey, Serre, de Maillé et Chaverondier. Ces jeunes gens exécutaient au manège tout le travail de haute école avec une précision digne d'envie, montaient les sauteurs en liberté avec la plus extrême vigueur ; l'un d'eux, M. Chaverondier, prenait et dressait, sous les yeux de l'écuyer en chef, *Marengo*, un cheval terrible par sa rétivité, et le montait un mois après, en course militaire, et gagnait le prix.

Ce steeple-chase, qui avait lieu en présence du maréchal Péliissier, arrivé de la veille pour visiter l'École, fut des plus brillants. On crut un instant, dit un journal de cette époque, que les dix concurrents arriveraient en même temps. Les chevaux franchissaient les obstacles avec une ardeur sans égale. Parmi eux se trouvait un cheval longtemps réputé indomptable et depuis parfaitement dompté, *Marengo*, cet animal de célèbre mémoire qui, au su de toute l'École, était resté aussi sauvage après qu'avant les essais de M<sup>me</sup> Isabelle. *Marengo*, monté par un jeune sous-officier qui l'avait dressé avec une habileté, une persévérance, un courage plus qu'ordinaires. *Marengo*, retenu en partant à cinquante mètres derrière ses concurrents, arriva premier, et en aussi bon état que s'il n'avait pas couru.

Le maréchal Péliissier, qui n'était pas, à beaucoup près, un homme de cheval, — ses réflexions hippiques pendant le carrousel qui lui fut donné le prouvent suffisamment, — félicita le sous-maître Chaverondier et lui remit lui-même le prix du ministre de la guerre, qui consistait en une paire de pistolets.

Le soir, le général de Rochefort donna une grande fête en l'honneur du maréchal, auquel la ville avait déjà fait une réception splendide.

Pendant qu'avait lieu la réception chez le commandant de l'École, on tirait un très beau feu d'artifice, dont la principale



LE MARÉCHAL PÉLISSIER  
DUC DE MALAKOFF



pièce était la tour Malakoff, sur le sommet de laquelle on voyait flotter les drapeaux des nations belligérantes ; des bombes, suivies de violentes détonations, étaient lancées sur cette tour, et, pour mieux représenter la grande lutte de Crimée, pendant que le feu jaillissait de toutes parts, le canon tonnait. Cette pièce à peine terminée, de magnifiques feux de Bengale brillèrent au milieu des arbres de la promenade et des beaux marronniers plantés sur la rive droite de la Loire : on eût dit un vaste incendie sur les deux rives.

Le maréchal fut enchanté de tout ce qu'il avait vu à Saumur ; même la reprise des écuyers, — qu'il ne pouvait pas juger, disait-il, parce qu'il était un *obscur* fantassin, — l'émerveilla. Cette reprise, à la tête de laquelle se trouvait le général de Rochefort, se termina par le saut des haies qui furent franchies par tout le monde, y compris le général commandant de l'École, avec une précision digne des plus grands éloges.

Le capitaine Guérin, qui était, ainsi que je l'ai dit, aussi brillant à l'extérieur qu'au manège, s'attacha à faire de ses sous-maîtres des cavaliers hardis et entreprenants, et, pour atteindre ce but, il fit établir une série d'obstacles, dans une allée du Chardonnet, tels que haies simples, talus, douves, doubles haies et barrières. Chaque jour, en descendant du manège, les élèves franchissaient les obstacles sur des chevaux de carrière, avec la plus entière vigueur.

M. Guérin a écrit plusieurs livres sur l'équitation. C'est, étant commandant, c'est-à-dire en 1857, qu'il publia son ouvrage sur le dressage du cheval de guerre. Ses œuvres montrent bien son esprit de concession et de tolérance ; on voit, en les lisant, qu'il ne fut jamais préoccupé que d'une pensée : prendre, à chacun des systèmes des deux chefs d'école, ce qui lui semblait bien et applicable, au grand bénéfice de ceux qui furent ses

élèves. Le commandant Guérin, qui fut mon maître, professait avec clarté et était certainement un professeur remarquable ; les élèves qu'il forma en sont la meilleure preuve. Dans *les Hommes de cheval* (1), j'ai dit tout le bien que je pensais du commandant Guérin ; je n'y reviendrai donc que pour raconter un de ces tours de force équestres dont il était coutumier.

En 1859, le général de Rochefort, qui avait quitté l'École pour aller prendre en Italie le commandement d'une brigade du IV<sup>e</sup> corps, division du général Niel, fut remplacé par le général Bruno, qui prit son commandement le 17 juin.

Le ministre de la guerre, le maréchal Randon, qui était très ami du général Bruno, vint le voir à Saumur, et il fit coïncider son arrivée avec les courses annuelles et le carrousel.

Le carrousel eut lieu le 5 septembre au milieu d'une grande affluence de monde. Les tribunes, pourtant si spacieuses, étaient littéralement bondées d'un public de choix. Ce fut une véritable prise d'assaut, et, malgré l'empressement des commissaires, bien des retardataires ne purent trouver à se placer.

Le cortège officiel paraît dans la tribune d'honneur, qui se



(1) J. Rothschild, Éditeur.

remplit de jolies femmes, d'uniformes chamarrés de décorations, de généraux venus pour saluer le ministre.

On commence par le carrousel de la troupe qui, commandée par les capitaines Archambault et Chevals, fait le plus grand honneur à leurs chefs. Puis viennent les officiers ; ils entrent, en deux files, portant des lances antiques ornées d'oriflammes aux couleurs variées. Les cavaliers, très correctement à cheval sur des selles françaises aux couleurs éclatantes, montent des chevaux superbes, dont la crinière et la queue sont tressées de rubans aux nuances harmonisées à la couleur de leur robe. Les quadrilles sont formés d'officiers de la même arme : cuirassiers aux armures resplendissantes, dragons aux crinières épaisses, artilleurs au costume sombre, hussards et chasseurs aux gaies couleurs d'azur. Quelques officiers étrangers, qui ont suivi les cours de l'École, mettent la note intrigante de leur uniforme au milieu de ce chatoyant mélange. Les quadrilles sont également composés de chevaux de même robe. Tous ces chevaux, anglo-arabes de nos précieuses races du Midi, ou anglais de pur sang aux sveltes silhouettes, souples et coquets dans leur parure de gala, sont admirables à voir, et l'on ne sait auxquels donner la préférence.

Les cavaliers décrivent une figure gracieuse pour saluer la tribune d'honneur en abaissant les lances et vont se placer au fond de la carrière. Midi sonne, un coup de canon se fait entendre, et le commandant Guérin apparaît alors sur son cheval *Rivoli*, franchit la barrière qui ferme la cour du carrousel, comme s'il était lancé par une catapulte, et vient, en faisant passer son cheval, saluer de l'épée le ministre de la guerre et toute sa suite.

Les exercices commencent aussitôt, et tous les yeux suivent anxieusement les doublés, les changements de main, les cercles, les spirales, toutes les figures classiques qui sont exécutées par

ces soixante-douze cavaliers avec une régularité, une aisance, une grâce, une facilité et une correction qui font le plus grand honneur à l'enseignement équestre de Saumur. Tous les chevaux sont parfaitement mis, et ils exécutent leurs changements de pied sans le moindre effort, comme s'ils y prenaient plaisir. Les mains et les jambes des cavaliers semblent immobiles, et les amateurs d'équitation ne marchandent pas leurs éloges.

L'écuyer en chef, qui dirige tous ces mouvements si compliqués, et cependant si régulièrement exécutés, attire tous les regards, par sa merveilleuse attitude équestre, et son superbe cheval, frémissant d'impatience sous l'impassibilité de son cavalier.

Jusqu'à présent tout s'est passé à la muette; un commandement retentit, et toute cette houle de cavaliers se fige instantanément en un rangement parfaitement régulier. Une reprise retire les oriflammes des lances, et chacun, successivement, part au grand galop, la lance en arrêt pour *courre la bague*. Les spectateurs se passionnent à ce jeu difficile, dans lequel il s'agit de cueillir successivement trois ou quatre anneaux minuscules suspendus à des baguiers très rapprochés. Les bravos ne sont pas ménagés aux plus habiles. Ils luttent maintenant entre eux pour obtenir le prix de ce jeu d'adresse dont les difficultés sont augmentées. C'est au milieu d'une salve d'applaudissements que le vainqueur vient déposer son trophée aux pieds des tribunes en abaissant sa lance d'un geste gracieux. Et, comme au bon vieux temps, c'est une noble dame, qui remet au jeune officier le flot de rubans, récompense de son triomphe. La reprise des écuyers ne laisse plus rien à désirer.

Magnifique, cette entrée sous la conduite de leur écuyer en chef, après s'être avancés au pas jusqu'au milieu de la carrière, avec une correction calme où l'on devine déjà tout le talent de ces maîtres en équitation; ils se séparent par un mouvement d'ap-

puyer, et saluent le président de la fête en prenant leur petit chapeau par le sommet. Ce détail n'est pas indifférent, et la foule témoigne son sentiment de cette traditionnelle mise en scène.



LE COMMANDANT GUÉRIN SUR RIVOLI

Tous ces chevaux élégants et légers, l'encolure rouée, l'œil plein de feu, les naseaux frémissants, les membres impatients de mouvement, mâchent leur mors avec une ardeur fébrile. Les écuyers, immuables en selle, correctement assis, les mains basses et jouant imperceptiblement avec leurs rênes, commencent une re-



LAURENT FRANCONI

BAUCHER

GÉNÉRAL L'HOTTE

LE COLONEL CORDIER

COMTE D'AURE



prise à la muette où se révèlent toutes les finesses de notre savante équitation française. Les cavaliers sont immobiles, on ne voit pas un muscle bouger, et, cependant, les chevaux se plient, se redressent, se courbent, changent de pied, détendent leurs membres dans des gestes gracieux et légers, trottent, galopent et pirouettent comme par enchantement. Les voici maintenant au passage, cette allure si gracieuse mais si difficile. Puis les cavaliers partent à toute allure, décrivant cercles et spirales, dans lesquels les chevaux détendent avec joie leur ardeur trop longtemps contenue. La ligne se reforme soudain sur un rang accourant de toute vitesse sur la tribune d'honneur, s'arrête subitement : tous les cavaliers saluent en même temps et disparaissent dans un tonnerre d'applaudissements de toute l'assistance restée jusque-là sous le charme.

C'est bien la tradition de la glorieuse école de Versailles dont Saumur est le digne héritier.

Un mouvement se fait dans les rangs du carrousel des officiers, restés spectateurs à cheval du triomphe de leurs maîtres. Une reprise, qui a déposé ses lances pour s'armer de sabres, décrit un cercle au galop en faisant tournoyer les lames en un moulinet comme pour préparer leurs poignets au combat. Sur des petits tas de sable sont piquées des têtes en carton et chacun s'élance à son tour, de toute la vitesse de son cheval, le corps penché jusqu'à terre, pour cueillir au passage les têtes semées sur sa route. Et chacun brandit fièrement sa conquête enfilée en chapelet dans la lame victorieuse. Il faut un rude poignet pour relever deux, trois et quatre têtes, et la foule anxieuse traduit son émotion par des ah ! sympathiques quand un cavalier malheureux laisse retomber un de ces trophés. C'est maintenant un concours entre les plus habiles, et le vainqueur vient encore recevoir sa récompense d'une main féminine.



Une accalmie, puis entrent bondissants les sauteurs en liberté, montés en selle, à piquet, sans étriers, par les sous-écuyers et sous-maîtres de manège. Les chevaux tressés de blanc, harnachés d'une façon qui rappelle les vieilles gravures d'équitation, exécutent au galop une reprise de manège très correcte, entrecoupée au commandement de bonds furieux, de ruades et de cabrées qui mettent une grande émotion dans l'assistance. Courbettes, croupades, cabrioles, ce sont les anciens airs de manège, vestiges de la tradition, qu'exécutent ces chevaux remarquablement dressés. Les cavaliers, souples et vigoureux, semblent rivés à leur selle dans cette tempête de sauts qui agitent plus d'un cœur. Les sauteurs ont disparu en bondissant ; c'est maintenant la course du javelot. Successivement, les officiers de toutes armes s'élancent à la charge en brandissant leur lourde flèche pour frapper un panneau en forme de tête grimaçante placé au milieu de la carrière. Les dards, ainsi lancés par des bras vigoureux, décrivent une longue trajectoire pour frapper l'objectif. Ce jeu est très difficile et bien peu y sont heureux.

Le carrousel des officiers reprend la série de ses figures gracieuses, concentriques, voltes, demi-voltes, volutes enchevêtrées, où les gaies couleurs des oriflammes multicolores font un arc-en-ciel en serpentins. Pour finir, tous les cavaliers, formés en phalanges, s'avancent au pas, la lance haute, et saluent en abaissant en même temps les oriflammes jusqu'à terre. Le carrousel est terminé.

Des haies sont disposées et des cavaliers, montant en selle anglaise des chevaux superbes, arrivent au galop, sautant successivement avec une aisance qui fait l'admiration de tous par un, par deux, par rangs se croisant, s'entrecroisant sans qu'un cheval dévie, sans qu'un cavalier semble faire le moindre effort. Tous ces chevaux, hunters remarquables, aux formes puissantes,

font des sauts étonnants sous leurs cavaliers vigoureux. Pas une faute, pas un à-coup. Les cavaliers, aisément en selle, laissent filer les rênes sur l'obstacle pour les reprendre moelleusement, l'obstacle passé. C'est la fin de la fête ; tout le monde sort enchanté de cette journée bien faite pour marquer dans les souvenirs.

Le lendemain, le ministre, après avoir passé, le matin, la revue de toute l'École, se rendit aux courses à une heure de l'après-midi. Le maréchal Randon, à cheval, était accompagné d'un grand nombre d'officiers.

La première course fut gagnée par M. Picter, montant *Négresse*. La course suivante, c'est M. Roulet, montant *Clara*, qui arriva le premier. Le prix de la ville, pour MM. les maîtres et sous-maîtres de manège, fut gagné par M. Chaverondier, qui pilote *Dix* ; le deuxième prix fut pour M. Esnault, montant *Marie-Louise*.

Les autres courses furent gagnées par MM. Picter, montant *Buridan* ; Lauer, montant *Alarme* ; Bourdon, montant *Ogive* ; Boudet, montant *Rivoli*. La septième course pour MM. les sous-officiers du cadre de l'École, sur des chevaux de troupe, fut gagnée par MM. Laroche, montant *Agnès*, premier, et M. Braut, montant *Alerte-Grise*, deuxième.

Le ministre de la guerre quitta l'École le lendemain, et, en prenant congé du général commandant et des officiers de l'état-major de l'École, il leur exprima toute sa satisfaction. Le carrousel l'avait véritablement enthousiasmé, et il le fit remarquer à l'écuyer en chef, qui s'était montré un véritable maître.

Il lui annonça qu'une commission allait être instituée pour suivre les expériences de sa *nouvelle Méthode de Dressage* et que des chevaux de carrière allaient être mis à sa disposition. Le succès fut complet, et la commission fit un rapport des plus favorables. La méthode de dressage du commandant Guérin ouvrait

au système Baucher les portes de l'École de cavalerie, qu'il n'avait pas réussi encore à forcer. Pendant toute la durée du séjour à l'École du commandant Guérin, on pratiqua cet enseignement, qui n'était en somme que la fusion de l'école d'Aure et de l'école de Baucher.

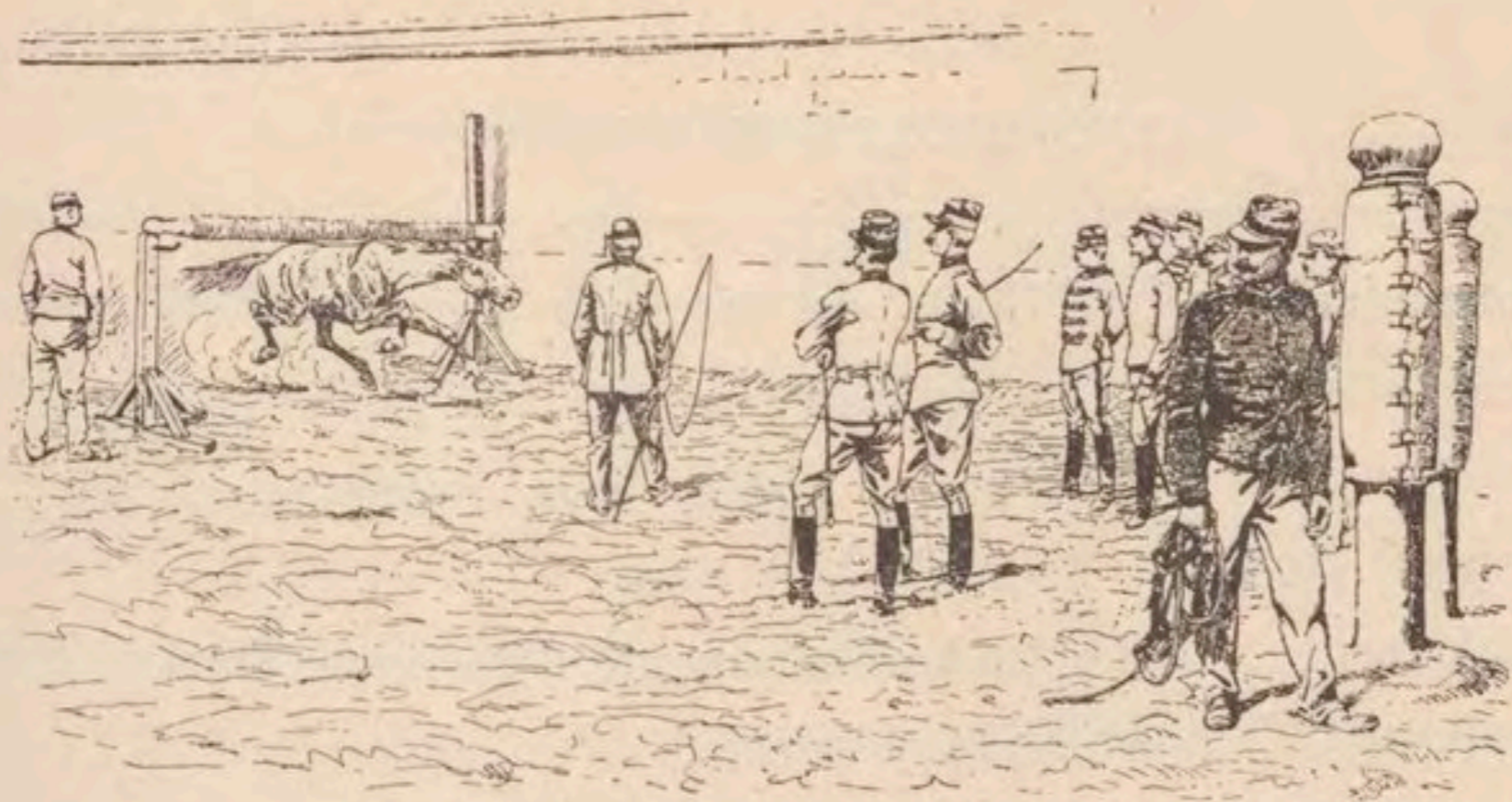
Les cours de l'École, dont la durée se prolongeait pendant vingt et un mois, éloignaient beaucoup d'officiers d'élite de cet enseignement ; et, chaque année, les inspecteurs généraux étaient obligés d'avoir recours à des désignations d'office pour compléter les divisions de l'École.

Cette situation était regrettable, parce qu'en se prolongeant, elle n'aurait pas manqué d'abaisser le niveau de l'instruction que les officiers venaient puiser à l'École de Saumur.

Un bon officier n'aime pas à être aussi longtemps éloigné de son corps ; il y a pour lui, au point de vue de l'avancement, un inconvénient sérieux à manquer à deux inspections générales ; les notes qui lui sont données à l'École de cavalerie, les propositions même dont il peut être l'objet, ne compensent pas ce qu'il perd, aux yeux de ses chefs, par sa longue absence du régiment.



BRIGADIERS-ÉLÈVES D'INSTRUCTION



RÉORGANISATION  
DE  
L'ÉCOLE DE CAVALERIE



**L**E Ministre de la guerre, qui s'intéressait beaucoup, depuis la visite qu'il avait faite à Saumur, à cette école qui devait être, disait-il avec raison, la première école de cavalerie du monde, demanda à

l'Empereur de modifier le décret du 17 octobre 1853, et la

*L. Herne-Hellecours*

réorganisation de l'École eut lieu sur les bases suivantes :

1° La durée des cours d'instruction de l'École impériale de cavalerie est réduite à une année ; leur ouverture est fixée au mois d'octobre.

L'enseignement actuel est augmenté d'un cours d'art militaire appliqué à l'œuvre de la cavalerie.

2° L'École de cavalerie comprend :

Une division de lieutenants instructeurs ; une division de sous-lieutenants d'instruction ; une division de sous-officiers et une division de brigadiers élèves instructeurs ; une division de cavaliers-élèves.

3° Les lieutenants instructeurs sont choisis dans les régiments de cavalerie et d'artillerie, ainsi que dans les escadrons du train d'artillerie et des équipages militaires, parmi les lieutenants qui se présentent volontairement à l'inspection générale.

4° Les sous-lieutenants d'instruction sont désignés, dans les régiments de cavalerie, parmi les sous-lieutenants sortis de l'École impériale spéciale militaire, comptant une année de service au moins, au régiment ; les officiers qui, par permutation, sortent d'une arme autre que celle de la cavalerie, suivent les cours de cette division ;

5° Les sous-officiers élèves instructeurs sont choisis parmi les sous-officiers des corps de troupe à cheval à raison d'un sous-officier par deux régiments de cavalerie ou d'artillerie et par deux escadrons du train d'artillerie ou des équipages militaires. Ils doivent être âgés de moins de trente ans, et sont désignés, de préférence, parmi ceux qui figurent au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant ;

6° Les brigadiers élèves instructeurs sont désignés, chaque année, par les inspecteurs généraux, à raison d'un brigadier par régiment de cavalerie, et choisis parmi les sujets doués d'une apti-

tude particulière pour l'équitation et qui se distinguent par leur conduite, leur instruction, leur zèle et leur intelligence, les brigadiers portés au tableau d'avancement de leurs corps sont présentés de préférence; ils peuvent être admis à l'École jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans;

7° L'École reçoit par voie d'engagement volontaire des jeunes gens âgés de vingt et un ans au plus, qui se destinent au service de la cavalerie; ils ne sont admis à l'École qu'après avoir subi un examen devant une commission, qui les classe par rang d'aptitude;

8° Les engagements volontaires pour l'École sont contractés à Saumur un mois au plus avant l'ouverture des cours, et sur la présentation d'un certificat de classement et d'acceptation délivré par le commandant de l'École. Le nombre de ces engagements est limité à cinquante par an.

Les conditions d'admission étaient les suivantes :

1° Être âgé de dix-sept ans au moins et de vingt et un ans au plus, au 24 octobre de l'année courante, et en justifier par un extrait d'acte de naissance;

2° Être porteur : 1° d'un certificat délivré par le commandant du dépôt de recrutement du département du candidat, ou de l'officier de gendarmerie le plus voisin de sa résidence, et constatant l'aptitude physique du postulant pour l'arme de la cavalerie; 2° un certificat de bonnes vie et mœurs délivré dans les formes prescrites par l'article 20 de la loi du 21 mars 1832; 3° du consentement des père et mère ou tuteur, si le candidat a moins de vingt ans accomplis;

3° Savoir lire et écrire, connaître l'orthographe, les quatre premières règles de l'arithmétique et les principes élémentaires de la grammaire française;

4° Avoir effectué entre les mains du receveur particulier des

finances de la ville de Saumur, pour le compte du Trésor, le versement d'une somme de deux cents francs, destinée à couvrir l'État des dépenses d'entretien à l'École et d'achat des livres d'instruction.

La commission d'examen fixe un nombre de points représentant le maximum des connaissances exigées, et elle donne pour chacun des examinés son chiffre d'appréciation ; elle détermine également le chiffre qui entraîne le refus d'admission.

Les 21 et 22 octobre, la commission établit la liste générale en classement par ordre de mérite des examinés.

Cette catégorie d'élèves de Saumur a été supprimée en 1881. Nous ignorons les motifs de cette suppression, mais nous savions les bienfaits qui en étaient résultés et ceux, plus considérables, qu'on en attendait encore. Nous ignorons surtout par quoi on a prétendu combler le vide immense laissé par cette suppression ; mais il est devenu inutile, dans la cavalerie, de chercher la raison de telle ou telle mesure, et il suffit de constater qu'on a changé... pour changer.

Cependant ces cavaliers élèves auraient été d'excellents officiers de réserve. Dans un pays comme la France, où le goût de l'équitation est peu répandu, il est indispensable que le recrutement de la cavalerie accapare presque tous les hommes valides que leur profession ou leurs goûts rattachent au service des chevaux. Cette loi est fatale pour les hommes de troupe et, à plus forte raison, pour les officiers appelés par intermittences.

De quelle utilité peuvent être pour la cavalerie un industriel, un financier, un magistrat dont les occupations sont absolument étrangères à l'usage du cheval, quand elles ne lui sont pas contraires ? C'est sans doute à cause de l'insuffisance de la plupart de ces officiers que la cavalerie s'est désintéressée peu à peu du choix de ses officiers de complément, et la loi de 1878 lui ayant permis de compter, sur le papier, tous les officiers retraités,

même ceux qui sont écartés du service pour incapacité physique, elle a accepté avec empressement cet expédient, et elle a préféré produire des situations fictives plutôt que d'avilir des grades, en les conférant à des individus incapables de les exercer.

Telle est la situation actuelle de la cavalerie; qu'on compulse, si l'on en a le temps et le courage, les notes hiérarchiques données à nos cadres de guerre, et nous défions qu'on puisse nier ces résultats.

Cette situation est grave, et le seul moyen d'y remédier paraît être de reconstituer la division des *élèves-sous-officiers* de Saumur.

Cette mesure ne sera pas une innovation, puisqu'elle a déjà fonctionné; mais cette pépinière de sous-officiers était alors si bien appropriée aux circonstances, qu'elle fut presque entièrement absorbée par les futurs officiers de cette carrière, et elle n'avait pas encore reçu le développement nécessaire pour pourvoir à la formation des officiers de réserve, ainsi que l'idée en avait été conçue primitivement, sans avoir été toutefois formellement exprimée. Il s'agissait donc d'étendre cette institution pour parer aux besoins qui n'étaient point encore satisfaits, mais ce fut le contraire qui arriva, et on la supprima... *sans phrase*, en 1881.

La cavalerie a besoin environ de 1,500 officiers de complément pour des formations de guerre; les conditions qui s'attachent à la valeur de ces cadres exigent, dès le début, une sélection attentive de sujets doués d'aptitudes spéciales, et, si l'on répartit cet effectif de 1,500 unités sur quinze années de service (de 25 à 40), on voit que ce contingent à lever annuellement pour nos officiers de complément serait de 100 environ.

Si l'on ajoute à ce dernier chiffre celui qui serait nécessaire



pour recruter parallèlement de futurs officiers de *carrière*, on trouve qu'il suffirait d'admettre deux cents volontaires à l'École de cavalerie pour faire face à toutes les nécessités d'un recrutement excellent de tous nos officiers des cadres actifs ou de complément.

« Ce résultat serait certainement facile à atteindre, sans nuire  
« aux autres armes, en puisant dans les bacheliers refusés par  
« l'École de Saint-Cyr ou dans le vaste champ de jeunes gens se  
« vouant aux carrières libérales, si l'on se rappelle la concurrence  
« énorme qui, même avec la condition ferme d'un engagement  
« de cinq ans, s'était portée autrefois sur l'École de cava-  
« lerie.

« On ouvrirait alors deux fois par an, à Saumur, les portes  
« de ce concours, en faisant coïncider habilement ces époques  
« avec celles des épreuves scolaires, en admettant certains tem-  
« péraments de service, concordant avec ceux édictés par la  
« loi de recrutement elle-même, en graduant judicieusement les  
« distinctions et en proportionnant à la destinée militaire de  
« chacun la nature et la durée de son apprentissage. L'École  
« de Saumur rendrait alors à la cavalerie des services réels en  
« préparant et améliorant le recrutement de ces cadres. Ce serait  
« la solution du problème posé pour la bonne constitution des  
« cadres de guerre et de paix de la cavalerie; cela conduirait  
« même à l'accomplissement tardif d'un vœu de la loi de 1875  
« qui avait décidé la création de dix-neuf escadrons d'éclaireurs  
« volontaires, laissée dans l'oubli depuis quinze ans; ce serait  
« enfin la réédification, sur des bases conformes à notre sys-  
« tème militaire actuel, d'une véritable école de cavalerie, car  
« celle d'aujourd'hui ne répond plus aux besoins et ne se sou-  
« tient que par des apparences trompeuses, par des complai-  
« sances ou par des primes d'avancement distribuées inconsi-

« dérément à ceux qui ont la bonne fortune d'en franchir le  
« seuil (1). »

Mais n'anticipons pas, et rentrons à l'École au moment où la première division de cavaliers-élèves fit son entrée.

Quelques mois après cette nouvelle organisation, le général Crespin prit le commandement de l'École. C'était un ancien engagé volontaire au 4<sup>e</sup> dragons qui avait pris presque tous ses grades en Afrique; il était rentré en France pour y suivre un cours d'instruction à Saumur et pour



LE MARÉCHAL RANDON (Cliché reproduit d'après l'illustration).

faire la campagne de Crimée. En rentrant de la guerre d'Italie, il fut fait général de brigade. Il avait commandé successivement comme colonel le 6<sup>e</sup> cuirassiers et les dragons de l'impératrice. C'est un excellent homme aimant son métier par-dessus tout, ne badinant pas avec la discipline et qui payait de sa personne. On le voyait tous les matins, sur le Chardonnet, assistant au travail d'armes et de

(1) *Saint-Cyr et Saumur*. — Baudoin, Éditeur.

carrière, et il ne manquait jamais de suivre les exercices du manège. Il était constamment en contact avec ses élèves, qu'il laissait fort peu reposer, ce qui ne l'empêchait pas d'être très aimé de tous. Il était une chose, par exemple, avec laquelle il ne badinait pas, c'était lorsqu'il lui arrivait une réclamation pour dette. Oh ! alors, il y avait de la casse ! La salle de police, le renvoi même, lorsque la dette n'était pas payée dans les délais fixés, était demandé. Aussi, pendant toute la durée de son commandement, il y eut fort peu de plaintes de ce genre.

L'École fut visitée de nouveau à cette époque par le ministre de la guerre, le maréchal Randon, qui vint à Saumur accompagné du colonel du Barail, du 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique, du lieutenant-colonel Guépratte, commandant le dépôt de remonte de Caen, et deux officiers d'ordonnance.

Comme lors de sa première visite, le maréchal Randon quitta l'École en y laissant les marques les plus élogieuses de sa satisfaction.

Mais ce n'était pas seulement du ministre de la guerre que l'École recueillait des éloges, c'était aussi de tous les véritables amateurs d'équitation. Les exercices équestres de Saumur étaient toujours suivis avec grand intérêt par le public, et il s'ajoutait en plus un attrait de curiosité depuis que l'art équestre s'était si bien évanoui qu'il semblait s'être réfugié au manège de l'École de cavalerie. On pouvait bien voir de temps en temps apparaître au cirque un écuyer vraiment digne de ce nom au milieu de tant d'autres présentant des chevaux automates dressés par tous. A Saumur, tout en conservant les saines traditions du manège, on avait développé le goût de l'équitation hardie, tandis qu'en dehors de Saumur, sauf de rares exceptions, tous les cavaliers avaient pour suprême expression de leur goût équestre un cheval de promenade bien tranquille acheté le plus souvent tout dressé.

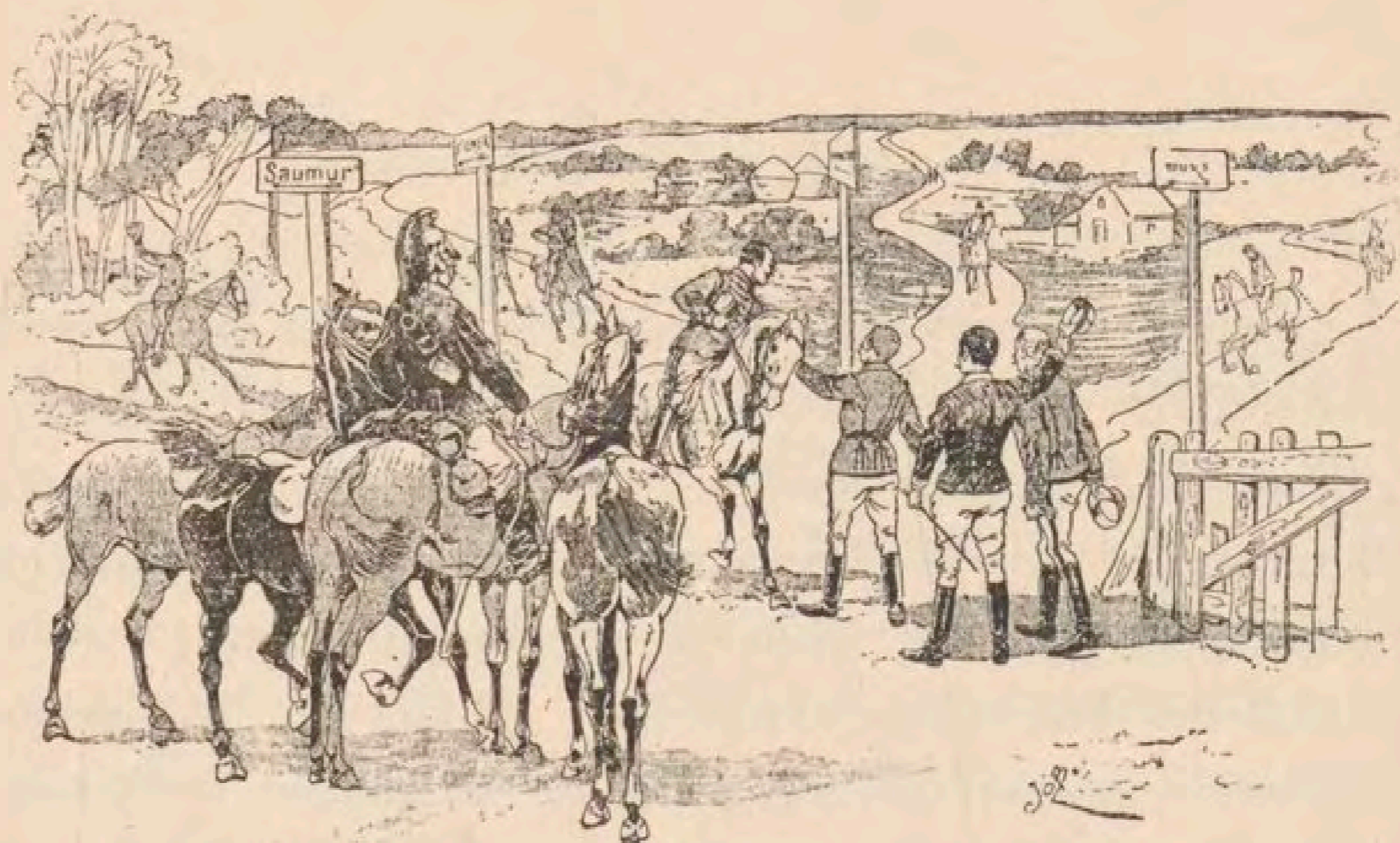
Comme je ne veux parler que de Saumur, je ne m'arrêterai pas aux différentes méthodes d'équitation qui virent le jour à cette époque-là. Cependant, je dois une mention à celle du capitaine Bonie qui fut envoyé à l'École avec deux officiers qui avaient été initiés à cette méthode pour en faire l'application.

Cette méthode sagement graduée, permettant de commencer le dressage du cheval dès son arrivée au régiment, en divisant le travail en deux périodes applicables l'une avant cinq ans, l'autre après cet âge, reçut la sanction du conseil d'instruction de l'École et fut adoptée et même rendue obligatoire.

C'est à peu près à la même époque que parut le *Cours d'hippologie* de M. Vallon, alors vétérinaire à l'École.

Il a fait notre désespoir, quoique rien de ce qui a rapport au cheval ne doive être étranger à l'officier de troupes à cheval. Ce reproche que nous nous permettons n'entame en rien cet ouvrage, qui a des côtés remarquables et qui en somme, depuis plus de trente ans, a servi de bréviaire aux générations successives de l'École de cavalerie.





## LE LIEUTENANT-COLONEL L'HOTTE

ÉCUYER EN CHEF



LE COLONEL L'HOTTE SUR LARUNS

**L**E 16 mars 1864, le chef d'escadron L'Hotte, qui commandait la section de cavalerie de Saint-Cyr, était nommé écuyer en chef de l'École de Saumur, en remplacement du commandant Guérin, nommé lieutenant-colonel au 6<sup>e</sup> de dragons.

« Le commandant L'Hotte, dit le capitaine Picard dans son *Histoire de*

*Saumur*, avait débuté dans la carrière militaire le 20 novembre 1842 comme élève de l'École spéciale militaire. Après avoir appartenu

aux lanciers, il passa aux guides, et, après un cours comme lieutenant d'instruction, où il se signala comme un officier hors ligne, il fut nommé capitaine instructeur au 1<sup>er</sup> de cuirassiers ; de là, il passa au 9<sup>e</sup> de chasseurs, comme chef d'escadrons, le 5 janvier 1860 ; il prit le commandement de la section de cavalerie de Saint-Cyr, et, au mois d'avril suivant, il fut décoré. »

Le commandant L'Hotte, qui devait revenir à l'École comme général, était, on peut le dire, le premier écuyer militaire de l'époque. Élève de Baucher et du comte d'Aure, il était arrivé par un travail long et assidu, soutenu de cette volonté ferme qui le caractérise, dans l'application à des résultats d'une finesse parfaite et d'une perfection achevée.

Dans *Les Hommes de cheval* (1), j'ai tracé du général L'Hotte, qui fut mon écuyer en chef et plus tard mon colonel, un portrait que je vais essayer de compléter.

Sous la direction du commandant L'Hotte, dont l'exemple eût suffi pour donner à ses élèves le goût de l'équitation assise, le manège de Saumur fut en grand honneur, et, quoique le travail de haute école fût interdit par l'écuyer en chef, qui comprenait mieux que personne le danger de cette recherche de la légèreté, les élèves prirent goût à travailler leurs chevaux, à les assouplir, à les rendre plus maniables et plus fins, trouvant la juste récompense de leur travail dans l'agrément de monter un cheval bien mis, qui obéit sans effort, pour ainsi dire, à la seule volonté du cavalier.

Le commandant L'Hotte, dont la supériorité en équitation n'est contestée par personne, exécutait de véritables merveilles équestres, et c'était un vrai régal pour ses élèves lorsque, dans une

---

(1) J. Rothschild, Éditeur.

solennité quelconque, on le voyait sur *Zégris* ou *Sicambre*, deux chevaux qu'il avait mis en haute école, mais une haute école tellement parfaite qu'il était impossible de faire mieux : c'était véritablement de l'art.

Il avait d'autres chevaux à son rang, mais poussés moins loin, parce qu'il avait pour principe de n'entreprendre l'équitation savante qu'avec les chevaux lui appartenant. Les chevaux de manège qu'il montait n'en étaient pas moins remarquablement mis.

Ses favoris étaient *Laruns*, *Hamilton*, *Lézard*. Au carrousel, il conduisait le saut des haies avec *Carlotta*, une jument de carrière, un très beau modèle.

Le manège de l'École de cavalerie figura au premier concours de la Société hippique française, qui fut ouvert à Paris, au Palais de l'Industrie, au mois d'avril 1866.

Le maréchal Randon, ministre de la guerre, voulut que l'École de Saumur ajoutât à l'intérêt que présentait ce concours destiné aux chevaux français de service, en envoyant au Palais de l'Industrie un certain nombre de chevaux de manège et de carrière d'origine française, et que le personnel du manège mît en évidence ce que le dressage pouvait obtenir de ces chevaux.

Sur les quarante-cinq chevaux envoyés au Palais de l'Industrie, neuf, comptant parmi les plus beaux et les meilleurs, sortaient du haras de l'École qui, au cours de son existence, a fourni tant de sujets d'élite aux écuries du manège de Saumur. Une jolie petite jument, nommée *Médine*, provenant également du haras, était destinée au prince impérial; les autres chevaux venaient de Tarbes et de la Normandie.

Les écuyers, les maîtres et sous-maîtres de manège devaient monter un certain nombre de ces chevaux en une seule séance,

le 19 avril ; mais, sur les demandes instantes qui furent faites à l'issue de cette séance, elle se renouvela le surlendemain.

Le travail équestre comprenait trois genres d'exercices : une reprise de manège, les chevaux ayant le harnachement français ; une reprise de carrière, les chevaux ayant le harnachement anglais ; une reprise de sauteurs en liberté, avec leur équipement spécial.

Au cours de cette dernière reprise, pendant que les sauteurs reprenaient haleine, le lieutenant-colonel L'Hotte, écuyer en chef, monta le cheval de pur sang *Sicambre*, mis à l'équitation savante et qui lui appartenait en propre. Les allures et les mouvements artificiels avaient leur place dans le travail de ce cheval que l'écuyer en chef comptait monter seulement en particulier, et devant quelques amateurs d'équitation savante qui lui en avaient fait la demande. Son intention n'était pas de le monter en séance publique, ne voulant pas qu'on pût supposer que ce genre d'équitation était celui qu'il professait et faisait professer à l'École de cavalerie, où tout l'enseignement équestre doit se renfermer dans les exigences, déjà si nombreuses, du cheval de guerre.

L'équitation savante, dans laquelle les allures artificielles apparaissent comme étant l'une de ces explications, c'est la poésie de l'équitation, et, continuant la comparaison, il y a lieu d'ajouter que, dans une école de cavalerie, c'est à écrire correctement la langue équestre que l'enseignement doit se limiter. Vouloir aller au delà, ce serait dépasser le but et souvent sans l'atteindre.

Le colonel L'Hotte ne devait donc monter son cheval *Sicambre* que dans un manège privé ; mais le général Fleury, Grand Écuyer, lui ayant fait savoir, dans une conversation concernant les exercices équestres qui se préparaient, que l'Empereur



comptait le voir, au Palais de l'Industrie, dans son travail personnel sur ce cheval, l'écuyer en chef dut se conformer au désir exprimé par le souverain.

Dans la circonstance, c'était à l'ensemble du personnel du manège qu'il appartenait de présenter, dans les reprises de manège et de carrière, des spécimens de chevaux répondant aux exigences auxquelles doit satisfaire le cheval d'officier et qui sont, au point de vue purement équestre, de beaucoup inférieures aux exigences qui s'imposent dans la pratique de l'équitation savante.

La présence du manège de Saumur au Palais de l'Industrie faisait événement dans le monde équestre. C'était la première fois que ce manège se produisait à Paris, et qu'il se livrait au jugement d'une assemblée aussi considérable. L'épreuve était d'autant plus redoutable que les points de comparaison, qui pouvaient être établis, reposaient sur les souvenirs, souvenirs de jeunesse des spectateurs peut-être les plus éclairés. La comparaison avec le manège de Versailles, disparu depuis la chute de la Restauration, devait en effet se présenter, et tout naturellement, à l'esprit des hommes de cheval, nombreux encore à cette époque, qui avaient été élèves de ce manège ou témoins de son éclat.

Le manège de Saumur sortit de cette épreuve à son honneur, et, si l'on consulte les comptes rendus des journaux de l'époque, on voit que les jugements, tout élogieux, qui furent portés sur les écuyers de l'École de cavalerie et le dressage de leurs chevaux, ne laissaient rien à désirer.

Un fait particulier est à joindre à ces appréciations.

On cherchait alors, en France et à l'étranger, un cheval de selle pour l'empereur et, à peine de retour à Saumur, l'écuyer en chef recevait un dépêche du général Fleury, lui disant de faire conduire à Paris, aux écuries de la cour Caulaincourt, le cheval bai-brun

qu'il avait monté devant l'empereur. Le télégramme était peu explicite, et le colonel L'Hotte, ayant monté, au Palais de l'Industrie, deux chevaux de robe baie-brune, *Laruns* et *Florida*, crut — *Laruns* était un cheval entier — qu'il s'agissait plutôt de *Florida*, très grande et fort belle jument qu'il avait montée pour les exercices de carrière. Mais la lettre que le colonel reçut, en réponse au doute qu'il exprimait, désignait d'une manière précise le cheval qu'il avait monté, en harnachement français, à la tête de la reprise de manège des écuyers.

C'était donc bien *Laruns*, objet d'ailleurs de toutes les prédilections de l'écuyer en chef, qui avait séduit l'Empereur ; en voici le portrait :

*Laruns* était d'origine anglo-arabe. Son encolure, qu'il portait très haute, était remarquablement greffée et du dessin le plus gracieux. Son port de queue en trompe lui donnait un cachet tout à fait oriental. Au repos, sa queue touchait le sol, et elle ne dépassait pas les jarrets aussitôt qu'il était en mouvement. Son action était naturellement ronde, et son geste prenait, sous l'impression des aides, une grâce toute particulière. Enfin, tout ce qu'on voyait une fois le cheval harnaché et en mouvement était des plus séduisants. Ce qu'il avait d'imparfait était caché par la selle française et sa housse : il avait le dos bas, et la côte n'était pas irréprochable.

*Laruns* partit donc pour Paris, et, après un certain temps de présence dans les écuries impériales, où il reçut la préparation qu'il convenait, le souverain, voulant l'essayer, le fit conduire au petit manège de la cour Caulaincourt. Au repos, le cheval n'avait absolument rien de séduisant, à ce point qu'il fallut assurer à l'Empereur que c'était bien là le cheval qu'il avait vu monté par l'écuyer en chef de Saumur. *Laruns* paraissait grand, une fois monté, mais en réalité il ne l'était pas. Sa taille

peu élevée frappa l'Empereur, qui fit venir *Buckingham*, cheval anglais qu'il montait habituellement, pour pouvoir juger par comparaison. L'Empereur, jugeant alors que le cheval n'avait pas assez de taille pour pouvoir lui convenir, n'en fit pas l'essai, et *Laruns* reprit sa place au rang des chevaux de l'écuyer en chef de Saumur.

Avant d'arriver au successeur du colonel comme écuyer en chef de l'École de cavalerie, je crois utile, pour bien faire connaître le comte d'Aure et son célèbre antagoniste Baucher, les deux maîtres du général L'Hotte, dont j'ai parlé plus haut, de reproduire la lettre qu'il écrivait à mon vieil et regretté ami Maxime Gaussen.

Voici cette lettre :

« Baucher avait en équitation un savoir sans limites, et c'est  
« à pleines mains que j'ai puisé dans ce trésor de science  
« équestre. Ses visées au point de vue de son art étaient très  
« hautes comme ses moyens d'action très puissants ; consé-  
« quemment, ces derniers exigeaient beaucoup de discernement  
« dans leur emploi.

« Les doctrines du comte d'Aure tendaient à un but beau-  
« coup plus simple, car il cherchait à mettre ses enseignements  
« à la portée du plus grand nombre de cavaliers. Aussi ai-je  
« trouvé, dans sa manière d'envisager et de pratiquer l'équi-  
« tation, bien des enseignements utiles à l'emploi usuel du  
« cheval.

« Si une comparaison entre les deux écuyers m'était per-  
« mise, je dirais que c'est vers ce qu'on peut appeler la poésie  
« de l'équitation que Baucher semblait diriger les aspirations  
« des hommes de cheval qui venaient s'instruire à son école ;  
« tandis que le comte d'Aure ne cherchait qu'à faire de bons  
« prosateurs.

« Dans les quelques mots que je viens de dire sur mes deux  
« maîtres se trouve l'explication de la différence qui existe  
« entre mes études équestres et ce que j'ai enseigné. Si ma  
« passion pour l'art équestre m'a fait parcourir la voie, pleine  
« de jouissances infinies, que Baucher m'avait largement ouverte,  
« d'autre part ma raison et mon devoir me prescrivaient de  
« maintenir l'enseignement de nos écoles dans les limites que  
« tracent l'équitation militaire. J'ai donc rigoureusement pros-  
« crit tout ce qui se rapporte aux grandes difficultés équestres,  
« aux allures artificielles ; et, si j'ai pratiqué ce genre d'équi-  
« tation, ce n'a été que sur des chevaux m'appartenant en  
« propre. Jamais un seul des chevaux classés à mon rang, et  
« appartenant aux écoles, par conséquent destinés à l'instruc-  
« tion, n'a été dressé autrement qu'aux allures naturelles,  
« employées au point de vue du cheval de guerre. Je cherchais,  
« en cela, à donner l'exemple aux écuyers qui se trouvaient sous  
« mes ordres, et ne devaient, comme moi, faire de l'équitation  
« savante qu'avec leurs propres chevaux.

« De ce que je viens de dire, il ne faudrait pas conclure que,  
« si les théories et les moyens d'action de Baucher ont pris une  
« large part dans mes travaux équestres, ils ont été, en réalité,  
« sans utilité pour mon enseignement ; loin de là. En équita-  
« tion, surtout, le maître qui vous apprend à faire plus met en  
« même temps entre vos mains les moyens de faire moins et de  
« bien faire, mais à la condition toutefois qu'aidé de votre expé-  
« rience et de votre jugement vous saurez choisir dans ses pré-  
« ceptes ceux qui peuvent être appliqués par les hommes que  
« vous instruisez et qui sont utiles au but que vous pour-  
« suivez.

« Maintenant, j'ajoute que les grandes vérités équestres sont  
« de toutes les écoles. Entre les divers, mais vrais maîtres, se

« trouvent de nombreux points de rapport, qu'un parti pris  
« ou des rivalités d'écoles peuvent seuls empêcher de recon-  
« naître. Les divergences, lorsqu'elles existent, reposent bien  
« souvent sur les différents degrés que peut présenter l'appli-  
« cation d'un même principe ou sur la manière dont il est  
« exposé. »

Ce n'est qu'en 1870, après la déclaration de guerre, que le colonel L'Hotte quitta le manège de Saumur, où il revint, en novembre 1875, comme général commandant l'École.

Après la guerre, c'est-à-dire en 1872, le général Thornton fut chargé de la réorganisation de l'École.



BRIGADIERS-ÉLÈVES D'INSTRUCTION



## L'ÉCOLE DE LA HAIE ET DU FOSSÉ



PARTIR de ce moment, l'équitation de Saumur change d'aspect, et c'est l'équitation sportive qui triomphe.

La méthode de dressage adoptée par le conseil de l'École de Saumur, présidé par l'écuyer en chef, puis enseignée dans les différents centres (Paris, Saumur, Lunéville, Tarbes) où furent réunies des délégations d'officiers, chargés d'aller reporter ensuite les principes de dressage dans les différents régiments, cette méthode, quoique rendue officielle et appliquée pendant plusieurs années, fut peu à peu délaissée. Est-ce parce que les résultats avaient été incertains ou qu'une autre méthode préférable eût remplacé celle-ci ? Nullement ! Ce n'est point, hélas ! parce qu'on avait trouvé mieux, mais malheureusement parce que, cédant à la mode et à ses caprices changeants, on négligea tous les principes élémentaires de dressage pour ne plus rêver que course, steeple, etc.

Loin de nous la pensée d'écarter ce genre d'équitation qui réclame, de la part du cavalier, hardiesse et vigueur, qualités si

précieuses pour tout militaire, mais ce genre de sport ne doit être pour l'armée que le couronnement de l'édifice ne venant qu'après avoir solidement assis sa base sur la première partie de l'instruction comprenant le dressage du cheval d'armes destiné, soit à l'officier, soit à la troupe.

Il est facile de le prouver.

Disons tout d'abord que les exigences du dressage pour le cheval de troupe, généralement commun, sont absolument différentes de celles voulues pour le cheval de course, de chasse, de promenade, qui sont plus ou moins près du sang. L'origine, la nourriture, les soins à donner, le travail à fournir, tout les sépare.

Le cheval de sang, doué par la nature d'une grande énergie et d'une remarquable souplesse, a le jeu des articulations très facile, une grande puissance dans les muscles, une grande liberté dans les organes respiratoires, une surabondance de forces et une énergie toujours prête à s'employer. Dans ces conditions, le cavalier qui ne tient pas à avoir un cheval sensible aux aides peut rapidement en tirer parti en laissant l'animal, dont les ressorts sont bien en place et ne demandent qu'à se détendre, échapper au pas, au trot ou au galop et augmenter, suivant son désir, peu à peu la vitesse des allures. Pour atteindre alors le maximum des forces, il suffit de graduer le régime alimentaire et les exercices selon le but à atteindre, l'hygiène du cheval dans la vie civile, c'est-à-dire le pansage, la distribution de la nourriture, et les exercices, pouvant se faire aux mêmes heures avec une grande exactitude pour que, les organes s'habituant à cette régularité, le cheval s'entretienne mieux et arrive à donner toute sa puissance.

S'il s'agit du cheval de troupe, toutes ces données changent. Généralement commun d'origine, sa nature, par son manque de sang, tend à être lymphatique et lourde. Un élevage bien compris



A SAUMUR





devrait chercher à lutter contre ces dispositions par la combinaison de la nourriture et du travail. Malheureusement, l'éleveur, sachant que le prix offert par l'administration des Remontes couvre bien juste les frais, donne au poulain peu ou point d'avoine, et le laisse à l'herbe. Par suite, l'animal devient empoté et pesant. Quand l'âge du travail est arrivé, le poulain devrait être allégé par l'exercice, mais on craint de le tuer en développant les allures, on le met au harnais, on l'emploie au travail de la culture et rien qu'au pas. A ce régime, on n'obtient tout naturellement qu'une bête grasse, pesante, avec membres raides, et paraissant plus apte à la boucherie, qu'à un service actif.

C'est dans ces conditions que la cavalerie reçoit ses remontes. Dès lors, ne semble-t-il pas indiscutable que les principes de dressage doivent avoir tout d'abord pour but d'alléger l'animal par une série d'exercices ramenant peu à peu la souplesse dans les articulations, donnant de la vigueur aux muscles en les faisant jouer, habituant le cheval à répondre aux aides, et engageant progressivement l'arrière-main pour préparer le galop sans fatigue?

Ce premier résultat obtenu, le cheval étant allégé, alors on développera peu à peu les allures à l'extérieur jusqu'au train de charge qui représente l'emploi final de la cavalerie.

Donc deux périodes bien distinctes dans le dressage du cheval de troupe : 1<sup>o</sup> Rendre à l'animal sa souplesse et l'alléger par une sorte de gymnastique donnée par l'emploi des aides qui le prépare peu à peu à donner facilement les allures, et principalement le galop.

2<sup>o</sup> Développer le jeu des muscles et des poumons et la vitesse par un entraînement sage et approprié à sa nature, à la nourriture qu'il reçoit et au but qu'on veut atteindre.

De ces deux phases, la première, si importante, est délaissée aujourd'hui dans les régiments. On ne dresse plus les chevaux ;

il n'y a plus de méthode officielle, et chacun agit à sa guise. On ne connaît plus ou on est soi-disant ne plus connaître que le sport. Le jeune cheval est monté sans principe de progression. On l'enroutine en lui faisant répéter machinalement les mêmes mouvements, et, après cinq ou six mois, on le verra dans le rang ne répondant aux aides que par la force. Les officiers qui ont à se remonter dans le rang ne nieront certes pas que pour mettre le cheval à leur main, c'est tout un dressage à refaire.

A qui doit-on faire remonter la responsabilité d'une semblable lacune dans l'instruction ? Il faut nettement le dire, c'est à l'École de Saumur.

Cette grande École, qui peut être sans rivale pour le choix des écuyers et la beauté des chevaux, a perdu de vue le but à atteindre, en sacrifiant au goût du jour qui ne voit plus que le sport. Autrefois, on faisait peut-être trop exclusivement de l'équitation de manège; actuellement, ainsi que cela arrive fréquemment en France, on est passé d'un excès à l'autre, et on ne rêve plus que pur sang et courses, et les principes pour le dressage du cheval de troupe ne sont que très faiblement donnés aux officiers qui viennent suivre les cours. Cela tient à la cause suivante :

Les écuyers instructeurs, éloignés très longtemps des régiments, perdent de vue les exigences voulues pour le dressage du cheval de troupe. Ne travaillant que sur des chevaux de sang, où les ressorts sont toujours souples et l'énergie prête à les détendre, il n'y a qu'à retenir et qu'à régler les allures. Le galop surtout est presque l'allure naturelle. Mais, pour le cheval de troupe (surtout dans les cuirassiers et les dragons), c'est une masse pesante, tendant à rester en place et non à courir; ce sont des muscles et des poumons à faire en entier, et, si vous n'avez pas une progression sage et précise, vous ne tirez pas de l'animal la moitié du service qu'il peut vous rendre.

C'est ce que l'École de Saumur ne comprend pas. Le dressage du cheval de troupe doit emprunter à toutes les équitations. A celle de manège, puisque le règlement veut que le cheval range facilement ses hanches et appuie aisément dans les conversions ; qu'il arrête et reparte subitement ; qu'il marche en ligne aligné en muraille. Toutes ces exigences ne peuvent s'obtenir que par un cheval répondant bien aux aides.

En méconnaissant ces principes, en laissant trop dominer les idées de sport, Saumur manque à sa mission, car le résultat final est qu'on ne dresse plus ; mais par contre le sport reste l'apanage des exceptions.

En effet : on doit convenir que les officiers qui montent dans les concours hippiques ou en steeple, sont au moins aussi brillants que leurs plus forts concurrents civils. A Auteuil, nous en voyons courir avec le même savoir que les meilleurs jockeys. Mais combien sont-ils ? Cent ou cent cinquante, car ce sont toujours les mêmes, et ils ne constituent qu'une infime minorité par rapport à l'effectif total des officiers.

Quant aux autres, ils ne sautent pas plus les obstacles qu'autrefois, et le sport se résume pour eux à mettre des jambières à leurs chevaux comme à ceux de courses, et à les monter en promenade avec le mors du bridon orné de deux plaques brillantes. Par contre, pas plus les uns que les autres ne s'occupent du dressage du cheval de troupe.

Il est temps de rappeler que le niveau de valeur d'une arme ne monte pas parce que quelques brillantes exceptions se font remarquer en public, car ce n'est qu'un trompe-l'œil laissant croire que tous se ressemblent. Pour que le niveau moyen de la cavalerie monte, c'est sur l'ensemble qu'il faut agir, et pour cela augmenter la puissance des chevaux de troupe, en développant la résistance de leurs muscles et de leurs poumons. La

seule manière d'y parvenir est d'employer un dressage méthodique et gradué.

Il suffit, pour en démontrer la vérité, de rappeler les résultats constatés par plusieurs commissions nommées à cet effet. Il s'agissait de prouver que le jeune cheval qui nous arrive mou et lourd acquiert par la première partie du dressage une souplesse qui l'allège au point de pouvoir parcourir dans son travail à l'extérieur des distances au galop atteignant 5,000 mètres, et qu'au contraire, même les chevaux les mieux conformés, et qui n'avaient point été ainsi assouplis, ne pouvaient suivre les premiers.

Cette première partie du dressage comprenait, non seulement la docilité à répondre à la main et aux jambes sur la ligne droite, mais beaucoup d'appuyés au pas et au petit trot, non pour apprendre au cheval à faire des figures de manège, mais pour engager peu à peu l'arrière-main sous la masse, faire de plus en plus plier les articulations, leur rendre leur souplesse par cette sorte de gymnastique, et préparer ainsi le galop, pénible pour ces natures lourdes quand il est mal donné, facile, au contraire, si la progression a été sage. Or, on ne doit pas l'oublier, le but final de la cavalerie, c'est la charge ! Quand ce premier résultat fut obtenu, deux groupes furent formés : l'un comprenant les chevaux les plus faibles, mais ayant suivi les exercices d'assouplissement, et donnant, non seulement légèrement le galop, mais les changements de pied.

Le second groupe contenait les chevaux les mieux et les plus solidement construits, mais non assouplis comme les premiers, et simplement dressés, comme on le fait actuellement, par l'enrouinement des mêmes mouvements donnés sans méthode, et amenant, à force d'être répétés, l'animal à répondre avec raideur, tant bien que mal, aux jambes.

Les chevaux furent d'abord lancés sur un parcours de

4,000 mètres et avec de la vitesse. On put constater que le premier groupe était arrivé avec grande facilité et prêt à repartir ; le deuxième groupe, au contraire, avait ses chevaux essoufflés et incapables de repartir au galop sans danger pour leur santé.

Dans une autre épreuve, les deux groupes furent mis au simple galop à la vitesse des manœuvres, sans durée fixée.

Le premier groupe soutint le galop pendant vingt minutes ; le deuxième dut le quitter après quatorze minutes.

A quelle cause attribuer ce résultat, fait pour surprendre, puisque les chevaux les mieux conformés et les plus solides furent battus par ceux moins bien construits ?

Simplement par le résultat du dressage. Ceux qui avaient été bien assouplis, bien préparés au galop, le donnèrent sans effort, en n'employant que la force voulue. Les autres, au contraire, ne connaissant qu'imparfaitement les aides, se raidissaient au galop, luttant contre la main, dépensaient plus de forces qu'il ne fallait, et s'épuisaient vite.

La preuve fut facilement donnée, car le deuxième groupe repris au manège, assoupli, fut, quand il eut le galop aisé et souple, relancé sur le parcours et battit largement le premier groupe.

Ces épreuves, répétées plusieurs fois devant la commission et sur des distances allant jusqu'à 5,000 mètres, ne laissèrent aucun doute sur l'augmentation prodigieuse des moyens du cheval de troupe quand on a commencé son instruction par des exercices d'assouplissement, et nous résumons, ainsi qu'il suit, les principes devant servir de base pour le dressage du cheval de troupe.

#### 1. ASSOUPPLISSEMENT. — 2. ENTRAÎNEMENT

La première période a pour but de rendre au jeune cheval la souplesse naturelle qu'il a perdue chez l'éleveur par le peu d'avoine

donnée, et par le travail au trait qui l'a rendu lourd et maladroit. C'est par des exercices gradués, constituant un travail de manège, qu'on fera jouer les articulations pour ramener l'élasticité, engager peu à peu l'arrière-main, et rendre ainsi le galop

facile par l'allègement de la masse.

Arrivé à ce point d'instruction on développe, alors, par l'entraînement, les poumons et les muscles. Cet entraînement ne doit pas, évidemment, ressembler à celui donné au cheval de pur sang ou de chasse, car le point de départ de l'animal et le but à atteindre étant différents, le régime doit devenir



LE COMMANDANT DE LIGNIÈRES  
ÉCUYER EN CHEF

de moins en moins sévère, à mesure que l'on n'exige plus la suprême vitesse. Pour tous, on cherche le maximum de puissance, mais il faut bien s'entendre sur la différence qui existe entre le but de l'entraînement du cheval de troupe et celui du cheval de race.

L'entraînement du cheval de course consiste à exalter au plus haut degré toutes les forces de l'animal pour un jour fixe. Le cheval de chasse est également préparé pour une époque déterminée, et tous deux, malgré la richesse de leur nature et une

nourriture exceptionnelle, ont besoin d'un repos de plusieurs mois pour réparer les fatigues.

Le cheval de troupe, au contraire, n'a pas de jour fixe pour l'épreuve. Il a moins de race, moins de nourriture, et il n'a pas de saison de repos. Son travail dure toute l'année. Les conditions sont donc très différentes, et il ressort que, si l'entraînement des premiers doit donner le maximum de la puissance pour un temps limité, les exercices du cheval de troupe doivent tendre non au maximum des forces, mais au maximum du travail qu'il peut donner chaque jour, devant lui permettre de continuer le lendemain, et de même toute l'année.

Ce sont ces conditions que l'École de Saumur devrait enseigner, mais elle les ignore, ne connaît que le pur sang, et finalement, par oubli de l'observation de ces principes, le cheval de troupe, par le man-



LE COMMANDANT  
DUTHIL  
ÉCUYER EN CHEF

que de dressage, reste bien au-dessous de la puissance qu'il est à même de développer. Si on a cru réaliser un perfectionnement avec cette transformation, on s'est trompé. A l'heure actuelle, l'École de Saumur *n'est plus au point*. Il faut aiguiller dans une autre direction, et, pour cela faire, il faut que l'École de cavalerie redevienne, comme autrefois, un foyer d'expériences pour les sages innovations, de consultation sur les points qui intéressent la cavalerie, de rayonnement pour tous les progrès acquis ; nous voudrions que cette École centralisât et coordonnât les travaux qui, aujourd'hui, s'élaborent dans une commission technique pour la *fabrication de notre outil*, au



3<sup>e</sup> bureau de l'état-major général pour l'emploi de ce même outil, au 2<sup>e</sup> bureau pour l'étude des cavaleries étrangères; nous voudrions surtout qu'elle contribuât plus largement à la formation, au développement et à l'amélioration de nos cadres de paix et



LE COMMANDANT PIETU  
ÉCUYER EN CHEF

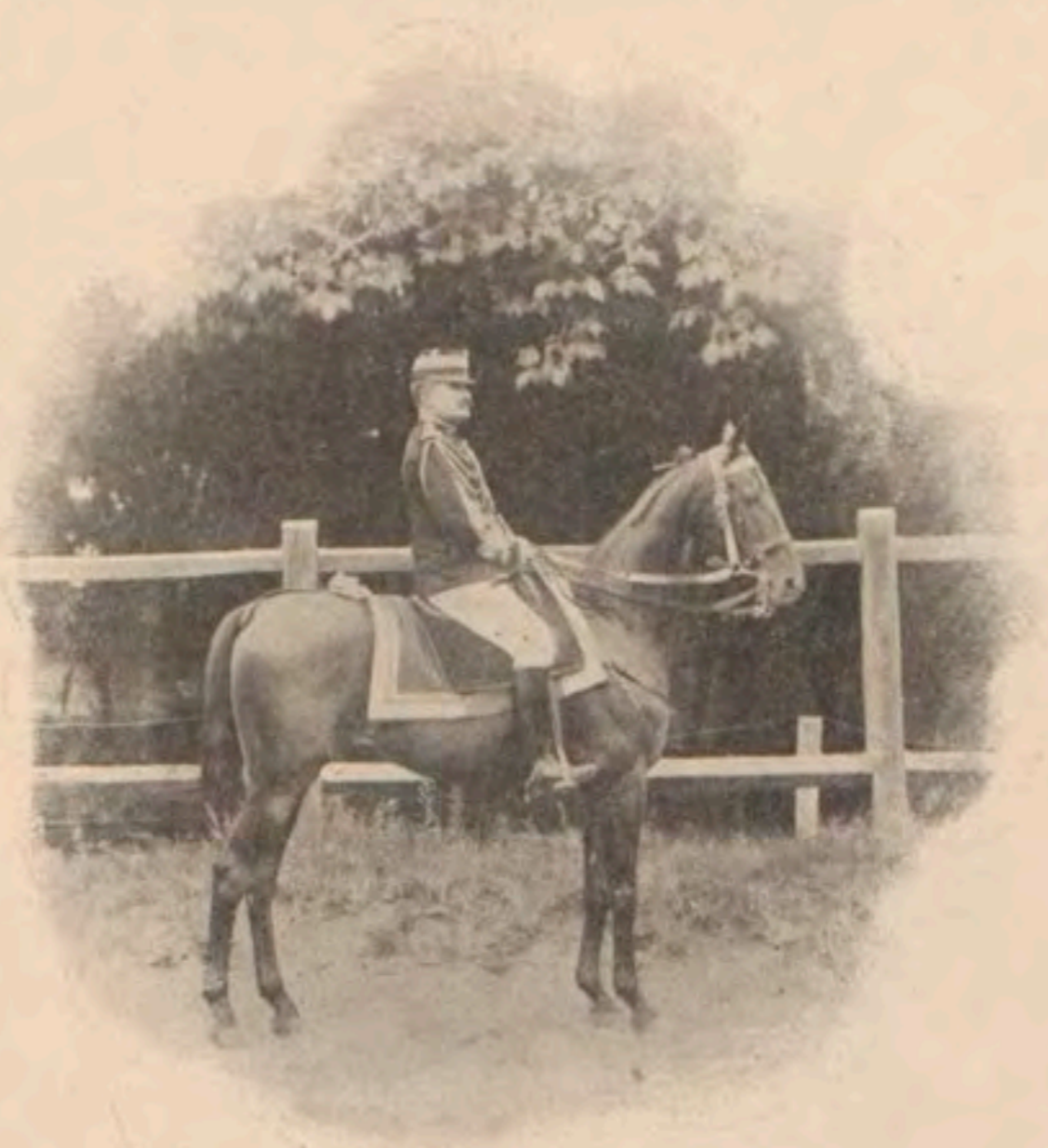
de guerre; nous voudrions que notre École de cavalerie prit la tête du mouvement au lieu d'être à la remorque; en un mot, qu'elle fût un peu le cœur et le cerveau de la cavalerie au lieu d'être seulement l'appareil digestif des produits qui lui sont envoyés par les régiments.

C'est à ces conditions que l'École de Saumur pourra briller d'un nouvel éclat, tandis qu'aujourd'hui elle fait, avec des éléments meilleurs, des ressources plus abondantes et un personnel mieux choisi, ce que tous les régiments pourraient obtenir eux-mêmes, et ce programme n'est plus suffisant pour justifier son existence.

« On ne doit jamais oublier que l'armée est comme ces vastes monuments dont l'obscurité ne peut être dissipée par les appareils les plus perfectionnés et les plus puissants, tant que la lumière ne vient pas d'en haut. C'est d'en haut, c'est par ses chefs les plus expérimentés et les plus autorisés que la cavalerie peut

être éclairée sur sa route et non par un *peloton hors rang de précoces Jominis*, qui prétendent la guider au flambeau de leurs abondantes et versatiles élucubrations, ni par un essaim de quelques *piasseurs*, toujours disposés au « faux départ » et plus avides d'avancement que de clarté dans leurs devoirs.

« A défaut de lauriers, que les temps ne comportaient pas, les modestes travaux de la paix ont suffi autrefois à mettre en relief, sinon à illustrer, une pléiade d'officiers généraux qui avaient nom *Bougenel, Latour-Maubourg, Oudinot, Dejean, Létang, La Roche-Aymon, Préval*, etc., etc., tandis



LE COMMANDANT DE BELLEGARDE  
ÉCUYER EN CHEF

que la cavalerie d'aujourd'hui ignore ses propres généraux, dont le concours, l'influence et le prestige ont été systématiquement amoindris et déplacés mais non remplacés.

« L'échéance des responsabilités viendra tôt ou tard, et nous souhaitons qu'elles ne soient pas écrasantes pour ceux qui ont créé cet état de choses ou qui, ayant le devoir de le dénoncer, auront adhéré avec indifférence à cet effacement (1). »

(1) *Saint-Cyr et Saumur*. — Baudoin, Éditeur.

Il ne me reste plus, pour compléter cette étude, qu'à citer les divers écuyers en chef qui ont commandé le manège de Saumur depuis la guerre. Ce fut, en 1872, le commandant Lenfumé de Lignières (1), qui prit le premier après la guerre la direction du manège de Saumur. Il fut remplacé, le 7 septembre 1874, par le commandant Dutilh, qui avait été pendant huit ans sous-maître



LE COMMANDANT DE PIOLANT  
ÉCUYER EN CHEF

sous les ordres du comte d'Aure. Au commandant Dutilh (2) succéda, le 12 avril 1877, le commandant Pietu, cavalier exceptionnellement vigoureux qui montait encore en courses comme chef d'escadrons et grand partisan de l'équitation extérieure, ce qui mit de plus en plus en honneur le

goût de l'équitation sportive. Les nombreux succès remportés par les sous-écuyers de cette époque sur les hippodromes amenèrent la création de l'hippodrome de Verrie-Saumur, vrai terrain de *cross-country*.

Le 20 septembre 1881, le commandant de Bellegarde reçut la direction du manège de l'École de cavalerie. Ce fut lui qui installa à Saumur le steeple circulaire, pour le dressage à la longe.

(1) *Les Hommes de cheval*. — J. Rothschild, Éditeur.

(2) *Ibid.*

Le commandant de Bellegarde eut pour successeur le commandant de Piolant, qui fut nommé écuyer en chef le 14 septembre 1886. Le nouvel écuyer, ayant professé sous la direction du commandant Dutilh, n'avait pas une grande sympathie pour le manège. On n'y allait que fort rarement et lorsque le mauvais temps y condamnait; son but principal était l'extérieur, et sa devise : « En avant! »

L'écuyer en chef qui commande actuellement le manège de l'École de cavalerie est le commandant de Canisy. La valeur personnelle de ce brillant officier, dont le nom est du reste connu de tous les hommes de cheval comme celui d'un écuyer de haute valeur, me dispense de faire ici son portrait.

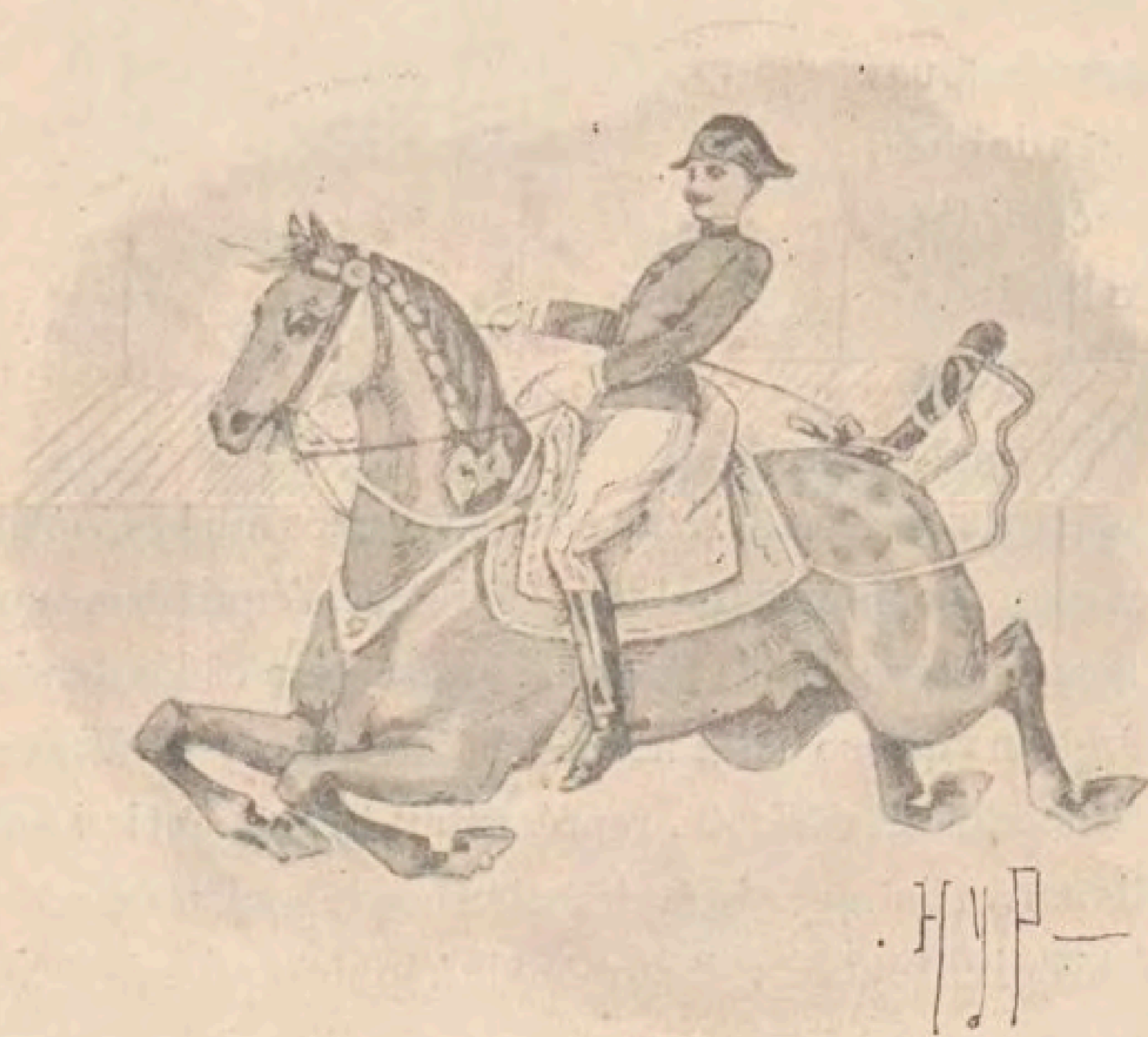
Il est partisan de l'extérieur et des grandes allures, ou tout au moins les allures allongées ont sa préférence. L'équitation, comme toute chose, s'est modifiée suivant le caractère et les tendances des générations qui se sont succédé. L'académie de Versailles, par sa science fine et délicate, représentait fidèlement le bon goût et le sentiment artistique si développés chez la société de cette époque, société qui en tout servait de modèle à toutes celles de l'Europe. Mais tant d'événements se sont accomplis depuis, que grandes

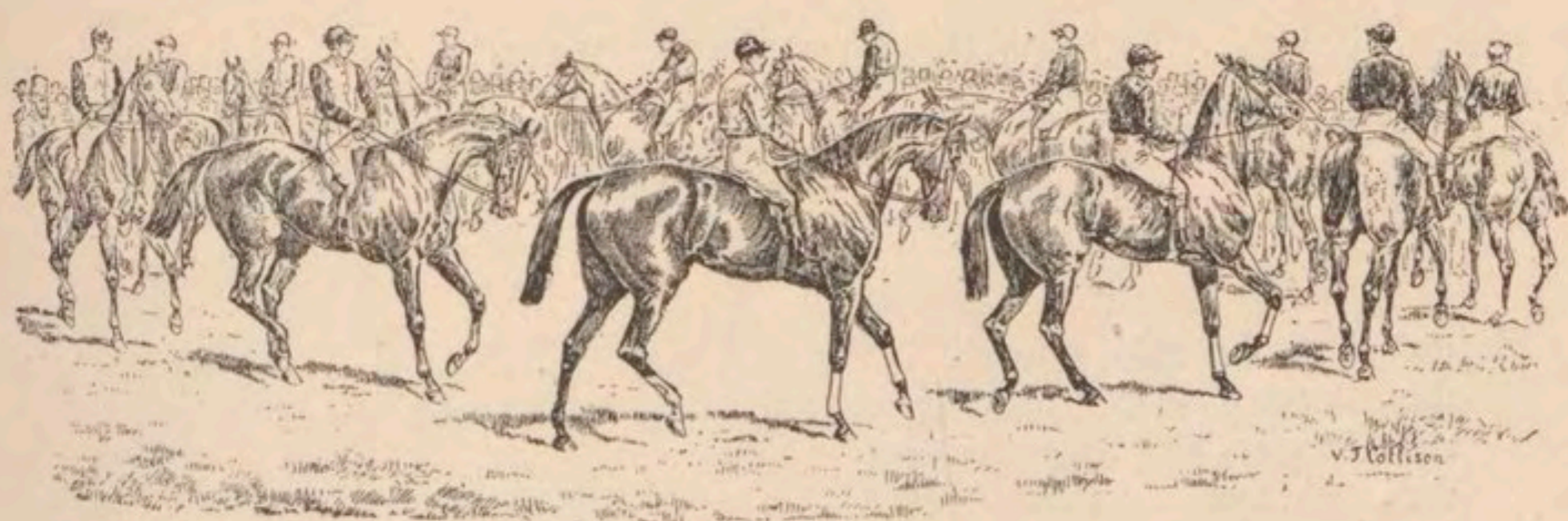


LE COMMANDANT DE CANISY  
ÉCUYER EN CHEF

traditions et beaux usages sont passés comme passent toutes choses en ce monde, obéissant en cela à cette loi fatale qui défend à une spécialité quelconque de rester fixe et immuable. L'équitation savante de ce temps, déjà bien loin de nous, ne pouvait faire exception. Quand bien même elle eût survécu à ce naufrage général, son sort forcément eût été celui qu'elle a, c'est-à-dire de ne plus être pratiquée que par les « dilettanti », tant elle s'écarte de nos habitudes, de notre manière de voir et de faire.

J'ai jeté un regard rapide sur un passé déjà loin de nous ; j'ai donné des regrets sincères à la transformation qu'on a fait subir à l'École de Saumur, mais en conservant l'espoir que cette institution, modèle de tact et de précision, se relèvera un jour. La science de l'équitation est d'un intérêt général et ne peut périr. Oubliée, dédaignée aujourd'hui, elle saura, dans un avenir peu éloigné, triompher de l'indifférence et des obstacles qu'on lui impose.





## LE CADRE D'OR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

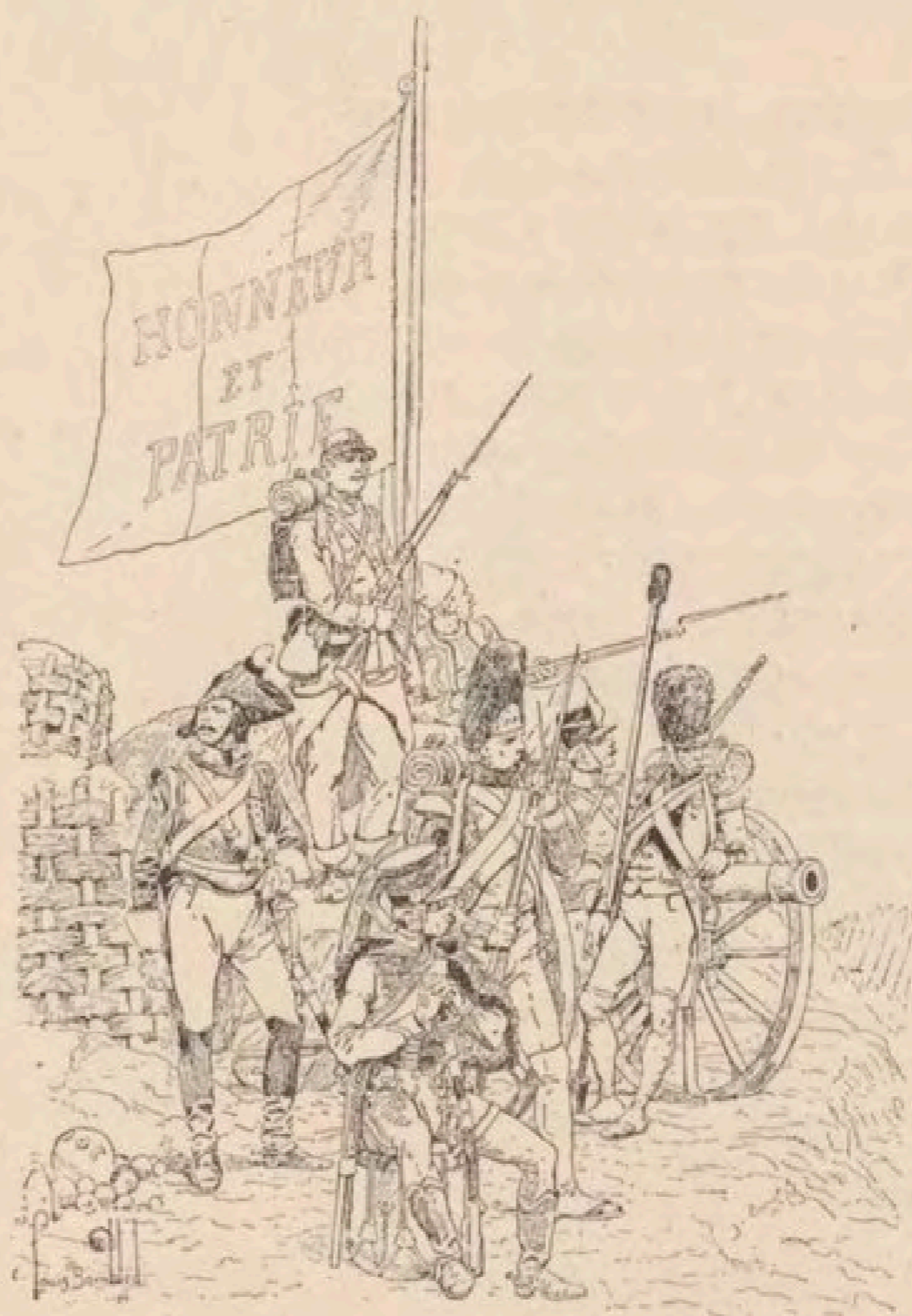
### COMMANDEMENT EN CHEF

DE 1825 A 1895.

- 1825. Marquis OUDINOT, maréchal de camp.
- 1830. Baron DE LAITRE, maréchal de camp.
- 1832. Baron DE MOREL, maréchal de camp.
- 1838. Baron DE BRACK, maréchal de camp.
- 1840. Baron DE PRÉVOST, maréchal de camp.
- 1845. Baron BUDAN DE RUSSE, maréchal de camp.
- 1850. Comte DE GOYON, général de brigade.
- 1852. Comte DE ROCHEFORT, général de brigade.
- 1859. Baron BRUNO, général de brigade.
- 1861. CRESPIN, général de brigade.
- 1869. MICHEL, général de brigade.
- 1872. THORNTON, général de brigade.
- 1875. L'HOTTE, général de brigade.
- 1880. DES ROYS, colonel.
- 1882. DANLOUX, colonel.
- 1886. DANLOUX, général de brigade.
- 1890. JACQUEMIN, général de brigade.
- 1892. MASSIET, général de brigade.
- 1893. MALLIET, général de brigade.
- 1894. RAIMOND, colonel.

## COMMANDANTS EN SECOND

1825. BLIN, Léopold, colonel.  
1832. DUPORT, dit SAINT-VICTOR, colonel.  
1840. BÉNARD, dit FLEURY, colonel.  
1843. DESHAYES, colonel.  
1848. JACQUEMIN, colonel.  
1852. NAZON, colonel.  
1853. SCHMIDT, colonel.  
1860. CORDIER, colonel.  
1867. HAINGLAISE, colonel.  
1872. CASTAGNIER, lieutenant-colonel.  
1875. JACQUEMIN, lieutenant-colonel.  
1880. DANLOUX, lieutenant-colonel.  
1882. HAUBT, lieutenant-colonel.  
1884. TREYMÜLLER, lieutenant-colonel.  
1888. BELBÉZÉ, lieutenant-colonel.  
1891. TRÉMEAU, lieutenant-colonel.  
1893. GAUDIN DE VILLAINÉ, lieutenant-colonel.  
1895. DOR DE LASTOURS, lieutenant-colonel.



## LE CADRE NOIR

## ÉCUYERS EN CHEF

1825. CORDIER, écuyer civil.  
1825. ROUSSELET, écuyer civil 1<sup>re</sup> classe.  
1834. RENAUX, chef d'escadron.  
1837. CHAMPET, chef d'escadron.  
1845. DELHERM DE NOVITAL, chef d'escadron.  
1848. Le comte d'AURE.

Le 28 avril 1848, le ministre de la guerre, Arago, qui avait accepté la démission du comte d'Aure, autorisa le général Budan, qui commandait l'École, à nommer le capitaine Gasser écuyer en chef. Cet officier commanda le manège jusqu'au 30 juillet 1848.

1857. GUÉRIN, chef d'escadrons.  
1864. L'HOTTE, colonel.  
1872. DE LIGNIÈRES, chef d'escadrons.  
1875. DUTILH, chef d'escadrons.  
1877. PIÉTU, chef d'escadrons.  
1882. DE LA FORGUE DE BELLEGARDE, chef d'escadrons.  
1886. D'AVION DE PIOLANT, chef d'escadrons.  
1891. DE CANISY, chef d'escadrons.



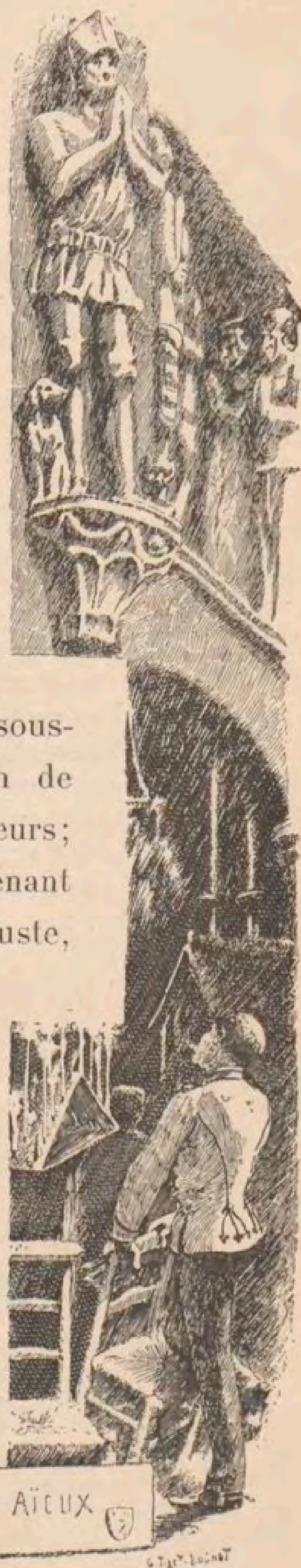


# TABLEAU D'HONNEUR

## LES PREMIERS NUMÉROS

1825-1895

**L'**OFFICIER sorti de Saumur, en 1825, avec le premier numéro, est M. Campenet, sous-lieutenant au 13<sup>e</sup> chasseurs; puis viennent : 1826, d'Espinassy, Fortuné, sous-lieutenant 5<sup>e</sup> chasseurs; 1827, Delherm de Novital, Jean-Jacques, lieutenant 13<sup>e</sup> chasseurs; Préverand de la Boutresse, sous-lieutenant écuyer à l'École; 1828, Oudet Noël-Auguste, lieutenant 4<sup>e</sup> cuirassiers; Desrotours de Chaulieu, Alexandre, sous-lieutenant 4<sup>e</sup> hussards; 1829, Sénau, Étienne, lieutenant 6<sup>e</sup> dragons; Soubiran de Campaigno, Hilaire-Armand, sous-lieutenant 4<sup>e</sup> hussards; 1830, Mussot, Pierre, lieutenant 1<sup>er</sup> carabiniers; Pavin de la Farge, Jean-Auguste-Adolphe, sous-lieutenant 4<sup>e</sup> hussards; 1831, Rance, Auguste-Théodore, sous-lieutenant 2<sup>e</sup> carabiniers; Tournois de Bonnevalet, Alexandre-Camille, sous-lieutenant 1<sup>er</sup> carabiniers; 1832, Gaigneron de Marolles, Édouard-Rose-Camille, sous-lieutenants 11<sup>e</sup> chasseurs; Desvaux, Toussaint-



AUX AÏCUX

G. T. L. L. L.

Nicolas, sous-lieutenant 4<sup>e</sup> hussards; 1833, d'Espinassy, Fortuné, lieutenant 5<sup>e</sup> lanciers; Perrot, Félix-Théodule, sous-lieutenant 2<sup>e</sup> dragons; 1834, Guespereau, Adrien-Jean-Marie, lieutenant 2<sup>e</sup> carabiniers; de Pourcet, Joseph-Auguste-Jean-Marie, sous-lieutenant 8<sup>e</sup> chasseurs; 1835, Dupont, Jean-Baptiste-Aimé, sous-lieutenant 12<sup>e</sup> dragons; Richard de la Tour, Pierre-Julien, sous-lieutenant 2<sup>e</sup> carabiniers; 1836, Ohier, Marie-Paul-Antoine, lieutenant 11<sup>e</sup> d'artillerie; de Boucher, Louis-Adrien-François, sous-lieutenant 1<sup>er</sup> chasseurs; 1837, Geoffroy, Jean-Claude, lieutenant 2<sup>e</sup> cuirassiers; Harmand, Hector-François, sous-lieutenant 6<sup>e</sup> chasseurs; 1838, de Jourdan, Élie, lieutenant 3<sup>e</sup> chasseurs; 1839, Desvaux, Toussaint-Nicolas, lieutenant 4<sup>e</sup> hussards; Sanson de Sansal, Henri-Philippe-Robert, sous-lieutenant 2<sup>e</sup> dragons; 1840, Rolland, Raymond, lieutenant 2<sup>e</sup> lanciers; Devathaire de Guerchy, Auguste-Jean-Arthur, 9<sup>e</sup> dragons; 1841, Balin de Chantemèle, René-Alfred, sous-lieutenant 11<sup>e</sup> chasseurs; 1842, Buraud, Guillaume-Auguste, lieutenant 6<sup>e</sup> hussards; Girard, Léopold-Stanislas-Maximilien, sous-lieutenant 7<sup>e</sup> lanciers; 1843, Fénin, Jules-Joseph, lieutenant 2<sup>e</sup> chasseurs; du Preuil, Marguerite-Jacques-Vincent-Octave, sous-lieutenant 2<sup>e</sup> cuirassiers; 1844, Cravin, Toussaint-Mathurin, lieutenant 7<sup>e</sup> cuirassiers; Assaut, Auguste, sous-lieutenant 7<sup>e</sup> lanciers; Vacquier, Adalbert-François-Charles, sous-lieutenant 2<sup>e</sup> lanciers; 1845, Girard, Léopold-Stanislas-Maximilien, lieutenant 7<sup>e</sup> lanciers; Lecompasser de Courtivron, Louis-Paul, sous-lieutenant 7<sup>e</sup> cuirassiers; 1846, de Montarby, Antoine-Louis-Claude, lieutenant 3<sup>e</sup> hussards; L'Hotte, Alexis-François, sous-lieutenant 7<sup>e</sup> lanciers; 1847, L'Étuve, Albéric-Paul-Joseph-Fulgence, lieutenant 7<sup>e</sup> chasseurs; Comat, Auguste-Victor-Cassiodore, sous-lieutenant 4<sup>e</sup> chasseurs; 1848, Assaut, Auguste, lieutenant 7<sup>e</sup> lanciers; Vidal de Lauzun, Joseph, sous-lieutenant, 1<sup>er</sup> cuirassiers; 1849, Bazoche,

Louis-Charles, lieutenant 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique; Dubaret, Jules, sous-lieutenant 10<sup>e</sup> chasseurs; 1850, Eicher, Louis-Stanislas-Xavier, lieutenant 7<sup>e</sup> cuirassiers; n<sup>o</sup> 2, Guiot, François-Henri, sous-lieutenant 1<sup>er</sup> chasseurs d'Afrique; de Lamartinière, Ernest, sous-lieutenant 10<sup>e</sup> chasseurs; 1851, L'Hotte, Alexis-François, lieutenant 1<sup>er</sup> escadron des guides; Guyot, Antoine, sous-lieutenant 6<sup>e</sup> dragons; 1852, de Cools, Jacques-Emmanuel, lieutenant 3<sup>e</sup> dragons; n<sup>o</sup> 2, Gerhardt, Gustave-Adolphe, lieutenant 9<sup>e</sup> dragons; Savin de Larclause, Louis-Charles-Agénor, sous-lieutenant 13<sup>e</sup> chasseurs; 1853, Bouthier, Étienne-Alexandre, lieutenant 6<sup>e</sup> lanciers; n<sup>o</sup> 2, Humbert, Émile, lieutenant 4<sup>e</sup> cuirassiers; Cramazel de Kerhué, Auguste-Victorien, sous-lieutenant 1<sup>er</sup> lanciers; 1854, Léaux, Camille-Zilof, lieutenant 2<sup>e</sup> carabiniers; n<sup>o</sup> 2, Auzey-Dufresse, Louis-Barthélemy, lieutenant 10<sup>e</sup> dragons; Tondon, Alfred-François, sous-lieutenant 9<sup>e</sup> cuirassiers; Dulac, Philippe, sous-lieutenant 11<sup>e</sup> dragons; 1855, Dessort, Marie-Pierre-Alban-Émile, lieutenant 6<sup>e</sup> cuirassiers; Thibaut de Menouville, Félix-Charles, lieutenant 8<sup>e</sup> lanciers; 1856, Jauchène, Constant-Louis, lieutenant 10<sup>e</sup> cuirassiers; de Cugnon d'Alincourt, lieutenant 12<sup>e</sup> chasseurs; 1857, de Saint-Roman, Maximilien-Ferdinand-Charles, lieutenant 5<sup>e</sup> hussards; Desroys, Étienne-Charles-Louis-Henry, lieutenant 7<sup>e</sup> lanciers; 1858, Grandin Claude-Victor-Eugène, lieutenant 3<sup>e</sup> cuirassiers; Delorme, Henri-Cyrille-Joseph, lieutenant 7<sup>e</sup> chasseurs; 1859, Challot Émile, lieutenant 2<sup>e</sup> cuirassiers; Caffaro, Charles-Victor-Alphonse, lieutenant 4<sup>e</sup> chasseurs; 1860, Roullet, Alexandre-Joseph, lieutenant 2<sup>e</sup> carabiniers, Gaillard, Louis-Fernand, lieutenant 1<sup>er</sup> dragons; 1860, de la Bigne, Victor, lieutenant 2<sup>e</sup> cuirassiers de la Garde; Janin, François-Mely, lieutenant 4<sup>e</sup> hussards; 1861, Horeau, Eugène, lieutenant 11<sup>e</sup> chasseurs; Massiet, Marie-Alexandre, sous-lieutenant 12<sup>e</sup> dragons; 1862, Maugin, Eugène-Louis-Théodore, lieutenant 11<sup>e</sup> dragons;

Pagèze de Saint-Lieux, Eugène, sous-lieutenant 7<sup>e</sup> lanciers; 1863, Loth, Philippe-Henri, lieutenant 3<sup>e</sup> cuirassiers; de Benoist, Charles-Marie-Jules, sous-lieutenant 4<sup>e</sup> lanciers; 1864, de Belabre (Fradin), Charles, lieutenant 2<sup>e</sup> lanciers; Treymüller, Ludovic-Amédée, sous-lieutenant 9<sup>e</sup> chasseurs; 1865, Guérin d'Agon, Arthur-Henri, lieutenant 5<sup>e</sup> chasseurs; de Valentin de la Tour, Achille-Hippolyte, sous-lieutenant 12<sup>e</sup> dragons; 1866, Caillon, Henry-Gaspard, lieutenant 7<sup>e</sup> chasseurs; Salats, Henry-Joseph, sous-lieutenant 1<sup>er</sup> hussards; 1867, Fontaine de Cramayel, Jean-Maurice, lieutenant, carabiniers de la garde; Delafont, Pierre-Émile, sous-lieutenant 12<sup>e</sup> dragons; 1868, de Briey, Florimond-René, lieutenant 5<sup>e</sup> chasseurs; de Benoist, Arthur-Marie, sous-lieutenant 3<sup>e</sup> spahis; 1869, de Benoist, Charles-Marie-Jules, lieutenant 4<sup>e</sup> lanciers; de Moulins-Rochefort, Marie-Florimond-Radegonde-Louis, sous-lieutenant 4<sup>e</sup> lanciers; 1870, de Roquefeuil (F.-Ed.), 7<sup>e</sup> cuirassiers; 1871, néant; 1872, de Mas-Latrie, 4<sup>e</sup> hussards; 1873, de la Chaise, 8<sup>e</sup> hussards; 1874, Trémeau, 18<sup>e</sup> chasseurs; 1875, Durand de Villers, 9<sup>e</sup> cuirassiers; 1876, Murette de la Garenne (R.-C.-G.), 3<sup>e</sup> hussards; 1877, Sordet, 8<sup>e</sup> chasseurs; 1878, de Vassal, 1<sup>re</sup> chasseurs d'Afrique; 1879, Maitre, 6<sup>e</sup> hussards; 1880, Levillain, 8<sup>e</sup> hussards; 1880, Abonneau, 5<sup>e</sup> dragons; 1882, Molleveaux, 2<sup>e</sup> chasseurs; 1883, Røederer, 21<sup>e</sup> dragons; 1884, Bruneau de Miré, 12<sup>e</sup> cuirassiers; 1885-86, Paris de Mondonville (sur 36), 5<sup>e</sup> dragons; 1886-87, Perrot, Alexandre-André (sur 38), 7<sup>e</sup> dragons; 1887-88, Morel (sur 36), 6<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique; 1888-89, Genestet de Planhol (sur 41), 1<sup>er</sup> spahis; 1889-90, Gouzil, René (sur 44), 20<sup>e</sup> chasseurs; 1890-91, de Maistre (sur 42), 12<sup>e</sup> chasseurs; 1891-92, de Masson d'Autume (sur 55), 7<sup>e</sup> hussards; 1892-1893, Magne (sur 40), 5<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique; 1893-94, Theillard Rancillac de Chazelles (sur 30), 26<sup>e</sup> dragons; 1894-95, Desaulces de Freycinet (sur 44), 6<sup>e</sup> cuirassiers.

## OFFICIERS D'INSTRUCTION D'ARTILLERIE

1873-74, Beaudesson de Lamaze (sur 25), 23<sup>e</sup> d'artillerie; 1874-1875, Marie (sur 27), 28<sup>e</sup> d'artillerie; 1875-76, Delpit (sur 37), 22<sup>e</sup> d'artillerie; 1876-77, Mouton (sur 34), 34<sup>e</sup> d'artillerie; 1877-1878, Guipon (sur 30), 16<sup>e</sup> d'artillerie; 1878-79, Berthier (sur 34), 20<sup>e</sup> d'artillerie; 1879-80, Duval de Fraville (sur 34), 22<sup>e</sup> d'artillerie; 1880-81, Baldy (sur 17), 38<sup>e</sup> d'artillerie; 1881-1882, Blondel (sur 18), 32<sup>e</sup> d'artillerie; 1882-83, Theilhard Rancilhac de Chazelles (sur 19), 13<sup>e</sup> d'artillerie; 1883-84, Cottin (sur 19), 1<sup>er</sup> bataillon d'artillerie de forteresse; 1884-85, Huguet (sur 18), 26<sup>e</sup> d'artillerie; 1885-86, de Saint-Phalle (sur 19), 1<sup>er</sup> d'artillerie; 1886-87, Maréchal (sur 20), 10<sup>e</sup> d'artillerie; 1887-1888, Consigny (sur 21), 37<sup>e</sup> d'artillerie; 1888-89, Dutey (sur 25), 2<sup>e</sup> d'artillerie; 1889-90, Gouvy (sur 21), 37<sup>e</sup> d'artillerie; 1890-91, Maucorps (sur 21), 26<sup>e</sup> d'artillerie; 1891-92, Dessens (sur 21), 34<sup>e</sup> d'artillerie; 1892-93, Maure (sur 21), 25<sup>e</sup> d'artillerie; 1893-94, Schneider (sur 21), 29<sup>e</sup> d'artillerie; 1894-95, Jannet (sur 26), 38<sup>e</sup> d'artillerie.

## OFFICIERS ÉLÈVES

## SOUS-LIEUTENANTS VENANT DES RÉGIMENTS

1872, Trémeau (sur 54), 1<sup>er</sup> dragons; 1873, Abeille (sur 48), 9<sup>e</sup> hussards; 1874, Leddet (sur 45), 3<sup>e</sup> cuirassiers; 1875-76, Coindet (sur 63), 3<sup>e</sup> dragons; 1876-77, Murette de la Garenne (sur 80), 8<sup>e</sup> dragons; 1877-78, Molleveaux (sur 81), 1<sup>er</sup> chasseurs d'Afrique; 1892-93, de Joybert (sur 65), 4<sup>e</sup> hussards; 1893-94, de Pastoureaux (sur 72), 4<sup>e</sup> chasseurs; 1894-95, Scherer (sur 72), 3<sup>e</sup> cuirassiers.

## OFFICIERS ÉLÈVES

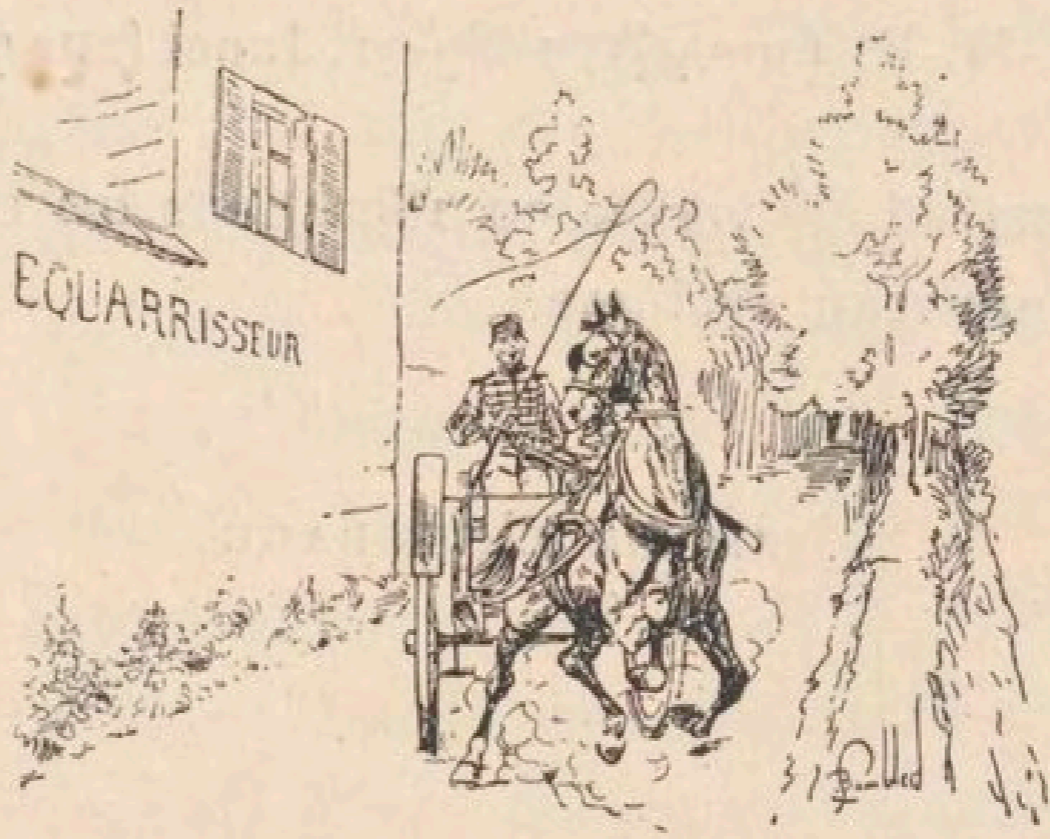
SOUS-LIEUTENANTS VENANT DE SAINT-CYR

1878-79, Rœderer (sur 87); 1879-80, de Failly (sur 86); 1880-81, Emé de Marcieu (sur 76); 1881-82, Renault (sur 67); 1882-83, Hély d'Oisel (sur 71); 1884-85, Martenot de Cordoue (sur 78); 1885-86, Armand (sur 77); 1886-87, de France, A.-M.E. (sur 76); 1887-88, Brécard (sur 78); 1888-89, Levesque (sur 81); 1889-90, de France, J.-M.-R. (sur 94); 1889-91, Janet (sur 76).

Ces officiers ont été versés en 1891 dans les régiments pour inaugurer le nouveau système.

FIN DE L'OUVRAGE







## TABLE ET PLACEMENT

DES

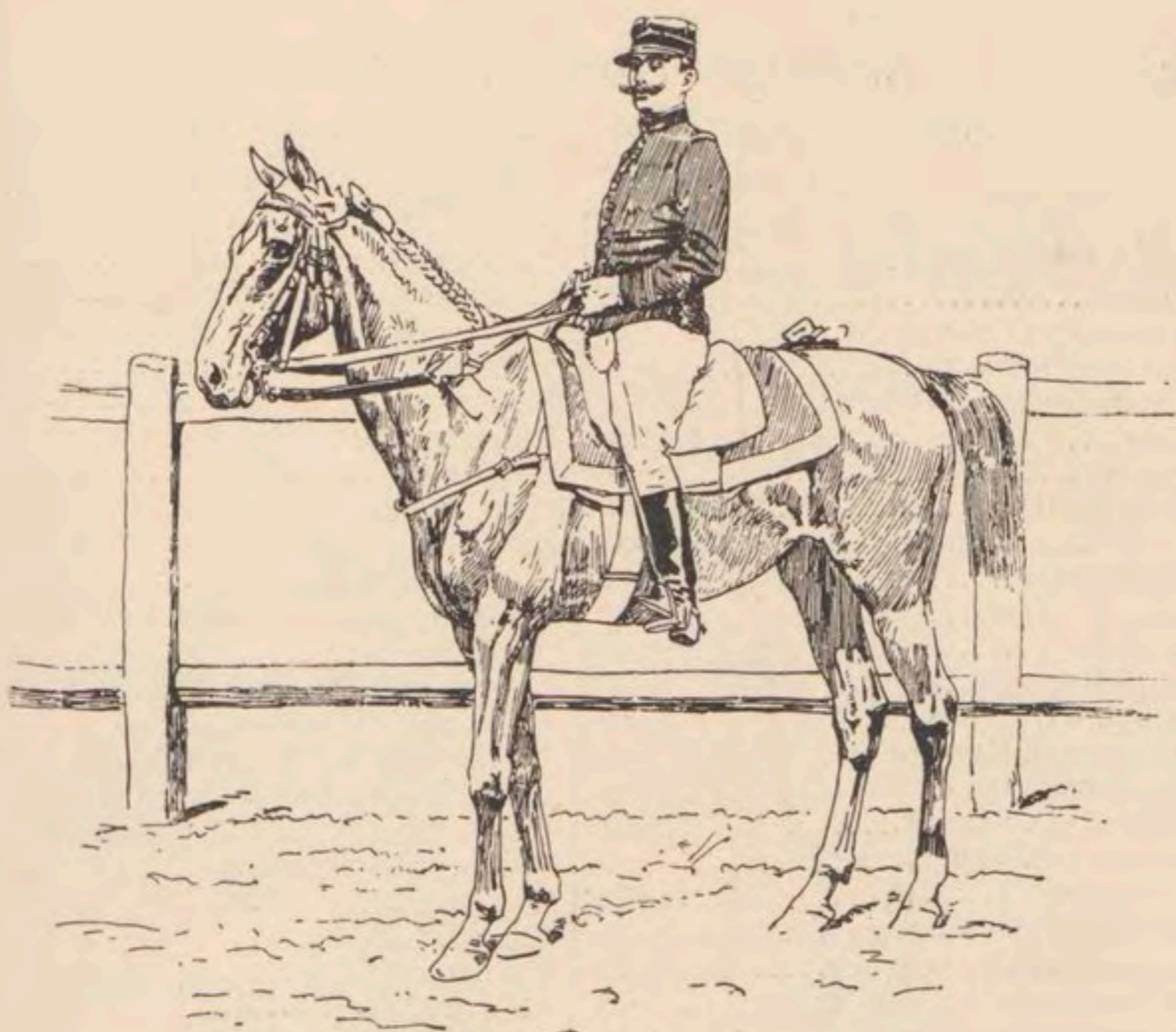
16 PLANCHES IMPRIMÉES HORS TEXTE

	Pages.
<b>M</b> ADAME DE POMPADOUR . . . . . <i>En face le Titre</i>	
VERSAILLES. — LA LEÇON D'ÉQUITATION . . . . .	32
LOUIS XV . . . . .	104
BONAPARTE A BRIENNE . . . . .	128
MADemoisELLE DE LA VALLIÈRE . . . . .	152
LE DUEL DE SAINT-GERMAIN. . . . .	160
NAPOLÉON A L'ÉCOLE DE SAINT-GERMAIN . . . . .	168
A SAINT-CYR . . . . .	192



	Pages.
NAPOLÉON PASSANT EN REVUE L'ÉCOLE DE FONTAINEBLEAU .	200
L'EMPEREUR ! . . . . .	208
NAPOLÉON III . . . . .	232
L'AFFICHE DES CARABINIERS . . . . .	256
LE MARÉCHAL OUDINOT . . . . .	272
LA MARCHANDE DE CHANSONS . . . . .	328
PORTRAITS DE LAURENT FRANCONI, BAUCHER, GÉNÉRAL L'HOTTE, COLONEL CORDIER, COMTE D'AURE. . . . .	344
A SAUMUR. . . . .	368





## TABLE GÉNÉRALE DES PORTRAITS

	Pages.		Pages.
<b>M</b> ADAME DE POMPADOUR. <i>En face le titre</i>		D'AUVERGNE (ÉCUYER EN CHEF).....	94
COMTE D'AURE <i>Sur le titre</i>		LE DUC DE CHOISEUL.....	99
BAUCHER .... <i>Sur le titre</i>		MAUPÉOU (PREMIER PRÉSIDENT).....	103
FRÉDÉRIC GRISON... 16		LOUIS XV.....	104
VICOMTE D'ABZAC... 17		LE MARÉCHAL DE BELLE-ISLE.....	110
ROBICHON DE LA GUÉRINIÈRE..... 20		LE MARQUIS PAULMY D'ARGENSON..	114
DE NESTIER..... 21		LOUIS XVI.....	117
LE DUC DE NEWCASTLE..... 23		GIOLLY.....	120
SEDLITZ..... 25		LE MARÉCHAL DAVOUT.....	124
MARQUIS DE LA BIGNE..... 32		MADemoisELLE DE LA VALLIÈRE... 148	
CHARLES THIROUX..... 38		LE GÉNÉRAL CLÉMENT DE LA RON-	
LE COMTE D'AURE..... 48		CIÈRE.....	153
DE PLUVINEL..... 56		CAPITAINE CORDIER (SOUS-ÉCUYER)	161
MADAME DE POMPADOUR..... 76		LE DUC DE FELTRE.....	167
PARIS-DUVERNEY..... 80		LE MARÉCHAL REGNAUD DE SAINT-	
BEAUMARCHAIS..... 81		JEAN-D'ANGÉLY.....	170
GABRIEL..... 82		LE GÉNÉRAL BELLAVÈNE.....	174
MARQUIS DE SALIÈRES..... 83		DE SAINT-FIRMIN (LE DERNIER PROMU	
DANET..... 84		DE SAINT-GERMAIN).....	179
TIMBRUNE VALENCE..... 86		MADAME DE MAINTENON.....	181
		LULLI.....	185

	Pages.		Pages.
LUCIEN BONAPARTE.....	189	LE COMMANDANT ROUSSELET.....	287
CHAPTAL.....	192	LA DUCHESSE DE BERRY.....	299
LE MINISTRE CHAMPAGNY.....	195	LE COLONEL CORDIER (ÉCUYER EN CHEF).....	303
GÉNÉRAL DUTHEIL.....	197	LE GÉNÉRAL DE BRACK.....	306
DUROC (GRAND MARÉCHAL DU PA- LAIS).....	200	LE COMMANDANT CHAMPET (ÉCUYER EN CHEF).....	307
LOUVOIS.....	205	SANS-PAREIL.....	309
LOUIS XVIII.....	207	LE COMMANDANT GUÉRIN (ÉCUYER EN CHEF).....	312
MARÉCHAL DE GOUVION SAINT-CYR. L'EMPEREUR.....	208	LE COMMANDANT DE NOVITAL (ÉCUYER EN CHEF).....	319
ARMAND CAREL.....	209	BAUCHER SUR PARTISAN.....	321
CHARLES X.....	212	LE DUC DE NEMOURS.....	329
LOUIS-PHILIPPE.....	213	LE GÉNÉRAL DE ROCHEFORT.....	335
LE DUC D'ORLÉANS.....	214	MARÉCHAL PÉLISSIER.....	339
LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.....	215	LE COMMANDANT GUÉRIN SUR RIVOLI. LAURENT FRANCONI.....	344
LE COMMANDANT L'HOTTE.....	220	BAUCHER.....	344
LE GÉNÉRAL FLEURY.....	224	GÉNÉRAL L'HOTTE.....	344
LE COLONEL VERLY.....	225	LE COLONEL CORDIER.....	344
NAPOLÉON III.....	232	COMTE D'AURE.....	344
LE MARÉCHAL BARAGUAY D'HILLIERS LE MARÉCHAL CANROBERT.....	235	LE MARÉCHAL RANDON.....	355
LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON.....	235	LE COLONEL L'HOTTE SUR LARUNS. LE COMMANDANT DE LIGNIÈRES (ÉCUYER EN CHEF).....	358 374
LE MARÉCHAL FOREY.....	235	LE COMMANDANT DUTHIL (ÉCUYER EN CHEF).....	375
LE MARÉCHAL PÉLISSIER.....	235	LE COMMANDANT PIÉTU (ÉCUYER EN CHEF).....	376
MAURICE DE SAXE.....	236	LE COMMANDANT DE BELLEGARDE (ÉCUYER EN CHEF).....	377
BOURGELAT.....	252	LE COMMANDANT DE PIOLANT (ÉCUYER EN CHEF).....	378
DUPATY DE CLAM.....	253	LE COMMANDANT DE CANISY (ÉCUYER EN CHEF).....	379
DE SOLLEYSSEL.....	254		
L'EMPEREUR JOSEPH II.....	256		
LE COMTE DE CHABRIANT.....	259		
S. A. R. M. LE COMTE D'ARTOIS..	261		
LE GÉNÉRAL DE LA FERRIÈRE.....	262		
LE MARQUIS DE CHABANNES.....	267		
LE GÉNÉRAL OUDINOT.....	270		
LE MARÉCHAL OUDINOT.....	272		
LE COMMANDANT GASSER.....	280		
LE GÉNÉRAL BERTON.....	283		





## TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES (1)

DES NOMS CITÉS ET DES GRAVURES

17. **A**BZAC (Le vicomte d'), 5, 15, 16, 17, 31, 33, 34, 41, 48, 55, 160, 274, 303.
253. **A**FFICHE DES CARABINIERS (L').
- AMBERT, 299.
- ANGE DE LA MALTERIE (De l'), 81.
- ANGOULÈME (Le duc d'), 278.
- ARCHAMBAULT, 382.
114. ARGENSON (Comte d'), 102.
261. ARTOIS (Le comte d'), 260.
- AUBRY, 273
- AUDENARDE (Le Général d'), 312.
- AUMALE (Le duc d'), 214.
- 48-345. AURE (Le comte d'), 5, 14, 19, 22, 42, 48, 51, 53, 217, 221, 306, 309, 331, 333, 335, 364.
- AUTRAS (D'), 319.
94. AUVERGNE (Le colonel d'), 14, 35, 82, 90, 93, 95, 99, 120, 170, 266, 291.
- BACHON (Le capitaine). 265.
235. BARAGUAY D'HILLIERS (Maréchal), 235.
- BARAIL (Le colonel du), 356.
- BARBEYRAC DE SAINT-MAURICE, 154.
- 321-345. BAUCHER, 5, 14, 57, 217, 317, 319, 320, 322, 330, 336, 347, 364.
169. BAUFFREMONT (De), 154.
81. BEAUMARCHAIS, 80.
174. BELLAVÈNE (Général), 173, 175.
377. BELLEGARDE (Le commandant de), 378.
110. BELLE-ISLE (Maréchal de), 110, 118.
- BERNADOTTE 263.
- BERRI (Duc de), 105.
299. BERRI (Duchesse de), 49, 294, 301.
283. BERTON (Le général), 268.

1. — Les chiffres, précédant les mots, indiquent les Pages où se trouvent les Illustrations; — les chiffres, qui suivent, correspondent aux Pages du texte.

- BETHUNE (Le colonel de), 257.  
 BEUCHER DE SAINT-ANGE, 274, 286, 336.  
 BEURNOUVILLE (Baron de) 236.  
 BIAUT, 347.  
 BIENFAISANT, 320.  
 32-33. BIGNE (Marquis de la), 31, 33, 47, 57.  
 BLIN (Le colonel), 277.  
 BOHAN (De), 35, 92, 149, 160, 252.  
 BOIS-LE-COMTE (De), 154.  
 BOIS-D'EFFRE (De), 14, 92, 325.  
 BOISSEUILH (Marquis de), 32.  
 128. BONAPARTE A BRIENNE.  
 BONAPARTE (Anne), 187.  
 189. BONAPARTE (Lucien), 188.  
 III. BONAPARTE (Le prince Roland).  
 BONGARS (De), 81, 99, 119.  
 BONIE, 357.  
 BOUGENEL, 377.  
 BOULANCY (Martin de), 296.  
 BOUQUETIÈRE (De la), 334.  
 297. BOUQUETIÈRE DE SAUMUR (La).  
 BOURDON, 189.  
 252. BOURGELAT, 252.  
 BOURLON, 152.  
 BOURZAC, (De), 277.  
 BOUTIN, 277.  
 BOYER, 296.  
 306. BRACK (Le général de), 305, 312, 315.  
 348-366. BRIGADIERS (Élèves d'instruction).  
 BRINON (M<sup>me</sup> de), 186.  
 BRIQUEVILLE (Le comte de), 260.  
 BRISAY, 183.  
 BROUE (De la). 4.  
 BRUNEL (Baron), 151.  
 BUONAPARTE NAPOLÉONE, 120, 123, 127.  
 BURIDAN, 319.  
 33. CAMPEADOR.  
 379. CANISY (Le commandant de), 379.  
 235. CANROBERT (Maréchal), 235.  
 CAPPONI (De), 81.  
 257. CARABINIER DU COMTE DE PROVENCE.  
 CARLOTTA, 360.  
 209. CARREL (Armand), 210.  
 295. CARROUSEL DE SAUMUR (Le premier).  
 CASTELLANE (Boni de), 279.  
 CAULAINCOURT, 26.  
 215. CAVAINAC (Le général), 215.  
 216. CAVALERIE (La) A SAINT-CYR.  
 5. CAVALIER DU TEMPS DE L'EMPIRE.  
 CAYLUS (Monseigneur de), 103.  
 267. CHABANNES (Marquis de), 92, 265, 268, 274, 291, 293.  
 259. CHABRILLANT (Comte de), 258.  
 CHALENDAR (De), 154.  
 195. CHAMPAGNY (Le ministre).  
 CHAMPEAUX, 127.  
 307. CHAMPET (Le commandant), 288, 305, 316.  
 CHAMPIGNOLES (De), 81.  
 192. CHAPTAL, 189.  
 212. CHARLES X, 211, 332.  
 CHARNIÈRE (De), 298.  
 CHARRETTE DE BOISFOUCAUD, 15, 31, 47.  
 CHASSEUR (Le), 288.  
 148. CHATEAU DE SAINT-GERMAIN.  
 CHAULNES (Duc de), 92.  
 CHAVERONDIER, 338, 347.  
 CHENOISE, 296, 300.  
 CHEVALS, 342.  
 99. CHOISEUL (Duc de), 99, 115.  
 CHOQUIN, 296.  
 120. CIOLLY, 82, 90, 119.  
 CLAIRVAL (Salmon de), 277.  
 CLARKE, 127.  
 CLERC, 277.  
 CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN (De), 154.  
 CLERMONT-TONNERRE (De), 154.  
 CLERMONT-TONNERRE (Le marquis de), 269.  
 COATAUDON (De), 277.  
 COCO, 281.  
 COIGNY (Le duc de), 31.  
 COLLOREDO (Le prince de), 254.  
 COLIN, 191.  
 COLSIN, 191.  
 COMPAIGNE (De), 81.  
 CONSTANT (De), 319.  
 CONTADES (De), 154.  
 161-303-345. CORDIER (Le commandant), 152, 159, 169, 171, 217, 265, 274, 282, 299, 301.  
 COT, 82, 99.  
 COUPÉ, 38, 61.  
 305. COUR DU CARROUSEL A SAUMUR.  
 COURTADE (De), 81.

- CRESPIN (Le général), 355.  
 CROCHART DU LUDE, 255.  
 CROISMARE (De), 81, 99, 111.  
 104. CROIX DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL.  
 CROUZET, 189.  
 CUBIÈRES (De), 32.  
 84. DANET, 82.  
 DARGET, 82.  
 124. DAVOUT, 124, 127, 206.  
 DEFFIEUX (de) MONTAUNET, 277.  
 DEGUERLE, 189.  
 DEJEAN, 377.  
 DEJEAN (Le général), 198.  
 DELEUZE, 201.  
 319. DELHERM DE NOVITAL (Le commandant), 316, 318, 325, 327, 329.  
 DESNOYERS (Général), 40.  
 DESOFFY, 152, 159, 169.  
 DESPINOY, 296.  
 DESROTOURS, 296.  
 DIJON, 319.  
 DOMBROWSKI, 281.  
 DOMIER, 296.  
 DOULLENBOURG, 296.  
 DUCAT, 319.  
 121. DUEL DE BONAPARTE.  
 160. DUEL DE SAINT-GERMAIN.  
 DUGARD, 48.  
 DUHESME, 296.  
 DUMAS, 296.  
 253. DUPATY DE CLAM, 251.  
 DUPLESSIS (Charles), 46, 62, 95.  
 DUPLESSIS-MORNAY, 251.  
 DUPORT (Le colonel), 305.  
 DUPRÉ (Le lieutenant-colonel), 277.  
 DUQUESNE, 296.  
 200. DUROC, 199.  
 DUTERTRE, 152.  
 197. DUTHEIL (Le général), 195.  
 375. DUTHIL (Le commandant), 379.  
 251. ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR (L').  
 155. ÉCUYER CAVALCADOUR.  
 157. ÉCUYER PROFESSEUR.  
 97. ÉLÈVE DU COLONEL D'Auvergne.  
 88-93-112-113. ÉLÈVE DE L'ÉCOLE MILITAIRE.  
 96. ÉLÈVE DE M. DE LUBERSAC.  
 152. ÉLÈVE DE SAINT-GERMAIN.  
 41. ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DE VERSAILLES.  
 209. EMPEREUR (L').  
 ESNAULT, 338.  
 ETRILLIS (Le baron d'), 319.  
 FABRE, 81.  
 FALKENSTEIN (Comte), 253.  
 100. FAQUIN (Le).  
 167. FELTRE (Le duc de), 149, 151, 166.  
 FLANDRIN, 274.  
 227. FLEURISTE DE SAINT-CYR (La).  
 224. FLEURY (Général), 224, 226, 361.  
 FLEURY DE L'ÉCLUSE, 189.  
 FLORIAN (Le capitaine), 260.  
 FLORIDA, 363.  
 FONTENELLE (De), 82.  
 235. FOREY (Maréchal), 235.  
 345. FRANCONI (Laurent), 326, 328.  
 FRANCONI (Victor), 6.  
 FRÉDÉRIC LE GRAND, 82.  
 82. GABRIEL, 80.  
 GARSALT, 252.  
 280. GASSER, 278.  
 GAUSSEN (Maxime), 19, 324, 332, 364.  
 GERVAIS, 38, 61.  
 GOÏZMAN, 80.  
 GOUEMETZ DE NEUVILLE, 277.  
 GOURSAC, 15, 31, 47, 48, 91.  
 GOUVIGNEAUX, 277.  
 208. GOUVION SAINT-CYR, 208.  
 GOYON (Le général de), 335.  
 GRIPIÈRE (De), 277.  
 16. GRISON (Frédéric), 14.  
 GUÉPRATTE (Le lieutenant-colonel), 356.  
 312-344. GUÉRIN (Le commandant) 310, 319, 336, 337, 341, 347, 348.  
 20. GUÉRINIÈRE (De la), 4, 14, 15, 18, 160, 266.  
 HALLOT, 199.  
 HAMILTON, 360.  
 HANRION (Le général), 230 244.  
 HARMAN, 220.  
 HAUCHECORNE, 189.  
 HAUTPOUL (D'), 26.  
 HAVOUX, 273.  
 HOENDEL, 187.  
 HOFFELIZE (D'), 296.  
 HOUËL (Ephrem), 27.  
 HOURRIER, 190.  
 HOZIER DE SERIGNY (d'), 87.  
 JARDIN, 61.  
 JAVEY, 338.  
 JOMINI, 327.

256. JOSEPH II (L'Empereur), 253.  
 JOUAN (De), 48.  
 KELLERMANN, 26.  
 KERALIO (De), 82, 113, 123.  
 KERDILO (De), 281.  
 KORTE (Le général), 335.  
 LA BRUYÈRE, 127.  
 LACÉPÈDE, 199.  
 LACOMBE (Ferdinand), 155, 158.  
 LACROIX DE RAVIGNAN, 154.  
 LADIGEOIS, 190.
262. LA FERRIÈRE (Général de),  
 LAITRE (Le général de), 286.  
 LAJAILLE (De), 334.  
 LAMBERT DU PONT, 116, 125.  
 LAMBESC (Le prince de), 31.  
 LANÇON (De), 31.  
 LANCOSME DE BRÈVES (Savary de),  
 6.  
 LANNEAU, 277.  
 LARBOUST (Comte de), 31.  
 LAROCHE, 347.  
 LAROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (Le  
 duc de), 260.  
 LARUNS, 360, 363.  
 LASALLE, 26.  
 LAS CASES, 121, 124.  
 LANDREVIE (Barbier de), 296.  
 LAUER, 347.  
 LAVALÉE (Théophile), 185.
33. LEÇON D'ÉQUITATION (La), Versail-  
 les.  
 LEFEBVRE, 189.  
 LEFEBVRE-CORBINIÈRE, 190.  
 LEFOL, 191.  
 LENFUMÉ DE LIGNIÈRES (Le com-  
 mandant), 378.  
 LENNOX (De), 277.  
 LE ROY, 274, 286.  
 LESCURE (Le général), 127.  
 LEVESQUE-LAFERRIÈRE (Le général)  
 262, 265, 278.  
 LEZARD, 360.
- 220-345-358. L'HOTTE (Le général), 61,  
 220, 311, 358, 361, 366.
374. LIGNIÈRES (de), 334.
245. LIVRE (Le) D'OR DE SAINT-CYR.  
 LOPIN DE GEMEAUX, 277.  
 LOUIS XIII, 163.  
 LOUIS XIV, 82, 183, 187, 203.
105. LOUIS XV, 79, 105.
117. LOUIS XVI, 116.
- 207-211. LOUIS XVIII, 162, 177, 207, 211
213. LOUIS-PHILIPPE, 213.  
 LORRY (De), 81.
205. LOUVOIS, 204.  
 LUBERSAC (de), 14, 47, 100.
185. LULLI, 186.
235. MAC-MAHON (Maréchal de), 235.  
 MAILLÉ (De), 338.  
 MAILLY (De), 154.  
 MAINTENON (M<sup>me</sup> de), 183, 186.  
 MALBEC (Marquis de), 31, 46.
91. MANÈGE DE L'ÉCOLE MILITAIRE.
183. MANÈGE DE SAINT-CYR.
40. MANÈGE DE VERSAILLES.
328. MARCHANDE DE CHANSONS (La).  
 MARENGO, 338.  
 MARIE-ISABELLE, 289, 339.  
 MARTIN, 319.  
 MARTIN SAINT-JEAN, 199.
103. MAUBLAN DE CHISEUIL, 154.
103. MAUPÉOU (Le président), 102.
236. MAURICE DE SAXE, 235.  
 MAZIS (des), 121.  
 MÉDINE, 360.  
 MELFORT, 35.  
 MESNARD (Le comte de), 128.  
 MEYZIEU (Paris de), 81.  
 MICHAUX (Le général), 309.  
 MICHEL-LEVY, 7.  
 MIREPOIX (La maréchale de), 111.  
 MONET (Général de), 222, 226.  
 MONTAIGU (Le chevalier de), 257.  
 MONTBARREY (Prince de), 119.  
 MONTBRUN (De), 26.  
 MONT-CHEVREUIL (M<sup>me</sup> de), 186.  
 MONTESPAN (M<sup>me</sup> de), 186.  
 MONTEYNARD (Marquis de), 115.  
 MONTFAUCON DE ROGLE, 18.  
 MONTIGNY (De), 290.  
 MONTLAUR (Le comte de), 288.  
 MONTPENSIER (M<sup>me</sup> de), 186.  
 MONTZEY (De), 193.  
 MORNAY (De), 154.  
 MORTIMER D'OCAGNE, 188.  
 MOTTIN DE LA BALME, 35.  
 MOUCHY (Le duc de), 127.  
 MÜLLER (Le colonel de), 279.  
 MURAT, 26.  
 MUSNIER DE LA CONVERSÉRIE, 127.  
 NANSOUTY (De), 26.  
 NANSOUTY (Le général de), 264.

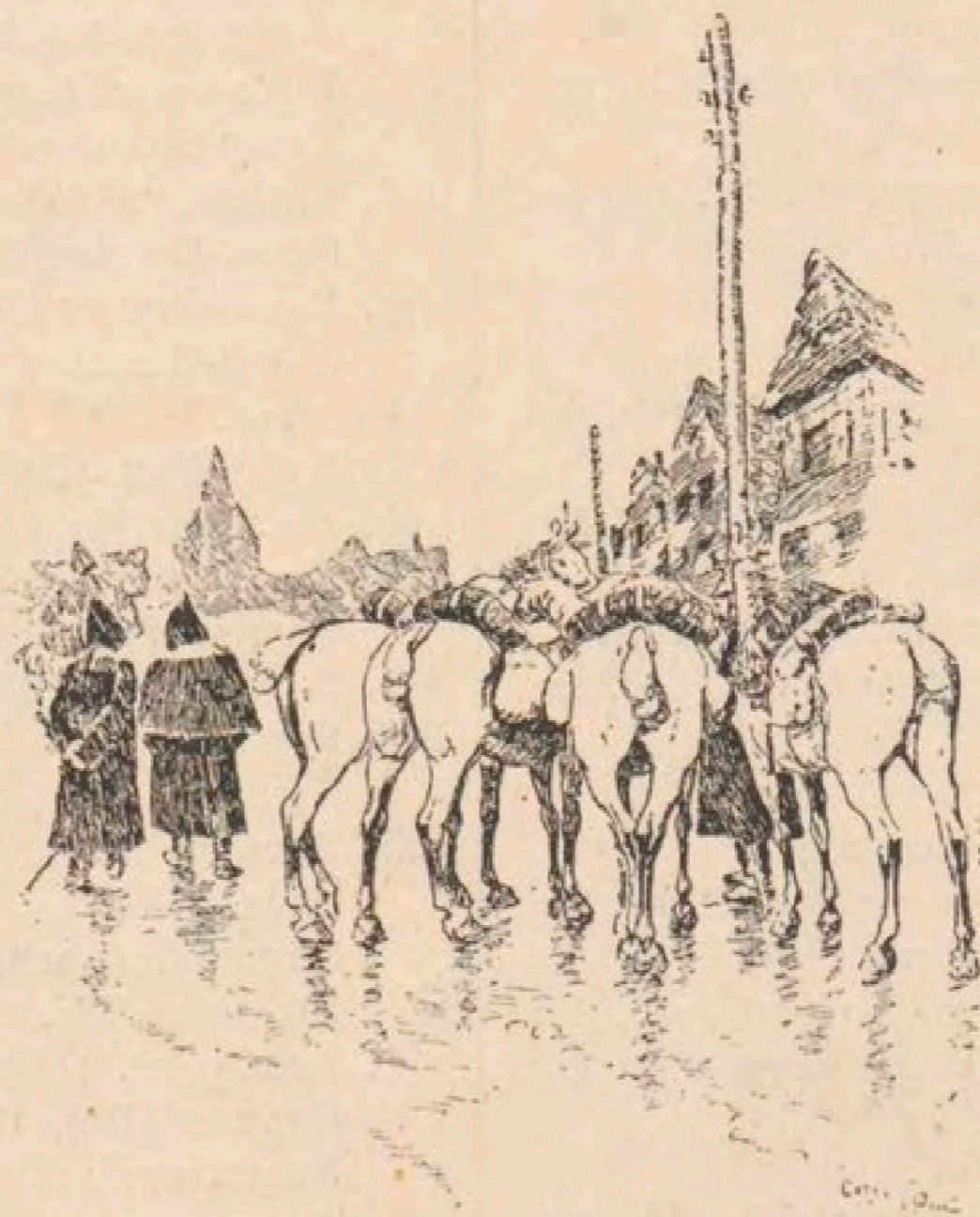
- NAPOLÉON I<sup>er</sup>, 151, 162, 167, 176, 192, 206.  
 223-232. NAPOLÉON III, 223, 361, 363.  
 201. NAPOLÉON A FONTAINEBLEAU.  
 168. NAPOLÉON A L'ÉCOLE DE SAINT-GERMAIN.  
 329. NEMOURS (Le duc de), 50, 328.  
 21. NESTIER (De), 14, 47.  
 NEUILLY, 14, 48.  
 NEUILLY (De), 154.  
 NEUVILLE (Ferdinand de), 183.  
 23. NEWCASTLE, 160.  
 NICOD, 190.  
 NOAILLES (Maréchal de), 79.  
 NOË (Le comte de), 49, 50.  
 NORFOLK, 338.  
 NORMA, 328.  
 NORT (De), 81.  
 NOUE-VIEUX-PONT (De la), 81.  
 OURHALY, 327.  
 43. OFFICIER DE L'EMPIRE.  
 193. OFFICIER INSTRUCTEUR.  
 313. OFFICIER SOUS-ÉCUYER DE SAUMUR.  
 O'HEGERTHY, 47, 59.  
 214. ORLÉANS (Le duc d'), 214.  
 OUDET, 296.  
 270-273. OUDINOT (Le général), 270, 273, 317.  
 80. PARIS-DUVERNEY, 79, 89, 99, 102, 111, 116, 125.  
 PARTISAN, 319.  
 PAUL I<sup>er</sup>, 258.  
 PAULMY D'ARGENSON (Marquis de), 115.  
 235-339. PÉLISSIER, (Maréchal) 235, 339.  
 PELLIER (Jules), 6.  
 PICARD (Le capitaine), 277, 313.  
 121. PICARD DE PHELIPPEAUX (Le), 122.  
 PICTER, 347.  
 376. PIÉTU (Le commandant), 378.  
 PIGNEROLLE (De), 262.  
 378. PIOLANT (Le commandant de), 379.  
 163. PIQUEUR DE NAPOLÉON.  
 56. PLUVINEL (De), 4, 14, 160, 163.  
 En face le titre. POMPADOUR (M<sup>me</sup> de), 79, 111.  
 PONT (Du), 81.  
 POYANNE (Marquis de), 255, 257.  
 PRÉVAL, 377.  
 PRÉVOST (Le général chevalier de), 316.  
 PRINCE IMPÉRIAL (Le), 281.  
 PROVENCE (Le comte de), 122.  
 PUYBERNEAU (De), 81.  
 355. RANDON (Le maréchal), 347, 356.  
 RATOIS (Paul du), 253.  
 RENON (De), 32.  
 RESSÉGUIER (De), 81, 334.  
 REYNAUD DE MONTS, 123.  
 169-170. REYNAUD DE SAINT-JEAN D'ANGELY, 171, 178.  
 REZET (De), 81.  
 RICHEPANSE (De), 26.  
 RILLIET (De), 154.  
 ROCHAMBEAU (Le comte de), 257.  
 ROCHARD, 10.  
 ROCHE-AYMON (La), 377.  
 ROCHEFOUCAULD (De la), 154.  
 335. ROCHFORD (Le général de), 289, 339.  
 ROMAIN, 296.  
 153. ROMIÈRE (Général baron Clément de la), 151, 167, 171, 173, 175.  
 ROTHSCHILD, 319.  
 ROULLET, 347.  
 287. ROUSSELET (Le commandant), 274, 287, 306, 308, 311, 318.  
 ROUSSELET (Louis), 203.  
 SAINT-CHAMANS (De), 154.  
 193. SAINT-CYR (A).  
 SAINT-ÉTIENNE (Baron de), 31.  
 179. SAINT-FIRMIN (De), 178.  
 SAINT-GERMAIN (Comte de), 117, 119.  
 SAINT-PAU (De), 81.  
 83. SALIÈRES (Marquis de), 81.  
 SALLE (De la), 334.  
 SALLETON, 277.  
 309. SANS-PAREIL, 288, 306, 30.  
 368. SAUMUR (à).  
 SAUNIER (Gaspard), 252.  
 25. SEDLITZ, 25.  
 SERBE, 338.  
 SEYMOUR (Lord), 19, 20, 21, 22.  
 SICAMBRE, 361.  
 254. SOLLEYSSEL (De), 252.  
 SULEAU (De), 154.  
 SUZANNET, 128.  
 TABOUREAU, 115, 116.  
 TALARU (Marquis de), 128.  
 TARTAS DE COUQUES, 277.  
 THEIL (Du), 81.

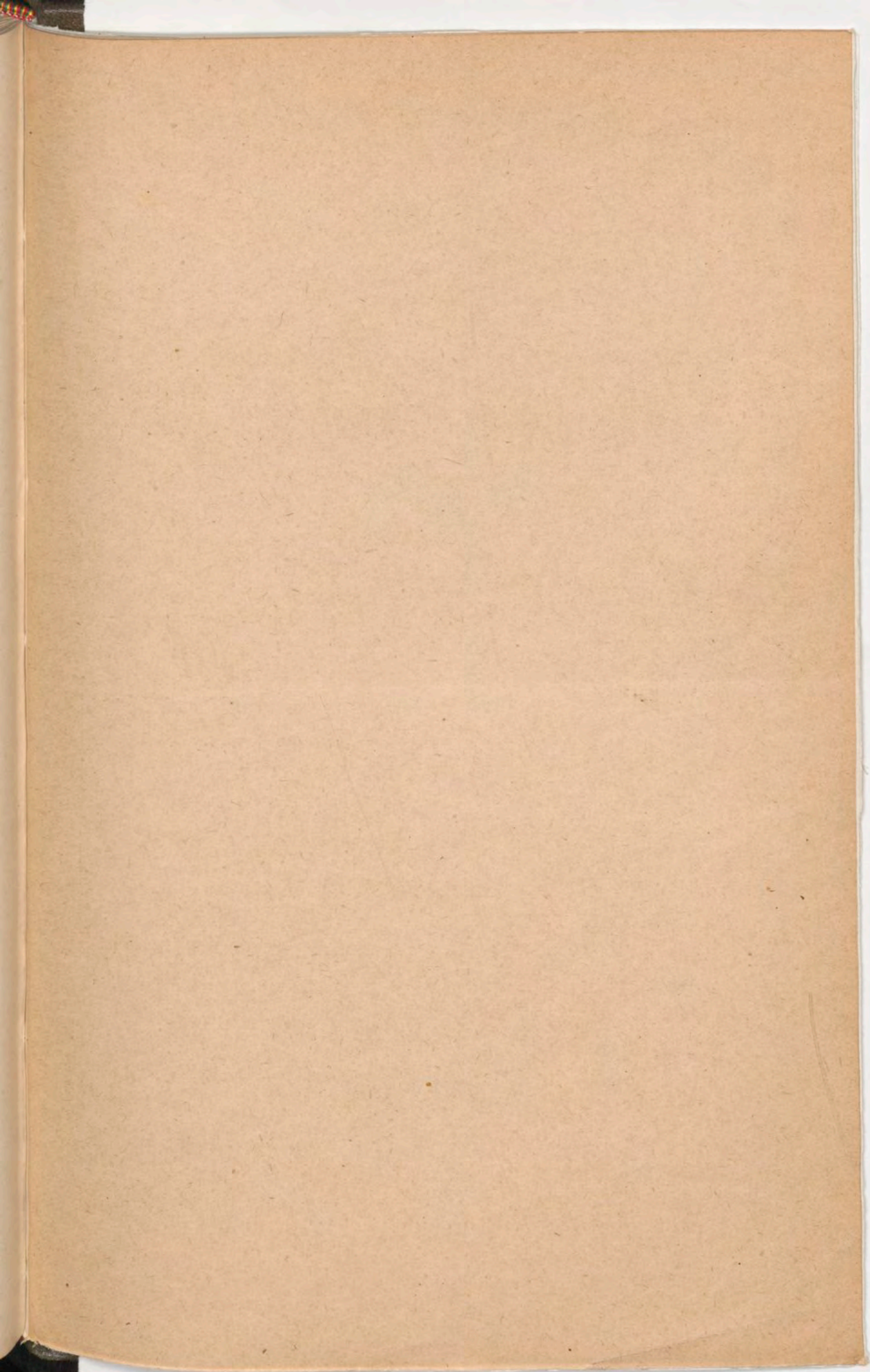


- |  |  |
|--|--|
| <p>38. THIROUX, 37, 260.<br/>         THORNTON (Le général), 366.<br/>         86. TIMBRUNE-VALENCE.<br/>         TOURREAU, 277.<br/>         159. TRAVAIL DE CARRIÈRE.<br/>         TRIBOULET, 338.<br/>         TURGOT, 117.<br/>         149. VALLIÈRE (M<sup>lle</sup> de la), 156.<br/>         VALLON, 357.<br/>         VALOIS, 152.<br/>         211. VASE DE SÈVRES.<br/>         VAUX (De), 296.</p> | <p>VAUX (Le comte de), 267.<br/>         VAUX (L. de), 154.<br/>         VENDEUIL (Général de), 175.<br/>         225. VERLY (Le colonel baron), 224.<br/>         VERNON (Marquis de), 31, 46, 91.<br/>         VIEUVILLE (De la), 154.<br/>         VILLENEUVE (Berthelot de), 296.<br/>         VILLEROY (Maréchal de), 183.<br/>         VILLOUTREYS (De), 31.<br/>         VITRAC (De), 47.<br/>         VIVEFOY (De), 82, 90, 101.<br/>         WELLESLEY (Sir), 262.<br/>         WELLINGTON (Lord), 262.</p> |
|--|--|

FIN

DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE





20

**L'Amazone, au Manège et à la Promenade.** — Traité de l'équitation des dames, par F. MUSANY. — Ouvrage de luxe orné de 206 vignettes, dont 175 dessinées d'après nature, par FRÉDÉRIC RÉGAMEY. — Un vol. petit in-4, imprimé avec luxe sur papier fort simili-japon, sous couverture papier imitation maroquin. . . . . 10 fr.

**L'Amazone.** — La selle et son costume. Etude historique et pratique sur l'équitation des Dames par Jules PELLIER. Un vol. petit in-4 avec illustrations. (Sous presse.)

**L'Armorial de la Venerie.** — Les Grands Veneurs de France, suivis d'une étude sur les principaux équipages de l'étranger, par le baron DE VAUX. — Précédés du déduit du roi Jean par son Altesse Monseigneur le duc d'AUMALE; lettre de la duchesse d'UZÈS; préface du comte DE CHABOT. Première partie; un volume de grand luxe in-folio oblong, renfermé dans un carton sous couverture imitant le cuir de crocodile, avec 20 aquarelles par de CONDAMY PAUL JAZET, O. DE PENNE, PAUL TAVERNIER et 103 illustrations par ARCOS, comte de CLERMONT-GALLERANDE, DELORT, GRIDEL, JEANNIOT, PILLE, PRINCE-TEAU, etc. Prix . . . . . 200 fr.

**Les Chiens d'Arrêt.** — Les races anglaises, Dressage. Hygiène, par PAUL CAILLARD, avec 12 aquarelles dessinées d'après nature par O. DE PENNE, et 40 vignettes par TAVERNIER et O. DE PENNE. Un volume in-folio oblong, texte imprimé en noir et bistre avec 12 aquarelles montées sur cartons blancs. 40 fr.; relié à coins . . . . . 60 fr.

**Le Gibier Plume ou les Oiseaux de Chasse.** — Description, mœurs, acclimatation, chasse, par le marquis DE CHERVILLE. 3<sup>e</sup> édition revue et augmentée de quatre chromos et d'une introduction générale sur le Fusil. Superbe volume imprimé avec luxe, avec 34 chromotypographies et 64 vignettes, prix 12 fr.; relié, 15 fr.; les deux volumes, le Gibier Poil et le Gibier Plume, se vendent, pris ensemble brochés, 20 fr.; reliés. . . . . 24 fr.

**Le Gibier Poil ou les Quadrupèdes de la Chasse.** — Leur description, mœurs, acclimatation, chasse. Avec un précis illustré du Chien courant, par le marquis DE CHERVILLE, 3<sup>e</sup> édition, avec 30 eaux-fortes sur zinc, imprimées en couleurs, et 60 vignettes par KARL BODMER. Broché, 12 fr.; relié, 15 fr.; les deux volumes, le Gibier Plume et le Gibier Poil, se vendent, pris ensemble, brochés 20 fr.; reliés. . . . . 24 fr.

**Sportsmen et Sportswomen.** — Monographies de tous les genres de sport les plus répandus en Europe et en Amérique. — Indication des premières forces parmi les amateurs (Dames et Messieurs), par le baron DE VAUX. Ouvrage de luxe orné de nombreuses illustrations et portraits dessinés par nos premiers artistes. (Sous presse.)

**Dictionnaire vétérinaire.** — Hygiène, médecine, pharmacie, chirurgie, multiplication, perfectionnement des animaux domestiques, par L. FELIZET. Introduction par J.-A. BARRAL. — 2<sup>e</sup> tirage, relié. 3 fr. 50

**Code Forestier.** — Recueil des lois, décrets, ordonnances, avis au conseil d'Etat et règlements en matière de Forêt, chasse, louveterie, dunes et reboisements, par A. PUTON (Directeur et professeur de droit à l'École nationale forestière). Un volume in-18 relié toile avec supplément par Guyot . . . 5 fr.

**Code Forestier.** — Supplément, allant de 1882 à 1894, par CH. GUYOT (Professeur de droit à l'École nationale forestière, sous-directeur de cette École). Un volume relié en toile, vendu seul. . . . . 1 fr. 50

**Revue des Eaux et Forêts.** (Annales forestières), paraissant depuis 1842:

1<sup>re</sup> PARTIE: **Journal des intérêts forestiers.** — Économie forestière, exploitation, statistique mercantile, reboisement, régime des eaux, pisciculture, chasse, louveterie, métallurgie, etc.

II<sup>e</sup> PARTIE: **Répertoire de Législation et de Jurisprudence forestière.**

Prix de l'abonnement: 15 fr. par an pour la France. Avec l'annuaire des Eaux et Forêts, 18 fr. — Pour l'étranger . . . . . 20 fr.

**Nos Amis les Chiens.** — Description des races, mœurs, dressage et hygiène, par le baron DE VAUX. — Un vol. in-8 orné de nombreuses illustrations imprimées hors texte. (Sous presse.)

**La Chasse à Tir.** — LES GRANDS FUSILS DE FRANCE: gibier à plumes, par le baron DE VAUX. — Description mœurs et cuisine des chasseurs. Un volume grand in-folio avec 50 chromos. (Sous presse.)

**Le Chien.** — Description des races, croisement, élevage, dressage, maladies et leur traitement d'après STONEHENGE, YOUATT, MAYHEW, BOULEY, HAMILTON-SMITH. — 2<sup>e</sup> édition. Un vol. orné de 16 vignettes, relié en toile avec fers spéciaux, tranches en couleur. . . . . 5 fr.

**Les Animaux des Forêts. Mammifères et Oiseaux.** — Zoologie pratique au point de vue de la chasse et de la sylviculture. Histoire naturelle, chasse à courre, chasse à tir, entretien, conservation, reproduction, 2<sup>e</sup> édition, par R. CABARRUS, ancien sous-inspecteur des Forêts. Un vol., avec 84 gravures, relié. . . . . 2 fr. 50

**Le Guide du Chasseur devant la Loi.** — Code complet contenant le recueil des lois, ordonnances et circulaires ministérielles, avec les dispositifs par ordre alphabétique de toutes les décisions rendues en matière de chasse depuis le 3 mai 1844, par F. TECHENEY. — Un volume relié. . . . . 2 fr. 50

**Nouveau Carnet de Chasse illustré,** augmenté du Manuel du jeune Chasseur au Chien d'arrêt. — Méthode sûre et prompte pour faire rapporter un chien d'arrêt à terre et à eau, manière de le conduire, moyen de devenir bon tireur, par M. CHATIN. — 3<sup>e</sup> édition, avec 37 vignettes. Relié. . . . . 1 fr.

**La Pisciculture fluviale et maritime en France,** par JULES PIZZETTA et M. DE BON. Description des poissons, pêche, lois, repeuplement des rivières, élevage des poissons, des écrevisses et des sangsues. Suivi d'un traité sur l'Ostréiculture en France, par M. DE BON. Un volume, 500 pages, avec 212 gravures, relié. . . . . 4 fr.

**La Lutte et les Lutteurs.** — Traité pratique orné de 39 vignettes et de 25 planches représentant toutes les prises de luttes. — Histoire de lutte; les Saltimbanques; Précis des exercices corporels au point de vue de l'hygiène, par LÉON VILLE. Préface par le baron DE VAUX; 5 planches hors texte, imprimées en rouge et en noir sur carte vélin bleuté, reproduisant les photographies prises d'après nature par NADAR. Un beau volume grand in-8, 10 fr.; relié. . . . . 15 fr.

**La Maison du Garde.** — Notion d'hygiène, d'économie domestique et d'agriculture, par E. POUJIN (Conservateur des Forêts). Ouvrage couronné par la Société nationale d'Agriculture. — Un volume, avec 142 gravures, relié. . . . . 3 fr. 50

**L'Art des Jardins,** par A. ALPHAND (Directeur Général des travaux de la Ville de Paris). Étude historique, composition de Jardins, plantations, décoration artistique des Parcs et des Jardins publics. Traité pratique et didactique. — 3<sup>e</sup> édition. Ouvrage de luxe in-4, avec 512 illustrations représentant des plans, kiosques, ponts, tracés, détails, et architecture pittoresques de la flore ornementale. — Prix, 20 fr.; — en reliure de luxe, 25 fr.; — relié à coin, 30 fr.; — sur Hollande, 30 fr.; — sur Japon. . . . . 40 fr.

**Traité pratique des Champignons.** — Flore mycologique de la France; description des espèces comestibles, vénéneuses, suspectes, et des champignons employés dans le commerce, l'industrie et la médecine, par l'abbé J. MOYEN (Professeur d'Histoire naturelle). Un fort volume d'environ 858 pages in-8, divisé en 2 parties, orné d'environ 334 vignettes et avec Atlas de 20 planches en chromotypographie. Prix du volume, relié en toile verte. 12 fr.

**Les Plantations d'alignement et d'ornement dans les villes et sur les routes départementales.** — Installation, culture, taille, élagage, entretien, remplacement, rendement, dépenses, par A. CHARGUERAUD (Professeur d'arboriculture de la Ville de Paris). — Ouvrage grand in-8, 350 pages ornées de 333 gravures. Prix . . . . . 5 fr.

**Les Hommes de Cheval depuis Baucher.** — Les grands Maîtres, Equitation savante, les Ecuysers de cirque, les Hommes de cheval, les Cavaliers, Steeple-Chasers, par le Baron de VAUX. Lettre du général L'HOTTE. — Préface par le colonel GUÉRIN, contenant : L'instruction équestre, gymnastique et escrime. Leçons de manège, etc. — Superbe volume grand in-8, 400 pages imprimées en elzévir, avec 32 portraits imprimés en couleur sur papier bleuté hors texte et environ 130 illustrations par BERNE-BELLECOUR, BODMER, CHAPERON, comte de CLERMONT-GALLERANDE, DE CONDAMY, COTLISON, COURBOIN, COUSTURIER, LÉON COUTURIER, CRAFTY, DELORT, DESMOULINS, DETAILLE, DICK DE LONLAY, le baron FINOT, FRANCK-CINOT, GAVARNI, GELIBERT, GENILLOU, GOUBIE, GRANDJEAN, JACQUEN, JAZET, JEANNIOT, LA GUILLERMIE, DE LIPHART, LUNEL, MAJOUX, ADRIEN MARIE, MERWART, MORIN, DE NEUVILLE, GUSTAVE PARQUET, DU PATY, AIMÉ PERRET, PRINCETEAU, RALLI, RÉGAMÉY, ROCHEGROSSE, SAINTPIERRE, STEVENS, princesse TERKA JABLONOWSKA, UZÈS, MARQUET DE VASSELLOT, YVON. — Le tirage de cette publication de grand luxe est fait à 1,250 exemplaires, tous numérotés à la presse. — 1,100 exemplaires sont seulement destinés à la vente, dont 10 sur parchemin, 500 fr. ; 40 sur peau d'âne, 75 fr. ; 80 sur vélin teinté Hollande, 100 fr. Ces trois éditions contiennent 32 portraits en deux états. — 970 exemplaires avec portraits en bistre, sur papier bleuté, sont imprimés sur simili-japon, 60 fr. ; relié, 70 fr.

Les illustrations dans le texte sont imprimées en 7 à 8 couleurs.

**Ecuysers et Ecuysères.** — Histoire des cirques d'Europe (1680-1891), par le baron de VAUX. Avec une étude sur l'Equitation savante, par MAXIME GAUSSEN. — Préface par HENRI MEILHAC.

Introduction par VICTOR FRANCON. Ouvrage orné de 280 illustrations et portraits tirés hors texte sur carte bleutée. — 3<sup>e</sup> édition, 20 fr. ; relié. . . 25 fr.

**Les Haras et les Remontes.** — Prix des chevaux, Étalons de pur sang ; la production chevaline en France, par le baron de VAUX. Introduction par EDMOND HENRY, Membre du Conseil supérieur des Haras. — Un volume . . . . . 1 fr.

**A Cheval,** par le baron de VAUX. — Etudes des races françaises et étrangères, au point de vue du cheval de selle, de course, de chasse, de trait, d'armes. — Préface par le colonel CHAVERONDIER. — 40 illustrations par le capitaine AUBERT, CARAN-D'ACHE, DE CLERMONT-GALLERANDE, DE CONDAMY, LÉON COUTURIER, CRAFTY, DESMOULINS, GRAMMONT, GUIGNARD, GUILLAUME, JOB, PILLE, RALLI, etc. 3<sup>e</sup> édition. — Très beau volume de 300 pages sous couverture de luxe avec 40 chromos. Prix : 15 fr. ; avec reliure à coins . . . . . 20 fr.

**Le Monde des Courses.** — Mœurs actuelles du turf : L'entraînement, les sociétés d'encouragement, les propriétaires, les entraîneurs, les grandes écuries, la presse sportive, gentlemen-riders, les jockeys, les bookmakers et les centres d'élevage, le demi-sang et les courses au trot. — Jurisprudence sportive, les procès et les chandelles ; le pari mutuel, types complets de nos hippodromes, etc. — Etudes nouvelles et historiques suivies d'un Dictionnaire-Annuaire illustré donnant toutes les expressions usitées dans le monde des courses, l'argot hippique, les termes anglais, les noms et couleurs de tous les propriétaires, fonctionnaires, commissaires, villes de courses, kracks, chevaux célèbres, étalons, haras, etc. Explication détaillée des vocables spéciaux du sport et de l'hippiatrique, etc., par F. LAFFON (*La Morlaye du « Petit Journal »*). — Tirage pour l'année 1896 orné de 300 illustrations et de 2 planches en couleurs. 1 vol. in-8. Prix. 10 fr.

**Dressage méthodique du Cheval de Selle,** d'après les derniers enseignements de F. BAUCHER. Recueils par un de ses élèves, M. le général baron FAVEROT DE KERBRECH (ancien écuyer de l'empereur Napoléon III, chargé du dressage des chevaux de selle de S. M.). Un volume de luxe grand in-8, orné de vignettes et d'un portrait de F. BAUCHER. . . 7 fr. 50

**L'Art de Conduire et d'atteler** (autrefois et aujourd'hui). — L'ancien menage français. — Harnais anciens. — Voitures et livrées anciennes. — Le che-

val d'aujourd'hui, sa préparation à l'attelage. — Le cocher ; traité complet de menage. — Le harnais et sa composition. — La voiture, construction, variétés. La livrée, sa description. — L'équipage, ses traditions et ses règles, etc., par M. le général baron FAVEROT DE KERBRECH. — Un volume in-folio avec planches en couleur, planches sur cuivre et nombreuses illustrations dans le texte. — Paraîtra en fascicules.

**Comment il faut Dresser un Cheval.** — Connaissances pratiques d'hippologie. Dressage du cheval de selle. Principes d'attelage, Extérieur, Maréchalier, Hygiène, etc., par le comte de MONTIGNY, 3<sup>e</sup> édition. — Un volume avec 80 vignettes, relié, 5 fr. — Les deux ouvrages, *Choix et dressage*, pris ensemble . . . . . 8 fr.

**Comment il faut Choisir un cheval.** — Connaissances pratiques sur l'Anatomie, l'Extérieur, les Races, Principes pour essayer les chevaux de selle et d'attelage, par le comte de MONTIGNY (ancien inspecteur général des haras). — Un volume orné de 30 vignettes, 3<sup>e</sup> édition. Relié en toile grise, avec fers en noir et or . . . . . 5 fr.

**L'Art équestre.** — PREMIÈRE PARTIE : **Traité de haute Ecole d'équitation.** — Iconographie des allures et des changements d'allure, par E. BARROIL, avec une introduction du capitaine RAABE (écuyer professeur). — Orné de 177 vignettes par GUSTAVE PARQUET. Elle contient 15 attitudes différentes : la première division est consacrée aux allures marchées, la deuxième aux allures sautées, la troisième aux changements d'allures. — DEUXIÈME PARTIE : **Dressage raisonné du Cheval.** — Introduction du commandant BONNAL. Avec 85 vignettes et dessins. Les deux parties réunies en un volume. 24 fr.

**Le Cheval et son Cavalier.** — Traité illustré d'hippologie et d'équitation, pour hommes et pour dames. Ecole pratique pour la connaissance, la conservation et l'amélioration du cheval de course, de chasse et de guerre, par le comte de LAGONDIE. Un fort volume en deux parties imprimées sur papier teinté, orné de nombreuses vignettes. — 6<sup>e</sup> édition. — En reliure de luxe . . . . . 7 fr. 50.

**Les Chevaux de Course.** — Historique, description et *pedigree* des étalons pur sang anglais et français et des juments les plus célèbres ayant paru sur le turf depuis 1764 à 1887, par S.-F. TOUCHSTONE. Un volume in-folio oblong, avec 60 chromos dessinés d'après nature par COTLISON, PENICAULT et LE NAIL ; texte orné de 180 vignettes par CRAFTY, COTLISON, LE NAIL, ARSENIUS PENICAULT, COUSTURIER, etc. Avec lettre préface du duc de BEAUFORT. — Impression des 60 chromos faite à 750 exemplaires ; les titres sont numérotés à la presse, 60 fr. — Reliure de luxe . . . . . 75 fr.

**L'Élevage du Pur Sang en France,** par S.-F. TOUCHSTONE. — Guide pratique de l'éleveur, donnant les performances, les *pedigrees* et les prix de saillie des étalons appartenant à l'Etat et aux particuliers. Un fort volume grand in-8, 25 fr. — Le deuxième tome, formant également un grand in-8, avec 4 planches ; relié. . . . . 12 fr.

**Le Cheval normand et ses Origines.** — Situation hippique de la France, histoire de l'élevage, administration des haras, dépôts et stations d'étalons, primes, encouragements, portraits et *pedigree* des principaux reproducteurs normands, la remonte de la cavalerie, foires, les Percherons, etc., par EDMOND GAST. — Publication de luxe ornée de vignettes et de 60 planches. Prix . . . . . 75 fr.

**Les Races chevalines françaises et étrangères.** — Description et reproduction en couleur d'environ 50 races. Le texte est rédigé par plusieurs sportsmen français et étrangers. (*Sous presse.*)

